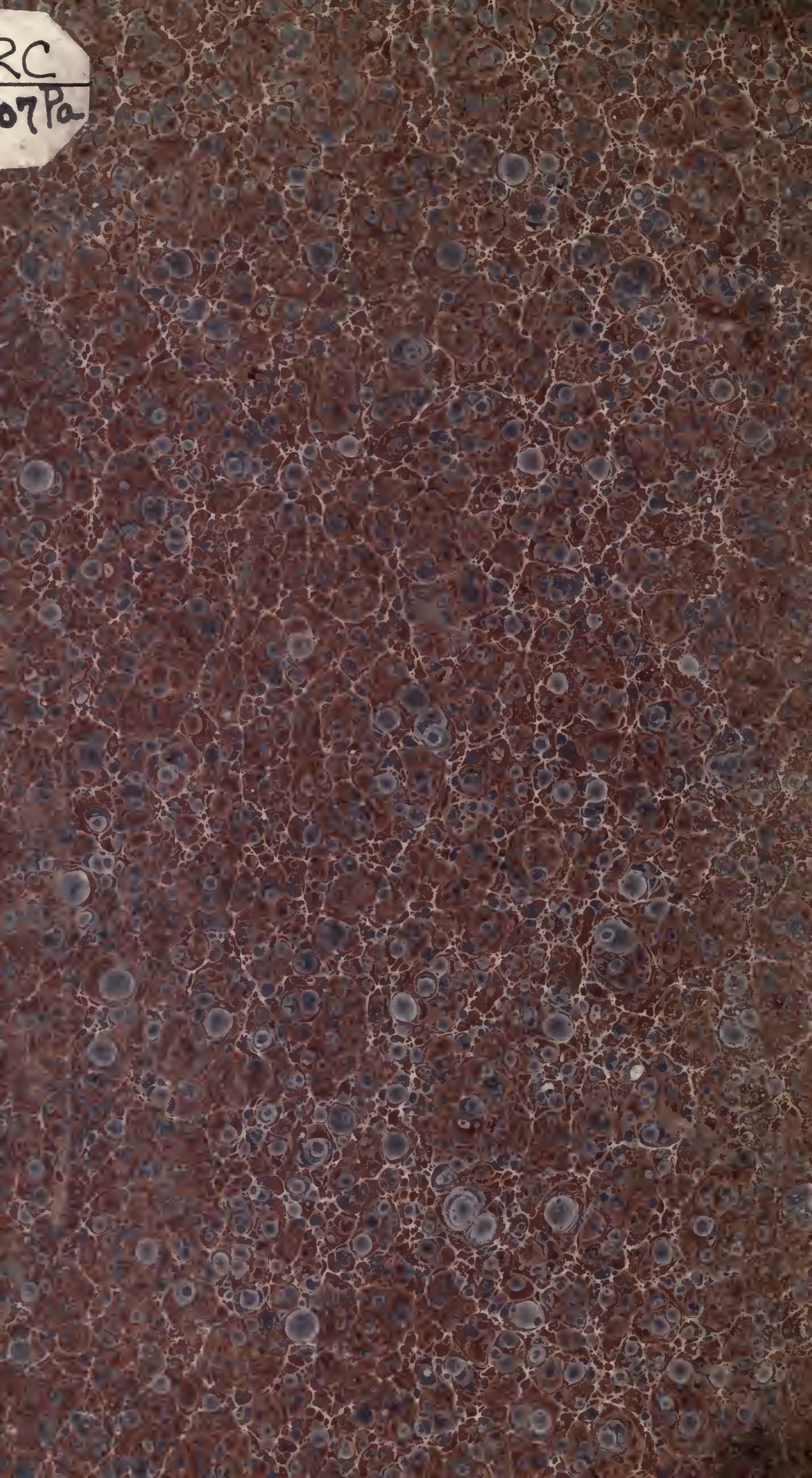
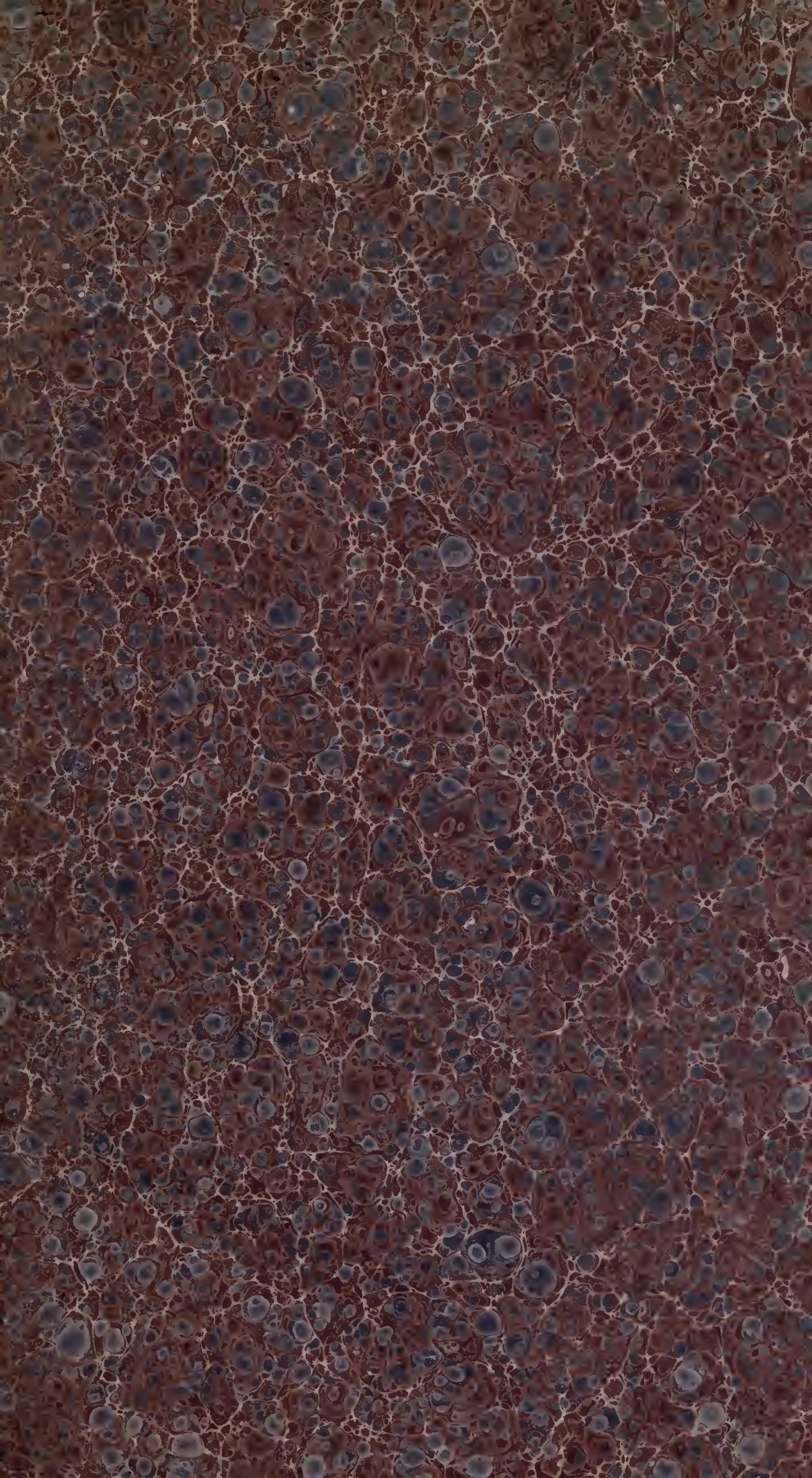

RC
07Pa



ŒUVRES COMPLÈTES

DU CARDINAL B. PACCA.

ŒUVRES COMPLÈTES

DU CARDINAL B. PACCA.





Paris. — Typographie d'A. René, rue de Seine, 32.



Bartolomeo Cardinal Pacca

ŒUVRES COMPLÈTES

DU

CARDINAL B. PACCA

Traduites sur l'édition italienne d'Orvieto de 1843.

ET MISES EN ORDRE

PAR M. QUEYRAS,

TRADUCTEUR DES PREMIERS MÉMOIRES, IMPRIMÉS A LYON;

RENFERMANT UNE NOTICE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DU CARDINAL PACCA
PLACÉE EN TÊTE DES OEUVRES DIVERSES.

Édition ornée de deux beaux portraits gravés sur acier.

TOME SECOND.

MÉMOIRES SUR LE PONTIFICAT DE PIE VII

PARTIE V.

ŒUVRES DIVERSES.





PARIS

PRADEL ET GOUJON, LIBRAIRES-ÉDITEURS

4, RUE HAUTEFEUILLE.

1845



MÉMOIRES

SUR LE PONTIFICAT DE PIE VII.

(SUITE.)

CINQUIÈME PARTIE.

NOUVEAUX MÉMOIRES.

SECOND MINISTÈRE DU CARDINAL PACCA

(Depuis le mois de mai 1814 jusqu'à la fin de juin 1815).

A MADAME LA COMTESSE D. LUCRÈCE RIPANTI,

NÉE PRINCESSE ROSPIGLIOSI.

Vous, Madame, et vos doctes amis, m'avez souvent engagé avec instance à publier les Mémoires relatifs à mon second ministère, depuis le mois de mai 1814 jusqu'au mois de juin 1815 ; mais je vous ai toujours répondu que le temps de cette publication n'est pas encore arrivé, et je vais vous en dire le motif avec candeur : c'est que, dans la composition de ces Mémoires, ma plume a toujours été dirigée par un grand amour, je dirai presque par une passion, indiscrète peut-être, de la vérité, que je n'ai jamais voulu trahir ni défigurer, mais que la prudence ne peut ni ne doit toujours dire. Nous vivons dans des temps où la malignité et un esprit d'amère censure se plaisent souvent à donner aux paroles d'autrui une interprétation défavorable et perfide, et, pour me servir de la belle image d'un grand orateur sacré, mise en vers par un de nos aimables poëtes, je dirai que cet esprit de censure peut-être comparé à ces dégoûtants reptiles qui tirent leur venin du suc des mêmes fleurs dont l'abeille sait former son miel le plus doux. Je veux cependant, Madame, pour vous être agréable, détacher de mon manuscrit une partie considérable, la relation du voyage de Pie VII à Gênes en 1815, époque vraiment glorieuse pour ce pontife, relation qui peut être regardée comme la continuation de mes premiers Mémoires. Quel contraste entre ce dernier voyage et celui de 1809 en France ! Dans le premier, j'avais été auprès du Saint-Père le compagnon de son infortune, de sa captivité, le triste témoin de ses souffrances, de sa persécution ;

dans l'autre, je paraissais avec le titre honorable de ministre du Saint-Siége, heureux spectateur d'un véritable triomphe de la religion, et je vis alors avec une consolation indicible que l'ancien esprit de vénération et d'affection si sincère, si profonde, pour le Saint-Siége et les pontifes romains, était loin d'être étouffé dans le cœur des populations de l'Italie ;

Negl' italici cor non è ancor morto.
(PÉTRARQUE.)

Je suis heureux aussi de pouvoir, dans cette occasion, faire connaître à mon pays, à la nation italienne, quels sont mes véritables sentiments à son égard.

Dans mes premiers Mémoires, j'ai plus d'une fois mentionné avec complaisance les témoignages de vénération et d'amour que les Français prodiguèrent à Pie VII, et qui font tant d'honneur à cette nation; j'ai parlé aussi avec le plus grand éloge de l'instruction, de la piété, de l'esprit si charitable et si bienfaisant des dames françaises. J'ai rempli en cela un double devoir, celui de rendre hommage à la vérité, et de payer à la France un juste tribut de reconnaissance pour l'accueil bienveillant, les attentions délicates, les secours généreux que nous y reçûmes. Je ne voudrais pas cependant qu'on pût croire que mes paroles renferment quelque reproche tacite, quelque censure indirecte pour les peuples d'Italie, et particulièrement les femmes italiennes. S'il est bien vrai que je ne pourrai jamais assez me louer de toutes les marques d'amitié et de courtoisie dont j'ai été comblé au sein des trois nations étrangères chez lesquelles j'ai vécu le plus longtemps, les Allemands, les Portugais et les Français, il est bien vrai aussi, je l'avoue franchement, que toujours, à mon retour à Rome, je rapportais un cœur brûlant d'amour patriotique, rendant grâce au ciel de m'avoir donné pour patrie la belle Italie. Mais ce sentiment naturel, quelque juste qu'il soit, ne m'a jamais aveuglé sur le mérite des autres nations, ni empêché de leur rendre la justice qui leur est due. Cet orgueil national, qui fait mépriser même ce qu'il y a de bon chez les autres peuples, et donne en tout la préférence aux choses de son pays, a toujours été souverainement préjudiciable aux progrès de l'instruction et de la civilisation ; c'est le cachet propre de l'igno-

rance, qui ne peut, au fait, apprécier ce qu'elle ne connaît pas du tout ou ce qu'elle connaît imparfaitement. Nous en avons un exemple bien frappant dans ce *petit roi* de quelque tribu sauvage d'Amérique, qui, devant recevoir un agent du gouvernement français, se rendit sous un grand arbre, et là, entouré d'une multitude d'autres sauvages ridiculement couverts de peaux et de plumes, à la manière des Barbares, donna son audience, puis demanda fièrement à l'agent français : *Votre roi reçoit-il avec une si grande pompe?*

La relation que je publie offrira la manifestation la plus sincère de mes sentiments sur le mérite de mes compatriotes, parmi lesquels je dois nécessairement comprendre les femmes, qui se distinguèrent par leur esprit religieux, par les témoignages de la plus profonde vénération pour le chef suprême de l'Eglise et de la plus grande bienveillance pour le collége des cardinaux et toute la suite du pape. N'ayant encore pu parler de l'éducation des femmes italiennes, parce que le sujet ne le comportait pas, je vais dire en peu de mots ce que j'en pense. Si je ne puis disconvenir que l'esprit m'a paru généralement plus cultivé chez les femmes en France que partout ailleurs, je dois aussi reconnaître que l'Italie a toujours compté et compte encore des femmes instruites et savantes, qui ont produit des ouvrages estimables, et qui peuvent soutenir honorablement le parallèle avec les *ultramontaines*. Je dirai plus, c'est que la nation italienne est peut-être la seule qui puisse se vanter d'avoir vu des femmes occuper avec honneur des chaires dans les universités, y professant la plus haute philosophie et la littérature étrangère ; et c'est ainsi que de nos jours Bologne a vu les Agnesi, les Bassi, les Tambroni donner d'utiles leçons à la jeunesse italienne, spectacle qui a excité l'admiration des étrangers.

Quant aux femmes qui cultivent le doux commerce des muses, elles n'ont jamais été rares en Italie ; et aujourd'hui même, à Rome et dans d'autres villes, on en connaît dont les poésies attestent qu'il n'est point encore stérile, le sol poétique qui a produit les Faustine Zappi, les Véronique Gambrera, les Victoire Colonna. Nous citerions encore des femmes d'une instruction solide, mais qui n'a rien de fatigant pour les autres, et qui, au lieu de faire parade de leur esprit et de leur science, défaut trop commun aux *ultramontaines*, et surtout aux Anglaises, se servent de leurs connaissances pour mieux

apprécier les discours des hommes instruits, quelquefois même pour y prendre part avec cet air de modestie qui donne tant de grâce à leur sexe. Permettez-moi de dire ici, Madame, que vous êtes de ce nombre.

..... Del bel numero una.

Et c'est un bien juste hommage que doivent vous rendre les personnes instruites qui recherchent vos soirées, d'où sont bannis, non-seulement ces discours communs, fruits de l'oisiveté et de la médisance, mais encore ceux de ces soi-disant sages qui frondent impitoyablement toutes les opérations des gouvernements sans rien savoir des motifs qui ont déterminé les princes et leurs ministres à les réaliser. Chez vous, au contraire, on passe la soirée dans la lecture agréable, soit des livres qui défendent la belle cause des autels et des trônes, soit de quelque poésie moderne religieuse ou morale, soit de quelque autre morceau de littérature.

Votre amour pour Rome et le Saint-Siége me fait espérer que vous voudrez bien accepter avec indulgence l'hommage de cet opuscule, qui contient le récit d'événements glorieux pour le pontificat romain et honorables pour notre nation.

Croyez-moi toujours, Madame, avec les sentiments de la plus sincère estime,

Votre dévoué serviteur et ami.

B. CARDINAL PACCA.



MÉMOIRES

SUR LE PONTIFICAT DE PIE VII.

CINQUIÈME PARTIE.

Relation du voyage de Pie VII à Gênes, et de son retour à Rome.

Les voyages des papes hors de leurs domaines en Italie, et ceux de plus ancienne date hors de la Péninsule, furent toujours des événements notables dans l'histoire ecclésiastique et civile, et généralement ils furent amenés par de tristes et douloureuses vicissitudes. Quelquefois les papes furent violemment arrachés de leur siége, soit par les empereurs idolâtres de Rome, soit par ceux de Constantinople, trop souvent protecteurs du schisme et de l'hérésie : enlèvements sacriléges que nous avons vus se renouveler deux fois de nos jours. Plusieurs fois ils s'éloignèrent eux-mêmes de Rome, soit pour conjurer quelque péril imminent et la ruine même de la ville, soit pour aller implorer dans des pays lointains, en faveur de Rome et de l'Italie, les secours ou la protection de puissants et pieux monarques contre les violences de quelques princes voisins, leurs ennemis et leurs oppresseurs. Ces voyages eurent presque toujours des résultats heureux et très-favorables aux peuples d'Italie, soit dans les vicissitudes politiques, soit dans les affaires de l'Eglise. Le terrible Attila marchait sur Rome, ne respirant que ruine, sang et carnage : le grand Léon va au-devant de lui, le rencontre près de Mantoue et le harangue ; à la voix du pontife, le roi barbare pâlit, sent la fureur s'éteindre dans son cœur, et il se retire vaincu par les prières du

grand pape qui venait de sauver Rome et l'Italie. Etienne II, après avoir épuisé tous les moyens de douceur envers les Lombards, pour arrêter leurs usurpations, passe les Alpes et se rend en France auprès du roi Pepin, le conjure de prendre sa défense; ce monarque lui accorde sa puissante protection, et c'est de cette époque que date la consolidation de la puissance temporelle du Saint-Siége. Saint Léon IX, pour arracher aux Normands quelques terres qu'ils avaient usurpées sur l'Eglise, et pour arrêter les progrès de ces fiers conquérants de la Sicile et du royaume de Naples, fait alliance avec l'empereur d'Allemagne, et, soutenu par une puissante armée, il marche contre les usurpateurs et leur livre bataille. Le sort des armes trahit sa cause; l'armée pontificale est battue, mise en déroute, le souverain pontife lui-même est fait prisonnier; mais bientôt s'opère dans tous les esprits un changement prodigieux : le superbe Normand tombe aux pieds du pontife, lui rend l'hommage de sa vénération, et le vainqueur reçoit la loi du vaincu. Souvent les papes quittèrent leur siége pour aller présider quelque concile général convoqué pour les grandes affaires de l'Eglise, dans le but soit de mettre fin aux schismes et aux hérésies, soit d'améliorer la discipline ecclésiastique et de réformer les abus. C'est ainsi que Grégoire X se rendit à Lyon pour présider le second concile œcuménique tenu dans cette ville, et Eugène IV à Florence pour y présider un semblable concile. Ces deux pontifes eurent pour but principal d'accomplir le grand œuvre de la réunion des deux Eglises latine et grecque, depuis longtemps séparées par le plus funeste schisme, et tous deux eurent la consolation de recueillir de leur voyage et de leurs fatigues le fruit le plus heureux, la réunion des deux Eglises en un seul troupeau, sous un seul et même pasteur. Malheureusement cette réunion ne fut pas de longue durée, parce que les Grecs, toujours semblables à eux-mêmes, obstinés dans leur système de mauvaise foi, embrassèrent de nouveau le schisme après la quatorzième réconciliation avec l'Eglise romaine, opérée dans le concile de Florence.

Et alors même que les papes n'obtinrent pas le principal objet de leur voyage, l'Eglise en retira toujours quelque avantage. Quels témoignages de respect et de vénération n'éclatèrent pas autour de quelques pontifes romains, dans la Grèce même et à Constantinople, au milieu de ce peuple et surtout de ce clergé toujours jaloux des

glorieuses destinées de Rome et de la suprématie pontificale ! De nos jours, deux papes, Pie VI et Pie VII, ont passé les Alpes pour se rendre, le premier à Vienne, et le second à Paris. S'il est vrai qu'ils n'aient pas atteint le but qu'ils s'étaient proposé dans leur voyage, j'ai pu constater moi-même, quelques années après, pendant mon séjour en Allemagne et en France, le grand bien qu'avait produit dans ces pays leur présence seule. Elle dissipa une multitude de préjugés adroitement semés par les ennemis des papes[1], au sein des peuples ; elle réveilla dans ceux-ci l'antique ferveur de la foi de leurs pères. On dirait que la divine Providence a imprimé sur le front des pontifes romains un signe, un caractère mystérieux qui commande le respect et la vénération. J'en ai été moi-même le témoin oculaire à deux époques bien différentes : dans le voyage de Pie VII en France, et dans le voyage à Gênes, en 1815, voyage dont je vais maintenant raconter les principales circonstances.

Lorsque, après les jours mauvais de sa déportation et de sa captivité, Pie VII rentra glorieusement à Rome, le 24 mai 1814, on pouvait espérer que cet excellent pontife, qui trois fois avait été forcé de traverser les Alpes pour se rendre en France, passerait du moins dans une parfaite tranquillité les dernières années de son pontificat ; mais tout à coup s'annonce un événement aussi imprévu qu'étrange, et le pontife sera encore obligé de quitter Rome et de sortir de ses Etats. L'heure fatale était enfin arrivée où la justice divine devait punir le roi de Naples, Joachim Murat, des crimes atroces dont il s'était souillé par son inique complicité dans l'assassinat du duc d'Enghien, dans les massacres d'Espagne, et dans l'ordre donné en

[1] A mon passage à Augsbourg, en 1794, le baron de Duminique, ministre de l'électeur de Trèves, me raconta le fait suivant. « J'assistai, me dit-il, dans le cortége de mon souverain, à l'entrée solennelle de Pie VI à Augsbourg, en 1782. Au moment où le pape descendit de voiture, une foule de peuple se pressa autour de lui, et regardait curieusement à terre. Je demandai à un homme du peuple ce qui excitait si vivement sa curiosité, et il me répondit avec un air de candeur vraiment allemande : *On nous avait dit que les papes ont des pieds de bouc, mais nous voyons bien que celui-ci a les pieds comme tout le monde.* »

Par cette seule anecdote on peut conjecturer quels contes absurdes, quelles ridicules impostures contre les papes les ministres protestants répandaient parmi les peuples, et cela au XVIII[e] siècle, appelé *le siècle des lumières et de la tolérance.*

1809, au général Miollis, d'arracher sacrilégement Pie VII du Saint-Siége. Entraîné par cet esprit de vertige et d'erreurs, funeste précurseur du châtiment des grands de la terre, séduit par des idées chimériques et romanesques, trompé par l'espérance d'une vigoureuse coopération de la part des libéraux d'Italie, il eut la témérité de marcher, à la tête des seules troupes de ce royaume, contre les Autrichiens et l'armée piémontaise, qu'il voulait chasser de la Lombardie et du Piémont, avec le gigantesque projet de réunir ensuite toute l'Italie sous son sceptre. Il fit alors annoncer au Saint-Siége qu'une partie de son armée était forcée de prendre la route de Rome, de traverser les pays déjà restitués à l'Eglise, et il demandait formellement la permission de passer.

Cette demande mettait le Saint-Père et Rome dans une situation aussi difficile que dangereuse. Certainement, le pape ne devait pas consentir au passage du roi Murat, parce que cette permission ne pouvait manquer d'offenser les puissances contre lesquelles il portait la guerre; mais il fallait, autant que possible, ne pas trop l'irriter, parce qu'il occupait les Marches et une partie du duché d'Urbin, dont le pape réclamait à juste titre la restitution, et qu'il resserrait et enveloppait de toute part l'Etat pontifical dans son dernier prolongement vers la Toscane. Le Saint-Père m'ordonna donc de refuser formellement en son nom l'assentiment au passage de l'armée napolitaine, en faisant observer que ce refus était une nécessité pour tout petit Etat qui, touchant à ceux des puissances belligérantes, voulait conserver sa neutralité, et que c'était d'ailleurs un devoir pour le pape qui, en sa qualité de père commun des fidèles, ne doit prendre aucune part aux contestations et aux guerres des peuples, guerres quelquefois nécessaires, il est vrai, mais toujours funestes et déplorables.

J'exécutai les ordres du pape près de l'agent du gouvernement napolitain, et je fis observer que l'armée napolitaine, sans toucher le territoire déjà rendu à l'Église, pouvait s'acheminer par la route du Tronto, et déboucher dans la Lombardie par celle des Marches et du duché d'Urbin, pays encore occupés par les troupes napolitaines; qu'ainsi le refus du pape était naturel, juste et raisonnable. Je fis ensuite *notifier* à tous les légats et gouverneurs des provinces voisines du royaume de Naples que le pape était en paix avec toutes

les puissances, et que, si des troupes napolitaines mettaient le pied sur l'État pontifical, ils devaient ne rien négliger pour maintenir les populations calmes et tranquilles, afin d'éviter des conflits qui pourraient compromettre la tranquillité de tout l'Etat.

Ensuite, dans une audience, j'entretins le Saint-Père des mesures qu'il conviendrait de prendre, si le roi Murat persistait dans son projet de faire avancer ses troupes par la route de Rome. Je lui demandai si son intention était, ou de quitter sa capitale pour se retirer dans quelque ville, soit de l'Etat, soit hors de ses domaines, ou de rester ferme à son poste, quoi qu'il pût arriver. Pie VII, qui montra toujours le plus grand courage dans tout ce qui ne regardait que sa personne, inclinait pour ce dernier parti, et je n'étais certainement pas disposé à l'en détourner, parce qu'il était aussi conforme à ma manière de voir ; mais le pape ajouta très-sagement qu'il désirait que je prisse l'avis de quelques cardinaux respectables. Ceux-ci pensèrent que le pape devait s'éloigner de Rome à l'approche de l'armée napolitaine, parce qu'il n'était pas prudent d'exposer sa personne sacrée, qui pouvait devenir un otage trop précieux dans les mains d'un beau-frère de Napoléon, qui, non content de son royaume de Naples, annonçait clairement des vues ambitieuses sur le reste de l'Italie. Cet avis ne parut pas d'abord avoir l'assentiment du pape, qui pourtant finit par s'y rendre, et nous parlâmes alors du lieu qu'il conviendrait de choisir pour asile, dans le cas où il serait nécessaire de sortir de l'Etat pontifical. Sur l'avis de quelques cardinaux que j'avais déjà consultés, je lui proposai la ville de Gênes, comme la plus convenable.

Trois considérations devaient faire donner la préférence à Gênes : d'abord, l'invitation empressée de son souverain, l'excellent Victor-Amédée, roi de Sardaigne, qui, aux premières rumeurs de cette guerre, avait ordonné à son ministre, le marquis de Saint-Saturnin, d'offrir au pape un asile dans ses États ; ensuite, la bonne réputation de la noblesse et du peuple de Gênes sous le rapport religieux, réputation qu'ils justifièrent pleinement durant le séjour du Saint-Père; enfin, l'avantage d'un port qui, fréquenté par les bâtiments de toutes les nations, offrait une communication facile avec toutes les parties du monde, condition essentielle et de la plus haute importance pour la résidence du chef suprême de l'Eglise. Pie VII accepta avec plaisir

le choix de la ville de Gênes, et il lui fallut bientôt résister aux suggestions de quelques personnes qui voulaient l'entraîner au fond de la Lombardie, pour le rapprocher de Vienne, où se tenait alors le fameux congrès des plus grands souverains de l'Europe, congrès dont on a dit tant de bien et tant de mal, selon les intérêts particuliers des divers gouvernements. Avec l'agrément du pape, je donnai communication secrète de sa résolution au chevalier Vargas, ministre d'Espagne près le Saint-Siége, le priant d'en donner avis au roi Charles IV, qui habitait alors Rome, afin qu'il pût prendre pour sa royale famille les mesures qu'il jugerait convenables. Le chevalier de Vargas et un prélat qui avait la confiance de Pie VII firent des instances près de moi et même près du pape pour que le départ de Rome eût lieu immédiatement, avant même que l'armée napolitaine ne mît le pied sur le territoire pontifical; mais je m'opposai fortement à ce projet, et le Saint-Père demeura ferme dans la résolution de différer son départ jusqu'au moment où il serait absolument nécessaire. En présence des récentes calamités qui avaient amené une si longue et si douloureuse absence du Saint-Père, un nouveau départ imprévu et soudain devait naturellement jeter l'effroi et la consternation parmi le peuple, décourager les sujets fidèles, réchauffer les têtes des méchants et des révolutionnaires, qui étaient, du reste, en petit nombre. La prudence donc exigeait que le pape restât à son poste tant qu'il pourrait le faire en toute sûreté. Et d'ailleurs, on pouvait espérer encore que Murat, cherchant alors à rendre sa cause populaire en Italie, changerait de résolution, afin de ne pas irriter un pape que les peuples vénéraient comme un saint, et ferait prendre à ses troupes la direction du Tronto; or, dans ce cas, la timide précipitation du pape à fuir loin de sa capitale aurait fait perdre à Pie VII quelque chose de cette réputation de courage, de fermeté, qu'il s'était si justement acquise dans les jours mauvais qu'il venait de traverser.

Étant donc bien décidés à attendre, nous dûmes prendre en secret les dispositions nécessaires pour ne pas être surpris. J'envoyai l'ordre aux chefs militaires, aux gouverneurs *de maritima* et *de campagnia* [1], de m'avertir de la manière la plus prompte et la plus exacte du moment où les Napolitains commenceraient à passer la frontière;

[1] Deux provinces ainsi appelées, la *Maritime* ou littoral, et la *Campagne*.

je leur notifiai que ces troupes étrangères ne devaient pas être considérées comme ennemies, parce que le pape était en paix avec toutes les puissances; je leur enjoignis de la manière la plus formelle de mettre tous leurs soins à maintenir les populations calmes et tranquilles, en les assurant que ce n'était là qu'un simple passage de troupes, et qu'il n'y avait lieu de craindre aucun nouveau changement politique, aucune nouvelle hostilité. On prépara la notification qui devait être publiée au moment du départ du pape, pour tranquilliser Rome et les populations sur ce mouvement imprévu. On organisa, sous le nom de *junte d'État*, une régence composée du cardinal della Somaglia, qui en fut le président, de Mgr Rivarola, et des prélats Sanseverino, Ercolani, Riganti et Falzacappa, chacun avec différentes attributions. Le cardinal de Pietro fut nommé *délégué apostolique* pour les affaires ecclésiastiques ordinaires. On prépara quelques voitures du palais pour le Saint-Père et sa suite, et cela se fit sous un si grand secret que les prélats palatins mêmes ne s'aperçurent pas de ces préparatifs.

Enfin, le 22 mars, qui, cette année-là, fut le mercredi-saint, je reçus, le matin de bonne heure, l'avis que quelques troupes napolitaines étaient entrées la veille sur le territoire pontifical, annonçant l'arrivée de la première division de l'armée. Sur-le-champ, je fis communiquer cet avis au pape, et bientôt après j'allai à l'audience comme à l'ordinaire. Le Saint-Père était dans quelque agitation d'esprit; je lui représentai que ce n'était qu'une tempête passagère, et que, s'il devait encore s'éloigner de Rome, cette fois, du moins, il avait devant lui l'assurance d'un prompt retour. Il reprit bientôt son courage ordinaire, et nous concertâmes alors le mode et le temps du départ. Il fut décidé qu'il allait, ce matin-là même, se transporter du Quirinal au Vatican, ce que le pape fait toujours le mercredi-saint; qu'il assisterait à l'office des Ténèbres sans rien dire à personne de son projet, et qu'au commencement de la nuit il partirait secrètement du Vatican avec une seule voiture, pour prendre la route de Viterbe, sur laquelle j'avais déjà fait préparer les chevaux aux environs de Rome. Pour moi, je devais, le lendemain matin, faire afficher la notification préparée, communiquer le départ de Pie VII aux cardinaux et au corps diplomatique, puis rejoindre en quelques heures le pape à Viterbe, où il était bien convenu qu'il m'attendrait pour

recevoir de moi les nouvelles ultérieures sur la marche des Napolitains, et pour me donner ses ordres sur les mesures qu'il nous resterait à prendre.

Tout étant ainsi bien réglé, le pape se transporta du Quirinal au Vatican avant midi; puis, comme tout d'un trait, environ une heure après, il partit dans une seule voiture à deux chevaux, accompagné des prélats Mauri[1] et Soglia, sortit par la *porta Angelica* et prit la route de Viterbe. J'eus lieu de regretter que le Saint-Père n'eût pas attendu la nuit, comme nous en étions convenus. Les cardinaux s'étant réunis à l'heure ordinaire dans la *chapelle Sixtine*, il s'éleva tout à coup une rumeur assez forte parmi le peuple accouru à la fonction, et l'on apprit que le Saint-Père était parti. A cette nouvelle, je dus avancer les opérations projetées, et sur-le-champ je fis afficher la notification suivante :

« Lorsque Sa Sainteté avait tous les motifs de croire que la paix et « la tranquillité siégeraient toujours à ses côtés, elle voit naître, « sans s'y attendre, de nouvelles vicissitudes alarmantes.

« Le Saint-Père savait très-bien que les troupes napolitaines s'ap- « prochaient de la frontière pontificale; mais, assuré que l'on appréciait « ses dispositions pacifiques, il ne redoutait rien, et n'avait aucune « raison de craindre qu'un refus de passage et une réclamation com- « mandés par le devoir pussent fournir à qui que ce fût un juste « droit de lui apporter de nouvelles douleurs. Les instances faites « par le gouvernement de Naples ont jeté Sa Sainteté dans une « juste inquiétude. Il a été demandé par le consul de cette puissance « la permission, pour opérer une jonction aux troupes d'Ancône, de « faire passer deux divisions l'une aux environs de Rome, l'autre par « la voie de Terni, sous prétexte que, dans ces temps-ci, la route « par les Abruzzes est impraticable pour le passage de l'artillerie et « des bagages.

« Le Saint-Père a cru devoir refuser cette demande, parce qu'il la « juge d'abord en opposition avec son caractère, ensuite nuisible « aux intérêts de son État, enfin non nécessaire : — en opposition « avec son caractère, parce que cette marche guerrière et les ex- « pressions qui accompagnent la demande font prévoir l'imminence

[1] Ce personnage n'a rien commun avec le cardinal Maury.

« d'une nouvelle guerre en Europe, guerre dans laquelle seraient « mêlées les troupes napolitaines, et qui viendrait briser le saint sys- « tème de neutralité, conforme au ministère de paix si étroitement « observé par Sa Sainteté ; ensuite nuisible aux intérêts de l'État, « parce qu'elle exposerait les sujets du Saint-Père à toutes les suites « du mécontentement que ce passage pourrait causer aux puissances « contre lesquelles on porterait la guerre; enfin, non nécessaire, parce « qu'on peut prendre la direction des Abruzzes, qui, dans la saison ac- « tuelle (la fin de mars), n'offre aucun embarras pour le passage de « l'artillerie et des bagages.

« Sa Sainteté voit avec douleur, au mépris de son refus manifeste, « que les troupes napolitaines ont commencé à violer le territoire « pacifique de l'Église romaine.

« Le Saint-Père ne peut souffrir en silence la violation de son droit « de neutralité ; cet acte renverse les bases sacrées de sa souveraineté « et de son indépendance. Sa Sainteté nous a donc ordonné de pro- « tester, comme nous protestons formellement, en son nom souve- « rain, contre ladite violation. En même temps, Sa Sainteté nous « a ordonné de renouveler publiquement en cette circonstance, « comme en réalité nous les renouvelons, ses justes protestations « contre l'occupation des marches de Bénévent et de Ponte-Corvo.

« Sa Sainteté ne pense pas qu'à l'occasion de ce passage on ait le « dessein arrêté d'attenter à son domaine temporel et au respect dû « à sa personne sacrée ; toutefois, pour rendre son dissentiment plus « marqué, elle croit devoir s'éloigner momentanément de sa capitale « et se retirer dans une ville voisine de son État.

« Sa Béatitude nous ordonne d'exhorter en son nom tous ses sujets « chéris, et chacun en particulier de son peuple bien-aimé de Rome, « à se maintenir fidèles à leurs devoirs, à conserver la tranquillité « publique, et à faire connaître qu'à tout événement des fils dévoués « se feront gloire de seconder les intentions de leur tendre père.

« Donné dans les Chambres du Quirinal, le 22 mars 1815.

« B. *cardinal* PACCA,

« Camerlingue de la sainte Eglise et pro-secrétaire d'Etat. »

En même temps, par le billet suivant, je communiquai le départ du

pape aux cardinaux et au corps diplomatique , avec une invitation indirecte à suivre Sa Sainteté.

«Du Quirinal, le 22 mars 1815.

« En ce moment arrive la désagréable nouvelle que les troupes « napolitaines ont mis le pied sur le territoire de l'Etat ecclésiastique, « à travers lequel on a formellement demandé la permission de « passer.

« Sa Sainteté, n'ayant pas cru devoir consentir à ce passage, s'é- « loigne de la capitale pour se transporter dans une ville voisine de « son Etat. Les motifs qui ont déterminé son refus et son départ sont « exposés dans la notification ci-incluse.

« Le cardinal soussigné s'empresse de donner cette communication « à Votre Eminence, afin qu'elle puisse, si bon lui semble, prendre « la même route que Sa Sainteté, à qui cette détermination sera « agréable. Il vous renouvelle les sentiments de son profond respect, « et vous baise très-humblement les mains.

« B. *cardinal* PACCA. »

Ensuite je signai les *billets d'avis* pour quelques membres de la junte d'État, et je fis avertir les prélats palatins, c'est-à-dire le maître de chambre, l'aumônier, le sacriste, le secrétaire des lettres latines, de se préparer sur-le-champ à partir le soir même pour suivre le Saint-Père. Je passai une grande partie de la nuit à expédier d'autres affaires, et le matin, vers l'aube, je pris moi-même la route de Viterbe.

J'avoue que je n'avais pas, à mon départ de Rome, l'esprit parfaitement calme et tranquille, quoique je ne pusse me reprocher d'avoir jamais négligé aucun des moyens propres à empêcher une nouvelle révolution politique dans l'Etat. J'ai besoin d'entrer ici dans quelques explications.

Depuis le retour du Saint-Père, il s'était formé un certain nombre de mécontents; les uns destitués de leurs emplois pour infidélité au gouvernement légitime, ou pour leur conduite peu régulière; les autres, beaucoup plus nombreux, ne se croyant pas assez récompensés, ou se trouvant déçus de leurs espérances, parce qu'il avait été impos-

sible de contenter tout le monde. Tous ces mécontents adressaient au cardinal Consalvi, alors au congrès de Vienne, des plaintes continuelles, lui représentaient l'Etat dans le plus grand désordre, le gouvernement détesté, le mécontentement des peuples porté à son comble, et de nature à faire craindre qu'à l'approche des troupes napolitaines les provinces ne se soulevassent pour embrasser le parti du roi Murat. Consalvi, trompé et justement alarmé, me pressait vivement d'apporter un prompt remède à tant de maux. A ses chaleureuses représentations je répondais froidement que je le louais et le remerciais beaucoup de son zèle pour le bien de l'Etat, mais que je ne pouvais partager ses craintes, qui n'étaient pas fondées, et que les partisans du roi de Naples étaient loin d'être aussi nombreux qu'on voulait bien le dire. Et, en effet, il n'y avait aucune raison de supposer et de craindre que le mécontentement des peuples eût pu devenir général, dans le court intervalle de quelques mois entre le retour du pape à Rome et à son départ pour Gênes. Les détails suivants ne laisseront aucun doute à cet égard.

Les pays rendus à l'Eglise avaient eux-mêmes hautement réclamé l'ancien système de gouvernement, et aussitôt que les cardinaux et les prélats absents furent réunis à Rome, tout fut rétabli sur l'ancien pied, les congrégations et les tribunaux. Les populations gémissaient sous le poids des impôts et des nouveaux droits introduits par le gouvernement français; Pie VII, compatissant aux maux de son peuple, s'était empressé, même avant son retour à Rome, de diminuer les charges publiques par une notification du délégué apostolique, Mgr Rivarola, aujourd'hui membre illustre du sacré collége; et, de plus, il faisait la promesse solennelle d'une diminution plus considérable pour l'époque où lui seraient rendues les autres provinces, qui étaient les plus fertiles et les plus riches. Et même, dans le recouvrement des taxes conservées, Pie VII usa de la plus grande indulgence, et quelquefois fit l'abandon le plus généreux en faveur de la pauvreté, ce dont je puis rendre un témoignage certain, puisque j'étais alors son ministre. D'une part, on donna au public la satisfaction de la destitution de plusieurs employés, non pas précisément parce qu'ils avaient servi le gouvernement usurpateur, mais parce qu'ils avaient abusé de leur pouvoir, de leur influence, ou manifesté trop ouvertement leur aversion pour le gouvernement pontifical.

D'une autre part, malgré le peu de ressources qu'offrait l'exiguité du territoire restitué au Saint-Siége, malgré la déplorable détresse des finances, on donna quelques emplois aux membres du sénat qui, pour leur fidélité au gouvernement pontifical, avaient souffert avec le clergé les honneurs d'une dure déportation. Un des actes de justice les plus applaudis fut l'élévation à la dignité de sénateur de Rome de Jean Naro Patrizi, qui défendit avec le plus grand courage, en face du ministre même de Napoléon, l'innocence de ses fils, qu'on voulait lui enlever pour les faire élever dans les lycées de l'empire. On fit dresser par la chancellerie épiscopale une liste exacte de tous les prêtres qui avaient été emprisonnés ou déportés, pour les récompenser en temps opportun ; et ce fut parmi ces prêtres que Pie VII choisit des évêques pour les siéges vacants, dans le premier consistoire tenu depuis son retour, le 28 septembre 1814.

Tant d'actes de justice, tant d'allégements portés aux maux publics ne permettaient donc pas de croire à un mécontentement général du peuple. Et cependant, comme je l'ai déjà dit, je n'avais pas l'esprit parfaitement calme et tranquille, parce qu'une triste expérience ne m'avait que trop appris combien est grande, envers les princes et leurs plus fidèles ministres, l'ingratitude, ce vice dominant de notre siècle. Grande fut donc aussi ma consolation de voir les événements justifier pleinement tout ce que j'avais présumé, tout ce que j'avais annoncé au cardinal Consalvi. A l'approche des troupes napolitaines, à leur passage dans l'État pontifical, aux environs de Rome, pas un mouvement, pas une démonstration du peuple n'éclata en leur faveur ; partout on les vit passer avec indifférence, pour ne pas dire avec un véritable mépris.

Quoique un fait aussi notoire, aussi public, n'ait pas besoin de preuve, je citerai un témoignage non suspect, celui d'un ennemi, dans une lettre écrite par un général de l'armée napolitaine à un ministre de Murat, lettre qui fut interceptée et me fut remise. Il me suffira de citer l'article suivant de cette lettre :

« Nous n'avons pour nous qu'un *petit parti* dans l'État du pape.
« Ce parti est contenu non-seulement par l'autorité, mais encore par
« la *masse du peuple*, *qui n'est pas pour nous*. Il faudrait une disserta-
« tion pour en donner les motifs. Sa Majesté doit se contenter de sa-
« voir que je lui dis la vérité. L'ordre du pape pour qu'on nous ac-

« corde des vivres a tranquillisé le pays, qui *n'était pas content de* « *notre entrée.* La bonne conduite de la troupe pourra faire durer cet « état de tranquillité. Sans répéter tous les bruits alarmants qui cou- « rent, et qu'on ne peut empêcher d'arriver à l'officier et au soldat, « je dirai que, parmi les employés du gouvernement et les personnes « les plus considérables, on affirme que les Autrichiens sont nos en- « nemis, que des forces considérables sont déjà descendues et conti- « nuent à descendre en Italie. Ils y croient tellement qu'ils restent « tranquilles à leur poste, sans s'effrayer nullement de notre marche. »

Cette pièce importante nous prouva que les gouverneurs des provinces voisines du royaume de Naples avaient fidèlement suivi mes instructions; que Joachim Murat avait des intentions hostiles contre l'État de l'Église, ce qui justifiait davantage l'éloignement du pape; que les pauvres troupes napolitaines se laissaient conduire comme du bétail à la boucherie, parce qu'on leur avait fait croire qu'elles ne rencontreraient aucun obstacle, aucun ennemi en Italie; enfin, elle prouvait que les pays déjà rendus au pape conservaient leur ancien et sincère attachement au gouvernement papal, loin de désirer aucune innovation, aucun changement politique. Il est temps de quitter cette digression pour reprendre la relation du voyage.

Parti de Rome le 23 mars, de bonne heure, j'arrivai bientôt à Viterbe, où je fus surpris d'apprendre que le Saint-Père, après un peu de repos, avait poursuivi son voyage vers la Toscane. Comme il était convenu qu'il m'attendrait dans quelque ville voisine de l'État, j'espérais le rejoindre à Acquapendente; mais là encore je le trouvai parti, et je sus qu'il était déjà en Toscane. Je craignis alors qu'on ne l'eût détourné de Gênes pour l'entraîner en Lombardie, et sur-le-champ je lui écrivis par un courrier, le priant d'attendre l'arrivée des cardinaux de sa suite pour prendre une détermination. Le Saint-Père daigna me répondre de Sienne qu'il m'attendrait à Florence. Je l'y rejoignis le 27 mars, la seconde fête de Pâques. Je fus logé dans le palais Pitti avec les autres personnes de sa suite.

Je me bornerai maintenant à mentionner les circonstances principales de ce voyage; mais je ferai d'abord une remarque qui me paraît importante. La secte philosophique, sans cesse occupée à déprimer l'Église romaine, a obtenu de nos jours que deux pontifes, Pie VI et Pie VII, fussent violemment arrachés du Saint-Siége, et

conduits par la force armée comme des captifs destinés à servir de spectacle aux populations de l'Italie et de la France; par cet indigne traitement, ils espéraient rabaisser, détruire même, parmi les peuples, la grande idée que ceux-ci avaient justement conçue du chef suprême de l'Église. Mais bientôt, par une disposition remarquable de la Providence, les peuples et les grands de la terre saluèrent, environnèrent des plus éclatantes démonstrations d'honneur et d'affection cette même dignité pontificale, et principalement dans les localités où l'on avait voulu davantage la ravaler, la conspuer. Appliquons cette observation à l'Italie : Florence et la Toscane, Turin et le Piémont, Savone, dans le pays de Gênes, furent les lieux témoins des plus grandes violences, des plus sacriléges outrages faits aux deux pontifes persécutés; et ce fut précisément à Savone, à Turin, à Florence, que Pie VII fut entouré des plus grands témoignages de respect et de vénération.

Le jour même de mon arrivée à Florence, le bruit se répandit que les troupes napolitaines étaient sur les confins de la Toscane, et cette nouvelle obligea le pape et le grand-duc à s'éloigner. Nous partîmes de Florence dans la soirée du 28 mars, prenant la route de Livourne, où nous arrivâmes le lendemain matin. Dans la nuit, sur toute la route, nous voyageâmes au milieu d'une foule de peuple qui, à la nouvelle du passage du pape, était accouru de tous les pays voisins. Tous, hommes et femmes, tenant un flambeau ou une lanterne, nous accompagnaient en courant et demandant à haute voix la bénédiction. Ce fut un spectacle vraiment attendrissant. En arrivant à Livourne, j'appris qu'il y avait dans la rade un vaisseau anglais, et je m'empressai de faire savoir au capitaine que je désirais lui parler. Cet officier vint aussitôt fort gracieusement, et je lui dis que, le pape étant décidé à se rendre à Gênes par mer, je voulais savoir s'il pourrait nous prendre à bord et nous y transporter. Le capitaine me répondit qu'il s'estimait heureux de pouvoir rendre ce petit service au pape, mais qu'il ne pouvait partir sur-le-champ, parce que les instructions de son gouvernement l'obligeaient d'escorter dans le port de Gênes les bâtiments marchands de sa nation, auxquels il fallait donner le temps de charger les marchandises anglaises qu'ils devaient enlever de Livourne. Je lui dis alors : « Mais si, en attendant, les « troupes napolitaines surviennent? — Alors, me répondit-il, le

« pape peut aussitôt venir à bord pour mettre sa personne en sû-« reté. » Je fus satisfait de cette réponse, et j'avoue que j'éprouvais une sorte de vanité à donner, en face du monde entier, ce témoignage de confiance à la nation anglaise, fier d'ailleurs de présenter le Saint-Père à l'équipage d'un vaisseau dont une partie de la chiourme avait probablement assisté à Londres et peut-être coopéré au fanatique et ridicule auto-da-fé du mannequin brûlé en habits pontificaux. J'espérais que la présence de Pie VII, au milieu de protestants, contribuerait à dissiper cette multitude de préjugés, d'idées fausses et calomnieuses répandues contre les souverains pontifes dans les pays séparés de la communion catholique romaine. La Providence semblait avoir exprès réuni dans Pie VII toutes les qualités convenables à un pape fugitif et opprimé, innocente victime consacrée par une longue suite de malheurs et de souffrances. Cet air de modestie et d'humilité empreint sur son visage, ce sourire presque continuel sur les lèvres, cette affabilité si simple, si naturelle, faisaient la plus grande impression sur les esprits, excitaient partout le respect et la vénération. Un visage grave et majestueux, un maintien toujours soutenu siéent bien sans doute aux grands personnages, mais ici ils n'auraient pas produit les mêmes effets.

Je m'empressai de rendre compte au pape de mon entretien avec le capitaine anglais ; mais Pie VII, influencé peut-être par des insinuations étrangères, me répondit qu'il était décidé à ne pas séjourner plus longtemps à Livourne et à continuer le voyage vers Gênes. Je lui fis observer qu'une fois arrivés à Sarzanne il nous faudrait ou prendre la route difficile et pénible des montagnes, ou nous embarquer à Lerici sur de petites felouques, et que cette navigation jusqu'à Gênes serait très-fatigante et non sans quelque danger. Le pape, ferme dans sa résolution, me répondit : « Eh bien, nous nous embarque-« rons à Lerici sur les petites felouques du pays, qui font souvent ce « trajet. » Cette détermination de Pie VII me causa d'assez vives inquiétudes. En 1783, j'avais fait le voyage de la Spezia à Gênes sur une de ces felouques, et j'avais appris des marins que quelquefois elles sont capturées par les pirates barbaresques qui, cachés dans le golfe de Portofino, s'avançaient en arborant le pavillon d'une autre nation. Or, dans une circonstance où il s'agissait de confier à la mer un si grand et si vénérable personnage, la seule possibilité d'une telle

mésaventure, bien que rare entre mille voyages heureux, méritait d'être prise en considération, et devait naturellement effrayer. Il y allait aussi de l'honneur des ministres du pape, sur la témérité desquels on aurait certainement rejeté tout événement sinistre et malheureux. Cependant, voyant la résolution si ferme et si courageuse du Saint-Père, j'en tirai bon augure, et je me dis en moi-même : Si, en présence d'un grand danger, au milieu d'une horrible tempête, César a pu dire à son pilote tremblant : *Que crains-tu? tu portes César et sa fortune!* comment pourrions-nous ne pas avoir plus de calme et de confiance, *nous qui accompagnons cet homme sur lequel a toujours veillé et veille encore si visiblement une céleste et secourable Providence!*

Le 31 mars, après midi, nous partîmes de Livourne pour Pise, où nous passâmes la nuit, reçus et splendidement traités par Mgr Alliata dans son palais archiépiscopal. Le lendemain, 1er avril, par Viareggio et Massa, nous arrivâmes à Sarzanne avant le coucher du soleil. Hors de la ville, au milieu d'une multitude de peuple, nous attendait le marquis de Saint-Saturnin, alors ministre du roi de Sardaigne près le Saint-Siége. Ce loyal et pieux chevalier s'approche de la voiture, complimente le Saint-Père; puis, se tournant vers le peuple là réuni, il dit d'une voix forte : « J'ai ordre de mon roi de vous dire que main« tenant vous devez obéir à lui (montrant le pape de la main), oui, à « lui, le premier des souverains et le chef suprême de l'Église. » Cependant le peuple dételle les chevaux et nous conduit à la cathédrale, où fut donnée la bénédiction du Saint-Sacrement. Le Saint-Père fut logé dans le palais épiscopal, et moi dans la maison Spina. Le lendemain nous trouvâmes à Lerici nos felouques prêtes; l'embarquement ne fut pas long, et bientôt nous voguions vers Gênes. Nous avions un ciel pur et serein, une mer parfaitement calme; nous nous acheminions lentement, ne pouvant aller que par la force des rames. Ceux qui ont côtoyé les *deux rivières de Gênes* savent quelle variété d'aspects pittoresques, de scènes théâtrales vraiment enchanteresses, se déroule sous les yeux de celui qui navigue à une petite distance de la plage; mais ici des circonstances extraordinaires rendaient ce spectacle encore plus beau, plus surprenant. Les collines voisines de la mer, les toits des maisons des divers villages si nombreux étaient couronnés par les habitants, répandus même jusque sur la plage.

A l'apparition des felouques, des cris de joie partant de toute part retentissaient au loin, et tous demandaient la bénédiction. Le bruit continuel des boîtes et des mortiers, le son des cloches, en se mêlant aux cris et aux chants, contribuaient à animer cette scène attendrissante. De temps en temps se détachaient du rivage des groupes de petites barques qui venaient vers nous et nous escortaient quelque temps. Nous en remarquâmes surtout une remplie seulement de femmes et de jeunes filles qui, chantant et ramant, s'approchèrent de la felouque du Saint-Père, se jetèrent à genoux, et, appuyées sur leurs rames suspendues, reçurent la sainte bénédiction du pape, puis s'en retournèrent en mêlant leurs cantiques de joie aux acclamations d'allégresse de tout leur village.

Cependant la nuit approchait, et Pie VII, voyant qu'il ne pouvait arriver que fort tard à Gênes, se décida à passer la nuit à Rapallo. Le pape et nous tous fûmes portés à terre dans les bras des marins. Le lendemain, nous trouvâmes une espèce de pont jeté à la hâte qui permit au pape d'arriver commodément à la felouque. Je vis quelques personnes du peuple courir devant lui, puis se jeter dans l'eau jusqu'au cou, en tête du pont, et attendre ainsi le passage du Saint-Père pour lui baiser les pieds : spectacle qui m'émut profondément. A Rapallo, comme partout ailleurs, aussitôt que le pape avait quitté son appartement, le peuple s'y portait en foule et le suivait jusqu'à ce qu'il fût monté en voiture, baisant respectueusement la place où il avait posé le pied. Le 3 avril, nous arivâmes à Gênes, où Pie VII fit une entrée vraiment triomphale, comme on peut en juger par la description suivante que j'emprunte à une feuille périodique.

« Par les ordres de Sa Majesté Catholique, tous les navires espagnols qui mouillaient dans le port de Gênes allèrent au-devant de Sa Sainteté. A cette belle escadrille se joignit un grand nombre de bateaux génois, qui se disposèrent en double rang pour escorter le Saint-Père. Enfin on voit paraître et s'avancer dans le port l'heureuse barque de Pierre. Pour se former une idée exacte de cette entrée triomphale, il faut connaître le magnifique amphithéâtre que présente cette ville, vue du côté du port.

« Le bruit retentissant et prolongé du canon, les joyeux carillons des cloches, le déploiement des pavillons des diverses nations, le mouvement d'une multitude de barques qui couvraient la mer, la

population d'une grande ville se montrant presque tout entière aux fenêtres, sur les balcons et les toits, les acclamations, les *vivat* continuels, les larmes de tendresse qui coulaient des yeux de tout le monde, un sentiment mêlé de piété et d'allégresse qui se lisait sur le visage et dans le regard de chacun, tout cela contribuait à rendre ce spectacle le plus intéressant, le plus touchant, le plus doux dont on puisse avoir le souvenir.

« Sa Sainteté fut reçue par le cardinal archevêque de Gênes, à la tête de tous les chapitres et de tout le clergé. Elle fut complimentée par le gouverneur de la ville, à la tête de l'état-major de la junte du gouvernement, et du corps des Anciens. Le commandant des troupes anglaises, aussi à la tête de son état-major, se présenta à Sa Sainteté pour lui offrir son hommage et ses respectueux services. Le Saint-Père refusa les voitures destinées pour lui et sa suite, préférant la chaise à porteurs, ne voulut pas cependant accepter le baldaquin, et manifesta le désir d'aller avant tout à l'église; alors il s'achemina vers la métropole de Saint-Laurent, entre deux rangs de soldats, et au milieu d'une longue procession du clergé, des chapitres, de quelques cardinaux, évêques et prélats. Un piquet de la garde d'honneur de Sa Majesté escortait, le sabre en main, la chaise de Sa Sainteté, et un fort piquet du régiment Asti fermait la marche.

« Après la bénédiction du Saint-Sacrement donnée par le cardinal archevêque de Gênes, le pape, suivi du cardinal Pacca, se rendit au palais Durazzo, à travers une multitude de peuple. Le cardinal archevêque de Gênes, en grand costume, marcha constamment à pied, à côté de la chaise à porteurs du Saint-Père, toujours escortée par les gardes d'honneur et précédée d'un piquet de carabiniers de la garde de Sa Majesté. Lorsque le cortége arriva près de la place des *Fontane amorose*, où commençaient les deux files des troupes anglaises, l'état-major de ces troupes se présenta au pape pour lui offrir de nouveau ses services. Pie VII les remercia avec la plus gracieuse bienveillance. Partout où passait le Saint-Père, on voyait se précipiter en foule des personnes de tout âge et de tout sexe, avides de le contempler et de recevoir sa sainte bénédiction. Les tapis qui couvraient les rues et qui ornaient les fenêtres, tant de pompe qui frappait partout les regards, ces foules joyeuses et avides qui remplissaient la ville, ces brillantes troupes, disséminées le long des rues,

offraient l'aspect le plus vaste, le plus imposant. A la porte du palais Durazzo attendaient, pour recevoir Sa Sainteté, un corps de la noblesse et des officiers, trois cardinaux arrivés la veille, Mattei, doyen du sacré collége, Opizzoni, archevêque de Bologne, et Galeffi, tous en habits de cérémonie. Dans la soirée qui précéda l'arrivée du pape, et dans les deux suivantes, il y eut à Gênes la plus brillante illumination générale, spontanée, jusque dans les plus petites ruelles. Cette illumination, faite sur double rang de lampions, embrassait tous les contours de la ville ; et la délicieuse colline d'Albato, éclairée elle-même de cette douce lumière, offrait un aspect féerique qu'il ne serait pas facile de reproduire dans une autre ville.

« Par l'ordre formel de Sa Majesté, le Saint-Père fut toujours traité aux frais du trésor royal.

« Quoique Pie VII connût d'avance l'attachement sincère de notre ville au Saint-Siége, il fut néanmoins pénétré du religieux enthousiasme des Génois. Il parut aussi frappé du grand nombre de beaux édifices dont le seul aspect justifie le surnom de *Superbe* donné à la ville de Gênes. Enfin est pleinement satisfait notre vif désir, notre impatience de voir, de posséder dans nos murs le grand, l'immortel Pie VII, le héros de tant de vertus, le modèle de la plus courageuse fermeté, l'exemple d'une sainte et apostolique mansuétude. Non, il ne pourra jamais s'effacer de notre mémoire, le souvenir de ce jour heureux ; et la douce impression de tendresse et de joie, produite par l'arrivée et le séjour du Saint-Père, restera toujours gravée dans le cœur des Génois. »

Durant tout le temps du séjour du pape à Gênes, le palais de l'illustre famille Durazzo, où il était logé, fut gardé par les troupes anglaises, ou à la solde de l'Angleterre ; et lorsqu'il sortait pour se promener ou pour quelque cérémonie, il était toujours escorté par les dragons de la cavalerie anglaise : circonstance singulière qui mérite de figurer parmi les choses extraordinaires de nos temps. Le Saint-Père eut bientôt la consolation de se voir entouré de la plus grande partie du sacré collége. Ce fut une chose vraiment édifiante que de voir plusieurs cardinaux d'un âge avancé, et même infirmes, entreprendre ce voyage, dans une saison encore dure, et dépourvus en partie des moyens qui pouvaient le rendre moins incommode, moins pénible ; car quelques-uns de ces cardinaux, que la calomnie repré-

sente comme gorgés de richesses, n'auraient pu suivre le Saint-Père, sans les secours qui leur furent donnés[1]. Nous appelâmes près de nous aussi, pour les consulter dans les graves affaires de l'Eglise, deux religieux Barnabites, alors illustre ornement de leur ordre, et bientôt du sacré collége : le Père général Fontana, nommé cardinal en 1816, et le Père Lambruschini, qui fut depuis archevêque de Gênes, ensuite nonce près la cour de France, enfin élevé à la dignité de cardinal en 1831, par le pape régnant Grégoire XVI.

Nous apprîmes à Gênes toutes les circonstances du débarquement de Napoléon en France, et nous sûmes comment sa petite et faible armée, grossissant de jour en jour, lui permit d'arriver à Paris et de remonter sur le trône impérial, après une abdication solennelle de quelques mois de date. Cette nouvelle atterra quelques personnes à cause du voisinage de la France et du duché de Gênes; mais Pie VII et son ministre n'en furent nullement troublés. Avant notre départ de Rome, nous avions appris l'évasion de Napoléon de l'île d'Elbe, la direction de sa flottille vers la France, et nous avions prévu ce qui ne tarda pas d'arriver. Il ne fallait qu'un peu de bon sens pour comprendre qu'un homme tel que Napoléon, d'une si haute portée, d'une si profonde politique, n'aurait pas eu la folle témérité de s'avancer sur quelques frêles barques, avec quelques centaines d'hommes, pour reconquérir l'empire, si tout n'avait été bien préparé pour que l'exécution de son projet ne rencontrât aucun obstacle, aucune résistance bien sérieuse. Il était encore facile de prévoir qu'il ne trouverait pas une opposition vigoureuse dans la nation française. Les princes de la maison de Bourbon étaient tolérés plutôt qu'aimés, et les démonstrations de joie et de satisfaction dont on avait salué leur retour n'avaient été que partielles ou éphémères. Il ne me convient pas d'en

[1] Il ne serait pas difficile de citer un certain nombre de cardinaux d'une charité si généreuse qu'ils ne laissèrent même pas de quoi payer les frais de leurs funérailles. L'histoire raconte avec les plus grands éloges deux ou trois exemples semblables dans les grands hommes de la Grèce et de Rome; mais personne n'a cité le vertueux désintéressement de plusieurs cardinaux. Et pourtant ce que dit Brutus (dans la tragédie de ce nom) des premiers sénateurs de l'ancienne Rome, qui

Ont vieilli dans la pourpre et dans la pauvreté,

pourrait bien justement s'appliquer à ces princes de l'Eglise.

rechercher ici toutes les causes, et je me bornerai à rappeler quelques faits. Les nobles de France, appelés sur les bords du Rhin par les proclamations énergiques et menaçantes des deux frères de Louis XVI, avaient tout sacrifié à leur devoir de sujets et à l'honneur français. Dépouillés de leurs biens, durant un long exil, ils vécurent tristement errants et mendiants sur la terre étrangère. A leur retour en France, ils trouvèrent établis dans leurs maisons et dans leurs biens ceux qui leur avaient jadis servi de tailleurs, de perruquiers et de valets, sans qu'ils pussent les en chasser. Et dans cette triste condition, il ne descendit pour eux du trône aucune faveur, aucune récompense pour tant de sacrifices héroïques; mais ils voyaient au contraire, avec une juste indignation, la cour accueillir, conserver dans les emplois, dans les places les plus brillantes, les premiers auteurs, les plus chauds partisans de la république et de l'empire; et, pour en nommer un seul entre tous, un général Miollis, nom d'éternelle infamie, digne d'être inscrit dans l'histoire ecclésiastique à côté de ceux des Dèce et des Dioclétien : système impie d'une clémence cruelle, qui fut bientôt adopté par les autres gouvernements, et qui a amené les funestes conséquences dont nous avons été les tristes témoins!

Comme je l'ai déjà dit, l'heureux succès de l'entreprise de Napoléon et son rétablissement sur le trône impérial ne nous causèrent aucun trouble, ni à Pie VII ni à ceux qui l'entouraient, à cause de nos prévisions et de la conviction où nous étions que ce triomphe ne serait que passager. Les armées des alliés n'étaient pas encore éloignées des frontières de la France, et l'on devait croire que les souverains du congrès de Vienne, instruits par une triste expérience de ce dont était capable Napoléon à la tête d'un grand peuple, s'empresseraient d'attaquer impitoyablement la France de toute part, pour ne pas laisser à cet homme, d'une activité si prodigieuse, le temps de préparer une forte résistance pour porter peut-être une autre fois la guerre au sein de leurs Etats.

Dans les premiers jours de notre arrivée à Gênes, une députation de la ville de Savone vint complimenter le Saint-Père, et le pria de daigner honorer encore une fois Savone de sa présence, pour couronner de sa main la statue de la madone de la Miséricorde, cérémonie si désirée de tous les habitants, et qui les remplirait de consolation. Le célèbre sanctuaire de Notre-Dame de Savone est situé dans

la vallée de Saint-Bernard, à quatre milles de la ville. Pie VII fit aux députés un accueil plein de bonté et d'affection; mais il ne voulut pas donner une réponse décisive à la demande qu'ils lui adressaient. Devant m'envoyer immédiatement à Alexandrie pour remercier, en son nom, le roi de Sardaigne de l'accueil si honorable et si généreux qu'il recevait à Gênes, il me chargea aussi de demander au roi s'il croyait que cette cérémonie pût se faire sans inconvénient dans ces tristes conjonctures.

Comme nous reviendrons à la madone de Savone, je crois devoir raconter ici une anecdote assez curieuse. Depuis quelques années, une paysanne d'un village des environs de Savone avait annoncé et continuait de dire que Pie VII lui-même viendrait couronner la statue de la madone miraculeuse de la Miséricorde. Les prophétesses ne doivent pas trouver grand crédit de nos jours; on se moqua d'abord de sa prédiction. Cependant, à l'arrivée imprévue du pape à Savone, dans le mois d'août 1809, les Savonais se souvinrent de la prophétie de la paysanne et conçurent l'espoir que réellement la cérémonie du couronnement de la madone serait faite par Pie VII. Après deux ans et demi de captivité, le pape est subitement enlevé et violemment transporté à Fontainebleau; ainsi s'évanouit l'espérance des bons Savonais. Dans le mois de février 1814, Pie VII est de nouveau déporté à Savone, et la même espérance renaît; mais, environ un mois après, le pape est forcé de partir pour la Lombardie. Après le passage du Taro, il est consigné aux premiers postes de l'armée autrichienne; puis, devenu libre, il passe à Bologne, de là dans la Romagne, et, le 24 mai, il rentre à Rome. Tout portait à croire qu'il y passerait tranquillement les derniers jours de son pontificat et qu'il ne reverrait pas Savone pour la troisième fois. Comme quelques serviteurs du pape avaient eu foi en la prophétie de la paysanne, Pie VII leur en parla un jour en plaisantant, et leur dit: « Vous voyez bien que la prophétesse n'a pas deviné. » Cependant la paysanne était toujours demeurée ferme et invariable dans sa prédiction, même quand toutes les apparences lui étaient contraires. Nous verrons plus tard que tout se vérifia parfaitement. Je reprends maintenant ma relation.

Je partis bientôt de Gênes pour Alexandrie, et je m'acquittai de ma mission. L'excellent roi Victor-Emmanuel me fit l'accueil le plus honorable et le plus bienveillant. J'avais eu l'honneur de le voir beau-

coup à Rome, où il avait passé quelques années, et j'ose dire qu'il m'avait honoré de son amitié et de sa confiance dans des affaires assez importantes. Il voulut bien se souvenir à Alexandrie des témoignages de respect et d'affection que je lui avais donnés (souvenir assez rare dans les cours) et me prouver qu'il m'en gardait de la reconnaissance. A peine fus-je arrivé, quoiqu'il fût déjà nuit, il envoya à l'hôtel où j'étais descendu le comte de Roborento, son grand-écuyer, pour me féliciter de mon arrivée et me dire que le lendemain matin il me donnerait audience et me retiendrait à dîner avec lui. Le jour suivant, de bonne heure, arrivèrent deux capitaines avec un piquet de soldats, et ils me dirent que le roi les envoyait pour me servir de garde d'honneur. Bientôt une voiture de la cour vint me prendre pour me conduire chez le roi; partout, sur mon passage, je reçus les honneurs militaires. A l'entrée de son appartement, le roi vint au-devant de moi, et voulut bien dire aux premiers seigneurs de sa cour qui l'accompagnaient : « Le pape ne pouvait pas faire pour moi une chose plus agréable que de m'envoyer, en son nom, une personne qui a été un de mes meilleurs amis. » Il me conduisit ensuite dans un autre appartement, où il me traita avec la plus grande bonté, la plus gracieuse affabilité. Il s'entretint longtemps avec moi, m'adressa avec le plus grand intérêt diverses questions sur le pape et les affaires du Saint-Siége ; puis, avec l'abandon le plus entier, avec la plus grande ouverture de cœur, il me confia ses intentions, le plan de conduite qu'il se proposait de tenir à l'égard des cours étrangères et dans le gouvernement intérieur de ses Etats. Dans tout ce qu'il me dit, je remarquai beaucoup de bon sens et une noble manière de penser.

Conformément aux ordres que j'avais reçus du pape, je lui demandai s'il lui serait agréable que Pie VII fît la cérémonie pour laquelle les Savonais lui adressaient les plus vives instances, et s'il croyait que cette cérémonie ne pût avoir aucun inconvénient dans des circonstances si peu favorables. Le roi me répondit que non-seulement il agréait que Sa Sainteté fît cette cérémonie, mais qu'il voulait y assister lui-même, et il m'assura que tout se passerait tranquillement et avec la plus grande édification. Après avoir reçu les plus grands témoignages de cette bienveillance royale, qu'il voulait bien appeler de l'amitié pour moi, je partis d'Alexandrie, et, à mon retour à Gênes,

je rendis compte au Saint-Père du résultat de ma mission[1]. Alors le pape décida qu'il se rendrait à Savone pour la cérémonie en question ; mais il ne put déterminer le jour. Bientôt arrivèrent à Gênes le roi lui-même, le duc de Modène et la duchesse, sa fille, pour offrir leurs hommages au pape et l'entourer des témoignages les plus touchants de leur sincère respect, de leur filiale et tendre affection.

Pie VII reçut à Gênes, par l'entremise d'un général autrichien, une lettre du roi Joachim Murat. Dans cette lettre, remplie de plaintes et de durs reproches sur le départ du pape, Murat le menaçait, s'il ne revenait pas promptement dans sa capitale, de faire occuper Rome et le reste de l'Etat de l'Eglise. Le Saint-Père m'ordonna de faire une réponse au ministre de Murat ; mais je différai un peu pour prendre conseil des événements, et, quand fut prête ma lettre en justification de la conduite du pape, elle devint inutile par la prompte déconfiture du roi Murat. Dans ces derniers jours, celui-ci avait fini par lever le masque, en publiant une proclamation pour exciter les peuples de la péninsule à une violente rébellion contre tous les souverains de l'Italie. Cette proclamation se faisait remarquer par ces phrases emphatiques, par ces promesses pompeuses, par cette ridicule imitation du ton prophétique, lieux communs du langage révolutionnaire :

« ITALIENS !

« L'heure est venue où doivent s'accomplir les hautes destinées de l'Italie..... La Providence vous appelle enfin à être une nation indépendante..... Des Alpes au détroit de Sicile, qu'on n'entende que ce seul cri : Indépendance italienne !!! »

Mais les populations italiennes accueillirent cette proclamation avec la plus froide indifférence. Si une pareille tentative eût été faite par

[1] Victor-Amédée conserva toujours la véritable idée de la majesté royale. Il savait bien, en 1821, que les promesses arrachées par les violentes menaces des sujets rebelles sont entièrement nulles, selon les lois divines et humaines ; toutefois, regardant comme une chose messéante et vile dans la bouche d'un souverain toute promesse faite avec l'intention de la révoquer, il eut la magnanimité de préférer descendre du trône que de consentir aux téméraires demandes de la faction rebelle.

quelque prince italien appartenant à une famille régnante ou ayant joué jadis un grand rôle en Italie, tels que les Colonnesi, les Orsini, les Doria, cette tentative, sans cesser d'être injuste, puisqu'elle tendait à détrôner des princes légitimes, aurait pu néanmoins, de nos jours, réveiller l'amour patriotique, l'orgueil national des Italiens, et obtenir leur confiance. Mais quelle foi pouvait leur inspirer le fils d'un maréchal-ferrant de Cahors, qui, déjà méprisé de toutes les grandes puissances de l'Europe, osait encore les braver par une tentative dont seul était capable l'homme extraordinaire qui venait de remonter sur le trône impérial de France? Malgré la proclamation de Murat, malgré les intrigues actives de ses agents, Rome et l'Etat de l'Eglise restèrent calmes et fidèles au gouvernement légitime. La junte, ou régence établie par le pape avant son départ, répondit pleinement à la confiance du Saint-Père, et recueillit les louanges méritées du souverain et de la population.

Une seule opération de la junte excita quelque étonnement dans les pays étrangers: l'arrestation et la réclusion dans le fort Saint-Ange du fameux cardinal Maury, évêque de Montefiascone. Pour la justification de la juute, je crois devoir faire connaître au public ce que fut le cardinal Maury, par une notice biographique que je me promets d'écrire avec la plus grande impartialité.

Maury naquit à Valréas, petite ville du comtat de Carpentras, alors possession du Saint-Siége. Encore jeune, il se rendit à Paris, où il se distingua par ses talents oratoires, et mérita la protection des philosophes, alors si influents dans le gouvernement, qui lui firent obtenir quelques bénéfices ecclésiastiques, et même la faveur de prêcher à la cour. En 1789, il fut un des députés ecclésiastiques envoyés aux états généraux qui formèrent bientôt l'*Assemblée nationale*. Là, avec une éloquence peu commune, et avec un grand courage, puisqu'il pouvait être victime de la fureur populaire, il défendit les droits sacrés de l'autel et du trône. Par suite de la juste célébrité qu'il s'était faite, l'immortel Pie VI l'appela à Rome, l'envoya comme nonce extraordinaire à la diète électorale de Francfort, après la mort de l'empereur Léopold II, et ensuite l'éleva à la dignité de cardinal. Cette promotion de Maury ne plut pas au bon peuple romain, dont le tact est si fin qu'on serait tenté de croire qu'il *subodore* les qualités et le caractère des personnes qu'on élève aux hautes dignités. Dans

un sonnet satirique qui courut alors sur les qualités des nouveaux cardinaux, on appelait Maury

Una volpe raminga e mal sicura [1].

Durant quelques années Maury fut le chaleureux avocat de la cause des Bourbons exilés, et, après l'avénement de Pie VII, il ne cessa de déclamer contre la réconciliation du Saint-Siége avec la république française, et censura vertement dans tous ses discours le concordat de 1801. Mais lorsqu'il vit le premier consul proclamé empereur des Français et reconnu comme tel par presque toutes les puissances de l'Europe, alors Maury se montra réellement tel que l'avait représenté le poëte satirique, *renard peu sûr, habile à prendre le vent.* Il écrivit à l'empereur une lettre fort adulatrice, le reconnut pour son souverain, et lui demanda la permission de revenir en France. Napoléon la lui accorde, et aussitôt, abandonnant sa résidence épiscopale de Montefiascone, il court intriguer à Paris. L'empereur lui fit bon accueil, non qu'il lui accordât son estime et sa confiance, mais parce qu'il comprit sur-le-champ que, dans l'exécution de ses projets sur la discipline de l'Eglise, Maury serait pour lui un instrument utile et précieux, d'autant plus docile et commode qu'il ne rencontrerait en lui l'opposition d'aucuns scrupules. Napoléon l'avait bien jugé, et en voici les preuves.

Quand l'empereur voulut supprimer quelques siéges épiscopaux de l'Etat de l'Eglise pour les réunir aux diocèses voisins, Maury se fit évêque intrus de ceux qui touchaient à son diocèse de Montefiascone. Quand le cardinal Fesch, fidèle aux saints canons, refusa sagement l'archevêché de Paris, Maury n'eut pas honte de l'accepter, de se faire nommer vicaire capitulaire, et de gouverner ainsi ce diocèse, au mépris des admonitions et de la défense formelle de Pie VII, à lui signifiées par un bref daté de Savone [2]. Quand, par un ordre de l'empereur, plusieurs évêques de l'empire, Français et Italiens, se réunirent à Paris et formèrent cette assemblée improprement dite *concile national*, Maury se montra le défenseur si ardent et si fanatique de toutes les prétentions de Napoléon qu'il fit rougir de scandale

[1] Renard peu sûr, habile à prendre le vent.

[2] Voir les Documents de la quatrième partie, tome 1er, n° I.

tous les bons catholiques, et fut même conspué des évêques courtisans, qui étaient loin de l'égaler par la témérité et l'impudeur de l'arrogance. Quand l'excellent et malheureux Pie VII, séduit et perfidement trompé, signa, le 25 janvier 1813, ce funeste concordat de Fontainebleau, tandis que tous les bons catholiques en gémissaient, Maury, dans un mandement, en fit l'éloge dans des termes malicieux et coupables, qui faisaient mal au cœur. Quand le pape, revenu à lui-même et repentant, révoqua, annula ce concordat, qui aurait été si funeste à l'Eglise, Maury courut à Fontainebleau pour engager Pie VII à le maintenir, et porta si loin la témérité et l'insolence que le plus patient et le plus doux des pontifes, quoique affaibli par les souffrances d'une cruelle infirmité, se leva saisi d'indignation, le prit par le bras, le mit dehors, et avec mépris ferma la porte sur lui.

Tandis que Maury espérait recueillir le fruit de tant de complaisances scandaleuses, de tant d'adulations si basses, celui qu'il croyait son protecteur tomba du trône, et lui-même devint l'objet du mépris de tous les partis. Pie VII, à son retour à Rome, lui enleva l'administration de son diocèse de Montefiascone, et la confia à l'évêque de Cervia, Mgr Gazzola, qui fut ensuite élevé à la dignité de cardinal. Bientôt Maury, chassé pour ainsi dire de la France, vint se réfugier à Rome, et Pie VII lui fit intimer la défense de se présenter à son audience, d'assister aux consistoires, aux chapelles, aux congrégations, à aucune réunion quelconque des cardinaux.

Alors les *Zelanti* de Rome désirèrent, pour le bien de la discipline ecclésiastique, qu'on ne laissât pas impunie la téméraire et schismatique conduite de Maury. Ils demandèrent qu'on donnât, même dans la personne d'un cardinal, l'exemple d'un sévère mais juste châtiment, pour imprimer une terreur salutaire au clergé subalterne, et aussi pour faire connaître au monde catholique combien avait été coupable la schismatique intrusion des évêques et des prêtres étrangers, qu'une semblable punition, quoique bien méritée, ne pouvait atteindre, à cause des obstacles qui arrêtaient la légitime juridiction pontificale. Pie VII, justement pénétré d'horreur pour l'indigne conduite de Maury, trouva ce désir fort juste, et m'ordonna de recueillir tous les papiers quelconques relatifs à la personne de ce cardinal, pour les remettre à Mgr Caprano, aujourd'hui membre illustre du sacré collége, et à Mgr Invernizzi, lesquels auraient à examiner s'il

y avait matière suffisante pour soumettre un cardinal à un procès en forme.

Cependant Maury vivait à Rome dans l'obscurité ; mais après le départ du pape pour Gênes, et à la nouvelle que Napoléon venait de remonter sur le trône de France, il éleva la voix d'une manière arrogante, manifesta des sentiments de haine pour la personne du pape et pour Rome, et eut l'imprudence d'annoncer son projet de retourner en France. La junte m'adressa alors un rapport exact et fidèle sur les intentions et la conduite de Maury, me représenta fort judicieusement tout le mal qu'il pourrait faire à Paris, et proposa d'empêcher son départ en l'enfermant dans le fort Saint-Ange. Je dus lire ce rapport au pape, qui approuva entièrement le projet de la junte, et j'eus besoin d'insister fortement pour qu'il me permît d'ajouter, dans ma réponse à la junte, qu'il vaudrait mieux, s'il y avait la même sûreté, choisir un autre lieu de détention pour éviter l'esclandre que produirait nécessairement dans le public la réclusion d'un cardinal dans le fort Saint-Ange ; mais la junte, pour des motifs que je dois croire très-justes, ne changea rien à sa première résolution. Maury fut arrêté et immédiatement enfermé dans le château Saint-Ange. A son retour à Rome, le pape m'ordonna de rechercher et réunir toutes les pièces relatives au procès du fameux cardinal Coscia, et, sur l'avis unanime des prélats Caprano et Invernizzi qu'on pouvait, sans aucun scrupule, poursuivre contre Maury un procès en forme, il nomma très-secrètement à cet effet une congrégation des cardinaux les plus respectables. On choisit pour secrétaire Mgr Belli, archevêque de Nazianze, homme très-versé dans la science du droit canon ; différents ministres du gouvernement furent chargés de poursuivre l'instruction du procès et tous les actes subséquents. Sur ces entrefaites, Consalvi revint de Vienne, et le procès fut réduit à néant pour des motifs que j'ignore. Maury sortit du fort Saint-Ange et redevint libre ; bien plus, il fut bientôt admis aux cérémonies religieuses, aux consistoires, à toutes les représentations cardinalices ! Mais revenons à Gênes.

Le 4 de mai, qui fut, cette année-là, la fête de l'Ascension du Sauveur, la ville de Gênes put se former une idée, quoique imparfaite, des belles cérémonies de Rome. Il y eut chapelle papale à l'Eglise de l'*Annunziata* (l'Annonciation) ; le pape assista à la messe chantée, puis,

précédé du sacré collége, il fut transporté à un palais en face de l'Eglise, et là, du haut d'une loge, il donna la solennelle bénédiction papale à la multitude de peuple qui remplissait la place et tous les alentours: spectacle vraiment imposant qu'on a vu très-rarement ailleurs qu'à Rome, où il a bien plus de grandeur.

Le 8 mai, le Saint-Père se transporta avec sa suite de Gênes à Savone. Ce voyage de trente-cinq milles fut une solennelle et magnifique marche triomphale. Toute la route était couverte de monde; et, dans cette longue suite de villages que nous traversâmes, toutes les fenêtres étaient richement ornées et garnies d'innombrables spectateurs. Nous passions souvent sous des arcs-de-triomphe et dans de belles allées d'arbres artificiellement formées pour la circonstance. Les applaudissements, les cris de joie des populations qui demandaient la bénédiction, les joyeux carillons des cloches, le bruit continuel des mortiers, celui des divers corps de musique, tout cela réuni produisait dans les airs un retentissement assourdissant. C'est ainsi que nous arrivâmes à Savone, petite ville qui rappelle diverses époques de gloire pour l'Italie, qui doivent rendre fier tout bon Italien qui aime son pays. C'est la ville de Savone qui a donné à l'Église un Jules II, ce pape qui a imprimé au commencement du XVIe siècle son caractère de grandeur; ce pape, qui conçut l'idée d'élever à Dieu le plus beau monument de l'univers, la basilique vaticane, temple qui n'avait jamais eu et ne pouvait jamais avoir son égal; ce pape qui, par ses plans si vastes et par son efficace protection, contribua puissamment à la renaissance des lettres et des beaux-arts, qui rendirent alors notre patrie la maîtresse de toutes les autres nations.

Déjà, quelques années auparavant, le pays de Savone avait donné à la science maritime, à la navigation, Christophe Colomb [1], à qui l'on doit l'heureuse découverte d'un nouveau monde. Singulière destinée de ces deux illustres Savonnais! A la honte de l'Italie et de l'Europe, deux heureux Florentins ont pu usurper une grande partie de leur gloire: Jean de Médicis, devenu ensuite le pape Léon X, et Améric Vespuce, dont le premier a donné son nom à son siècle [2], et

[1] Christophe Colomb naquit au village de Cogo-Letto.

[2] On compte quatre grands siècles de la littérature: celui de Périclès, celui d'Auguste, celui de Léon X, celui de Louis XIV.

le second au Nouveau-Monde. Deux exemples remarquables de l'injustice de ce monde et de l'ingratitude de la patrie !

Le Saint-Père descendit à l'évêché ; c'était le lieu même de sa longue captivité à Savone. Le lendemain de notre arrivée, nous entendîmes tout à coup le bruit du canon ; le pape demanda ce que c'était, et on lui répondit que le canon annonçait l'arrivée du roi Victor, qui devait descendre à un palais en face de l'évêché. Alors, Pie VII, voulant lui faire une surprise agréable, se leva pour aller le visiter et se mit à traverser la place à pied. En même temps, le roi, à peine descendu de voiture, s'acheminait vers l'habitation du pape, et, par une heureuse et fortuite combinaison, les deux souverains se rencontrèrent au milieu de la place. Aussitôt le roi et sa fille, la duchesse de Modène, se jetèrent humblement à genoux et restèrent ainsi quelques instants prosternés à ses pieds, tandis que le Saint-Père joignait à ses prières les efforts de son bras pour les relever ; à la vue de ce spectacle si édifiant, si attendrissant, la multitude entière fit tout à coup éclater un cri d'applaudissement et de joie, se mit à pleurer, à sangloter. Là, sur cette même place où le vicaire de Jésus-Christ reçoit maintenant les hommages publics si touchants de la vénération d'un roi, souverain du pays, on voyait naguère des gendarmes qui le gardaient dans sa prison avec une grande rigueur, et qui repoussaient les fidèles, avides de communiquer avec leur père et leur pasteur. Nous ne pouvons trop faire remarquer ces admirables réparations ménagées par la divine Providence.

Le 10 mai, Pie VII, accompagné d'une longue suite de voitures, se transporta au sanctuaire de la *Madone* de la Miséricorde, dans la vallée de Saint-Bernard, pour y faire la solennelle cérémonie si impatiemment attendue. Après la messe chantée, il descendit dans une petite chapelle souterraine à travers laquelle coule un ruisseau sur lequel la très-sainte Vierge apparut, le 18 mars 1536, à un bon vieillard appelé Antoine Bottà. Là est un autel sur lequel est placée la statue de la madone miraculeuse, que le Saint-Père couronna avec les cérémonies d'usage. L'intérieur de la chapelle est si étroit qu'il pouvait à peine contenir le pape, quelques prélats qui l'assistaient et dix cardinaux. Sur les deux côtés, en face de l'autel, étaient placés le roi Victor, sa fille, la duchesse de Modène, Marie-Louise de Bourbon, appelée alors la reine d'Étrurie, l'infant Don Louis et la princesse sa

sœur. Le petit escalier par lequel on descend à la chapelle était occupé par les dames et les seigneurs de leur cour. Quoique toutes les pompes, toutes les démonstrations d'hommages et de dévotion consacrées sur la terre à la Vierge Marie ne soient rien en comparaison des mérites si singuliers de la Mère de Dieu, j'avoue que cette pieuse cérémonie, au milieu de la campagne, dans une vallée solitaire et sauvage, avait quelque chose d'auguste et de majestueux par la réunion de tant de personnages illustres. Les événements de cette époque me suggèrent une réflexion dont je ne puis rendre compte sans jeter un regard rapide sur ce qui se passait alors en France. Napoléon, après son débarquement à Cannes, pour en imposer au public, pour inspirer de la confiance et du courage à ses partisans, se montra partout assuré du succès de son entreprise, et comme tenant déjà d'une main ferme le sceptre impérial. Arrivé à Lyon, il rendit, le 13 mars 1815, un décret portant dissolution de la Chambre des Pairs, de celle des Communes, et la convocation à Paris, pour le mois de mai, des colléges électoraux des divers départements de l'empire, à l'effet de corriger et modifier la Constitution[1], et aussi pour assister au couronnement de l'impératrice son épouse, et du prince impérial, son fils, alors tous deux retenus à Vienne sous la plus étroite surveillance. Je fis alors la réflexion que Dieu avait voulu, dans ce même mois de mai, que ce fût non une souveraine de la terre, quoique fille illustre de tant de puissants Césars, mais une image miraculeuse de la Reine des anges, que couronnât solennellement son vicaire sur la terre, en présence d'un roi pieux et de personnages illustres.

Le 12 mai, le pape retourna de Savone à Gênes, et, le 14, qui fut cette année-là la fête de la Pentecôte, il tint encore chapelle papale dans l'église de l'*Annunziata*.

Le Saint-Père reçut à Gênes la visite de la fameuse princesse de Galles, devenue alors reine, qui retournait en Angleterre pour se défendre dans le procès qu'on lui avait intenté pour infidélité conjugale. Ce procès scandaleux et celui du fameux collier du cardinal de Rohan, qui fit tant de bruit à Paris en 1786, passeront à la postérité comme preuves de l'immoralité de nos temps et des perfides intrigues

[1] Voyez Documents, n° 1, à la fin de cette cinquième partie.

des ennemis des trônes, pour avilir, aux yeux des peuples, la majesté des souverains jadis si respectée.

Les bons Génois avaient le plus grand désir de posséder le Saint-Père pour la fête du *Corpus Domini* et projetaient déjà les plus belles, les plus magnifiques choses; mais Pie VII, à la nouvelle de la déroute de l'armée de Murat, résolut de se mettre en route avant les grandes chaleurs pour retourner à Rome.

Le séjour de Pie VII à Gênes fut une de ces époques glorieuses et consolantes que la divine Providence accorde de temps en temps à son Église, pour montrer que, si elle permet que cette épouse chérie traverse souvent les épreuves si amères des tribulations, des combats, des persécutions, elle sait aussi, quand elle le veut, pour l'encouragement et le soutien des bons, pour la confusion et la conversion des méchants, faire briller son Église d'un nouvel éclat, d'une nouvelle splendeur, en lui donnant la palme de la victoire qui lui est toujours assurée.

Pie VII, à Gênes, eut près de sa personne, non-seulement la plus grande partie du sacré collége, mais encore le corps diplomatique étranger qui l'avait suivi, et auquel vint se joindre un ministre russe envoyé par l'empereur Alexandre. Il y reçut les visites des princes, des monarques, des grands de la terre. L'illustre noblesse de Gênes et la respectable classe des négociants donnèrent aux cardinaux la plus généreuse hospitalité, leur firent l'accueil tout à la fois le plus affectueux et le plus respectueux; mais elles rivalisèrent surtout dans les témoignages d'honneur et de vénération, dans les hommages de toute espèce dont elles entourèrent le Saint-Père. Ce qui est vraiment indicible, c'est l'enthousiasme que montra le peuple, son avidité, sa fureur de voir le pape, de lui baiser les pieds, de recevoir sa sainte bénédiction. Un jour que Pie VII descendait de son appartement pour aller se promener, une dame qui s'était tenue cachée dans la loge du concierge, pour ne pas être renvoyée à cause du passage du pape, sortit tout à coup, à notre étonnement, et se jeta à ses pieds avec la plus pieuse vénération. Je dois enregistrer ici, pour la gloire du peuple génois, une observation que j'eus lieu de faire dans tout le cours de ce voyage. Dans les différentes villes que nous traversâmes, au milieu des vives acclamations qui accompagnaient le passage du Saint-Père, parmi les foules de peuple qui lui prodiguaient des signes ex-

traordinaires de vénération, toujours je pus remarquer sur quelques figures un rire forcé et sardonique, une contraction de dépit et de rage. Mais à Gênes rien de semblable ; sur tous les visages on voyait une expression douce et agréable de la satisfaction, de la joie la plus sincère.

Le 18 mai au matin nous partîmes de Gênes. L'itinéraire du pape était d'aller à Alexandrie, et là de prendre la route de Plaisance, Parme, Modène et Florence, pour se rendre promptement à Rome avant les grandes chaleurs, très-nuisibles à sa santé ; mais il dut céder aux instances si vives et si affectueuses que lui faisait l'excellent roi Victor-Amédée de passer à Turin. Dans la nuit du 19 au 20, en arrivant à la dernière poste avant la ville, nous trouvâmes le roi qui venait au-devant du pape. Sa Sainteté fut reçue dans la voiture royale, et de là jusqu'à Turin nous voyageâmes au milieu d'une multitude de peuple accouru des pays voisins. Toute la route était éclairée par de grands lampions suspendus aux arbres de chaque côté du chemin. Les troupes postées sur le passage de Pie VII lui rendirent tous les honneurs militaires. Toute la ville était illuminée ; et cette grande illumination dans les belles et larges rues de Turin, si remarquables par leur symétrie, offrait un spectacle surprenant qu'il serait difficile de rencontrer ailleurs.

Le pape descendit au palais du roi, où il fut traité avec une magnificence vraiment royale. Pendant les trois jours qu'il séjourna à Turin, il y eut toujours un concours extraordinaire de personnes qui venaient lui baiser les pieds et recevoir sa bénédiction. On profita de la présence du Saint-Père pour ouvrir la custode contenant le *Saint-Suaire*, qui fut exposé à la vénération des fidèles. Le lendemain le pape, assisté de quelques évêques, remit la relique dans la custode, sur laquelle lui et le roi Victor apposèrent leur sceau.

La divine Providence voulut se servir de ce dernier voyage de Pie VII pour mettre la dernière main à une œuvre importante heureusement commencée l'année précédente, celle de rendre à diverses églises d'Italie leur ancien lustre, leur ancienne splendeur, qui s'était tristement éclipsée dans la dernière persécution. J'ai besoin de revenir ici sur quelques détails que j'ai déjà donnés dans la quatrième partie de mes Mémoires.

Violemment arraché du Saint-Siége, Pie VII avait été conduit à

Savone pour y être gardé en prison. Là il fut assailli de lettres venues de divers côtés, et aussi d'instances de la part de quelques cardinaux et évêques, toutes ayant pour but d'obtenir de lui l'institution canonique pour les évêques nommés par l'empereur aux siéges vacants de France et d'Italie. L'excellent pontife ne devait certainement pas accorder cette faveur singulière du Saint-Siége aux nominations d'un souverain usurpateur des biens de l'Eglise, auteur de l'injuste oppression du successeur de saint Pierre, et de tant d'attentats énormes contre le vicaire de Jésus-Christ. Aussi Pie VII resta inébranlable dans la résolution de ne plus admettre les nominations épiscopales de Napoléon, si celui-ci ne lui rendait pleine et entière satisfaction, et s'il ne réparait de quelque manière le scandale donné à tout l'univers catholique. Ce fut alors que Napoléon, par le conseil de Maury, qui se vanta de l'avoir donné, fit insinuer (ce qui alors voulait dire *ordonner*) par son ministre des cultes, à tout chapitre d'un siége vacant, de choisir pour vicaire capitulaire le sujet même nommé par lui évêque de ce siége : ce qui fut presque généralement exécuté. Pie VII vit aussitôt les funestes conséquences de cette mesure, qui dépouillait indirectement le Saint-Siége du droit d'instituer les pasteurs des Eglises. De sa prison de Savone il écrivit trois brefs, l'un au cardinal Maury, l'autre à Averardo Corboli, archidiacre de la métropole de Florence, le troisième à l'abbé d'Astros, vicaire capitulaire de a métropole de Paris. Dans ces brefs, avec sa suprême autorité de vengeur des saints canons, il déclarait formellement que la prétendue élection de l'évêque nommé, comme vicaire capitulaire de son siége, et son administration épiscopale ainsi exercée étaient entièrement contraires aux saintes lois de l'Eglise et de la discipline ecclésiastique. Ces brefs produisirent tout l'effet qu'on pouvait en attendre dans ces temps malheureux : plusieurs chanoines des siéges vacants, malgré les ordres rigoureux et les menaces du gouvernement, refusèrent de reconnaître les vicaires capitulaires intrus nommés à l'instigation des ministres impériaux. Alors Napoléon, devenu furieux, se vengea par des mesures de rigueur contre le pape, et tous ceux qu'il soupçonnait d'avoir pris part à la composition ou à la publication des brefs admonitoires : trois cardinaux, plusieurs prélats et chanoines d'Italie furent arrêtés et jetés en prison.

Aux violences Napoléon joignit l'astuce ; pour justifier en quelque

sorte sa conduite, il voulut obtenir des Eglises italiennes mêmes une solennelle approbation de ses opérations, pour rejeter et faire peser sur la tête d'un pontife innocent et opprimé toute la faute, toute la responsabilité des troubles nés de ce démêlé. Alors il lança contre le pape le chapitre métropolitain de Paris; et ce chapitre courtisan fit, sous le nom *d'adresse*, une déclaration dans laquelle il exaltait les *doctrines de l'Église gallicane, dont Napoléon était le tout-puissant protecteur,* se glorifiait de sa *ferme résolution de défendre jusqu'à la mort les quatre fameux articles du clergé de France*, et soutenait emphatiquement le droit des chapitres des siéges vacants de nommer un vicaire capitulaire pour exercer la juridiction ordinaire durant la vacance des siéges; droit, disait-il, *qu'aucune puissance de l'Église ne pouvait ni leur enlever, ni limiter.* Après la publication de cette adresse, Napoléon ordonna à ses préfets d'Italie *d'insinuer* (mot qui dans sa bouche voulait dire *ordonner*) aux évêques et chapitres italiens de faire une déclaration modelée sur celle du chapitre métropolitain de Paris. Les ministres impériaux, auxquels il savait si bien communiquer son activité et son énergie, exécutèrent ses ordres avec autant de chaleur que d'habileté, prodiguant, selon les caractères des personnes, les promesses, les menaces, les violences, et tant de moyens si faciles pour celui qui a le pouvoir en main. Bientôt tous les journaux publièrent les *adresses* de plusieurs évêques et chapitres d'Italie, qui, soit expressément, soit indirectement, adhéraient à la déclaration du chapitre métropolitain de Paris, et adoptaient les maximes, même les quatre articles, de la fameuse assemblée de 1682. De toutes ces adresses on forma un recueil, imprimé et publié à Milan en 1811.

Cette publication causa un grand scandale, je dirai même une horreur générale. Les bons catholiques, et cet illustre clergé de France qui commençait à se dépouiller des préjugés nationaux en matière de discipline, ne pouvaient croire que ces *adresses* fussent l'œuvre des évêques et des chapitres d'Italie; plusieurs fois ils me firent demander secrètement dans ma prison s'ils pouvaient y ajouter foi. La nouvelle, la connaissance de ces *adresses* acheva de percer le cœur paternel de Pie VII déjà si malheureux, et affligea profondément tant de cardinaux et d'évêques qui gémissaient en exil ou dans les prisons.

Sans doute, l'expérience de la pauvre humanité avait dû donner la triste prévision que, dans cette dernière persécution contre l'Église, plus d'une colonne du sanctuaire serait fortement ébranlée, et peut-être renversée et brisée, ou, pour parler sans figure, que plus d'un évêque, plus d'un prêtre manquerait de cette fermeté, de cette constance nécessaire pour résister aux assauts redoublés de la puissance du siècle, aux tentatives séductrices de la politique de cour si rusée et si perfide. Il suffit de parcourir l'histoire ecclésiastique pour y voir la triste permanence des deux grandes plaies de l'Eglise : depuis qu'il y a des cours chrétiennes, c'est-à-dire depuis le grand Constantin, il y a eu aussi des prélats courtisans, dont la règle de conduite et la suprême loi est la volonté du prince régnant. Et à cette espèce d'hommes s'en joint une autre moins coupable, il est vrai, mais non moins pernicieuse à l'Eglise, celle des prélats qui, dans les temps de calme, montrent un généreux courage ecclésiastique, mais qui, aussitôt que l'Eglise est attaquée par les puissances du siècle, fléchissent et fuient, timides et lâches. Selon la belle expression poétique de Tertullien, ces fiers *lions de la paix* se changent en *cerfs timides* devant le combat. Comme je l'ai déjà dit, on devait malheureusement prévoir que tout cela se reproduirait, qu'on verrait quelques évêques, quelques chapitres courtisans et flatteurs, et d'autres trop faibles et trop lâches; mais comment pouvait-on croire que tant d'évêques, tant de chapitres d'Italie fussent tombés dans une faiblesse si honteuse, je dirai même dans une défection si criminelle, eux, pasteurs de cette Eglise italienne si favorisée du Ciel, au milieu de laquelle la Providence a placé le siége principal de la religion, de cette Eglise, heureuse fille, qui, reposant sur le sein de sa mère, l'Église romaine, peut y boire le lait le plus pur de la plus saine et céleste doctrine! Comment croire que les évêques, le clergé italien eussent pu répudier les maximes du Saint-Siége, de tous leurs prédécesseurs, pour embrasser les opinions que des évêques courtisans avaient imaginées en 1682, dans le but de satisfaire un puissant monarque irrité contre le vénérable serviteur de Dieu, Innocent XI; opinions que plusieurs papes avaient solennellement réprouvées? Comment croire que le clergé d'Italie eût pu rédiger et signer ces *adresses* qui calomniaient indirectement, mais si injustement, si lâchement, l'excellent pontife persécuté qui gémissait alors en prison?

Car ces *adresses* tendaient à faire croire que Pie VII avait voulu dépouiller les chapitres de leur droit, tandis qu'il en était le vengeur, le défenseur. Napoléon désignait, imposait aux chapitres les sujets qu'ils devaient nommer ; il leur ôtait donc toute indépendance, toute liberté de choix. Pie VII, au contraire, laissait aux chapitres pleine liberté de choisir pour vicaire capitulaire un sujet quelconque offrant les qualités requises, à l'exception d'un seul, l'évêque nommé au siége vacant; et cette exclusion, ce n'était pas lui, mais les saints canons qui la prononçaient. Ainsi avait sa réalité entre Napoléon et Pie VII la fable si connue du *Loup et de l'Agneau*. L'incertitude sur l'authenticité de ces *adresses* et la douleur des bons catholiques durèrent jusqu'à l'époque si désirée où la Providence rendit à l'Eglise la paix et la liberté. Alors furent découvertes toutes les impostures, toutes les ruses du gouvernement, qui avaient si fort compromis l'honneur du clergé italien.

Lorsque, en 1814, le bruit commença à se répandre en Italie que Pie VII devenu libre s'acheminait vers Rome, quelques évêques et leurs chapitres, à qui la terreur et la force avaient jusqu'alors fermé la bouche, s'empressèrent de se rendre sur le passage du pape, ou de lui écrire, pour faire l'humble aveu de leur faiblesse, de leur faute, et obtenir leur pardon. Alors ils révélèrent les menaces, les violences, les artifices si perfides qu'on avait employés pour vaincre leur constance, pour les forcer à un acte si blâmable, si scandaleux. Cette œuvre réparatrice, commencée en 1814, s'acheva heureusement en 1815, dans le voyage de Pie VII à Gênes et dans son retour à Rome : tandis qu'il traversait ainsi presque toute l'Italie, la plupart des évêques et des chapitres lui envoyèrent spontanément la rétractation la plus entière. A quelques-uns seulement il fallut insinuer que cet acte était nécessaire pour réparer le scandale donné au monde catholique.

Le recueil de toutes ces rétractations fut publié à Rome en 1816, mais en si petit nombre d'exemplaires qu'il est malheureusement trop peu connu du public, ce qui m'engage ici à en donner une courte analyse.

Rien de plus touchant que le tableau que présente ce recueil, où l'on voit tant de pasteurs se jeter aux pieds du Saint-Père pour y faire la confession la plus humble et la plus sincère. Quelques-uns, la

rougeur sur le front et la douleur dans l'âme, avouent simplement leurs fautes et en demandent pardon au chef suprême de l'Eglise, en protestant que leur esprit et leur cœur furent toujours étrangers à la déclaration qui leur fut arrachée par la terreur et la force. La plupart déclarent formellement avoir signé et envoyé une *adresse* au gouvernement impérial, mais bien différente de celle qui a été publiée sous leurs noms; ils se plaignent, avec autant de force que de justice, des suppressions, additions et modifications faites par une main étrangère qui a dénaturé ou changé l'expression de leurs sentiments, de leurs maximes, et introduit dans leur *adresse* tout ce qu'il y avait d'erroné ou de tendance au schisme. Parmi les *adresses* publiées, une des plus scandaleuses fut celle de Mgr d'Ondi dall' Orologio, évêque de Padoue. Ecoutons maintenant la contre-déclaration de ce prélat, en date du 25 mai 1814 :

« Voici, très-saint Père, une profession de foi sur l'Eglise et sur son chef suprême. Voici la rétractation de ces erreurs que mon esprit n'a jamais conçues, que ma main n'a jamais tracées, mais que l'impression de ma signature m'a fait attribuer. La force m'ayant empêché jusqu'à ce jour de publier cette déclaration, dont la religion me faisait un devoir rigoureux, j'ai protesté du moins, autant que je l'ai pu, et par la voix, et par l'homélie que j'ai eu l'honneur de vous adresser, et par des actes qui témoignaient de ma foi devant le monde. J'espère, très-saint Père, que ce témoignage public de mon orthodoxie pourra effacer le triste effet du scandale produit par *cette adresse*, et me rendra la faveur et les bonnes grâces de Votre Sainteté. »

Dans l'homélie en question, que le prélat avait adressée au clergé et au peuple de son diocèse, il s'exprime avec plus de force encore, quoique encore en présence de ce gouvernement italien qui avait publié *son adresse* dénaturée et falsifiée.

« Nous ne savons que trop, dit ce prélat, qu'on a publié sous notre nom, en date du 11 février 1811, une *adresse* entièrement contraire aux augustes principes de la vérité, à nos maximes et à notre doctrine. Vivement affligé de l'effet de cet écrit fatal, nous nous serions empressé de prendre la plume pour le réfuter vigoureusement avec les principes de l'Eglise catholique, qui sont les nôtres, et pour protester hautement contre un faux si coupable; mais la force nous empê-

chait alors de publier nos véritables sentiments. . . . . . et nous crûmes devoir laisser tomber de lui-même cet écrit qui nous outrageait, attendant un temps opportun. . . . . L'*adresse* publiée n'était pas la nôtre, elle était l'ouvrage d'une main étrangère, fait dans un pays étranger. »

L'évêque de Crémone fait entendre les mêmes plaintes.

« Dans des circonstances à jamais déplorables, dit-il, les artifices et les violences trop connus du gouvernement déchu m'arrachèrent une *adresse* datée de Crémone, le 25 février 1811, à laquelle mon chapitre adhéra aussi avec procès-verbal. J'avais mis tous mes soins à la rédiger de manière qu'elle n'eût rien de contraire aux règles de la sainte Eglise romaine, que j'ai toujours vénérée; mais elle fut publiée avec des changements et des additions considérables qui en dénaturaient le sens : j'en éprouvai la plus grande amertume, et je me serais empressé de publier une trop juste réclamation, si la violence ne m'avait empêché de le faire. »

Nous trouvons les mêmes plaintes énergiques dans les déclarations ou protestations des chapitres, et même dans celui de Pavie, de cette Pavie où depuis plusieurs années descendaient, des chaires schismatiques des Zola, des Natali, des Tamburini, les doctrines les plus propres à inspirer le mépris et la haine du Saint-Siége et des papes. Le chapitre de Pavie confesse d'avoir, lui aussi, envoyé *une adresse;* mais il proteste hautement contre celle qui a été publiée en son nom. Ecoutons-le.

« Dans l'*adresse* publiée en notre nom, on a substitué à nos sentiments, qui sont ceux de l'Eglise, parce qu'ils sont conformes aux anciens canons, d'autres sentiments mensongers qui nous inspirent de l'horreur. Le joug de fer qui nous opprimait rendait impossible et inutile toute réclamation contre une imposture si contraire à notre foi, si préjudiciable à notre réputation; nous avons donc dû nous borner à donner l'assurance de nos véritables sentiments aux respectables prélats qui nous édifiaient par leur présence[1], à éclairer nos concitoyens, les fidèles de notre diocèse et ceux des diocèses voisins. »

Mêmes plaintes dans la rétractation du chapitre de Gênes.

[1] Quelques évêques de l'Etat pontifical étaient déportés à Pavie, et nommément Mgr Castiglioni, évêque de Montalto, devenu depuis pape sous le nom de Pie VIII.

« Pour éviter, dit-il, jusqu'à l'apparence de toute adhésion aux quatre propositions gallicanes, nous appelions notre Eglise (de Gênes) *une des églises de l'empire gallican,* et *non une église gallicane*[1]. Nous fûmes profondément affligés de voir publier une *adresse* avec des altérations et des interpolations notables, portant même la signature d'un chanoine mort quelque temps avant la composition de l'*adresse*, où l'on donnait à notre Eglise le titre de gallicane. »

Le chapitre métropolitain de Florence se distingua surtout dans cette triste circonstance. Déjà, pendant la captivité de Pie VII, il avait adressé au délégué apostolique à Rome une protestation énergique contre une *adresse* envoyée au nom du chapitre de Florence, mais qui était l'*œuvre secrète* de trois chanoines, fauteurs et partisans de l'intrus Osmond, évêque de Nantes, nommé par Napoléon à l'archevêché de Florence. Le chapitre crut devoir renouveler plus tard sa protestation par la lettre suivante :

« Très-saint Père, nous déposons aux pieds de Votre Sainteté la protestation que déjà, le 5 février dernier, nous avons présentée au délégué de Votre Sainteté à Rome, contre une *adresse* impie envoyée, au nom du chapitre de Florence, à Napoléon Bonaparte, alors empereur des Français. Le chapitre de Florence, très-saint Père, n'a pris aucune part à cette *adresse*, qui fut uniquement l'œuvre de quelques complices de l'évêque Osmond, qui la signèrent. Cette *adresse*, que ces malheureux croyaient devoir rester ensevelie dans le plus profond silence, les journaux français la révélèrent bientôt en face du monde entier, et ce fut seulement alors, par cette publication, que le chapitre de Florence eut connaissance de ce funeste écrit. Une trahison si noire, un scandale si public, dans le temps que la terreur et le despotisme réglaient les tribunaux séculiers, et enchaînaient chaque jour davantage la liberté ecclésiastique, nous imposaient l'obligation de manifester nos véritables sentiments, diamétralement opposés à ceux de cette fausse doctrine, qui, née au delà des Alpes, put enfin les franchir, soutenue par le bras d'un tyran, pour venir empoisonner le clergé d'Italie. Les protestations de notre innocence, de notre attachement filial à la sainte Eglise romaine, centre de l'unité et hors de laquelle il n'y a pas de salut, se répandi-

[1] Il faut avouer que cette distinction était peu claire et surtout forcée.

rent promptement dans ce vaste diocèse, dans les diocèses voisins, en sorte que le clergé et le peuple furent bientôt à même de connaître le véritable auteur et les complices *de cette adresse*. Nous qui l'avons déjà condamnée, nous la condamnons et la repoussons encore avec horreur, comme méritant les plus sévères anathèmes. »

Ces divers fragments suffisent pour faire connaître les sentiments des évêques et des chapitres d'Italie, exprimés dans leurs rétractations ou protestations dont l'ensemble forme la collection publiée à Rome. La manifestation de cette unanimité de sentiments, cette solennelle profession de foi, nous pouvons l'appeler la *voix* des églises d'Italie, qui hautement rejette, réprouve, condamne les quatre fameux articles du gallicanisme. Elle donne aussi un avertissement aussi sage que salutaire à ceux qui lisent l'histoire de l'Eglise : c'est qu'ils ne doivent pas facilement ajouter foi aux historiens peu bienveillants envers le Saint-Siége et les papes, à ces écrivains qui se plaisent à citer des discours, des lettres, des écrits quelconques des évêques, peu favorables à la chaire de Pierre, ou peu respectueux envers les pontifes romains. Qui peut donner l'assurance que le langage de ces prélats ne fut pas une triste concession arrachée à la pusillanimité et à la faiblesse par l'influence et la violence de la puissance séculière? Hélas ! on ne trouve que trop souvent, dans les cours, des ministres ambitieux, ennemis du Siége apostolique, et dans l'Eglise des prélats courtisans et trop faibles. Si des froides tombes où ils reposent, ces pasteurs pouvaient quelquefois lever la tête et entendre l'écho des bruits de ce monde, oh! comme ils se plaindraient de ces écrivains pleins de malice qui, pour déverser le mépris sur le vénérable Siége de saint Pierre, vont exhumer de la poussière des archives quelques lettres ou quelques faits peu honorables, tristes preuves du tribut qu'ils payèrent, eux aussi, à l'humanité, mais dont ils témoignèrent les regrets les plus vifs, le repentir le plus sincère[1].

[1] On a vu en Europe un ministre porter la supercherie et l'abus de la force jusqu'au point de publier des décrets, des notifications, sous le nom d'un évêque qui n'y avait pris aucune part; et cet évêque, quoique affligé d'un faux aussi indigne, n'a pas osé protester, et a préféré subir la honte de la censure et du blâme des gens de bien. Celui-là assurément était loin d'avoir le courage apostolique que l'on a admiré de nos jours dans le cardinal Frankeberg, archevêque de Malines ; dans l'abbé prince de Broglie, évêque de Gand, et dans l'illustre de Quélen, archevêque de Paris.

Reprenons maintenant la relation du voyage. Sur toute notre route, depuis le départ de Turin, nous voyageâmes au milieu d'une multitude de peuple, qui saluait le passage du Saint-Père des manifestations éclatantes de sa joie et de son allégresse.

La veille de la fête du *Corpus Domini*, le pape arriva et s'arrêta tout exprès à Modène. Le lendemain il assista à la procession solennelle, allant à pied après le duc et la duchesse de Modène, qui étaient suivis de toute leur cour. Après la cérémonie, ces pieux et aimables souverains attendirent le Saint-Père au bas de l'escalier du palais ducal, ouvrirent eux-mêmes la portière de la voiture et accompagnèrent Sa Sainteté dans son appartement. Durant le séjour si court du pape à Modène, ils l'entourèrent des témoignages de leur vénération et de leur affection filiale. Le duc de Modène s'entretint assez longtemps avec moi, me dit les choses les plus sages sur la conduite que les souverains d'Italie devaient tenir dans ces temps difficiles; et je conçus de lui la plus haute idée, qu'il a pleinement justifiée dans le gouvernement de son Etat.

Pie VII se trouva à Florence pour la fête de l'octave du Saint-Sacrement, et il voulut assister à la procession comme il l'avait fait à Modène. Après la cérémonie, plusieurs personnes des plus considérables entourèrent la voiture du pape, et, tenant des torches allumées, l'accompagnèrent à pied jusqu'au palais Pitti.

A Florence, le Saint-Père s'entretint quelquefois avec le grand-duc Léopold II. Il profita d'une occasion si favorable pour lui parler de quelques variations sur la discipline ecclésiastique introduites dans son grand-duché; et, avec cette douceur qui lui était propre, Pie VII lui représenta les mauvais effets qu'avaient déjà produits ces innovations, et ceux encore plus funestes qu'elles faisaient craindre pour l'avenir. Le bon prince écoutait avec un respect filial ces avis paternels, et en reconnut toute la justice. Le soir, ensuite, le pape, plein de joie, me racontait la substance de son entretien, et, en me parlant des belles espérances qu'il en avait conçues : « Oh! me « disait-il, combien il serait avantageux pour l'Eglise et les peuples « que le père commun des fidèles pût ainsi s'entretenir face à face « avec ses premiers fils, qui sont les souverains, et leur dire avec « franchise la vérité, que l'ambition, l'intérêt et l'indifférence reli- « gieuse bannissent trop souvent de leurs cabinets. »

A Turin, à Modène, à Florence, dans tout ce voyage, souverains, clergé, peuples, tous ensemble saluèrent Pie VII des plus vives acclamations et le portèrent continuellement en triomphe. Toutes ces démonstrations si éclatantes remplissaient mon âme de la plus douce consolation : j'étais heureux de voir que, malgré les ouvrages détestables répandus dans le public contre le Saint-Siége, malgré les tentatives et les efforts de quelques ministres politiques contre ce qu'ils appellent la cour de Rome, les peuples conservaient encore la véritable idée de la grande et sublime dignité du chef de l'Église, vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Mais à cette pensée consolante en succédait une autre bien amère : c'est que ce triomphe populaire de la papauté irriterait davantage la rage de la secte philosophique, ranimerait les ténébreuses intrigues des sociétés secrètes, et donnerait lieu aux ministres de quelques cours de fortifier dans l'esprit des princes cette crainte panique, cette méfiance puérile qu'ils savent si astucieusement leur inspirer contre le Siége apostolique. Les événements survenus depuis cette époque n'ont que trop justifié mes craintes.

De Florence, nous nous dirigeâmes sur Rome par la route de Sienne. A Radicofani, le pape voulut s'arrêter quelques heures, et revoir les chambres où nous avions été détenus, quand on nous transportait captifs en France; il fit quelques présents à la servante de l'auberge, la même qui nous avait servis et m'avait aidé à faire le lit de Sa Sainteté. Le 5 mai, Pie VII entra dans l'État pontifical, au milieu des acclamations et des applaudissements des populations qui se pressaient sur son passage. A Viterbe, sur les instances réitérées des magistrats, il permit la procession solennelle, dans laquelle on promène la statue de sainte Rose placée sur une machine colossale; le peuple de Viterbe est enthousiaste de ce genre de procession, quoique le transport de cette machine ait quelquefois occasionné des accidents funestes à cause du grand concours de la population. Sur notre passage, dans une localité de l'État de l'Église, au milieu des *vivat* et des acclamations du peuple, nous entendîmes ces paroles remarquables : *Saint-Père, justice et rigueur contre les coupables, et rendez-nous notre ancien gouvernement.*

Je crois à propos de placer ici quelques observations faites dans mes deux voyages en Italie, de 1814 et de 1815. Dans cet espace

de temps, je m'appliquai à bien remarquer quel était l'esprit public des populations italiennes depuis la domination française, et les changements qui pouvaient être survenus dans la manière de penser et dans les mœurs. Je pus constater que le long séjour des Français, loin d'avoir apporté aucun avantage réel à notre pays, avait été assez préjudiable à la religion et aux mœurs, par la licence, compagne de la guerre et des camps, et par l'introduction des maximes révolutionnaires touchant le système social. Je dois dire cependant, pour rendre hommage à la vérité, que le mal était bien moins grand que je n'avais lieu de le croire; et je sentis naître dans mon cœur la douce espérance que l'Italie verrait bientôt le retour de ces temps heureux de paix et de tranquillité, dont elle jouissait avant l'invasion française. Ceux qui avaient occupé des charges et des emplois sous l'empereur voyaient sans doute avec dépit cette restauration; mais, persuadés qu'ils étaient odieux ou du moins suspects aux nouveaux gouvernements, ils se gardaient bien de manifester leurs sentiments, s'estimant déjà trop heureux qu'on n'ordonnât pas une enquête sévère sur leur conduite durant l'exercice de leurs charges sous l'Empire. La jeunesse italienne, et celle surtout qui avait fréquenté les lycées, n'avait que trop adopté les erreurs et les maximes de la philosophie moderne; mais on pouvait espérer qu'en éloignant des chaires publiques les professeurs infectés de philosophisme, et en confiant les âmes neuves à la direction des ordres religieux enseignants qui avaient bien mérité de l'Église et de la société [1], on neutraliserait un peu le mal déjà fait, tout en prévenant celui de l'avenir.

Parmi les révolutionnaires, plusieurs virent sans peine leur patrie délivrée du joug de la domination étrangère. Ils connaissaient trop bien l'histoire de notre belle péninsule pour que leur amour, leur orgueil national pût être satisfait du sort que Napoléon avait fait à l'Italie. Une grande partie de l'Italie n'était plus réellement qu'une province de l'empire français, et notre beau pays voyait ouvert devant lui un avenir indéfini de guerres continuelles auxquelles il aurait toujours été mêlé; car la France, par son contact avec d'autres nations de l'Europe, par le caractère bouillant et belliqueux de ses habitants, a rarement joui et peut rarement jouir du grand bienfait

[1] Voyez Documents, nº II.

charges de l'empire auraient pesé sur les Ita-
ges d'une grande domination auraient été dévo-
savait combien jadis avaient été florissants les
aples et de Sicile, et dans quelle déplorable dé-
mbés sous la domination espagnole, puisque
algré les soins et les efforts des successeurs des
nt encore loin de leur ancien état de prospérité.
ion italienne, non-seulement ne s'affligea pas
Français, mais elle s'en réjouit ; elle vit avec
souverains légitimes, et manifesta hautement
lir les formes de gouvernement, les ordres et
vigueur avant l'occupation des armées fran-
nonstrations me firent espérer un long et nou-
et de la tranquillité en Italie. Sans doute on
révolutions, les troubles, les complots surve-
que en Piémont, dans le royaume de Naples,
uelques provinces de l'État pontifical. Je vais
ndeur ordinaire, sans aucun respect humain,
événements n'infirment en rien la vérité de mon

ès notre retour de Gênes finirent les séances
de Vienne, et aussitôt le bruit se répandit,
u'une des résolutions arrêtées par ce congrès
nistie pleine et générale serait accordée à tous les partisans et fauteurs du gouvernement déchu ; 2° que tous ceux qui avaient servi Napoléon seraient maintenus dans leurs charges et leurs emplois ; 3° que tous les officiers des armées de l'empire, du royaume d'Italie et du roi Joachim Murat seraient employés dans les troupes des nouveaux souverains, tout en conservant leurs anciens grades ; 4° que tous les États feraient quelques changements dans les anciennes formes de gouvernement, par de nouvelles lois plus appropriées aux lumières du siècle, aux désirs et aux vœux des peuples.

Ce qu'une politique adroite et perfide avait peut-être suggéré à quelques souverains, plusieurs l'adoptèrent par des sentiments de magnanimité et de clémence envers leurs peuples. Mais cette conduite impolitique eut bientôt les conséquences les plus funestes : elle découragea les sujets fidèles, et accrut le nombre de ceux qui, ayant

de temps, je m'appliquai à bien remarquer que des populations italiennes depuis la domination gements qui pouvaient être survenus dans la dans les mœurs. Je pus constater que le long séj d'avoir apporté aucun avantage réel à notre pay judiable à la religion et aux mœurs, par la lice guerre et des camps, et par l'introduction des naires touchant le système social. Je dois dire ce hommage à la vérité, que le mal était bien moi vais lieu de le croire; et je sentis naître dans m pérance que l'Italie verrait bientôt le retour de paix et de tranquillité, dont elle jouissait av çaise. Ceux qui avaient occupé des charges et de pereur voyaient sans doute avec dépit cette persuadés qu'ils étaient odieux ou du moins su gouvernements, ils se gardaient bien de manifes s'estimant déjà trop heureux qu'on n'ordonnât pa sur leur conduite durant l'exercice de leurs cha La jeunesse italienne, et celle surtout qui avait n'avait que trop adopté les erreurs et les maxim moderne; mais on pouvait espérer qu'en éloign bliques les professeurs infectés de philosophis les âmes neuves à la direction des ordres religi avaient bien mérité de l'Église et de la société [1], peu le mal déjà fait, tout en prévenant celui de l'avenir.

Parmi les révolutionnaires, plusieurs virent sans peine leur patrie délivrée du joug de la domination étrangère. Ils connaissaient trop bien l'histoire de notre belle péninsule pour que leur amour, leur orgueil national pût être satisfait du sort que Napoléon avait fait à l'Italie. Une grande partie de l'Italie n'était plus réellement qu'une province de l'empire français, et notre beau pays voyait ouvert devant lui un avenir indéfini de guerres continuelles auxquelles il aurait toujours été mêlé; car la France, par son contact avec d'autres nations de l'Europe, par le caractère bouillant et belliqueux de ses habitants, a rarement joui et peut rarement jouir du grand bienfait

[1] Voyez Documents, n° II.

de la paix. Toutes les charges de l'empire auraient pesé sur les Italiens; tous les avantages d'une grande domination auraient été dévolus aux Français. On savait combien jadis avaient été florissants les beaux royaumes de Naples et de Sicile, et dans quelle déplorable décadence ils étaient tombés sous la domination espagnole, puisque aujourd'hui même, malgré les soins et les efforts des successeurs des rois d'Espagne, ils sont encore loin de leur ancien état de prospérité.

La masse de la nation italienne, non-seulement ne s'affligea pas de l'éloignement des Français, mais elle s'en réjouit; elle vit avec bonheur le retour des souverains légitimes, et manifesta hautement le désir de voir rétablir les formes de gouvernement, les ordres et les lois qui étaient en vigueur avant l'occupation des armées françaises. Toutes ces démonstrations me firent espérer un long et nouveau règne de la paix et de la tranquillité en Italie. Sans doute on pourra m'objecter les révolutions, les troubles, les complots survenus depuis cette époque en Piémont, dans le royaume de Naples, dans la Romagne et quelques provinces de l'État pontifical. Je vais répondre avec ma candeur ordinaire, sans aucun respect humain, et l'on verra que ces événements n'infirment en rien la vérité de mon assertion.

Peu de temps après notre retour de Gênes finirent les séances du fameux congrès de Vienne, et aussitôt le bruit se répandit, dans toute l'Italie, qu'une des résolutions arrêtées par ce congrès était : 1° qu'une amnistie pleine et générale serait accordée à tous les partisans et fauteurs du gouvernement déchu; 2° que tous ceux qui avaient servi Napoléon seraient maintenus dans leurs charges et leurs emplois; 3° que tous les officiers des armées de l'empire, du royaume d'Italie et du roi Joachim Murat seraient employés dans les troupes des nouveaux souverains, tout en conservant leurs anciens grades; 4° que tous les États feraient quelques changements dans les anciennes formes de gouvernement, par de nouvelles lois plus appropriées aux lumières du siècle, aux désirs et aux vœux des peuples.

Ce qu'une politique adroite et perfide avait peut-être suggéré à quelques souverains, plusieurs l'adoptèrent par des sentiments de magnanimité et de clémence envers leurs peuples. Mais cette conduite impolitique eut bientôt les conséquences les plus funestes : elle découragea les sujets fidèles, et accrut le nombre de ceux qui, ayant

perdu toute affection pour un gouvernement, voient avec la plus froide indifférence les tentatives des factieux, et tous les maux qui menacent et désolent les États. Quand les révolutionnaires et les partisans des Français, jusque-là timides et découragés, se virent maintenus ou réintégrés dans leurs places, alors ils levèrent fièrement la tête ; et quoique caressés et protégés, ils n'eurent jamais aucun sentiment de reconnaissance pour la clémence si singulière, si extraordinaire des souverains, parce qu'ils étaient persuadés que ceux-ci avaient eu la main forcée par les grandes puissances. Corrompus par les principes les plus pervers, et par là même incorrigibles, ils continuèrent à nourrir dans le cœur leur ancienne haine pour le gouvernement ; inquiétés par la conscience de leurs offenses passées contre l'autorité légitime, ils tremblaient que les princes, mieux éclairés sur leurs véritables intérêts, ne fissent enfin succéder à leur excessive clémence la plus juste rigueur. Et, dans cette crainte, ils travaillaient secrètement à maintenir leurs complices fermes dans leurs projets séditieux, à répandre les maximes révolutionnaires, à irriter les populations contre le gouvernement, en censurant hautement les innovations qu'ils avaient eux-mêmes provoquées ; enfin, ils s'efforçaient de préparer le peuple à une révolution politique qui pût assurer leur propre sort, toujours incertain sous des princes auxquels ils étaient odieux ou suspects. Et voici une preuve certaine de ce que j'avance : dans les conjurations et dans les soulèvements subséquents, on a toujours découvert, parmi les principaux conspirateurs, plusieurs employés du gouvernement déchu ; et Dieu sait combien d'autres auraient levé le masque, si les armes protectrices de l'empereur François n'avaient arrêté et réduit à néant les téméraires tentatives des factieux. La plupart même des officiers réintégrés répondirent par la perfidie et la trahison à la clémence et à la confiance si extraordinaire des souverains, en tournant contre l'autorité légitime ces mêmes armes qu'ils avaient reçues, acceptées d'elle, sous condition de la défendre.

Par une triste conséquence du même système de pardon général, d'oubli total du passé, on conserva dans les chaires des universités les mêmes professeurs qui les occupaient sous Napoléon ; et ceux-ci, sachant habilement déguiser le poison que distillait leur bouche, continuèrent avec plus d'ardeur encore à insinuer, dans l'esprit d'une

jeunesse sans expérience, leurs maximes séditieuses et immorales. Et, outre que l'enseignement public resta médiocre et stationnaire, bientôt les étudiants se portèrent à de tels excès d'arrogance, d'indocilité et de révolte contre les gouvernements légitimes, que ceux-ci se virent enfin forcés de recourir à des moyens de rigueur, qu'ils auraient pu éviter facilement, dès le principe, en adoptant un autre système.

A ces causes, qui contribuèrent si puissamment à affaiblir, dans l'esprit des Italiens, l'ancien attachement à l'autorité légitime, vint encore s'en joindre une autre, bien plus préjudiciable à la religion et aux mœurs nationales que le long séjour des troupes françaises : c'est cette succession continuelle d'une multitude de voyageurs protestants, Anglais ou Allemands, qui, depuis 1815, ont inondé l'Italie. Ces protestants, sans aucune reconnaissance pour l'accueil hospitalier que leur fait l'Italie, trop amie peut-être des étrangers, n'ont jamais cessé de dénigrer notre nation et de publier à l'étranger des relations de voyages où sont entassés les plus évidents mensonges, les plus impudentes calomnies, et aujourd'hui ils poussent si loin l'ingratitude et la témérité qu'ils cherchent à propager en Italie les maximes du libéralisme moderne, à inspirer aux peuples le mépris, la haine du catholicisme et de l'autorité légitime, à répandre même des traductions italiennes d'ouvrages hétérodoxes, nourrissant peut-être l'étrange et fol espoir d'introduire le protestantisme au sein de la belle Italie, et de Rome même, de cette ville où, comme le dit le grand saint Cyprien, *la perfidie ne peut avoir accès* [1].

Les entrepreneurs et les actionnaires de spectacles, les hommes qui se nourrissent de la graisse de la terre, les financiers surtout peuvent se réjouir des écus que ces étrangers versent dans le public ; mais le sage, l'homme d'État, politique et religieux, qui pense aux graves atteintes portées à la religion et aux mœurs, ne peut qu'en gémir et répéter en lui-même les paroles de l'apôtre Pierre à Simon-le-Magicien : « *Que ton argent reste avec toi pour ta perdition* [2]. »

Maintenant il est bien facile de comprendre, de s'expliquer comment, quelques années après 1815, l'Italie n'était plus telle que je

[1] « *Non potest accessum habere perfidia.* »

[2] « *Pecunia tua tecum sit in perditionem.* » Act., cap. III.

l'avais vue à mon retour de France et de Gênes ; comment les belles espérances que l'on avait si justement conçues s'évanouirent d'une manière si malheureuse. Un fait, dont toute l'Europe a été témoin en 1815, prouvera, d'une manière péremptoire, la vérité de mes assertions. Napoléon, s'échappant tout à coup de l'île d'Elbe, débarque sur le sol français, et, avec cette activité extraordinaire dont lui seul était capable, en vingt jours il traverse la France et remonte sur le trône impérial. Tandis qu'il réorganise l'armée et se prépare à menacer de nouveau l'Europe, Joachim Murat lui-même se met à la tête d'une armée considérable, et marche ainsi à travers le cœur de l'Italie, en excitant, par tous les moyens possibles, les populations italiennes à la révolte contre leurs princes légitimes. Si celles-ci avaient été mécontentes de leurs gouvernements respectifs et désireuses de nouveautés politiques, pouvaient-elles trouver une occasion plus favorable pour l'exécution de leurs desseins ? Et cependant les provinces romaines restèrent froides spectatrices du passage de Murat, fermes, inébranlables dans leur fidélité au gouvernement, et la haute Italie ne manifesta aucune velléité de soulèvement, aucun signe de conspiration contre l'autorité légitime. Ici je pourrais trouver matière à plus d'une réflexion morale et politique, mais la prudence exige que je retourne à mon sujet, et que je me borne à clore le récit du voyage de Pie VII et de son retour à Rome.

Enfin, le 7 juin, l'excellent pontife rentra dans sa capitale, et, quoique accablé sous le poids des fatigues, des souffrances et des angoisses d'une longue et cruelle persécution, il régna encore huit ans ; et le 20 août 1823 il passa au repos des justes. Après avoir été successivement le compagnon de son infortune et l'heureux témoin de ses triomphes, je fus obligé, en qualité de camerlingue de la sainte Église, de remplir un devoir bien douloureux pour moi, celui de procéder à la *recognition* du corps, de couvrir le visage d'un voile, et d'apposer, de mes propres mains, le sceau de mes armes de famille sur la caisse funéraire.

Je terminerai cette relation du voyage de Pie VII à Gênes, qui fut un véritable triomphe pour la religion, par quelques avis adressés aux écrivains ennemis des papes et aux ministres du Saint-Siége.

Je dis aux premiers : « O vous tous qui, en deçà et au delà des Al-

pes, travaillez et vous fatiguez à combattre le Saint-Siége, qui prétendez détruire dans l'esprit des peuples catholiques la juste idée qu'ils ont conçue de la sublime dignité du chef suprême de l'Eglise, vicaire du Christ sur la terre, quand donc finirez-vous par reconnaître l'impuissance de vos armes, de vos combats? Depuis dix-huit siècles, le Saint-Siége triomphe de toutes sortes d'attaques et de persécutions, d'une guerre acharnée et toujours renaissante; car jamais la puissance spirituelle, qui a remplacé la domination matérielle de Rome, n'a connu aucune de ces époques de paix qui permettaient aux superstitieux Romains de fermer les portes du temple de leur faux dieu Janus. Regardez derrière vous, et voyez tout ce qu'a déjà dévoré le funeste champ de bataille où vous arrivez si tard. Que reste-t-il aujourd'hui des efforts d'un Arnaldo de Brescia, dans le XII[e] siècle, d'un Marsilio de Padoue, dans le XIV[e] siècle, des hérésiarques du XVI[e] siècle, et d'un Lybel, d'un Grégoire, d'un Pereira, d'un Tamburini, vos prédécesseurs immédiats? Le néant, toujours le néant. Non, l'universelle juridiction des papes n'est pas, comme vous le prétendez, le fruit d'une habile politique humaine; elle tient son origine d'en haut, et n'a rien à craindre, parce qu'une main toute-puissante la dirige et la soutient. Les hérétiques, et surtout les protestants, qui ne la croient pas une œuvre divine, attendent toujours sa chute, comme les Juifs attendent la venue du Messie, et ils ont même souvent déterminé par des calculs l'époque précise de cette catastrophe; mais la divine Providence s'est chargée de toujours couvrir de honte ces faux prophètes, en prouvant en même temps que le don de prophétie ne se trouve pas hors de son Eglise[1]. »

Je dis aux ministres du Saint-Siége : « O vous qui êtes convaincus de l'impuissance de tous les efforts des ennemis de la papauté, ayez donc plus de courage et de fermeté. N'écoutez pas ceux qui, sous le beau prétexte de la prudence, ne vous suggèrent que modération, douceur, longanimité, c'est-à-dire une honteuse faiblesse, un coupable silence, ceux qui exagèrent les effets des prétendues lumières du siècle, et qui, pour vous détourner des mesures énergiques, vous effraient en vous représentant leurs conséquences désastreuses pour le Saint-Siége et pour Rome. Examinez de près ces conseillers si zélés;

[1] Voyez Documents, n° III.

qui sont-ils ? Ce sont précisément ces écrivains ennemis du Saint-Siége qui redoutent la voix de la chaire de vérité. S'ils étaient réellement convaincus que les mesures vigoureuses dussent être funestes au souverain pontificat, oh ! croyez-le bien, loin de vous en détourner, ils vous y pousseraient de la manière la plus perfide, semblables à l'astucieux Esope, qui, pour se venger de l'impertinent enfant qui l'avait frappé d'un coup de pierre, lui donna une petite pièce de monnaie et l'encouragea à recommencer vigoureusement contre un personnage considérable, sachant bien qu'il serait alors victime de son insolente témérité. Les ministres du Saint-Siége n'ont rien à redouter des prétendues, ou, si l'on veut, des véritables lumières du siècle. Que le brame des Indes et le bonze du Japon tremblent devant les progrès des sciences et des lumières, je le conçois ; mais cela ne convient point aux ministres de cette religion divine qui, par une disposition admirable de la Providence, eut la Judée pour berceau, et commença la conquête miraculeuse du monde moral dans le siècle de l'antiquité le plus fameux pour les sciences et les arts. »

Nous avons vu de nos jours les soi-disant philosophes appeler à leur secours, dans la guerre contre la religion, l'astronomie, l'histoire naturelle, la chimie, la géologie et toutes les sciences ; mais ces sciences, sévèrement interrogées par ceux qui voulaient en faire leurs complices, ont répondu par un concert unanime d'hommages en faveur de la religion, en manifestant d'une manière plus évidente son origine divine. Et que n'a-t-on pas fait aussi contre le Saint-Siége ? tantôt fouillant curieusement les anciens codes, les documents inédits, tantôt employant l'arme terrible du ridicule et du sarcasme ; mais tout cela est resté sans succès. Si la suprême juridiction universelle des papes n'avait été que l'œuvre humaine de la politique, depuis longtemps elle aurait succombé à tant d'attaques terribles et journalières, comme il est arrivé et comme il arrivera toujours aux institutions humaines, même les plus sages. Je dirai donc avec un de nos poëtes classiques :

. . . .
Mancano i regi, i consoli e l'impero,
Et le altre podestà, ch' ella (Roma) ancor noma,
Mancò quel popol bellicoso e fiero,
Vinti dal tempo ch' ogni cosa doma ;

Non mancheranno i successor di Piero,
Mentre il sol giri fia lor sedia Roma;
E terran, sedendo ivi, imperio eterno
Sulla terra, sul cielo e l'inferno [1].

[1] « Rome n'a plus ces rois, ces consuls, cet empire, ces autres pouvoirs dont elle conserve encore le nom, ce peuple belliqueux et fier que seul a pu terrasser le temps, ce destructeur de tout ce qui est ici-bas; mais Rome aura toujours le siége de Pierre, et ce soleil du monde moral ne tombera pas avant celui du monde matériel; oui, du haut de la chaire de vérité, les successeurs de Pierre conserveront un empire éternel sur la terre, sur le ciel et sur l'enfer. » (TRANSILLO, *Lagrime di san Pietro,* cant. VIII, ottava 44.)



DOCUMENTS HISTORIQUES

Pour la cinquième partie.

N° I.

Décret impérial qui dissout les Chambres des Pairs et des Députés, et ordonne la convocation à Paris des colléges électoraux des départements, en assemblée extraordinaire, au Champ de mai, pour la modification des constitutions de l'empire et pour le couronnement de l'impératrice et du prince impérial.

Lyon, 13 mars 1815.

Napoléon, par la grâce de Dieu et par les constitutions de l'empire, empereur des Français, etc., etc.

Considérant que la Chambre des Pairs est composée en partie d'hommes qui ont porté les armes contre la France, et qui ont intérêt au rétablissement des droits féodaux, à la destruction de l'égalité entre les différentes classes, à l'annulation des ventes des biens nationaux, et enfin à priver le peuple des droits qu'il a acquis par vingt-cinq ans de combats contre les ennemis de la gloire nationale;

Considérant que les pouvoirs des députés du Corps législatif étaient expirés, et qu'en conséquence la Chambre des Communes n'a plus aucun caractère national; qu'une partie de cette Chambre s'était rendue indigne de la confiance de la nation en consentant au rétablissement de la noblesse féodale, abolie par les constitutions acceptées du peuple; en faisant payer à la France les dettes contractées avec les étrangers pour tramer des coalitions, et tenir à la solde leurs armées contre le peuple français; en donnant aux Bourbons le titre de roi légitime, acte par lequel ils déclaraient rebelles le peuple français et ses armées, et procla-

maient seuls bons Français les émigrés, qui, durant vingt ans, ont déchiré le sein de la patrie et violé tous les droits du peuple, en consacrant le principe que la nation était faite pour le trône, et non le trône pour la nation ;

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE Ier.

La Chambre des Pairs est dissoute.

ARTICLE II.

La Chambre des Communes est dissoute.

Il est ordonné à chacun des membres convoqués et arrivés à Paris depuis le 7 de mars dernier de retourner sans retard chez eux.

ARTICLE III.

Les colléges électoraux des départements de l'empire seront réunis à Paris dans le prochain mois de mai, en assemblée extraordinaire du Champ de mai, à l'effet de prendre les mesures convenables pour corriger et modifier nos constitutions selon l'intérêt et la volonté de la nation, et en même temps pour assister au couronnement de l'impératrice, notre chère et bien-aimée épouse, et à celui de notre cher et bien-aimé fils.

ARTICLE IV.

Notre grand-maréchal, faisant les fonctions de major général de la grande armée, est chargé de donner les ordres nécessaires pour la publication du présent décret.

NAPOLÉON.

Pour l'empereur :

Le grand-maréchal faisant les fonctions de major général de la grande armée,

Comte BERTRAND.

Ce foudroyant décret prouve bien que Napoléon, si habile dans l'art de maîtriser les populations, n'adoptait pas le système des amnisties, des pardons et des caresses à l'égard de ses ennemis.

N° II.

Corruption de l'enseignement de la jeunesse.

C'est des couvents et des colléges tenus par les ordres religieux enseignants que sortirent, dans les trois derniers siècles, la plupart des hommes illustres dans la religion, dans le gouvernement des peuples, dans les sciences, et qui, au mérite scientifique, littéraire ou politique, joignirent celui d'une conduite vraiment chrétienne et pleine de dignité. Cela explique très-bien pourquoi les philosophes, préparant alors la terrible révolution qui a si profondément remué l'Europe et la malheureuse Amérique, faisaient tant d'efforts pour décrier l'éducation donnée dans les maisons religieuses, pour séduire et tromper les pères de famille peu clairvoyants, pour enlever enfin la direction de la jeunesse au clergé, et surtout aux ordres religieux. Dans plusieurs pays, leurs ténébreuses intrigues eurent un complet succès, et par conséquent les suites les plus déplorables, les plus douloureuses. Je me bornerai à en citer un seul exemple. En France, après la suppression de la Compagnie de Jésus, suppression qui fut l'œuvre illégale de l'incompétente autorité des parlements, on confia à d'autres maîtres l'éducation de la jeunesse, dans les mêmes colléges dirigés jusque-là par les Jésuites, et entre autres dans le fameux collége de Louis-le-Grand, qui avait donné tant d'hommes illustres à l'Église et à l'État. Ce résultat fut un véritable triomphe pour le parti philosophique et tous les hommes à préjugés antijésuitiques; de toutes parts les écrivains philosophiques, prenant un ton prophétique, criaient à la France qu'elle allait enfin recommencer une nouvelle ère de prospérité, de paix, de gloire nationale; que, grâce à la suppression de ces écoles pestilentielles, dernier repaire du régicide et de la haine des trônes, l'ancien amour pour les souverains légitimes allait renaître avec l'innocence dans les cœurs de la jeunesse, et que bientôt les nouveaux colléges donneraient au pays des catholiques zélés, des citoyens probes et vertueux, des sujets fidèles et dévoués. Comment se réalisèrent ces pompeuses et prophétiques promesses? Un auteur non suspect, un protestant allemand, va nous l'apprendre dans un ouvrage intitulé : *Triumph der philosophie im Ackizchten Inhrhnnderte*, c'est-à-dire, *Triomphe du philosophisme dans le XVIIIe siècle.* Dans la première partie, chapitre VII, l'auteur, après avoir exposé l'histoire de la persécution et de la suppression des Jésuites français, poursuit ainsi :

« La corruption de l'enseignement se manifesta bientôt d'une manière effrayante, et les temps qui suivirent immédiatement ont montré au monde les monstres qui s'étaient formés dans ces nouveaux instituts d'enseignement. Pour en donner une idée, il suffira de prouver que du seul collége de Louis-le-Grand, envahi par le philosophisme après le renvoi des Jésuites, sortirent les plus furieux démons de la Révolution : 1° Camille Desmoulins, député de la Convention et régicide, qui, par ses écrits et par son fameux discours au Palais-Royal, excita le peuple à la révolte, et fut le premier à porter la cocarde nationale; 2° Chénier, député à la Convention et régicide, qui, par ses productions théâtrales, s'efforçait de communiquer aux masses la haine de la royauté; 3° Fréron, profond scélérat, député à la Convention et régicide; 4° Noël, qui avait été professeur dans ce collége, auteur d'ouvrages immoraux et séditieux; 5° Tallien, député à la Convention et régicide; 6° Andrin, qui avait été préfet des études dans ce collége, et qui se chargea de faire l'inventaire des papiers de Louis XVI, de la manière qui est bien connue de tout le monde; 7° Porion, Dumouchel et Des Bois, qui, pour prix de leur apostasie, obtinrent les évêchés d'Arras, de Nîmes et d'Amiens; 8° les deux Robespierre, ces deux monstres qui ont porté la scélératesse à un degré jusque-là inconnu, et dont les noms terminent dignement cette liste des élèves ou professeurs révolutionnaires du collége de Louis-le-Grand. »

Je ne vois pas qu'on puisse contester l'exactitude de ces faits, que j'ai pris la peine de vérifier moi-même sur des ouvrages français.

La divine Providence, qui aime tant la France, lui a montré et offert, après la punition, ces anciens religieux, instituteurs si habiles de la jeunesse; mais il paraît que la terrible leçon du passé n'est pas encore suffisante : ces hommes, qui ont si bien mérité de l'Église et de l'État, ont été de nouveau frappés de dispersion.

N° III.

Curieuses prophéties des protestants sur la chute de la papauté.

C'est une chose vraiment surprenante que, trois siècles après la funeste apostasie de Henri VIII, plusieurs membres du clergé anglican conservent encore la haine la plus aveugle contre les catholiques et le Saint-Siége, haine qu'ils ne savent même pas dissimuler quand la prudence l'exigerait. Dans leurs prêches et dans leurs écrits, ils ne cessent de prodiguer aux catholiques les qualifications injurieuses d'hommes

superstitieux, idolâtres, sanguinaires, corrompus par des maximes antichrétiennes, contraires à l'Évangile. A chaque événement funeste pour l'Église catholique, ils poussent des cris de joie, de jubilation ; et quelquefois même ils ont poussé la frénésie jusqu'à prophétiser la chute de la papauté, en fixant l'année de ce grand et heureux événement. Heureusement que l'esprit qui inspire ces prophéties n'est pas celui du Dieu d'Isaïe et de saint Jean l'Évangéliste. On va en juger par le curieux extrait suivant d'un ouvrage anglais intitulé : *The end of religious controversy in a friendly correspondence between a religious society of protestans and a roman catholic divine*[1], c'est-à-dire : « Fin de la controverse religieuse dans une correspondance amicale entre une société religieuse de protestants et un théologien catholique romain. » Dans la quarante-cinquième lettre de cet ouvrage, l'auteur cite un certain nombre de prophéties émises par divers protestants, la plupart anglicans, sur la chute de l'Église romaine. Voici cette citation :

« Le luthérien Braunbon écrivit que le papal Antechrist mourrait ou cesserait l'an 1640[2]. Jean Fox annonça que cela arriverait l'an 1666. L'*incomparable* Joseph Mède, ainsi que l'appelle l'évêque d'Halifax[3], par un calcul particulier de sa propre invention, prétendit démontrer que le papisme serait enfin détruit en 1653[4]. Le calviniste Lurieu, qui avait adopté ce système, craignant que l'événement ne se vérifiât pas à temps, prit un prétexte pour prolonger le terme, la première fois jusqu'en 1690, et la seconde fois jusqu'en 1710 ; mais il vécut trop longtemps, et il subit la honte de son imposture[5]. Alix, autre prophète huguenot, avait prédit que cette fatale catastrophe arriverait infailliblement en 1716[6]. Wirlon prétendit avoir découvert que le papisme finirait en 1714 ; puis, voyant son calcul en défaut, il fixa une autre époque, l'an 1735[7]. Alime M. Kett. prédit que le grand événement depuis si longtemps attendu était à la veille d'arriver[8]. M. Daubeny, voyant Pie VI dans les fers et Rome occupée par les athées français, embouche la trompette et s'écrie : *Tout est accompli*, *il n'y a plus d'Antechrist*, c'est-à-dire plus de pape. G.-S. Faber, dans ses deux discours devant l'Université d'Oxford, en 1799, annonce que l'immense édifice gothique du papisme, fondé sur la superstition et soutenu par les tortures, est réduit en poussière. »

[1] Londres, chez Reating et Brown.
[2] Dictionnaire de Bayle, art. Braunbon.
[3] *De Abolend. Christ. per Antichrist.*
[4] Dictionnaire de Bayle.
[5] Ibid.
[6] Ibid.
[7] *Essay on revel.*
[8] Vol. 11, chap. I.

Vains triomphes des ennemis de l'Église! Ils devraient apprendre enfin, par la longue histoire de cette Église, que les époques où les flots de la persécution menacent de l'engloutir, en présence de ses ennemis triomphants, sont précisément celles où la Providence se plaît à manifester plus visiblement la vérité des promesses de Jésus-Christ, et que jamais la chaire de Pierre n'apparaît environnée de plus d'autorité et de gloire que quand elle est occupée par un pape martyr, comme Pie VI, ou par un confesseur dans les fers, comme Pie VII.

Les ministres anglicans qui voyagent en Italie, malgré l'accueil qu'ils y reçoivent, ne peuvent empêcher leur bile de déborder, même au sein de Rome, et profèrent trop souvent des paroles outrageantes pour la religion catholique et le pontife qui les accueille et les fait respecter de ses sujets. Nous sommes loin de vouloir adresser ce reproche aux nobles familles anglaises ou allemandes, qui se distinguent par une conduite prudente et sage, conforme aux principes de leur éducation. Nous ne parlons ici que de ces aventuriers qui se donnent pour ce qu'ils ne sont pas.

FIN DE LA CINQUIÈME ET DERNIÈRE PARTIE.

ŒUVRES DIVERSES

DU

CARDINAL B. PACCA

PRÉCÉDÉES DE QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR ROME ET SES GRANDS HOMMES, ET D'UNE NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DU CARDINAL, PAR LE TRADUCTEUR.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS

SUR

ROME ET SES GRANDS HOMMES[1].

Rome ancienne! Rome chrétienne! Ces deux noms résument, pour ainsi dire, tout ce qu'il y a eu, tout ce qu'il y a de plus grand, de plus majestueux sur la terre.

Rome ancienne ou païenne avait fait le monde tel qu'il était avant le christianisme. Rome chrétienne, que nous ne pouvons séparer du christianisme, dont elle est le centre, la gardienne, la propagatrice, a fait le monde moderne, parce qu'elle a fait notre civilisation par la diffusion des lumières de l'Évangile.

Rome païenne avait conquis le monde matériel par la force des armes. Rome chrétienne achèvera la conquête du monde moral par la force de la vérité. *Les Romains,* dit Montesquieu, *conquirent tout pour tout détruire.* Rome chrétienne a conquis et continue de conquérir pour détruire le mal, pour conserver et augmenter ce qu'il y a de bien et de bon partout.

[1] Ces considérations sont extraites d'un ouvrage inédit du traducteur sur l'Italie.

Rome païenne avait divisé l'humanité en hommes libres et en esclaves. Rome chrétienne a détruit l'esclavage par la propagation de l'Evangile, qui a introduit dans le monde l'amour et le respect de l'homme pour ses semblables, la vraie liberté.

La domination de Rome païenne n'a duré que quelques siècles; elle n'embrassa qu'une partie de l'ancien monde, et ne se maintint que par la terreur. La domination morale de Rome chrétienne dure depuis près de dix-huit siècles, ne connaît d'autres limites que celles des deux hémisphères, et ne se maintient que par la force de la vérité et de la charité.

Rome païenne avait partout des proconsuls, instruments de son despotisme, de sa vengeance et de son avarice effrénée, que la terre et le travail de l'homme ne purent jamais assouvir. Rome chrétienne envoie aussi ses proconsuls parmi les nations, mais c'est pour y exercer un ministère de paix et de conciliation, pour protéger la faiblesse contre les abus de la force, pour garantir aux peuples la possession du plus grand bien qui soit au monde, la possession de la vérité.

Les sénateurs de Rome païenne veillaient au salut de la chose publique; ils étaient les conservateurs des grandes pensées de la politique romaine, et n'avaient d'autre désir que le triomphe et l'agrandissement de la puissance romaine. Rome chrétienne a aussi ses sénateurs; ils veillent au salut de tous les peuples, sans distinction, et ne travaillent que pour le triomphe et la propagation de l'Evangile, de la véritable civilisation; ainsi ce ne sont pas les sénateurs d'un seul peuple, ce sont les sénateurs du monde catholique.

Rome païenne chargeait de fers les puissants ennemis

qu'elle avait vaincus, les livrait aux insultes de la populace, qui s'abreuvait de leur sang. Rome chrétienne, image de cette patrie qui ne connaît point d'ennemis, est l'asile de toutes les infortunes, même de ses propres ennemis vaincus, parce qu'elle ne connaît d'autre vengeance que celle qui s'exerce par les bienfaits.

Rome chrétienne a ses grands hommes comme Rome païenne; et si les hommes sont d'autant plus grands qu'ils ont fait plus de bien à leurs semblables, les grands hommes de Rome chrétienne sont certainement au-dessus de ceux de Rome païenne.

Tout le monde sait par cœur les noms de quelques illustres Romains qui méprisèrent les richesses, soit par une sorte de vanité, soit parce que leurs nobles âmes trouvaient quelque charme dans cette vertu; mais peu de personnes savent les noms et les vertus d'un grand nombre de princes de l'Eglise qui, par esprit de sacrifice et de charité,

Ont vieilli dans la pourpre et dans la pauvreté.

Pourquoi donc les grands hommes de Rome chrétienne sont-ils moins connus que ceux de Rome païenne? Nous allons le dire : parce que nous passons notre jeunesse dans l'étude de l'histoire, des mœurs, de la langue et de la religion de Rome païenne; étudiant ce qui n'est plus bien mieux et plus longtemps que ce qui est, commençant par être Romains, et en quelque sorte païens, avant d'être Français et chrétiens; parce que nous trouvons dans le caractère romain des passions qui ont un écho dans notre âme, et qui contribuent à développer dans la jeunesse l'orgueil, l'ambition et l'amour de la liberté; parce que les faits de

l'histoire romaine et profane, en général, sont les faits propres de l'homme, et portent, pour ainsi dire, un cachet particulier, celui de tel ou tel personnage; tandis que, dans l'histoire ecclésiastique, l'homme n'est souvent qu'un instrument caché sous la main de Dieu, qui le dirige; enfin, parce que toujours, et surtout au sein du catholicisme, le bien se fait avec moins de retentissement que le mal. Les chrétiens, à l'exemple de leur divin Maître, ne passent pas sur la terre pour faire beaucoup de bruit, mais beaucoup de bien.

Quelques-uns, en voyant Rome chrétienne environnée de ruines, de solitude et de silence, se sont éloignés d'elle en disant : Là n'est pas la vie ; elle se meurt ; le cadavre se fait. Insensés ! le soleil se meurt-il parce qu'il répand sans bruit sa lumière et sa chaleur sur la terre, ou parce qu'il se voile quelquefois à nos yeux ? Oui, Rome est environnée de silence, mais c'est le silence des passions qui ailleurs s'agitent avec tant de fracas ! Oui, Rome est assise sur un tombeau, mais c'est le tombeau de l'empire romain ; et ce géant qui est là comme terrassé sous la croix est peut-être l'image la plus frappante, la plus sublime, de la victoire de Jésus-Christ sur le monde ; et tous les conquérants qui ont voulu le relever ont brisé leur épée contre la pierre sur laquelle le Sauveur a fondé son Eglise ! Oui, Rome est entourée de ruines ; mais ces ruines que le temps a faites nous offrent un des plus beaux caractères de la *Ville éternelle ;* elles sont l'objet de la curiosité, de l'admiration, des études du monde civilisé ; ce sont elles qui font de Rome le sanctuaire des arts, comme elle est celui de la vérité !

Ce que Satan dit à Notre Seigneur pour le tenter dans le désert : « *Si tu es Dieu, change ces pierres en pain*, »

les impies et les hommes nourris de la graisse de la terre le disent encore aujourd'hui au vicaire de Jésus-Christ : *Si tu es le représentant de la Divinité, change en pain ces pierres, ces ruines, ces monuments.*

Non, le pain et la graisse de la terre ne manquent pas à Rome ; des statistiques non suspectes, dressées par des hommes compétents [1], attestent que, sous ce rapport, Rome est une des capitales de l'Europe les plus favorisées. S'il vous faut des terres à remuer, à bouleverser, le reste du monde vous offre un assez vaste champ ; vous trouverez toujours plus de terres improductives que vous ne pourrez en exploiter. Allez donc produire ailleurs les miracles de l'industrie, mais respectez ce petit point imperceptible qu'on appelle Rome, cette terre classique où les souvenirs gisent comme par couches. Laissez à Rome la majesté de ses ruines, son caractère grave et sévère, son silence semblable à celui de la mort, ces pierres témoins de tant de révolutions, sur lesquelles le malheur vient s'asseoir pour méditer sur l'instabilité, sur le néant de ce qui a été, de ce qui est et de ce qui sera. Il faut qu'il y ait quelque part sur la terre un asile sacré pour les grandes infortunes, pour les âmes fatiguées, désabusées, victimes du monde, et Rome a évidemment cette destination providentielle. La civilisation recueille, collectionne partout avec respect les reliques de l'art et du temps ; mais tous les musées du monde réunis nous diraient-ils ce que nous dit le spectacle de cette vieille campagne de Rome, le berceau, la terre nourricière, le tombeau du peuple-roi ? « N'effaçons pas, dit un auteur, l'épitaphe qu'il a marquée du sceau de sa grandeur, et que la nature elle-même semble avoir voulu

[1] Entre autres celles de M. de Tournon, préfet de Rome sous l'Empire.

respecter, en mourant, pour ainsi dire, avec lui. » Il faut donc que Rome reste ce qu'elle est, la terre classique par excellence, la terre des souvenirs et des ruines, inviolable comme celle d'un tombeau, et, pour tout dire en un mot, *la Ville éternelle*. Or, pour peu qu'on y réfléchisse, on reconnaîtra facilement que Rome ne peut rester ce qu'elle est que sous le gouvernement pontifical. D'ailleurs ce contraste de la vie et de la mort, qui nous frappe si profondément à Rome, est l'image la plus belle, la plus mélancolique des destinées de l'Eglise, qui demeure toujours debout au milieu des ruines des choses d'ici-bas, et qui doit assister aux funérailles des empires et des peuples, en chantant l'hymne de la vie et de l'éternité sur les ruines du monde.

Nous avons dit pourquoi les grands hommes de Rome païenne sont plus connus, plus *populaires*, que ceux de Rome chrétienne. L'Eglise cependant a toujours recueilli, conservé, transmis avec respect les souvenirs glorieux de ses enfants ; et le reproche que Tacite adressait à son siècle, d'être indifférent pour les grandes vertus qui l'avaient illustré, ce reproche, on n'a jamais pu, on ne pourra jamais l'adresser à l'Eglise romaine. Le monde exalte et grandit ses héros ; l'Eglise seule montre les siens tels qu'ils étaient, tels que la religion les a faits, sans jamais trahir ni exagérer la vérité. Nous serons fidèle à ce principe dans la notice bibliographique que nous allons donner du cardinal Pacca.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR LE

CARDINAL PACCA.

Barthélemi Pacca naquit à Bénévent, le 25 décembre 1756, du marquis Horace Pacca et de la marquise Christine Malaspina d'Olivola, de l'illustre famille de ce nom, en Lunegiane, près de Gênes. Il commença ses études à Naples, au collége des Nobles, dirigé par les Jésuites, et, après la suppression de la Compagnie de Jésus, il les termina à Rome, au collége Clémentin, alors dirigé par les religieux de la congrégation Somasque. Il y eut pour condisciples les cardinaux Litta, de Gregorio, Alexandre Lante, Testaferrata et Rivarola, le célèbre amiral don Frédéric Gravina, et plusieurs autres personnages illustres.

Barthélemi Pacca fit des études distinguées, et annonça de bonne heure un goût prononcé pour la littérature. Il nous apprend lui-même que, dans sa jeunesse, il lisait avec charme les poëtes latins, italiens et français, et qu'il avait orné sa mémoire de leurs plus beaux passages.

Au sortir du collége, son père lui laissa apercevoir son désir de le voir entrer dans la carrière de la prélature, lui rappela que son grand-oncle, François Pacca, archevêque

de Bénévent, avait refusé le cardinalat pour ne pas priver les pauvres de son diocèse de la somme considérable qu'il aurait été obligé de dépenser en acceptant cette dignité, et il ajouta : « Cette belle action de votre grand-oncle, le Ciel « la récompensera en vous ; c'est à vous que sera donné ce « chapeau de cardinal qu'il refusa pour un si saint motif, « et vous commencerez votre carrière par la dignité dans « laquelle votre grand-oncle a terminé la sienne. » Et ce fut précisément ce qui arriva bientôt : Barthélemi Pacca, sans avoir exercé aucune fonction de prélature, fut préconisé *archevêque*, nommé nonce de Cologne, ensuite de Lisbonne, puis promu au cardinalat.

Après avoir terminé ses études de collége, Barthélemi Pacca, pour perfectionner son instruction, entra en 1778 dans la noble Académie ecclésiastique de Rome, que l'immortel Pie VI venait de rétablir. Il y eut pour compagnons les prélats Severoli, Consalvi, della Genga, qui furent bientôt promus au cardinalat, et dont le dernier a été pape sous le nom de Léon XII.

Par la juste réputation qu'il s'était faite dans cette Académie, il mérita l'estime et l'affection de Pie VI, qui l'admit parmi ses camériers secrets le 31 mai 1785, et le nomma archevêque de Damiette *in partibus*, et nonce apostolique de Cologne le 27 juin de la même année. Pie VI lui conseilla alors de faire le sacrifice de son goût littéraire, pour se consacrer à l'étude des sciences sacrées.

Monseigneur Pacca, en partant pour Cologne, savait qu'il allait au combat, parce qu'on faisait alors en Allemagne une guerre à mort à la juridiction des nonces ; cette nonciature était donc un fardeau bien pesant pour un jeune prélat de vingt-huit ans qui débutait dans cette carrière si difficile. Mais il justifia pleinement le choix et les espé-

rances de Pie VI par la dignité de sa conduite, par sa capacité, par sa prudence et par son courage. Il défendit avec énergie les droits du Saint-Siége et força les curés compris dans le territoire de sa nonciature à ne reconnaître, relativement aux dispenses du mariage, que l'autorité antique et seule compétente du souverain pontife. D'après les ordres de Pie VI, dans une lettre encyclique adressée aux curés, il déclara nuls les mariages avec empêchements dirimants contractés sans la dispense du Saint-Siége. Les trois électeurs ecclésiastiques de Cologne, Trèves et Mayence publièrent des manifestes contre l'encyclique et portèrent leurs plaintes à l'empereur. Mais l'immortel Pie VI adressa à l'électeur de Cologne une lettre pleine de force dans laquelle il déclarait que son nonce n'avait fait qu'exécuter avec modération ses ordres formels, et il rappelait, en confirmation de la doctrine de l'encyclique, qu'*il n'y a de valables dispenses aux empêchements dirimants que celles du Saint-Siége*[1].

Après huit ans de résidence à Cologne, de 1786 à 1794, Barthélemi Pacca fut nommé nonce près la cour de Portugal, où il résida sept ans, c'est-à-dire de 1795 jusqu'au commencement de 1802. Dans cette seconde nonciature, il sut se concilier l'estime et l'amitié du pieux régent, le prince don Juan, ainsi que de toute la famille royale, et il eut le bonheur de conserver intacts les droits de la divine primauté pontificale, auxquels on tenta, là aussi, de porter atteinte, particulièrement à l'époque douloureuse de l'enlèvement de Pie VI.

Nommé cardinal par Pie VII dans la promotion générale du 23 février 1801, Barthélemi Pacca revint à Rome en 1802.

[1] Ce fut le scandaleux traité d'Ems qui donna lieu à cette controverse.

Sous l'administration du cardinal Consalvi, non-seulement Pacca ne fut pas mêlé aux affaires, mais il fut même oublié. Le peuple romain le croyait mécontent, quoique jamais aucune plainte ne fût sortie de sa bouche. Cependant il figura toujours d'une manière remarquable parmi les *zelanti* dans les diverses congrégations.

Les cardinaux Consalvi, Casoni, Joseph Doria et Gabrielli ayant tous été forcés de quitter les affaires, arriva le tour de Pacca. Celui-ci avait pris, dans des temps moins orageux, la résolution de ne jamais accepter le ministère. Mais cette fois la position était trop périlleuse pour qu'il pût refuser : il s'agissait de monter le dernier à la brèche, il le fit avec courage et y resta jusqu'à la fin du combat.

Pacca montra d'abord dans sa conduite ministérielle toute la modération et même toute la condescendance possible, voulant par là constater avec plus d'évidence les violences du gouvernement français, et justifier d'une manière plus éclatante les mesures énergiques que le Saint-Siége serait obligé d'employer. Bientôt, en effet, il fallut défendre les droits du gouvernement papal, et Pacca le fit avec le plus grand courage, la plus grande énergie.

Alors Miollis donne à un officier l'ordre d'arrêter et d'enlever le cardinal Pacca. Celui-ci déclare qu'il ne partira pas sans un ordre du pape, et en même temps il lui fait porter un billet pour l'avertir de ce qui arrive. Pie VII, apprenant qu'on veut lui enlever son dernier ministre, est saisi d'une juste et profonde indignation ; ses cheveux se dressent comme autrefois ceux de Moïse, il apostrophe avec force l'officier envoyé par Miollis, prend le cardinal par la main et le conduit dans son appartement, en déclarant qu'on ne pourra l'arracher de son sein qu'après avoir brisé toutes les portes.

Le général Miollis, avant d'exécuter les derniers desseins sacriléges de l'empereur, cherchait un prétexte pour hâter et colorer le détrônement du pape; mais toutes ses intrigues, toutes ses provocations échouèrent devant la prudence et l'habileté du cardinal Pacca, qui tint toujours la population dans sa main, calme et tranquille, et sut par ses sages mesures retarder un peu la promulgation du décret de la déchéance du pape. C'était tout ce que pouvait faire le héros simplement armé de sa plume, de son droit et de son habileté diplomatique : faibles et inutiles armes contre les baïonnettes et les canons. Il laissait à la Providence le soin de faire le reste.

Enlevé de Rome avec Pie VII, le 6 juillet 1809, Pacca l'accompagna, dans la même voiture, jusqu'à la Chartreuse de Florence, et dans le trajet, comme en plusieurs autres circonstances, il fut pour le pape ce ministre fidèle qui, selon l'expression de l'Ecriture, *comme le froid de la neige, au temps de la moisson, verse la fraîcheur et le calme dans l'esprit de son maître.* A la Chartreuse de Florence, Pie VII fut logé dans la même chambre qu'avait occupée Pie VI, enlevé de Rome par les républicains; il reposa dans le même lit où reposait son prédécesseur, quand les commissaires du Directoire français vinrent soulever les couvertures avec violence, pour observer si l'affaissement de ce vénérable vieillard était tel qu'on ne pût, sans un danger imminent, le jeter dans une voiture pour le traîner en France.

Au départ de la Chartreuse de Florence, Pacca est séparé de Pie VII; on les conduit par une route différente à Alexandrie: le pape par la route de Gênes, Pacca par celle de Bologne. Après un peu de repos à Alexandrie, on les fit partir pour Grenoble, à quelque distance l'un de

l'autre. Cependant les deux illustres prisonniers se rencontrèrent à l'hospice du Mont-Cenis, où Pacca eut la consolation de baiser la main du Saint-Père. Aux environs de Grenoble, on lui permit d'entrer dans la voiture du pape. Ils arrivèrent à Grenoble le 21 juillet 1809, et ils furent immédiatement séparés : le pape fut logé à la préfecture, et Pacca à l'hôtel Belmont. Le cardinal, en partant pour cet hôtel, baisa avec un triste pressentiment la main de Pie VII, qu'il ne devait plus revoir qu'environ quatre ans après, à Fontainebleau.

Le 1er août, on communiqua aux deux prisonniers les ordres de l'empereur sur leur destination : le pape devait partir pour Savone, et Pacca pour le Piémont. Cette fois c'était pour longtemps qu'ils allaient être séparés. Le cardinal fut conduit à Fenestrelle, prison d'Etat, précédemment occupée par des galériens. Là il passa trois ans et demi sous un climat rigoureux, nuisible à sa santé délicate, dans une chambre froide et sale, n'ayant pu obtenir un confesseur qu'avec beaucoup de peine, et jamais la permission d'écrire.

Cependant l'heure fatale de l'Empire était près de sonner, et Napoléon allait apprendre qu'il y a au monde quelque chose de plus fort que les baïonnettes et les canons. Après la désastreuse expédition de Russie, le 25 janvier 1813, fut conclu le concordat de Fontainebleau, et Pie VII obtint la délivrance de Pacca, mais avec beaucoup de peine ; ce fut une vraie bataille entre le pape et Napoléon, qui ne cessait de répéter : *Pacca est mon ennemi.*

Pacca part de Fenestrelle le 5 février 1813, et à son passage à Lyon, le 13 février, il rencontre le vicomte Mathieu de Montmorency, qui déjà s'était rendu à Grenoble en 1809, parce qu'on le rencontrait partout où il y

avait du bien à faire. Le 18 février, Pacca arrive à Fontainebleau auprès du Saint-Père.

Pie VII, inconsolable de la signature du concordat de Fontainebleau, fruit d'une indigne supercherie, était alors anéanti de repentir ; il avait perdu l'appétit et le sommeil, et n'avait plus, pour ainsi dire, qu'un souffle de vie. Pacca relève son courage, lui fait espérer un prompt remède au mal qui l'afflige si profondément, et il prend une part importante à l'acte par lequel ce pontife révoqua le concordat de Fontainebleau. Cet acte de révocation porte deux cachets différents qui rendent cette pièce fort remarquable : celui de Consalvi dans la force des raisonnements politiques, celui de Pacca dans la dignité des sentiments religieux.

En 1814, Napoléon se décide à faire partir le pape pour l'Italie, de crainte que Murat, qui envahissait alors pour son propre compte, n'établît sa puissance à Rome même. Pour la troisième fois Pacca est séparé de Pie VII ; il reçoit l'ordre de partir pour Uzès, où il est conduit sous escorte.

Bientôt devenu libre par la chute de Napoléon, il se hâte de rejoindre le Saint-Père, et il entre avec lui à Rome le 24 mai 1814, près de cinq ans après l'enlèvement de Pie VII.

Tandis que Consalvi va au congrès de Vienne pour y représenter le Saint-Siége, Pacca continue d'exercer à Rome la charge de pro-secrétaire d'Etat ; c'est ce qu'il appelle lui-même son second ministère.

Le 7 août 1814, par le conseil du cardinal Pacca, l'ordre des Jésuites fut rétabli. Il raconte ce fait d'une manière fort simple dans ses Mémoires inédits : « Pendant « notre séjour à Fontainebleau, dit-il, le Saint-Père et

« moi nous nous entretenions souvent des maux faits à « l'Eglise, surtout par la corruption de l'enseignement, « maux qui s'étaient accrus d'une manière effrayante de- « puis la suppression de la Compagnie de Jésus. Pie VII « me manifestait le désir de rétablir cette Compagnie, si la « Providence le ramenait à Rome, et je ne pus que le con- « firmer dans cette résolution. A notre retour à Rome, « dans une de mes audiences, il fut question de nos con- « versations de Fontainebleau. Je demandai les ordres du « pape, en lui disant que bientôt l'Eglise célébrerait la « fête de saint Ignace. — Eh bien, me dit le Saint-Père, « préparez tout pour ce grand acte. » Une chose remarquable, dit le cardinal Pacca, c'est que la Providence ait voulu se servir, pour rétablir la Société de Jésus, d'un pape et d'un ministre qui tous deux, dans leur éducation, avaient été imbus de *préjugés antijésuitiques* ; car le Bénédictin Chiaramonti avait eu des lecteurs antijésuites, et Pacca, nourri de la lecture des *Provinciales*, qu'il avait traduites en latin, et de celle d'autres ouvrages plus mauvais encore, avait conçu dans sa jeunesse une véritable haine pour la Société de Jésus [1].

En 1815, Joachim Murat, roi de Naples, pour seconder les projets de Napoléon, se met à la tête de l'armée napolitaine, avec la folle et téméraire pensée de conquérir toute l'Italie. La princesse Elisa, sœur de Napoléon, qui habitait Bologne, avait dit que, pour assurer la révolution d'Italie, il fallait envahir Rome rapidement, et prendre en otage Pie VII et son ministre. Bientôt Murat fait marcher ses troupes sur Rome, malgré le refus formel de passage de la part du pape, refus motivé par son devoir de conserver la

[1] Voyez ses Mémoires, tome Ier, pages 350 et 351.

neutralité, et par la facilité qu'avait Murat de prendre une autre route. Le cardinal Pacca conseilla à PieVII de s'éloigner pour un peu de temps, afin de laisser passer cette tempête qui ne pouvait être longue, l'assurant que bientôt la Providence le ramènerait triomphant à Rome. Alors le pape, sur le conseil de son ministre, quitta le Saint-Siége pour la troisième fois, et se retira à Gênes. Les événements ne tardèrent pas à justifier toutes les prévisions de Pacca.

Après la déconfiture de Murat, Pie VII et Pacca rentrèrent à Rome le 7 juin 1815.

Bientôt Consalvi revint du congrès de Vienne et reprit la direction des affaires. Ce cardinal, qui avait été le conseiller de toutes les concessions de Vie PII en faveur de Napoléon, apporta au congrès de Vienne l'esprit d'une grande modération, des dispositions favorables aux exigences du temps, ce qui veut dire aux ménagements et aux concessions : système impolitique, selon le cardinal Pacca, parce qu'il enhardit les révolutionnaires et décourage les sujets fidèles.

Pacca avait été nommé, en 1814, camerlingue[1] de la sainte Eglise romaine, et pendant l'exercice de cette charge il fit restaurer l'arc de triomphe de Tite, monument si précieux pour l'histoire de la religion. En 1824, il renonça à cette charge si importante, mais peu conforme à ses goûts, et Léon XII le nomma ensuite prodataire du Saint-Siége. Dans les dernières années de sa vie, le cardinal Pacca était doyen du sacré collége, évêque d'Ostie et Velletri, archiprêtre de la partriarcale archibasilique de Saint-Jean-de-Latran, légat apostolique de la province de Velletri, préfet de la congrégation du cérémonial et

[1] Le camerlingue est le ministre des finances de l'Etat pontifical.

de celle de la correction des livres de l'Église orientale!

Les courts instants de loisir que lui laissait la multiplicité de ses occupations, le cardinal Pacca les consacrait à la rédaction de ses Mémoires ou de divers opuscules, à la lecture des saintes Ecritures, des saints Pères, des ouvrages modernes les plus remarquables, et aussi à la fréquentation des sociétés savantes.

Le 27 avril 1843, il prononça devant l'Académie romaine de la religion catholique un discours, devenu célèbre, sur *l'état actuel et les destinées futures de l'Eglise catholique*, discours qui est regardé avec raison comme son testament religieux et politique[1].

Un an après, le 19 avril 1844, il passa au repos des justes, dans sa quatre-vingt-huitième année, et alla recevoir la récompense de ses rares mérites, de sa carrière si longue, si belle, si pure, si utile à l'Eglise.

Barthélemi Pacca réunissait des qualités rares et précieuses : une piété aimable, la capacité d'homme d'Etat, la finesse d'esprit avec une inclination naturelle à la jovialité, la fermeté de caractère, une sensibilité exquise, la noblesse des manières et le mérite littéraire. Ses ouvrages, écrits avec tant de franchise, de simplicité, nous dirons même de *bonhomie*, nous offrent de nombreuses traces de la réunion de ces précieuses qualités.

Il est impossible, à la lecture de ses Mémoires, de ne pas être frappé du sentiment religieux qu'ils respirent partout, et de cette haute philosophie chrétienne qui rappelle souvent celle du grand Bossuet. Sa lettre au marquis Joseph Pacca, son frère, ses considérations historiques, son dernier discours prononcé devant l'Académie de la religion

[1] Ce discours est placé à la fin de ce second volume.

catholique, sont des preuves incontestables de l'élévation de ses pensées, de la supériorité de son esprit.

Qui pourrait nier la capacité de celui qui, dans des temps difficiles, conserva intacts les droits du Saint-Siége en Allemagne et en Portugal? qui sut tenir ferme les rênes de l'Etat dans des circonstances plus critiques que celles où s'était trouvé Consalvi? Pacca fut du petit nombre de ceux qui savent allier dans leur conduite la finesse du serpent à la simplicité de la colombe, deux qualités nécessaires à l'homme de bien, comme il le dit lui-même, pour démêler et déjouer les intrigues des méchants. Les contemporains ont applaudi aux actes de son ministère, et la postérité ratifiera ce jugement.

Si l'on veut avoir une preuve de ce que le cardinal appelle la *jovialité* de son caractère, il faut se rappeler que le jour même de l'enlèvement du pape, malgré la profonde douleur dans laquelle étaient plongés les deux illustres prisonniers, le général Radet entendit plus d'une fois le pape rire aux discours de son fidèle compagnon, et qu'il l'en remercia en arrivant à Radicofani. Cette *douce jovialité* était le signe de sa belle âme, de la tranquillité de sa conscience sans peur et sans reproches.

Quant à son courage, son caractère ferme et décidé, nous en trouvons de nombreuses preuves dans sa conduite. Quand Miollis eut l'insolence soldatesque de lui dire que Napoléon avait donné l'ordre de fusiller quiconque oserait s'opposer à sa volonté : *Général,* lui répondit Pacca, *vous devez avoir appris, depuis le jour de votre entrée à Rome, que les ministres du pape ne se laissent pas intimider par les menaces.* Quand un cardinal lui répéta les mots de *vengeance terrible*, de *mort*, de *pendaison* même, dont parlaient quelques Français, si l'on publiait la bulle d'ex-

communication, Pacca lui répondit froidement : *Eh bien, on comptera un martyr de plus dans l'histoire de l'Église, et je ne vois pas là une raison canonique pour renoncer à la publication de la bulle.* Quand, à son retour du Portugal, dans la traversée du golfe de Cadix, des forbans se mirent à la poursuite du petit bâtiment ragusien qui le portait, le capitaine, après avoir chargé les canons et distribué des fusils à l'équipage, pria le cardinal de se retirer dans la cale ; mais Pacca protesta qu'il n'en ferait rien, qu'il resterait à côté du capitaine. Quand il monta sur le Gibraltar avec deux généraux anglais, à l'endroit le plus scabreux, dans un sentier étroit suspendu au-dessus de l'abîme de la mer, on lui offrit un cheval anglais, et, quoiqu'il ne fût pas habile cavalier, il n'hésita pas à monter à cheval comme les deux généraux. Ces petits détails peignent mieux un homme que ne pourraient le faire les plus longs discours.

Le mérite littéraire du cardinal Pacca est incontestable. Ses ouvrages, quoique rédigés rapidement, *currente calamo*, comme il le dit lui-même, offrent quelques descriptions, récits ou portraits, écrits avec un talent remarquable. Mais ce qui recommande surtout ses Mémoires historiques, c'est la manière sévère dont il remplit le devoir d'historien, c'est son amour, sa passion pour la vérité ; et en cela il a suivi un exemple divin, celui de l'Écriture sainte dans la vie des patriarches.

Quoique plein d'amour pour sa patrie, le cardinal Pacca n'avait rien de cet orgueil national si contraire, comme il le dit lui-même, aux progrès de la civilisation, parce qu'il nous aveugle sur le mérite des autres nations. Après le départ des Français de Rome, les Romains, par haine du gouvernement déchu, voulaient abandonner la belle promenade du *Pincio*, que les Français avaient laissée ina-

chevée; Pacca combattait cette pensée déraisonnable, et affectait de faire du *Pincio* sa promenade favorite. Il avait pris pour maxime le conseil de saint Paul : *Omnia probate, quod bonum retinete;* « Soumettez tout à l'épreuve ou à l'essai, et conservez ce qui est bon. » On voit par là que saint Paul et le cardinal Pacca étaient loin d'être ennemis du progrès et des lumières.

Résumons en quelques mots cette courte notice historique. Le cardinal Pacca a laissé un des plus beaux noms de l'histoire ecclésiastique moderne; il a fourni une très-longue carrière d'une manière utile et glorieuse pour l'Eglise romaine; il a traversé des jours bien mauvais sans en recevoir la moindre tache, la moindre souillure; en un mot, ce grand homme est une des illustrations les plus pures de l'Eglise catholique romaine.

Nous laissons à l'Italie le soin de consacrer à sa mémoire les marbres par le ciseau de ses artistes. La France doit aussi quelque chose à la mémoire de cet illustre cardinal, que les Romains appelaient *geniale francese*, l'ami des Français. En publiant toutes ses œuvres, nous lui élevons un monument moins froid et moins muet que le marbre, monument qui parlera encore d'une manière utile à l'Eglise et le fera vivre dans le souvenir du clergé français, dont il fait un si grand éloge dans ses Mémoires.

APPENDICE

Les Mémoires ou opuscules écrits par le cardinal Pacca sont au nombre de huit :

1° 1829. — *Mémoires historiques sur le ministère du cardinal Pacca, sur ses deux voyages en France, et sur sa captivité dans le fort de Saint-Charles, à Fenestrelle.* Cet ouvrage contient, outre l'histoire de son premier ministère, le précis des événements les plus importants qui eurent lieu pendant la captivité du pape en France jusqu'à son retour à Rome, en 1814. Ces premiers Mémoires, qui ont eu un grand nombre d'éditions en Italie, ont été traduits en français et en allemand.

2° 1832. — *Mémoires sur la nonciature du cardinal Pacca à Cologne, et sur son séjour en Allemagne.*

3° — *Mémoires sur la nonciature du cardinal Pacca à Lisbonne et sur son séjour en Portugal, avec la relation d'un voyage à Gibraltar.*

4° 1834. — *Relation du voyage de Pie VII à Gênes, en* 1815 ; ouvrage qui a eu plusieurs éditions.

5° 1839. — *Précis historique sur la vie et sur les écrits de Monseigneur François Pacca, archevêque de Bénévent.* Cet ouvrage a eu trois éditions.

6° 1840. — *Mérites envers l'Eglise catholique du clergé, de la magistrature et de l'Université de Cologne, dans le XVIe siècle*, avec un appendice contenant des considérations historiques. Cet opuscule est l'histoire de l'introduction du protestantisme dans l'électorat de Cologne, par l'apostasie de deux archevêques, Herman de Weiden et Gébard Truchsess.

7° 1843. — *Relation des principaux événements qui précédèrent le ministère du cardinal Pacca.*

8° 1844. — *Discours sur l'état actuel et les destinées futures de l'Église catholique,* prononcé à Rome, le 27 avril, devant l'Académie de la religion catholique.

De ces huit ouvrages ou opuscules, les trois premiers et le dernier seulement ont été traduits ; on peut même dire que la *nonciature de Cologne et celle de Lisbonne* n'ont été traduites qu'en partie, parce que le

traducteur a supprimé mal à propos les deux avertissements de l'auteur, l'appendice sur les nonces, des détails statistiques sur le Portugal et le voyage à Gibraltar. Mais ce qu'il y a de plus regrettable encore, c'est que le traducteur est bien loin d'avoir toujours compris le cardinal Pacca. Ce reproche est si grave que nous avons cru devoir le justifier par quelques notes critiques, sans trop les multiplier, pour ne pas fatiguer les lecteurs.

Si le cardinal Pacca, mutilé par les uns, défiguré par les autres, a eu quelques succès en France, nous devons espérer que le public accueillera favorablement cette publication de ses *œuvres complètes*, auxquelles nous avons donné tout le relief possible par les soins de la traduction et par une disposition convenable des matières.

Nous avons traduit très-littéralement tout ce qui méritait de l'être, c'est-à-dire les éloges et les flétrissures historiques; tout ce qui a rapport au caractère des hommes, les beaux morceaux, les passages importants, et surtout ceux qui traitent des affaires religieuses et politiques, parce que toutes les expressions de l'auteur y sont calculées avec une prudence exquise. Il y a souvent du *trait* dans les écrits du cardinal Pacca, et si nous avons réussi à le faire sentir, c'est un avantage que nous devons à la connaissance du genre d'esprit de l'auteur, connaissance que nous avons acquise à Rome par nos relations personnelles.

Pour tout le reste, nous avons cru qu'il nous était permis de faire ce qu'aurait fait le cardinal Pacca lui-même, s'il avait eu plus de loisir pour rédiger ses ouvrages. Ainsi, nous supprimons toutes les répétitions, ne conservant que celles qui sont utiles ou nécessaires; nous donnons souvent plus de rapidité au récit; nous établissons quelques liaisons au profit de la clarté, donnant à certaines parties une place plus convenable.

Si nous avions besoin de justifier notre système de traduction, il nous suffirait de citer les suffrages du cardinal Pacca, qui trouvait que *ses Mémoires, bien loin d'avoir perdu, avaient beaucoup gagné dans notre traduction.*

L'auteur de la *Biographie du clergé contemporain*, qui n'hésite pas à placer les *Mémoires* du cardinal Pacca sur la même ligne que ceux de M. de Chateaubriand, nous fait, en parlant de l'édition de Lyon, une part que nous ne pouvons ni accepter ni refuser.

ŒUVRES DIVERSES.

PREMIÈRE PARTIE.

PRÉCIS HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES ECRITS DE M[gr] FRANÇOIS PACCA

ARCHEVÊQUE DE BÉNÉVENT.

OEUVRES DIVERSES
DU CARDINAL B. PACCA

PREMIÈRE PARTIE.

INTRODUCTION

C'est une chose bien remarquable que le siècle des parleurs de philanthropie et de bienfaisance soit précisément celui où la misère publique étend chaque jour davantage ses effrayants progrès : triste spectacle qui fait la honte des philanthropes et la douleur des gens de bien. Malgré les fondations, en faveur du paupérisme, de tant de d'hospices, de maisons d'industrie, de caisses d'épargnes et de charité, plusieurs parties de l'Italie sont inondées d'une multitude de mendiants, qui, par leurs gémissements et par leurs cris, excitent et inquiètent la commisération publique. On pourrait comparer cette hideuse plaie à celle de l'ancienne Égypte, quand des multitudes innombrables d'animaux amphibies et coassants sortirent du Nil, couvrirent toute la surface de ce royaume, pénétrant partout, souillant tout, même la table et le lit du roi.

Hors de l'Italie, dans les pays où la mendicité est interdite, quoique la milice absorbe et dévore une partie de la population oisive et vagabonde, nous savons, par les feuilles publiques, que, chaque année, plusieurs milliers d'individus, ne pouvant trouver dans la philosophique Europe ni occupation, ni travail, ni main bienfaisante

qui les secoure, se voient réduits, comme les esclaves, à dire en pleurant un éternel adieu à leur patrie pour aller chercher un asile et du pain dans le Nouveau-Monde. Dans un royaume florissant par les manufactures et le commerce, le gouvernement est obligé d'augmenter *la taxe des pauvres* [1], déjà si énorme, pour apaiser l'indigence publique qui, de toute part, lève une tête hideuse et menaçante. Les écrivains dits *économistes* ne cessent de publier sur le paupérisme d'éloquents discours, de nouveaux projets ingénieux qui toujours restent plus ou moins stériles. Fascinés comme ils sont par les prétendues lumières du siècle, ils ne voient pas ou ne veulent pas voir une des causes de cette calamité si générale. J'ose le dire, c'est par leurs conseils qu'on a cherché et qu'on cherche encore tous les jours à tarir une de ces sources qui répandaient le plus de bienfaits, les plus abandants secours sur la classe indigente, je veux parler de la richesse du clergé, objet de tant d'envie, de tant de calomnies [2]. Le célèbre Addisson, dans la relation de son voyage en Italie [3], ouvrage où, selon l'habitude de ses compatriotes et les préjugés de la secte, il déverse souvent le ridicule et le blâme sur le catholicisme, Addisson, dans son article sur Milan, est forcé de faire un juste éloge de saint Charles Borromée. « Il avait, dit-il, vingt-deux ans quand il fut choisi pour archevêque, et quarante-six quand il mourut; mais il fit un si bon usage de cet espace de temps par ses œuvres de charité et de munificence que ses compatriotes bénissent sa mémoire encore toute vivante parmi eux. Il fut canonisé il y a aujourd'hui cent ans; et, en vérité, si cet honneur se doit à un homme, je pense que de telles vertus, tendant toutes au bien public, peuvent plus justement y prétendre qu'une brusque et austère séparation de la société humaine, et qu'un zèle féroce contre les hétérodoxes. »

[1] *La taxe des pauvres* s'élève aujourd'hui à environ 150 millions de francs.

[2] L'appauvrissement du clergé, et particulièrement la suppression des monastères et des couvents, ont toujours accru la misère publique. Divers auteurs protestants ont été forcés de l'avouer en parlant de leur prétendue réforme, et récemment William Cobbett en a donné une démonstration péremptoire dans son ouvrage intitulé *Histoire de la réforme protestante en Angleterre et en Irlande.*

[3] *Remarks on Several parts of Italy, in the years* 1701, 1702, 1703.

Rien de plus juste, sans doute, que cet hommage rendu à la grande, à l'héroïque bienfaisance de saint Charles Borromée. Mais on doit regretter qu'Addisson, que tant de voyageurs étrangers, surtout les Anglais, dont l'intention était d'étudier la religion et les mœurs des Italiens, aient accueilli si facilement, sans les peser, les récits des domestiques de place, dont le métier est de tout accepter et débiter sans critique; qu'ils se soient contentés du témoignage de cette classe ignorante, qui vit de contes et de faux bruits, pour enregistrer, comme faits historiques indubitables, tant d'anecdotes scandaleuses, tant de satires contre le clergé, tant de petites superstitions du peuple. S'ils s'étaient adressés, pour avoir des renseignements exacts, à des hommes instruits, impartiaux et de bon sens, ceux-ci leur auraient appris que les cardinaux, les évêques et les prélats italiens, les supérieurs des ordres religieux, se sont toujours efforcés, en proportion de leurs moyens, d'imiter l'esprit de charité et la munificence de l'héroïque Borromée. On leur aurait fait remarquer sur les frontispices des plus belles églises des inscriptions qui annoncent qu'elles sont l'ouvrage de la munificence du clergé; sur les pierres qui ornent les vestibules des hôpitaux, celles qui sont destinées à perpétuer le souvenir de tant de généreux bienfaiteurs ecclésiastiques; dans les archives, les titres de tant de fondations, dotations, donations et œuvres pies du clergé régulier et séculier, soit pour accroître la pompe du culte religieux, soit pour l'assistance et le soulagement des misères et des infirmités humaines, soit pour l'éducation de la jeunesse et l'instruction publique. Et de nos jours même, où, de toute part, on conspire pour appauvrir le clergé, si le voyageur impartial veut s'adresser à des hommes sincères et d'honneur pour avoir des renseignements exacts sur l'Italie, il apprendra qu'un grand nombre d'évêques, malgré la modicité de leurs revenus, souvent inférieurs à la solde d'un commandant de gendarmerie, savent trouver le moyen de venir au secours de leurs ouailles par d'abondantes aumônes et des institutions d'utilité publique, tant est ingénieuse leur sainte charité! Eh! que n'aurais-je pas à dire, si je voulais rappeler les œuvres de charité si généreuses des abbayes, des monastères, des

couvents, sur lesquels a passé la faux destructive du siècle de la philosophie! Combien de bourgs florissants, d'illustres cités, dont le nom seul atteste qu'ils doivent leur origine à un riche monastère, à une grande abbaye, près desquels vinrent s'abriter les populations voisines, sous le régime paternel de ces pieux et laborieux solitaires, si vénérés, si aimés pour leur charité et leur munificence. Et aujourd'hui encore, le peu de couvents réguliers échappés à la destruction, quoique tombés de leur ancienne prospérité dans une véritable pauvreté, ne cessent de donner chaque jour l'exemple de la charité et de la bienfaisance. Le voyageur, en passant dans les rues, pourra voir souvent, sur le seuil des palais des grands, le pauvre affamé languir comme le Lazare de la parabole évangélique et envier le sort des chiens et des chevaux de ces riches du monde, tandis qu'il verra sur les portes des couvents, des monastères même de l'ordre des *Mendiants*, les mains charitables des religieux, ces mains prétendues mortes, distribuer à des foules de pauvres l'assistance, les secours les plus compatissants.

Depuis quelques années, d'illustres écrivains ont pris à tâche de rappeler au monde, si oublieux et si ingrat, les grands avantages dont les sciences, les lettres et les arts sont redevables aux moines et au clergé séculier; espérons que cette bonne œuvre ne restera pas incomplète, et que bientôt d'autres écrivains habiles consacreront leur plume à faire connaître les œuvres de bienfaisance et d'utilité publique des hommes d'Église, ces vrais bienfaiteurs de l'humanité, et fermeront enfin la bouche à ces détracteurs du clergé, lesquels, au seul nom de *biens ecclésiastiques*, frémissent et s'écrient avec Judas : *Ad quid perditio hæc*[1]? Cette réhabilitation sera d'autant plus juste que la trompette de la renommée se fatigue chaque jour pour éterniser des noms d'hommes qui furent ou inutiles sur la terre, ou les perturbateurs de la société humaine.

En prenant la plume pour tracer les principaux traits de la vie de François Pacca, mon grand-oncle, archevêque de Bénévent, ville où son nom est encore en bénédiction, je n'ai pas eu pour mobile une pe-

[1] « A quoi bon cette perte? »

tite vanité de famille, mais le désir de montrer un exemple de la charité pastorale et de la munificence du haut clergé d'Italie. Quelques digressions m'ont paru nécessaires pour bien faire apprécier la conduite de François Pacca dans les temps où il a vécu; et la principale, qui a rapport au pontificat de Benoît XIII, m'a fourni l'occasion de défendre mes compatriotes contre les calomnies dont ils furent alors l'objet à Rome, calomnies que des écrivains accrédités ont reproduites dans leurs ouvrages, sans examen et sans preuves.



PRECIS HISTORIQUE

DE LA VIE ET DES ÉCRITS DE FRANÇOIS PACCA

ARCHEVÊQUE DE BÉNÉVENT.

François Pacca naquit à Bénévent le 30 janvier 1692. Son père, Horace Pacca, et sa mère, Faustine Pedicini, appartenaient à deux familles patriciennes de cette ville. François fit ses premières études dans la maison paternelle, où il resta jusqu'à l'adolescence. Alors ses parents, préférant avec raison l'éducation publique, l'envoyèrent à Rome pour y achever ses études; et comme leur plus grand désir était que leur jeune fils se consacrât à l'état ecclésiastique, ils choisirent pour lui le collége des Nobles, réuni alors au séminaire romain, dirigé par les Pères de la Compagnie de Jésus, collége florissant et le plus renommé pour l'éducation des jeunes gens destinés à l'Église et à la prélature romaine. Ce collége avait déjà donné à l'Eglise quatre souverains pontifes, Grégoire XV, Innocent X, Clément IX, Innocent XII, un grand nombre de cardinaux et d'évêques, et, quelques années après, il vit encore un de ses élèves monter sur la chaire de saint Pierre, le cardinal Laurent Corsini, qui prit le nom de Clément XII.

La conduite et les progrès de François Pacca, dans le collége romain, répondirent pleinement aux vœux de ses parents et aux soins vigilants et infatigables de ses habiles maîtres. En 1714, il obtint le grade de docteur en philosophie et en théologie dans l'Université grégorienne, dont le chef était le général de la Compagnie de Jésus, alors le Père Michel-Ange Tamburini. Dans le diplôme qui lui fut ex-

pédié plus tard, à son entrée dans la prélature, le général François Retz, successeur de Tamburini, après avoir fait l'éloge de plusieurs élèves du collége romain distingués dans le monde par leur conduite et leurs talents, ajoute : « Nous devons une mention particulière à François Pacca, qui, après avoir suivi le cours triennal de philosophie avec le plus grand zèle et le plus brillant succès, s'est livré avec la même ardeur et le même succès à l'étude de la théologie. Le 11 décembre 1714, il subit son examen en présence de plusieurs personnages remarquables, étonnés de son savoir. Par les preuves si brillantes qu'il donna de sa science, et par l'excellence de sa conduite, il fut jugé digne d'être élevé au grade de docteur. »

En 1714, François entra dans l'Académie ecclésiastique récemment fondée par Clément XI, sous la protection du cardinal Joseph-René Imperiali. Il étudia alors la législation et le droit, et il eut pour compagnon d'études Charles Rezzonico, qui fut ensuite pape sous le nom de Clément XIII.

En 1718, François sortit de l'Académie, et continua à s'occuper de l'étude des sciences et de l'érudition sacrée et profane jusqu'à l'an 1724, où le cardinal Vincent Orsini, archevêque de Bénévent, devint pape sous le nom de Benoît XIII, avénement qui réjouit tous les gens de bien. Avec ce pontificat paraissait devoir s'ouvrir une époque heureuse pour les Bénéventins, dont Orsini avait été le pasteur si tendre et si bienfaisant. Le nouveau pape admit parmi ses camériers secrets François Pacca, qui ne pouvait pas débuter dans la carrière romaine sous de plus heureux augures d'un bel avenir.

Mais les belles espérances qu'on avait conçues ne tardèrent pas à s'évanouir. Benoît XIII fut un saint pontife, qui eut l'évangélique simplicité de la colombe, mais sans cette innocente ruse du serpent, si nécessaire pour pénétrer et déjouer les intrigues et les piéges de la malice humaine dans le gouvernement des peuples. Tout occupé des choses de l'Eglise, des pratiques pieuses, des fonctions saintes, il livra les rênes du gouvernement temporel aux mains des favoris, dans lesquels il plaça imprudemment toute sa confiance. Il eut le malheur, assez commun aux princes incapables, comme le prouve l'histoire, de choisir pour ministres des hommes indignes, qui abusèrent de leur pouvoir et ternirent la réputation de l'excellent pontife. D'abord il indisposa les Romains par le choix qu'il fit, pour différents

emplois et offices palatins, de plusieurs sujets qui l'avaient suivi de Bénévent ; et, depuis lors, on donna à tous les favoris de ce règne, dont plusieurs avaient une conduite inique et scandaleuse, le nom de *Bénéventins*, qualification qui devint odieuse et fut une calomnie pour les véritables Bénéventins, puisque les favoris n'étaient pas de Bénévent, comme nous le prouverons bientôt.

Le premier, le plus puissant des favoris, fut le célèbre Nicolas Coscia :

Fra le brutture della plebe sorto,
Al finger pronto, all' ingannare accorto [1].

Né de parents pauvres et obscurs, au village de Pietra di Fusi, dans le royaume de Naples, dans son enfance il servit d'abord de sacristain au curé de son village. Bientôt le cardinal Orsini, archevêque de Bénévent, dans le cours d'une visite pastorale, passa par Pietra di Fusi, rencontra le jeune Coscia, et, frappé de la vivacité d'esprit de cet enfant qui annonçait des moyens peu ordinaires, il le conduisit avec lui à Bénévent, lui donna la tonsure et le fit étudier. En peu de temps l'adroit jeune homme se rendit maître de l'esprit du cardinal, qui lui donna un bénéfice, puis une prébende canonicale, le fit son secrétaire et enfin son maître de chambre. Le jeune favori réglait tout, dispensait tout à son gré dans la cour du cardinal. Orsini, devenu pape, le combla de bienfaits et d'honneurs, si bien qu'en peu d'années le petit sacristain de Pietra di Fusi se vit logé au Quirinal, secrétaire des *Memoriali*, cardinal palatin, archevêque de Bénévent, pourvu de la belle et grasse abbaye de Sainte-Sophie, et de plusieurs autres riches bénéfices. Enivré des faveurs de la fortune, chose assez ordinaire aux parvenus sortis de bas lieu, il ne mit plus aucun frein à son ambition, et se laissa dominer par une insatiable avidité, par la passion de thésauriser. Il lui fut facile, comme on doit le penser, de trouver des complices, qui, peu scrupuleux sur les moyens d'enrichir le puissant favori, ne s'oublièrent pas eux-mêmes. Ces hommes portèrent l'avidité et l'audace à de tels excès qu'ils soulevèrent contre eux l'indignation générale, et Rome leur donnait à tous le nom de *Bénéventins*. Tant que vécut Benoît XIII,

[1] « Issu de la lie du peuple, hardi à feindre, habile à tromper. »
Le Tasse, *Jérusalem délivrée*, chant II.

les Romains, quoique frémissant d'indignation, ne se portèrent à aucun acte de violence ; mais aussitôt après la mort du pape, le peuple, déjà irrité, se trouvant excité, dit-on, par un grand personnage qui avait des griefs graves contre le cardinal Coscia, s'ameuta violemment, et l'on dut craindre les plus grands excès de la fureur populaire. Un attroupement considérable courut à la recherche des cardinaux Coscia et Fini, et du prélat Santamaria, maître de chambre, les trois victimes que le peuple avait choisies pour assouvir sa rage. Cet attroupement traversait les rues de Rome, insultant, assaillant à coups de pierres les serviteurs du pape mort, vomissant des injures et des menaces contre les Bénéventins. Coscia s'était réfugié dans le palais du marquis Degli Abati. A cette nouvelle, le peuple s'y précipite en fureur pour l'investir ; mais le cardinal venait à peine de se sauver, et il sortit de Rome sans être reconnu, grâce à son déguisement.

Les sages dispositions du sacré collége apaisèrent ce tumulte et empêchèrent de plus grands désordres. Cependant le bruit de ces troubles se répandit dans les pays étrangers, la vérité des faits originaux fut défigurée, et l'on attribua tout le mal à des hommes sortis de Bénévent. Cette injuste opinion fut adoptée par plusieurs publiciste célèbres dans la république des lettres, et, entre autres, par Muratori et par Montesquieu, l'auteur de l'*Esprit des Lois*. Le premier, dans ses *Annales d'Italie* [1], s'exprime ainsi : « Ce qu'on ne put souffrir fut de voir les courtisans bénéventins déshonorer la chambre apostolique, vendre les grâces, les faveurs, contre la défense formelle des canons, et tromper l'esprit si droit du bon pontife, qui, plusieurs fois, voulut arrêter tant d'excès, mais toujours en vain, parce qu'on employa les plus coupables artifices pour lui faire voir l'esprit de calomnie dans toutes les accusations. Mais, à la nouvelle de la mort du crédule pontife, une grande partie de la population, poussée, dit-on, par une main puissante, se souleva contre les Bénéventins devenus si odieux. » Le célèbre Montesquieu, qui alors était en Angleterre, écrivit la lettre suivante au Père Cerati, de la congrégation de l'Oratoire-de-Saint-Philippe [2] : « Enfin Rome est délivrée de la basse tyrannie de Bénévent, et les rênes du pontificat ne sont plus dans

[1] Année 1730 et les suivantes.

[2] MONTESQUIEU, *Lettres familières*.

leurs mains serviles. Tous ces brigands, avec Santamaria à leur tête, sont retournés, aux chaumières où ils sont nés, raconter à leur famille les traits de leur insolence passée. A Coscia il ne reste autre chose que son argent et la goutte. Ils iront au gibet tous ces Bénéventins qui ont volé, afin que se vérifient sur Bénévent ces paroles : *Vox in Rama audita est, Rachel plorans filios suos, et noluit consolari, quia non sunt*[1]. »

Quand la tranquillité fut rétablie à Rome, le sacré collége, après avoir rendu les honneurs d'usage aux dépouilles mortelles de Benoît XIII, entra en conclave, et, le 12 juillet 1730, il élut pour souverain pontife le cardinal Laurent Corsini, qui prit le nom de Clément XII.

Le nouveau pape, suivant la juste maxime qu'il ne faut point laisser impunis les délits et les malversations des ministres, nomma la congrégation dite *de Nonnullis*, pour remédier aux désordres introduits dans le gouvernement par la perfidie de ceux qui avaient abusé de la faveur et de la faiblesse du saint pontife Benoît XIII. Cette congrégation fut composée de cinq cardinaux : Corradini, Pico de la Mirandole, Imperiali, Banchieri et Porzia, ayant pour secrétaire Mgr Fiorelli. Les décisions de cette congrégation excitèrent l'applaudissement du public, et détruisirent dans Rome la calomnieuse imputation faite à ma patrie, aux véritables Bénéventins.

Par sentence de la congrégation *de Nonnullis*, le cardinal Coscia, premier auteur des désordres de l'administration, cause principale des troubles, malgré la protection de quelques cours, protection qu'il avait méritée par ses condescendances, ses concessions, fut obligé de se démettre de l'archevêché de Bénévent, condamné à dix ans de détention dans le fort Saint-Ange, et à la restitution de grosses sommes à la chambre apostolique. Le cardinal Fini, natif de Minervino, dans le royaume de Naples, fut d'abord éliminé des congrégations et des fonctions cardinalistes ; mais, après un juste examen de sa cause, il fut acquitté et réhabilité[2]. Mgr Santamaria (de Salerne) perdit sa charge de maître de chambre et le titre de consulteur du Saint-

[1] Une voix s'est fait entendre dans *Rama*, celle de Rachel pleurant ses fils, et ne voulant recevoir aucune consolation, parce qu'ils ne sont plus.

[2] Novaes, *Vie de Benoît XIII*. — *Mémoires historiques des Cardinaux*, par Laurent Cardella, t. VIII ; Rome, de l'imprimerie Pagliarini ; année 1794.

Office; Mgr Negroni, de l'illustre famille génoise de ce nom, lequel, après avoir payé plusieurs millions d'écus à Coscia la charge de trésorier général de la chambre apostolique, avait eu l'adresse de reprendre sur le trésor son capital avec usure, fut condamné à payer une forte somme au trésor pontifical. La crainte d'un plus sévère châtiment le fit partir de Rome, et il vécut et mourut obscurément à Gênes. Mgr Sardini, d'une illustre famille de Lucques, commissaire des armées, destiné au cardinalat, fut destitué, enfermé dans le fort Saint-Ange, puis relégué à Albano. Un certain abbé Ramoni, Romain, de naissance obscure, principal agent complice du concussionnaire Negroni, fut condamné aux galères. La fin de cet homme offre une de ces péripéties que le monde appelle *jeux* ou *caprices* de la fortune, mais qui sont de justes punitions du Ciel. Il y avait un an que Ramoni, chargé d'une commission du gouvernement, avait été recu à Civita-Vecchia au bruit du canon, avec une espèce d'enthousiasme, et lui, fier de pouvoir donner une preuve de sa puissance, avait délivré des fers quelques forçats; et voilà que maintenant, dans cette même ville, il arrive avec les menottes, conduit par la sbiraille, et qu'on charge ses pieds des fers des malfaiteurs parmi lesquels il va prendre place; sévère, mais utile exemple de justice qu'on devrait plus souvent renouveler contre les harpies des gouvernements.

Maintenant nous devons remarquer que pas un seul de ces coupables n'était natif de Bénévent, mais qu'ils étaient tous ou du royaume de Naples ou d'autres villes d'Italie. Quand on apprit à Bénévent la nouvelle que Coscia s'était demis de son archevêché, les habitants firent des feux de joie trois soirs de suite, et, la dernière fois, une procession solennelle pour remercier la Mère de Dieu d'avoir inspiré au nouveau pape une mesure si juste et si sage [1]. Les mémoires manuscrits de l'époque nomment plusieurs autres complices de Coscia, et un seul Clémenti est dit natif de Bénévent, mais on ne précise aucun grief contre lui. Tous les autres n'étaient certainement pas de Bénévent [2].

[1] Histoire des années 1730 et 1731, publiée par François Pittori à Venise, avec la fausse rubrique d'Amsterdam.

[2] Le cardinal Gamberini, secrétaire des affaires de l'intérieur, ayant bien voulu, à ma prière, faire compulser le procès du cardinal Coscia, il en est résulté la

Trois cambriers secrets de Benoît XIII appartenaient à des familles patriciennes de Bénévent ; Nicolas de Simoni, évêque de Mariana, *in partibus;* Nicolas-Xavier Albini, évêque de Leuca, *in partibus,* et François Pacca. Mais tous trois furent purs de toute tâche, respectés du public et considérés du nouveau pape Clément XII. Angel Fabroni, dans son histoire de ce pape [1], fait le plus grand éloge des deux premiers prélats. « Clément XII, dit-il, suivant cette maxime de Salomon, compté parmi les sept sages, que tout État ne peut être bien réglé que par la punition et la récompense, honora des plus illustres emplois ceux qui avaient donné sous son prédécesseur les plus éclatantes preuves de fidélité. Nous nommerons en premier lieu Nicolas Albini et Nicolas-Marie de Simoni, tous deux Bénéventins, hommes très-intègres et d'une conduite irréprochable, etc. » Quant à François Pacca, non-seulement il désapprouva l'inique conduite de quelques serviteurs de Benoît XIII et de tous ceux qui abusèrent de la faveur de l'excellent pontife, mais, comme il était d'un esprit gai et assez facétieux, il se permit, contre les courtisans et les favoris, quelques bons mots un peu piquants, sorte de péché que ceux-ci ne pardonnent jamais. Il tomba pour cela en disgrâce, et son nom fut rayé de la liste des camériers secrets [2]. Mais cette disgrâce, loin de le déshonorer, lui acquit à Rome la réputation d'un homme désintéressé, très-intègre, ennemi de toute adulation, de toute courtisannerie.

L'avénement du cardinal Corsini, Clément XII, fit renaître les espérances de François Pacca ; Corsini avait été son protecteur, et il lui donna une grande preuve d'amitié en lui résignant une abbaye qu'il possédait dans le royaume de Naples. Mais cette prédilection du nouveau pape fut nuisible à son protégé, auquel la jalousie ferma toujours la carrière des honneurs. Quand le bon vieux pape parlait de conférer une place vacante à François Pacca, on lui répondait qu'elle était déjà donnée ou promise, ruse commune à toutes les cours.

Bientôt eut lieu l'avénement du cardinal Lambertini, Benoît XIV, et le prélat Pacca resta encore quelque temps stationnaire dans la carrière des honneurs, malgré l'excellente réputation dont il jouissait.

preuve évidente que, parmi ses complices, aucun n'est désigné comme étant natif de Bénévent.

[1] *De vita et rebus gestis Clementis XII*, P. M. *commentarius.*

[2] Almanach romain, dit Cracas (nom de l'imprimeur) ; 1725.

Enfin, en 1748, il fut nommé clerc *di camera* et président de la monnaie. Déjà, trois ans auparavant, il avait été inscrit parmi les consulteurs de la congrégation des sacrés rits, et le nouveau pape, qui était très-versé dans les sciences sacrées, particulièrement dans celle du ressort de cette congrégation, faisait le plus grand cas de l'avis de François Pacca.

Le pontificat de Benoît XIV fit refleurir à Rome les lettres et les sciences, et François Pacca put faire connaître dans les académies, dans les réunions scientifiques, les vastes connaissances qu'il avait acquises et son bon goût littéraire. Lambertini porta avec lui sur le Saint-Siége une grande et utile pensée : considérant que Rome, destinée par la Providence à être la mère et la maîtresse de toutes les autres Églises, qui lui demandent ses infaillibles oracles, doit être aussi le sanctuaire de la science religieuse, il voulut qu'elle fût riche en hommes d'une instruction profonde et sûre, dont les lumières pussent être mises à profit dans les discussions et les diverses consultations. A cet effet, il fonda, au début de son pontificat, quatre académies : la première, pour l'étude des conciles, à l'imitation de celle qui avait déjà existé pour cet objet ; la seconde, pour l'histoire ecclésiastique ; la troisième, pour la liturgie ; la quatrième, pour les antiquités romaines, dont l'étude est aussi intéressante qu'utile, non-seulement sous le rapport profane, mais encore pour l'histoire des premiers siècles de l'Eglise. Pour encourager les académiciens et entretenir l'émulation parmi eux, Benoît XIV voulut honorer de sa présence les séances académiques, et décida que les quatre académies tiendraient leurs réunions dans le palais du Quirinal.

François Pacca fut reçu dans l'académie des conciles, qui eut pour président Mgr Philippe Conti, pour secrétaire Mgr Nicolas Antonelli. Elle ne fut d'abord composée que de douze académiciens, y compris Pacca, savoir : les prélats Joseph-Simon Assemanni, Jean Bottari, Joseph Bouger, Joseph-Marie Castelli, Ange Erba, Michel-Ange Giacomelli, Jacques-Amadour Lami, François Landi, Vincent Lucchesini, Barthélemi Olivazzi et Joseph-Marie de Thunn. Tous les membres de cette académies devinrent célèbres par les sublimes dignités qu'ils occupèrent dans l'Eglise, ou par les ouvrages remarquables qu'ils publièrent. A ces premiers membres s'en joignirent plus tard d'autres d'un grand mérite, et nommément le religieux Laurent Ganganelli,

Mineur conventuel, qui devint pape sous le nom de Clément XIV; le Minime Lasueur, le Théatin Vezzoli, Mingarelli, chanoine régulier, et trois savants Jésuites, Favre, Lazzari et Stefanucci. Voici quelle était la manière de procéder de cette académie : sur chaque synode ou concile, on composait trois dissertations, la première pour l'histoire du concile, la seconde pour l'explication des canons décrétés par le concile, la troisième pour la solution des difficultés théologiques auxquelles pouvaient donner lieu les canons du concile. Il est fort regrettable, comme l'observe Novaes, qu'on n'ait pas publié toutes ces dissertations relatives à des questions si importantes, composées par les hommes les plus savants qui vivaient alors à Rome, et récitées devant un pape d'une science éminente.

La première année de l'ouverture de l'académie des conciles, François Pacca composa une dissertation sur le concile d'Illiberis, ou d'Eliberis. Les questions qu'il devait résoudre étaient les suivantes, au nombre de quatre :

1° « A quelle époque eut lieu le concile d'Illiberis?

2° « Les évêques qui le composaient étaient-ils catholiques? N'étaient-ils pas Novatiens ou iconoclastes?

3° « Dans quelle ville fut tenu ce concile? Cette ville existe-t-elle encore?

4° « Que doit-on entendre par le capitole sur lequel il était défendu aux chrétiens de monter pour y faire des sacrifices? »

Voici une analyse rapide de la dissertation de François Pacca, qui fut récitée en présence du grand pontife Benoît XIV.

Dans son préambule, l'auteur fait remarquer qu'il n'y a pas eu de concile qui ait suscité plus de difficultés, plus de controverses, plus de divergences d'opinions, que le concile d'Illiberis. Les auteurs ecclésiastiques ne s'accordent ni sur l'époque, ni sur le lieu de ce concile, ni même sur l'orthodoxie des Pères qui le composèrent, puisque des écrivains catholiques d'un grand nom les accusent d'avoir été infectés des erreurs des Novatiens et des iconoclastes. Pacca entre ensuite dans l'examen des diverses questions proposées.

I. — Adoptant l'opinion de Ferdinand Mendoza dans un ouvrage dédié à Clément VIII, Pacca fixe l'époque de la réunion de ce concile aux premières années du IVe siècle, quand la cruelle persécution de Dioclétien n'avait pas encore commencé en Espagne. Et la preuve,

c'est que les évêques signataires du concile gouvernaient alors les Églises d'Espagne. Il faut bien que ce concile ait eu lieu avant la persécution de Dioclétien, puisque les canons qu'on y décréta annoncent un temps de paix, l'existence d'un culte public, des églises publiques ; or, on sait que les églises furent bientôt détruites sous la persécution dont le barbare et cruel Dacien fut l'instigateur et l'instrument. Par ces preuves, l'auteur démontre l'erreur des auteurs des *Centuries de Magdebourg*[1], qui fixent l'époque de ce concile au VII[e] siècle, et celle des protestants anglais qui la reculent jusqu'au XII[e] siècle. Et d'ailleurs n'est-il pas souverainement absurde et ridicule, comme l'observe Pacca, d'assigner de telles époques à un concile qui s'occupe des prêtres, des idoles, des mariages avec les gentils, des lettres des confesseurs et des martyrs aux apostats ; toutes choses qui prouvent que l'idolâtrie dominait encore dans l'empire.

II. — Des écrivains célèbres ont accusé d'hérésie les Pères du concile d'Illiberis. Selon les uns, ils furent Novatiens, parce qu'ils défendent de donner la communion, même *in articulo mortis*, aux personnes souillées de péchés et de crimes énormes ; selon d'autres, ils furent iconoclastes, parce qu'ils défendent les peintures dans les églises. François Pacca soutient et prouve que cette accusation est injuste, qu'ils furent catholiques très-orthodoxes. La première preuve qu'il en donne, c'est que, parmi les Pères qui signèrent les canons de ce concile, on voit le grand évêque de Cordoue, Osius, qui fut regardé comme un oracle dans les conciles suivants d'Orient, et qui présida comme légat du Saint-Siége le premier concile œcuménique de Nicée. Il ajoute que plusieurs canons du concile d'Illiberis furent adoptés par d'autres synodes de France et d'Allemagne. La défense de donner la communion, même *in articulo mortis*, aux personnes souillées de crimes énormes, n'a rien d'hétérodoxe ; car il est évident qu'il ne s'agit pas ici du refus de la pénitence sacramentelle et de la réconciliation avec l'Eglise, ce qui constituait l'erreur des Novatiens, mais simplement du refus de la communion eucharistique ; or, le même canon fut décrété par d'autres conciles et a reçu l'approbation du Saint-Siége. Si les Pères du concile d'Illibéris défendent d'exposer dans les

[1] Histoire ecclésiastique qui date des premières années de la Réforme. (*Note du traducteur.*)

églises des peintures représentant les mystères de notre religion, c'est uniquement pour ne pas les exposer, en cas de persécution, aux dérisions et aux insultes des infidèles ; et cette sage défense, pleinement justifiée par les temps où ils vivaient, n'a rien de commun avec l'erreur des iconoclastes, qui regardaient comme une idolâtrie l'honneur rendu aux images.

III. — Les auteurs ne sont pas d'accord sur la position géographique de la ville d'Illiberis. Quelques-uns la placent dans la Gaule-Narbonnaise, à l'endroit où l'on voit aujourd'hui le village de Colibre ou celui de Saldes. Mais François Pacca fait observer judicieusement que cette supposition est improbable et même absurde, parce que les évêques de ce concile, tous des parties les plus reculées des Espagnes et de la Lusitanie, excepté celui de Saragosse, ne devaient pas choisir pour lieu de réunion une ville de la Gaule si éloignée de leurs siéges, dans un temps surtout où la crainte d'une persécution imminente rendait leur présence si nécessaire dans leurs diocèses. Ferdinand Mendoza suppose que cette ville était située sur le mont Elbire, à sept milles de Grenade, et cela à cause de la ressemblance des noms Illibéris et Elbire. Mais Pacca soutient que la ville d'Illiberis occupait l'emplacement actuel de la ville de Grenade, ainsi nommée des Arabes vainqueurs, et la preuve qu'il en donne, c'est que des fouilles faites à Grenade ont fait découvrir des ruines et des inscriptions appartenant à l'ancienne Illiberis, et qu'il serait absurde de supposer qu'avant d'être enfouies elles avaient été transportées du mont Elbire.

IV. — Enfin l'auteur explique ce qu'on doit entendre par le capitole dont parle le canon 59 du concile : *Ne quis ad idolum capitolii ascendat* : « Que personne ne monte à l'idole du capitole. » Rome ayant érigé un magnifique temple à Jupiter sur le mont capitolin ou le Capitole, plusieurs illustres cités de l'empire, à l'exemple de la capitale, voulurent, elles aussi, ériger un vaste temple à quelque divinité, aux dieux tutélaires du pays, et obtinrent la permission de l'appeler *Capitole.* Ainsi furent célèbres les capitoles de Babylone en Asie, de Carthage en Afrique ; dans la Gaule, ceux d'Autun, de Narbonne, de Toulouse, de Trèves ; en Italie, ceux de Véronne, de Capoue et de Benévent[1] ; en Espagne, ceux d'Hispalis (Séville) et d'Illiberis.

[1] Il ne reste aucun vestige de ce capitole ; mais son ancienne existence est cer-

François Pacca termine sa dissertation par une allusion spirituelle aux labeurs de Benoît XIV, qui communiquait son activité partout autour de lui. « Voilà, dit-il, tout ce que nous avions à dire sur l'époque du concile d'Illiberis, sur la doctrine des Pères de ce concile, « sur la ville d'Illiberis et sur son capitole. » Si ces divers points n'ont pas été traités avec toute la netteté et les développements désirables, il faut en accuser les occupations qui nous assiégent, cette multiplicité de réponses et d'écritures à faire ou à lire nuit et jour; c'est bien le cas d'appliquer ici la maxime de Pindare: « *Si tu restes à côté des boîteux, tu apprendras bientôt toi-même à boîter.* »

L'année suivante, 1742, Mgr François Pacca récita, en présence du pape, une dissertation théologique sur le concile de Nicée. Les questions qu'il avait à résoudre étaient celles-ci:

« Quelle différence y a-t-il entre le dogme catholique de la très-sainte Trinité, et la doctrine des anciens philosophes, particulièrement de Platon et de son école? La doctrine impie d'Arius est-elle tirée de la philosophie platonique? Les Pères qui vécurent avant le concile de Nicée ont-ils parlé de la Trinité dans le sens de Platon? »

L'auteur commence par faire remarquer une différence essentielle, dans la manière de penser et d'agir, entre les anciens philosophes de la Grèce et les écrivains modernes. Ceux-ci, lorsqu'ils sont parvenus, à force de fatigues et de veilles, à conquérir d'utiles connaissances, s'empressent de publier leurs découvertes et leurs observations, avides de se faire un nom ou de contribuer à l'instruction publique. Les anciens philosophes, au contraire, cachaient, dérobaient soigneusement au public leurs connaissances sur l'Etre suprême, sur la nature des choses; et quand ils laissaient apercevoir à leurs auditeurs quelque chose de leurs pensées secrètes, c'était toujours à travers des énigmes, à la manière des oracles, voulant exciter plutôt que satisfaire une louable curiosité. Platon surtout garda rigoureusement cette conduite. C'est une opinion assez commune que, par ses fréquents rapports avec les savants juifs de l'Egypte, il avait acquis une idée vague de l'ineffable mystère de la Trinité, et qu'il l'avait exprimée d'une ma-

taine, puisque Suétone dans son ouvrage *De illustr. Gramm.* nous apprend qu'on voyait à Bénévent, sur le côté gauche du capitole, la statue en marbre érigée en l'honneur du fameux grammairien Orbilius, Bénéventin, qui fut le maître d'Horace: *Statua ejus Beneventi ostenditur in capitolio ad sinistrum latus marmorea.*

nière très-obscure dans ses ouvrages. En effet, Denys-le-Jeune, tyran de Syracuse, lui ayant demandé des notions claires sur la nature première des choses, Platon lui fit la réponse suivante, toute énigmatique : « Tu dis que je ne t'ai pas donné une démonstration suffisante de la nature première. Il est donc nécessaire que je te dise quelque chose par voie d'énigme, afin que, s'il arrive à cette lettre quelque sinistre sur mer ou sur terre, celui qui sera envieux de la lire ne puisse rien y comprendre. Or, voici comment se soutient le monde. Toutes choses sont autour du roi universel de la nature, rien n'est que par lui. Il est la cause de tout ce qu'il y a de beau. La seconde autour du second ; la troisième autour du troisième. » Platon ajoute : « Pour bien garder ces choses, il ne faut rien écrire, mais seulement bien apprendre ; car ce qu'on écrit ne peut rester secret. Par ce motif, je n'ai rien voulu écrire là-dessus ; jamais il n'a existé, jamais il n'existera aucun écrit de Platon sur cet objet. Et ce que je te dis maintenant provient de Socrate. Adieu. Quand tu auras plusieurs fois relu cette lettre, livre-la aux flammes. »

De là l'auteur conclut qu'il est tout à fait inutile de chercher la différence qu'il peut y avoir entre le dogme catholique de la Trinité et la doctrine de Platon, puisque cette doctrine ne se trouve pas dans les écrits de ce philosophe. Il convient toutefois que Plotin et d'autres philosophes de la secte platonique ont parlé plus clairement de la Divinité, et donné une idée vague de la Trinité ; mais il faut observer avec Théodoret que ces philosophes, postérieurs de quelques siècles à Platon, ayant écrit après la venue du Sauveur du monde, ont emprunté à la théologie chrétienne des notions qu'ils ont publiées sous le nom de Platon[1].

François Pacca démontre ensuite que les Pères antérieurs au concile de Nicée enseignèrent une doctrine différente de celle du blasphémateur Arius, qui inventa l'inégalité des personnes divines. Il tire ses preuves des écrits de saint Alexandre, évêque d'Alexandrie, qui, le premier, condamna Arius, prêtre de son diocèse, et de ceux de saint Athanase, qui fut le grand défenseur de la divinité du Verbe consubstantiel au Père et de la foi de Nicée. Saint Alexandre, après la condamnation d'Arius, dans un synode tenu à Alexandrie, écrivit à tous

[1] Voyez la note placée à la fin de cet opuscule.

les évêques du monde catholique, et dans sa lettre il s'écrie : « Qui a jamais entendu des choses si étranges (l'hérésie d'Arius) ? Et si quelqu'un avait pu les entendre, indigné de cette nouveauté scandaleuse, il se serait bouché les oreilles pour ne pas laisser ces vilaines paroles souiller le sens de l'ouïe. » Dans une lettre que l'évêque d'Alexandrie écrivit à celui de Constantinople, nommé aussi Alexandre, on lit ce qui suit : « Les Ariens ne peuvent pas souffrir qu'on leur parle des anciens docteurs, qu'on leur compare et leur oppose ceux que, dès le premier âge, nous avons considérés comme nos maîtres ; ils se vantent d'être eux seuls les sages inventeurs des dogmes, ils prétendent qu'à eux seuls ont été révélées des choses qui ne sont jamais tombées dans l'esprit des autres hommes. » Saint Athanase ne cessa jamais de reprocher aux Ariens la nouveauté de leur doctrine, contraire à la tradition et à la doctrine des premiers Pères de l'Église, et, dans son ouvrage sur les décrets du concile de Nicée, il les apostrophe ainsi : « Nous démontrons, nous, que notre doctrine nous vient des Pères de l'Église, qui se la sont transmise intacte et pure les uns aux autres, et comme de main en main. Vous, quels Pères pouvez-vous citer à l'appui de vos assertions ? Pas un seul : tous vous sont contraires. » Ainsi, dit Mgr Pacca, ou il faut dire que saint Alexandre et le grand docteur de l'Église saint Athanase étaient des ignorants, des imposteurs impudents, ou il faut croire que les Pères anténicéens enseignèrent une doctrine contraire à celle de l'hérésiarque Arius.

Enfin l'auteur prouve que les Pères anténicéens n'avaient pas pris dans les écrits des platoniciens le dogme de la Trinité, comme les Sociniens l'ont impudemment affirmé. Jean Le Clerc, de Genève, infecté des erreurs de cette secte, a émis l'étrange opinion que la primitive Eglise chrétienne conserva la doctrine de l'unité de Dieu jusqu'au temps de saint Justin ; que celui-ci, ayant mal compris quelques idées obscures du platonisme dont il était imbu, inventa le dogme de la Trinité, lequel, dans l'espace de deux siècles, c'est-à-dire de saint Justin à Arius, fit de si rapides progrès qu'il fut adopté par tout le christianisme. François Pacca détruit cette opinion impie du socinien Le Clerc par les considérations suivantes. Premièrement, Le Clerc et les Sociniens tombent dans une contradiction manifeste : d'une part, ils rejettent le dogme de la Trinité comme répugnant à la raison, et d'une autre part ils affirment que, sur la simple parole de

saint Justin, tout l'univers catholique adopta ce dogme, et abandonna celui de l'unité de Dieu, si conforme aux lumières de la raison humaine. En second lieu, l'assertion des Sociniens est inadmissible, parce qu'elle est absurde. En effet, il est constant que les chrétiens de la primitive Eglise conservaient avec tant de respect et d'amour la doctrine reçue des apôtres et de leurs premiers successeurs qu'ils affrontaient avec courage les tourments les plus atroces, la mort la plus cruelle, plutôt que de la renier. Comment donc auraient-ils pu, par une inconcevable indifférence, adopter un nouveau dogme contraire à la doctrine primitive, et cela sur la simple assertion de Justin, qui venait de passer du paganisme au christianisme? Comment aurait-il été possible que, dans l'intervalle des deux siècles, entre saint Justin et Arius, aucune voix ne se fût élevée du sein de tant d'églises chrétiennes pour défendre un dogme qui était de foi? Comment concevoir que tant de saints évêques, si voisins des temps apostoliques, eussent tous gardé un silence qui aurait été une véritable apostasie? François Pacca prouve l'impossibilité de ce silence impie et prévaricateur, par quelques faits bien connus qui attestent le zèle vigilant des pasteurs de cette époque, pour conserver le dépôt de la foi et l'observation de la discipline ecclésiastique dans les différentes églises. Un de ces faits est la célèbre controverse sur le jour de la célébration de la Pâque. L'auteur rappelle le voyage de saint Polycarpe, qui, malgré son grand âge, vint de l'Asie à Rome pour conférer avec le saint pape Anicet; le différend qui s'éleva entre le pape saint Victor et quelques évêques d'Asie; les menaces de ce pape à saint Policrate, évêque d'Ephèse; les conciles tenus pour cet objet dans la Palestine et dans les Gaules, conciles où, dans les discussions de la question, on opposait les sentiments de quelques Pères de l'Eglise à ceux d'autres Pères, les traditions de quelques églises aux traditions différentes d'autres églises, jusqu'à ce qu'enfin la décision du concile de Nicée fit régner une universelle concorde. D'après ces faits, dit notre auteur, il est absurde et impossible de supposer que ces évêques, qui défendaient avec tant de force et de chaleur la discipline de leurs églises, pussent être si indifférents pour la foi de l'Eglise universelle, et vivre dans la même communion avec ceux qui n'avaient pas la même doctrine sur le principal dogme de la religion. Il est également absurde de supposer que ces fidèles, si attachés à la tradition du jour où ils

devaient célébrer la résurrection du Sauveur, se souciassent fort peu de savoir si le Christ était une pure créature ou tout à la fois créature et créateur.

François Pacca composa d'autres dissertations intéressantes dont nous ne rendrons pas compte, pour ne pas trop nous éloigner du principal objet de cet opuscule.

Outre les sciences sacrées, François Pacca étudia avec un goût particulier l'archéologie, et s'appliqua surtout à recueillir et à faire revivre les souvenirs historiques de sa patrie. Il fit une riche collection d'inscriptions antiques, et entreprit l'histoire ecclésiastique et civile de Bénévent, à partir de l'ère chrétienne, et cette histoire, restée inachevée, se conserve dans les archives de la famille Pacca. Il ne se contentait pas d'aimer l'étude pour lui-même et d'en donner l'exemple ; il savait encore en donner le goût et l'amour aux autres : c'est à ses conseils, à ses encouragements, à son zèle pour l'honneur de sa patrie, que la république des lettres est redevable de l'ouvrage remarquable du chanoine De Vita, intitulé : *Thesaurus antiquitatum Beneventanarum*[1]. Pendant dix ans, Pacca eut une correspondance épistolaire avec De Vita, à qui il fournit des lumières et des renseignements utiles. Dans une de ses lettres à cet auteur, on remarque le passage suivant : « Ce que vous avez si louablement commencé, « poursuivez-le avec courage, pour avoir le mérite non-seulement « de faire connaître aux étrangers les nobles titres de Bénévent, « mais encore pour exciter mes compatriotes à marcher sur vos « traces. Oh ! quel grand bien vous feriez si vous pouviez introduire « parmi eux le goût d'une si noble étude ! » Mais les Bénéventins se sont laissé ravir par des étrangers l'honneur de faire connaître la gloire de leur patrie : après De Vita, le cardinal Etienne Borgia, natif de Velletri, gouverneur de Bénévent, a écrit l'histoire de cette ville.

François Pacca fréquentait les réunions littéraires de Rome, et surtout celles de la fameuse Arcadie, fondée depuis peu, à laquelle l'Italie est redevable de la renaissance du bon goût littéraire, surtout en poésie. Il prononça même un discours dans les grandes assem-

[1] Bénévent offre plusieurs antiquités romaines, dont la plus remarquable est l'arc de triomphe de Trajan, aujourd'hui une des portes de la ville, appelée la *Porte-Dorée*.

blées académiques que le cardinal Ottoboni réunissait dans la salle de la chancellerie apostolique, où l'on récitait les fameux psaumes mis en musique par le célèbre Marcello.

Cependant Pacca poursuivait avec honneur et distinction sa carrière dans le tribunal de la *camera* et dans la congrégation des rits, lorsque Benoît XIV le nomma archevêque de Bénévent, siége devenu vacant par la démission du cardinal Landi. Cette dignité, quelque honorable qu'elle fût, arrachait Pacca à Rome, à une carrière où il ne lui restait peut-être que quelques pas à faire pour arriver à une dignité plus auguste. Ce sacrifice fut donc une épreuve pour la vertu de François, mais il le fit généreusement. Il leva les yeux au ciel, reconnut la voix de Dieu dans celle du chef suprême de l'Eglise, et accepta avec courage un fardeau bien lourd et formidable partout, mais surtout dans son propre pays.

Dans son audience de congé, Benoît XIV lui dit: « Allez, monsei« gneur, et soyez pour votre patrie un autre Orsini. » Les paroles de ce grand pape ne furent pas une semence jetée sur un sol ingrat et stérile; mais, au contraire, une semence qui produisit les fruits les plus abondants, comme nous le verrons bientôt. Un mois après sa consécration, le nouvel archevêque, désireux de se trouver bientôt au milieu de ses chères ouailles, dit adieu à Rome, à ses protecteurs, à ses amis, et même aux espérances légitimes qu'il avait conçues dans sa carrière romaine, et il partit pour Bénévent. En prenant le gouvernement de son Eglise, il eut encore plus d'un sacrifice pénible à faire, sacrifice de son goût pour la littérature, pour les études archéologiques, sacrifice de l'achèvement et de la publication de ses Œuvres, et, pour bien apprécier celui-ci, il faut connaître le violent désir qu'éprouve tout auteur de mettre au jour le fruit de ses veilles et de ses fatigues. Tous ces sacrifices, il les fit de la manière la plus complète, la plus généreuse, se dépouillant de toutes les pensées étrangères à son ministère pastoral. Il suivit en cela le conseil du grand cardinal Bellarmin à un prélat ultramontain qui lui avait fait hommage d'un ouvrage d'une grande érudition profane. Le cardinal, après l'avoir remercié de ce don, le priait de ne pas prendre en mauvaise part un avis suggéré par une charité sincère; il lui disait qu'il ne comprenait pas comment un travail littéraire qui avait demandé tant de frais d'études profanes pouvait se concilier avec les

saintes fonctions épiscopales; que lui, cardinal, avait appris, non-seulement dans les saints Pères et dans les conciles, mais encore par sa propre expérience, durant les trois ans qu'il avait été archevêque de Capoue, que le fardeau du ministère pastoral est si lourd, si accablant, qu'il laisse à peine à un bon pasteur le temps de respirer, bien loin de lui laisser celui d'étudier des matières étrangères à son saint ministère.

L'archevêque Pacca observa fidèlement la règle des saints canons sur la résidence, et il fallut les ordres formels des plus célèbres médecins, appelés en consultation, pour le déterminer à se retirer quelquefois, pendant un peu de temps, dans une maison religieuse, aux bords de la mer, afin d'y respirer un air plus pur et moins nuisible à la maladie dont il était affecté. Infatigable dans l'exercice de ses devoirs épiscopaux, quand on lui représentait qu'il devait donner plus de soins à sa santé, il répondait que, si la mort d'un général sur le champ de bataille est belle et glorieuse, il en est de même de celle d'un évêque qui succombe à la fatigue dans le ministère pastoral. Il tint toujours les synodes annuels, et il fit imprimer les travaux de ceux qui eurent lieu depuis 1755 jusqu'en 1762, le dernier synode tenu par lui, quelques mois avant sa mort.

François Pacca était doué d'une prudence singulière, vertu si nécessaire dans le gouvernement d'une Eglise, comme l'Apôtre nous l'enseigne, mais surtout dans celui de l'Eglise de Bénévent. Ce siége archiépiscopal, appartenant à l'Etat pontifical, compte seize siéges suffragants dans le royaume de Naples. On comprend dès lors combien il est difficile d'éviter, dans l'administration, des conflits, des différends entre les Eglises suffragantes et la métropole, entre celle-ci et les tribunaux laïcs. Pacca, sans aucune blâmable condescendance, mais par la sagesse de sa conduite et par son esprit de conciliation, sut toujours mériter l'estime, le respect, la vénération de ses suffragants et des magistrats napolitains; et, quand il lui fallut défendre les droits, les prérogatives de son illustre siége, il le fit avec fermeté, avec un courage, un zèle apostolique.

Tous avaient accès près de sa personne, et il faisait à tous un accueil plein d'affabilité et de douceur. Je citerai à ce sujet les paroles du chanoine De Vita, dans son oraison funèbre: « Saint Augustin nous apprend que le grand archevêque de Milan, saint Ambroise,

n'avait ni concierge pour empêcher qui que ce fût d'entrer, ni ministre pour annoncer ceux qui venaient lui parler. Voilà l'exemple que François aurait voulu suivre, s'il n'avait été trop contraire à nos usages. Mais, du reste, en tout temps, en tout lieu, personne n'était refusé, et tous se retiraient satisfaits, heureux de l'accueil d'un archevêque à qui on pouvait parler comme à un père, je dirai plus, comme à un égal. Je sais que quelques personnes blâmaient cette facilité, cette popularité de François, et moi-même j'aurais désiré quelquefois plus de dignité, plus de décorum ; mais je revins bientôt de mon erreur en lisant dans l'Ecclésiastique cet avis de l'Esprit-Saint à tous les évêques : *Si tu es appelé à diriger les peuples, fais que tu sois comme un d'entre eux.* Voilà la règle que François suivait avec la plus grande amabilité, se faisant tout à tous pour gagner tous à Jésus-Christ. »

François Pacca, dans tout le cours de son épiscopat, se montra pasteur plein de charité, de zèle et d'amour pour son troupeau, citoyen plein d'affection et de dévouement pour sa patrie ; et tout cela, il le prouva par des actes continuels, par des œuvres de la plus généreuse bienfaisance. Son premier soin fut d'améliorer l'instruction publique et surtout celle du clergé. Il sut toujours choisir pour son séminaire des directeurs et des maîtres dignes d'un ministère si important et si délicat. Il fonda à ses frais une bibliothèque publique, continua de l'enrichir chaque année, envoya à Naples et à Rome le chanoine De Vita, pour qu'il se mît en correspondance avec les littérateurs les plus célèbres d'Italie, et qu'il se procurât la liste des ouvrages les plus estimés sur toute espèce de science, d'art, de profession. Il fit don à la ville de sa riche bibliothèque particulière, dota la bibliothèque publique de revenus annuels pour l'acquisition de nouveaux ouvrages et pour les honoraires du bibliothécaire.

François Pacca mettait la plus grande importance dans le choix des prédicateurs du carême, à Bénévent et dans les autres paroisses de son diocèse. Profondément versé dans l'étude des saintes Écritures, nourri de la lecture des saints Pères, ayant une grande expérience du monde et du cœur humain, il donnait aux ecclésiastiques qui se destinaient à la chaire d'utiles et judicieux conseils pour l'accomplissement des devoirs de leur ministère apostolique. Je trouve sur ce sujet le passage suivant dans ses manuscrits :

« Je me souviens qu'un vieux et infatigable confesseur d'une des « principales églises de Naples se plaignait de ce que jamais les pré- « dicateurs de carême ne lui avaient procuré aucun pénitent, tandis « que les missionnaires lui en donnaient toujours un grand nombre. « En effet, huit ou dix jours de missions suffisent pour produire un « grand nombre de restitutions ou de réconciliations entre ennemis, « de ruptures d'un commerce criminel ; mais les prédications du ca- « rême, qui durent un mois et demi, quels fruits produisent-elles ? « Quel est celui qui, le jour de Pâques, se trouve meilleur que le der- « nier jour du carnaval ? Cependant les vérités éternelles sont les « mêmes. Pourquoi donc ont-elles tant de force dans la bouche des « missionnaires, et si peu d'efficacité dans celle des prédicateurs de « carême ? »

François Pacca en donne les raisons suivantes :

« On s'éloigne trop, dit-il, de cette simplicité de langage que notre « divin Maître nous a enseignée, et qui, pour son excellence, s'appelle « *évangélique*. La plupart des prédicateurs mettent tous leurs soins « dans le choix des mots, dans la vaine harmonie des périodes, dans « la nouveauté des pensées, dans la subtilité des arguments, croyant « par là captiver plus facilement leur auditoire, acquérir le nom de « bon orateur, un succès d'estime et quelquefois même matériel. »

Qu'aurait donc dit l'illustre prélat s'il eût entendu ces prédications, aujourd'hui si à la mode, ces discours dans lesquels les orateurs sacrés, passant légèrement sur les terribles vérités de la religion, si puissantes sur le cœur endurci des pécheurs, traitent des sujets plus convenables dans les chaires universitaires ou dans les salles académiques que dans la chaire chrétienne ? ces discours, dans lesquels on engage contre les incrédules une polémique, aujourd'hui si facile par la publication de tant d'apologies éloquentes du catholicisme, mais souvent inutiles et quelquefois même dangereuses pour les personnes qui ont peu ou point d'instruction, lesquelles sont plus frappées de l'objection des incrédules que de la réfutation qui est au-dessus de leur portée ?

L'archevêque Pacca, persuadé de la grande utilité des missions pour le bien spirituel des peuples, voulut donner à sa patrie, à son diocèse une maison de la congrégation des Pères du Rédempteur, qui n'avaient encore aucun établissement dans l'État pontifical. On sait

que cette congrégation, dont le but spécial est les missions, venait d'être fondée par Mgr Alphonse de Liguori, que nous vénérons aujourd'hui sur les autels. François Pacca fit donc proposer au saint de venir fonder une maison à Bénévent; et, à la nouvelle que sa proposition était acceptée, il s'écria dans un saint transport de joie : « Eh bien, « s'il le faut, je vendrai ma mître pour établir cette œuvre. » Ce projet ne tarda pas à se réaliser. François fit bâtir, pour les Pères du Rédempteur, le beau couvent de *Sant' Angelo a Cupolo*, et, en attendant qu'il fût terminé, il les logea dans la maison de campagne des archevêques de Bénévent. Saint Alphonse de Liguori vint lui-même donner à Bénévent une mission qui produisit les fruits les plus abondants; et, depuis cette époque, les Pères du Rédempteur n'ont cessé de cultiver avec le plus grand succès la vigne du Seigneur à Bénévent et dans tout le diocèse. Ainsi, c'est à François Pacca qu'on doit la première maison du Rédempteur fondée dans les domaines de l'Église, et cet établissement est un de ses plus grands bienfaits envers sa patrie.

Par la généreuse munificence de ses archevêques, et surtout de Benoît XIII, la cathédrale de Bénévent était très-riche en ornements et en vases sacrés; mais elle n'avait aucun lieu convenable pour déposer des objets si précieux. L'archevêque Pacca fit construire à ses propres frais un vaste édifice contigu à la cathédrale, dont il contient le trésor.

Le dernier acte de bienfaisance de François Pacca envers sa patrie fut la fondation d'un monastère de femmes. Depuis plusieurs siècles, Bénévent possédait deux célèbres monastères de Bénédictines pour la noblesse, mais pas un seul couvent pour les femmes des autres classes qui sont appelées à la vie religieuse. L'archevêque Pacca, après avoir obtenu l'autorisation de Benoît XIV, leur fonda un monastère, et déboursa en un seul jour, pour cette œuvre, la somme de 20,000 ducats, dont une partie fut employée à l'achat du terrain, et l'autre placée pour produire des revenus annuels.

A ces œuvres d'une si généreuse bienfaisance il faut ajouter les abondantes aumônes qu'il versait avec une affection paternelle, mais toujours avec intelligence, au sein des familles indigentes, des pauvres honteux, et celles qu'il dispensait aux mendiants qui recouraient à lui nuit et jour.

Nous terminerons cet article par le passage suivant de son oraison funèbre, qui résume les bienfaits, les œuvres-pies de l'archevêque Pacca :

« Quand les pauvres, selon leur habitude, devenaient importuns ou insatiables ; Laissez-les demander, disait François ; ils demandent ce qui leur appartient. Il aurait volontiers tout donné aux pauvres, si les autres nécessités publiques n'avaient eu un droit égal à sa pieuse munificence. Il manquait à la ville une maison religieuse dont l'institut eût pour objet les saintes missions, une maison qui pût servir de retraite pour les exercices spirituels, soit au clergé, soit aux hommes du monde, et bientôt on voit s'élever cette maison à laquelle Dieu a confié une nouvelle rédemption en faveur de son peuple [1]. Il manquait à la ville un nouveau monastère où pussent se consacrer à Dieu les vierges décidées à choisir la meilleure part, et déjà on voit se former la clôture de ce délicieux jardin des lys où le divin Époux aimera à reposer. Il manquait enfin à Bénévent une bibliothèque publique, ressource et aliment nécessaire de ceux qui veulent se livrer à l'étude des sciences et des arts ; la généreuse munificence de François s'empresse de fonder cette bibliothèque et d'assurer son avenir, de manière que jamais elle ne puisse rien laisser à désirer. Voilà les œuvres, les bienfaits de François; ce qu'il n'a pas remis aux mains des pauvres pour être porté dans les trésors du ciel, il l'a donné à la terre, afin qu'en elle s'établissent et s'accroissent les trésors du ciel. »

Malgré les sommes considérables qu'il consacra aux œuvres-pies, aux établissements utiles, François Pacca vécut toujours d'une manière très-honorable, quelquefois même avec la splendeur d'un grand seigneur, et en cela même il avait en vue le bien de son diocèse. A Bénévent était alors fréquent le passage des grands seigneurs de Naples, qui allaient dans leurs terres ou qui en revenaient. Pacca leur donnait quelquefois l'hospitalité et les accueillait toujours d'une manière affectueuse, avec tous les honneurs dus à leur rang ; il se faisait ainsi des amis, des protecteurs qui parlaient et agissaient en sa faveur, près la cour et les ministères, dans les affaires de son vaste diocèse, presque entièrement compris dans le royaume de Naples.

[1] Allusion aux Pères du Rédempteur.

Le 14 juillet 1763, après une cruelle maladie, François Pacca passa au repos des justes. Jusqu'à son dernier soupir, son esprit et son cœur s'occupèrent de ses chers pauvres, de ces malheureuses et intéressantes familles dont il était le pasteur et le meilleur des pères. « Qui « aura soin de mes pauvres, disait-il, qui veillera sur eux! Ne les « abandonnez pas, continuez à pourvoir à leurs besoins. »

Les derniers honneurs qu'on lui rendit furent accompagnés de la plus grande pompe religieuse. Plusieurs oraisons funèbres furent prononcées en diverses églises, et ensuite imprimées. Mais l'éloge le plus éloquent, le plus vrai, le plus sincère, le moins oublié, furent les larmes des pauvres, les regrets et les lamentations des orphelins et des veuves qu'il avait secourus en secret de la manière la plus généreuse. La mémoire de l'archevêque Pacca est encore aujourd'hui en bénédiction à Bénévent, où l'on peut dire que *eleemosynas illius enarrat ecclesia*.

Ce précis de la vie de Mgr Pacca pourra peut-être susciter dans l'esprit du lecteur une pensée de censure et de blâme contre la cour de Rome, et la faire accuser d'ingratitude. Voilà, dira-t-on, un prélat qui exerça à Rome différentes charges importantes avec la plus grande distinction; qui s'était fait une réputation de mérite, de vertus, de talents peu ordinaires; qui avait mérité l'estime des savants qui florissaient alors dans la capitale du monde chrétien; qui, élevé sur le siége archiépiscopal de Bénévent, sa patrie, marcha sur les traces des Borromée, des François de Sales, et d'autres pasteurs célèbres par leur sainteté et leur science. Comment se fait-il que le Saint-Siége n'ait pas honoré de la pourpre romaine un prélat si distingué, si recommandable?

Il m'est facile de détruire cette accusation, et de prouver que Rome, même en cette occasion, ne fut pas marâtre. Dans les dernières années de sa vie, François Pacca reçut d'un cardinal qui lui écrivait, de la part de Clément XIII, une lettre qui l'invitait à se rendre à Rome, parce que, dans la prochaine promotion, il devait être élevé à la dignité de cardinal. François Pacca fit alors appeler à l'archevêché son neveu, le marquis Horace Pacca, mon père, lui communiqua cette lettre; puis, se tournant vers lui : « Neveu, lui dit-il, il « me serait agréable de pouvoir donner à notre famille l'illustration « de la pourpre romaine; mais pensant que les milliers d'écus néces-

« saires [1] pour les dépenses du cardinalat seront enlevés aux pauvres « de mon diocèse, je suis décidé à faire le sacrifice de cette dignité, « et je vais répondre à Rome de ne pas penser à moi dans la prochaine « promotion. »

Lorsque j'eus terminé mes études de collége, mon père, dans un discours qu'il me fit, m'insinua le désir qu'il avait que j'entrasse dans la carrière de la prélature romaine, me raconta cette anecdote édifiante de son oncle, et termina par ces paroles : « Cette belle action « de votre grand-oncle, le Ciel la récompensera en vous ; c'est à vous « que sera bientôt donné ce chapeau de cardinal que lui refusa pour « un motif si saint, et vous commencerez votre carrière par la dignité « dans laquelle votre grand-oncle a terminé la sienne. »

Et, en effet, la divine Providence a voulu qu'avant que j'eusse exercé aucun acte, aucune fonction de prélat, je fusse préconisé archevêque de Damiette *in partibus*, et envoyé en qualité de nonce à Cologne.

[1] Environ 80,000 francs.



NOTE

SUR LE PRÉTENDU PLATONISME DES SAINTS-PÈRES.

Dès les premiers siècles de notre ère, les païens accusèrent le christianisme d'avoir copié les idées de Platon ; Celse fut l'inventeur de cette étrange accusation, et, depuis cette époque jusqu'à nos jours, la controverse a été plusieurs fois reprise et abandonnée. Le socinien Le Clerc, de Genève, au commencement du XVIIIe siècle, a fait revivre l'accusation de Celse ; et, par la grande érudition dont il fait parade, ainsi que par ses arguments spécieux, il semble avoir convaincu plusieurs personnes. De nos jours, Cousin, dans ses leçons de philosophie, et surtout dans sa préface aux œuvres d'Abailard, de Vidaillan, dans son introduction à l'Histoire de Grégoire VII, reviennent sur les prétendus emprunts des premiers chrétiens au platonisme et parlent en personnes parfaitement convaincues, c'est-à-dire qu'ils ne daignent même pas discuter ce qu'ils affirment ou ce qu'ils donnent à entendre.

Nous n'avons pas besoin de faire observer à quel point cette question est grave et importante. Il est clair qu'il ne s'agit rien moins que de savoir si le christianisme est une religion révélée ou une philosophie humaine, si c'est Dieu qui en est l'auteur ou si c'est Platon.

A la dissertation de François Pacca, que nous avons insérée dans cet opuscule, nous ajouterons un article de M. Granier de Cassagnac, écrivain habile qui traite la question à fond et ne laisse plus rien à désirer.

Article de M. Granier de Cassagnac, sur le prétendu platonisme des Saints-Pères.

« Ceux qui ont soutenu et développé la thèse de Celse prétendent : 1° qu'on trouve à peu près mot pour mot dans Platon d'abord une foule

de passages contenant des vérités essentielles du christianisme, sur la création, sur les peines et récompenses de l'autre vie, et sur l'immortalité de l'âme ; ensuite le mystère de la sainte Trinité, avec le Père, le Fils, et le Saint-Esprit ; 2° que les Pères de l'Eglise, élevés presque tous dans les écoles du platonisme, en ont tiré la plupart des dogmes du culte chrétien. De tout cela ils concluent que les parties essentielles du christianisme ont été empruntées à la philosophie platonicienne.

« Avant de montrer l'effroyable confusion qu'il y a dans ces reproches, qu'on nous permette de faire trois observations préliminaires qui nous paraissent de quelque poids.

« Si le christianisme, avec ses dogmes essentiels, se trouve dans Platon, comment se fait-il qu'il ne se soit pas répandu dans le monde du temps de Platon, qui était son auteur, au lieu de se répandre du temps de Jésus-Christ, qui était son plagiaire ? N'est-il pas étrange qu'après avoir été prêché dans la plus belle langue du monde, par l'homme le plus éloquent et le plus illustre des temps antiques, dans la capitale du peuple le plus éclairé parmi les anciens, il soit resté près de cinq cents ans parfaitement ignoré, et que tout d'un coup il ait pris son essor, ranimé par un pauvre charpentier sans littérature, et par douze pêcheurs ignorants, en un petit coin de la Syrie ?

« Si le christianisme, avec ses dogmes essentiels, se trouve dans Platon, comment se fait-il que, lorsqu'il a été prêché par Jésus-Christ, par les apôtres et par les premiers confesseurs, il ait été reconnu unanimement, dans tout le monde païen, comme une doctrine si neuve, si étrange, si paradoxale, si monstrueuse, que son auteur a été mis en croix, et ses sectateurs poursuivis, tourmentés, jetés au feu et au cirque ? N'y avait-il donc plus, ou en Grèce, ou en Italie, ou en Orient, un seul platonicien, pour faire remarquer aux prêtres et aux empereurs du paganisme qu'ils proscrivaient leurs propres idées ?

« Si les dogmes du christianisme sont en même temps les dogmes du platonisme, comment se fait-il que ces mêmes dogmes aient engendré des deux côtés une morale contradictoire ? N'est-il pas étrange que ces dogmes aient conduit, par exemple, dans le christianisme, à la monogamie, dans le platonisme à la polygamie ; dans le christianisme à la chasteté, dans le platonisme à une promiscuité horrible ; dans le christianisme à la paternité, dans le platonisme à la communauté des enfants ; dans le christianisme à la séparation des sexes, dans le platonisme à des relations si infâmes que nous n'osons pas les nommer ; dans le christianisme à l'égalité humaine et à la liberté, dans le platonisme à la justification, à la sanctification de l'esclavage ?

« Ce ne sont là néanmoins que des considérations préjudicielles dont on tiendra le compte qu'on voudra : venons aux preuves.

« Quand on dit que le christianisme est sorti de la philosophie platonique, on fait, disons-nous, une grande confusion de mots et d'idées : en effet, il y a deux platonismes, l'ancien et le nouveau ; le platonisme de Platon et de l'Académie, le platonisme de Plotin et de l'école d'Alexandrie. Considérés comme doctrine, nous montrerons qu'ils se ressemblaient fort peu ; considérés comme faits historiques, ils sont séparés par sept siècles d'intervalle, le premier ayant fleuri environ 400 ans avant J.-C., le second 300 ans après lui.

« D'un autre côté, quand on dit, sans distinguer, que la plupart des vérités du christianisme se trouvent dans la philosophie platonique, on fait une confusion non moins abusive que la précédente. En effet, on trouve dans Platon des passages évidemment identiques, malgré les erreurs qui y sont mêlées, à d'autres passages de Moïse et des prophètes ; mais on ne trouve que dans les nouveaux platoniciens du IIIe et du IVe siècle de l'ère vulgaire des passages identiques à d'autres passages du Nouveau-Testament. Par exemple, il n'y a pas dans Platon un seul mot sur la Trinité et sur le Saint-Esprit. Cela change bien la question, comme on le voit ; car s'il y a dans Platon et dans Moïse, dans Amelius et dans saint Jean, des passages identiques, il s'agit de savoir si ce sont les anciens qui ont copié les modernes, ou bien si ce sont les modernes qui ont copié les anciens.

« Oui, Celse le disait, il y a dans Platon et dans Moïse des passages semblables, et si voisins les uns des autres, même par l'expression, qu'il faut de toute nécessité que l'un les ait pris à l'autre. Celse, qui n'était pas un grand critique, disait que Moïse avait copié Platon ; nous qui savons que Platon est postérieur au moins de six siècles à Moïse, nous sommes forcés d'être d'un sentiment diamétralement opposée au sentiment de Celse.

« L'opinion que la Bible avait été connue de Platon était fort répandue au IVe siècle, non-seulement parmi les Pères, mais encore parmi les platoniciens. Numesius disait de Platon qu'il était Moïse parlant en grec ; *Moïse atticisant*. Du reste, la version des Septante n'était pas la première qui eût été faite en grec des livres hébreux ; Aristobule, un noble juif, qui est cité dans le second livre des Machabées, disait, dans une lettre adressée à Ptolomée-Philométor, que, longtemps avant la traduction de Ptolémée-Philadelphe, on en avait fait une autre, et que Platon s'en était servi. Flavius Josèphe dit la même chose dans le second livre contre Appion. Un fragment du préambule de la traduction des Septante, par

Aristée, conservé par Eusèbe et par saint Jérôme, confirme le même fait, et nous apprend que deux Grecs, Théopompe et Théodecte, avaient inséré, longtemps avant la traduction nouvelle, des passages des livres hébreux dans leurs histoires.

« D'ailleurs, si nous n'étions pas arrêtés par l'espace, nous ferions remarquer que les Grecs et les Juifs n'ont peut-être pas été si étrangers qu'on le croit les uns aux autres ; et, par exemple, rien ne prouve que les Lacédémoniens n'aient pas été des Juifs devenus idolâtres. Flavius Josèphe rapporte textuellement, au douzième livre de son *Histoire ancienne des Juifs*, une lettre écrite par les Lacédémoniens au grand-sacrificateur Onias. Dans cette lettre, qui est de l'an 174 avant l'ère vulgaire, les Lacédémoniens se prétendent fils d'Abraham, comme les Hébreux. Trente-neuf ans plus tard, les Juifs envoyèrent des ambassadeurs à Sparte. Ces ambassadeurs dirent, dans leurs discours, qu'ils avaient trouvé dans les archives de Jérusalem la lettre écrite à Onias, et faisant mention de leur commune origine ; ils ajoutèrent que cette origine commune était justifiée par leurs livres saints. Si l'on prétextait que tout cela a été écrit par Josèphe sous Titus, c'est-à-dire longtemps après l'événement, on pourrait citer un passage de Thucydide, antérieur de près de trois cents ans à la lettre adressée à Onias, et dans lequel il dit que les Spartiates observaient fidèlement le sabbat, et qu'ils ne se battaient pas ce jour-là, ce qui leur était commun avec les Juifs, et ce qui ne pouvait leur être commun qu'avec eux, parmi tous les peuples de l'antiquité.

« Ainsi les passages de Platon contenant des vérités chrétiennes appartiennent à l'Ancien-Testament, mais non pas au Nouveau, ce qui est fort essentiel ; et comme Moïse et les prophètes sont de beaucoup antérieurs à Platon, et qu'il est certain d'ailleurs que les livres hébreux ont été traduits en grec longtemps avant Ptolémée-Philadelphe, il est bien clair qu'en ce qui touche ces passages c'est le platonisme qui a copié le christianisme.

« Ce n'est que dans les nouveaux platoniciens d'Alexandrie, à partir de Plotin, leur chef, qui vivait sous Galien, qu'on trouve des lambeaux du Nouveau-Testament, notamment tout le dogme de la Trinité. Or, comme le dogme de la Trinité existait dans le Christianisme depuis trois siècles, le moyen de dire que le Christianisme l'a emprunté à la philosophie platonicienne ?

« C'est par l'effet de cette incroyable confusion, pardonnable à Celse et aux écrivains du IVe siècle, mais impardonnable à ceux du XVIIIe et du XIXe, que MM. Le Clerc, Cousin, Pierre Leroux et de Vidaillan ont af-

firmé que la religion chrétienne avait emprunté ses principaux dogmes aux platoniciens, tandis que ce sont les platoniciens qui ont constamment pillé, les premiers l'Ancien-Testament, les seconds le Nouveau.

« Nous regrettons vivement que le défaut d'espace nous empêche de faire voir à quel point les platoniciens d'Alexandrie ont ridiculement copié le christianisme ; nous montrerions Amelius, disciple de Plotin, transcrivant mot pour mot tout le début de l'Evangile selon saint Jean ; nous montrerions toute l'école d'Alexandrie, jalouse des miracles de l'Ecriture, fabriquant un long inventaire de miracles à Plotin, à Porphyre, à Jamblique, à Proclus et à ses disciples, au point d'attirer aux néoplatoniciens la risée des Pères, et de leur faire donner par Théodoret le nom de *singes des chrétiens*.

« Il nous reste à discuter maintenant l'accusation qui consiste à dire que les premiers évêques, élevés dans le platonisme, en ont transporté les dogmes dans le culte chrétien.

« Ici, il faut débrouiller encore cette confusion d'idées qui a donné lieu aux erreurs que nous combattons.

« Dans quelles écoles platoniciennes auraient donc été élevés les premiers évêques, qui ont formulé, d'après l'Evangile, le dogme du christianisme ? Serait-ce dans les écoles du platonisme, de l'Académie ? Mais elles n'existaient plus. Serait-ce dans les écoles du platonisme d'Alexandrie ? Mais elles n'existaient pas encore.

« Durant les deux premiers siècles de l'ère vulgaire, le platonisme de Platon, le platonisme de l'Académie n'existait plus, ni à l'état de doctrine, ni à l'état d'école. Aussitôt après la mort de Platon, Speusippe, Xénocrate et Polémon, ses successeurs, s'éloignèrent complétement de ses dogmes. Après ceux-ci vint Arcésilas, disciple de Polémon, qui s'éloigna encore bien plus de Platon, et qui alla jusqu'à soutenir que Platon n'avait jamais enseigné aucun dogme, mais qu'il avait appris à douter de tout, comme Socrate son maître. L'école d'Arcésilas fut nommée la *deuxième Académie*. Après Arcésilas vint Carnéade, qui se sépara à la fois de Platon et d'Arcésilas et qui fut le chef de la *troisième Académie*. Après Carnéade vinrent Philon, maître de Cicéron, et Antiochus, leur contemporain ; Philon et Antiochus fondèrent la *quatrième* et la *cinquième Académie*. Enfin, du temps de Néron, Sénèque écrivait qu'il n'y avait plus personne de quelque distinction qui soutînt, soit les opinions de l'ancienne Académie, soit les opinions de la dernière.

« Ce ne fut que sous Galien, c'est-à-dire vers l'an 260 à peu près de l'ère vulgaire, que Plotin ouvrit à Rome une école de platonisme, mais d'un platonisme considérablement corrigé et augmenté d'un immense

attirail de théurgie, de magie et de miracles, toutes choses dont Platon n'avait jamais eu l'idée. De l'école de Plotin sortit Porphyre; de celle de Porphyre, Jamblicus; de celle de Jamblicus, Sopatre, Edésius, Maximus et toute l'école d'Alexandrie, jusqu'à Proclus, Damasius, Isidore de Gaza, Simplicius de Cilicie et les autres.

« Le nouveau platonisme, qui aurait fourni les principaux dogmes du christianisme, ne s'est donc produit qu'à partir de la seconde moitié du IIIe siècle : or, à cette époque, l'Eglise catholique était complétement organisée, au point de vue du dogme et au point de vue de la discipline. Il y avait eu trente conciles, entre autres un concile d'Ephèse, en 245, où fut condamné Noët, sur le dogme de la Trinité. Il est donc bien clair que l'école d'Alexandrie n'a pu matériellement entrer pour rien dans l'établissement de vérités qui lui sont antérieures de trois siècles.

« En ce qui touche les Pères, on s'est exagéré singulièrement la fréquentation qu'ils ont faite dans les écoles platoniciennes. On peut voir par le catalogue des hommes illustres de saint Jérôme que la plupart des Pères sont sortis, non pas des écoles de philosophie, mais des écoles de rhétorique; tels furent Cyprien, Tatien, Melchion, Arnobe, Lactance et saint Augustin. Il n'y a que saint Justin et saint Augustin qui aient étudié le platonisme, et, en vérité, il n'y a pas de bonne foi robuste qui puisse affirmer à la lecture de leurs livres et à la vue des foudres qu'ils lancent contre le platonisme qu'ils en aient accepté les opinions.

« On ne se représente pas assez, en effet, que les écoles philosophiques du IIIe et du IVe siècle étaient les seuls foyers qu'eût conservés le paganisme, et il est plus qu'étrange, il est absurde, de s'imaginer que les chrétiens aillent s'instruire de leur propre religion chez les païens.

« Nous avons nécessairement, restreint par les bornes d'un article, écourté, resserré et émondé, beaucoup plus que nous ne l'aurions voulu, la matière que nous avons traitée; néanmoins il nous semble que nous en avons dit assez pour faire voir aux lecteurs d'intelligence et de droiture que l'accusation de platonisme adressée à la religion chrétienne est une erreur inqualifiable.

(*Extrait du journal* la Presse *du* 12 *octobre* 1837.)

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DES OEUVRES DIVERSES.

ŒUVRES DIVERSES.

DEUXIÈME PARTIE.

DÉTAILS

SUR L'INTRODUCTION DU PROTESTANTISME

DANS LES PROVINCES RHÉNANES, ETC.

ŒUVRES DIVERSES

DU CARDINAL B. PACCA.

DEUXIÈME PARTIE.

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR.

Dans mes *Mémoires* sur mon ministère apostolique en Allemagne[1], j'ai dit en peu de mots que ce fut l'apostasie de deux archevêques de Cologne, Hermann de Weiden et Gébard Truchsess, qui donna origine à la célèbre nonciature de Cologne, qui a si bien mérité de l'Eglise. La conduite scandaleuse, la prévarication de ces deux princes-évêques forme époque dans l'histoire du luthéranisme, et fut en Allemagne la cause secondaire de divers traités, de mouvements non-seulement religieux, mais politiques et militaires.

Voulant faire connaître les mérites du clergé, de l'Université et du sénat de Cologne envers l'Eglise catholique, dans le XVI[e] siècle, j'ai cru à propos de présenter une relation circonstanciée de l'apostasie de ces deux archevêques, d'autant plus que ces détails ne se trouvent encore réunis dans aucun ouvrage. Car le cardinal Pallavicini, dans son incomparable *Histoire du concile de Trente*, mentionne à

[1] Quoique les *Mémoires sur la nonciature de Cologne* aient été écrits antérieurement à cet opuscule, le traducteur a cru devoir les placer à la suite, afin de conserver l'ordre des faits, les *Mémoires* pouvant être considérés comme la suite de l'ouvrage sur l'*Introduction du Protestantisme dans les provinces rhénanes*.

(*Note de l'Éditeur.*)

peine l'apostasie et la déposition de l'archevêque Hermann, pour démentir une des si nombreuses faussetés de Soave; et le Père Becchetti, dans son Histoire des quatre derniers siècles de l'Eglise, ne donne que le précis des événements, à cause de la vaste étendue de son plan, qui embrasse l'histoire universelle de l'Eglise.



DÉTAILS

SUR

L'INTRODUCTION DU PROTESTANTISME

DANS LES PROVINCES RHÉNANES,

ET PARTICULIÈREMENT SUR L'APOSTASIE DES DEUX ARCHEVÊQUES DE COLOGNE HERMANN DE WEIDEN ET GÉBARD TRUCHSESS. — BELLE CONDUITE DU CLERGÉ, DU SÉNAT ET DE L'UNIVERSITÉ DE COLOGNE, DANS LE XVI[e] SIÈCLE.

Les premiers prédicants ou crieurs publics de l'hérésie luthérienne, qui voulurent la propager hors de la Saxe, son berceau, jetèrent d'abord les yeux sur les provinces rhénanes [1], la plus belle partie de l'Allemagne par la fertilité du sol et la température du climat. L'introduction du luthéranisme dans ces provinces offrait les plus grands avantages à la secte naissante, et devait en faciliter les progrès. En effet, les provinces rhénanes sont limitrophes des Flandres, voisines de la frontière de France, et, par la navigation sur le Rhin, d'une communication facile avec la Hollande et la Zélande, d'où la traversée en Angleterre est fort courte. A l'avantage de la situation locale s'en joignait un autre : c'est que, par l'abolition de la religion catholique dans ces provinces, on abaissait la grande puissance du clergé germanique, possesseur par droit de souveraineté de presque tout ce beau et long territoire qui forme la contrée du Rhin ; ils espéraient que la convoitise des biens de l'Eglise amènerait irrésistiblement à la nouvelle doctrine les princes séculiers, ambitieux d'agrandir leurs

[1] C'est-à-dire qui touchent au Rhin.

Etats; les villes libres impériales et la noblesse immédiate, avides de s'enrichir des dépouilles du clergé, des possessions des grasses abbayes.

L'électorat de Cologne, pays le plus rapproché, et dans la situation la plus favorable à leurs projets, fut l'objet des premières tentatives des apôtres luthériens. L'archevêque et électeur de Cologne était, depuis 1515, Hermann, de l'ancienne et illustre famille des comtes de Weiden : c'était un homme médiocre, très-peu instruit en matière ecclésiastique, résultat de l'éducation défectueuse qu'on donnait alors aux nobles de haut lignage ; il avait la dignité des mœurs, la droiture des intentions, et désirait le retour de la paix, la cessation des controverses religieuses dans l'Eglise d'Allemagne. A son peu d'instruction se joignait malheureusement une faiblesse de caractère telle qu'il devait, selon la belle expresson du cardinal Pallavicini, devenir *une proie facile pour le dernier assaillant* [1]. L'histoire de cet homme est une des nombreuses preuves fournies par l'expérience des siècles, que la plus grande faveur du Ciel envers ceux qui sont destinés à gouverner les peuples est le don des lumières nécessaires pour le choix de ministres sages et religieux, comme le plus terrible châtiment de Dieu est de livrer les princes aux mains de conseillers perfides et sans religion.

Heureux et même glorieux fut, durant plusieurs années, le gouvernement épiscopal d'Hermann. Il eut le bonheur de rencontrer dans le chapitre de sa cathédrale, dans le clergé, dans la célèbre Université de Cologne, des hommes recommandables par leur science et leur zèle ardent pour la religion. Le plus remarquable de tous était Jean Gropper, de Soest en Westphalie, d'abord scolastique de la célèbre collégiale de Saint-Gerion, puis chanoine de la métropole. Profond théologien, très-versé dans les sciences ecclésiastiques, il joua un rôle important dans les grandes affaires qui avaient pour objet l'accommodement des dissidences religieuses en Allemagne, et il donna un rare exemple d'humilité chrétienne en refusant la dignité de cardinal que lui offrit le pape Paul IV, en récompense de son mérite, de son zèle infatigable et de ses travaux pour la défense de l'Eglise catholique.

Cet homme vénérable, de concert avec le chapitre métropolitain

[1] Dans l'*Histoire du concile de Trente,* liv. VII, chap. 1.

et le clergé, maintint longtemps dans la bonne voie l'archevêque Hermann, et profita de ses bonnes intentions pour lui donner le sage conseil de tenir un concile provincial avec ses suffragants, pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique et pour la réforme des abus qui servaient de prétexte aux luthériens pour calomnier l'Eglise catholique. Ce concile provincial de Cologne eut lieu en 1536, et mérita les applaudissements des premiers prélats de l'Eglise, qui adressèrent à l'archevêque Hermann les lettres les plus honorables de félicitation. Parmi ces lettres on remarque celle du grand cardinal Sadoleto, qui parle de la nécessité d'un concile œcuménique dans ces malheureux temps, loue les canons de ce synode provincial, et fait les plus grands éloges d'Hermann, qu'il appelle *virum magnum et optimum antistitem, omni honore dignissimum.* On remarque encore la lettre du célèbre Jean-Mathieu Giberti, évêque de Vérone, prélat pieux et savant, qui institua dans son diocèse divers règlements suivis par plusieurs évêques d'Italie, et entre autres le grand saint Charles Borromée. Giberti dit que les bons catholiques devaient adresser des vœux au Ciel pour que tous les évêques fussent semblables à Hermann, ou qu'ils eussent du moins des conseillers sages et habiles pour les aider à gouverner les églises qui leur étaient confiées. Heureux Hermann, s'il eût terminé alors sa carrière mortelle ! Son nom aurait passé plein de gloire à la postérité, et lui-même serait compté parmi les prélats dignes des premiers siècles de l'Eglise[1] !

Peut-être les grands éloges que firent de ce synode provincial les cardinaux Sadoleto, Contarini et Polo, éloges bien moins dus à Hermann qu'à son clergé et surtout à Jean Gropper, furent-ils la première cause de sa honteuse défection, en excitant en lui un présomptueux orgueil : funeste passion qui souvent a fait tomber dans les plus grandes erreurs, non-seulement des hommes peu instruits et d'un caractère faible, tels que Hermann de Weiden, mais encore des hommes d'un génie sublime et d'une science éminente ! Depuis Tertullien jusqu'à nos jours, l'expérience et l'histoire nous en fournissent de bien tristes et déplorables exemples.

Toute l'Allemagne était alors en combustion par suite des contro-

[1] Arnoldi Meshovii Lippiensis, *De origine et progressu defectionis et schismatis Hermanni, comitis de Weida, Coloniensis Ecclesiæ quondam archiepiscopi.*

verses religieuses entre les catholiques et les luthériens; et l'empereur Charles-Quint, ne connaissant pas encore le caractère opiniâtre, inflexible de l'hérésie, ce qu'il connut plus tard par une bien triste expérience, se flattait de pouvoir mettre fin aux disputes des théologiens, par un accueil trop bienveillant aux chefs de la secte et par une condescendance qui outrepassa les limites dans lesquelles doit rester circonscrit le pouvoir séculier relativement aux affaires de l'Eglise. Nous en avons une preuve dans une lettre du fameux Mélanchton, le disciple chéri, le bras droit de Luther. En 1530, durant la diète de l'empire, à laquelle les luthériens présentèrent la profession de foi connue sous le nom de *Confession d'Augsbourg*, ouvrage de Mélanchton, celui-ci, qui se trouvait dans cette ville, écrivit à son ami Jean Sibelbomer pour lui rendre compte de ce qui se passait, et dans sa lettre on remarque le passage suivant :

« Ce qu'il y a de plus étonnant dans cette assemblée, c'est certainement l'empereur lui-même, arrivé le 13 juin, victorieux dans « ses entreprises. Son bonheur non interrompu aura sans doute aussi « excité l'admiration dans vos contrées; mais ce qui commande surtout l'admiration et le respect, c'est que, après tant d'heureux « succès qui semblent avoir satisfait tous ses désirs, il conserve une « si grande modération ; on n'a pas remarqué en lui une seule parole, une seule action, dépassant les limites de la modestie. Où trouver dans l'histoire un roi, un empereur dont la fortune n'ait pas « changé les sentiments ? Il est le seul sur le caractère duquel la « fortune n'a pu avoir aucune influence : on ne voit en lui aucune « trace des passions d'orgueil et de cruauté. Et sans parler du reste, « quoique nos adversaires aient mis en œuvre tous les artifices pour « l'indisposer contre nous, dans les affaires de religion, lui néanmoins « a toujours écouté les nôtres avec bonté. Sa vie est pleine de traits « admirables de modestie, de modération, de sobriété. Aucun homme « vicieux ne peut prendre de l'influence sur lui ; ses amis sont des « hommes de mérite, et il les a choisis à cause de leurs vertus.....
« D'après cela, vous pouvez juger quels doivent être les sentiments « et les mœurs de l'empereur. Chaque fois que je l'ai vu, j'ai cru « avoir sous les yeux un de ces héros ou demi-dieux que l'on dit « avoir vécu jadis parmi les hommes. Voilà ce que je suis heureux « de vous apprendre de l'empereur, et certainement vous en serez

« enchanté ; et qui ne se réjouirait pas de voir dans un si grand « prince la réunion des plus belles, des plus brillantes vertus ? »

Et bientôt, dans la même lettre, après avoir dit qu'il craignait beaucoup que les controverses religieuses ne fussent la source de graves dissensions, de guerres civiles, il ajoute :

« Et en cela encore on doit désirer qu'elle puisse être utile au sa« lut du monde, l'heureuse fortune du César, qui jusqu'à ce jour a « montré tant de modération, et a excité en nous cette grande espé« rance : qu'aux discordes publiques il apportera un remède efficace, « qui, sans offenser les consciences pieuses et timorées, garantira « l'avenir de nouveaux désordres. »

Cette longanimité, cette excessive condescendance que Charles-Quint, prince d'un si vaste génie, montra durant plusieurs années envers les hérétiques, lui furent-elles suggérées par d'impérieuses circonstances ? On peut le supposer ; mais il est difficile de le croire. Quoi qu'il en soit, cette conduite d'un si grand prince produisit les plus funestes conséquences : elle accrut l'audace des prédicants luthériens pour la propagation de leurs erreurs, celle des princes séculiers et des nobles qui, déjà devenus hérétiques, eurent plus de temps pour faire main-basse sur les biens du clergé ; elle refroidit, dans quelques princes catholiques, le zèle qu'ils avaient d'abord montré contre la nouvelle secte.

Parmi ces princes, on doit compter l'archevêque Hermann, qui, dans les premières années de son gouvernement, s'opposa avec vigueur à l'introduction du luthéranisme dans l'évêché de Paderborn, dont il était administrateur, et dans son électorat de Cologne. Peut-être se flattait-il, lui aussi, de pouvoir mettre fin aux controverses religieuses par des conférences et des congrès.

Pour son malheur, il se rendit à Haguenau, où devait avoir lieu une conférence entre les théologiens catholiques et quelques ministres luthériens. Parmi ces derniers se trouvait Martin Bucer. Celui-ci, né à Seelenstadt en 1491, avait pris l'habit de l'ordre de Saint-Dominique et avait fait sa profession solennelle ; mais, à l'apparition de l'hérésie luthérienne, il s'en déclara le partisan ardent, imita en tout la conduite de l'apostat fondateur de cette secte, défroqua, et voulut contracter un mariage sacrilége avec une religieuse cloîtrée, consacrée au Seigneur par des vœux solennels. Dans tout le cours de

sa vie, Bucer ne fut qu'un fourbe, un astucieux hypocrite, dont Berault-Bercastel dépeint le caractère en peu de mots : « Apostat de l'ordre de Saint-Dominique et de la réforme de Luther ; aujourd'hui zwinglien, demain sacramentaire, tantôt luthérien et zwinglien tout à la fois ; dans tous les partis quelle était sa croyance? ce fut toujours un problème. » Durant son séjour à Haguenau, Bucer ne proféra que des paroles de paix et de conciliation, comme si l'unique objet de ses vœux eût été la réforme des abus introduits dans la discipline ecclésiastique. Ces propos parvinrent à l'oreille de l'imprudent Hermann, qui ne savait pas combien peu il faut compter sur les paroles mielleuses, sur le prétendu zèle des hérétiques pour la paix et la concorde. Enivré peut-être des applaudissements qu'il avait recueillis dans la tenue de son concile provincial, dont tout l'honneur revenait à son clergé, à part son mérite d'avoir suivi de sages et utiles conseils, il se crut de force à se mesurer avec Bucer, ce savant et rusé hérésiarque, eut l'imprudence de l'aborder et d'entrer en conférence tête à tête avec lui. Cet abouchement eut le résultat qu'on devait attendre d'une lutte entre deux personnes de forces inégales. Toutefois Hermann dissimula avec les siens, et il voulut même que Gropper eût une conférence avec Bucer. L'apostat continua à feindre des sentiments de modération et de paix, et, quelques jours après, il retourna à Strasbourg, où il était professeur de théologie ; de son côté, l'archevêque revint à sa résidence de Bonn.

Quelque temps après, celui-ci, déjà séduit par les discours de Bucer, l'invita à sa cour, et le reçut dans une maison de campagne près de Cologne, où il appela aussi Nopelius, son suffragant, et le chanoine Gropper. Ces deux savants et pieux ecclésiastiques furent surpris et affligés d'y rencontrer Bucer, et, sachant bien ce que valait leur archevêque *appensus in statera*, ils prévirent les maux qui ne tardèrent pas à se réaliser. Dans leurs entretiens avec Bucer, quoique celui-ci se retournât comme un serpent et s'efforçât de cacher ses erreurs sous des expressions ambiguës et hypocrites, ils découvrirent clairement ses trop perverses opinions.

Dès lors, ces deux dignes ecclésiastiques, joignant leurs efforts à ceux d'autres membres du chapitre et du clergé, entreprirent d'instruire et d'éclairer leur archevêque ; mais ce fut sans aucun succès. Hermann pour la seconde fois appela Bucer à Bonn, et permit que

d'autres prédicateurs de la secte propageassent l'hérésie luthérienne dans son électorat. Ce fut alors, probablement, qu'arriva un fait assez curieux dont le souvenir se conserve par tradition à Cologne, non-seulement parmi le peuple, mais encore parmi les personnes instruites. L'apostat Bucer, fier de la protection de l'archevêque Herman, eut un jour la hardiesse de monter dans la chaire de la cathédrale de Cologne, et de prêcher au peuple assemblé pour les offices catholiques. Aussitôt ce ne fut que murmure et tumulte parmi ce bon peuple, et quelques chaudronniers coururent à leurs boutiques, voisines de l'Église, s'armèrent de marteaux et autres instruments pour imposer silence par un charivari à l'impudent prédicateur. Mais le frère apostat s'apercevant de ces dispositions, et ne voulant pas s'exposer à ce nouveau genre de réfutation, assez dangereux, descendit précipitament de la chaire et prit la fuite.

Bucer, après son retour à Bonn, avait annoncé à Luther et aux coryphées de la secte la conquête de l'archevêque-électeur, et ceux-ci envoyèrent immédiatement Philippe Mélanchton, le premier disciple et le favori de Luther, pour achever l'œuvre, et introduire la prétendue Réforme dans tout l'électorat de Cologne.

Mélanchton, à peine arrivé à Bonn, écrivit la lettre suivante à Luther, le 19 mai 1543 : « En arrivant à Bonn, j'ai appris que l'évêque avait « déjà donné l'ordre qu'on rédigeât une formule de doctrine et de « rits sur le modèle de celle de Nüremberg, pour la proposer aux « églises. A moi a été confié le soin de revoir le travail déjà com- « mencé. L'évêque veut qu'on enseigne la pure doctrine, qu'on abo- « lisse les rits qui lui sont contraires; mais les chanoines ne cessent « de s'y opposer. Toutes les villes de l'électorat, excepté Cologne, et « la plus grande partie de la noblesse désirent une pieuse constitu- « tion des églises, constitution qu'ils croient nécessaire. » Mélanchton termine cette lettre par les paroles suivantes, fort curieuses : « *Salutem opto honestissimæ conjugi tuæ, et dulcissimis liberis*[1]. Le même Mélanchton, dans une autre lettre datée d'Erfurt, *die Laurentii* (le 10 août de la même année), raconte à son ami Joachim Camerarius qu'aussitôt que lui et Bucer eurent terminé le livre contenant la formule de la réforme pour l'Eglise, le vieil évêque ordonna qu'on en fît la lec-

[1] « Je salue votre très-vertueuse femme et vos enfants qui vous sont si chers. »

ture devant lui et quelques personnages considérables, déjà imbus des erreurs de la secte, entre autres le comte de Stolberg, doyen du chapitre ; qu'il avait écouté la lecture avec la plus grande attention et avait tout approuvé.

Dès lors Hermann favorisa l'introduction des prédicateurs luthériens dans les villes de son électorat, et il poussa le zèle fanatique de l'hérésie jusqu'à célébrer, le jour de Pâques, le sacrifice de la messe en langue vulgaire allemande avec divers rits hérétiques, donnant la communion sous les deux espèces aux laïques, contrairement à la discipline générale de l'Église.

Tandis qu'avait lieu à Bonn cette espèce de conciliabule hérétique, la grande majorité du chapitre métropolitain et le clergé de Cologne, sans dépasser les limites du respect dû à leur archevêque, malgré ses fautes, s'opposaient vigoureusement à son entreprise et à son zèle fanatique pour la propagation de l'hérésie luthérienne dans son électorat. Ils furent encouragés dans cette bonne œuvre par les lettres de félicitation du souverain pontife, Paul III, et du chef de l'empire, Charles-Quint. Dans un premier bref, du 13 février 1543, le pape ne nomme point Hermann, poussé par cet esprit de modération et de longanimité qui anime les pontifes romains, tant qu'il reste quelque espoir d'amendement dans ceux qui ont failli ; mais il exhorte le chapitre et le clergé à ne point se laisser abattre par les furieuses tempêtes qui, de toute part, se déchaînaient contre l'Église, à espérer toujours le secours de celui qui commande aux vents et aux tempêtes, à s'assurer de plus en plus l'incomparable, l'inestimable récompense du bonheur éternel : *Quia fortes in bello fuistis, et cum antiquo serpente feliciter pugnastis.*

Le second bref, très-honorable pour le chapitre, en date du 1er juin 1543, mérite d'être entièrement rapporté.

A NOS CHERS FILS LES CHANOINES DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE COLOGNE, LE SOUVERAIN PONTIFE PAUL III.

« Chers fils, salut et bénédiction apostolique.

« Au milieu de l'affliction et de la sollicitude si grandes que nous « fait éprouver, dans notre ministère apostolique, la prévarication de

« votre archevêque, ce qui nous console surabondamment, c'est le « courage et la piété avec lesquels vous avez résisté à ses machina- « tions ; et par là, ce n'est pas seulement vous-mêmes que vous avez « sauvés, mais les autres péuples, les autres Eglises voisines. Car, si « votre vertu surhumaine ne s'était pas opposée à la fureur héré- « tique, certainement votre illustre Eglise et cité, les autres villes et « les autres Eglises de la même province, suivant l'exemple et l'au- « torité de leur chef, seraient maintenant perdues devant Dieu.

« Donc, après Dieu, c'est à vous que nous attribuons leur conser- « vation ; nous rendons grâce au Très-Haut, à cause de vous, et nous « exaltons en lui, par une digne louange, votre piété, déclarant vou- « loir vous conserver toujours un souvenir agréable et plein de re- « connaissance pour votre piété et votre fermeté. Car, bien que vous « ayez rempli un devoir que vous imposaient la qualité de votre mi- « nistère, le salut des âmes à vous confiées, toutefois, nous confes- « sons que nous devons vous en être éternellement reconnaissant, « à cause de la gravité de l'affaire et de l'exemple que vous avez « donné.

« Mais, comme vous le voyez vous-mêmes, très-chers fils, vous « avez besoin de persévérance, afin que vos labeurs ne restent pas « stériles, et que vous ne soyez pas vaincus par la cruelle vengeance « de votre archevêque, irrité de votre vertu, s'il venait à consom- « mer sa méchanceté. Préparez-vous donc à combattre, comme déjà « vous le faites, pour la défense de la religion catholique, pour la « conservation de votre liberté, de votre salut, que cet impie héré- « siarque voudrait ruiner et entraîner avec lui dans la perdition. « C'est pourquoi, bien que votre vertu n'ait pas besoin d'exhorta- « tions, puisque déjà elle s'est acquise une si grande gloire, nous, « toutefois, selon la coutume, obéissant à l'amour plutôt qu'à la né- « cessité, nous vous exhortons en Notre Seigneur Jésus-Christ, nous « vous conjurons avec une affection paternelle à demeurer fermes, « inébranlables dans votre résolution, résistant fortement à cet ar- « chevêque si indigne de ce nom, afin qu'il ne réussisse pas à per- « vertir par les hérétiques la cité de Cologne ; et, dans toutes ses « entreprises impies, refusez de le reconnaître pour votre pasteur; « regardez-le, au contraire, comme un ennemi (puisqu'il est tel de- « vant Dieu), lui et tous ses adhérents à l'hérésie, quand même ils

« appartiendraient à votre corps. Pour nous, nous serons toujours « prêt à vous venir en aide, par notre protection, par tous les moyens « qui sont en notre pouvoir.

« Donné à Bologne, sous l'anneau du pêcheur, le 1er juin 1543, la « 9e année de notre pontificat. »

Le même jour, le pape adressa à l'archevêque apostat un bref, ou plutôt un dernier monitoire, dans lequel on voyait une preuve de la longanimité du pontife, qui donne le titre de *vénérable frère* à celui qui déjà s'était déclaré luthérien. Le pape met sous les yeux d'Hermann la faute si grave qu'il a commise, et lui indique la voie du retour dans le giron de l'Église. Voici la substance de ce bref :

« La renommée et les rapports d'hommes dignes de foi nous ont affligé de la nouvelle que vous, qui étiez obligé par les devoirs les plus rigoureux, par les serments les plus solennels, de conserver intact le dépôt de la foi, tel que vos prédécesseurs vous l'ont laissé, vous avez introduit le luthéranisme dans votre archevêché, dans votre électorat, chassant les prêtres catholiques, appelant à leurs places des prédicants hérétiques, proposant aux trois états de l'électorat l'admission de l'hérésie, sans vouloir écouter les justes remontrances, les humbles prières qu'ils vous adressaient; que même, le jour de Pâques, vous avez témérairement célébré le sacrifice de la messe en langue vulgaire allemande, et employé les nouveaux rits luthériens, en donnant par exemple la communion sous les deux espèces, contrairement à l'universelle discipline de l'Église. Vous n'avez pas été, comme d'autres pasteurs, poussé, forcé à ces excès par les magistrats et par le peuple ameuté; mais vous l'avez fait contre l'expresse volonté du chapitre, du clergé, de l'Université et de la magistrature, tous fermes et constants dans la foi catholique; et dans quel temps? Dans un temps où était ouvert, à Trente, ce concile général si désiré de l'Allemagne; tandis que les autres évêques de la nation défendaient vigoureusement la foi dans leurs diocèses, souffrant les plus dures persécutions, et subissant même l'expulsion de leurs siéges. Et vous, qui deviez donner aux autres l'exemple de la constance et de la fermeté, foulant aux pieds vos serments, plein d'ingratitude envers le Saint-Siége romain, qui, plu-

sieurs fois, vous a comblé de bienfaits, vous avez lâchement, honteusement déserté l'Église catholique. C'est à vous-même, c'est au salut de tant de milliers d'âmes confiées à votre ministère pastoral, dont vous rendrez compte devant Dieu, que vous faites un mal immense, et non pas à l'Église universelle, non pas à la barque de Pierre, que les plus furieuses tempêtes pourront agiter, mais engloutir, jamais !

« Quelque indigne que vous soyez, par votre forfaiture, de toute grâce, de tout égard du Siége apostolique, nous voulons néanmoins, avant de procéder à d'autres mesures, user encore envers vous de la clémence ordinaire de ce Siége, tenter près de vous un dernier acte de charité ; nous vous exhortons donc, de toutes nos forces, à sortir de l'abîme dans lequel vous êtes tombé, et à rentrer dans le sein de l'Église universelle. Et ici, nous vous conjurons de bien considérer le tort que vous faites à l'Église germanique, les grandes et sévères obligations que vous avez envers un Dieu tout-puissant, les devoirs de votre saint ministère, vos serments solennels, la constance des autres évêques, les malheureux fruits que produirait le changement de religion en Allemagne, c'est-à-dire la guerre civile, l'effusion du sang humain, et enfin l'orgueil et la force que ces discordes intestines donneraient aux ennemis du nom chrétien. Chassez donc de votre électorat les prédicants luthériens, rendez à leurs églises les prêtres catholiques, cessez de troubler vos sujets dans l'exercice de l'antique religion. Mais si nous avons la douleur d'apprendre que, sourd à nos admonitions et à nos prières, vous persévérez dans tant de prévarications, nous, obligé par notre ministère de veiller au salut éternel de tant d'âmes, nous ne pourrions différer de procéder contre vous, conformément aux saints canons et aux institutions des saints Pères. »

Paul III voulut encore, en cette circonstance, donner un témoignage de sa paternelle bienveillance et de sa satisfaction au sénat de Cologne, qui, avec un zèle égal à celui du chapitre, du clergé et de l'Université, avait résisté aux tentatives d'Hermann pour introduire le luthéranisme à Cologne. Il adressa aux magistrats de cette ville un bref dans lequel il loue leur résistance et leur constance, les exhortant à persévérer dans la foi, et à empêcher que Bucer et

les autres prédicants luthériens, *rugientes et quærentes quem devorent*, ne s'introduisissent des pays voisins dans leur ville pour y séduire le peuple.

L'empereur Charles-Quint adressa aussi deux lettres au clergé de Cologne, louant son zèle et l'exhortant à continuer d'éloigner de cette Église les doctrines erronées des novateurs. Nous rapporterons ici la première, datée de Mayence, le 8 août 1543.

CHARLES, PAR LA GRACE DE DIEU EMPEREUR DES ROMAINS, TOUJOURS AUGUSTE, ETC.

Aux honorables, très-dévoués et chers desservants, doyens et chapitres de la métropole et des autres colléges, aux abbés, prieurs, aux couvents et à tout le clergé de la ville de Cologne.

« Honorables dévoués et très-chers,

« Nous avons appris que quelques prédicants et un grand nombre « d'autres adeptes de la nouvelle religion ont employé et continuent « d'employer diverses manœuvres pour vous éloigner, vous et tout « le reste du clergé de Cologne, de notre ancienne et véritable re- « ligion chrétienne, pour vous attacher à une nouvelle croyance qu'ils « ont introduite. Jusqu'ici non-seulement vous n'y avez pris aucune « part, mais, comme il était juste, vous leur avez opposé résis- « tance, et en cela vous avez agi très-chrétiennement et très-ver- « tueusement ; continuez à agir ainsi chaque jour. Tout ce que nous « avons entendu dire de vous, de votre fermeté, de votre conduite « si chrétienne, nous a causé la satisfaction, la joie la plus vive. « C'est pourquoi, guidé par une bienveillante affection, nous vous de- « mandons de continuer dans votre entreprise avec la même con- « stance et le même zèle, ne vous laissant entraîner à aucune nou- « veauté. Faites même tous vos efforts pour maintenir dans la bonne « voie ceux qui vous sont unis, et les rendre fermes et persévé- « rants comme vous dans la foi. Montrez-vous toujours tels que nous « vous promettons de nous montrer nous-même. Par là vous trou- « verez en nous un souverain plein de bienveillance envers vos per- « sonnes, et nous conserverons pour vous et tout le clergé un sou-

« venir plein de clémence, vous traitant en sujets bien-aimés ; voilà « ce que vous devez sûrement attendre de nous.

« Donné à Mayence le 8 août 1543, l'an 23e de notre empire[1].

« CHARLES. »

Encouragés par les lettres des chefs suprêmes de l'Eglise et de l'empire, le chapitre et le clergé de Cologne continuèrent à persévérer dans leur belle conduite, défendant avec un zèle énergique la doctrine de l'Eglise et les saints canons, sans jamais manquer aux égards qu'ils devaient à leur archevêque, tout perverti qu'il fût. Ils ne négligèrent rien pour l'éclairer, le toucher, le ramener dans la bonne voie : procédés respectueux, humbles prières, réfutations raisonnées des erreurs nouvelles, tout fut employé.

Cependant le clergé et la magistrature de Cologne, par l'intermédiaire du prélat Poggio, nonce apostolique près la cour impériale, pressèrent Charles-Quint d'user enfin de sa souveraine puissance pour opposer une digue à l'invasion journalière dans le diocèse des hérétiques protégés par l'archevêque apostat. Mais ce grand prince, tout en conservant la foi catholique pure et intacte dans son cœur, sacrifia plus d'une fois aux intérêts politiques ceux de la religion ; il fut si lent à prendre une résolution décisive contre Hermann que, sans le zèle constant du clergé et de la magistrature de Cologne pour la défense de la religion et de l'Eglise, tout l'électorat aurait été perverti par l'hérésie, et cette défection aurait probablement entraîné celle des deux autres électorats et des principautés ecclésiastiques situées sur les deux rives du Rhin.

Enfin le vieux et opiniâtre apostat, dominé par les hérétiques dans les bras desquels il s'était jeté, publia sa prétendue *réforme*, contenant les principales erreurs de l'hérésie de Luther, et s'en déclara le fauteur et le disciple.

Le chapitre de Cologne, voyant alors avec douleur le pasteur se changer en loup ravisseur, au mépris des humbles et respectueuses représentations qu'il lui avait adressées, dut s'occuper de pourvoir

[1] ARNOLDI MESHOVII LIPPIENSIS, *De origine et progressu defectionis et schismatis Hermanni*, etc. ; ouvrage déjà cité.

avec sollicitude à la sûreté de la foi catholique, et opposer une digue aux progrès que faisait l'hérésie dans l'électorat, sous les auspices e la protection de Hermann. Assurément ils sont dignes de blâme et d'amères censures les chapitres qui, par respect humain, par crainte ou par une basse adulation envers les puissances du siècle, ne prennent pas la défense de leurs pasteurs injustement persécutés et opprimés; mais ils sont vraiment coupables de prévarication, ceux qui gardent un honteux silence quand de mauvais pasteurs laissent perdre ou trahissent le dépôt de la foi qui leur est confié sous les serments les plus solennels. Il n'en fut pas ainsi du chapitre et du clergé de Cologne; obéissant à cet ordre divin, *dic Ecclesiæ,* ils dénoncèrent, par une solennelle protestation, au vicaire de Jésus-Christ et au chef de l'empire, l'apostasie de leur malheureux archevêque, afin que leur suprême autorité pût apporter un prompt, un efficace remède aux tristes conséquences que pouvait entraîner un si douloureux événement. A cet acte solennel du chapitre et du clergé adhéra la célèbre Université de Cologne, qui, dans les funestes circonstances du schisme et de l'hérésie, fut toujours une des premières à protester, à élever la voix pour la défense du Saint-Siége; et jusqu'à sa suppression par la république française, cette Université conserva pure et intacte la foi catholique.

La protestation, dénonciation ou appel en question[1] fut lu solennellement dans la salle capitulaire de la métropole de Cologne, le 9 octobre 1544, par Henri Wilsshusen, bedeau de l'Université, syndic et procurateur, en présence de tout le chapitre, de quelques prélats, du recteur magnifique à la tête des députés des quatre facultés de l'Université, en présence aussi d'autres personnages respectables, et, entre autres, de l'illustre prince Don Georges, des ducs de Brunswick-Lunebourg, grand-prévôt de la métropole et grand-chancelier de l'Université. Nous citerons quelques fragments de cet *Appel* pour faire connaître la conduite sage et modérée, le zèle de cet illustre clergé pour la foi catholique.

D'abord, après les formules d'usage, on expose les devoirs d'un évêque et d'un métropolitain dans le gouvernement des églises,

[1] En voici le titre : *Appellatio reverendi et insignis capituli metropolitanæ Ecclesiæ universalisque cleri, ac almæ Universitatis generalis studii inclytæ civitatis Coloniensis, in causa sacro-sanctæ religionis nostræ.*

d'après les saints canons et les lois de l'empire, et l'on cite les décrets de l'empereur Charles-Quint et les diètes tenues jusqu'alors contre l'hérésiarque Martin Luther, ses fauteurs et adhérents. Ensuite on parle du concile provincial tenu par Hermann en 1536 ; on rappelle les résolutions prises dans ce concile, les canons qu'il décréta pour la réforme de quelques points de discipline, canons qui devaient être observés tant qu'il n'y aurait pas décision contraire du Saint-Siége et du concile général. On déclare qu'il n'était pas permis à Hermann, au préjudice de son siége archiépiscopal et de ses successeurs, d'innover, de proposer, de pratiquer des choses contraires à la doctrine et aux lois de l'Eglise, aux décrets impériaux des diètes, aux décisions du concile provincial qu'il avait tenu, et cela sur son sentiment privé, par la suggestion de personnes étrangères à son clergé, sans consulter son chapitre, et au mépris des humbles prières, des respectueuses remontrances que ce chapitre lui avait adressées à chaque pas qu'il faisait dans la voie des innovations. Ecoutons maintenant les paroles de l'*Appel*.

« D'abord Son Altesse révérendissime appela près d'elle Martin « Bucer, déserteur de la profession monastique, homme souillé de « deux mariages incestueux, le premier avec une religieuse viola- « trice de ses vœux, le second avec la veuve de deux maris, Ecolam- « padius et Capiton, tous deux coryphées de la secte impie des sa- « cramentaires, tous deux prêtres, et le second déjà moine. Ce Bucer, « qui, dans ses ouvrages, s'était déclaré non-seulement le disciple de « Luther, mais le collègue, le compagnon d'Ecolampadius et de Ca- « piton, auxquels il donne le titre de *saints;* ce Bucer, qui fut à Stras- « bourg et ailleurs le principal auteur de l'hérésie des sacramentaires, « une autre fois de celle de Bérenger et de celle des iconoclastes ; « qui fut l'instigateur de la séditieuse destruction des autels, des « saintes images, de l'abolition de la messe, du culte divin jusqu'ici « en usage dans l'Eglise catholique ; ce Bucer, l'artisan, le provoca- « teur de la dispersion des monastères, de l'oppression de la liberté « ecclésiastique, et de tant d'autres forfaits ; ce Bucer, Son Altesse « révérendissime l'appela près de sa personne avec plusieurs autres « prédicants schismatiques, presque tous moines apostats ; et, sans « consulter son chapitre, elle l'envoya prêcher, présider aux prédi- « cations, de son autorité privée, à Andernach, à Bonn, à Lintz et

« à Kempen, dans d'autres pays de ce diocèse, leur donnant la faculté « de s'introduire dans les églises pour usurper les fonctions des pas- « teurs légitimes. Le chapitre, le clergé, la célèbre Université de cette « illustre cité de Cologne se sont souvent réunis avec diligence, pour « représenter à Son Altesse révérendissime qu'aucun droit, ni divin. « ni humain, ne lui permettait d'envoyer Bucer et ses adhérents à la « prédication de la parole évangélique, depuis qu'ils avaient ouverte- « ment fait connaître leur volonté d'enseigner une doctrine qui n'était « qu'un tissu d'articles schismatiques et séditieux; que cette doctrine « était bien connue, puisqu'elle avait été mise au jour dans un ou- « vrage allemand publié à Bonn, et qui avait mérité la judicieuse « censure du clergé et de l'Université de Cologne, censure qui avait « été mise sous les yeux de Son Altesse révérendissime. De plus, « dans une assemblée publique de tous les ordres de l'électorat, les « ecclésiastiques de ce diocèse, par de très-humbles prières et in- « stances, conjurèrent Son Altesse révérendissime d'éloigner ces pré- « dicateurs schismatiques et séditieux, de vouloir persévérer dans « l'ancienne et véritable religion, de se contenter de la réforme ap- « prouvée dans son concile provincial de 1536, ou du moins de con- « voquer un autre concile provincial, selon les prescriptions cano- « niques, pour y traiter d'une réforme; et enfin de vouloir bien « attendre le concile général, déjà convoqué à Trente, ou la pro- « chaine diète impériale, à laquelle avait été remise cette cause de « religion, du consentement de tous les ordres de l'empire.

« Malgré toutes ces représentations, Son Altesse révérendissime, « persistant dans sa détermination, osa présenter à tous les ordres « de son diocèse, réunis dans la susdite assemblée, un livre volumi- « neux et prolixe sous le nom de *Réforme*, livre qu'elle avait fait « composer par les sectaires. Dans cette circonstance, l'illustre cha- « pitre de Cologne députa son doyen, à la tête de plusieurs autres « membres de son corps, pour représenter avec d'humbles suppli- « cations, à Son Altesse révérendissime, qu'elle devait prendre garde « de ne pas agir précipitamment dans une affaire dont la gravité et « l'importance demandaient les plus sérieuses réflexions. Tout ce « qu'on put obtenir fut un très-court sursis pour que le chapitre pût « réfuter les erreurs du livre qu'il réprouvait. Durant ce délai, beau- « coup trop court pour un livre si volumineux et si prolixe, le cha-

« pitre examina l'ouvrage avec le plus grand soin, le fit examiner « aussi par des théologiens savants et pieux, par d'autres personnes « sincèrement catholiques ; tous signalèrent un grand nombre d'ar- « ticles, les uns tendant à l'hérésie et au schisme, les autres scanda- « leux, offensant les oreilles honnêtes, diamétralement opposés à la « discipline ecclésiastique. C'étaient les mêmes articles que le Saint- « Siége avait déjà condamnés, ainsi que Sa Majesté Impériale, dans « son édit contre Luther. Pour éclairer Son Altesse révérendissime, « on fit composer en latin, sous le titre d'*Antididagma*, une réfuta- « tion de l'ouvrage hérétique, dans laquelle on signalait les articles « contraires à la sainte Ecriture, à la doctrine de l'Eglise catholique « orthodoxe et à celle des saints Pères. Cet écrit fut très-respectueu- « sement mis sous les yeux de Son Altesse révérendissime, avec l'in- « stante prière de le lire attentivement, de remarquer les réflexions « qu'on lui soumettait si loyalement, si sincèrement, en faveur de notre « foi, de la sainte religion catholique, réflexions qui devaient la dé- « terminer à supprimer son livre *de la* prétendue *Réforme*, et à ce « sujet on lui renouvelait les plus humbles, les plus pressantes « prières.

« Au mépris de tout cela, Son Altesse révérendissime, séduite et « fascinée par les perverses suggestions de ceux qui, pour satisfaire « leur frénésie, avaient composé le livre hérétique, le fit imprimer « avec des changements qui le rendaient plus mauvais, plus détes- « table que l'autographe présenté au chapitre, en distribua des exem- « plaires à quelques princes d'Allemagne dans la dernière diète de « Spire, les fit vendre publiquement à la foire de Francfort et à Co- « logne, comme il fait encore aujourd'hui. Dans la préface du livre, « il déclare que son parti est irrévocablement pris de rester attaché « à la doctrine exposée dans ce livre, et de ne rien négliger pour la « défendre, la propager, la mettre en vigueur, ajoutant que désor- « mais il ne voudra pas perdre un instant pour écouter et savoir le « jugement de qui que ce soit à cet égard. »

Vient ensuite la protestation du chapitre, et l'on rapporte les ordres donnés par Hermann, savoir : que ses réformes doivent être immédiatement exécutées ; qu'on laisse les ministres qu'il a appelés exercer librement l'administration des sacrements dans les églises catholiques, en langue allemande, avec l'abolition des anciens rits ; et les

pasteurs légitimes qui voudraient s'opposer à ses ordres sont menacés de la suspension de toute juridiction ecclésiastique. On expose ensuite les tentatives incessantes de Hermann et des sectaires luthériens pour corrompre l'antique foi, pour introduire l'hérésie dans tout l'électorat ; enfin la protestation se termine par les paroles suivantes :

« Ce cas étant prévu par la loi, que, si quelque préjudice est porté « ou doit être vraisemblablement porté à l'Eglise par l'évêque, de « quelque manière que ce soit, le chapitre peut et doit s'y opposer, et « même former appel, et que l'évêque doit se soumettre à cet appel, « sous peine d'encourir les peines les plus graves en cas de refus ; « cela étant, moi syndic, au nom des prélats sus-nommés, du chapi- « pitre de l'église métropolitaine, de toutes les autres églises, des « monastères et maisons religieuses, des bénéficiers, de tout le clergé « de cette illustre Université de Cologne, je proteste contre cet écrit, « contre toutes les présomptions, innovations, refus de notre arche- « vêque, en faveur de tous ceux qu'il a oppressés et offensés, de « quelque manière que ce soit, plutôt, je crois, par instigation d'au- « trui que par sa propre malice. Et, afin qu'un plus long retard ne « puisse pas amener un plus grand péril, j'en appelle à notre très- « saint Père le pape Paul III, au Saint-Siége apostolique, à son légat « ou nonce, à notre très-victorieux et glorieux Charles-Quint, toujours « auguste empereur des Romains et roi catholique, comme notre « maître très-clément, l'avocat et le protecteur de notre très-sainte « Eglise et religion, comme l'exécuteur légitime de toutes les cho- « ses qui, jusqu'à ce jour, ont été décidées et définies en matière de « religion ; par cet écrit, je proteste et j'en appelle, etc. »

Cette protestation fut authentiquée par le témoignage légal du notaire public [1].

Quand fut publiée cette protestation du chapitre, les sectaires qui dirigeaient Hermann, et entre les mains desquels ce vieillard n'était qu'une espèce de marionnette, lui conseillèrent d'adresser aux princes de l'empire une circulaire pour se plaindre du clergé de Cologne et l'accuser de rébellion ouverte : accusation qui, depuis le

[1] « *Et ego Thielmannus Gravius clericorum Coloniensium, publicus sacris apostolica et imperiali auctoritatibus notarius, etc.* »

temps des apôtres jusqu'à nos jours, est sans cesse renouvelée contre les dignitaires ecclésiastiques qui suivent ce conseil apostolique : que *c'est à Dieu et non aux hommes qu'il faut obéir.* De plus, le conventicule hérétique qui entourait Hermann lui fit publier une *contre-protestation* à celle du chapitre, du clergé et de l'Université. L'apostat Hermann déclarait « qu'il s'était toujours proposé de réformer l'archevêché de Cologne et le diocèse de Paderborn, qu'il administrait, en les purgeant de beaucoup d'erreurs, d'abus, de pratiques et cérémonies superstitieuses et idolâtres, qui depuis plusieurs siècles déshonoraient ces deux Eglises, pour y introduire la véritable doctrine de l'Evangile (l'hérésie de Luther) ; que, pour accomplir une œuvre si importante, il avait appelé de Bonn des hommes remarquables par la vaste étendue de leur savoir et par leur probité (Bucer et Mélanchton) ; qu'il avait communiqué au chapitre le travail qu'il avait préparé pour la réforme de l'Eglise ; mais que, loin de trouver quelque coopération, quelque appui dans le clergé et l'Université de Cologne, on avait allumé contre lui une guerre acharnée pour la conservation des abus et des vices ; que l'esprit de contradiction et de révolte contre un pasteur légitime avait été porté jusqu'à cet excès d'oser témérairement publier une protestation séditieuse et calomnieuse ; que lui déclarait cette protestation injuste, invalide et nulle ; et enfin que, malgré tant d'obstacles et de contradictions, il se croyait en conscience obligé de poursuivre l'exécution de sa réforme. » Cette contre-protestation fut adressée à l'empereur et aux états de l'empire, mais elle ne produisit aucun effet.

Le 22 décembre 1544, le pape proposa en consistoire la cause de l'apostasie d'Hermann, et il fut décidé que l'auditeur de la chambre le citerait à comparaître personnellement à Rome avec tous ses complices et fauteurs. Quelques mois après, l'empereur Charles-Quint admit la protestation du clergé et de l'Université de Cologne, et cita aussi Hermann, selon la formule de l'empire germanique. Cependant le pape Paul III, toujours guidé par cet esprit de mansuétude et de longanimité qui dirige les opérations des pontifes romains, voulut différer encore de prononcer la sentence de condamnation, d'excommunication et de déposition de cet apostat. Mais enfin, voyant qu'un plus long silence ne servait qu'à accroître l'audace des sectaires, à faciliter les progrès de l'hérésie dans les provinces rhénanes, le pape, dans le

consistoire du 16 avril 1546, après avoir entendu l'avis du sacré collége, fulmina contre Hermann l'excommunication, le dépouillant de l'archevêché de Cologne, de l'administration du diocèse de Paderborn, de tous les bénéfices et biens ecclésiastiques dont il jouissait. Cette sentence fut publiée le 9 juillet, et en même temps le pape adressa un bref au comte Adolphe de Schawembourg, coadjuteur d'Hermann, afin que, sans retard, et en vertu de la sainte obéissance, il prît le gouvernement et l'administration de l'archevêché de Cologne. Dans ce bref, Paul III faisait le plus grand et le plus juste éloge de la ville de Cologne, qui avait si bien mérité du Saint-Siége : *Ab hac sancta sede honore et laude dignissima.*

Les sectaires de l'électorat et les princes protestants d'Allemagne engagèrent Hermann à se maintenir par la force sur son siége archiépiscopal, dans sa principauté, lui promettant aide et protection. Mais le vieil apostat, moins coupable en cela qu'un de ses successeurs, dont nous allons raconter l'histoire, refusa de s'aventurer dans une si téméraire et si folle entreprise, et se retira volontairement dans les terres de sa famille, où bientôt il mourut tristement, couvert du mépris public, toujours opiniâtrément attaché à son hérésie. Leçon terrible pour les princes et les grands de la terre !... Hermann de Weiden, conseillé par le savant et pieux Gropper, brilla parmi les plus illustres prélats de l'Église ; Hermann, conseillé par l'hérésiarque Bucer, perd tous les mérites qu'il s'est acquis, et tombe au fond de l'abîme d'une exécrable apostasie, d'où rien ne peut le retirer !

Après avoir soutenu une si belle lutte contre le luthéranisme et en avoir triomphé, l'Etat ecclésiastique de Cologne jouit de quelques années de tranquillité ; mais bientôt il eut à soutenir une guerre plus violente encore contre les luthériens et les calvinistes, qui s'étaient ligués pour sa perte. Salentin d'Isembourg, après avoir gouverné l'Église et l'électorat de Cologne durant dix ans, à la satisfaction de ses sujets, comme l'attestent les auteurs contemporains, renonça à cette grande dignité pour ne pas laisser éteindre sa noble famille ; car il n'avait pas encore reçu les ordres sacrés, abusant en cela d'une disposition qui permettait aux évêques d'Allemagne de retarder longtemps l'époque de leur ordination et consécration.

Le siége archiépiscopal étant devenu vacant par cette renonciation, le chapitre métropolitain, dans l'intervalle de trois mois, terme fixé

par le concordat germanique, procéda à l'élection d'un nouvel archevêque. Cette élection fut difficile et un peu orageuse, à cause de la division des suffrages, les uns pour Ernest des ducs de Bavière, candidat recommandé par l'empereur et par les princes de son illustre maison ; les autres, en plus grand nombre, pour Gébard, des comtes de Valbourg-Truchsess, d'une noble et ancienne famille de Souabe. Gébard, après avoir fait ses études dans les universités d'Allemagne, avait passé quelque temps à Rome près de son oncle, l'illustre cardinal Othon Truchsess, évêque d'Augsbourg. Sa conduite, la réputation qu'il s'était acquise par ses talents et ses connaissances, mais plus encore le nom et l'autorité de son oncle, lui avaient fait obtenir la dignité de doyen du chapitre de Strasbourg, et un canonicat dans la métropole de Cologne. Durant la vacance de ce siége archiépiscopal, il obtint un grand nombre de suffrages du chapitre, mais son élection fut contestée, et l'on remit la décision de cette affaire importante au Saint-Siége. Le grand pontife Grégoire XIII, après un examen impartial, malgré les recommandations des puissances en faveur d'Ernest, duc de Bavière, reconnut le bon droit de Gébard et confirma son élection.

Gébard fit d'abord concevoir les bonnes espérances d'un sage gouvernement, d'autant plus qu'il voulut aussitôt se faire ordonner prêtre, pour donner une preuve de sa vocation sincère à l'état ecclésiastique. Heureux fut en effet le début de son gouvernement épiscopal ; mais, par malheur, il ne tarda pas à donner un nouvel exemple de ce que l'Ecriture nous apprend du roi Salomon : *Depravatum est cor ejus per mulieres.*

Ce vice, si indigne d'un des premiers pasteurs de l'Eglise, resta quelque temps couvert du voile du secret et du silence ; mais peu à peu le public conçut des soupçons, qui furent justifiés bientôt par un événement scandaleux, source de maux très-graves pour cette Eglise et pour l'électorat. En 1578 se trouvait à Cologne le baron Pierre-Ernest de Kreichingen, avec sa femme, née comtesse Mansfeld, de l'antique et illustre famille saxonne de ce nom ; là vint les visiter une sœur de la comtesse, nommée Agnès, chanoinesse du chapitre de Gerrisheim, jeune personne comblée des dons de la nature. A peine Gébard l'eut-il vue qu'il en devint passionnément épris, et, sous prétexte d'honorer de si grands personnages, il les invita tous à

passer quelques jours dans la petite ville de Bruël, près de Cologne, où les archevêques-électeurs avaient un magnifique palais, leur résidence d'été. Là, au milieu de la musique, des bals, des chasses, des banquets les plus splendides, prolongés fort tard dans la nuit, la passion de Gébard pour Agnès fit de grands progrès, et cet archevêque, infidèle au vœu fait à Dieu, foulant aux pieds les devoirs de son état, tomba dans une faute grave qu'il ne fut pas possible de longtemps dissimuler. Même après le départ du comte et de la comtesse de Kreichingen dura encore le scandaleux commerce entre Gébard et Agnès, qui le suivit en divers lieux de l'électorat, et ce concubinage si criminel devint le sujet des justes murmures, des sévères censures du public.

A la nouvelle de ce qui se passait, les comtes de Mansfeld, frères d'Agnès, pleins d'amertume et d'indignation, partent de leurs terres de Saxe, se rendent à Bonn, résidence de Gébard, lui reprochent avec le plus juste et le plus vif ressentiment l'outrage fait à leur illustre famille ; et, comme ils étaient imbus des erreurs de Luther, ne s'arrêtant pas devant la considération qu'il était prêtre, ils le menacent, s'il ne répare pas l'honneur de leur sœur par le mariage, d'exercer sur lui et sur elle-même la plus atroce vengeance.

Le malheureux Gébard se trouva alors combattu par les plus fortes, les plus violentes passions. D'une part, son amour aveugle pour Agnès, la crainte des terribles menaces des comtes de Mansfeld le faisaient incliner à la résolution de renoncer à son archevêché et de contracter un mariage même sacrilége ; d'une autre part, l'ambition et l'intérêt parlaient fortement aussi ; la renonciation à son archevêché allait le faire descendre du rang d'électeur de l'empire, de prince, à la condition d'homme privé, mal pourvu des biens de la fortune, exposé au mépris public.

De perfides conseillers le tirèrent d'embarras en lui proposant un parti qui fut la cause fatale de tous ses malheurs, de la perte de sa dignité électorale, de son honneur, et, ce qui est bien plus déplorable, de sa foi. On lui suggéra de se dégager des liens du célibat en embrassant la prétendue réforme de Luther, et d'épouser Agnès, sans renoncer pour cela à son archevêché, à l'exemple d'autres princes allemands, et, entre autres, d'Albert, marquis de Brandebourg, grand-maître de l'ordre Teutonique, qui, devenu luthérien, épousa sacrilé-

gement une princesse de Danemark, et usurpa à son ordre le domaine qui a formé le noyau de la monarchie prussienne.

Gébard goûta fort ce perfide conseil qui satisfaisait si bien toutes ses passions, son amour, son ambition et son intérêt ; il promit de le suivre, et d'épouser sa concubine, la comtesse de Mansfeld. Cependant, pour préparer ses sujets, ses diocésains, à un changement de religion si inattendu, il fit demander par les protestants au sénat de Cologne la permission d'y exercer publiquement le culte de la confession d'Augsbourg ; mais les sénateurs, fermes et constants dans la religion de leurs pères, malgré les intrigues de l'archevêque, malgré les intances et les menaces des princes et des Etats voisins, dont quelques-uns étaient luthériens ou calvinistes, rejetant vivement cette demande, punirent même ceux qui l'avaient présentée [1].

Cette première tentative ayant échoué, Gébard se flatta de pouvoir, par la protection des princes protestants, obtenir de l'empereur Rodolphe et de la diète la permission, pour ses sujets et diocésains, de professer publiquement le luthéranisme, et, pour les prêtres apostats, la conservation de leurs prébendes et des biens ecclésiastiques qu'ils possédaient.

Sans doute le chapitre et le clergé de Cologne, s'apercevant du triste égarement de leur pasteur et de sa tendance au protestantisme, durent lui représenter les funestes conséquences de sa scandaleuse conduite, les maux qu'il allait attirer sur sa personne et sur l'électorat, s'il exécutait ses pernicieux projets. Toutefois les historiens de l'époque ne nous fournissent aucun document à cet égard, parce que les premières admonitions furent faites avec le secret que prescrit l'Evangile, et qu'exigeaient le caractère, la dignité du personnage. Mais quand devinrent publiques les tentatives de Gébard pour introduire le libre exercice de l'hérésie dans son archevêché, quand fut manifeste sa promesse d'épouser la comtesse de Mansfeld, le chapitre et le clergé, eux aussi, agirent ouvertement pour la défense de la religion catholique et des églises ; et, comme on savait que Gébard envoyait des députés à la diète pour favoriser, appuyer les instances des sectaires, le chapitre, de son côté, y envoya sur-le-champ quel-

[1] MICHAELIS AB ISSELT *de Bello Coloniensi libri quatuor*. Coloniæ, apud Gerhardum Grevensbruch, an. 1620.

ques membres de son corps pour s'y opposer. La diète et l'empereur rejetèrent les demandes des sectaires[1].

Au sujet de ces étranges demandes de Gébard, un historien français fait les réflexions suivantes : « Avant l'apparition en Allemagne du luthéranisme, la religion catholique était sans contradiction la seule religion de l'empire et la seule en possession des biens ecclésiastiques. Lorsque prit naissance la secte de Luther, bien loin d'élever son ambition jusqu'à aspirer aux dignités et aux biens de l'Église romaine, elle borna toutes ses prétentions à obtenir la tolérance, et considéra comme une grande victoire d'avoir obtenu de Charles-Quint l'*interim* qui suspendait la sentence de sa proscription, et, de plus, la transaction de Passaw et la paix de religion qui accordait aux luthériens le libre exercice du nouveau culte, selon la confession d'Augsbourg. Mais tel est le caractère de toutes les sectes : timides et rampantes à leur naissance, à peine ont-elles fait quelques progrès, elles lèvent la tête fière et audacieuse, et, en proportion des forces acquises, accroissent leurs prétentions. Les protestants d'Allemagne regardèrent d'abord comme une grande fortune d'être tolérés. Il avait été convenu avec eux, dans les transactions publiques, que tout prélat, tout possesseur de biens ecclésiastiques, abandonnant la foi romaine pour embrasser leur secte, serait obligé de renoncer à ses biens. Et cette loi était d'autant plus juste que les biens ecclésiastiques, donnés uniquement à l'Église romaine et fondés par les catholiques, ne pouvaient appartenir qu'aux catholiques. Cependant, aussitôt que les luthériens se crurent assez forts pour violer impunément la loi et les traités, les dignités et les biens ecclésiastiques devinrent l'objet de leur ambition ; et, sans respecter le droit des gens qu'ils avaient tant réclamé pour eux, on les vit, les armes à la main, envahir les beaux domaines de l'Église, et se faire plus puissants contre les catholiques par les riches dépouilles qu'ils leur avaient enlevées[2]. »

L'illustre chapitre et le digne clergé de Cologne ne manquèrent certainement pas au saint et rigoureux devoir de recourir au Saint-

[1] MICHAELIS AB ISSELT, *ibid.* loc. cit.

[2] BOUGEANT, *Histoire des guerres et des négociations qui précédèrent le traité de Westphalie.* — Paris, 1751.

Siége, de verser dans le sein du chef de l'Église la douleur, les angoisses, les si justes craintes que leur causait le déplorable égarement de leur pasteur. Si l'histoire n'offre aucun document qui indique ce que fit le pape Grégoire XIII, quand commença à se répandre à Rome la nouvelle de la conduite scandaleuse de Gébard et de sa tendance manifeste à l'apostasie, c'est uniquement parce que Rome refusa d'abord d'y croire. La bonne réputation que Gébard s'était faite à Rome dans sa jeunesse, l'heureux début de son gouvernement archiépiscopal rendaient incroyables au pape et au sacré collége les excès inouïs, les actions sacriléges dont il était accusé. On se souvenait qu'une partie du chapitre métropolitain s'était opposée à son élection, et cela faisait craindre ou soupçonner l'esprit de parti et de malveillance. Les doutes du pape et des cardinaux durèrent toute l'année de 1582. Le 5 décembre eut lieu, dans la maison du cardinal Farnèse, une congrégation de cardinaux pour les affaires d'Allemagne, et il fut unanimement décidé qu'il convenait de conseiller au pape d'envoyer à Cologne un ministre fidèle pour prendre, sur le lieu même, les renseignements les plus exacts, les plus sûrs, et faire un rapport impartial au Saint-Siége. Le pape approuva ce conseil et envoya immédiatement en Allemagne Minuzio des Minucci, secrétaire du cardinal Mandruzzi. Bientôt Rome acquit la triste certitude des perverses intentions de Gébard ; mais le pape, avant d'employer les moyens d'une juste rigueur, voulut encore tenter la voie de la douceur, et, le 17 décembre, il adressa à Gébard un bref admonitoire qui mérite d'être rapporté ici comme une preuve de la modération, de la douceur paternelle des papes, et aussi comme un modèle d'éloquence sacrée.

« VÉNÉRABLE FRÈRE,

« Salut et bénédiction apostolique.

« Les anciens et récents souvenirs de tant d'hommes illustres issus « de la famille de Truchsess nous attestent qu'elle a toujours été flo« rissante, non-seulement par la noblesse du lignage, mais encore « par son amour de la foi catholique, par sa constance dans cette « même foi. Et la principale gloire de cette famille, sous ce rapport, « est certainement le cardinal d'Augsbourg, auprès duquel tu reçus

« une éducation si parfaite, si religieuse, sous les yeux, pour ainsi « dire, et dans le sein de la sainte Église romaine, nous donnant dès « lors la douce espérance que tu serais encore un jour une des gloires « de cette famille. Voici quelle fut l'origine de notre affection, de « notre amour paternel pour toi, amour justifié et accru depuis par « le témoignage de personnages recommandables, de manière à nous « faire espérer que tu y répondrais dignement par le zèle et la vertu.

« Arriva ensuite le temps où le chapitre t'élut archevêque de cette « Eglise, et quand cette élection, accompagnée de tant de difficultés « et de confusion, fut vigoureusement contestée, nous, n'écoutant que « la justice et notre bienveillance envers toi, malgré tous les obsta- « cles que nous rencontrions, nous confirmâmes, par notre approba- « tion apostolique, le choix fait de ta personne. Dès lors nous dûmes « croire que personne ne serait plus que toi, sincèrement et de cœur, « attaché à la religion orthodoxe, à ce Saint-Siége, à la discipline « ecclésiastique. Cependant, nous voyons, nous sentons avec la plus « grande douleur notre attente s'affaiblir, je dirai même s'évanouir « entièrement ; car nous apprenons chaque jour qu'on divulgue sur « ta personne des choses si énormes, si indignes de ta condition, de « ton ministère, qu'on ne peut les nommer sans avoir la rougeur au « front. Pour nous, nous avons voulu, tant qu'il a été possible, re- « fuser de croire des choses si messéantes, si déshonorantes pour ta « personne ; mais la renommée les confirmant chaque jour davantage, « nous avons dû éprouver pour toi les sentiments les plus pénibles « de douleur, de pitié, de sollicitude, que nous ne voulons, que nous « ne pouvons pas dissimuler plus longtemps.

« Nous t'avertissons d'avoir soin à temps de ta réputation et de ton « salut, et, si tu es sorti de la ligne du devoir, de faire un retour sur « toi-même. Si elles sont fausses, les accusations qui pèsent sur toi « (plût au Ciel qu'il en fût ainsi !), ouvre-nous ton cœur, manifeste- « nous tes sentiments, et ne laisse pas la malveillance imprimer une « tache ignominieuse à ta personne, à ta famille, à tout l'ordre ec- « clésiastique.

« Pense à ce que tu dois à Dieu qui t'éleva à une si sublime di- « gnité, au Siége apostolique qui t'honora d'une prédilection si sin- « gulière, à ta patrie, à ta famille, au nom chrétien, au bien pu- « blic, et enfin à toi-même ; car, placé si haut en dignité, tu serais

« bien plus ennemi de toi-même que des autres, si tu venais à dé-
« choir, à mériter d'être précipité d'un si haut rang, que tu peux
« si facilement conserver et dans l'Eglise et parmi les princes de
« l'empire.

« Souviens-toi combien sont amers et funestes les fruits des nou-
« veautés ; avec quel soin un homme sage et pieux doit se garder de
« compromettre sa réputation, son bien, son état, sa dignité, son
« âme ; s'il te faut des exemples, regarde derrière toi, et tu en trou-
« veras de bien récents encore et de bien effrayants.

« Si tu trouves ce discours un peu trop long, attribue-le à notre
« amour, à notre désir de pourvoir à ta dignité et à ton salut. Nous
« aimons à croire que ces paternelles admonitions auront sur toi une
« juste et salutaire influence, que tu voudras nous prouver par des
« faits ton amour et ton respect pour le Saint-Siége apostolique, que
« nous pourrons, comme par le passé, compter en toi un fils dévoué
« et chéri, ce qui nous comblera de joie et de consolation.

« Non content de remplir ce devoir paternel par ce bref, nous avons
« ordonné à notre vénérable frère l'archevêque de Trèves de traiter
« avec toi d'une manière plus étendue cette affaire importante, de te
« faire connaître tous nos sentiments et notre résolution, etc. »

Quelque temps après l'expédition de ce bref, le pape voulut envoyer à Cologne un cardinal légat chargé de prendre connaissance du véritable état des choses, afin d'opposer un remède prompt et convenable aux intrigues, aux manèges insidieux des sectaires qui conseillaient et dirigeaient le malheureux Gébard ; ce légat devait aussi, dans le cas où l'on fulminerait contre cet apostat la sentence d'excommunication et de déposition, veiller à la prompte exécution de cette sentence et à l'élection d'un nouvel archevêque. On confia cette mission au cardinal André d'Autriche, évêque et prince de Passaw, proche parent de l'empereur Rodolphe ; en même temps, le pape donna l'ordre à Mgr Malaspina de se transférer à Cologne en qualité de nonce.

La lettre du pape, si paternelle, si digne du pasteur universel de l'Eglise, ne produisit aucun effet sur l'esprit de l'apostat Gébard. Il voulut bien répondre au pape, mais avec la plus malicieuse hypocrisie, feignant d'avoir reçu son admonition avec respect et reconnais-

sance ; il osait cependant justifier sa conduite, mais par des raisons qui étaient des preuves manifestes de son adhésion au protestantisme. Prenant la voix de l'agneau, il commençait ainsi : « A ta lettre, ô pontife Grégoire ! j'ai reconnu ton cœur vraiment paternel et digne du chef de l'Eglise : d'abord, parce que tu n'as pas voulu tout de suite ajouter foi aux soupçons et aux bruits malveillants répandus sur ma conduite ; car, s'il suffisait d'accuser pour avoir raison, qui pourrait n'être pas victime de la haine des méchants, surtout dans ce siècle de perversion, où les plus honnêtes gens sont eux-mêmes agités par le vent de l'envie ? ensuite, parce que c'est une chose vraiment digne d'un père, vraiment apostolique, d'exhorter à la constance dans l'intégrité de la foi, dans la discipline des mœurs, et enfin dans la vénération envers l'Eglise catholique, apostolique, orthodoxe, comme aussi d'avertir des grands et inévitables périls qui menacent ceux qui, se laissant aller aux nouveautés et à leurs désirs déréglés, s'éloignent de la société de l'Eglise apostolique. Je reconnais donc que c'est mon devoir d'obéir à une si paternelle et si sainte admonition, selon cette sentence de Salomon dans les Proverbes : *Qui abjicit disciplinam despicit animam suam ; qui autem acquiescit admonitioni possessor est cordis*[1]. »

A ce préambule si mielleux, si hypocrite, on dirait un esprit docile, un confiance filiale, un respect sincère envers le chef suprême de l'Eglise catholique, à laquelle toutefois il ne donne pas le titre de *romaine*. Il passe ensuite à la défense de sa conduite, et il veut faire croire que sa défection à la foi est le résultat d'une sérieuse méditation de l'Ecriture sainte et des constitutions des anciens conciles de la primitive Eglise. Il déclare que l'Eglise romaine n'est plus celle des premiers siècles, parce qu'elle a été corrompue et souillée par le mélange de graves erreurs, par de grossières et absurdes superstitions. De là il tire la conséquence que les serments qu'il a faits, il ne peut, il ne doit pas les tenir. Puis, vérifiant le proverbe italien, *que la langue frappe toujours la dent malade*, quoique le pape ne lui eût pas directement reproché le projet de son mariage sacrilége, il aborde lui-même cette question, et combat le célibat ecclésiastique

[1] « Celui qui rejette la discipline méprise son âme, mais celui qui se soumet à l'admonition est possesseur de son cœur. »

avec les arguments libertins des coryphées de la Réforme, qui donnèrent pour première preuve de leur esprit évangélique leur union sacrilége avec les femmes. Il termine sa lettre en vomissant contre l'Eglise catholique les mêmes calomnies que les autres hérésiarques et sectaires, exhortant insolemment le pape à s'occuper, lui aussi, de réformer l'Eglise, c'est-à-dire la déformer et la corrompre, lui disant qu'il le recommande à Dieu [1]. Cette lettre insolente et dérisoire fit évanouir tout espoir de conversion pour l'apostat Gébard.

De plus en plus enflammé, tyrannisé par la passion de l'amour et celle de l'ambition, Gébard adopta un projet d'une audace, d'une témérité inouïe, celui de conserver par la force des armes son siége archiépiscopal, au mépris des lois de l'Eglise et de l'empire. Il fut poussé, déterminé à cette folle entreprise par le comte palatin du Rhin et autres princes protestants, par les calvinistes de Hollande, qui, révoltés contre l'Espagne, faisaient la guerre à Philippe II, et enfin par les huguenots de France, qui lui promirent leur protection et leur appui.

L'empereur d'Allemagne, Rodolphe, et comme chef de l'empire, et comme avocat de l'Eglise, ne pouvait point permettre une si scandaleuse usurpation des biens de l'Eglise, une si manifeste infraction des décrets des diètes d'Augsbourg, de Spire, et de celle de Passaw, où s'était conclue la *paix* dite de religion, avec la solennelle stipulation que tout prélat apostat de la religion catholique perdrait immédiatement son siége, et que le chapitre pourrait procéder à l'élection d'un nouvel évêque. Rodolphe, bien convaincu d'ailleurs que les princes catholiques ne manqueraient pas de s'opposer à cette usurpation, l'ouvrage des protestants, ce qui rallumerait la guerre entre les deux partis, voulut la prévenir par des remontrances amicales, par des négociations pacifiques. Il envoya donc à Gébard quelques-uns de ses ministres pour l'engager à se désister de sa téméraire entreprise, qui pouvait entraîner les plus funestes conséquences. Mais l'apostat, déjà sourd à la voix de l'Eglise, le fut encore à celle du chef suprême de l'empire ; obstiné dans ses projets, il rassembla des troupes, fit alliance avec les princes protestants, s'empara de quelques terres, de

[1] *Litteræ procerum Europæ in lucem editæ a Joanne Christiano Lüning.* Lipsiæ, anno 1712.

quelques villes de l'électorat, et y mit garnison, s'appropria les revenus de l'Etat, publia un édit pour permettre à ses sujets l'exercice du luthéranisme, ne cachant pas sa volonté d'épouser sa concubine Agnès et de conserver néanmoins l'électorat.

Alors le chapitre métropolitain, à qui étaient dévolus, dans les vacances du siége, le gouvernement de l'Eglise et l'administration de l'électorat, malgré les grands dangers auxquels il s'exposait, quoique menacé de toute part par les calvinistes de Hollande et les princes protestants d'Allemagne, s'opposa courageusement aux tentatives de Gébard, et convoqua à Cologne, pour le mois de janvier 1583, l'assemblée des trois états de l'électorat. L'empereur y envoya aussi quelques-uns de ses ministres. Devant cette assemblée, le chapitre exposa tous les attentats, toutes les violences de Gébard, et conclut qu'en vertu des lois de l'Eglise et des décrets impériaux des diètes il était déchu de la dignité archiépiscopale, et qu'il fallait adresser une instance au pape pour obtenir sa déposition. Les membres de l'assemblée, déjà infectés des maximes du protestantisme, la plupart appartenant à la noblesse, défendirent avec chaleur la cause de Gébard, employant les arguments ordinaires des hérétiques, les invectives et les injures. Mais la majorité approuva la proposition du chapitre, ainsi que les ministres impériaux; la victoire resta donc aux catholiques[1].

Le chapitre, fort de la décision des états, pourvut aussitôt à la défense de ses propres droits et à la conservation du domaine temporel de l'électorat, déjà occupé en partie par les troupes de Gébard et de ses alliés; il nomma commandant des forces des catholiques le comte Salentin d'Isembourg, qui avait été le prédécesseur de Gébard, et avait renoncé à sa dignité pour ne pas laisser éteindre son illustre famille.

Gébard, informé de la résolution des états de l'électorat, se hâta de mettre le comble à ses crimes : le 2 février 1583, à Bonn, foulant aux pieds tout droit humain et divin, dépouillant tout sentiment de pudeur et de vergogne, il osa contracter publiquement, solennellement, devant un ministre luthérien, le duc de Deux-Ponts, un mariage sacrilége avec l'effrontée Agnès de Mansfeld : spectacle qui

[1] MICHAELIS AITSINGER, *Leonis Belgici descriptio*, 1558, et AB ISSELT, ut supra.

excita les secrets gémissements des gens de bien et les applaudissements des sectaires, courtisans ou conseillers de l'apostat. Dès ce moment, Gébard poursuivit avec plus d'ardeur l'exécution de ses projets insensés.

Quand arriva à Rome la nouvelle de l'exécrable excès de Gébard, devenu un loup ravisseur et pasteur si pervers, Grégoire XIII s'empressa de procéder à la solennelle condamnation et déposition de cet apostat. Le 1er avril 1583, le pape exposa avec une juste et sainte indignation la scandaleuse apostasie de Gébard, la permission qu'il avait donnée aux sujets catholiques de suivre son exemple et de professer l'hérésie de Luther, le mariage sacrilége qu'il avait solennellement contracté devant un ministre luthérien, la spoliation qu'il avait commise des ornements, des vases sacrés, en or ou en argent, de l'église de Cologne, l'occupation par les forces protestantes de quelques villes de l'État, et l'enrôlement de nouvelles troupes pour se maintenir dans la possession de l'électorat. Alors le pape prononça la sentence de condamnation, excommunia Gébard comme notoirement hérétique, parjure, rebelle à l'Église romaine, le dépouilla de l'archevêché de Cologne, de tous biens ecclésiastiques, de tous priviléges, honneurs et prérogatives dont il jouissait, et il ordonna au chapitre métropolitain de procéder à l'élection d'un nouvel archevêque.

Cette sentence pontificale, toute la population l'accueillit avec les signes de la plus grande joie, de la plus entière satisfaction. Les deux nonces apostoliques qui se trouvaient alors à Cologne, Mgr Malaspina et Mgr Bonomo, évêque de Verceil, engagèrent le chapitre à hâter les dispositions nécessaires pour l'élection du nouvel archevêque, et la convocation des comices fut annoncée aux chanoines absents pour le 22 mai 1583.

Le pape, comme nous l'avons dit, avait nommé pour son légat le cardinal André d'Autriche, pour que, le cas échéant, il se transportât à Cologne, à l'effet d'y poursuivre la prompte exécution de la sentence de déposition contre Gébard. Mais ce cardinal-prince, ayant de justes raisons de craindre dans son voyage les embûches des hérétiques, demanda un sauf-conduit au comte palatin Casimir, le plus ardent protecteur de Gébard; sur le refus de celui-ci, le pape, ne voulant pas exposer son cardinal légat à des outrages et peut-être à de

graves dangers, le déchargea de cette mission si difficile, qu'il confia à Mgr Bonomo, nonce apostolique près la cour impériale et pour l'Allemagne. Ce prélat, presque octogénaire, grand ami de saint Charles Borromée, brûlant de zèle pour la religion catholique, s'empressa, malgré son grand âge et ses infirmités, de partir pour Cologne, et, protégé par la divine Providence, il échappa aux dangers, aux embûches que les hérétiques lui tendaient de toutes parts.

Cependant les princes protestants, et surtout les électeurs de Saxe, de Brandebourg et du palatinat, ennemis furieux de la religion catholique, conspiraient par tous les moyens possibles pour empêcher la prochaine élection. Ils avaient, outre leur prosélytisme, un but politique fort important. Alors le collége des électeurs était composé de sept membres, dont quatre étaient catholiques, trois protestants; s'ils réussissaient à conserver à Gébard la dignité électorale, la majorité passait des catholiques aux protestants, et ce changement, dans ce temps de furieux fanatisme, pouvait porter les torts les plus graves à la religion catholique. Ils s'adressèrent donc à l'empereur Rodolphe, accusant Grégoire XIII d'avoir usurpé les droits d'une juridiction qui n'appartenait qu'à l'empereur et aux électeurs de l'empire, le droit de déposer un de leurs collègues, et ils rappelaient avec beaucoup d'exagération et de calomnies les funestes discordes qui eurent lieu en d'autres temps entre le sacerdoce et l'empire.

L'empereur leur répondit qu'il ferait observer les constitutions de l'empire et les prescriptions de la *Bulle d'Or*. Par cette réponse, il leur fermait la bouche, puisque, selon les constitutions de l'empire et la Bulle d'Or, la dignité électorale était uniquement, inséparablement attachée aux siéges archiépiscopaux de Mayence, de Trèves et de Cologne, et non pas aux personnes des archevêques qui les occupaient; ainsi, dans les cas de vacance, soit par renonciation, soit par déposition d'un archevêque, celui-ci perdait par là même la dignité électorale. L'histoire d'Allemagne en offrait plusieurs exemples, et deux entre autres très-récents: celui d'Hermann de Weiden, cas de déposition; celui de Salentin d'Isembourg, cas de renonciation; or tous deux avaient perdu la dignité archiépiscopale-électorale.

Les princes protestants s'adressèrent alors au chapitre métropolitain et au sénat de Cologne, et, par leurs menaces, ils espérèrent empêcher la prochaine élection. Mais les chanoines et les membres de la

magistrature demeurèrent fermes et constants dans leur résolution. Assurément ils furent dignes de tout éloge les magistrats qui, entourés de puissants princes hétérodoxes, prêts à se venger sur leur ville, rejetèrent courageusement et avec dignité toutes leurs propositions, accrurent le nombre des troupes, donnèrent les ordres nécessaires en cas de troubles ou d'une attaque imprévue, pour qu'on pût procéder à l'élection sans crainte et avec tranquillité.

Cette élection eut lieu le 22 mai 1583, et le choix tomba sur l'illustre personne du prince Ernest, de la maison ducale de Bavière, le compétiteur de Gébard dans la précédente vacance du siége ; ce prince était déjà évêque de Liége, administrateur des Eglises épiscopales de Hildesheim et d'Osnabrück. Son élection fut confirmée par le Saint-Siége avec la dispense nécessaire pour conserver l'administration des trois diocèses qu'il gouvernait déjà. Quoique le cumul de tous ces bénéfices fût contraire aux lois canoniques, le Saint-Siége avait dans ces malheureux temps les plus justes motifs d'accorder ces sortes de dispenses. Les princes protestants et les villes impériales qui avaient embrassé le luthéranisme tentaient chaque jour d'usurper les terres, les biens des princes ecclésiastiques, évêques ou abbés, qui les confinaient. Les chapitres, qui avaient le droit d'élection, et les papes, celui de confirmation, avaient donc raison de réunir sous un prince de famille souveraine plusieurs évêchés, pour former un faisceau de forces contre les violentes tentatives des hérétiques, afin de sauver les biens de l'Église.

Après l'élection du nouvel archevêque, Mgr Bonomo, nonce apostolique, cita à comparaître à son tribunal Georges de Seyn, comte de Wittgenstein, prévôt du chapitre, Hermann Adolphe, comte de Solms, et quelques autres chanoines de la cathédrale, pour avoir à se purger du délit d'hérésie dont ils étaient accusés, comme partisans, fauteurs et défenseurs des doctrines hérétiques de l'apostat Gébard ; pour défaut de comparution dans le temps assigné, il les excommunia, les déclara notoirement hérétiques, les dépouilla de tous biens ecclésiastiques.

Cependant la nomination du prince Ernest de Bavière, confirmée par le pape, fut approuvée par l'empereur Rodolphe, qui reconnut en lui la dignité électorale. Alors Gébard et les princes protestants ses alliés entrèrent dans une grande fureur, rassemblèrent des trou-

pes, s'emparèrent de quelques parties de l'électorat, et se livrèrent à tous les excès connus de la rage des sectaires. Ils chassèrent des cloîtres les vierges consacrées au Seigneur, volèrent les vases sacrés des églises catholiques, après les avoir profanées, incendièrent quelques monastères et notamment la célèbre abbaye de Deutz, près de Cologne, chassèrent les curés catholiques pour leur substituer des intrus hérétiques, emprisonnèrent les magistrats fidèles à l'ancienne religion; enfin ils commirent tous les crimes que leur suggérait une cruauté infernale contre le peuple catholique. Le nouvel archevêque-électeur eut à soutenir quelque temps, contre Gébard et ses alliés, une guerre acharnée dont l'électorat de Cologne fut le malheureux théâtre.

La petite armée de l'électeur fut bientôt renforcée par des troupes de Bavière et par celles qu'envoya des Flandres le grand Alexandre Farnèse, duc de Parme. Alors, sous les ordres du duc d'Aremberg, l'armée catholique parvint, non sans répandre beaucoup de sang, à reprendre les places occupées par les hérétiques, et à chasser hors du territoire de l'électorat toutes les forces ennemies.

Je n'ai pas l'intention de raconter tous les événements de cette guerre civile entre l'apostat Gébard et le légitime archevêque Ernest, en décrivant les siéges, les assauts, les incendies, les sacriléges et tous les maux que ce divin fléau porte avec lui. Je dirai seulement qu'à la fin triompha la cause de la justice et de la religion, que les troupes protestantes furent battues, mises en déroute, que Gébard se réfugia d'abord en Hollande, et ensuite à Strasbourg, où il fixa sa demeure.

Cependant la déconfiture de Gébard ne rendit pas encore la tranquillité et la paix à l'électorat de Cologne, parce que les rebelles hollandais, sous prétexte de leur alliance avec Gébard, envahirent la partie de l'électorat voisine de la Hollande, s'emparèrent de quelques villes, et y établirent garnison. Alors le duc Alexandre Farnèse, gouverneur général des Flandres [1], voulant empêcher les rebelles de pénétrer par ce côté dans les provinces qu'il avait déjà rendues à l'obéissance espagnole, fut forcé de conduire son armée sur les bords du Rhin. Au nombre des places occupées par les rebelles calvinistes

[1] Cardinal Bentivoglio, *Storia della guerra di Fiandra,* livre III.

hollandais était Nuys, ville de l'électorat de Cologne, située sur le Rhin, importante par sa communication avec diverses provinces de Belgique et d'Allemagne. Farnèse vint mettre le siége devant cette place, mais il éprouva une vigoureuse défense de la part de la garnison, secondée par les habitants, qui favorisaient le parti de Gébard. Enfin les troupes espagnoles et italiennes, furieuses de cette résistance, enlevèrent la place par un assaut imprévu, firent main basse sur tous ceux qui résistaient, et incendièrent une grande partie de la ville[1].

Tandis que Farnèse était encore campé devant Nuys, arriva de Cologne Mgr Bonomo, nonce apostolique, qui venait, de la part du pape Sixte-Quint, présenter à ce héros l'épée et le chapeau que les papes ont coutume de donner aux princes guerriers qui combattent et triomphent contre les infidèles et les hérétiques. Cette cérémonie se fit le 1er août, avec la plus grande pompe religieuse et militaire, dans le monastère du *Val des Grâces* (Guadenthal), en présence du comte d'Aremberg, du comte de Mansfeld, et autres seigneurs et capitaines remarquables[2]. Le nonce Bonomo officia, assisté du nouvel électeur de Cologne, des ducs de Parme et de Juliers. Après le saint sacrifice, le nonce adressa un discours éloquent aux princes présents et aux troupes; puis, se tournant vers le duc de Parme, il lui expliqua l'origine et l'objet de ces dons du Saint-Siége; alors l'abbé Grimaldi, que le pape avait choisi pour porter ces dons, les présenta avec le plus grand respect au héros triomphant, tandis que les fanfares de la musique guerrière se mêlaient au bruit de toute l'artillerie. Farnèse partit ensuite pour les Flandres, laissant à ses capitaines le soin de reprendre sur les calvinistes de Hollande tout ce qu'ils occupaient encore de l'électorat, et enfin il rendit la tranquillité et la paix à cette province.

L'apostat Gébard, dépouillé de tous ses anciens honneurs, abandonné même de ses protecteurs, vécut encore quelques années avec sa sacrilége concubine, à Strasbourg, où il mourut vers la fin de mai 1601. Conformément à sa volonté, il fut enterré dans la cathédrale alors possédée par les luthériens, qui dominaient dans cette

[1] Card. Bentivoglio, *ibid*, t. III, p. 228, édit. de Milan.

[2] On en trouve les détails dans l'ouvrage de Michel Aitsinger intitulé: *Leonis Belgici descriptio*.

ville. A ses funéralles assistèrent quelques chanoines apostats, quelques princes et nobles de la secte, l'Université elle-même, sur l'invitation du recteur Barthélemy Nusser. L'oraison funèbre fut prononcée par le prédicant Jean Pappus, qui fit le plus pompeux éloge du défunt, et le compara à Moïse, pour avoir abandonné l'Église romaine et l'Antechrist (le pape), pour avoir embrassé la confession d'Augsbourg, renoncé à *l'impur célibat,* partagé son lit avec une chanoinesse et accordé à ses sujets la liberté de religion [1].

Telle fut la triste fin du malheureux Gébard; exemple terrible, digne des plus sérieuses réflexions!

Né, élevé dans une des familles les plus considérables d'Allemagne, il fait son cours d'études avec distinction, passe quelques années au centre du catholicisme, sous les yeux du chef de l'Église; sa conduite, pleine de sagesse et de piété, lui fait obtenir les premières dignités ecclésiastiques d'Allemagne, un archevêché électoral, le fait même préférer à un prince de l'illustre famille de Bavière; le début de son gouvernement annonce tant de prudence et de sagesse qu'il fait concevoir les plus belles espérances d'un heureux avenir; mais bientôt il se laisse dominer par l'amour aveugle d'une femme, qui lui fait perdre, avec tous ses mérites, une des plus sublimes dignités de l'Église et de l'empire; il tombe dans l'exécration des gens de bien, de ses propres sujets, et les annales ecclésiastiques le mentionnent avec horreur parmi les infâmes apostats de la religion catholique.

Le nonce apostolique Bonomo, après avoir exécuté les ordres du Saint-Siége contre les fauteurs et défenseurs des doctrines hérétiques de l'apostat Truchsess, continua à résider en Allemagne et fut le premier nonce de Cologne, commençant ainsi cette célèbre nonciature qui dura deux siècles, qui fut si salutaire aux provinces rhénanes, que le zèle et l'activité des nonces ont presque entièrement conservées dans la foi catholique jusqu'à nos jours.

Ce fut, dit-on, à l'instigation de saint Charles Borromée que Grégoire XIII résolut d'avoir un nonce permanent dans les provinces du Bas-Rhin, et qu'il établit la nonciature ordinaire de Cologne. C'est pour cela que le grand pontife Pie VI, dans l'homélie qu'il prononça lors de

[1] *Supplementum* seu *Continuatio Historiæ* Michaelis ab Isselt. — *De Bello Coloniensi;* auctore Arnoldo Meshovio Lippiensi.

la consécration de Mgr Bellisomi, mon prédécesseur dans cette nonciature, après avoir raconté l'apostasie et la déposition de Gébard Truchsess, ajouta : « Tel fut le motif qui détermina le Saint-Siége à établir dans les provinces rhénanes, au lieu d'un nonce extraordinaire envoyé pour des cas spéciaux, un nonce ordinaire et permanent qui pût prévenir le mal par sa présence ou le réparer sans retard. Le premier de ces nonces ordinaires fut Jean-François Bonomo, évêque de Verceil. »

Le nonce Bonomo mourut le 25 février 1587, et il eut trente-trois successeurs, dont le dernier fut Mgr della Genga, en 1794. Les nonces de Cologne rendirent d'immenses services au culte et au clergé catholiques, et conservèrent à l'Église d'Allemagne, principalement à celle de Cologne, la puissance que les hérétiques voulaient lui ravir. Voilà pourquoi, dans les dernières années de ce XVIIIe siècle, si funeste et si ingrat, les philosophes et les sociétés secrètes firent une guerre si acharnée à la nonciature de Cologne ; à force d'intrigues, ils réussirent à lui susciter pour ennemis les archevêques-électeurs eux-mêmes, qu'ils séduisaient en me dénonçant à tous les tribunaux de l'empire comme usurpateur de la juridiction épiscopale et perturbateur de la paix publique. J'ai eu la consolation de défendre et de soutenir, avec le secours de Dieu, la nonciature de Cologne contre les attaques de ses ennemis d'Allemagne, jusqu'au moment où, comme tant d'autres pieuses institutions, elle tomba sous la faux dévastatrice de la république française.

A son retour glorieux à Rome, Pie VII reçut du clergé de Cologne une lettre que je ne pus lire sans verser des larmes ; ce clergé lui rappelait les grands bienfaits de la résidence de Cologne et lui exprimait ses désirs, ses vœux ardents de voir un jour et bientôt rétablie cette salutaire mission des représentants du Saint-Siége. Mais, hélas ! cet heureux jour n'est pas encore arrivé.

FIN DE LA SECONDE PARTIE DES ŒUVRES DIVERSES.

ŒUVRES DIVERSES.

TROISIÈME PARTIE.

MÉMOIRES

SUR LES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES D'ALLEMAGNE

OU

NONCIATURE DE COLOGNE,

DE 1786 A 1794.

ŒUVRES DIVERSES
DU CARDINAL B. PACCA.

TROISIÈME PARTIE.

LE CARDINAL PACCA
AU
CARDINAL FABRICIUS SCEBERAS TESTAFERRATA
ÉVÊQUE ET COMTE DE SINIGAGLIA.

Votre Eminence n'ignore pas certainement certaine anecdote de la vie de Cicéron, anecdote qu'il raconte lui-même si agréablement dans son discours pour la défense de Plancius. Pendant qu'il exerçait la charge de questeur en Sicile, Rome éprouva une disette de blé; mais, par la sage économie et les règlements qu'il sut établir dans sa province, il réussit, sans faire souffrir les Siciliens, à pourvoir aux besoins de la capitale. La vanité, qui n'était pas son moindre défaut, lui disait qu'il s'était acquis un grand mérite dans la république, que son administration devait être l'objet des conversations de Rome, où lui-même bientôt serait accueilli avec transport et promu aux plus hautes dignités. Plein de ces pensées, il part de la Sicile et débarque à Pouzzoles. Qui le croirait? A son débarquement même, il trouve la plus cruelle humiliation de sa vanité, et son beau rêve s'évanouit. Parmi le peu de Romains qu'il rencontre, les uns ne savent même pas si Cicéron a été questeur, et les autres ignorent dans quelle province il l'a été. Aussi ce désappointement lui fit faire de

sérieuses réflexions, et il reconnut alors que, pour faire fortune à Rome, c'était dans Rome même qu'il fallait bien mériter de la république, parce que le *peuple romain avait les oreilles sourdes, et les yeux clairvoyants.*

Pour moi, Eminence, j'ai pu remarquer, dès ma jeunesse, lorsque j'étais encore simple académicien ecclésiastique, et l'expérience m'a ensuite confirmé dans cette opinion que Rome moderne, en dehors des hommes qui sont aux affaires, a, elle aussi, les yeux très-clairvoyants, mais qu'elle conserve quelque chose de l'imperfection de l'ancienne Rome. Et, en effet, elle sait très-bien apprécier, exalter même les talents, le zèle, l'activité des prélats, qui, sous ses yeux, exercent les charges romaines; mais elle ne rend pas la même justice à ceux qui servent l'Église dans les pays lointains. Lorsque ceux-ci sont promus au cardinalat, tout l'éloge qu'elle en fait consiste à dire froidement : « *Celui-là a été nonce en Suisse, celui-ci en Espagne*, etc. »

Loin de moi l'intention de vouloir rabaisser le mérite des illustres prélats qui méritent la dignité de cardinal par les fonctions qu'ils remplissent à Rome, et surtout le mérite des secrétaires des congrégations ecclésiastiques, charges qui exigent une science peu commune et une éminente prudence. Mais les hommes sages, expérimentés, seront forcés de convenir qu'il n'y a pas de charge plus difficile, plus laborieuse, que la mission des nonces, obligés de défendre chaque jour les droits du Saint-Siége, à travers de continuels obstacles, d'incessantes contradictions, de nos jours surtout, si mauvais, où *Romæ ubique contradicitur.* On conviendra qu'il est bien plus facile, plus agréable, de rédiger des notes ou des rapports dans le silence du cabinet, de juger les causes dans les tribunaux, et de donner des ordres pour la propreté des rues de Rome.

Et cependant la conduite des nonces reste généralement oubliée; si l'on apprend quelque chose de leur ministère apostolique, c'est par les lettres particulières ou par quelques articles des journaux étrangers qui n'en parlent que pour le critiquer et le censurer. Car les relations, que les nonces sont obligés d'envoyer à Rome, sur l'état des nonciatures au moment où ils les quittent, sont déposées dans les archives et y restent ensevelies dans le plus profond oubli. C'est une chose fort regrettable, car la publication de ces relations, en y supprimant ce que la prudence conseille de tenir encore secret, serait d'un grand

secours pour le gouvernement des affaires de l'Église. Elle serait très-utile d'abord aux prélats qui se destinent à la carrière des nonciatures, ensuite aux historiens ecclésiastiques, qui verraient sous leur véritable jour tant de faits altérés, défigurés par l'esprit de parti, par les plumes vendues aux ennemis du Saint-Siége ; enfin, aux cardinaux et aux prélats des congrégations ecclésiastiques, pour connaître l'état de la religion dans les pays étrangers, les maximes adoptées dans les cours et les ministères pour les affaires de l'Église, les conventions anciennes et modernes entre les cours et le siége apostolique depuis les différends survenus entre les deux puissances, et enfin les usages et le caractère des diverses nations : connaissances indispensables aux conseillers et aux ministres des souverains pontifes. Pendant ma résidence à Cologne en qualité de nonce, je lus plusieurs fois la belle relation de la nonciature de Mgr Pierre-Louis Carafa dans le même pays, et je puis affirmer que cet ouvrage me fournit des lumières très-utiles pour la direction de ma conduite : ce monde n'étant qu'un théâtre où les mêmes événements se représentent avec des acteurs différents, il m'arriva quelquefois de me trouver dans des circonstances tout à fait semblables à celles où s'était trouvé Mgr Carafa, et j'aurais pu exposer le fait avec ses propres paroles, en substituant seulement le nom de Barthélemi Pacca, archevêque de Damiette, à celui de Pierre-Louis Carafa, évêque de Tricaricum.

Dès lors je pris la résolution d'écrire un jour la relation des principaux événements de mon ministère apostolique à Cologne. Je commençai ce travail en 1827, dans ma *villegiature* de Frascati, je le continuai en 1829 dans l'agréable villa de Vaccarile [1], et je le terminai en 1831, dans le palais Colonna à Marino.

J'ose espérer que ces mémoires pourront être utiles aux ministres du Saint-Siége, et, quoique convaincu de la médiocrité de mes talents et de mes connaissances, je voudrais pouvoir dire pour l'Église romaine ce que Cicéron disait pour la république : « *Defendi adolescens, non deseram senex* [2].

Après avoir terminé mon travail, il ne m'a pas été difficile de trouver à qui le dédier ; car il était bien juste que Barthélemi Pacca le

[1] Maison de campagne de l'évêque de Sinigaglia.

[2] « Je l'ai défendu dans ma jeunesse, je ne l'abandonnerai pas dans ma vieillesse. »

dédiât à son ancien condisciple, à son ami, à son illustre collègue Testaferrata, qui a suivi la carrière des nonciatures, et qui, seul, abandonné à lui-même dans les jours si mauvais de la captivité du chef de l'Eglise, de la dispersion du sacré collége et de la dissolution des tribunaux de Rome, lutta avec courage contre des contradictions et des obstacles journaliers, et sut maintenir chez la nation suisse la dignité et les droits de la représentation pontificale.

Je prie donc Votre Eminence d'accueillir avec bonté cet opuscule, de le regarder d'un œil d'amitié, et de l'agréer comme une nouvelle preuve des sentiments de profonde vénération et d'estime avec lesquels je me dis, en lui baisant la main,

Son très-humble et dévoué serviteur et ami.

B. CARDINAL PACCA.

Rome, 25 novembre 1831.



MÉMOIRES

SUR

LES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES D'ALLEMAGNE,

OU

NONCIATURE DE COLOGNE.

Nihil veritas erubescit, nisi solummodo abscondi[1].

« La vérité ne rougit de rien, si ce n'est d'être cachée. »

CHAPITRE I[ER].

Bienfaits de la nonciature de Cologne. — Calomnies dont cette nonciature fut l'objet dans le XVIII[e] siècle. — Circonstances de ma nomination. — Etat des affaires religieuses à l'époque de ma nomination. — Pourquoi les nonces, longtemps bien accueillis et vénérés en Allemagne, étaient devenus l'objet des plus violentes attaques.

Les graves démêlés qu'excitèrent, vers la fin du dernier siècle, l'érection de la nouvelle nonciature de Munich et l'exercice de la juridiction de celle de Cologne, occuperont sans doute plus d'une page de l'histoire ecclésiastique du XVIII[e] siècle. Mais si les historiens, fidèles aux règles de la critique, consultent les mémoires contemporains du pays, bien loin d'écrire une histoire exacte et véridique, ils ne transmettront à la postérité qu'un absurde et calomnieux roman.

Et, en effet, selon les écrivains allemands de cette époque, les nonces et légats apostoliques ne furent, durant deux siècles[2], que les

[1] TERTULLIEN, au commencement du traité *Adversus Valentinianos*.

[2] La nonciature de Cologne a duré depuis 1583 jusqu'en 1794. — Voyez la *Notice* sur les nonces de Cologne, aux documents, n° I.

perturbateurs de la paix publique, sans cesse occupés à souffler le feu de la discorde et de la zizanie entre les protestants et les catholiques, n'ayant d'autre but que d'usurper la juridiction canonique des évêques, d'empêcher les progrès des études et des lumières, de fomenter l'ignorance et la superstition, de s'enrichir par toutes sortes de moyens, et de propager de plus en plus les maximes ultramontaines, les étranges prétentions de la cour de Rome. Ce n'est pas ainsi que parle des nonces le célèbre Hartzheim, auteur de la collection des conciles d'Allemagne. Voici ses paroles : *Incredibile est quanto catholicæ rei bono, fidei salutiferæ incremento, disciplinæ et pacis commodo, invigilaverint nuntii apostolici*[1] ! « On ne saurait croire tous les avantages qu'a procurés à la religion catholique le zèle des nonces apostoliques, combien il a contribué à la propagation de la saine doctrine, au maintien de la discipline et de la paix. »

Cette assertion, si honorable pour les nonces apostoliques, il me serait facile de la justifier par des monuments authentiques. Par exemple, si, à l'époque de mon arrivée à Cologne, en 1786, la religion catholique était encore presque partout dominante dans la vaste contrée du Rhin; si le culte divin avait été rétabli dans les lieux d'où l'avait chassé la prétendue réforme; si, depuis plus de deux siècles, tous les efforts du protestantisme pour s'introduire dans les pays catholiques avaient été réduits à néant; si l'on y voyait encore florissantes, de pieuses institutions, d'utiles fondations pour former la jeunesse destinée à l'état ecclésiastique et pour convertir les hérétiques; si enfin la discipline était encore en pleine vigueur dans la plupart des cloîtres; si l'on comptait parmi le clergé bon nombre d'hommes versés dans les sciences sacrées, tout cela, cet état encore si prospère, était, on peut le dire sans exagération, le fruit des labeurs apostoliques et de la vigilance des nonces ordinaires de Cologne.

Le développement de ce point de vue, le tableau de tant de bienfaits serait la plus belle apologie des nonces, la réponse la plus victorieuse aux accusations et aux appels portés, vers la fin du siècle dernier, aux diètes électorales de Francfort et de Ratisbonne. Mais mon grand âge et la multiplicité de mes occupations m'obligent à renon-

[1] HARTZHEIM, *De jure publico ecclesiasticorum, theses desumptæ ex commentario litterali epistolæ ad Hebræos.* Coloniæ, apud Gasparem Brinbern.

cer à un semblable travail. Je me contenterai donc de tracer une courte relation des principaux événements de ma nonciature, de 1786 à 1794, pour fournir des matériaux à qui voudra écrire l'histoire du XVIIIe siècle. Je bornerai à la seule réflexion suivante la défense des nonces, mes prédécesseurs. Tout homme de bon sens, qui a l'expérience des choses du monde, verra facilement, par la connaissance de la constitution de l'ancien empire germanique, que la plus parfaite harmonie dut presque toujours régner entre les nonces des provinces du Rhin et les archevêques-électeurs, les évêques-princes de ce vaste territoire ; car ces archevêques et ces évêques étant aussi les souverains temporels de la plus grande partie de leurs diocèses, c'était d'eux que pouvait dépendre, sinon de droit, du moins de fait, l'exercice de la juridiction des nonces. Or, n'eût-ce pas été une grande imprudence, une insigne folie à ceux-ci de chercher querelle à des souverains qui, par une simple notification à leurs sujets, pouvaient empêcher l'accomplissement de leur ministère apostolique? Aussi, dans le long promémoire que l'électeur de Cologne présenta à la diète de Ratisbonne contre les nonciatures de Cologne et de Munich, promémoire dont nous aurons occasion de parler, aucune accusation, aucun reproche d'avoir usurpé la juridiction épiscopale n'est adressé à aucun de mes prédécesseurs immédiats[1] ; et cependant, pour composer ce promémoire, les ministres de l'électeur-archevêque n'avaient pas manqué de compulser toutes les archives, de consulter tous les anciens mémoires et documents. Les compilateurs du promémoire purent au contraire se convaincre d'une chose bien constatée par l'histoire de ces temps[2], que toujours les légats et nonces pontificaux furent reçus avec joie, avec affection dans les cours électorales et princières, où on leur donnait les mêmes marques de respect et d'honneur qu'aux princes souverains. Lorsqu'ils partaient, soit pour passer à une autre nonciature, soit pour aller occuper

[1] Voici leurs noms dans l'ordre rétrograde : les prélats Charles Bellisomi, Jean-Baptiste Caprara, César-Albéric Lucini, Nicolas Oddi, Jérôme Spinola, Ignace Crivelli, Fabricius Serbelloni, Jacques Oddi, Gaëtan de Cavalieri, Vincent Santini, et Jérôme Archinto, nonce en 1713, soixante-treize ans avant mon arrivée à Cologne.

[2] Le texte porte : *All' incontro dalle storie dique tempi si raccoglie...*, etc. L'abbé S** traduit : « Ce promémoire opposait à ce qui se passait alors la conduite que l'on avait tenue envers les anciens nonces.... »

quelque charge à Rome, les électeurs et les évêques-princes les recommandaient chaudement au souverain pontife ; et, à dire vrai, s'il y avait quelque chose à craindre, c'était que les nonces, pour se faire autant de protecteurs auprès du Saint-Siége de ces évêques et princes, pour obtenir sans cesse de nouvelles grâces, de nouveaux priviléges, ne fermassent les yeux sur leur conduite et sur le gouvernement de leurs diocèses. Si quelquefois un commencement de froideur et de mécontentement venait troubler la bonne harmonie, c'était un nuage qui se dissipait bien vite, et qui avait sa source dans la rigoureuse obligation où se trouvait le ministre pontifical d'exécuter quelque ordre de Rome peu conforme aux désirs de ces princes. On ne peut en dire autant de ma personne et de ma nonciature.

A mon arrivée dans les provinces rhénanes, les archevêques-électeurs refusèrent de recevoir ma lettre de créance pontificale et de reconnaître ma qualité de nonce. Ils défendirent à leurs sujets, surtout aux avocats et aux procureurs, d'avoir recours à mon tribunal, et ils mirent tout en œuvre près des autres princes-évêques pour empêcher l'exercice de ma juridiction.

Ce fut là une époque mauvaise et pénible pour tous les nonces du Saint-Siége en Allemagne, mais surtout pour moi, qui, au début de ma carrière apostolique, me vis assailli de toute part par des brochures allemandes, latines et françaises, dans lesquelles on attaquait la nonciature de Cologne et l'on blâmait les actes de mon ministère. J'étais représenté dans les édits publics, dans les mandements des trois archevêques-électeurs, comme l'usurpateur de leur juridiction, comme le séducteur de leur clergé ; ils m'accusèrent même, près le conseil aulique de Vienne et près la diète des princes à Ratisbonne, d'être le perturbateur de la paix publique dans les Eglises d'Allemagne.

Les plaintes et les démarches de ces princes, dignes, sous tous les autres rapports, d'estime et de respect, pourraient faire croire que le début de mon ministère ne fut pas pacifique, et que, si je ne fus pas la cause première de la division entre les archevêques et le Saint-Siége, je dus peut-être, par une conduite peu modérée, imprudente, alimenter et propager l'incendie. Les récits absurdes et calomnieux de quelques écrivains allemands ne pourraient que trop accréditer cette opinion et tromper les futurs historiens du XVIIIe siè-

et bien plus encore pour la justification du Saint-Siége, auquel ses ennemis attribuent par méchanceté les fautes de ses ministres, j'ai cru devoir écrire et publier cette relation exacte et sincère de ma nonciature, en l'appuyant sur des documents authentiques.

Pour détruire jusqu'à l'ombre du soupçon sur ma sincérité et ma franchise, je veux rapporter les accusations dont je fus l'objet dans les termes propres et textuels de l'électeur de Cologne, des cours archiépiscopales et du tribunal aulique impérial; puis j'y opposerai pour ma défense les brefs de l'immortel Pie VI et la réponse faite aux ministres de l'électeur par la secrétairerie d'État, dont je ne fis qu'exécuter fidèlement les ordres. A l'aide de ces documents, il sera facile au lecteur impartial de se former un jugement exact. Je veux de plus donner quelques détails sur ma nomination à ce poste éminent, mais difficile, sur mon voyage d'Italie en Allemagne et sur celui que je fis ensuite de l'Allemagne en Italie[1]. Tous ces détails pourront fournir des lumières utiles aux futurs historiens et les aider à bien connaître cette époque funeste, où l'on vit reproduire l'antique projet de dépouiller les anciennes et illustres Eglises d'Allemagne de leurs domaines temporels, qu'elles tenaient de la généreuse munificence des empereurs et surtout de la piété des fidèles. Déjà avant mon départ de l'Allemagne, je vis avec douleur commencer l'exécution de ce projet, qui fut consommé en 1803, dans le fameux congrès de Ratisbonne, funeste résultat qu'il faut attribuer en grande partie aux premiers dignitaires ecclésiastiques de l'empire, qui, séduits par leurs perfides conseillers et sourds à la voix des ministres du Saint-Siége, coopérèrent inconsidérément à la douloureuse suppression et à la spoliation de leurs siéges.

Quelques lecteurs trouveront peut-être que j'ai traité avec une excessive sévérité, avec un zèle amer, les deux derniers archevêques de Mayence, le baron d'Erthal et Charles Théodore de Dahlberg. On pourrait penser qu'en parlant de ces deux grands dignitaires de l'Église il eût été plus conforme à la charité, plus convenable à l'honneur

[1] Le texte porte: *Su i miei viaggi dall' Italia in Germania, e da questa nuovamente in Italia;* mot à mot: Sur mes voyages de l'Italie en Allemagne, et de ce dernier pays ensuite (ou plus récemment) en Italie. M. l'abbé S** a cru que ces derniers mots voulaient dire: *ce qui s'était récemment passé en Italie*, et a traduit dans ce sens.

du clergé, de dissimuler, de cacher autant que possible leurs fautes et leurs erreurs. Mais cela ne m'était pas permis, parce que j'aurais trahi la vérité historique, et parce que j'avais les motifs les plus graves de dévoiler entièrement leur conduite. Ces deux prélats avaient introduit dans leurs diocèses plusieurs nouveautés contraires à la discipline universelle de l'Église, et les pièces renfermées dans leurs archives prouvent qu'ils en méditaient de plus pernicieuses encore, dont l'exécution aurait donné naissance à un schisme funeste. Or, aujourd'hui, les États des électeurs ecclésiastiques sont passés sous la puissance de princes protestants qui, je n'en doute pas, ont l'intention de tenir leur promesse solennelle de conserver le libre exercice du culte catholique. Toutefois on peut avoir la crainte fondée que quelque ministre ou conseiller, ennemi du catholicisme, ne leur suggère de maintenir les innovations déjà faites, et même de mettre à exécution celles projetées par les deux archevêques, sous le prétexte qu'on ne peut les regarder comme contraires à la religion catholique, puisqu'elles proviennent de deux archevêques de cette religion. C'est donc un devoir, une absolue nécessité, de faire connaître au public la manière de penser, les maximes erronées de ces deux prélats, afin qu'on ne puisse pas abuser de leur nom, se prévaloir de leur haute dignité dans l'Église, pour autoriser en quelque sorte les innovations accomplies ou projetées[1]. C'est donc ici le cas d'appliquer cette parole de saint Bernard : « *Plus nocet falsus catholicus quam si verus appareret hæreticus*[2] ; un faux catholique nuit plus qu'un hérétique avéré. » Notre divin Rédempteur, qui parlait avec tant de douceur, tant de mansuétude, aux pêcheurs et aux publicains, trouvait un bien autre langage pour les perfides scribes et les docteurs de la loi.

Le 31 mai 1785, je fus admis parmi les prélats-domestiques de Pie VI. Le 21 juin, je reçus l'ordre de me rendre le lendemain à l'audience. Cet appel subit et tout à fait imprévu dut naturellement me surprendre. Le 22 mai au matin, j'étais au Vatican. Le pape me reçut d'abord avec un visage sérieux, et me demanda depuis combien de temps j'étais entré dans la carrière de la prélature. « Depuis quel-

[1] Les craintes que j'avais alors viennent malheureusement de se réaliser, comme le prouvent la *pragmatique* dite du *Rhin*, faite à Francfort par les ministres des princes protestants, et l'*édit* de ces mêmes princes rendu en 1830.

[2] S. Bernard., *in serm.* 65, *Cantic.* circa medium.

« ques jours seulement, » lui répondis-je. Alors, prenant un visage plus gai et gracieux, il eut la bonté de me dire qu'il voulait me nommer nonce à Cologne. A cette proposition si inattendue, je restai interdit; puis, après quelques instants de silence, je répondis que, « puisque Sa Sainteté me croyait capable de porter un si lourd fardeau, malgré ma jeunesse (vingt-huit ans), j'acceptais avec courage le poste auquel elle daignait me destiner. » Ma réponse plut au pape, qui me tint alors un discours touchant et remarquable par les sentiments qu'il m'exprima, bien dignes du chef de l'Eglise et d'un père plein de tendresse pour ses enfants : discours qui est toujours resté gravé dans ma mémoire. Il me dit que l'abbé Zaccaria, occupé à plusieurs autres travaux, m'avait désigné pour répondre, sous sa direction, à un opuscule publié en Allemagne contre les nonciatures apostoliques, opuscule intitulé : *De legatis et nuntiis;* mais qu'au lieu de me retenir à Rome pour défendre les nonciatures par la plume, il préférait m'envoyer en Allemagne les défendre en personne; que c'était au combat qu'il m'envoyait, parce que là on faisait une guerre acharnée à la juridiction des nonces; que, devant résider quelques années parmi les ennemis du Saint-Siége et au milieu des protestants, qui toujours ont les yeux ouverts sur les ministres des papes, il fallait que ma conduite ne pût jamais fournir matière à aucune censure, à aucun blâme; qu'il savait que l'étude des lettres avait été jusqu'alors ma principale occupation, mais qu'à partir de ce jour je devais faire le sacrifice de ce goût pour m'appliquer à l'étude des sciences sacrées sous la direction de l'abbé Zaccaria, *véritable arsenal d'érudition.* Il ajouta qu'il me donnerait quelques bénéfices ecclésiastiques pour m'aider à soutenir avec plus de *décorum* la représentation pontificale[1], et finit par quelques avis qui sembleront bien peu importants, mais que je veux rapporter, parce qu'ils montrent le bon cœur de Pie VI. « Comme vous êtes d'une complexion délicate, « gardez-vous bien, me dit-il, de prendre des drogues (des médeci-« nes); » et il m'indiqua avec une grande bonté quelques autres remèdes simples et salutaires. Puis il me donna congé, en me disant d'un air

[1] Le texte porte : *Qualche provvista ecclesiastica, ond' essere in istato di sostenere con più decoro la nunziatura.* M. l'abbé S** a cru que *provvista ecclesiastica* (provision ou bénéfice ecclésiastique) signifiait *connaissances ecclésiastiques.*

gracieux et le sourire sur les lèvres : « Je vous donne une bonne nonciature, car de Cologne on passe en Portugal. »

Cinq jours après, le pape fit une petite promotion, et je fus compris parmi les prélats.

Nommé nonce de Cologne le 27 juin 1785, je m'empressai de faire part de ma nomination à l'auguste chef de l'empire, Joseph II, et j'en reçus une réponse bienveillante et honorable. J'en informai également le sérénissime électeur, Maximilien d'Autriche, dans les termes de respect et avec les formules qui sont d'usage. Vers la fin de juillet je n'avais pas encore reçu de réponse ; mais enfin Monseigneur l'électeur, par l'entremise du marquis Antici, son ministre à Rome, me fit savoir : « qu'il était très-content du choix qu'on avait fait de ma personne pour être nonce à Cologne ; qu'il n'avait pas répondu immédiatement à ma lettre de part, parce qu'il avait alors quelques contestations avec la cour de Rome, mais qu'il ferait très-volontiers ma connaissance. » La manière obligeante dont fut faite cette communication me consola un peu, et prévint les soupçons que je n'aurais pas manqué de former, si ma lettre fût restée sans réponse.

Peu de jours après ma promotion, j'entrai dans la maison des Prêtres de la Mission, à Saint-André de Monte-Cavallo, pour y faire les exercices spirituels, et recevoir ensuite tous les ordres sacrés. Le jour de l'Assomption, je fus ordonné prêtre par le cardinal Boschi, grand-pénitencier, d'illustre mémoire. La fièvre tierce, qui me prit peu de temps après et dura tout l'hiver, fit ajourner ma consécration d'évêque avec le titre d'archevêque de Damiette, et mon départ pour l'Allemagne. Enfin, le 17 avril 1786, quoique non entièrement débarrassé de la fièvre, je fus consacré par le cardinal Boschi, et bientôt je me préparai à partir.

Je choisis pour auditeur de ma nonciature le comte Jean-Baptiste Guiccioli, d'une illustre famille de Ravenne. J'avais lié amitié avec lui pendant que nous étions tous deux membres de l'Académie ecclésiastique ; j'eus souvent occasion d'apprécier son mérite et sa science, et de profiter de ses lumières. Dans le cours de ma nonciature, il m'assista toujours sans aucun intérêt, et il accomplit avec autant d'intelligence que de fidélité les diverses missions que je lui confiai dans les diverses parties de l'Allemagne. Quand je fus nommé nonce à Lisbonne, Pie VI le nomma auditeur de cette même nonciature,

pour ne pas nous séparer ; mais le comte Guiccioli, qui toujours avait aimé l'étude et le repos, sans nourrir aucune pensée d'ambition, voulut se retirer dans sa patrie, abandonnant une carrière qui l'eût conduit à l'honneur de la pourpre romaine, et l'eût rendu, dans quelques années, mon collègue [1]. Cette résolution, dont je ne pus le détourner, m'affligea beaucoup, parce qu'il pouvait encore être utile au service de l'Eglise. Je pris pour secrétaire de ma nonciature D. Charles Budardi, prêtre romain, ancien membre de la Compagnie de Jésus, dont il reprit l'habit à Naples, quand il s'y rendit avec le Père Angelini pour l'exécution du bref de Pie VII qui rétablissait la Société dans le royaume des Deux-Siciles. Il passa avec moi de Cologne en Portugal, et m'assista toujours avec le plus grand zèle et une fidélité sans pareille.

Avant de parler de mon voyage en Allemagne, je crois à propos de présenter le tableau de l'état de la religion catholique dans ce pays et celui des affaires ecclésiastiques qui alors y étaient pendantes. Nous avons dit que les nonces, accueillis durant près de deux siècles avec respect et affection en Allemagne, y étaient devenus l'objet des plus violentes attaques vers la fin du XVIIIe siècle. Quelles causes avaient pu amener un si grand changement ? Je vais le dire en peu de mots, et j'y reviendrai plus tard.

Dès que fut éteint le feu des guerres de religion, lesquelles avaient élevé comme un mur de séparation entre les catholiques et les protestants, les relations sociales se rétablirent peu à peu entre les deux partis ; par suite de ce rapprochement, on vit malheureusement passer des écoles et universités protestantes aux écoles et universités catholiques les principes du protestantisme sur le droit et l'autorité des princes touchant les choses saintes, sur la subordination de la puissance ecclésiastique à la puissance civile ; par là s'affaiblit insensiblement ce respect, cette vénération que les bons Allemands avaient pour le clergé catholique, pour le Saint-Siége et les lois disciplinaires de l'Église. Tant que subsista en Allemagne la Compagnie de Jésus, qui avait plusieurs colléges dans l'Université et plusieurs écoles pu-

[1] Je ne sais si le comte Guiccioli a quelquefois envié mon sort en me voyant parvenir aux dignités ; pour moi, battu par les tempêtes politiques, j'ai plus d'une fois ardemment soupiré après le sien.

bliques, ces pernicieuses maximes rencontrèrent une forte opposition et ne firent pas de grands progrès; mais la surpression de cet ordre, qui avait si bien mérité de l'Église, l'introduction et la propagation des sociétés secrètes, causèrent des pertes funestes et considérables à la religion catholique. Alors toutes les digues furent rompues, et un torrent de livres pervers et irréligieux inonda l'Allemagne.

Les changements introduits dans la discipline ecclésiatique par Joseph II vinrent encore, contre l'intention de ce souverain, ranimer l'ardeur des sectaires et encourager à la défection les mauvais catholiques; de sorte que tous manifestaient hautement leur manière de penser, leur haine contre le clergé catholique, et spécialement contre le Saint-Siége. Dans les États des princes catholiques, on publiait divers ouvrages si scandaleux [1] qu'ils excitaient le dégoût même des protestants honnêtes par les calomnies révoltantes et les grossières injures qu'on y vomissait contre les souverains pontifes et contre les ordres religieux, auxquels la nation germanique était si redevable sous le rapport spirituel et temporel. Dans ces terribles et périlleuses circonstances, le devoir, la prudence, l'intérêt propre du clergé allemand exigeaient que les archevêques, les évêques, tous les membres de la hiérarchie, se rattachassent plus étroitement au siége apostolique et prissent la défense de cette Église romaine à laquelle ils devaient leur puissance dans l'empire; car ils auraient dû prévoir que toutes ces calomnies, que tous ces arguments dont on se servait pour combattre la puissance du pape, étaient des armes qu'on pourrait bientôt tourner victorieusement contre eux-mêmes, et que c'était là le but des philosophes et des perfides jansénistes. Mais en cette circonstance se vérifia encore cette parole : « *Filii tenebrarum prudentiores sunt filiis lucis;* les enfants de ténèbres sont plus prudents que les enfants de lumière. » Les ennemis de l'Église réussirent à susciter et à fomenter entre le Saint-Siége et les archevêques-électeurs cette division, ces contestations qui scandalisèrent les bons, firent tomber le clergé dans la mésestime publique et préparèrent la voie à cette funeste catastrophe, qui, en 1803, dépouilla l'Église

[1] J'ai lu trois de ces ouvrages : une lettre du conseiller Friedel, sous le titre de *Lettre d'un Viennois à un ami de Berlin; l'Enéide travestie* de Blumauer, et la *Monachologie.*

germanique de tant d'honneurs, de tant de priviléges, de ses richesses et de son antique puissance.

Ce qui fit éclater cette division, qui dura plusieurs années avec un scandaleux acharnement, ce fut l'érection de la nouvelle nonciature de Munich, en 1785.

Depuis deux siècles, il y avait en Allemagne, y compris la Suisse, trois nonciatures dites *ordinaires,* parce que la résidence des nonces y était permanente : la nonciature de Vienne près la cour impériale, qui étendait sa juridiction jusque sur la Bavière; celle de Lucerne, en Suisse, qui comprenait une autre portion de la Bavière; la troisième, celle de Cologne, qui s'étendait sur tout le reste de l'Allemagne et embrassait le Palatinat, les deux duchés de Berg et de Juliers. A Maximilien, électeur de Bavière, mort sans enfants en 1777, succéda Charles-Théodore, électeur palatin, duc de Berg et de Juliers, lequel réunit les deux électorats en un seul appelé électorat bavarois-palatin. Jusqu'alors les sujets de ces deux États avaient recouru, pour les affaires spirituelles, aux trois nonciatures que nous venons de nommer et dont les siéges étaient hors du territoire bavarois-palatin.

Charles-Théodore, voulant former dans ses Etats, en faveur de tous ses sujets, un centre commun pour les affaires spirituelles, obtint de l'immortel Pie VI l'érection d'une nouvelle nonciature près sa résidence de Munich, pour que ce tribunal exerçât et réunît dans son électorat la juridiction jusqu'alors partagée entre les nonces de Cologne, de Vienne et de Lucerne. Assurément, rien de plus juste ni de plus raisonnable que ce projet. Il est incontestable que le pape a le droit d'envoyer des délégués dans toutes les parties du monde, et il n'est pas moins certain que tout souverain catholique a le droit de demander et l'obligation de recevoir, en fils soumis de l'Eglise, les ministres du Saint-Siége.

Dans l'établissement de la nouvelle nonciature, il n'y avait innovation d'aucune sorte, ni lésion aucune des droits des archevêques et évêques, ni accroissement aucun de la juridiction de l'Eglise romaine, comme on le prétendit alors par ignorance; car l'exercice de la juridiction du nouveau nonce ne faisait que remplacer dans les Etats bavarois-palatins celle des trois autres nonces d'Allemagne; ce qu'on donnait à un seul était ôté aux trois autres : il n'y avait rien de plus,

rien de moins. Et cependant ce projet si juste, si raisonnable, on osa le représenter aux archevêques-électeurs comme un attentat de la cour de Rome, comme l'introduction d'une nouvelle juridiction dans l'empire. Cette accusation avait quelque chose d'étrange ; car autant vaudrait dire qu'un prince augmente son pouvoir parce qu'il divise en deux une de ses provinces et y envoie deux gouverneurs ; ou encore, qu'un évêque français a une juridiction plus étendue qu'un évêque italien, parce que le premier a plusieurs grands-vicaires, tandis que le dernier n'en a pas même un seul. Mais la cause du Saint-Siége est si belle, d'une justice si évidente, qu'on ne peut bien souvent l'attaquer sans renoncer au bon sens. Et cependant ce fut cette absurde accusation qui porta ces princes aux mesures violentes, à la scandaleuse hostilité dont nous allons parler.

Depuis plusieurs années, les électeurs de Mayence, marchant en quelque sorte sur les traces des anciens patriarches de Constantinople, tentaient de se soustraire à l'obéissance due à Rome, et refusaient de reconnaître la juridiction des nonces apostoliques. Le baron d'Erthal, alors électeur, plein de morgue et de fierté d'être devenu l'allié du grand Frédéric II, roi de Prusse, par son entrée dans la fameuse ligue des princes de l'empire (*fürstenbund*), ligue que ce monarque avait formée afin de pouvoir au besoin l'opposer aux projets ambitieux d'agrandissement que faisaient craindre les opérations de l'empereur Joseph II, le baron d'Erthal regardait comme indigne de sa grandeur de dépendre, dans les affaires ecclésiastiques, d'un prélat de la cour de Rome qui, d'ailleurs, résidait dans les Etats d'un autre prince de l'empire. Cet archevêque menait une vie toute séculière, étalant tout le luxe et toute la magnificence d'un grand prince, et, s'il se souvenait quelquefois d'être évêque, c'était quand il trouvait l'occasion d'inquiéter le pape et d'attaquer le Saint-Siége.

Clément-Venceslas de Saxe, électeur de Trèves, était un homme bon, d'une conduite irréprochable, mais d'un caractère si faible, si inconstant dans son administration temporelle et spirituelle, qu'en changeant de ministres il changeait de maximes et de manière de voir. En voici quelques preuves. En 1769, il convient avec les deux autres électeurs ecclésiastiques de réunir à Coblentz un congrès composé de députés des trois archevêchés, pour adresser à la cour impériale des réclamations contre le Saint-Siége ; et il choisit pour son député

au congrès le trop célèbre évêque Hontheim, auteur de l'infâme livre publié sous le nom supposé de *Justin Febronius*. Quelque temps après, il prend pour conseiller ecclésiastique l'abbé Beck, homme savant, d'une doctrine pure, ami et correspondant des célèbres littérateurs Pey et Feller; aussitôt notre archevêque change complétement d'opinion et de langage, et s'acquiert même une certaine réputation en Allemagne par ses sages et judicieuses remontrances à l'empereur Joseph sur ses nombreuses innovations en matière ecclésiastique. En 1785, conseillé par un autre abbé Beck, ennemi de Rome, entiché des opinions à la mode et par conséquent tout l'opposé de son homonyme, Venceslas change encore d'opinion et de conduite, et se réunit aux autres archevêques dans leur guerre injuste contre le Saint-Siége causée par l'érection de la nonciature de Munich.

Maximilien d'Autriche, n'étant encore que coadjuteur de l'électeur Maximilien Kœnigsegg, archevêque de Cologne et évêque de Munster, cherchait, comme me le raconta le célèbre cardinal Garampi, à s'instruire des choses de la religion près de personnes d'une doctrine saine et pure. Les heureuses dispositions de ce prince donnaient de grandes espérances à tous les bons catholiques, surtout à Pie VI, qui me parla toujours de lui avec estime et avec une affection toute particulière. Mais, en 1784, après la mort de Maximilien de Kœnigsegg, à peine eut-il pris possession de l'archevêché de Cologne[1] qu'on l'entoura de ministres et de conseillers tous suspects, et dont quelques-uns même appartenaient à la détestable secte des *illuminés*, qui ne faisait que de naître. Ainsi s'évanouirent les belles espérances qu'il avait fait concevoir. Ce prince, doué de sens et d'intelligence, dut sans doute

[1] Cette prise de possession fut marquée par un événement singulier que m'ont rapporté des personnes qui en furent témoins. Au moment où le nouvel archevêque voulut prendre la crosse, elle se rompit en deux, quoiqu'elle eût été remise à neuf et qu'elle n'offrît aucune trace de fêlure. Alors Maximilien, se tournant vers les assistants, leur dit : « *Il n'en aurait pas fallu davantage dans d'autres siècles pour faire conjecturer que mon archidiocèse doit être divisé en deux.* Or, par le concordat de 1801 entre le Saint-Siége et la république française, le siége archiépiscopal de Cologne fut supprimé *et divisé en deux;* la partie située au delà du Rhin fut donnée au nouvel évêché d'Aix-la-Chapelle, et l'autre partie resta sous la juridiction de Maximilien. Je pourrais rapporter d'autres faits qui semblaient annoncer la ruine prochaine de l'Eglise d'Allemagne, mais je m'en abstiens, pour ne pas blesser les délicates oreilles de nos libres penseurs.

reconnaître avec le temps les funestes conséquences des pernicieux conseils qu'on lui avait donnés.

Dès que les trois archevêques-électeurs apprirent le projet de l'électeur bavarois palatin, et la nomination déjà faite du nouveau nonce de Munich, ils s'empressèrent d'adresser au pape et à l'empereur de fortes réclamations pour empêcher l'érection de cette nonciature. Rome leur fit connaître tout ce qu'il y avait de déraisonnable dans leurs plaintes, en leur représentant que la nouvelle nonciature ne leur faisait aucun tort. L'empereur Joseph II leur répondit, le 12 octobre 1785 : « que, par suite de leurs remontrances et de leurs réclamations, il s'était décidé à signifier en termes clairs et précis, à la cour de Rome, que lui ne souffrirait jamais que les archevêques et évêques de l'empire fussent troublés dans l'exercice de leurs droits diocésains ; qu'à l'avenir il considérerait les nonces comme simples envoyés du pape pour les affaires politiques, et pour celles qui appartiennent directement au chef de l'Eglise ; mais qu'il ne pouvait permettre que les nonces exerçassent désormais aucune sorte de juridiction dans les affaires ecclésiastiques, et qu'ils fussent les chefs d'un tribunal judiciaire. » Cette réponse, qui me semble renfermer une contradiction, fut probablement composée exprès par les conseillers impériaux, afin que chacun pût l'interpréter à son avantage, comme il arriva en effet.

L'électeur bavarois palatin et la plupart des autres princes séculiers ou ecclésiastiques conservèrent aux nonces leur antique juridiction, parce qu'elle s'exerçait précisément sur des affaires du ressort direct du chef de l'Eglise. De leur côté, les archevêques firent trophée de cette réponse, comme si l'empereur pouvait par un décret changer les lois, les coutumes et les usages de l'empire, et, forts de ces paroles : « que l'empereur ne permettrait plus désormais aux nonces d'exercer aucune espèce de juridiction sur les affaires ecclésiastiques, » ils déclarèrent *abolie dans l'empire la juridiction des légats du Saint-Siége*. En conséquence, l'électeur de Cologne défendit, sous peines diverses, aux avocats et procureurs, de recourir aux tribunaux des nonciatures, soit pour y appeler les causes, soit pour y poursuivre celles qui déjà y étaient inscrites.

Peut-être les archevêques se flattèrent-ils que le décret impérial et leur déclaration de l'abolition des nonciatures pourraient effrayer la

cour de Rome, et empêcher au moins pour quelque temps l'arrivée du nouveau nonce de Munich, Mgr Zollio, et la mienne à Cologne, où je devais succéder au nonce Bellisomi. Ce qui dut probablement les confirmer dans cette opinion, c'est que, durant quelques mois, il ne fut pas question de notre départ d'Italie, départ empêché, du côté de Mgr Zollio, par un fort accès de goutte, et de mon côté par une fièvre tierce opiniâtre, maladies que quelques-uns crurent purement politiques, et alléguées comme prétextes de la prolongation de notre séjour en Italie. Mais bientôt, au mois de mai, tous purent être détrompés ; et l'arrivée de Mgr Zollio à Munich réveilla la fureur des archevêques, qui se portèrent à des actes de violence, à une guerre ouverte contre le Saint-Siége.

C'est dans cette triste situation des affaires, dans ces difficiles circonstances, que je remplaçai Mgr Bellisomi comme nonce de Cologne.

Je vais maintenant donner le précis de mon voyage.

Je partis de Rome le 6 mai 1786. Mon voyage dura plus d'un mois, à cause des accès de fièvre qui me forcèrent de séjourner en plusieurs endroits. Peu après la mi-mai, j'entrai dans le Tyrol.

A Inspruck, je présentai un bref du pape à l'archiduchesse Élisabeth, sœur de l'empereur, qui me fit un accueil gracieux et honorable, me donna un grand dîner qui m'offrit la réunion de la première noblesse.

D'Inspruck j'allai à Augsbourg, belle cité de la Souabe, célèbre dans l'histoire de la réforme luthérienne. Je visitai la maison des ex-Jésuites, parmi lesquels je trouvai plusieurs savants distingués, et nommément le célèbre canoniste Zallinger et l'excellent théologien Veith. Je voulus voir aussi la bibliothèque de Sainte-Anne, appartenant aux luthériens, laquelle avait encore pour bibliothécaire ce même Mertens, ministre protestant, qui reçut Pie VI et lui adressa un discours en tout conforme aux sentiments d'un catholique romain, discours qui lui attira une forte persécution de la part des autres ministres de la secte. Sur l'avis que je lui fis donner de ma visite, il s'y trouva à l'heure indiquée, me reçut à ma descente de voiture, prit le bord de mon vêtement, le baisa et me dit : « J'ai eu l'insigne honneur de re-« cevoir ici le grand pontife Pie VI, et je veux aujourd'hui encore avoir « celui de recevoir son représentant. » Il me montra toute la bibliothèque, ne cessant pas de me parler avec enthousiasme de Pie VI, et

comme j'allais partir : « Je veux, me dit-il, vous montrer encore les « livres que nous gardons sous clef. » Alors il ouvre une armoire, m'indique du doigt et me nomme en souriant *Bellarmin!* Il avait raison de croire que j'apprendrais avec plaisir, d'un ministre protestant, la crainte qu'inspirent aux réformés les œuvres de ce grand controversiste.

En partant d'Augsbourg, je traversai la Souabe et j'arrivai à Bruchsal, petite ville, résidence d'un évêque prince de Spire ; c'était alors le comte de Styrum, auquel je présentai mon bref de créance du pape. Cet évêque me combla de marques de bienveillance et d'honneurs, me donna un splendide repas, et voulut me faire visiter sa maison de plaisance dans les environs de la ville. Dans nos conversations, il manifesta beaucoup d'estime et de vénération pour la personne de Pie VI, et un grand dévouement au siége apostolique. Il m'apprit qu'à la nouvelle de l'arrivée de Mgr Zollio les quatre archevêques-électeurs étaient devenus furieux, qu'ils allaient faire tenir par quatre députés un congrès dans le petit village d'Ems, appartenant aux princes de Nassau, pour se concerter sur les moyens de s'opposer au pape et à l'exercice de la juridiction des nonces envoyés en Allemagne ; que déjà l'archevêque de Salzbourg avait fait partir à cette intention, comme son député, le conseiller ecclésiastique Benike.

Cette nouvelle m'affligea sans me décourager. La guerre que les archevêques-électeurs d'Allemagne faisaient au Saint-Siége était d'une injustice si évidente, et, de plus, si contraire à leurs véritables intérêts spirituels et temporels, que je nourrissais l'espoir, peut-être par une présomption de jeune homme, de pouvoir un jour, en conférant avec ces princes, justifier pleinement la conduite du pape, et procurer une réconciliation entre ces grands prélats et le Saint-Siége. Mais mon illusion ne tarda pas à s'évanouir ; car les conseillers et les ministres, qui avaient excité ces princes à combattre la détermination de l'électeur bavarois-palatin et à s'opposer à l'érection de la nonciature de Munich firent si bien que je ne fus ni admis ni reconnu comme nonce dans les trois cours électorales.

De Bruchsal je continuai mon voyage en passant par Heidelberg, Darmstadt et Francfort, où je demeurai deux jours ; puis, par la route de Lymbourg et de Sigbourg, j'arrivai à Cologne le 2 juin.

CHAPITRE II.

Relation des principaux événements de ma nonciature jusqu'en 1789, époque où éclata la révolution française.

Le jour même de mon arrivée à Cologne, mon prédécesseur, Mgr Bellisomi, était parti pour Bonn, afin d'avertir l'électeur de mon arrivée prochaine, en lui demandant, selon la coutume, de me présenter à la cour comme son successeur. A son retour, il me dit que le souverain avait décidé que le nouveau nonce ne serait admis à la cour, et reconnu en qualité de nonce, qu'après la promesse formelle et préalable de n'exercer aucun acte de juridiction dans l'archidiocèse. Déjà cette réponse avait été donnée à Mgr Bellisomi, dans un billet[1] de l'électeur, en date du 7 juin; elle équivalait à un refus formel. Cependant, pour ne pas manquer aux égards dus à un si grand personnage, j'envoyai le lendemain à Bonn mon maître *de camera* demander l'audience d'usage pour la présentation de mes lettres de créance. Je reçus, comme je m'y attendais, la même réponse. En même temps j'appris qu'un conseiller de l'électeur faisait tous ses efforts pour empêcher aussi que le sénat, chef suprême du territoire de la ville, ne reconnût ma qualité de nonce apostolique; *ce qui*, disait-il, *serait agréable à l'électeur.* Toute la journée du 10 mai je ne sus si le sénat se déciderait à complaire à l'électeur, si je pourrais me fixer à Cologne, ou s'il me faudrait chercher asile dans un autre Etat. Je n'ouvris donc pas mes malles, afin d'être prêt à partir; triste commencement, surtout pour un jeune homme qui débutait dans la carrière diplomatique, et qui devait trembler de se tromper à chaque pas qu'il faisait.

[1] Voyez documents n° II.

Enfin le sénat se montra, comme toujours, fils soumis et obéissant à l'Eglise; il m'envoya, selon l'usage, une députation composée du bourgmestre-régent, de deux conseillers et du secrétaire, tous en costume de cérémonie, pour me reconnaître solennellement en ma qualité de nonce apostolique, et me présenter *le vin d'honneur*, hommage offert en Allemagne aux personnages considérables, et qui consiste en quelques bouteilles de vin vieux du Rhin.

Je donnai avis du tout à la secrétairerie d'Etat, et, le 28 juin 1786, je reçus la réponse suivante : « Le Saint-Père approuve entièrement les démarches respectueuses faites près du prince-électeur. Il n'y a rien de nouveau ni d'inattendu dans les réponses de la cour électorale et dans sa conduite envers vous. Le nonce, ayant satisfait à tous les devoirs de convenance, devra s'abstenir de nouvelles démarches près la cour de Bonn, à moins qu'il ne reçoive des ordres contraires. » Cependant je crus devoir m'écarter un peu de cette instruction de la secrétairerie d'Etat, et, dans les premiers jours de mon séjour à Cologne, je profitai de quelques à-propos pour faire insinuer à la cour de Bonn qu'aussitôt que j'aurais l'assurance d'être reçu comme mes prédécesseurs j'étais disposé à faire les premiers pas, selon l'usage, en pareilles circonstances ; mais tout fut inutile, parce qu'on était bien résolu de ne recevoir aucun nonce, s'il ne promettait d'abord de renoncer à sa juridiction.

Quand je fus certain de pouvoir résider à Cologne, j'adressai, selon l'usage, par la poste, mes lettres de créance à tous les princes dont les Etats étaient du ressort de la nonciature. Ce ressort était très-étendu ; car, outre les trois archevêques-électeurs, le nonce de Cologne était accrédité près des évêques de Munster, d'Hildesheim, de Paderborn, d'Osnabrück, lorsqu'il était catholique, de Fulde, de Wirzbourg, de Worms, de Spire, de Liége, et enfin près des abbés de Corbie et de Stavelo[1], des abbesses d'Essen et de Thorn (ces deux dernières principautés étaient alors réunies dans la princesse Cunégonde de Saxe). Les princes-évêques, les abbés et l'abbesse d'Essen

[1] M. l'abbé S** traduit : *Corbeil*, et *Stablo*. Nous ne connaissons d'autre ville appelée *Corbeil* que celle située aux environs de Paris. — L'abbaye de *Corvey* ou *Nouvelle-Corbie*, en Allemagne, fut fondée sous Charlemagne par des moines de *Corbie* en Picardie.

et Thorn me répondirent poliment, reconnurent ma qualité de nonce apostolique, et protestèrent de leur dévouement et de leur obéissance filiale au Saint-Siége et au pape régnant Pie VI[1].

Au mois d'août 1786 mourut le grand Frédéric II, roi de Prusse; j'en reçus la nouvelle officielle par un billet de M. Dohm, ministre de la cour de Berlin près le cercle de Westphalie, résidant à Cologne. Dans ma réponse officielle, quoique pleine de courtoisie, je dus m'abstenir de donner au monarque défunt le titre de roi; en voici le motif. Quand, au commencement du siècle dernier, Frédéric, électeur de Brandebourg, prit le titre de roi et fut reconnu comme tel par toute l'Europe, le pape Clément XI protesta solennellement dans un bref, et, depuis cette époque, le Saint-Siége n'avait jamais voulu reconnaître la dignité de roi dans les électeurs de Brandebourg. Le ministre prussien comprit le motif de ma réticence et ne s'en offensa pas; mais, quelques jours après, il me fit une visite, et me dit que Rome ferait une chose agréable au nouveau souverain, Fréderic-Guillaume II, si elle lui donnait le titre de roi dans l'Almanach romain dit *Cracas*. Je transmis cette communication à Rome, et, l'année suivante, la chose eut lieu comme on le désirait.

Le 25 août eut lieu la clôture du congrès d'Ems, tenu par les quatre députés des archevêques d'Allemagne; les députés signèrent les articles arrêtés par eux, et, au commencement de septembre, les quatre archevêques les adressèrent à l'empereur Joseph II, avec une lettre commune écrite par une plume trempée dans le fiel, celle d'un Paul Sarpi, lettre pleine d'accusations calomnieuses contre le Saint-Siége, et dont les archevêques ne recueillirent par la suite que honte et confusion. Les fameux articles de ce congrès restèrent ignorés quelques semaines; mais bientôt la presse les révéla à l'Allemagne, et alors on vit se vérifier l'antique adage : *Parturiunt montes, nascitur ridiculus mus.* Quelques écrivains, et entre autres le célèbre Feller, réfutèrent victorieusement et avec un grand talent les calomnies, les erreurs, je dirai même les absurdités, de cette indigeste compilation[2].

Je me bornerai à rapporter le jugement que porte sur ce congrès

[1] Le cardinal Pacca donne ici sur la nonciature de Cologne quelques détails qui se trouvent à la fin de la deuxième partie des *Œuvres diverses;* nous ne croyons pas devoir les répéter.

[2] Voyez les articles d'Ems et la réfutation de Feller, aux Documents, n° III.

l'auteur d'un ouvrage estimable écrit en allemand, intitulé : *le Triomphe de la Philosophie au XVIII[e] siècle* [1], jugement qui a d'autant plus de valeur que l'auteur est un savant et impartial protestant, comme me l'ont assuré plusieurs personnes très-instruites et dignes de foi.

« Rien, dit l'auteur, ne montra plus clairement les grands progrès « de la pseudo-philosophie (fausse philosophie) parmi les catholiques « d'Allemagne que le fameux congrès d'Ems, si décrié dans l'histoire « ecclésiastique d'Allemagne. On sait que Mgr Hontheim, évêque « suffragant de Trèves, avait publié, de 1763 à 1774, sous le nom de « *Justinus Febronius*, le livre fameux : *de Statu Ecclesiæ et legitima « potestate Romani pontificis.* Dans cet ouvrage, la constitution actuelle « de l'Eglise était renversée et changée en une espèce de république « aristocratique, sous la présidence du pape, auquel on donnait pour « la forme le titre de directeur, tout en le réduisant au rôle d'un vrai « automate. Au milieu d'une infinité de contradictions, de sophismes, « de fausses citations, on y exposait des principes et des paradoxes « qui étaient en contradiction avec l'exégèse et l'histoire, et devaient « entraîner les plus funestes conséquences pour la religion et la hié- « rarchie ecclésiastique. Tout ce qu'il y a de bon dans ce livre, se- « lon la judicieuse remarque de Bergier, est pris des théologiens « français, spécialement de Bossuet ; tout ce qu'il y a de mauvais et « d'erroné est emprunté des protestants, des jansénistes et des ca- « nonistes ennemis du Saint-Siége. Ce livre fit grand bruit, et souleva « de si vives oppositions parmi les catholiques que les philosophes « s'empressèrent de le prendre sous leur protection. Clément XIII « condamna Febronius, et Hontheim fut depuis forcé de se rétracter. « Le clergé de France, qu'on doit regarder comme le moins favorable « aux principes ultramontains, et que Febronius avait cité en sa fa- « veur, le clergé de France se prononça solennellement contre ce « livre [2], déclara qu'il reconnaissait l'Eglise romaine comme le centre « de l'unité, la mère et la maîtresse de toutes les Eglises, et qu'au « pape appartenait, non-seulement la primauté d'honneur, mais encore « celle de la juridiction. Néanmoins ce furent ces maximes condam-

[1] *Der Triumph der Philosophie in achtzehnten Jahrhunderte*, seconde partie, 1803.

[2] Procès-verbaux des assemblées du clergé de France, année 1775, p. 870.

« nées de Hontheim que les archevêques d'Allemagne adoptèrent et « mirent en pratique. Les contestations élevées au sujet des noncia- « tures fournirent le prétexte aux archevêques de Mayence, de Trèves, « de Cologne et de Salsbourg, de tenir un congrès à Ems, où ils se « firent représenter par leurs députés, savoir : Heimes, suffragant de « Mayence, Beck, official de Trèves, Tautphaeus, conseiller ecclésias- « tique de Munster, pour l'archevêque de Cologne, et Bœnike, con- « seiller consistorial de Salsbourg. Ce congrès arrêta et signa divers « articles dont la mise à exécution devait nécessairement anéantir l'au- « torité et l'influence du pape sur l'Eglise catholique d'Allemagne, et, « selon l'expression de l'évêque de Laybach, transformer celui qu'on « avait jusqu'alors reconnu pour le chef de l'Eglise *en un simple et « tranquille spectateur de tout ce qu'il eût plu aux archevêques d'en- « treprendre.* Ces articles faisaient cesser tout recours au pape, abo- « lissaient toute exemption qui n'avait pas reçu la confirmation impé- « riale, brisaient tous les liens qui unissent les ordres religieux à leur « général résidant à Rome ; rendaient nuls, sans valeur, toutes les « bulles, les brefs et les décrets du Saint-Siége qui n'avaient pas, au « préalable, été acceptés par les évêques ; décidaient que les évêques « pouvaient, de leur propre autorité, dispenser des lois de l'absti- « nence, des empêchements de mariage, des vœux de religion, chan- « ger toutes les fondations pieuses, les institutions utiles à la religion « et au bien public, sans avoir besoin de demander aucune dispense « ou permission au chef suprême de l'Eglise. On devait même abolir « le serment que les évêques prêtaient au pape pour lui en substituer « un autre plus convenable à la primauté du pape et aux droits des « évêques, etc. »

Ce passage, que j'ai voulu traduire moi-même de l'allemand, prouve assez l'esprit d'usurpation et de contradiction qui dicta les articles du congrès d'Ems, et les fit approuver des archevêques. Les protestants eux-mêmes trouvaient plaisant et curieux qu'après avoir proclamé en termes ampoulés le suprême pouvoir du pape, on dressât ensuite des articles qui soumettaient tous les actes de sa juridiction à l'acceptation des évêques, et le rendaient ainsi le vrai soliveau (*tigillum*) de la fable.

Je n'aurais rien à ajouter au sage jugement de l'auteur que j'ai cité,

si l'article 23 du congrès d'Ems n'exigeait quelques remarques en réponse aux absurdes calomnies des quatre députés des archevêques, qui attribuaient le désordre et le relâchement de la discipline parmi le clergé allemand, ainsi que la corruption des mœurs publiques, non au défaut de zèle, à la négligence des cours archiépiscopales, mais tout simplement au Saint-Siége. Voici cet article. « Dès que, par la protection de Sa Majesté Impériale, les archevêques seront rétablis dans la possession de leurs droits, et affranchis des principales entraves de la cour de Rome, alors seulement ils pourront effectuer la résolution qu'ils ont prise de procéder au rétablissement de la discipline de l'Église dans toutes ses parties, en se conformant au droit commun, de prendre les mesures nécessaires pour établir un meilleur ordre dans les paroisses, dans les monastères et les couvents, et pour couper par la racine les abus qui s'y sont introduits. »

Ce sont les réserves pontificales que les quatre députés du congrès appellent les *entraves de la cour de Rome.* Mais ces réserves et les autres liens qui enchaînent l'autorité des archevêques et évêques, liens et réserves en vigueur depuis des siècles, ont-ils empêché le grand saint Charles Borromée, archevêque de Milan, le vénérable serviteur de Dieu Don Barthélemy des Martyrs, archevêque de Braga, en Portugal, et tant d'autres pieux et savants évêques, de corriger les abus introduits dans leurs diocèses, de réformer leur clergé, de donner d'utiles instructions aux pasteurs inférieurs et à toutes leurs ouailles? Non, certainement; les papes n'empêchèrent et n'empêcheront jamais MM. les archevêques d'imiter de si grands modèles de sainteté et de doctrine. Ce n'étaient pas les papes qui les empêchaient ou les auraient empêchés de réunir de temps en temps leur clergé dans des synodes diocésains, ce que les archevêques ne faisaient plus depuis un siècle ; de consulter sur les moyens de réformer les mœurs et d'extirper les abus; de faire, quelques fois l'an, entendre à leur troupeau, du haut de la chaire cathédrale, leur voix pastorale qui aurait fait tant d'impression sur le bon et religieux peuple allemand; de visiter en personne leurs archidiocèses, selon la prescription des canons, ce qu'ils ne faisaient pas davantage, pour connaître l'état de leurs églises, ou, du moins, d'envoyer souvent leurs suffragants administrer à leurs diocésains le sacrement de Con-

firmation[1]; de veiller sur la conduite de leur clergé, spécialement sur celle du haut clergé, qui scandalisait les fidèles par une vie toute séculière ; d'encourager les études liturgiques[2]; d'ordonner et d'exiger que les cérémonies sacrées, la célébration de l'office divin s'accomplissent avec la décence et la dévotion convenables; d'extirper, par tous les moyens qui étaient en leur pouvoir, l'exécrable simonie qui se commettait tête levée, sans honte et sans pudeur; de faire enfin ce qu'ont fait, ce que font encore tant d'évêques zélés, dans le monde catholique, qui respectent et observent scrupuleusement les réserves pontificales. Toutes ces œuvres spirituelles si excellentes, les archevêques d'Allemagne pouvaient les accomplir en toute liberté, comme saint Charles Borromée et Don Barthélemy des Martyrs ; et, bien loin de les *entraver,* les papes, au contraire, auraient comblé d'éloges de si dignes et vénérables pasteurs !

Au mois de novembre 1786, l'électeur de Cologne fit avec grande pompe l'ouverture ou l'inauguration solennelle de l'Université de Bonn, ville qui était sa résidence. Cette Université avait été fondée

[1] Les faits suivants pourront faire juger jusqu'à quel poinl on négligeait l'administration de ce sacrement.

Mon prédécesseur, Mgr Bellisomi, eut à confirmer en quelques jours, dans une ville de l'archidiocèse de Cologne, onze mille personnes. Moi-même, dans la petite ville d'Aremberg, où je passai quelques jours en visite, je confirmai seize mille personnes, dont des octogénaires de l'un et l'autre sexe qui n'avaient jamais vu la face d'un évêque. Je fus, en cette circonstance, témoin d'un spectacle qui m'émut et me prouva tout le bien spirituel qu'on pourrait faire au sein de la bonne nation allemande, si la vigne du Seigneur y était cultivée par des ministres zélés et fidèles. La petite ville d'Aremberg est située sur une haute montagne de la province de Giffel et entourée d'autres montagnes plus élevées. Au jour fixé pour la Confirmation, dès le premier crépuscule, on vit toutes ces hauteurs gravies par de nombreuses troupes d'hommes, de femmes, d'enfants, qui s'acheminaient vers la ville. Chaque troupe marchait processionnellement, chantant des cantiques, précédée d'un clerc portant la croix, et suivie de son propre curé. Venaient ensuite quelques chariots chargés de vivres. Quelques-uns de ces bons curés me dirent que, s'ils avaient été avertis plus tôt du jour où je devais confirmer, ils m'auraient amené plus de trente mille personnes des pays circonvoisins.

[2] Dans la consécration de Mgr Guillaume Florentin, de la famille princière de Salms-Salms, chanoine de Cologne, nommé à l'évêché de Tournay, les maîtres de cérémonie de l'archevêque-électeur Maximilien de Kœnigsegg, qui était le prélat consécrateur, n'oublièrent que l'imposition des mains !

par son prédécesseur, Maximilien de Kœnigsegg, sur les insinuations de ses conseillers, hostiles au Saint-Siége et amateurs des nouveautés, lesquels voyaient de mauvais œil la jeunesse de l'électorat fréquenter les écoles de l'Université de Cologne, où la doctrine catholique et le respect dû à la chaire de Pierre s'étaient conservés purs et intacts. A cette inauguration avaient été conviés, par l'électeur, les professeurs des autres Universités d'Allemagne; elles y envoyèrent des députés qui tous furent reçus et traités avec magnificence et les plus grandes marques d'honneur. Un protestant lettré qui assista à cette cérémonie, en fit une courte description, qu'il adressa à un de ses amis de Berlin et qui fut insérée dans la *Bibliothéque universelle d'Allemagne* (1re part., tom. LXXI). Voici la traduction de cette lettre, datée de Bonn, le 25 novembre 1786 :

« En passant par hasard dans cette ville, j'ai eu le plaisir d'assister à une cérémonie solennelle sur laquelle je veux vous donner quelques détails, parce qu'on peut la regarder comme l'aurore d'un bel avenir qui s'ouvre pour la littérature et la propagation des vraies lumières (*aufklaerung*) dans ce pays. Je veux parler de l'inauguration de la nouvelle Université de Bonn, déjà créée par le défunt électeur de Cologne, Maximilien-Frédéric de Kœnigsegg. Le nouvel électeur a ouvert cette cérémonie par un discours où l'on a remarqué, dans un style pur et plein de dignité, une multitude de bonnes choses adaptées à la circonstance, et cet éloge n'a rien de l'adulation banale obligée pour *les sérénissimes orateurs*. Ensuite l'électeur remit le diplôme impérial et les insignes académiques au curateur nommé, le baron de Spiegel, chanoine d'Hildesheim et de Munster, et président de cette cour. Alors celui-ci prononça un discours remarquable sur les changements introduits pour l'enseignement public dans l'archidiocèse de Cologne. Ce discours seul m'eût suffi pour le juger homme d'esprit; et il est, en effet, *un vrai penseur*[1], amateur des sciences, qui peuvent prospérer beaucoup sous sa direction et celle de son habile souverain. L'estime extraordinaire que montre l'électeur pour les productions littéraires, la manière dont il traite et les maîtres et les élèves, méritent attention. Pendant trois jours consécutifs on l'a vu assister, avec toute sa cour et avec un grand nombre d'étrangers, aux thèses

[1] Le mot allemand *helldenkender* signifie littéralement *lucide penseur*.

et aux disputes, même à celles sur la médecine, toutes soutenues en langue allemande, dans la nouvelle salle académique, qui est disposée dans le meilleur goût. Parmi les théologiens, les docteurs Oberthür et Thaddée de Saint-Adam, Carme déchaussé[1], se sont distingués par une solide instruction historique et philologique, et par la connaissance des *vraies lumières*, qui sont toujours unies à la tolérance. Les noms de *protestants* et de *réforme* ont été prononcés sans épithète injurieuse. Le docteur Thaddée a soutenu quelques thèses sur l'histoire de Jonas. L'un de ses contradicteurs ayant objecté que quelques-unes de ses thèses avaient déjà été soutenues par Isembiehl[2], et condamnées à Mayence, Thaddée a répondu qu'il fallait, non les condamner, mais les réfuter, chose plus difficile, mais aussi plus utile. La figure de l'électeur témoigna qu'il approuvait cette réponse courageuse et vraiment chrétienne. C'était chose curieuse de voir là présent, comme député de l'Université de Mayence, le docteur Jung, un des condamnateurs de ces thèses, obligé d'entendre de ses deux oreilles cette énergique déclaration. On estime beaucoup, pour le droit civil, le docteur Daniels, et pour le droit ecclésiastique le docteur Hedderich[3], connu par ses écrits comme le champion des évêques d'Allemagne contre l'Église romaine. La Faculté de médecine est aussi bien composée. Il n'y a de faible que les classes de philosophie, d'histoire et de littérature ancienne. Mais on peut tout espérer de la ma-

[1] Ce Carme, dont nous parlerons plus tard, était indigne de l'habit qu'il portait. Un décret du Saint-Siége du 5 février 1790 condamna sa dissertation, publiée à Bonn en 1789 sous le titre de *Commentatio Biblica in effatum Christi, Matth.*, XVI, 18, 19 : *Tu es Petrus, et super hanc petram*, etc.

[2] Les thèses d'Isembiehl intitulées : *Neue Versuch*, etc., c'est-à-dire *Nouvel essai sur la prophétie d'Emmanuel*, etc., ont été condamnées par Pie VI dans un bref du 20 septembre 1779, dont il est fait mention dans l'index des livres défendus.

[3] Frère mineur conventuel, professa plusieurs années le droit canonique à Bonn, pour le malheur de la jeunesse qui se destinait à l'Eglise et au barreau. Ont été condamnés et mis à l'index les ouvrages suivants de cet auteur : 1° *Dissertatio juris ecclesiastici de potestate principis circa ultimas voluntates ad causas pias, earumque privilegia ;* Bonn, 1779 ; — 2° *Systema, quo, præfatione præmissa, prælectiones suas publicas indicit ;* Bonn, 1780 ; — 3° *Elementa juris canonici quatuor in partes divisa ad statum Ecclesiæ Germanicæ ;* 6 vol., Bonn, 1791.

La première arrivée des Français à Rome arrêta la condamnation de la dissertation qu'il publia lors de l'inauguration de l'Université de Bonn, sous le titre de : *De Juribus et libertatibus Ecclesiæ Germanicæ in conventu Emsano explicatis.*

nière de penser du souverain, et surtout de la réforme si importante introduite dans les écoles du pays. L'électeur en a lui-même visité plusieurs, et le noyau de bons théologiens que Bonn renferme se développera, et formera bientôt des ecclésiastiques capables de desservir utilement les cures des villages et des campagnes. L'érection de cette nouvelle Université influera avantageusement sur sa voisine, la vieille Université de Cologne ; là aussi l'électeur s'occupe d'une réforme réclamée par les besoins du temps. L'émulation sera profitable à la science, qui déjà répand d'utiles connaissances parmi toutes les classes. La bibliothèque électorale est confortablement établie et fort fréquentée. Pour tout dire, en un mot, j'ai été assez heureux pour voir poindre l'aurore d'un beau jour, et j'ai voulu vous faire participer à la joie que j'éprouve. »

Cette lettre laisse clairement entrevoir [1] le contenu et la portée du discours de l'électeur, et quelle était la nature des grands avantages qu'on attendait de cette nouvelle Université. A M. l'électeur était réservée la douleur de voir avant de mourir les *beaux* fruits de cette fondation, les jours heureux qui devaient succéder à une si belle aurore.

Le lendemain de la grande cérémonie de l'inauguration faite à Bonn, un chanoine du grand chapitre, de retour à Cologne, me dit que cette inauguration, avec toutes ses circonstances, pouvait être regardée comme une solennelle déclaration de guerre au Saint-Siége. Je lus le discours du baron de Spiegel, et je le trouvai tel qu'il devait sortir de la bouche d'un homme suspect, qui passait en Allemagne pour être affilié à la secte des illuminés. Il fut inséré dans quelques journaux allemands connus par l'impiété de leur rédaction, et l'un de ces journaux disait : « Que c'était un vrai plaisir de voir à la tête d'une Université un homme tel que le baron de Spiegel, d'autant plus que toutes les Universités étaient loin d'avoir un pareil bonheur [2].

J'envoyai à Rome un rapport sur tout ce qui s'était passé, ainsi que quelques thèses et les dissertations qui furent publiées. Pie VI avait résolu de faire examiner ces thèses, les articles d'Ems, et au-

[1] Le texte porte : *In questa lettera chiaramente traluce ciochè conteneva quel discorso,* c'est-à-dire : Dans cette lettre perce clairement ce que contenait ce discours. M. l'abbé S** a compris ainsi : *Cette lettre traduisait le discours.*

[2] *Allgemeine Teutsche Bibliothek*, tomes 11 à 12.

tres écrits des cours épiscopales, par une congrégation spéciale que les événements ultérieurs empêchèrent probablement de réunir.

Les ennemis du Saint-Siége, non contents de leur triomphe de Bonn, dont l'Université devint bientôt une vraie *chaire de pestilence*, s'efforcèrent encore de souiller et de corrompre l'antique l'Université de Cologne, qui toujours jusqu'alors s'était distinguée par la pureté de la saine doctrine et par son singulier attachement au Saint-Siége. Leur premier champion fut un certain Jean Weimer, docteur en théologie de cette Université, lequel fit imprimer et prit jour pour soutenir, dans la salle académique, des thèses sur la hiérarchie de l'Église, pleines de principes schismatiques et injurieux pour le Saint-Siége, en tout conformes aux articles erronés et absurdes du conventicule d'Ems. J'en fus aussitôt averti, et je sentis combien il importait de réprimer cette première tentative; que, sans cette répression, on verrait bientôt sortir des rangs du clergé de jeunes champions, qui, jaloux de se faire un nom et de mériter les bonnes grâces de l'électeur, se lanceraient dans l'arène pour soutenir des thèses favorables aux maximes schismatiques que répandaient les ministres de ce souverain. Je fis donc appeler le recteur magnifique, et je lui exprimai avec force combien j'étais étonné et affligé de voir que, dans une Université si dévouée à l'Eglise, honorée de tant de faveurs du Saint-Siége, on eût l'audace de faire imprimer et de prétendre soutenir publiquement des thèses infectées d'erreur et tendantes ouvertement au schisme; après ces plaintes, je lui demandai d'empêcher la dispute publique et de me donner satisfaction à ce sujet.

Le recteur magnifique avait accordé la permission d'imprimer, sur l'approbation de deux vieux censeurs, qui, par une excessive bonne foi, avaient approuvé les thèses sans les lire; il me promit de me donner satisfaction, et il tint parole. Malgré les manéges, les intrigues et même les menaces des ministres de l'électeur, la dispute publique n'eut point lieu; la salle académique resta fermée le jour fixé pour cette dispute, et l'on fit une bonne mercuriale aux censeurs trop confiants qui avaient donné l'approbation. Alors les ennemis du Saint-Siége jetèrent les hauts cris et remplirent de leurs plaintes acerbes les journaux et plusieurs libelles de circonstance; en croyant m'injurier, ils me décernèrent le plus grand éloge qu'on puisse faire

d'un ministre du Saint-Siége, m'appelant le *jeune nouveau Hildebrand.* Dans un de ces opuscules, imprimé à Paris [1], avec l'approbation du célèbre janséniste Camus, devenu depuis si fameux par son infâme conduite à l'Assemblée nationale, on lit : « Un nouveau stratagème des ultramontains est la suppression des thèses *de Ecclesiæ hierarchia,* qui avaient été imprimées à Cologne pour être soutenues sous la présidence de M. Weimer, docteur et professeur en théologie dans l'Université de cette ville, le 9 juin 1787. Cette thèse prenait la défense des droits des évêques et de leur juridiction de droit divin, et, quoiqu'elle le fît avec beaucoup de modération, le nonce Pacca, personnellement intéressé à décréditer ces maximes, fit tous ses efforts pour engager l'Université de Cologne à empêcher que cette thèse ne fût soutenue publiquement, et il y réussit. Cette démarche a été si agréable au pape qu'il en a écrit un bref de félicitation [2] à cette Université, en date du 17 février 1787. »

Il est bien vrai que Pie VI, auquel j'adressai un rapport sur ce qui était arrivé, en fut si satisfait qu'il voulut, par un bref, en date du 14 février 1787, féliciter cette illustre Université, la remercier de cette nouvelle preuve de dévouement au siége apostolique, et l'encourager à défendre avec plus de force les droits sacrés de l'Eglise dans ces temps si difficiles et si malheureux.

On attaqua aussi dans les gazettes la magistrature de Cologne pour la prohibition des thèses qu'elle avait, disait-on, déclarées hérétiques. Quelques jours après, je remarquai dans la *Gazette de Francfort* une lettre de Cologne [3], envoyée, je pense, par la magistrature, lettre qui exposait les faits avec simplicité, et les justifiait uniquement par des raisons tirées de la politique. Voici la traduction de cette lettre :

« Cologne, 31 janvier 1787.

« La défense faite au professeur Weimer de soutenir publiquement

[1] *Relation du différend élevé depuis peu entre les archevêques et les évêques d'Allemagne et les nonces du pape à Munich et à Cologne.* Paris, chez Leclerc, 1787.

[2] Voyez Documents, n° IV.

[3] *Montaegige Frankfurter Kayserl-Reichs ober post Amts-Zeitung,* vol. 5, févr. 1787.

J'ai longtemps hésité à donner cette pièce, qui parle de ma personne avec trop d'éloges, mais j'ai cru qu'il était bon d'opposer un témoignage si honorable aux diatribes et aux pamphlets si nombreux qui furent alors publiés contre les nonces du Saint-Siége.

quelques thèses théologiques a été présentée dans plusieurs gazettes sous un jour odieux, surtout dans un article du *Ristret de Francfort* [1]. Convaincu que vous ne cherchez qu'à connaître les faits dans toute leur pureté, je vais vous les rapporter brièvement avec impartialité, pour rendre hommage à la vérité, vous priant de faire usage de cet exposé fidèle pour l'instruction du public.

« Tout le monde connaît les différends élevés entre le Saint-Siége et les archevêques d'Allemagne, différends qui sont encore *pendants* et qu'on s'occupe d'accommoder. Or, pendant les négociations, M. le professeur Weimer, de lui-même ou par impulsion étrangère, peu importe, a voulu soutenir publiquement des thèses qui décidaient définitivement les questions en litige. On doit savoir que l'Université de Cologne a obtenu les plus grands priviléges et a été richement dotée du Saint-Siége, auquel la reconnaissance lui fait un devoir de rester fermement attachée. Dans un tel état de choses, peut-on blâmer le nonce actuel, généralement vénéré pour l'amabilité de son caractère et ses talents, auquel ses adversaires mêmes accordent la plus grande estime, d'avoir prié le recteur magnifique de cette Université de ne pas permettre qu'on soutînt publiquement les thèses en question ? Quel est le ministre qui, en pareille circonstance, n'eût pas cru de son devoir de faire la même chose ? Nos bourgmestres, comme curateurs de l'Université, condescendirent à cette demande, mais sans déclarer hérétiques, comme l'affirme le *Ristret de Francfort,* les thèses du docteur Weimer ; une telle déclaration, on ne peut pas la supposer, lorsqu'on connaît les principes de modération, les procédés de douceur du nonce, et l'esprit de sagesse et de maturité de messieurs les bourgmestres. »

Dans ce même temps, l'Université et les journaux de Mayence faisaient entendre de furieuses déclamations contre le siége apostolique et la nonciature. Cette guerre acharnée que les archevêques faisaient alors aux nonciatures d'Allemagne fut pour moi, durant quelques années, une énigme difficile à expliquer. Pendant plus de deux siècles, les archevêques et évêques d'Allemagne avaient accueilli, traité les nonces de Cologne avec les plus grandes marques d'amitié, d'hon-

[1] Journal de Francfort.

neur et de respect. Si parfois, pour quelques cas particuliers, il s'était élevé des conflits de juridiction entre le tribunal de la nonciature et ceux des archevêques et évêques, jamais les controverses n'avaient amené un résultat grave et funeste, une rupture avec le Saint-Siége. Qui pourrait s'étonner que ces conflits se soient élevés quelquefois dans l'espace de deux siècles, quand on sait que, dans le premier âge du Christianisme, des contestations, des différends eurent lieu même entre les Pères de l'Eglise, et quelquefois entre quelqu'un des Pères et le souverain pontife? Toutefois, dans les dernières années, de 1769 à 1786, ou depuis 1769 jusqu'à l'époque de ma nonciature, la plus parfaite harmonie avait régné entre les princes ecclésiastiques d'Allemagne et la nonciature apostolique.

Les deux papes, qui, durant ce temps, gouvernèrent l'Eglise, Clément XIV et Pie VI, n'eurent aucune rupture, aucun différend avec le clergé allemand; les principautés d'Allemagne, même les pays non catholiques, regardèrent ces deux papes comme des princes d'une singulière prudence et d'une grande modération. Durant le séjour de Pie VI en Allemagne, Clément-Venceslas, archevêque de Trèves, et l'archiduc Maximilien d'Autriche, alors coadjuteur de l'électeur de Cologne, donnèrent à ce pape les plus grandes marques du dévouement filial et de la profonde vénération dus au chef suprême de l'Eglise; et cependant ce furent ces mêmes princes qui, en 1786, s'opposèrent avec le plus d'animosité aux nonciatures d'Allemagne, c'est-à-dire à ce même Pie VI qu'ils avaient entouré de tant de témoignages d'estime et de vénération.

Dans le même intervalle de 1769 à 1786, les nonces de Vienne et de Cologne furent très-agréables à tous les princes de l'empire. Mgr Garampi fut nonce à Vienne; et il suffit de nommer cet homme célèbre pour rappeler la grande science, la prudence et le zèle qu'il montra toujours dans le maniement des affaires de l'Eglise. A Garampi succéda Caprara, et celui-ci croyant peut-être que, dans les troubles de l'Eglise, le meilleur parti pour un ministre du Saint-Siége est l'inaction et le silence, s'occupa peu d'affaires ou même ne fit rien; et cela, loin de déplaire, devait être très-agréable à tous ceux qui supportaient avec peine la juridiction du pape et de ses ministres. Ce fut précisément pour ce motif que Léopold, devenu roi de Hongrie après la mort de son frère, l'empereur Joseph, le demanda à

Pie VI, sur les insinuations des archevêques électeurs, pour légat extraordinaire près la diète de Francfort, en 1799.

Caprara avait été nonce de Cologne, de 1768 à 1775. Il eut pour successeur Mgr Charles Bellisomi, homme pieux, d'un caractère doux et facile, qui s'acquit l'estime, la confiance et l'amitié des princes ecclésiastiques, et spécialement de Clément-Venceslas, électeur de Trèves, et de Maximilien d'Autriche, électeur de Cologne. Quand ce dernier, en 1784, par la mort de Maximilien de Kœnigsegg, devint archevêque-électeur, il voulut recevoir des mains de Mgr Bellisomi les ordres sacrés dans la chapelle de la nonciature, où il allait souvent donner l'exemple de l'édification. On pouvait donc concevoir de grandes espérances de son gouvernement.

D'après ce court exposé, on se demandera naturellement et l'on aura de la peine à comprendre la cause de ce changement subit, qui se manifesta en 1785 et au commencement de 1786? Pourquoi les archevêques d'Allemagne firent-ils tant de bruit, sur la simple nouvelle de l'envoi d'un nonce à Munich? Pourquoi excitèrent-ils, par lettres et de vive voix, l'empereur Joseph II contre le Saint-Siége? Pourquoi ce fameux congrès d'Ems, réuni avec l'intention bien connue de dépouiller violemment le souverain pontife de ses droits les plus sacrés, de ses plus anciennes prérogatives? Cependant, lorsque cette division éclata, le nonce Zollio et moi nous n'étions pas encore partis d'Italie, ou à peine entrions-nous en Allemagne; ainsi, ce n'est pas à nous qu'on peut imputer les mesures violentes, les actes hostiles des archevêques contre le siége apostolique. Avant de donner l'explication de l'énigme, nous devons exposer d'autres faits.

Dès les premiers mois de mon séjour en Allemagne, je voulus acquérir une idée générale de l'état de la religion dans les pays catholiques et protestants de l'empire. Alors se déroula devant moi un tableau effrayant, capable de faire frémir et reculer d'horreur. Les écoles catholiques, comme je l'ai déjà dit, gravitaient vers le protestantisme, déprimant l'autorité de l'Église, et surtout celle de son chef suprême, le pontife romain. Parmi les protestants, les ennemis de la religion, non contents de couper les branches de l'arbre du christianisme, s'efforçaient d'en saper les racines et d'en mettre le tronc en pièces. Aussi, je puis l'affirmer sans crainte d'être démenti par ceux qui connaissent l'état de l'Allemagne à cette époque, la philosophie

moderne, c'est-à-dire l'incrédulité, avait fait de plus grands progrès dans les pays protestants du Nord que dans la France même. Car en France, avant la Révolution, les lettres pastorales des évêques, les remontrances des assemblées du clergé, les arrêts des parlements et les décrets du conseil d'État opposaient quelques digues au torrent d'iniquité qui menaçait de tout renverser. En Allemagne, au contraire, tout, durant quelques années, favorisa les progrès de l'irréligion.

La protection que Frédéric II, roi de Prusse, accorda aux coryphées des incrédules de France, qui pouvaient impunément propager leurs maximes perverses; l'asile qu'il donna dans sa cour à ces philosophes; l'exemple même de ce monarque qui ne cachait pas sa manière de penser sur la religion, exemple d'autant plus funeste qu'il était donné par un souverain qui exerçait une sorte de prestige par sa réputation de grand guerrier et de grand politique; tout cela gagna beaucoup de prosélytes et de grands protecteurs à la secte philosophique irréligieuse. Ce fut alors qu'une foule de littérateurs et des écrivains élégants, tels que Lessing, Semler, Teller, etc., publièrent des ouvrages pour combattre le christianisme et répandre les principes du déisme. Enfin, pour mettre le comble à cette œuvre d'iniquité, un libraire littérateur de Berlin, Nicolaï, animé par une haine mortelle contre le christianisme, forma une association de plusieurs philosophes pour la publication d'un journal intitulé : *Bibliothèque universelle allemande* [1]; et dans ce journal, sous prétexte de rendre compte des publications nouvelles, ils s'acharnèrent à combattre tous les dogmes du christianisme, niant l'inspiration des livres saints, la divine autorité des Ecritures, les mystères, et spécialement la divinité de Jésus-Christ, les prophéties, les miracles, toutes les opérations surnaturelles. Plusieurs protestants ne manquèrent pas de répondre aux articles les plus irréligieux de ce journal, véritable arsenal de l'enfer. Mais Nicolaï, pour discréditer et tuer ces réfutations, les accabla sous le poids des censures les plus amères et de toutes sortes d'injures; il eut même recours à une invention calomnieuse vraiment diabolique : il annonça et soutint qu'un grand nombre de Jésuites s'étaient répandus dans les pays protestants d'Allemagne,

[1] *Allgemeine teutsche Bibliothek.*

feignant d'appartenir à la secte de Luther ou de Calvin ; qu'ils s'étaient ainsi glissés parmi le clergé protestant, et que, devenus surintendants et prédicants, ils semaient à la sourdine les doctrines des papistes, leurs maximes de fanatisme et de superstition. Par cette malicieuse invention d'un jésuitisme caché, on cherchait à mettre les populations protestantes en défiance contre les pasteurs qui conservaient encore une grande partie des dogmes du Christianisme. D'après cette idée générale de l'état de la religion dans les pays catholiques et protestants, il me fut facile de conjecturer qu'il y avait peu de bien à faire et à espérer, et que les plus tristes événements se préparaient pour l'Église d'Allemagne.

Le grand conflit, la guerre ouverte entre l'archevêque-électeur et la nonciature de Cologne, éclata en novembre 1786 ; voici comment et à quelle occasion. Le jeune prince de Hohenlohe-Bartenstein avait obtenu de Rome dispense du second degré de consanguinité, pour épouser sa cousine la comtesse de Blankenheim. Ce fut à moi qu'on commit, comme nonce de Cologne, l'exécution du bref pontifical. Je l'exécutai, comme c'était mon devoir, selon l'usage suivi par mes prédécesseurs ; mais voici que, le 9 du mois, je reçois de l'archevêque-électeur la lettre suivante écrite en français :

« Monsieur,

« Par un rapport de mon vicaire de Cologne, j'apprends que vous « avez dispensé la comtesse de Blankenheim et le prince de Hohen- « lohe-Bartenstein du second degré de consanguinité. Vous vous « persuaderez facilement que ce serait une source de confusions con- « tinuelles si des évêques étrangers voulaient exercer une juridiction « dans le diocèse d'un autre et s'immiscer dans l'administration de « son épiscopat. J'espère que, dorénavant, vous vous abstiendrez de « tout exercice de juridiction dans mon archidiocèse, et que vous ne « me mettrez pas dans la nécessité de recourir à des moyens plus ef- « ficaces pour maintenir mes droits.

« Je suis, avec la plus parfaite estime, votre très-affectionné,

« Maximilien-François,
« archevêque-électeur de Cologne.

« A Mgr l'archevêque de Damiette, comte de Pacca, à Cologne. »

Je crus devoir attendre, pour répondre à cette lettre, des instructions de Rome. Je fis seulement savoir à l'électeur que ce n'était pas comme archevêque de Damiette, mais en ma qualité de nonce du souverain pontife, que j'avais expédié la dispense matrimoniale accordée à la comtesse de Blankenheim et au prince de Hohenlohe; que, par conséquent, cette expédition ne pouvait pas être considérée comme un acte de juridiction d'un évêque étranger, puisqu'une Eglise catholique ne peut pas être exempte de la juridiction de son primat; que je serais désolé d'encourir la disgrâce de Son Altesse, mais que c'était un devoir rigoureux de mon ministère d'exécuter les ordres du Saint-Siége.

Non content de la lettre qu'il m'avait adressée, l'électeur ordonna au marquis Antici, son agent à Rome, de porter ses plaintes au pape lui-même. Dans une représentation verbale faite au cardinal secrétaire d'État, le marquis se plaignit, au nom de son maître : 1° que le pape eût commis à tout autre qu'à Son Altesse le soin de dispenser de leur empêchement la comtesse de Blankenheim et le prince de Hohenlohe-Barstentein; 2° que le délégué pontifical eût négligé de se faire d'abord, comme il convenait, accréditer près de Son Altesse; 3° qu'on se fût passé pour la dispense de l'attestation ou du visa de l'ordinaire.

Par l'ordre du pape, la secrétairerie d'État répondit au marquis Antici : « Que, refuser au Saint-Siége la faculté d'avoir des délégués autres que les ordinaires, c'était mettre en doute un droit de la plus haute antiquité, supposé même par les canons de Sardique, respecté dans tous les siècles de l'Eglise universelle; c'était troubler la possession la plus constante et la plus pacifique, toujours maintenue sans contradiction à Cologne, même sous le très-digne archevêque actuel, et qui n'avait été contestée que par contrecoup du malheureux différend élevé et de la peine ressentie à l'occasion de la nonciature de Munich; que le Saint-Père trouvait les deux autres réclamations de l'archevêque-électeur fort justes, conformes aux principes et à la pratique constante du Siége apostolique, pratique scrupuleusement respectée par le souverain pontife Pie VI; mais qu'il en appelait à la bonne foi de Son Altesse, et la priait d'indiquer ce que son ministre eût dû faire pour être accrédité, ce que le pape eût dû faire lui-même, et que ni l'un ni

l'autre n'avaient point fait; qu'il priait Son Altesse de se rappeler toutes les démarches faites sans succès, au milieu des angoisses et des humiliations; la grande insistance avec laquelle Mgr Bellisomi sollicita, avant l'arrivée de son successeur, la permission de le présenter à la cour; la ponctualité avec laquelle Mgr Pacca s'était empressé de donner avis de son arrivée à Son Altesse, qui n'ignorait pas en quels termes affectueux, paternels, pleins de confiance, étaient rédigées les lettres de créance qui recommandaient le nouveau nonce à Son Altesse; que cependant, par suite de l'injuste prévention par laquelle on avait surpris la religion de Son Altesse contre la nonciature de Munich, ni le bref ni la personne de Mgr Pacca n'avaient été reçus; que le Saint-Père n'avait pu lire et ne pouvait se rappeler qu'avec la plus grande douleur le billet du sérénissime électeur, du 7 juin 1786, à Mgr Bellisomi, billet qui signifiait cette humiliante exclusion. » On lui faisait ensuite remarquer, relativement aux attestations de l'ordinaire, « qu'il était souverainement juste et convenable que le Saint-Siége y eût égard, quand l'ordinaire les refusait, ou les accordait par des motifs tirés de l'affaire elle-même, ou des circonstances qui l'investissent [1]; mais que si parfois on les refusait par système, dans le but d'empêcher et d'annuler l'Epikeia du supérieur légitime ecclésiastique, les attendre alors serait soumettre le supérieur à l'inférieur, priver la hiérarchie ecclésiastiqne d'une autorité essentielle à sa constitution, et ôter aux fidèles une ressource et un remède quelquefois nécessaires à leur conscience. » Enfin, la note ministérielle se terminait ainsi : « Le souverain pontife espère du zèle du marquis Antici et de « l'équité de Son Altesse que ces explications dissiperont toute équi- « voque, et empêcheront les mesures sévères qu'on paraît annoncer, « mesures qui ne pourront qu'accroître la profonde affliction du Saint- « Père, mais ne le feront jamais renoncer aux droits essentiels de « sa primauté. »

A ce premier différend avec le sérénissime archevêque-électeur

[1] Dans le texte : *Dipendantamente dalle circostanze e ragioni che animino ad investano l'affare medesimo*; c'est-à-dire : dépendamment (ou à cause) des circonstances ou raisons qui animent et investissent l'affaire. M. l'abbé S** traduit ainsi cette phrase : « Si ce refus émanait de motifs indépendants des événements qui existaient alors. »

s'en joignit bientôt un autre qui fit beaucoup de bruit, et dans lequel ce dignitaire fut appuyé par les deux autres archevêques-électeurs. Ces trois princes, soit par esprit de nouveauté, soit en vertu de la lettre impériale du 12 octobre, tout en traitant d'usurpation et refusant de reconnaître la juridiction contentieuse des tribunaux des nonciatures, n'eurent aucun scrupule d'usurper eux-mêmes un droit essentiel du Saint-Siége, celui d'accorder les dispenses matrimoniales pour des degrés non compris dans la faculté dite quinquennale, parce que tous les cinq ans le Saint-Siége la renouvelait sur la demande des archevêques et évêques d'Allemagne. La chose était de la plus haute importance, puisqu'il s'agissait de la validité d'un sacrement d'où dépendent la légitimité du mariage et des enfants, la tranquillité des familles, la garantie et la dignité de la morale publique. J'appris que mon prédécesseur, Mgr Bellisomi, avait déjà donné à quelques curés des avis sur cet abus si grave, et que ces avis n'avaient produit aucun bien.

J'informai Rome de ce désordre, et bientôt je reçus du Saint-Siége l'ordre formel d'avertir de nouveau les curés de la nullité des dispenses que les archevêques accordaient illégalement. Ayant appris que, dans la paroisse de Sainte-Colombe, de Cologne, deux personnes dont le degré de parenté nécessitait la dispense de la cour de Rome avaient été mariées sur la seule dispense archiépiscopale, je fis donner à ce curé, par mon secrétaire, un avertissement particulier, comme il convenait. Mais le curé répondit : « Qu'il connaissait bien la nouveauté de semblables dispenses, et que pour cette raison il avait consulté en secret ses collègues et d'autres prêtres, lesquels avaient décidé qu'on pouvait en sûreté de conscience se conformer aux ordres d'un supérieur, de l'archevêque, parce qu'on devait lui supposer les pouvoirs dont il faisait usage, tant qu'ils ne seraient pas légitimement assurés du contraire par l'oracle du Saint-Siége. » Le curé ajoutait : « Qu'un avis privé n'était pas une protestation publique..... et que les curés, d'un commun accord, étaient décidés à célébrer désormais, sans difficulté, les mariages de ceux qui auraient été dispensés de la sorte, tant qu'il n'y aurait pas une protestation ou une déclaration formelle. »

Pour ôter donc tout prétexte de bonne foi aux pasteurs, le pape m'ordonna d'adresser, par la poste, aux curés et aux vicaires géné-

raux des archevêques et évêques, une circulaire dans laquelle je devais expliquer en quoi consistaient les facultés quinquennales, qu'un indult du pape accordait aux archevêques, sur leur propre demande, comme à leurs prédécesseurs, et aussi déclarer formellement que toute dispense accordée par eux pour un degré non compris dans les facultés de l'indult était sans aucune valeur, et, par suite, les mariages nuls et les enfants illégitimes. J'exécutai fidèlement, avec une exactitude scrupuleuse, les ordres du pape, et j'adressai aux curés et vicaires généraux la circulaire suivante[1] :

BARTHÉLEMI PACCA, *par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique archevêque de Damiette, prélat-domestique de Notre Saint-Père, par la Providence divine, le pape Pie VI, et assistant au trône pontifical, nonce apostolique, avec les pouvoirs de légat* A LATERE, *des provinces du Rhin et des autres pays de la Basse-Allemagne :*

« Comme il est parvenu à la connaissance de Notre Saint-Père le « pape Pie VI que quelques archevêques accordaient, dans certains « diocèses, des dispenses en fait d'empêchements de mariage pour des « degrés qui ne sont nullement exprimés ou compris dans les autori- « sations obtenues du siége apostolique, Sa Sainteté, pour prévenir « les abus qui pourraient s'introduire par ces sortes de dispenses et « entraîner les fidèles dans l'erreur, et afin que personne ne puisse, « dans une matière aussi grave, jamais prétexter l'ignorance des faits, « nous a fortement enjoint de rendre publiques les permissions que « les révérendissimes archevêques de Mayence, de Cologne et de « Trèves ont, suivant une coutume de la plus haute antiquité, nom- « mément demandées et obtenues du Saint-Siége, et dont ils deman- « dent et obtiennent encore aujourd'hui la confirmation de cinq ans « en cinq ans. Le souverain pontife nous a ordonné, en outre, de dé- « clarer nul ce qu'on pourrait avoir fait ou faire dans la suite contre « ce point de discipline.

« En conséquence, nous, voulant exécuter les ordres de Notre Saint- « Père le pape, faisons, par les présentes, savoir à tous, et déclarons « qu'il ne compète auxdits révérendissimes archevêques d'autre auto-

[1] Voyez Documents, n° V. La traduction française de cette circulaire a été publiée sous les yeux du cardinal Pacca, à Cologne, en 1787.

« rité, en matière de dispenses, que celle qui leur est expressément ac-« cordée par chaque indult, savoir : de dispenser, pour les mariages « à contracter, et quant aux pauvres seulement, dans le troisième et « quatrième degrés simples et mixtes, et même, pour les mariages « déjà contractés chez les hérétiques, dans le second simple et mixte, « pourvu que le premier degré ne s'y trouve pas impliqué ; ainsi que « tout ceci appert par la teneur des indults, selon la formule troisième « publiée par l'impression.

« Il appert que, dans les premiers temps que le siége apostolique a « introduit ladite formule de permission pour satisfaire aux besoins « et aux prières de quelques archevêques et évêques (car autrefois la « permission de dispenser n'était accordée qu'à l'un ou à l'autre or-« dinaire, et cela très-rarement, et presque uniquement en faveur des « hérétiques rentrant dans l'unité de l'Eglise), ces révérendissimes « archevêques ont constamment supplié de cinq ans en cinq ans pour « les indults apostoliques, qui leur ont été chaque fois bénignement « accordés, quoique quelquefois on y ait apporté du retard.

« Et, pour entrer dans les détails, le révérendissime archevêque « de Cologne, Ferdinand, obtint le premier indult de confirmation ou « prorogation le 21 décembre 1645. Après sa mort, son successeur, « Maximilien-Henri, reçut les mêmes permissions du siége apostoli-« que, le 12 janvier 1651, et en obtint sans difficulté la continuation « de cinq ans en cinq ans, savoir : le 16 décembre 1655, le 1er juil-« let 1662, le 30 juin 1667, le 30 juin 1672.

« De même, Joseph-Clément, prince de Bavière, qui, outre l'arche-« vêché de Cologne, avait encore l'administration des Églises de Hil-« desheim et de Liége, ayant obtenu du Saint-Siége, le 6 mai 1677, « le même indult, selon la formule susdite, eut grand soin d'en de-« mander la confirmation à chaque révolution de cinq ans, le 30 avril « 1682, le 9 avril 1687, le 29 janvier 1693, le 10 décembre 1698, le « 20 septembre 1703, le 26 septembre 1708, le 14 septembre 1713 « et 1718, le 17 juin 1723.

« Après la mort de ce prélat, Clément-Auguste, nommé archevê-« que de Cologne, demanda au souverain pontife, en 1728, la per-« mission de dispenser à l'ordinaire, et sollicita, aux temps marqués, « de nouveaux indults, savoir : le 13 août 1733, le 6 août 1738, le 4 « juillet 1743, le 22 mai 1748, le 10 mai 1753, le 13 avril 1758.

« Les autres archevêques de Cologne, ses successeurs, agirent de « même, comme le prouvent les concessions et confirmations que « nous avons sous les yeux, en date des 23 juin 1761, 26 juin 1766, « et ainsi de suite jusqu'au sérénissime archevêque Maximilien, ar- « chiduc d'Autriche, occupant aujourd'hui le siége de Cologne, qui, « après avoir obtenu de Notre Saint-Père la permission de dispenser « conformément à ladite formule troisième, de la même façon que l'a- « vaient obtenu ses prédécesseurs, en demanda la prorogation pour « cinq ans, le 27 mai 1784.

« Engagés par l'exemple des archevêques de Cologne, les archevê- « ques de Mayence eurent beaucoup de soin, dès l'an 1653, de de- « mander ces sortes de permissions et de confirmations, comme il « conste par les décrets pontificaux des 6 juin 1658, 3 mai 1663, 12 « avril 1668, 7 juin 1674, 5 mars 1676, 14 mars 1680, 28 mars 1685, « 12 mars 1722, 13 mai 1728, 11 décembre 1732, 2 janvier 1738, « 25 avril 1743, 22 mai 1748, 5 juillet 1753, 17 août 1758, 22 sep- « tembre 1763, 22 septembre 1768, 11 juillet 1782.

« C'est enfin de la même manière que les archevêques de Trèves « ont demandé aux souverains pontifes les mêmes indults et proro- « gations, le 5 avril 1662, 17 novembre 1667, 20 novembre 1681, « 27 novembre 1686, 15 novembre 1691, 3 janvier 1697, 9 mars « 1702, 28 mars 1711 et 1717, 26 mars 1722, 10 juin 1727, 26 jan- « vier 1730, 3 février 1735, 27 janvier 1740, 4 mars 1745, 3 avril « 1750, 17 avril 1755, 12 février 1756, 13 novembre 1761, 20 février « 1766, 13 juin 1768, 12 mars 1778, 7 avril 1783.

« Et, quoique les sérénissimes archevêques de Cologne et de Trè- « ves, aujourd'hui régnants, aient été autorisés par le souverain pon- « tife, vers 1782, à dispenser les sujets autrichiens exclusivement, « dans les troisième et quatrième degrés simples ou mixtes simple- « ment, en faveur, non-seulement des pauvres, mais aussi des nobles « et des riches, pour les mariages à contracter, il ne s'ensuit pas de « là qu'on puisse étendre cette nouvelle permission aux troisième « et quatrième degrés mêlés avec le second (ce qui n'a même jamais « été permis en vertu de la formule troisième), ou qu'on puisse en « faire usage à l'égard d'un autre degré et d'autres personnes ou « d'autres lieux que ceux de la domination autrichienne.

« Il résulte donc de tout ceci que les révérendissimes archevêques

« de Mayence, de Cologne et de Trèves ne jouissent d'autres permis-
« sions que de celles qui sont contenues et exprimées dans la formule
« troisième, et dont ils ont, jusqu'à ce jour, constamment demandé
« la confirmation auprès du Saint-Siége. De plus, il est certain que
« l'extension de la formule troisième, dernièrement accordée par le
« souverain pontife, pour les diocèses de Trèves et de Cologne, ne
« concerne que les sujets et les endroits de la domination autri-
« chienne.

« A ces causes, nous faisons connaître à tous ceux qu'il appartient
« qu'il est incontestable que les dispenses quelconques, au delà de
« ce qui est accordé par la formule troisième, et la nouvelle exten-
« sion qu'elle a reçue, ne seraient de nulle valeur si elles viennent
« d'autre part que du Saint-Siége, et qu'en ces cas les mariages se-
« ront invalides et nuls, et les enfants qui pourront naître de ces
« mariages incestueux seront privés de tout droit de légitimité.

« Donné à Cologne le 30 novembre 1786. »

Cette lettre encyclique fit une salutaire impression sur les curés et produisit d'heureux résultats. Si j'avais pris la peine de citer les canons de l'Eglise ou quelque constitution pontificale, les ministres et les écrivains vendus aux archevêques se seraient empressés de prendre la plume pour y répondre, et, après quelques accusations réchauffées et les déclamations sur la fausseté des décrétales d'Isidore, appuyées de quelques textes du livre de saint Bernard, *de Consideratione*, après la citation de quelques faits de l'histoire ecclésiastique, incertains, obscurs, passibles de diverses interprétations, ils se seraient persuadé et vantés d'avoir réfuté victorieusement l'encyclique. Mais comment répondre à des faits incontestables, reproduits sans interruption durant un siècle et demi, même sous ces archevêques qui soutenaient alors des prétentions inouïes, faits qui démontraient que ni eux-mêmes, ni leurs prédécesseurs, n'avaient cru que leur pouvoir épiscopal leur donnât le droit de dispenser des empêchements du second degré de consanguinité, et que, même pour des degrés plus éloignés, ils avaient demandé au Saint-Siége le pouvoir dont ils avaient besoin? L'encyclique reposait sur ce raisonnement si simple, si puissant sur tous les peuples, mais principalement sur les Allemands, savoir : « Depuis bien longtemps (ici depuis un

siècle et demi), on a toujours fait ainsi, et personne ne trouvait rien à redire; il n'y avait donc pas de mal, et alors pourquoi changer?» Mes adversaires sentaient toute la force de cet argument, et voilà précisément ce qui les rendit furieux.

L'encyclique, quoique écrite avec beaucoup de modération, quoiqu'elle dût être considérée comme un simple avis adressé aux curés pour régler leur conduite, quoiqu'il y soit fait mention de l'ordre formel du pape pour moi de l'écrire, *districte nobis præcepit*, l'encyclique, malgré tout cela, mit en fureur les ennemis du Saint-Siége. Ils la représentèrent sous les plus noires couleurs aux trois archevêques-électeurs, qui aussitôt ordonnèrent à leurs vicaires généraux d'enjoindre aux curés, par un édit public, de la renvoyer immédiatement au nonce, et de faire constater par un certificat de la poste qu'ils avaient fidèlement exécuté ce qui leur avait été prescrit [1]. De plus, les archevêques adressèrent à l'empereur des plaintes et des réclamations qui furent renvoyées au conseil aulique résidant à Vienne. Ce tribunal, sans avoir entendu les raisons du Saint-Siége et du nonce, publia, en date du 27 février, le rescrit suivant :

« Le conseil aulique a pris les résolutions suivantes relativement aux nonciatures du Saint-Siége établies dans l'empire, mais particulièrement aux usurpations toutes récentes des nonciatures de Cologne et de Munich, et à leurs invasions dans les droits des archevêques.

[1] Voici la circulaire ou l'édit qui fut publié par le vicaire général de Cologne.

« En conséquence d'un ordre spécial donné par Son Altesse Sérénissime de Cologne, notre très-gracieux souverain, etc., il est enjoint par la présente à tous les curés de renvoyer sans formalité ultérieure, par le prochain courrier, sous le même couvert et à l'adresse de la personne dont ils l'ont reçue, la lettre imprimée qui leur a été remise de la part d'un évêque étranger qui se dit nonce apostolique à Cologne, etc.; de se faire donner par la poste une attestation qui certifie que ce renvoi a été dûment fait, etc. Il est défendu à tous les curés, sous de griéves peines, de recevoir de la cour de Rome, sous le nom de bref, bulle, dispense, etc., aucune lettre qui ne nous ait été présentée d'avance et qui ne soit munie de la permission nécessaire signée de notre main, etc.

« J.-B. de Horn-Goldsmidt, vicaire général.

« M.-J. Cainen, *proton. in spiritualibus.*

« Cologne, 19 décembre 1786. »

« 1° Les lettres adressées à Sa Majesté Impériale, le 22 février 1787, par les électeurs de Mayence, de Trèves et de Cologne, seront consignées au greffe.

« 2° On écrira à messeigneurs les électeurs de Mayence, de Trèves et de Cologne, à chacun en particulier, que Sa Majesté Impériale a appris avec beaucoup de mécontentement, par les lettres de messeigneurs les électeurs, la manière si peu convenable, indécente, avec laquelle le nonce pontifical Pacca, résidant à Cologne, sans avis donné aux électeurs, a envoyé aux ecclésiastiques leurs sujets des lettres encycliques pontificales dont la teneur contient un objet purement politique, ce qui est empiéter sur les droits territoriaux des Etats de l'empire; qu'en conséquence Sa Majesté Impériale ratifie l'ordre donné par l'électeur de renvoyer ladite lettre circulaire. Et comme Sa Majesté, en sa qualité de chef de l'empire, de suprême protecteur de l'Église germanique, en vertu de la capitulation de son élection, ne doit pas tolérer ces incongruités et ces usurpations de la cour pontificale, elle casse et supprime de plein droit (*summo jure*) ladite lettre encyclique, et ordonne à monseigneur l'électeur, en vertu de l'autorité impériale, de notifier à tous les ecclésiastiques de sa juridiction la présente cassation, mot pour mot (*de verbo ad verbum*), et d'informer Sa Majesté, dans deux mois, de quelle façon cette notification aura été exécutée.

« 3° On écrira à monseigneur l'électeur palatin que monseigneur l'électeur de Cologne a adressé des plaintes à Sa Majesté Impériale sur la manière dont le nonce apostolique Zollio, résidant à Munich, vient encore tout récemment de s'arroger une juridiction incompétente dans les pays de Juliers et de Berg, et de constituer, à cette fin, à Dusseldorff, le prévôt Robert, comme son subdélégué. Et comme Sa Majesté Impériale, en sa qualité de protecteur suprême de l'Église germanique, ne peut souffrir que, sans son consentement, ladite juridiction, toute récente et étrangère, s'exerce dans l'empire, que les tribunaux se multiplient, et que, par là, les archevêques et évêques allemands soient restreints dans leurs droits ecclésiastiques, elle ordonne à monseigneur l'électeur de n'accorder aucune juridiction au nonce apostolique Zollio dans le pays de Juliers et de Berg, de défendre au prévôt Robert d'exécuter les ordres incompétents du nonce, et, en cas de refus, de l'y contraindre par la séquestration de son temporel;

finalement, d'informer dans deux mois Sa Majesté de quelle manière monseigneur l'électeur aura exécuté ses ordres suprêmes. »

L'électeur de Cologne adressa cette fois encore une réclamation au pape, par l'entremise du marquis Antici, son agent à Rome. Pie VI lui répondit par un bref du 20 janvier 1787, commençant par ces mots : *Retulit nobis dilectus filius marchio Antici*[1]. Dans ce bref, le pape justifie doctement l'ordre qu'il m'avait donné de publier l'encyclique, et approuve en tout la conduite et la marche que j'avais suivies. Je n'ai donc pas besoin de chercher une autre justification. Avant d'aller plus loin, je ferai une courte observation sur ces paroles du rescrit du conseil aulique : *Sa Majeste Impériale casse et supprime ladite lettre encyclique.* Un tribunal supérieur casse les sentences et les décrets d'un tribunal inférieur, pour empêcher leurs effets préjudiciables à l'égard des personnes contre qui ils sont rendus. Mais comment casser une simple lettre d'avis qui a produit son effet aussitôt après la lecture ? Voilà une nouvelle preuve de ce que nous avons dit, qu'il faut souvent renoncer au bon sens pour attaquer le Saint-Siége.

Cette même année 1787, l'archevêque-électeur de Mayence surprit, par des manœuvres frauduleuses, à la magnanime loyauté et à la bonne foi de Pie VI, un bref qui entraîna des conséquences funestes à quelques Eglises d'Allemagne, et en fit craindre de plus funestes encore à l'époque où Napoléon dirigeait les affaires de ce pays. Les ennemis du Saint-Siége, de concert avec les artisans de cette révolution française qui éclata deux ans plus tard, travaillaient en Allemagne et préparaient tout pour imiter un si bel exemple. Ils entreprirent de mettre sur le siége archiépiscopal de Mayence, auquel étaient attachées les importantes dignités de premier électeur et d'archichancelier de l'empire, un homme qui offrît la réunion de toutes les qualités de ce Grec trop fameux[2], le principal auteur du schisme funeste qui, depuis des siècles, sépare de l'Église latine l'Eglise grecque non unie. Et, par malheur, un tel homme se rencontra dans le clergé allemand. Issu d'une des plus illustres familles de l'empire, il s'était fait la réputation d'un grand littérateur par des publications vantées pour le style,

[1] Voyez aux Documents, n° VI, la traduction française du bref, publiée sous les yeux du cardinal Pacca.

[2] Photius.

et, bien plus encore, pour leurs maximes philosophiques et libérales ; un autre titre qui le recommandait bien plus encore, c'est qu'il avait été un des premiers affiliés à la secte des illuminés, alors si influente dans les cabinets d'Allemagne, qu'elle dirigeait tous, plus ou moins. Cet homme s'appelait Charles-Théodore, baron de Dahlberg, chanoine de Mayence et d'autres cathédrales d'Allemagne. Par la médiation de la cour de Prusse, les ennemis de l'Eglise déterminèrent l'archevêque à demander le baron de Dahlberg comme coadjuteur, avec future succession, et disposèrent les chanoines de Mayence à lui donner leurs voix, quand une fois le Saint-Siége aurait accordé le bref nécessaire d'éligibilité.

Tout étant ainsi bien disposé, le roi de Prusse expédie à Rome le fameux marquis Lucchesini, muni des lettres de créance du roi et de l'électeur de Mayence. Celui-ci, dans une note officielle adressée à la secrétairerie d'Etat, affirme et promet solennellement, promesse conforme à ses lettres de créance, « que l'archevêque resserrera de plus en plus les liens d'union et d'amitié avec la cour de Rome ; qu'on terminera à l'amiable tous les démêlés qui se sont élevés dans l'Eglise d'Allemagne à l'occasion des nonciatures et des articles du congrès d'Ems ; qu'il conservera dans l'empire l'autorité du souverain pontife et les droits du Saint-Siége. » Puis le marquis déclare « *que S. M. le roi de Prusse, son maître, lui a donné l'ordre formel de se porter garant pour lui de la promesse suivante,* » savoir : « que ni l'archevêque, alors régnant, de Mayence, ni le baron de Dalhberg ne seront les fauteurs et les promoteurs de la convention d'Ems, et qu'ils maintiendront le *statu quo* promis par l'électeur dans les lettres de créance remises au marquis le 2 mai 1787. »

Rome croit à cette belle promesse, et accorde le bref d'éligibilité qui autorise le chapitre de Mayence à élire, *sede plena*, le successeur de l'archevêque régnant. Bientôt le chapitre s'assemble, et l'on apprend l'élection du baron de Dahlberg. Cette nouvelle transporte de joie les philosophes, les sectaires et les jansénistes, mais elle frappe de surprise et de consternation tous les bons catholiques. L'archevêque, tenant ce qu'il désirait, oublie toutes ses promesses ; bien plus, l'année suivante, il porte l'affaire des nonciatures à la diète de Ratisbonne, pour obtenir le décret de leur abolition dans tout l'empire. Voilà la bonne foi que mit un archevêque dans ses rapports avec le

Saint-Siége, et cela au milieu d'une nation qui, jusqu'alors, s'était fait gloire de son ingénue sincérité dans ses promesses, de sa scrupuleuse fidélité à les tenir!...

Pendant cette même année 1787, je me trouvai dans une des circonstances les plus difficiles et les plus embarrassantes pour un ministre du Saint-Siége. Je dois prendre les choses d'un peu loin pour mieux faire comprendre cette situation.

Dès la naissance de la prétendue réforme de Luther et de Calvin, les protestants d'Allemagne et les calvinistes de Hollande avaient plusieurs fois tenté, par tous les moyens possibles, d'introduire leur nouveau culte à Cologne. Ils ne perdirent jamais de vue ce projet si important pour eux, soit par la situation de la ville sur le Rhin, situation très-favorable au commerce, soit par l'espoir qu'il nourrissaient de s'ouvrir un jour l'entrée dans les emplois civils de la magistrature, après l'obtention du libre exercice de leur religion. Pour atteindre leur but, ils employèrent, près du sénat, les sollicitations et les menaces des puissants princes hétérodoxes, surtout celles du célèbre Gustave-Adolphe de Suède, dit le Grand, qui combattit, en Allemagne, en faveur du luthéranisme, et devint la terreur des catholiques. Mais toujours ils rencontrèrent une vigoureuse opposition dans le sénat, surtout depuis l'établissement de la nonciature.

En 1708, l'électeur de Brandebourg réclama du sénat, avec les plus vives instances [1], et même avec de grandes menaces, l'exercice du culte calviniste pour son ministre résident à Cologne, au moins dans l'intérieur de son habitation. Quoique ce prince, comme duc de Clèves, fût un des directeurs du cercle de Westphalie, dont Cologne fait partie ; quoique, en cette qualité, il fût même le protecteur de la ville ; quoique ses Etats fussent assez voisins pour qu'il pût, en cas de refus, exécuter ses menaces et tirer une prompte et facile vengeance ; malgré tout cela, le sénat tint bon et ne voulut point s'écarter de la route suivie par ses ancêtres. Cette belle et courageuse conduite lui mérita de la part du grand pape Clément XI un bref de félicitation [2], dans lequel ce pontife disait qu'il ne faut donner asile à

[1] Le texte porte : *Caldissime istanze;* M. l'abbé S** traduit : « des paroles insidieuses ; » prenant le mot *caldissime*, qui signifie *très-chaudes*, pour *callidissime*, qui signifie *très-rusées*.

[2] Voyez Documents, n° VII.

l'erreur ni dans un lieu privé, ni dans un angle retiré, parce que, semblable à la peste, on ne peut la circonscrire dans d'étroites limites, qu'elle franchit bientôt pour se répandre au loin et infecter les âmes. L'année suivante, sur l'avis que le sénat, effrayé par les nouvelles menaces de l'électeur et par les représailles dont il usait envers les catholiques de ses Etats, avait enfin consenti à négocier pour accommoder cette affaire et donner quelque satisfaction à ce prince irrité, le même pontife adressa au sénat un second bref plus fort que le premier. Il l'y exhortait à rejeter toute proposition d'accommodement, et à conserver sans tache la gloire que leurs pères avaient acquise et laissée à leur ville en fermant au culte hérétique tout accès dans leur patrie [1]. Ces exhortations du chef de l'Eglise produisirent leur effet, et, jusqu'à mon arrivée à Cologne, tous les efforts des hérétiques étaient restés sans succès.

Le dimanche, les protestants allaient à l'office dans quelques temples de leur culte, aux environs de Cologne : les luthériens à la petite ville de Mulheim, du duché de Berg, et les calvinistes au village de Frechen, si je ne me trompe, dans le duché de Juliers.

En 1787, les protestants de Cologne comprirent bien que les circonstances leur étaient favorables et qu'ils pouvaient renouveler leurs démarches avec de grandes chances de succès. Et, en effet, en France, les calvinistes avaient relevé la tête, et bientôt ils obtinrent de Louis XVI le rétablissement du fameux édit de Nantes, rendu en leur faveur par Henri IV, et solennellement révoqué par Louis XIV en 1685. Dans divers Etats catholiques d'Allemagne, dans les Pays-Bas, et même dans quelques électorats ecclésiastiques, des édits venaient d'établir la plus large tolérance. La cour de Rome se rapprochait du cabinet de Berlin, et même lui témoignait de l'amitié. Les archevêques-électeurs laissaient un libre cours aux doctrines tendantes au schisme, et le nonce, comme le clergé, avait presque entièrement perdu son influence dans les affaires de religion. Les protestants se gardèrent bien de laisser échapper des circonstances si favorables ; mais, avant de présenter leur demande, ils voulaient, par des intrigues secrètes, disposer les magistrats en leur faveur. Enfin leur supplique fut présentée le 28 novembre 1787 ; les sénateurs, gagnés à

[1] Voyez Documents, n° VIII.

l'avance, la mirent aussitôt aux voix, sans prendre, au préalable, l'avis d'une junte ou d'un conseil qu'ils consultaient toujours dans les affaires importantes : une faible majorité accorda aux luthériens et aux calvinistes *la faculté d'ériger un temple ou maison de prière pour l'exercice de leur culte, et de construire auprès un édifice pour l'école et l'habitation du ministre prédicant.*

Les protestants s'empressèrent d'envoyer par une estafette à Vienne une copie authentique de ce décret du sénat, pour obtenir la confirmation du conseil impérial aulique. Il serait impossible de se faire une idée du bruit, de l'éclat et du trouble qui accompagnèrent cette concession, généralement réprouvée, et qui irrita extrêmement la population. Aussitôt les bourgeois de Cologne se réunirent dans les vingt-deux tribus qui forment le corps de ville, et décidèrent qu'ils devaient protester solennellement contre ce décret, contraire à la constitution de la cité, parce que le sénat n'avait pas le droit de résoudre les affaires importantes, comme l'était celle de la tolérance, sans avoir pris l'avis et obtenu le consentement des tribus. Et, en effet, quelques jours après, leur protestation fut adressée au sénat. D'un autre côté, le clergé et le grand chapitre de la métropole adressèrent au sénat (janvier 1788) de fortes remontrances contre le décret de tolérance, dans l'espoir d'en obtenir la révocation. Mais le sénat rejeta la protestation des tribus, et fit au clergé une réponse amère et insultante, disant, entre autres choses, « que lui, pouvoir laïque, dans la concession du décret de tolérance, n'avait fait que suivre le glorieux exemple des trois archevêques de Mayence, de Trèves et de Salsbourg. »

Cependant l'effervescence populaire allait croissant, lorsque, la nuit du 24 janvier 1788, une estafette arriva de Vienne, portant aux protestants le *conclusum* du conseil aulique, confirmatoire du décret de tolérance. Alors le peuple devint plus furieux et menaça de se porter à des voies de fait si les protestants osaient commencer la construction d'un temple ou appeler un prédicant à Cologne. Enfin des personnes graves et sensées s'interposèrent pour calmer le peuple, lui conseillèrent de recourir aux voies légales d'opposition que lui offrait la constitution de la cité ; lui représentèrent que les voies de fait attireraient sur la ville l'indignation de tout le corps protestant, celle du roi de Prusse surtout, le protecteur de Cologne, et qu'elles fourni-

raient un prétexte et même un juste motif au conseil aulique d'expédier une commission impériale pour faire une enquête contre les opposants au décret, ce qui entraînerait de grandes dépenses et des suites funestes. Les bourgeois de Cologne se rendent à ces sages avis, se réunissent dans leurs tribus respectives, et signifient au sénat que le corps de ville veut intervenir dans l'affaire du décret de tolérance, et que, aux termes de la constitution, chaque tribu va nommer deux députés pour voter avec les membres du sénat. Alors le sénat met en délibération s'il doit admettre ou non les députés des tribus, s'il doit leur accorder la faculté de voter. Après plusieurs jours d'une discussion très-animée, le 13 mars, le sénat accède au désir des tribus. Le 22 avril, celles-ci nomment leurs députés, qui se réunissent au sénat dans le palais public. Le même jour, cette assemblée, à une immense majorité, révoque, annule et casse par un décret solennel celui du 28 novembre 1787. Une foule immense attendait avec impatience, mais avec calme et sans menaces, le résultat de la séance; et quand les membres de cette assemblée sortirent, elle accompagna de ses applaudissements, jusqu'à leur demeure respective, ceux qui avaient voté contre les protestants, en donnant aux autres des signes non équivoques de son mécontentement. Ensuite le sénat crut devoir faire compiler un promémoire pour le conseil aulique, afin de rendre compte des motifs qui avaient amené la cassation du décret du 28 novembre 1787; et, pour agir de concert avec les tribus, il fit lire le promémoire dans le palais public, en présence des quarante-quatre députés, et, sur l'approbation presque générale, il l'envoya à Vienne.

Tout parut alors calme et terminé, et pendant plusieurs mois il ne fut plus question de cette affaire.

Mais, au commencement de 1789, les protestants renouvelèrent leurs intrigues à Vienne, et, malgré l'opposition légale de l'agent de Cologne, le conseil aulique rendit un autre *conclusum* qui parvint à Cologne au commencement d'avril, et fut lu solennellement dans le sénat le 9 mai suivant. Par ce dernier *conclusum*, le conseil aulique cassait le décret du sénat de l'année précédente, favorable à la demande des quarante-quatre députés des tribus; il cassait et annulait le décret ultérieur du 22 avril 1788; il réprimandait le sénat pour avoir avoir admis la convocation arbitraire et inutile des quarante-

quatre députés de la bourgeoisie, et pour avoir osé abroger le premier décret du 28 novembre 1787, que Sa Majesté Césaréenne avait daigné approuver avec une clémence extrême ; il lui signifiait durement de se garder à l'avenir de semblables tentatives plus que téméraires, le menaçant, en cas de désobéissance, d'ordonner une enquête sévère, puis de procéder sans miséricorde contre les coupables, de les déclarer pour toujours inhabiles à toutes les charges publiques, et de leur infliger des peines encore plus sévères, Ensuite il ordonnait aux magistrats en exercice de permettre, sans retard aucun, aux réformés et aux sectateurs de la confession d'Augsbourg, d'ériger une église et une école, en ajoutant que le sénat devait, dans deux mois, annoncer de la manière la plus humble à Sa Majesté Impériale que ses ordres étaient ponctuellement exécutés. Enfin, il réprimandait aigrement la députation des bourgeois de ce que, sans autorité aucune et sur un simple ordre du corps de cette ville, elle s'était ingérée dans cette affaire, et le tout se terminait par les formules d'usages.

Dans d'autres temps, le terrible et fulminant *conclusum* aurait frappé les bourgeois d'effroi et de stupeur, et la population n'aurait plus pensé qu'à se soumettre; mais cette année-là il ne devait pas en être ainsi. Les excès de la fureur populaire en France, qui étaient à peine les prémices de la funeste révolution française, l'insurrection des Pays-Bas, les émeutes de la principauté de Liége, avaient appris aux villes rhénanes, voisines de ces pays, ce que c'est que la force du peuple. Le sénat, qui avait raison de craindre une violente opposition populaire aux ordres du conseil aulique, voulut adresser un nouveau promémoire à ce conseil suprême pour justifier le retard de l'exécution du *conclusum*, et déclarer qu'il n'oserait prendre une détermination sans avoir consulté les tribus. Tandis que le sénat délibérait sur la réponse, plusieurs bourgeois, même des plus notables, comptant peu sur le succès des démarches légales, conféraient secrètement pour en venir à des voies de fait, et déjà même ils en faisaient la menace : Dieu sait quelles en auraient été les suites! car le peuple allemand si bon, d'un caractère si doux, est d'autant plus terrible dans sa colère qu'il est plus lent à s'enflammer. Il en a donné de tristes preuves dans les guerres de religion.

Les protestants de Cologne, prévenus du feu qui couvait, reculè-

rent devant l'explosion de la fureur populaire, et, le 1er août 1789, ils firent remettre au sénat, par un notaire, une déclaration par laquelle ils renonçaient au droit acquis, en priant la magistrature de suspendre toute démarche ultérieure à ce sujet.

Durant tout le cours de cette affaire, ma situation, comme je l'ai déjà dit, fut difficile et scabreuse. Rester spectateur muet et impassible des événements, c'était en quelque sorte donner une tacite approbation, et par là scandaliser gravement les zélés catholiques, et fournir aux ennemis de la nonciature l'occasion de rendre le nonce suspect, ce que voulut faire en effet l'auteur d'un libelle allemand publié à Cologne. D'un autre côté, élever la voix et publier une vigoureuse protestation contre le décret me paraissait intempestif, imprudent et nuisible aux intérêts de la religion. D'abord, je risquais d'irriter le sénat qui, malgré les insinuations peu bienveillantes de la cour archiépiscopale, me rendait tous les témoignages d'estime et de respect dont les nonces avaient été l'objet pendant des siècles. Ensuite je ne pouvais manquer d'indisposer contre le Saint-Siége tout *le corps* soi-disant *évangélique*, ou tous les protestants qui font cause commune dans les affaires de religion, et cela dans un temps où l'on devait craindre que le différend élevé au sujet des nonciatures ne fût soumis, ce qui eut lieu en effet, à la décision de la diète de Ratisbonne. En troisième lieu, il était bien évident que j'offenserais le roi de Prusse, qui a toujours été le protecteur des protestants de Cologne; et dans quel temps allais-je indisposer ce souverain? Dans un temps où Pie VI recourait à son autorité, à sa grande influence dans l'empire, pour arrêter les scandaleuses innovations des quatre archevêques d'Allemagne; dans un temps où moi-même j'avais tout sujet de me louer du cabinet prussien, qui permettait un libre recours à ma nonciature, et qui traitait avec justice et bonté les sujets catholiques. Mais d'autres motifs plus puissants encore devaient me faire abstenir d'une opposition publique et vigoureuse. La concession du sénat ayant été solennellement confirmée par l'empereur dans un décret du conseil aulique, nos ennemis n'auraient pas manqué de dire que je m'opposais témérairement aux ordres du chef suprême de l'empire, et si la population eût exécuté sa menace d'en venir aux voies de fait, on aurait tout attribué aux insinuations et à l'influence du nonce, ce qui aurait fourni aux cours archiépiscopales de

nouvelles armes pour attaquer les nonces comme perturbateurs de la paix publique; peut-être même aurait-on obtenu contre moi un décret impérial pour m'expulser de l'Allemagne, ce qui était arrivé quelques années auparavant à l'excellent nonce de Bruxelles, Mgr Zondadari[1], mort depuis cardinal et archevêque de Vienne.

Par tous ces motifs si justes et si puissants, je ne fis aucune protestation publique, aucune remontrance officielle; mais je ne manquai point aux devoirs de mon ministère. Dans mes discours, dans mes conversations particulières avec les membres du sénat, je parlai contre le décret, mais sans aigreur, et je me servis des arguments que suggère une véritable charité chrétienne à l'égard de nos frères errants pour les détourner de la voie de perdition où ils se précipitaient inconsidérément. Pour détruire les interprétations perfides que la malveillance chercherait à répandre parmi le peuple, je priai les ecclésiastiques les plus recommandables par leur science et leur piété de profiter de leurs conversations avec les personnes du peuple pour leur bien persuader que le silence du nonce était commandé par les motifs de prudence les plus graves; ils le firent, et avec un heureux succès. Pour l'ordinaire, les expédients semblables à celui que j'employai alors, c'est-à-dire les moyens termes, *mezze misure*, ne contentent aucun parti, et souvent même les mécontentent tous. Cette fois il arriva tout le contraire. Pie VI me fit adresser des félicitations sur ma conduite; les bons catholiques, éclairés par le clergé qui connaissait toute la difficulté de ma position, ne se scandalisèrent pas, et les protestants, très-satisfaits de ma modération, me donnèrent toujours, à Cologne et ailleurs, des marques d'estime et de respect. Ainsi j'eus la satisfaction de voir le culte non catholique exclu de Cologne, en

[1] Voici quelle en fut la cause : ce digne prélat fit imprimer à Bruxelles la bulle de Pie VI, *Super soliditate petræ*, portant condamnation du détestable libelle d'Eybel, *Quid est papa?* C'était uniquement pour en envoyer des exemplaires aux archiprêtres de la mission de Hollande, dont le nonce de Bruxelles était supérieur; mais le libraire en tira d'autres copies qui se répandirent à Bruxelles et jusqu'à Louvain; or, à Louvain venait de s'élever une grande controverse entre les élèves en théologie du séminaire général et quelques professeurs infectés de jansénisme et de maximes philosophiques. Pendant une des leçons, un des jeunes élèves, attaquant la thèse du professeur, cita et produisit même la bulle *Super soliditate petræ*. Le gouvernement, averti, se mit aussi en quête et chassa de tous les Pays-Bas le nonce apostolique, pour avoir fourni à l'imprimeur un exemplaire de la bulle.

évitant l'alternative de deux flétrissures, celle de ministre pusillanime et indolent du côté des catholiques, et celle de persécuteur intolérant du côté des hétérodoxes.

Vers la fin de l'année précédente, 1787, le bruit se répandit que le nouveau roi de Prusse viendrait visiter ses Etats de Westphalie. Rome en ayant reçu avis, le cardinal Buoncompagni, secrétaire d'Etat, m'écrivit qu'il était convenable de me présenter à ce souverain dans les limites de ma nonciature, et il m'expédia par un courrier extraordinaire un bref de créance pour le roi et une lettre pour le ministre qui l'accompagnerait. Mais le roi ne put réaliser son voyage par empêchement d'affaires. L'année suivante, 1788, on annonça de nouveau l'arrivée du roi; j'en acquis l'assurance, et sur-le-champ j'en donnai avis au secrétaire d'Etat, qui me confirma, au nom du pape, mon honorable mission, et m'envoya un bref et une lettre de plus fraîche date. L'objet de ma mission était de complimenter le monarque, et de lui rappeler le mieux possible la promesse dont il s'était porté garant, lors des négociations pour la coadjutorerie de Mayence. Voici la teneur du bref pontifical [1].

Au sérénissime et très-puissant Frédéric-Guillaume, illustre roi de Prusse,

PIE VI, PAPE.

« Sérénissime et très-puissant roi,

« Informé que Votre Majesté royale devait bientôt se rendre dans « son duché de Clèves et visiter ses autres Etats de Westphalie, nous « nous sommes empressé d'ordonner à notre vénérable frère Barthé- « lemy, archevêque de Damiette et nonce ordinaire du Saint-Siége « pour les provinces rhénanes, d'aller au-devant de Votre Majesté « pour lui offrir un éclatant hommage de son respect, et lui remettre « aussi cette lettre, qui contient le témoignage le plus étendu de notre « estime et de notre déférence pour votre royale personne. Par cette « lettre nous demandons instamment à Votre Majesté, et nous la

[1] Voyez documents, n° IX.

« prions de recevoir avec clémence et bonté notre nonce, de daigner « lui accorder sa protection, tant à cause de la mission que nous lui « avons confiée qu'en considération des qualités d'esprit et de cœur « réunies en lui à l'illustration de la naissance. Cette ambassade de « notre part vous prouvera suffisamment, sérénissime et très-puis- « sant roi, toute la confiance que nous avons en Votre Majesté, et « tout ce que nous attendons de sa royale courtoisie. Nous désirons « donc et nous demandons que, à celui qui parlera en notre nom, « Votre Majesté veuille bien accorder la même foi qu'à nous-même, « si en personne nous traitions avec elle. Notre nonce parlera à « Votre Majesté de ces nouveautés qui viennent de s'élever au sujet « de la nonciature de Cologne, et il la priera, en notre nom, de ne « pas permettre qu'on fasse aucun changement dans cette nonciature, « qu'on lui porte aucun dommage, à l'imitation de quelques autres « Etats, non-seulement dans les domaines de Votre Majesté, mais « encore dans les autres pays du ressort de cette nonciature ; il « priera Votre Majesté de maintenir les choses qui sont en vigueur « depuis les temps les plus anciens, et qui ont été consacrées par un « constant usage jusqu'à nos jours. L'autorité et la puissance de « Votre Majesté seront d'un très-grand poids auprès de tous, et son « royal exemple, un très-grand appui pour notre cause. Ce qui nous « porte à faire cette demande à Votre Majesté, ce n'est pas seule- « ment sa réputation d'équité et de magnanimité, mais encore l'ex- « périence que nous avons de sa royale bienveillance envers nous, « et dont elle nous a donné, dès le commencement de son règne, les « marques les plus éclatantes et les plus honorables. Aussi nous ne « doutons pas que, par suite de cette lettre, Votre Majesté ne veuille « acquérir de nouveaux titres, de nouveaux droits à la reconnais- « sance et aux obligations que nous lui devons déjà. A l'expression « de nos hommages envers Votre Majesté, nous joignons des vœux « particuliers pour elle, pour ses intérêts, et nous prions le Dieu tout- « puissant et très-bon qu'il daigne récompenser par les éclatants dons « de ses grâces, et votre personne, sérénissime et très-puissant roi, « et votre royale famille.

« Donné à Rome, près l'église de Saint-Pierre, sous l'anneau du « pêcheur, le 6 avril 1788, l'an XIVe de notre pontificat. »

Vers la fin d'avril je commençai les préparatifs nécessaires pour le *decorum* de mon ambassade. Comme M. Dohm, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Prussienne près les cercles du Bas-Rhin et de Westphalie, se trouvait alors à Aix-la-Chapelle, j'envoyai mon secrétaire, sous quelque prétexte, pour savoir adroitement l'effet que produirait cette mission extraordinaire d'un nonce près un roi protestant, si l'on me rendrait les honneurs dus à celui que je représentais, quand et dans quelle ville du duché de Clèves je devrais me présenter au roi. M. Dohm fit un accueil très-gracieux à mon secrétaire, l'assura que mon ambassade serait très-agréable à son souvenir, et qu'on me rendrait tous les honneurs qui étaient dus à ma représentation. Ne pouvant rien préciser pour le temps et pour le lieu où je devais me présenter, il me fit demander pour le comte d'Hertzberg, ministre d'Etat, une lettre que je rédigeai avec toute la courtoisie convenable et que je m'empressai de lui envoyer. Bientôt M. Dohm me communiqua la réponse de Berlin, en date du 13 mai, laquelle confirmait que ma mission serait très-agréable au roi, en ajoutant qu'il me recevrait à Wesel, ville du duché de Clèves. Enfin, par une autre lettre en date du 1er juin, M. Dohm me donna avis que le roi arriverait à Wesel le 9 de juin, et qu'il serait accompagné du colonel Bischoffwerder, son aide de camp, auquel je devrais m'adresser pour connaître les intentions de Sa Majesté relativement à ma réception. Wesel, ville forte sur le Rhin, à cinq postes et demie de Cologne, était alors occupée par une forte garnison. Après avoir envoyé devant moi quelques-uns de mes domestiques, je partis moi-même le 6 juin, et le même jour j'arrivai à Wesel.

Aussitôt, le général Gaudj, commandant de la place, vint me visiter et m'offrir une garde d'honneur. Je crus devoir accepter deux sentinelles à la porte de l'hôtel, selon l'usage suivi dans les cours électorales à l'égard de mes prédécesseurs. Le lendemain je visitai les fortifications, et partout je reçus les honneurs militaires.

Le 9 juin au matin, le roi arriva à Wesel, et je m'empressai d'envoyer le comte Borri, mon maître de chambre, demander audience au colonel Bischoffwerder. Quelques instants après, M. Stein, grand-veneur de la cour de Prusse, vint me dire que le roi désirait me voir immédiatement, mais qu'étant lui-même en voyage il ne pouvait me faire tout l'accueil que méritait un ambassadeur pontifical. Sur-le-

champ je me rendis au palais, où le roi demeurait avec une suite vraiment royale. Je passai au milieu des troupes rangées sur deux lignes, lesquelles me rendirent les honneurs militaires, et, à la porte du palais, vinrent me recevoir M. Stein et un autre seigneur de la cour ; ils me conduisirent à la salle d'audience, où le roi me reçut avec beaucoup d'affabilité et de courtoisie. Je lui présentai le bref pontifical ; je lui exprimai les sentiments d'estime et d'amitié du pape pour sa royale personne, et je le remerciai, au nom de Pie VI, de la protection qu'il accordait aux catholiques de ses Etats, et aussi de la liberté qu'il laissait à ses sujets de recourir à la nonciature de Cologne. Ensuite je dis quelque chose du démêlé entre le Saint-Siége et les archevêques d'Allemagne, mais en termes vagues et généraux, parce qu'il me semblait peu convenable à un ministre du Saint-Siége de se faire, près d'un roi protestant, l'accusateur des principaux chefs de l'Eglise d'Allemagne, et de provoquer ainsi le blâme et la dérision des ennemis de l'Eglise. Je dois le dire ici franchement, malgré les espérances conçues à Rome, je n'avais pas une entière confiance dans le cabinet prussien. Je croyais bien que ma mission procurerait quelque soulagement aux catholiques, et que Frédéric-Guillaume II continuerait à les traiter avec équité et justice, mais je ne pouvais pas compter sur sa bonne volonté d'appuyer les droits du Saint-Siége dans nos affaires ecclésiastiques d'Allemagne. La cour de Prusse, toujours en garde contre les projets de l'empereur Joseph II, s'était étroitement liée avec l'électeur de Mayence, et avait un trop grand intérêt à conserver l'amitié de ce prince, archichancelier pour les affaires intérieures de l'Empire. J'étais persuadé que, quand viendrait le moment de se prononcer, le roi de Prusse, par une de ces raisons d'Etat qui sont d'un si grand poids dans la balance des cabinets, nous sacrifierait pour favoriser son allié, et c'est précisément ce qui arriva dans la diète électorale de Francfort de 1790 pour la capitulation impériale. Malgré ma conviction personnelle, je dus, dans mon audience, rappeler le mieux possible au roi qu'il s'était porté garant de la promesse de l'archevêque de Mayence. Le roi répondit à tout avec bienveillance, témoignant la plus grande estime pour la personne de Pie VI, exprimant le désir de voir se terminer à l'amiable le différend avec les archevêques. Il passa ensuite à d'autres sujets, m'entretint environ une demi-heure, toujours avec

la même bonté, la même courtoisie ; puis il me congédia en me disant gracieusement qu'il me reverrait au dîner.

Après moi, le roi reçut les députés de la république de Hollande et de quelques princes d'Allemagne.

De l'audience du roi je passai à l'appartement du jeune prince héréditaire pour le complimenter, comme le demandait l'étiquette de cour. Puis je fus conduit dans une chambre du palais, où j'attendis qu'on vînt m'avertir que la table était servie. Alors j'entrai dans une salle où déjà se trouvaient réunis les députés de Hollande, ceux de quelques princes, plusieurs seigneurs de la cour, enfin tous ceux qui étaient invités au repas. Bientôt le roi entra avec le prince héréditaire, et l'on passa dans la grande salle où la table était dressée. J'étais à peine entré, à quelque distance du roi, que ce prince, se tournant vers moi [1], me fit signe avec la main d'approcher, en me disant : « Venez, venez, Monseigneur le nonce, » et il me plaça à sa gauche ; à sa droite était le prince héréditaire. J'avais à côté de moi, à ma gauche, le prince de Lambesch, de la maison de Lorraine, venu tout exprès d'Alsace, où il était au service de la France. Pendant le repas, le roi témoigna une considération particulière à mon caractère d'ambassadeur pontifical, et beaucoup de bonté pour ma personne ; de temps en temps, avec beaucoup de grâce et de courtoisie, il adressait la parole tantôt à l'un, tantôt à l'autre, et il fit plusieurs questions aux envoyés de Hollande sur les récentes vicissitudes de cette république. Après le repas, je ne tardai pas de prendre congé, parce que je savais que le roi devait partir le lendemain de bonne heure.

Le roi Frédéric-Guillaume II était beau de corps et d'une stature presque gigantesque ; on pouvait lui appliquer ces paroles de l'Ecriture au sujet de Saül : « *Il surpassait tout le peuple de toute la hauteur des épaules à la tête* [2]. » Il avait des manières gracieuses et affables, et je remarquai beaucoup de bon sens dans ses questions et dans ses discours. Pendant le repas dont j'ai parlé, il me fit un grand éloge de Pie VI, au sujet des grands travaux entrepris pour le dessèchement des Marais-Pontins, et aussi à cause de la protection qu'il ac-

[1] Le texte porte : *Vedendomi*, « me voyant. » M. l'abbé S** traduit : « Ce prince vint vers moi ; » il a confondu *vedendo* avec *veniendo*.

[2] « *Ab humero et sursum eminebat super omnem populum.* » I Rois. [illegible]

cordait aux beaux-arts ; mais il blâma l'indifférence de Naples pour les fouilles de Pompéi. Toutefois, ce prince n'avait que peu de réputation parmi ses sujets, parce qu'on disait que son oncle, le grand Frédéric, l'idole des Prussiens, faisait peu de cas de son neveu, et parce qu'on savait d'ailleurs qu'il aimait excessivement les plaisirs, ce qui faisait craindre un règne efféminé et faible.

Le 10 juin, le roi fit de bonne heure la revue des troupes, puis partit pour la Hollande. Pour moi, je me rendis à l'église des Pères Dominicains, où je fus reçu avec le cérémonial d'usage pour un légat apostolique, et j'y célébrai la messe en présence d'un grand concours de peuple, dont une partie était protestante. Le lendemain, 11 juin, je retournai à Cologne, et j'adressai à Rome un rapport exact de tout ce qui s'était passé. A la fin de juin, M. Dohm, ministre de Prusse, me remit la réponse du roi au bref du pape, et aussitôt je la transmis à Rome. Voici la teneur de cette réponse [1] :

FRÉDÉRIC-GUILLAUME, *par la grâce de Dieu roi de Prusse, électeur du saint-empire romain, duc suprême de Silésie,*

Salue affectueusement Pie VI, suprême pontife de l'Église romaine.

« Votre nonce l'archevêque de Damiette nous a remis en West-
« phalie la lettre que vous nous avez adressée, en date du 5 avril de
« cette année, et il nous a aussi exprimé amplement de vive voix et
« vos sentiments d'amitié envers nous, et vos vœux au sujet des
« contestations pendantes entre vous et les archevêques d'Allemagne.
« Cette lettre nous a été très-agréable, comme aussi l'ambassade d'un
« personnage si remarquable par ses qualités personnelles et qui
« s'est acquitté avec tant d'habileté de la mission que vous lui aviez
« confiée près de notre personne. Nous vous remercions, prince séré-
« nissime et le premier des évêques [2], de ce témoignage de bienveil-
« lance et d'estime envers nous ; et nous l'apprécions d'autant plus

[1] Voyez aux Documents, n° X.

[2] *Præsulum maxime*, mots qui se trouvent dans l'original du roi et dans la minute que me remit M. Dohm. Mais à ces mots on substitua ceux de *Præsul clarissime*, dans un recueil de pièces officielles publiées par le ministre d'Etat comte de Hertzberg à Berlin, en 1789.

« que toujours nous avons admiré votre rare prudence et vos insignes « vertus qui embellissent le trône de l'Eglise romaine, et parce que, « de notre côté, nous professons une égale estime, une égale véné- « ration pour votre personne. Nous espérons aussi et nous avons la « confiance que les égards que nous avons pour ceux de nos sujets « qui professent votre religion vous seront agréables et obtiendront « votre approbation.

« Nous voyons avec peine le différend élevé entre vous et les ar- « chevêques d'Allemagne. Nous faisons des vœux ardents qu'il puisse « se terminer à l'amiable. Nous espérons que vous, ayant égard aux « circonstances des temps, par votre modération et votre sagesse « déjà reconnues de toute l'Europe, en entreprenant une négociation « amicale entre les archevêques par l'entremise d'un légat capable, « vous parviendrez à atteindre un but si désirable; vous nous trou- « verez toujours disposé à y contribuer par tous les moyens qui se- « ront en notre pouvoir.

« Du reste, nous vous souhaitons et nous demandons pour vous à « Dieu toutes sortes de prospérités et de satisfaction.

«Berlin, le 23 juillet 1788.

« FRÉDÉRIC-GUILLAUME, roi de Prusse.

Par le roi,

« HERTZBERG. »

Pendant mon court séjour à Wesel, les catholiques me témoignèrent être satisfaits du gouvernement prussien, et me firent un grand éloge de la tolérance qu'avait exercée à leur égard le grand Frédéric II. Des religieux de divers ordres, de la ville et des environs, me dirent que, quelques lourdes que fussent les charges qui pesaient sur eux, ils étaient sûrs du moins de pouvoir jouir tranquillement du peu de rentes qui leur restaient, et qu'ils n'étaient pas dans des transes continuelles, comme dans les pays des princes catholiques, de voir supprimer leurs couvents. Le roi régnant, Frédéric-Guillaume II, continuait ce même système de modération, et je puis en rendre témoignage, parce que j'en eus des preuves personnelles. Je me bornerai à citer un exemple de la liberté qui m'était laissée dans l'exercice de ma juridiction. Les curés du duché de Clèves

avaient adressé une supplique à Pie VI, pour qu'il daignât étendre à leur pays, limitrophe de la république de Hollande, la célèbre déclaration de Benoît XIV, touchant les mariages mixtes contractés ou à contracter dans les Pays-Bas, sans observation de la forme prescrite par le concile de Trente, déclaration qui commence par ces mots : *Matrimonia quæ in locis*, etc. Le pape renvoya la supplique à la sacrée congrégation du concile, et celle-ci me chargea, comme nonce de Cologne, de faire les informations d'usage et de lui exposer mon avis. Je répondis favorablement à cette instance, en prouvant que, dans le duché de Clèves, se rencontraient les mêmes raisons qui avaient donné lieu à la célèbre déclaration du grand pontife Benoît XIV, pour les Provinces-Unies de la république de Hollande ou la confédération belge. Le 15 juin 1793, la congrégation, après l'examen d'usage, répondit : « *Qu'il fallait conseiller au pape l'extension au duché de Clèves de la déclaration de Benoît XIV, de sainte mémoire*[1]. » Sur l'approbation du pape, la congrégation m'expédia le rescrit ou une copie de la décision, avec une instruction que je devais communiquer aux curés de ce duché. Or, je pus exécuter les ordres du Saint-Siége sans que la cour de Berlin, que je sache du moins, se mêlât et se formalisât aucunement de cette affaire. Je pourrais citer d'autres exemples de tolérance qui me faisaient quelquefois désirer pour l'Église une semblable liberté dans tous les États; car trop souvent, dans quelques pays, la religion catholique, pour être appelée *la religion dominante*, n'y est pas moins l'esclave des sectes dissidentes qui y sont admises et favorisées.

S'il en est ainsi sous des gouvernements catholiques, Dieu garde, hélas! que les ministres des gouvernements hétérodoxes ne prétendent s'immiscer dans les affaires spirituelles des catholiques ; car alors ce serait *error pejor priore*. Comment, en effet, pourraient-ils ne pas agir avec un cœur ennemi, ceux qui, dès l'enfance, ont appris dans leurs catéchismes que, nous catholiques, nous sommes des *idolâtres*, et que le pape est l'*Ante-Christ;* ceux qui voient, dans les anciennes peintures qui décorent leurs maisons, le pape représenté avec une figure d'*ogre* et des pieds de *bouc;* ceux qui entendent leurs pré-

[1] « *Consulendum sanctissimo pro extensione declarationis sanctæ memoriæ Benedicti XIV ad ducatum Clivensem, juxta instructionem.* »

dicants et leurs précepteurs leur répéter sans cesse les anciennes calomnies contre l'Eglise catholique romaine ?

Cependant les archevêques-électeurs avaient poursuivi avec chaleur leurs instances près de l'empereur, pour obtenir par un décret l'abolition de la juridiction des nonces, ou, pour mieux dire, l'abolition des nonciatures mêmes. Mais, de son côté, l'électeur bavarois-palatin éleva fortement la voix en faveur de la nonciature de Munich, et aux arguments que lui fournirent les saints canons et les lois de l'empire, il en joignit un autre plus éloquent, la menace de s'entendre avec le pape pour distraire ses États des immenses diocèses des archevêques, en érigeant de nouveaux siéges épiscopaux dans son électorat.

L'empereur, pour ne mécontenter personne, avait pris le parti, à la fin de 1787, de soumettre de nouveau l'examen de cette controverse au conseil aulique. Mais le vœu de ce conseil ne fut pas publié, parce qu'il fut, dit-on alors, supprimé par l'archevêque de Cologne, comme étant défavorable aux prétentions archiépiscopales. Alors l'empereur, pour se tirer d'embarras, par un décret du 9 août 1788, renvoya l'affaire à la diète de Ratisbonne. Ce décret, bien qu'il ne satisfît pas entièrement les archevêques, fut pour eux une arme dont ils se servirent pour effrayer Rome, espérant la forcer, par la crainte de plus grands maux, à se désister de ses droits en abolissant la juridiction des nonces.

Cependant Pie VI demeura inflexible. Alors l'archevêque de Mayence, de concert avec ses collègues, n'eut pas honte de porter, comme chancelier de l'empire, une cause purement ecclésiastique, une accusation contre le chef de l'Eglise catholique, devant une assemblée composée en grande partie, non-seulement de laïques, mais de protestants, et même de tous les rois et princes protestants de l'Europe[1], qui là avaient droit de vote, et devaient exercer une très-grande influence.

A cette assemblée, l'électeur de Cologne fit présenter un promémoire ayant pour but d'engager tous les Etats germaniques à s'unir à

[1] Savoir : le roi d'Angleterre comme électeur de Hanovre, le roi de Prusse comme électeur de Brandebourg, et souverain de plusieurs autres principautés ; le roi de Danemark comme duc de Poméranie ; le stathouder de Hollande comme prince de Nassau.

l'empereur pour porter une nouvelle loi de l'empire, que dorénavant toute nonciature avec juridiction serait abolie en Allemagne, et qu'en conséquence celles de Cologne et de Munich devaient cesser d'exister. Le promémoire vérifie cette sentence du poëte Ovide :

Causa patrocinio non bona pejor erit.

Comment comprendre que l'électeur Maximilien, prince doué d'esprit et de perspicacité, ne reculât pas devant l'absurdité et l'indécence de cette démarche? Il prétend prouver, au commencement de son promémoire, que jamais Cologne n'avait eu de nonciature ordinaire avec juridiction; et cependant les archives de cette nonciature offraient les protocoles des actes de cette juridiction exercée par trente-trois nonces, durant deux cents ans, à la face de tout l'empire. Il n'y touche que légèrement les faits honorables aux nonces et qui prouvent l'utilité des nonciatures; il y mentionne quelques collisions entre les nonces et les archevêques, mais il a soin de laisser ignorer qu'elles se terminèrent à l'entière satisfaction des deux parties. Enfin arrivent les plaintes et les accusations contre les deux derniers nonces, Zollio et Pacca. Je me bornerai à rapporter textuellement ce qui est relatif à la nonciature de Cologne et à ma personne.

Au paragraphe 54 du promémoire on lit :

« Le nonce (Bellisomi) partit pour la nonciature de Lisbonne en « juin 1786, après avoir annoncé dans son audience de congé que « Barthélemi Pacca lui succéderait à Cologne. Son Altesse électorale « répondit qu'elle était disposée à recevoir l'envoyé du pape, mais « que Mgr Pacca devait, au préalable, faire la déclaration qu'il n'a- « vait l'intention d'exercer dans l'archevêché de Cologne aucune ju- « ridiction, et qu'il se conformerait à la déclaration impériale sus- « mentionnée. »

Pagragraphe 55.— « Arrivé à Cologne, Barthélemy Pacca, sans faire « la déclaration qu'on attendait de lui, sans même présenter aucune « lettre de créance, commença sa carrière en dispensant du second « degré de consanguinité la comtesse de Blankenheim et le prince de « Hohenlohe-Bartenstein. Son Altesse électorale protesta contre cet

[1] « Une mauvaise cause défendue deviendra pire. »

« attentat, le 2 novembre 1786. Mais le nonce Pacca, loin de s'ar-« rêter, se permit, en décembre de la même année, de déclarer nulles « les dispenses jusqu'alors accordées en matière d'empêchement par « les archevêques d'Allemagne, nuls les mariages ainsi contractés, et « illégitimes les enfants nés de ces mariages. Il adressa cette décla-« ration à tous les curés de l'archidiocèse de Cologne, pour exciter « du trouble parmi le peuple. Au lieu de repousser par les mêmes « armes une violence aussi inouïe[1], on se contenta, le 19 du même « mois, de faire ordonner, à tous les curés du vicariat de Cologne, « de renvoyer la circulaire à Mgr Pacca. »

Paragraphe 56. — « Le 27 février 1787, le conseil aulique de Sa « Majesté Impériale annula l'acte de Mgr Pacca. »

Paragraphe 57. — « Pacca, sans avoir aucun égard au rescrit du « conseil aulique, poursuit hardiment le cours de ses usurpations. »

Je crois inutile de m'arrêter ici à répondre à ces accusations et à justifier ma conduite, puisque l'immortel Pie VI l'a fait avec tant de science et avec un zèle si apostolique : 1° dans le bref du 20 janvier 1787, adressé à l'archevêque de Cologne, et qui commence par ces mots: *Retulit nobis dilectus filius marchio Antici*[2] ; 2° dans l'ouvrage intitulé : *Responsio ad metropolitanos Moguntinum, Trevirensem, Coloniensem, super nuntiaturis apostolicis.*

Le promémoire de l'électeur de Cologne fut complétement et victorieusement réfuté dans un ouvrage français publié en 1788, sous la fausse rubrique de Ratisbonne, et sous le titre de : *Réflexions sur les soixante-treize articles du promémoire présenté à la diète de l'empire, touchant les nonciatures, de la part de l'archevêque de Cologne.*

A la suite de l'électeur de Cologne parut un autre champion, l'archevêque-prince de Salsbourg; lui aussi présenta à la diète un promémoire qui répétait les accusations de l'archevêque de Cologne et se distinguait par des faits calomnieux et des propositions inconvenantes. Dès ce moment, comme si une digue eût été rompue, l'Allemagne fut inondée d'une multitude d'opuscules, qui, sous les titres

[1] Le texte porte : « *In vece di respingere colle stesse armi*, au lieu de repousser, etc. » Ce que M. l'abbé S** traduit : « *Pour réprimer par le même moyen.* »

[2] Voyez aux documents, n° VI.

d'*Histoires*, de *Lettres*, de *Réflexions*, de *Pensées*, etc., attaquaient les nonciatures, sauf un très-petit nombre qui les défendaient; et ces libelles hostiles étaient écrits avec une violence, une animosité qu'on voit rarement dans les publications de la paisible et tranquille Allemagne.

Pour en donnner un échantillon, je citerai un fragment d'un ouvrage intitulé [1] : *Examen historique de l'importante question s'il est expédient que les États de l'empire entrent en négociation avec la cour de Rome au sujet des nonciatures*, par un professeur........ Francfort, 1789. Cet ouvrage contenait une allégation ou des représentations aux ministres des princes résidant à la diète de Ratisbonne. Voici le commencement de l'épître dédicatoire :

« Ce siècle, qui se distingue par tant d'événements notables déjà accomplis, amène devant la présente diète une question qui ne tend à rien moins qu'à donner la liberté à l'empire germanique. Cette grande affaire n'avait jamais été soumise à la délibération de la diète générale. Lorsque, précédemment, les protestants y portaient leurs réclamations contre la cour de Rome, les catholiques s'interposaient pour étouffer et arranger l'affaire. Mais aujourd'hui, c'est le parti catholique lui-même qui souffre une dure oppression. Les premiers dignitaires ecclésiastiques d'Allemagne désirent ardemment être délivrés du joug qu'on leur impose, et l'empereur lui-même, comme suprême protecteur de la liberté germanique, veut avoir l'avis de tout l'empire sur les usurpations des nonciatures. Le voilà donc enfin arrivé ce jour fixé par la Providence, où la nation germanique, jusqu'ici avilie, peut se livrer à la douce espérance de briser bientôt ses fers et de recouvrer son antique liberté. »

L'auteur de cet ouvrage détournait la diète d'entrer en négociation avec Rome; et le préambule que nous venons de citer peut faire juger dans quel style frénétique il traitait sa matière.

Ceux qui ignoraient le but secret des ennemis de Rome et du clergé allemand, en voyant, d'une part, le peu d'importance qui restait aux nonciatures, et, de l'autre, la furieuse guerre qu'on faisait avec la plume contre Rome et les nonces, s'étonnaient avec raison de tant

[1] Geschichtmaessige Eroerterung der wichtigen frage: Obes rathsam sey dass die Staende des Reichs mit dem roemischen hofe ueber die vorwaltenden Nuntiatur; Streitigk eiten in vergleichs unter handlungen sich ein lassen.

d'acharnement et de fracas pour si peu de chose; mais les personnes qui avaient l'intelligence et le secret de ce qui se tramait savaient bien quels étaient la source et le but de ces furieuses attaques. Les auteurs des opuscules ou libelles hostiles aux nonciatures se divisaient en trois classes : la première comprenait quelques ecclésiastiques courtisans attachés aux archevêques-électeurs, et qui se faisaient leurs champions pour se faire bien venir de leurs protecteurs; la seconde comprenait les écrivains de la naissante secte des illuminés, lesquels, pour abattre l'Eglise romaine, et sous ce nom la religion chrétienne, ne laissaient échapper aucune occasion de répandre parmi les peuples la calomnie et la haine contre le Saint-Siége et la puissance pontificale; la troisième se composait d'écrivains qui portaient leurs vues plus loin et préparaient la chute de la puissance du clergé allemand et l'usurpation de ses biens, en allumant le feu de la discorde entre les archevêques et le Saint-Siége, en fomentant les controverses qui les divisaient.

Voilà enfin l'explication de l'énigme dont nous avons parlé [1], et qui, pour être complète, exige quelques développements.

Depuis plusieurs siècles les gouvernements séculiers regardaient d'un œil d'envie et de convoitise la puissance et les richesses du clergé allemand, qui comptait cinq millions de sujets sur ses possessions territoriales, comprenant une grande partie de l'Allemagne. Tant que les papes conservèrent une grande influence dans les affaires même politiques de cet empire, ils soutinrent de leur autorité les principautés ecclésiastiques qui devaient en grande partie au Saint-Siége et leur naissance et leur grandeur. L'hérésie de Luther vint donner le premier ébranlement au grand édifice de ces Eglises; car on sait que l'avide désir de s'approprier les principautés ecclésiastiques et les biens du clergé fut le principal mobile de l'apostasie des princes allemands, et la cause qui procura au luthéranisme les rapides progrès que le cimeterre avait donnés au Koran.

Un grand nombre d'Eglises, surtout dans le nord de l'Allemagne, furent englouties par cette secte dévorante, et les papes se trouvèrent impuissants pour empêcher cette spoliation sacrilége dans les pays qui, en embrassant les erreurs de Luther, s'étaient séparés de

[1] Voyez page 205.

leur communion et soustraits à leur obéissance. De cette même convoitise des biens du clergé naquit ensuite la guerre de religion qui dura trente ans, et se termina par le célèbre traité de paix de Westphalie, moyennant le sacrifice fait au protestantisme d'autres églises, de quelques évêchés et archevêchés; et si dès lors toutes les principautés ecclésiastiques, si tous les siéges épiscopaux ne furent pas renversés et détruits, on le dut à la résistance, au puissant appui du Saint-Siége, et aux habiles et laborieuses négociations du célèbre Fabius Chigi, nonce de Cologne, plus tard pape sous le nom d'Alexandre VII.

Cependant les princes protestants, toujours poussés par la même convoitise, ne cessaient de travailler à consommer la spoliation des biens du clergé catholique, et, vers le milieu du siècle passé, au commencement du pontificat de l'immortel Benoît XIV, ils firent des tentatives ouvertes pour réaliser ce sacrilége projet, la sécularisation des autres principautés ecclésiastiques; mais, si tous leurs efforts échouèrent alors, à qui le dut-on encore? A l'opposition énergique de ce grand pape, qui fit agir ses nonces avec vigueur près des cours d'Allemagne, et qui, lui-même, écrivit à plusieurs princes de ce pays. Benoît XIV expose lui-même brièvement toute cette affaire dans son bref apostolique de 1744, adressé au cardinal de Lemberg, commençant par ces mots : *Ut primum nobis compertum est.*

On remarque dans ce bref la déclaration suivante :

« Nous donc, en présence de ce Dieu à qui nous devrons un jour
« rendre compte de chacune de nos actions, nous prenons l'engagement de faire tous nos efforts pour que tous les droits, et chacun
« en particulier, des principautés ecclésiastiques d'Allemagne, juridictions, honneurs et biens, appartenant soit à l'épiscopat, soit aux
« abbayes, soit aux canonicats, ou à d'autres dignités quelconques de
« l'Eglise, demeurent dans toute leur intégrité; nous promettons de
« ne jamais accorder ou approuver rien qui puisse leur porter atteinte de quelque manière que ce soit, prêt que nous sommes à
« verser notre sang plutôt que de souffrir que les droits et la liberté
« de l'Eglise soient violés, que notre conscience reçoive aucune tache
« par une concession ou une approbation de cette nature. »

Mais si la fermeté et l'autorité du souverain pontife, si les négo-

ciations de ses nonces arrêtèrent pour lors le dépouillement sacrilége de quelques églises d'Allemagne, les ennemis du clergé ne continuèrent pas moins à nourrir ce projet, comme le prouve la correspondance de Voltaire avec le roi de Prusse Frédéric II.

Quelques années après, la sécularisation, en Autriche, de couvents, de monastères et d'autres pieuses fondations, vint réveiller et accroître l'ancienne cupidité des princes d'Allemagne, ou du moins de leurs ministres, et c'est pour cela qu'on laissait imprimer et circuler impunément tous les pamphlets relatifs au conflit élevé entre le Saint-Siége et les archevêques d'Allemagne. Ils espéraient par là avilir de plus en plus l'autorité des papes, achever de détruire le peu d'influence qui leur restait sur les affaires politiques d'Allemagne, et en entretenant la division et la discorde, d'une part, entre Rome et les archevêques, d'autre part, entre les premiers pasteurs d'Allemagne et les gouvernements séculiers, faire tomber le clergé dans la mésestime et le mépris des peuples. Par malheur, le clergé, au lieu de former faisceau, était divisé en plusieurs partis, et n'opposait plus aux princes séculiers cette ligue qui, forte de l'appui du Saint-Siége, avait jadis fait échouer leurs tentatives d'usurpation. Les archevêques, trompés par leurs ministres, presque tous affiliés aux sociétés secrètes, ne voyaient pas les piéges qu'on leur tendait et travaillaient eux-mêmes à la perte de leur puissance temporelle.

Et cependant plusieurs écrivains, enfants perdus de la secte philosophique, avaient été assez sincères ou malhabiles pour dévoiler suffisamment, à qui savait réfléchir, le véritable but de la secte, la sécularisation de toutes les principautés ecclésiastiques. En 1787, un journal, intitulé : *Par l'Allemagne et pour l'Allemagne*, avait proposé un prix au meilleur ouvrage sur cette question : *Quels sont les défauts des Etats ecclésiastiques, et les moyens d'y remédier.*

Cette question donna naissance, comme on devait s'y attendre, à une multitude de pamphlets qui auraient dû dessiller les yeux les moins clairvoyants. Je me bornerai à en citer quelques-uns. Celui qui obtint le prix était d'un nommé Sartori ; il était intitulé : *Traité statistique sur les gouvernements ecclésiastiques et sur les moyens de remédier à leurs défauts.* La plupart de ces défauts étaient précisément ceux qui, depuis quelques années, servaient de prétexte aux modernes philosophes pour déclamer contre le clergé catholique. Le baron

de Moser, protestant, publia sur cette même question, en 1787, un ouvrage intitulé : *Du Gouvernement des Etats ecclésiastiques d'Allemagne, Francfort et Leipsick.* L'année suivante, le conseiller Schnaubert, à Iéna, publia un opuscule intitulé : *Des projets du baron de Moser pour la réforme des Etats ecclésiastiques d'Allemagne.* Ces deux auteurs concluaient à la sécularisation, mais proposaient des moyens différents. Le baron de Moser demandait que la noblesse de chaque Etat ecclésiastique nommât un prince ou souverain à vie[1] choisi dans son corps ; que le gouvernement de ce prince fût tempéré par un conseil ou sénat composé de nobles, dans un nombre déterminé ; que, malgré cela, l'évêque fût conservé, mais sous la dépendance de l'autorité séculière, comme dans d'autres Etats. Le conseiller Schnaubert, au contraire, allant droit au but, demandait la transformation pure et simple des principautés ecclésiastiques en principautés séculières héréditaires.

Au frontispice du pamphlet du baron de Moser on voyait une gravure indécente et injurieuse pour le Saint-Siége et la mémoire du souverain pontife. L'Eglise y était représentée malade, et à côté de la malade on voyait les bustes de *quatre médecins mis au monde pour la guérir ;* les noms de ces médecins, écrits au-dessous, étaient : ***Hus, Luther, Febronius*** et ***Ganganelli.***

Pouvait-on annoncer plus clairement le but des sectaires et des ministres ? Mais les archevêques, séduits, fascinés par leurs conseillers, qui leur tenaient un bandeau devant les yeux, travaillaient eux-mêmes et concouraient à la ruine des Eglises d'Allemagne.

Quel fut le résultat de tout cela ? Dix ans s'étaient à peine écoulés depuis que les archevêques avaient porté à la diète de Ratisbonne l'accusation contre les nonces, depuis qu'ils avaient recouru aux princes séculiers pour être, comme disaient leurs ministres, délivrés du joug tyrannique des nonces pontificaux, quand ces mêmes princes, qu'ils avaient appelés à leur aide, se partageaient tranquillement les Etats et les principautés ecclésiastiques, réalisant ainsi la fable *du cheval, du cerf et de l'homme.*

Dans d'autres temps, dans des circonstances plus favorables, deux

[1] Le texte porte : *Sua vita naturale durante*, c'est-à-dire : *sa vie naturelle durant*, ce que M. l'abbé S** traduit par : *tous les ans.*

puissances auraient pu empêcher l'exécution d'un si grand crime : le souverain pontife et l'auguste chef de l'empire. Mais l'excellent empereur François, sans cesse attaqué ou menacé par la république française, qui, dans sa haine implacacle pour la royauté, avait juré la ruine de la monarchie autrichienne, ce souverain, abandonné d'ailleurs des princes les plus puissants de l'empire, ne pouvait faire valoir, comme il l'aurait voulu, son titre d'avocat de la sainte Eglise. La nation allemande vit avec la plus froide indifférence cette injuste spoliation, et les bons catholiques l'attribuèrent à un juste châtiment du Ciel, attiré par l'irréligion et le déréglement des mœurs du clergé. Le Saint-Siége ne put que gémir de cet attentat, parce que, avili et opprimé par les menées des ecclésiastiques mêmes, il avait perdu cette influence et cette force dont il avait fait usage jadis pour défendre et maintenir les importantes possessions de ces illustres Eglises. La réflexion que fait l'auteur (protestant, dit-on) *du Triomphe de la philosophie* [1], au sujet des entreprises des quatre archevêques d'Allemagne, au congrès d'Ems, contre l'Eglise romaine, cette réflexion nous pouvons la faire avec lui : « Ceux qui méditaient alors de semblables projets, que sont-ils devenus aujourd'hui ? Les jugements de Dieu sont pleins de justice : *Justa judicia Domini.* »

L'électeur de Mayence ne se contenta pas d'exciter contre le Saint-Siége les autres princes d'Allemagne. Jaloux peut-être des pompeux éloges que ses perfides conseillers et les jansénistes prodiguaient exprès devant lui au synode de Pistoie et à Mgr Ricci, il voulut, lui aussi, tenir un synode diocésain à Mayence ; en conséquence, par une lettre circulaire du 18 juillet 1789, il annonça ce grand projet en exhortant le clergé à se préparer pour un objet si important. Cette annonce frappa de consternation et de douleur les bons évêques d'Allemagne et tous les vrais catholiques, qui connaissaient bien la manière de penser de l'électeur, les maximes erronées et schismatiques de ses conseillers, et l'enseignement pervers de l'Université de Mayence. Pie VI lui-même s'en émut, et, suivant le principe qu'il ne faut jamais laisser le mal s'accomplir pour le corriger ensuite, il voulut le prévenir, s'il était possible, par une salutaire admonition pleine de dignité. Il profita donc de sa réponse aux métropolitains, au sujet de leurs griefs touchant les

[1] Déjà cité page 194.

nonciatures, pour signifier à l'électeur de Mayence que si, dans son synode annoncé, il osait abolir ou changer par des nouveautés la discipline ecclésiastique alors en vigueur, le Saint-Siége, après un rigoureux examen, prononcerait contre ce synode un jugement solennel et une juste condamnation. Voici les paroles du pape : « Nous éprouvons « encore une crainte qui excite notre vive sollicitude, qui inquiète et « alarme les évêques d'Allemagne : c'est que le synode annoncé par « toi, électeur de Mayence, n'outrepasse les limites si sagement éta- « blies par le concile de Trente (sess. 24, de Reform., cap. II), et que « notre prédécesseur Benoît XIV a si clairement et si doctement ex- « pliquées ; c'est que ce synode n'embrasse et ne veuille établir té- « mérairement les nouveautés entreprises par le congrès d'Ems, ou « tout autre conventicule de ce genre. Car, dans ton encyclique du « 18 juillet 1789, tantôt adhérant sagement à l'ancienne discipline, « tantôt t'en éloignant arbitrairement, tu exhortes les suffragants du « synode à apporter des dispositions telles qu'ils ne refusent ni d'in- « troduire quelque chose de nouveau, ni d'abolir quelque chose d'an- « cien. Si, par malheur, cela venait à se réaliser, le jugement et la « condamnation du Saint-Siége ne se feraient pas longtemps attendre. »

Les funestes événements dont l'Allemagne fut bientôt le théâtre et la victime, l'occupation de Mayence par les troupes françaises, la continuité de la guerre, et ensuite la réunion à la république française de tout le territoire allemand en deçà du Rhin, firent perdre à l'électeur de Mayence une grande partie de ses Etats, et anéantirent tous ses pernicieux projets. Le public ne connut pas alors quelle œuvre schismatique cet électeur avait conçue et voulait enfanter, et tout ce secret ne nous a été révélé qu'en 1830 par L.-G. Kopp, conseiller intime ecclésiastique de l'électeur, conseiller de la surintendance des écoles et des études du grand-duc de Francfort, chevalier de l'ordre de la Concorde du grand-duc de Hesse-Darmstadt, dans un ouvrage publié à Mayence sous ce titre : *De l'Église catholique dans le XIX*e *siècle, des changements adaptés à notre temps, de sa constitution ultérieure, et, en particulier, de ceux qu'on y avait faits dans l'ancien archevêché de Mayence et ensuite à Ratisbonne* [1].

Cet ouvrage, tout empreint du fiel janséniste et protestant, rap-

[1] Mayence, 1830, chez Florian Küpferberg.

porte les vœux et les opinions de divers membres du vicariat de Mayence et du conseil de l'électeur, vœux et opinions qui justifient complétement les alarmes des évêques et des bons catholiques d'Allemagne, et prouvent la sage perspicacité de Pie VI dans son admonition à ce malheureux archevêque-électeur. Le lecteur peut voir aux pièces justificatives un de ces vœux [1], et *ab uno disce omnes.*

Enfin arriva la réponse du pape aux plaintes et aux accusations que les quatre archevêques lui avaient portées contre les nonciatures de Munich et de Cologne. Ces brefs manuscrits me furent adressés pour que je les fisse parvenir sûrement aux trois électeurs ecclésiastiques et à l'archevêque de Salsbourg, ce que j'exécutai fidèlement. Pendant ce temps on les imprima à Rome, et un grand nombre d'exemplaires furent adressés à Mgr Zollio, nonce à Munich, pour les faire distribuer aux ministres des princes résidents à Ratisbonne, aux évêques et à d'autres personnages importants.

Cette réponse du pape, devenue célèbre [2], est un ouvrage précieux en ce qu'il offre une mine féconde d'érudition sacrée sur le pouvoir si important qu'a le pape, en vertu de sa divine primauté, d'envoyer en tous temps et en tous lieux des personnes investies de ses pouvoirs, légats, apocrisiaires, nonces ou vicaires apostoliques. Les frais des matériaux de cet ouvrage furent faits par deux célèbres littérateurs, Joseph cardinal Garampi et le très-savant François-Antoine Zaccaria, ex-Jésuite. De mon côté, j'avais envoyé à Rome quelques documents, ainsi que les livres publiés sur la controverse si importante qui s'agitait alors en Allemagne et avec tant d'animosité de la part de nos adversaires. Avec de si beaux éléments, on aurait pu composer un ouvrage qui eût fait époque dans la littérature sacrée; mais le travail des rédacteurs (*extensori*) ne répondit pas à l'attente publique. Ce travail avait été confié au cardinal Campanelli, ancien avocat des tribunaux romains, qui jouissait alors de toute la faveur de Pie VI. Campanelli, avec la coopération d'un certain avocat Smith, au lieu de composer un bref digne de la majesté pontifi-

[1] Voyez aux Documents, n° XI.

[2] En voici le titre : *S. D. N. Pii papæ Sexti Responsio ad metropolitanos super nuntiaturis ecclesiasticis.*—Une chose curieuse, c'est que M. l'abbé S** regarde les brefs manuscrits et la réponse du pape comme deux choses entièrement différentes.

cale, formula quelque chose de semblable aux écritures ou aux rapports qu'on présente au sacré tribunal de la Rote. L'argumentation et le style se ressentent du barreau. Chaque assertion du pape est généralement accompagnée d'une annotation, à la manière des écritures légales, et l'on y cite des opuscules et des livres publiés en Allemagne, comme si la parole d'un souverain pontife avait besoin d'être confirmée par le témoignage d'un auteur particulier. On y réfute quelques-uns de ces pamphlets éphémères, *morts-nés*, que la presse fournissait presque chaque jour à ceux qui ne lisent que *pour tuer le temps*, selon l'expression française : réfutation superflue et indigne de la dignité pontificale. Les *extensori* commirent même plusieurs équivoques fâcheuses, dont quelques-unes vraiment ridicules ; ainsi, par exemple, ils confondirent ce que le cardinal Bellisomi et moi nous avions écrit sur deux tribunaux différents ; par là ils fournirent matière, à ceux qui prétendirent réfuter la réponse du pape, d'accuser le souverain pontife de fausseté et d'imposture ; en sorte que Pie VI fut forcé d'adresser un nouveau bref à l'archevêque de Cologne, pour expliquer l'équivoque dans laquelle étaient tombés les *extensori* [1].

Dès les premières années de mon séjour à Cologne, je crus que le temps était enfin arrivé de rompre le silence gardé jusqu'alors par suite de la modération, de la longanimité du pape et de ses ministres. Car ce silence si prolongé ne faisait qu'accroître l'audace et l'ardeur de nos adversaires qui, peu à peu, faussaient la manière de voir des gens de bien, les induisaient en erreur, et inoculaient dans l'esprit des personnes peu instruites, formant toujours la masse de la population, des maximes pernicieuses et préjudiciables au Saint-Siége. Dès lors j'entrai en correspondance avec plusieurs ecclésiastiques, la plupart ex-Jésuites, dont je connaissais bien et la science et le zèle pour la religion. Je les engageai fortement à publier des ouvrages en faveur de la primauté pontificale et des nonciatures apostoliques, pour réfuter les indécents libelles que la presse vomissait chaque jour contre le Saint-Siége et ses ministres. Sur mes vives instances, ces pieux et savants ecclésiastiques s'armèrent aussitôt de

[1] Une personne instruite qui ferait un abrégé de cet ouvrage, ne conservant que les notions précieuses pour l'histoire de l'Eglise, supprimant les superfluités qui en rendent la lecture ennuyeuse, et les inexactitudes, ferait un travail utile pour la littérature sacrée.

la plume, et bientôt on vit paraître un grand nombre d'opuscules que les bons accueillirent avec enthousiasme, qui réfutèrent victorieusement les calomnies de nos adversaires, et assurèrent un triomphe éclatant à la vérité près d'un grand nombre de personnes. Je me bornerai à citer ceux de ces ouvrages qui eurent le plus de succès :

1° *Véritable Etat du différend élevé entre le nonce apostolique résidant à Cologne et les trois électeurs ecclésiastiques, au sujet d'une lettre circulaire adressée aux curés de leurs diocèses,* sous la fausse rubrique de Dusseldorff, 1787; — 2° *Mandement ou Lettre pastorale de* Son Altesse Révérendissime *l'archevêque-électeur de Cologne, donné à Munster le* 4 *février* 1787, *avec des notes historiques, théologiques et critiques ;* — 3° *Supplément au véritable Etat du différend entre le nonce de Cologne et les électeurs ecclésiastiques, contenant un bref du pape à l'électeur-archevêque avec la réponse de ce prince ;* — 4° *Coup d'œil sur le congrès d'Ems, tenu en* 1786, sous la fausse rubrique de Dusseldorff; — 5° *Réflexions sur les soixante-treize articles du promémoire présenté à la diète de l'empire, touchant les nonciatures, de la part de l'archevêque-électeur de Cologne,* sous la fausse rubrique de Ratisbonne, 1788, ouvrage que le prélat Annibal della Genga (plus tard Léon XII) traduisit en italien, par l'ordre du pape ; — 6° *Défense des Réflexions sur le promémoire de Cologne*, *suivie de l'examen du promémoire de Salsbourg,* sous la fausse rubrique de Ratisbonne , 1789. (Ces six ouvrages étaient du célèbre ex-Jésuite Feller, auteur de plusieurs ouvrages justement estimés en France. Pendant plusieurs années j'entretins une correspondance active avec ce courageux écrivain.) — 7° Un ouvrage allemand intitulé *Historische Bemerkunger über das Sogenannter Resultat des Emser-Congresses, Sammt einer Beleuchtung über die Coelnische nuntiatursache,* 1787, Francfort et Leipsick (fausse rubrique) ; c'est-à-dire *Observations historiques sur le prétendu résultat du congrès d'Ems, avec une explication sur l'affaire de la nonciature de Cologne*. L'auteur de cet opuscule plein de sagesse et d'érudition est le célèbre abbé Zallinger, ex-Jésuite, connu par des ouvrages estimés sur le droit naturel et sur le droit public ecclésiastique. — 8° *Colloquia doctoris Ingolstadiensis de rebus ad Ecclesiæ doctrinam et disciplinam pertinentibus,* Dusseldorff (fausse rubrique), 1789 ; ouvrage écrit tout exprès dans ce latin tudesque employé par les érudits allemands dans leurs conversations familières. L'auteur

est l'abbé Dedoyard, ex-Jésuite flamand, avantageusement connu par d'autres écrits sur les matières sacrées. Le Père Marcellin Molkenbuhr, religieux réformé de Paderborn, publia aussi plusieurs dissertations sur les controverses ecclésiastiques qui s'agitaient alors.

La publication de ces ouvrages fit sensation en Allemagne et produisit le plus grand bien, surtout celle des opuscules du savant Feller, qui furent traduits en allemand et répandus dans tout l'empire. Plusieurs Allemands de bonne foi m'avouèrent, avec candeur, qu'à force d'avoir les oreilles rebattues de tant d'accusations, de tant de plaintes contre Rome et les nonces, sans aucune réponse de notre part, ils avaient fini par en croire le plus gros, mais que la lecture de ces opuscules les avaient détrompés, et qu'ils étaient bien étonnés du silence que nous avions gardé si longtemps.

Aussitôt que fut imprimé l'ouvrage de Feller, intitulé *Véritable Etat*, etc., j'en envoyai un exemplaire à Rome. Cet envoi fut très-agréable à Pie VI, qui fit au cardinal Boschi, grand-pénitencier, et à l'abbé Zaccaria, le plus grand éloge de l'opuscule, en y joignant les choses les plus bienveillantes et les plus affectueuses pour moi, à propos de ce qu'il appelait mon zèle et mon activité pour la défense des droits du Saint-Siége. Ce grand-cardinal et Zaccaria me firent aussitôt part de la satisfaction du pape, en s'en félicitant avec moi, et tous deux me demandèrent un exemplaire de l'opuscule de Feller. Fort désormais de l'approbation si honorable du Saint-Père, je continuai à encourager avec le plus grand zèle les publications pour la défense du siége apostolique et des nonciatures, et toutes reçurent l'approbation de Pie VI et les témoignages de son entière satisfaction.

J'ai toujours eu pour maxime que, dans un pays où la masse de la population a des opinions saines et droites, s'il ne paraît que rarement quelque livre hostile au Saint-Siége, c'est peut-être chose prudente de garder le silence, de peur de propager l'incendie, et de mettre, comme on dit, la main dans un guêpier. Mais quand un pays est inondé de livres pervers, contraires à la bonne cause, le silence est pernicieux, je dirai même coupable, parce qu'il sert à confirmer dans l'erreur ceux qui s'y sont laissé entraîner par ignorance. D'ailleurs, en agissant ainsi, je ne faisais que suivre l'exemple d'un des plus célèbres et des plus habiles légats du Saint-Siége, celui de l'immortel Commendone, nonce de Pologne. Antoine-Marie Graziani, qui, après l'avoir as-

sisté dans sa nonciature, a écrit sa vie dans un latin élégant, nous apprend que ce grand homme, bien convaincu que la voie de la publication est indispensable pour disposer favorablement l'opinion, et neutraliser les attaques contre les droits de Rome, eut souvent recours à ce moyen dans sa nonciature de Cologne, et surtout à l'occasion de la puissante ligue formée par le parti protestant sous le nom de confédération, au grand détriment des catholiques et de la vraie religion. Voici les paroles de Graziani : « Cette conspiration des héré-« tiques, qu'ils appelaient, eux, *confédération,* Commendone déploya « le plus grand zèle pour la confondre, la dissiper et la ruiner, pour « attirer sur elle la haine et l'exécration de tout le monde par des écrits « composés avec soin et publiés sous des noms supposés[1]. » Que cela soit dit pour ma justification, si j'en ai besoin, car il n'a pas manqué de personnes qui m'ont blâmé d'avoir fait publier des ouvrages apologétiques en faveur du Saint-Siége.

[1] *Vie de Commendoni*, livre IV, chap. 7. Nous n'avons pas cru devoir emprunter la traduction de Fléchier, qui est fort inexacte.

N. B. On dit également bien *Commendone* ou *Commnedoni*, comme aussi le prince *Massimo* ou *Massimi*, *Broglia* ou *Broglio*, etc.



CHAPITRE III.

Relation des principaux événements depuis 1789 jusqu'à 1793. — Emigration du clergé et de la noblesse de France. — Scandales de la cour française de Coblentz.

Cette année 1789 éclata en France la trop célèbre révolution qui bientôt changea la face de presque toute l'Europe et enfanta les événements terribles dont les funestes conséquences ont remué presque toute la terre. Le monde vit alors un spectacle inouï dans les annales de l'histoire. Une grande partie de la nation la plus civilisée peut-être de l'Europe, célèbre par son urbanité et la délicatesse de ses mœurs, se lève tout à coup saisie d'un esprit de vertige et de fanatisme, attaque avec acharnement et démolit les plus solides fondements d'une monarchie de quatorze siècles. Puis, dans sa fureur de destruction, elle ne laisse rien debout dans l'ordre social, ne respectant ni les droits d'une possession immémoriale, ni les priviléges et les prérogatives, le prix du sang et des honorables travaux des ancêtres; ni les biens de l'Eglise et les pieuses fondations, monuments de la bienfaisance, de la généreuse charité de ses aïeux, sur lesquels elle ose porter une main sacrilége.

Une sage et prudente politique aurait dû aussitôt déterminer les gouvernements de l'Europe à prendre les mesures les plus efficaces pour arrêter la propagation des maximes subversives des trônes et des autels; mais on ne fit rien pour prévenir un si grand mal, qui pouvait devenir, comme il devint bientôt, épidémique dans la plus grande partie de l'Europe. On laissa circuler librement les journaux français, les productions des folliculaires et tous les livres infâmes que vomissait chaque jour cette *usine de l'enfer ;* on permit même dans les gazet-

tes nationales la reproduction ou la traduction des principaux articles des journaux français ; ainsi, les diatribes contre la religion, les discours séditieux et incendiaires des Mirabeau, des Barnave, des Pétion, des Robespierre, parcouraient en quinze jours toute l'Europe et semaient partout ces germes d'inquiétude, de mécontentement, d'aversion pour les gouvernements, qui, se développant ostensiblement ou en secret, préparaient les esprits des classes élevées aux soulèvements et aux rébellions qui ne tardèrent pas d'éclater en Italie, en Allemagne, en Espagne et en Portugal.

Rien n'était plus déplorable que l'aveuglement et l'imprudence dont j'étais alors témoin en Allemagne. Les premiers objets contre lesquels s'acharnaient les philosophes et les révolutionnaires de la France étaient l'aristocratie nobiliaire, le système féodal, la puissance et la richesse du clergé. Or, tout cela était en pleine vigueur en Allemagne, pays essentiellement aristocratique et féodal, où le clergé était souverain d'une grande partie du territoire, la meilleure et la plus belle. Je rapporterai ici les paroles bien remarquables, qu'on me communiqua, de deux ministres, les deux plus grands hommes d'Etat de l'Allemagne à cette époque : le prince Kaunitz, chancelier de cour et d'Etat à Vienne, et le comte d'Hertzberg, ministre d'Etat à la cour de Prusse. Quelques personnes, qui ne voyaient dans la révolution française que l'effervescence passagère d'une nation mobile et inconstante, demandèrent au prince Kaunitz s'il croyait qu'elle pût durer longtemps : « *Longtemps, et peut-être toujours*, » répondit le vieux ministre. Le comte d'Hertzberg, lui, alla plus loin, il dit à quelques personnes, à propos des événements de cette époque : « *La Révolution fera le tour de l'Europe.* » Quel sujet de sérieuses réflexions dans les réponses de ces deux grands politiques !...

Ainsi, on connaissait bien la force de la révolution française ; on prévoyait le danger que cette terrible tempête ne se déchaînât sur le reste de l'Europe ; et cependant on ne prenait aucune précaution, aucune mesure pour l'éloigner, ou du moins en ralentir et affaiblir les progrès. Pour moi, je déplorai tant d'imprudence et d'aveuglement, et je ne manquai pas dans l'occasion de manifester mon étonnement et ma désapprobation ; mais tout était inutile, et je vis s'accomplir à la lettre cette terrible menace du Ciel qu'on rencontre en plusieurs endroits des livres saints, et nommément au chapitre XIX, verset 14,

d'Isaïe : « *Miscuit Dominus in medio ejus spiritum vertiginis, et errare fecerunt Ægyptum in omni opere suo ;* le Seigneur a répandu la confusion au sein de l'Egypte, en y soufflant l'esprit de vertige, et il l'a frappée d'aveuglement dans tout ce qu'elle fait. » C'est cette sentence que Racine, dans sa tragédie d'*Athalie*, a si bien exprimée par ces vers :

..........Cet esprit d'imprudence et d'erreur,
De la chute des rois funeste avant-coureur.

Le premier pays auquel se communiqua le feu de la révolution française fut la principauté de Liége, du ressort de ma nonciature, où le nonce de Cologne exerça toujours une juridiction étendue. Cette principauté confine à l'Allemagne, aux Pays-Bas et à la France ; comprise dans le cercle de Westphalie, au temps de ma nonciature, elle était une des principautés ecclésiastiques de l'empire germanique. L'évêque en était le prince temporel, mais son autorité était tellement circonscrite et limitée par les Etats du pays, et par un tribunal dit des *Vingt-Deux,* qu'il n'était, en quelque sorte, que le chef d'une république plutôt qu'un vrai souverain. Plus de la moitié des biens de la principauté était la propriété du clergé, et cependant les campagnes étaient bien cultivées, les manufactures florissantes, le commerce étendu, la population nombreuse, laborieuse et aisée : ce qui donnait un démenti formel aux perfides assertions des philosophes et des ennemis de la religion catholique sur les prétendus maux qu'apporte à la société la richesse du clergé. Les habitants, quoique en contact, par la majeure partie des frontières, avec les Allemands, les Flamands et les Hollandais, ne ressemblaient à ces peuples ni par le physique, ni par le moral ; mais ils sympathisaient beaucoup plus avec les Français[1] par la vivacité, l'énergie du caractère, à laquelle ils joignaient une certaine inclination à la fierté. Quelque restreinte que fût déjà l'autorité du prince-évêque, il se rencontra dans les trois états du pays, dans le corps de la noblesse surtout, des hommes ambitieux, amateurs de nouveautés, lesquels, exaltés, excités par le feu de la révolution française, résolurent de resserrer davantage encore les limites de l'auto-

[1] Le texte porte : *Simpatizzanano assai piu coi Francese;* M. l'abbé S** traduit *assai piu*, qui signifie DAVANTAGE, par ASSEZ PEU.

rité de l'évêque pour étendre les prérogatives et le pouvoir des Etats. Ces hommes armèrent et soulevèrent le peuple, fier et hardi, et, en présence de la révolte armée, un prince faible, sans défense, fut forcé de souscrire des conditions préjudiciables à ses droits. Constantin-François, des comtes de Hœnsbrœch, était alors évêque-prince de Liége. Il souffrit avec patience les excès, les violences du peuple révolté contre les magistrats légitimes et les ministres fidèles, et feignit de se soumettre à la nouvelle forme de gouvernement que la force armée lui imposait ; mais, dans la nuit du 26 au 27 août, il quitta à l'improviste, avec une faible suite, sa maison de campagne de Seraing, près de Liége, et s'enfuit à Trèves, capitale de l'électorat de ce nom.

Il ne m'appartient pas de raconter le recours porté contre les révoltés à la chambre impériale, résidant alors à Wetzlar, les décrets de ce suprême tribunal, la commission donnée aux princes directeurs du cercle de Westphalie pour l'exécution à main armée de ces décrets, la marche des troupes, et les divisions qui éclatèrent entre les princes directeurs au sujet de l'exécution ; tout cela est du domaine de l'histoire politique et civile de l'Allemagne. Je me bornerai donc à dire brièvement ce qui regarde ma nonciature.

La fuite du prince-évêque détermina plusieurs chanoines du grand chapitre de Liége à se réfugier à Aix-la-Chapelle, alors ville libre impériale, et comprise dans le diocèse de Liége. Décidés à y rester pendant toute la durée de la rébellion, ils prétendirent qu'eux seuls, et non leurs collègues restés à Liége, représentaient le grand chapitre de cette Eglise, et ils me firent les plus vives instances pour obtenir de moi d'être reconnus en cette qualité. De leur côté, les chanoines restés à leur poste me représentaient que le démêlé entre le prince-évêque et les insurgés était une affaire purement temporelle et politique, qu'en conséquence ils croyaient de leur devoir de ne pas abandonner leur Eglise, ni suspendre la célébration des offices, au grand détriment des bons catholiques ; que, par leur présence à Liége, par leurs exhortations et leurs prières, ils pouvaient contribuer au maintien de la tranquillité publique, en modérant la fureur du peuple ; que, par la fuite, au contraire, ils fourniraient aux nouveaux magistrats matière et prétexte d'accuser le clergé, et de se porter, à l'exemple de la France, à des actes de persécution dont ils s'étaient abstenus jusqu'alors.

Ces raisons, je l'avoue, me parurent fortes, convaincantes et pleines de sagesse. Je les exposai à Rome avec la plus grande sincérité, et j'y joignis mon avis, savoir : qu'il ne me paraissait pas prudent de s'interposer dans cette querelle, attendu que mon silence ne serait nullement préjudiciable, tandis que ma désapprobation de la conduite des chanoines restés au service de la cathédrale pourrait faire naître des troubles, et peut-être une persécution. Le pape trouva ces raisons fort justes et m'ordonna de suivre cette ligne de conduite. L'événement prouva la sagesse de cette détermination. Tant que le gouvernement resta aux mains des insurgés, le clergé et la nonciature furent respectés, et je pus même exercer ma juridiction avec liberté entière.

Le 20 février 1790 mourut l'empereur Joseph II. Son frère Léopold, grand-duc de Toscane, devait lui succéder dans ses Etats héréditaires, et ensuite dans la dignité impériale. Bientôt, aux termes de la constitution de l'empire, les ambassadeurs et les ministres des cours électorales se réunirent en diète à Francfort, à l'effet de dresser la capitulation impériale, ou l'*instrument* (l'acte) des articles et conditions que l'empereur élu devait jurer d'observer avant de prendre possession de l'empire. Sur la demande de Léopold lui-même, Mgr Caprara, nonce à Vienne, fut nommé nonce extraordinaire près la diète électorale. Ce prélat cependant n'avait pas la confiance de Pie VI ; mais, à la première demande du futur empereur, le pape ne crut pas devoir répondre par un refus qui aurait pu le mécontenter. D'après les instructions que je reçus à Rome, je dus me rendre à Francfort comme simple particulier, sous prétexte de curiosité, pour voir les fêtes et les cérémonies de l'élection, mais bien réellement pour instruire le pape de la situation des affaires et des négociations qu'on devait entreprendre.

J'allai donc à Francfort, et le nonce, Mgr Caprara, me reçut dans son hôtel et me traita avec distinction et amitié. Dans ma correspondance avec Rome, je m'abstins de parler du nonce et de ses opérations ; agir autrement, ç'aurait été, selon moi, trahir les droits de l'hospitalité. Je remplis cependant ma mission, en recueillant des bons catholiques de ma connaissance tous les renseignements possibles sur les intentions et les projets des ennemis du Saint-Siége, et j'en fis un rapport sincère et fidèle que j'adressai à la secrétairerie d'Etat. Je donnai avis qu'on voulait ouvrir une négociation d'accom-

modement avec Rome, et proposer un nouveau concordat; mais que, sous ce nom de concordat, on entendait l'abandon entier et spontané, de la part du pape, des droits qu'on lui contestait, de ce qui était alors controversé. Je faisais observer que, les archevêques et évêques étant électifs en Allemagne, le pape devait s'abstenir de faire des concessions, parce qu'on pouvait espérer qu'aux prélats d'alors en succéderaient d'autres dévoués au Saint-Siége, soumis à l'autorité pontificale et fidèles observateurs des saints canons; mais que les droits une fois abandonnés ne pouvaient plus se recouvrer, même sous les bons évêques. A tout cela je joignis des observations de telle nature que Pie VI, frappé de leur justesse, refusa d'écouter la proposition d'un nouveau concordat, ce qui m'a confirmé dans l'opinion que, si les ministres du Saint-Siége eussent toujours fait des observations semblables, Rome, aujourd'hui, n'aurait pas lieu de se plaindre des concordats tant anciens que nouveaux [1].

Je reprends mon récit et je reviens à la diète de Francfort. L'élection d'un nouvel empereur était une circonstance trop favorable pour que les électeurs ne la missent pas à profit: aussi firent-ils insérer, parmi les promesses de la nouvelle capitulation, celle de supprimer en Allemagne la juridiction des nonces. Je pus me convaincre par moi-même à Francfort combien était devenu inutile, de nos jours, l'envoi à ces sortes de diètes d'un nonce de la cour romaine. Durant plusieurs siècles, il est vrai, les légats du Saint-Siége eurent une grande influence sur les délibérations des diètes germaniques, surtout sur celles qui avaient pour objet l'élection du roi des Romains. Mais, à mesure que diminua la grande autorité des papes sur les affaires temporelles de l'empire germanique, l'influence de leurs représentants aux diètes dut diminuer dans la même proportion. Ce qui leur resta pendant longtemps encore fut une grande vénération pour leur personne, les plus grands égards pour leur représentation. Himhoff, dans son ouvrage bien connu [2], rapporte un diplôme du pape Jean XIII, en l'an 969, par lequel il accorde à l'électeur de Trèves, primat de France et d'Allemagne, le privilége de siéger im-

[1] Probablement parce qu'il n'en existerait pas, ou que du moins il en existerait très-peu. (*Note du Traducteur.*)

[2] *Notitiæ procerum imperii*, lib. II, cap. III, nº 1.

médiatement après le légat apostolique, ou immédiatement après l'empereur et roi, dans le cas de non-présence du légat du Saint-Siége, auquel cette place appartenait. Tel était le rang, le poste d'honneur que les légats apostoliques occupèrent, durant plusieurs siècles, aux diètes de l'empire, et surtout à celles convoquées pour l'élection du roi des Romains.

Un auteur qui ne peut être suspect aux ennemis du Saint-Siége, Paul Sarpi, dans son *Histoire du concile de Trente*, rapporte, à propos de la diète tenue à Francfort, en 1562, pour l'élection de Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Ferdinand Ier, « que l'empereur et le roi usèrent de beaucoup d'adresse pour empêcher qu'on ne traitât d'affaires de religion, en pleine diète, avant l'élection, qui se fit le 24 novembre. Sept jours après eut lieu la cérémonie du couronnement, pendant laquelle les électeurs et les autres princes protestants assistèrent à la messe jusques après la lecture de l'Evangile, et puis se retirèrent. Du reste, il n'y eut rien de nouveau, si ce n'est que le nonce pontifical prit place au-dessus des électeurs, après lesquels étaient placés les autres ambassadeurs[1]. »

De tant de gloire et d'honneurs, la représentation pontificale était tombée en ces derniers temps, à Francfort, dans l'état le plus bas, le plus humiliant. Le nonce extraordinaire, après la présentation de ses lettres de créance, était traité, sans doute, avec tous les honneurs, tous les égards qu'on accordait aux autres ambassadeurs du même rang; mais il n'était plus admis aux conférences, et même on ne lui donnait pas communication des débats relatifs aux affaires ecclésiastiques et aux droits du Saint-Siége. La veille de l'élection, le nonce lui-même reçut l'ordre, comme tous les membres du corps diplomatique qui étaient étrangers, de sortir de Francfort, pour ne pas se trouver dans la ville le matin de l'élection. Et après la publication de la capitulation impériale, qui, depuis des siècles, contenait toujours quelque article attentatoire aux droits de Rome, quand le nonce envoyait sa protestation, on refusait de la recevoir, et même on la lui renvoyait : le mépris pouvait-il être plus grand?

Pendant la diète de 1790, Mgr Caprara, nonce extraordinaire, dont la générosité égalait la grande fortune patrimoniale, voulut

[1] *Istoria del concilio Tridentino di Pietro Soave*, lib. VII.

se distinguer par la somptuosité de ses réceptions. Chaque semaine il donnait trois dîners et un souper splendides, surpassant tous les autres ambassadeurs qui résidaient alors à Francfort par l'abondance, la délicatesse et la rareté des mets servis sur sa table. Cette prodigalité qu'on ne peut louer, produisit plus d'un mauvais effet; mais je ne veux en signaler qu'un, la confirmation de la fausse opinion, chez les Allemands, que la cour de Rome possédait d'immenses richesses. Ceux qui ont vécu en Allemagne, et qui connaissent la manière de penser de ses peuples, savent que, pour les détacher du Saint-Siége, on ne cessait de leur parler des sommes énormes que Rome tirait de leur pays. Dans les derniers temps, les exagérations avaient été si fortes qu'elles excitaient le rire des protestants eux-mêmes, et cependant il ne manquait pas de personnes qui croyaient à la possession de ces fabuleuses richesses[1].

Le 30 septembre eut lieu à Francfort l'élection du nouvel empereur, Léopold II. Aussitôt la publication de la capitulation impériale fit connaître les articles insérés contre la juridiction des nonciatures d'Allemagne. Les archevêques, leurs ministres, la portion du clergé déjà corrompue par les nouvelles doctrines firent grand bruit et triomphèrent de cette prétendue victoire; mais quel résultat produisit-elle? Aucun, puisque les choses restèrent dans le *statu-quo*. Le vieux empire germanique n'était plus alors qu'une machine usée, dont les ressorts fonctionnaient avec peine, et qui ne marchait encore un peu que par suite du mouvement imprimé depuis plusieurs siècles. Déjà on prévoyait sa dislocation et sa ruine, à la première commotion violente. Cette dislocation commença en 1803, époque où les princes séculiers, dépouillés d'une partie de leurs Etats par les conquêtes des Français, se dédommagèrent de leurs pertes en se partageant les principautés et les autres biens ecclésiastiques[2]. Enfin, la vieille machine tomba dans une entière dissolution, à l'époque où l'excellent

[1] Voyez le curieux document n° XII.

[2] Un seul prince ecclésiastique, par la protection de Napoléon, échappa au naufrage: M. Dahlberg, coadjuteur de l'électeur de Mayence. L'empereur lui laissa le domaine temporel de quelques Etats et lui permit de prendre le titre de primat, ce qui indiquait assez les projets que Napoléon basait sur ce prélat; mais la divine Providence, qui veille sur son Eglise et qui *dissipe les conseils des princes*, fit avorter ces projets.

empereur François, abandonné des autres princes allemands, fut forcé de renoncer solennellement à l'empire germanique.

Les ennemis du Saint-Siége et les partisans secrets de la Révolution avaient nourri l'espérance que Léopold, une fois assis sur le trône impérial, importerait en Allemagne les innovations en matière religieuse qu'il avait entreprises en Toscane. Mais ce prince, doué de perspicacité et d'une rare prudence, profita des leçons de l'expérience, qui lui avait appris que les innovations qu'on provoquait étaient une source de troubles et de mécontentements au sein des peuples, et il s'abstint sagement de se mêler des affaires de l'Eglise. De plus, il s'occupa à chercher les moyens d'arrêter la propagation de l'esprit révolutionnaire français, et ce fut alors que, trompés dans leurs espérances, les ennemis des trônes et des autels avancèrent, dit-on, sa mort par le poison.

A mon retour de Francfort à Cologne, je voulus profiter de l'absence des trois archevêques-électeurs, encore retenus à Francfort, pour visiter les trois villes de leur résidence, Mayence, Coblentz et Bonn. Je fis le voyage par eau, et je puis dire que ce voyage sur le Rhin est un des plus délicieux qu'on puisse imaginer. Le voyageur, porté par un fleuve majestueux, bordé de deux rives enchantées, voit se dérouler devant lui des plaines magnifiques, et, sur des coteaux pittoresques, les vignobles qui donnent les vins renommés *du Rhin*. Tout cela est entremêlé de villes et de villages qui offrent des points de vue merveilleux, et les nombreux méandres que décrit le fleuve vous dérobent tout à coup une magnifique perspective pour la replacer bientôt sous les yeux du voyageur surpris et enchanté.

Je voulus, pendant mon séjour à Mayence, aller visiter la *Favorite*, villa ou maison de plaisance de l'archevêque-électeur, située aux environs de la ville. Là s'offrit à moi un spectacle qui me remplit d'amertume. Depuis quelque temps, l'électeur, avec l'autorisation du Saint-Siége, avait supprimé quatre monastères, dont une ancienne chartreuse, située sur une colline appelée *Engelsberg* ou la *Montagne des Anges*, qui touchait à la *Favorite*. Le jour de ma visite, je vis démolir les murailles de l'ancienne chartreuse, démolition ordonnée par l'archevêque pour agrandir la *Favorite* et former, sur le terrain du monastère, un jardin anglais; et tout cela se faisait, selon le bruit public, afin de plaire à une dame pour laquelle le vieux électeur,

déjà plus que septuagénaire, avait encore des yeux et un cœur juvéniles. Un poëte satirique composa à ce sujet le distique suivant :

> Angelicum montem Naboth novus abstulit Achab,
> Anglicus ut fieret turpi pro Jezabel hortus [1].

Du reste, la *Favorite* ne s'enorgueillit pas longtemps de son parc anglais et de ses nouveaux embellissements ; car bientôt, pendant le siége de Mayence par les Français, la *villa Favorite* fut si bien détruite qu'il n'en resta plus vestige. Nouvel exemple de la juste peine du talion.

Cette année (1791) fut marquée par un événement qui aurait pu arrêter le char révolutionnaire dans sa marche désastreuse et sanglante en Europe, et même dans les autres parties du monde.

Le roi de France, Louis XVI, rassasié des outrages dont l'abreuvait chaque jour l'Assemblée nationale, fatigué de son triste et douloureux état de captivité, résolut de fuir secrètement sa capitale pour se retirer dans une ville frontière de son royaume. Là, devenu libre et indépendant, il aurait pu prendre les mesures les plus propres à mettre un terme aux troubles et aux factions qui déchiraient le sein de la France. A la nouvelle de la fuite du roi et de la famille royale, le peuple romain se livra à des transports de joie, et Pie VI, s'empressant de manifester à ce malheureux monarque la consolation que lui et son peuple éprouvaient à l'occasion de cet événement heureux, voulut lui envoyer un nonce extraordinaire pour le féliciter, et aussi pour négocier avec ardeur, afin d'apporter un prompt et efficace remède à tant de maux que la religion catholique avait soufferts et souffrait encore dans ce royaume, déjà séparé du Saint-Siége par un funeste schisme. Cette mission si éclatante, la plus importante qui se fût rencontrée depuis plusieurs siècles, capable d'effrayer les Aleandri, les Contarini, les Commendone [2], cette mission si honorable, mais si scabreuse, Pie VI, mon insigne bienfaiteur, voulut la confier à mes trop faibles talents. Il me nomma donc son nonce extraordi-

[1] *Le mont des Anges*, enlevé à Naboth par un nouvel Achab, devient *jardin anglais* pour une infâme Jésabel.

[2] Illustres légats du Saint-Siége.

naire près le roi de France, en quelque lieu qu'il fût, et il m'expédia par un courrier les lettres de créance dont voici la teneur [1]:

A notre très-cher fils en Jésus-Christ, Louis, roi très-chrétien des Français,

LE PAPE PIE VI.

« Très-cher Fils,

« Nous apprenons qu'il est enfin arrivé cet événement, l'objet de « tous nos vœux, que Votre Majesté, après tant de vicissitudes, d'an-« goisses et de dangers, est enfin parvenue à s'échapper, avec toute « la famille royale, du milieu d'une populace cruelle, effrénée et fré-« missante de rage, et que déjà elle se trouve en lieu de sûreté. « Aucune parole, très-cher fils en Jésus-Christ, ne pourrait exprimer « la joie immense que cette récente nouvelle a apportée dans notre « cœur paternel; et cette joie indicible, ce n'est pas nous seulement « qui l'éprouvons, mais tout notre peuple chéri, toutes les classes « sans exception de notre capitale, qui rendent grâces à Dieu de vous « voir, vous et tous les vôtres, à l'abri de si grands dangers. Les « places et les rues de cette cité retentissent encore des cris de joie « et d'allégresse de tout le peuple romain, à l'occasion de votre déli-« vrance; et, pour que vous ne puissiez pas croire à quelque exagéra-« tion de notre part, nous voulons invoquer le témoignage des princes-« ses royales, nos très-chères filles en Jésus-Christ, vos illustres tantes, « Marie-Adélaïde et Victoire-Marie, ainsi que celui de notre véné-« ble frère le cardinal de Bernis, qui tous, à la vue de ces témoigna-« ges si éclatants d'intérêt et d'amour, n'ont pu retenir leurs larmes. « Mais si nous vous disons que rien n'a égalé la consolation qu'a « éprouvée notre cœur paternel, vous le croirez facilement, vous « qui connaissez si bien notre ancienne et constante affection pour « vous, et la part si grande, si vraie et si sincère que, dans ces « temps malheureux, nous avons prise à votre douleur, à vos an-« goisses et à vos souffrances.

« Mais aujourd'hui votre délivrance nous cause d'autant plus de

[1] Voyez Documents, n° XIII.

« joie et de consolation que nous connaissons quels ont toujours « été les sentiments de Votre Majesté envers la religion et l'Eglise, « et aussi envers presque tous ces illustres prélats français qui, même « dans la persécution et dans l'exil, se sont montrés si fermes dans « la foi et dans la vertu. Leur joie de votre délivrance, leur bonheur « d'avoir recouvré leur roi, leurs vœux pour vous, leurs grandes es- « pérances, nous les partageons, nous les formons nous-même.

« Aussi, nous n'avons pu rendre d'assez grandes actions de grâces « au Dieu très-bon, à la miséricorde duquel on doit attribuer la gloire « de ces premiers succès, ni nous empêcher de vous envoyer l'ex- « pression de nos sentiments d'allégresse, d'affection et de consola- « tion, par ce message que nous confions à notre vénérable frère « Barthélemy, évêque de Damiette et nonce ordinaire du Saint-Siége « à Cologne. Lorsqu'il pourra remettre cette lettre à Votre Majesté, « et remplir en personne la mission que nous lui avons confiée, nous « vous demandons avec instance de daigner l'accueillir avec une « royale affabilité, et de lui accorder la même foi qu'à nous-même, « si nous vous parlions en personne. Les témoignages que nous adres- « sons à Votre Majesté du plus vif et du plus affectueux intérêt, nous « voulons aussi les adresser à notre très-chère fille en Jésus-Christ, la « reine Marie-Antoinette, à notre très-cher fils Louis, dauphin de « France, et à tous les membres de la famille royale. Oh! à cette « heure, quelles prières, quels vœux, quelles larmes n'offrons-nous « pas au Dieu tout-puissant pour votre délivrance, très-chers fils en « Jésus-Christ!

« Nous demandons à Dieu pour Votre Majesté un prompt, pacifique « et glorieux retour dans son royaume, le rétablissement dans sa « puissance, dans tous ses premiers droits. Que ce soit la religion « qui reconduise Votre Majesté sur son trône, avec l'illustre cortége « de tant de prélats, libres de remonter sur leurs siéges; que la reli- « gion règne avec vous sur vos peuples, qu'elle brise leur audace, « leur licence, pour les ramener aux bonnes mœurs, à la piété, à « tous leurs devoirs.

« Tels sont les vœux que nous ne cessons d'adresser à Dieu pour « votre personne; tel est l'unique objet de nos pensées, de nos soins, « de notre sollicitude.

« C'est dans les sentiments de la plus profonde affection pater-

« nelle que nous donnons à Votre Majesté, à son auguste épouse, à « toute la famille royale, la bénédiction apostolique; puisse-t-elle être « l'heureux prélude de toutes les bénédictions divines, et le com-« plément de tous les projets, de toutes les entreprises de Votre « Majesté.

« Donné à Rome le 6 juillet 1791, l'an XVIe de notre pontificat. »

A ce bref, le cardinal Zelada, secrétaire d'État, joignit une longue lettre toute de sa main, avec les instructions touchant les grandes affaires que je devais négocier. Les deux tantes du roi, du sang royal de France, qui habitaient Rome, m'envoyèrent deux lettres pour le roi leur neveu et pour la reine Marie-Antoinette d'Autriche. Mais tout cela devint inutile par suite du déplorable accident qui fit échouer la tentative de cet infortuné monarque.

En 1791, et dans les deux années suivantes, je fus témoin de la grande émigration du clergé et de la noblesse de France dans les villes rhénanes. Ici, à propos de cette émigration, comme partout, je ne manquerai pas à la vérité, et je la dirai avec ma franchise ordinaire. Les premiers qui parurent furent les ecclésiastiques des provinces de France limitrophes de l'Allemagne et des Pays-Bas. Ces ecclésiastiques, dépouillés de leurs bénéfices, exposés chaque jour à une cruelle persécution pour avoir refusé le serment schismatique prescrit par l'Assemblée nationale, venaient chercher un asile dans les pays étrangers les plus voisins de leurs églises et de leur patrie. La plupart, appartenant à la vénérable classe des curés, tinrent une conduite vraiment édifiante, et justifièrent pleinement la bonne réputation qui les avait précédés en Belgique et en Allemagne. Quant aux évêques français, on sait que la grande majorité montra le plus grand courage, le plus grand zèle pour défendre l'Église, et fut un sujet d'édification pour toute l'Europe; mais je dois confesser avec amertume que la conduite d'un petit nombre d'entre eux fut loin de répondre à la haute opinion qu'on s'en était faite. Plusieurs dames pieuses de Cologne m'avaient prié de les avertir aussitôt qu'arriveraient à Cologne quelques-uns de ces confesseurs de la foi; c'est ce que je fis avec empressement. Ces bonnes dames, qui croyaient pouvoir vénérer dans ces évêques des Hilaire et des Eusèbe, restèrent bien étonnées en voyant leur manière peu canonique de s'habiller, la légèreté et le lais-

ser-aller trop séculier de leurs conversations dans le grand monde.

A l'émigration du clergé succéda celle de la noblesse, appelée sur le Rhin par les comtes d'Artois et de Provence pour tenter de pénétrer en France à main armée, et de délivrer l'infortuné monarque leur frère. Alors on vit arriver par troupes et les seigneurs de Paris et les nobles des provinces. Les rapports familiers que j'eus avec eux me firent presque perdre l'espoir de voir un terme à tant de maux qui désolaient le malheureux pays de France. La plupart de ces nobles, surtout les grands seigneurs de la cour, n'exerçaient aucun acte de religion ; bien plus, ils affectaient publiquement une profonde indifférence pour tout principe religieux. Ces exemples d'impiété scandalisèrent d'une manière grave les bons Allemands, et firent beaucoup de mal à la religion catholique en Allemagne.

La ville de Coblentz et le palais électoral, où logeaient les comtes de Provence et d'Artois, neveux de l'archevêque-électeur, Clément-Wenceslas, étaient, pour ainsi dire, devenus un nouveau *Versailles:* c'étaient les mêmes cabales, les mêmes intrigues de cour, la même indifférence pour les maximes de la religion et de la morale, les mêmes débauches, sans respect pour le public ; spectacle scandaleux qui affligeait profondément les gens de bien. Au sein de ces émigrés, sortis du royaume pour soutenir la cause de la monarchie, s'étaient faufilés plusieurs émissaires de la Convention nationale, qui, feignant d'être, eux aussi, tout dévoués à la cause royale, espionnaient tout ce qui se passait dans cette partie de l'Allemagne pour en informer les chefs du parti démocratique. Ces hommes, qui n'étaient même pas suspects, tant ils étaient habiles à jouer leur rôle, se mêlaient aux conversations des émigrés et des Allemands, et répandaient parmi eux les principes irréligieux des soi-disant philosophes. Ainsi, dans ce malheureux pays d'Allemagne, à tant de professeurs hérétiques ou incrédules des Universités, à cette multitude de publications infâmes contre le catholicisme et le christianisme, s'était jointe une propagande d'apôtres et d'avocats du démon pour corrompre la bonne nation allemande dans ses principes et dans ses mœurs.

L'année 1792 fut féconde en grands mais tristes événements, lesquels enfantèrent tant d'étranges révolutions, tant de guerres sanglantes qui troublèrent longtemps la tranquillité de l'Europe et celle d'autres parties du monde. Et aujourd'hui même, l'incendie allumé à

cette époque n'est pas encore entièrement éteint, mais sous une cendre perfide le feu sommeille tout prêt à se rallumer........

Le 30 septembre de l'année précédente avait vu tomber en France l'Assemblée dite *constituante*, parce qu'elle enfanta la première de ces constitutions qui devinrent ensuite si nombreuses. L'*Assemblée législative* qui lui succéda, composée en grande partie d'hommes de bas-lieu, de caractère méchant, ennemis du trône et de l'autel, continua contre l'autorité royale une guerre marquée chaque jour par de nouvelles insultes et de violents assauts, emprisonna le roi et la famille royale, et, le 21 septembre, elle abolit une monarchie de quatorze siècles en proclamant, sur la proposition d'un comédien (Collot-d'Herbois), la république française.

Le 1er février 1792, l'empereur Léopold mourut subitement à Vienne, et l'on put soupçonner, comme je l'ai déjà dit, que sa mort fut l'œuvre des sociétés secrètes. Après le délai d'usage, la diète se réunit à Francfort pour élire le nouvel empereur et dresser la nouvelle capitulation. En présence des menaces de la république française et des hostilités déjà commencées contre la maison d'Autriche et contre l'empire, les princes, forcés d'accélérer l'élection, se contentèrent de confirmer la dernière capitulation présentée à Léopold. Pie VI crut faire un choix agréable aux souverains et aux princes en nommant nonce extraordinaire près la diète un homme dont le nom retentissait dans toute l'Europe, à cause du grand courage et de l'éloquence peu commune avec lesquels il avait défendu devant l'Assemblée nationale en France la cause de l'infortuné Louis XVI, qui était celle de tous les trônes. Cet homme était le fameux abbé Maury, né dans le comtat Venaissin, et par là même sujet du Saint-Siége. Mais ce choix ne plut pas généralement en Allemagne, car la nation allemande, plus que toute autre, exige dans ceux qui exercent les hauts emplois et les représentations publiques, outre les qualités nécessaires, l'éclat d'une illustre origine; or tout le monde connaissait la naissance vulgaire de l'abbé Maury. Ses allures diplomatiques ne plurent pas davantage; car autre chose est d'élever la voix avec une éloquence passionnée et fougueuse dans une assemblée populaire et tumultueuse; autre chose d'entamer et manier doucement les affaires avec les formes agréables et séduisantes que demande l'exquise politesse de la diplomatie.

Gustave, roi de Suède, devait cette année (1792) venir passer la saison des eaux à Aix-la-Chapelle. Le bruit s'était répandu, non sans fondement, qu'il s'était offert pour commander en personne les armées de l'Autriche et de l'empire dans la guerre contre la France qui menaçait d'éclater. Pie VI avait lié amitié avec ce prince pendant son séjour à Rome, et comme ce grand pape ne laissait échapper aucune occasion de faire du bien aux catholiques, dans toutes parties du monde, il résolut de m'envoyer à Aix-la-Chapelle, près de ce monarque, pour lui recommander les catholiques de ses États et les missions établies depuis peu dans la Poméranie suédoise. Il me fit expédier à cette fin les lettres de créance et les instructions convenables. Mais cette mission eut le même sort que celle qui m'avait été donnée près du malheureux Louis XVI ; car, dans la nuit du 16 mars, Gustave fut frappé à mort au théâtre, au milieu d'un bal, et, le 24 du même mois, il mourut des suites de sa blessure.

A l'empereur Léopold avait succédé dans ses États héréditaires, puis dans l'empire, par élection, son fils François II, auquel la France venait de déclarer la guerre. Le jeune monarque se ligua avec le roi de Prusse, et les deux souverains résolurent de faire marcher leurs armées contre les rebelles de France, et de délivrer Louis XVI et sa royale famille. L'armée prussienne déboucha en France par la Champagne, sous les ordres du duc de Brunswick, alors régnant, un des plus grands capitaines de l'époque, et simultanément l'armée autrichienne agissait sur les frontières de la Flandre. Tout le monde connaît le sort de cette expédition. Les émigrés français avaient donné l'assurance que les rebelles n'opposeraient pas une forte résistance ; qu'à l'approche des alliés les sujets fidèles se lèveraient en masse pour procurer la liberté à un monarque adoré. Toute l'Europe avait les yeux fixés sur cette expédition et comptait sur le succès des armées confédérées. Cependant l'armée prussienne tient à peine quelques mois en Champagne, puis se retire en Allemagne : retraite imprévue qui étonna tout le monde, et l'ignorance où l'on était des motifs qui l'avaient déterminée fit répandre dans le public plusieurs bruits injurieux pour le duc de Brunswick. Les uns, qui expliquaient tous les événements de cette époque par deux mots : la *trahison* ou l'*action des sociétés secrètes*, soutenaient que le duc de Brunswick, chef d'une secte d'illuminés, avait traîtreusement fait avorter cette entreprise

pour favoriser les rebelles ; d'autres disaient qu'il avait été corrompu par une grosse somme d'argent ; d'autres que les Prussiens s'étaient retirés sur les instances de Louis XVI, parce qu'on menaçait de le mettre à mort avec sa famille, si les armées marchaient sur Paris. Pour moi je crus alors, et je me suis confirmé dans cette opinion, que le duc de Brunswick, connaissant bien la bravoure des Français, contre lesquels il avait combattu dans la guerre de Sept-Ans, voyant qu'il ne pouvait compter sur une coopération efficace des sujets fidèles, ne voulut point sacrifier inutilement son armée en s'engageant trop en avant dans la France. Ainsi, ce qui ne fut qu'un acte de prudence, on l'attribua à la trahison et à la corruption.

De son côté, l'armée autrichienne, après quelques légers succès dans la Flandre, fut également obligée de battre en retraite ; battue à Jemmapes par le général Dumouriez, elle évacue les Pays-Bas et la principauté de Liége, et s'accule à la rive gauche du Rhin. En même temps, le général Custine envahit l'Allemagne du côté de l'Alsace et s'empare de Mayence.

A l'approche des armées françaises, les trois archevêques-électeurs abandonnèrent leur résidence et se retirèrent dans les parties de leurs États plus avancées en Allemagne.

Je fis moi-même mes préparatifs pour passer sur la rive droite du Rhin, toujours dans le territoire de ma nonciature. Alors quelques ecclésiastiques vinrent me prier de ne pas les abandonner à l'arrivée des Français, mais de rester pour encourager et affermir le clergé dans cette triste et difficile conjoncture. Je dus céder à leurs instances pour donner une preuve éclatante de mon affection pour le clergé et le bon peuple de Cologne, et aussi pour le motif suivant. L'électeur de Cologne, dans une pastorale, avait dit que les évêques seuls étaient les vrais et légitimes pasteurs de leurs ouailles, et non point un nonce, *ad quem non pertinet de ovibus*[1] : paroles que l'Evangile applique au pasteur mercenaire. Cependant, comme je l'ai dit, à l'approche de l'armée française, les archevêques-électeurs, avec d'autres ecclésiastiques de haut rang, s'étaient enfuis, abandonnant leurs sièges. Je voulais donc prouver qu'un nonce qui restait ferme à son poste, tandis qu'eux prenaient la fuite, ne méritait pas qu'on lui appli-

[1] Auquel les brebis n'appartiennent pas.

quât les paroles qui caractérisent le *pasteur mercenaire, en ce qu'il prend la fuite à l'approche du danger.*

Toutefois, avant de prendre une détermination définitive dans une affaire de cette importance, je crus devoir écrire à la secrétairerie d'État, et je demandai au Saint-Père la permission de résider à Cologne, même dans le cas d'occupation par les Français. La première réponse que je reçus fut toute d'approbation et d'éloges. Mais le pape ayant ensuite communiqué ma demande aux cardinaux de la congrégation d'*Etat*, ceux-ci furent d'avis que la présence du nonce à Cologne, à l'arrivée des Français, l'exposait à des insultes, et la représentation pontificale à un grave attentat; que, par conséquent, la prudence exigeait que le nonce se retirât devant l'usurpation française.

Pie VI approuva cet avis et me fit donner un ordre qui m'obligea de renoncer à mon projet. Je ne puis, du reste, disconvenir que cette résolution ne fût sage, et qu'il n'y eût de l'imprudence à s'exposer à la licence des troupes de la Convention nationale, ennemie de toute religion et cruelle persécutrice du clergé catholique.

A la suite de la retraite des Prussiens et des Autrichiens, une grande consternation régna dans les États voisins de la France, au nombre desquels étaient ceux des trois électeurs ecclésiastiques. Ceux-ci, cependant, continuaient à empêcher de tout leur pouvoir l'exercice de la juridiction des nonces dans leurs États, mais, par suite des vives préoccupations de leurs intérêts, ils s'abstinrent bientôt de cette guerre impolitique et scandaleuse qu'ils faisaient à la nonciature, et je n'eus plus avec eux aucune contestation. Ainsi se vérifia, jusque dans mon ministère, ce passage de l'Ecriture : *In pace amaritudo mea amarissima*; dans le calme de la paix, je fus en butte à toutes sortes de contradictions; et lorsque le frémissement des peuples et le bruit des guerres se firent entendre, il me fut donné un peu de repos et de tranquillité.

A cet avantage que produisit la révolution française s'en joignit un autre pour l'Allemagne. A peine fut consommé en France un schisme funeste par la sacrilége consécration des évêques *institués* ou *confirmés* par l'Assemblée nationale que plusieurs professeurs des Universités allemandes coururent s'enrôler sous l'étendard de ce clergé intrus : désertion salutaire, en ce qu'elle purgea l'Allemagne de quelques-uns de ces hommes pervers qui, du haut de leurs *chai-*

res de pestilence, répandaient les maximes les plus impies, les erreurs les plus funestes. Je ne puis point parler ici de tous ces hommes, et je me contenterai d'en signaler deux que j'ai vus professeurs à l'Université de Bonn.

L'un est le Père Dereser, Carme déchaussé, appelé dans son ordre le Père Thaddée de Saint-Adam. Professeur d'herméneutique sacrée, il suivait les systèmes des protestants modernes, donnant à tous les faits miraculeux de la Bible une interprétation naturelle, d'où résultait la négation du miracle. Il publia plusieurs dissertations, dont quelques-unes, dénoncées à la sacrée congrégation de l'Index, furent condamnées par le Saint-Siége. Après avoir séjourné quelque temps en France, Dereser passa dans l'évêché de Constance, qu'il put impunément infecter de ses maximes pernicieuses, sous les auspices du trop célèbre Mgr Dahlberg et de son vicaire Wessemberg. De Constance il alla à Breslau, où il séduisit une partie de cet excellent clergé, et où il mourut, après avoir suivi toute sa vie les traces infâmes des Bucer, des Jérôme Zanchi, des Pierre Martyr et de tant d'autres frères apostats qui défroquèrent, pour se faire les apôtres et les crieurs publics de la prétendue réforme de frère Martin Luther.

L'autre professeur de Bonn qui courut en France était plus mauvais encore que le Père Thaddée : son nom était Euloge Schneider, sa patrie Wipfeld. Encore jeune, il entra dans l'ordre des Franciscains, puis il fut sécularisé, par l'autorité légitime ou non, je l'ignore. Appelé à la nouvelle Université de Bonn pour occuper la chaire d'éloquence, il y fut précédé de la réputation d'avoir des maximes perverses et des mœurs dissolues. C'est ce qu'il justifia bientôt par sa conduite. Il publia à Bonn un catéchisme que les sociniens auraient volontiers accepté, et à Francfort un recueil de poésies impies et obscènes, dedié à la princesse héréditaire de Wied, qui était luthérienne [1].

[1] *Gedichte von Eulogius Schneider*. Francfort, 1790.

On voit dans ce livre les noms des associés, et, à leur tête, celui de Maximilien d'Autriche, archevêque-électeur de Cologne; preuve évidente qu'on avait jusqu'alors caché à ce prince les opinions irréligieuses et la méchanceté de l'auteur ; car sans cela, certainement, il n'aurait jamais permis que son nom figurât dans un ouvrage aussi scandaleux.

Quelles furent sa conduite en France et sa fin? Le Dictionnaire historique de Feller nous l'apprend à l'article *Schneider*, que voici :

« Schneider (Euloge, ou plus exactement Jean-George), écrivain allemand et terroriste français, plus connu en France par ses excès démagogiques que par ses ouvrages, naquit en 1756 à Wipfeld, village de l'évêché de Wurtzbourg. Dès sa jeunesse il se fit remarquer par sa mauvaise conduite, et passa ses premières années dans une misère qu'il ne put attribuer qu'à ses vices. Cependant il entra dans un cloître de Récolets, où il prit l'habit religieux. Ses supérieurs, ayant cru remarquer en lui quelque talent pour l'éloquence de la chaire, l'envoyèrent à Augsbourg. Mais il y prêcha dans le sens des innovations que Joseph II venait d'exécuter, et il se vit dans la nécessité de se séparer de ses chefs. Schneider fut appelé dans la cour brillante de Stuttgard par le duc Charles de Wurtemberg, qui le nomma son prédicateur. A la nouvelle de la révolution qui venait d'éclater en France, il quitta l'Allemagne et vint s'établir à Strasbourg, où il fut d'abord vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel de cette ville ; mais cet emploi était bien loin de contenter son avidité et son ambition. Nommé commissaire civil près l'armée d'Allemagne, il fut élu ensuite maire d'Haguenau, puis accusateur public près le tribunal criminel du Bas-Rhin, et dans l'une et l'autre de ces fonctions il se proposa d'égaler en scélératesse les monstres les plus cruels qui répandaient le deuil dans la France entière. A la tête d'une armée révolutionnaire et suivi de la guillotine, il parcourait l'Alsace, et, sur la déposition de deux de ses agents, il envoyait à la mort les personnes de tout âge, de tout sexe, pauvres et riches, suspects et non suspects. Sous le règne de la Terreur, c'est-à-dire dans une triste époque où tout était permis de la part des tyrans de la France, Schneider, ainsi que l'affreux Lebon, surpassa même ses pouvoirs par les concussions, les vexations, les abus les plus sanguinaires, et il se plut à opprimer, voler, assassiner, ravir l'honneur, la fortune et la vie à des familles paisibles qui étaient à l'abri de toutes sortes d'accusation. Cependant on le laissa pendant toute une année exercer cet horrible ministère. Les traits qu'on rapporte de ce scélérat font frémir la nature ; nous nous bornerons à citer les suivants. Il entre un jour dans une commune, et fait ordonner à la municipalité de lui livrer

cinq têtes à son choix. On eut beau lui représenter qu'on ne connaissait pas de coupables, il fallut lui abandonner cinq victimes, qui, dans l'instant même, furent livrées à la mort. Une autre fois, étant arrivé au village d'Esig, il se rendit chez le juge de paix du canton, appelé Kuhn, et le trouva à table. Le maître de la maison l'invite à dîner, et les convives s'empressent de lui céder la place d'honneur; tandis que toute la maison était occupée à le servir, au milieu de la bonne chère et des bouteilles, il paraît s'égayer et se livre bientôt à une joie bruyante; tout à coup, se tournant vers le juge de paix, il lui demande avec sang-froid s'il avait beaucoup de vin pareil dans sa cave. Kuhn lui répond qu'il lui en reste quelques bouteilles, et que toutes sont à son service. « Eh bien, ajouta ce nouveau Néron, « hâte-toi d'en faire servir une, car dans trois quarts d'heure tu n'en « boiras plus. » Il ne manqua pas à sa parole, et un instant après il fit entrer la guillotine dans la cour de son hôte, et il lui fit couper la tête malgré les prières, les larmes, la désolation de sa femme, de ses enfants, de ses amis et de ses domestiques, qu'il contraignit à assister à cet horrible spectacle. Après l'exécution, il monta tranquillement dans sa voiture et alla commettre ailleurs de nouveaux assassinats. L'exemple de Carrier lui fit venir dans l'idée de l'imiter, et, pour multiplier ses victimes, il faisait préparer à Strasbourg des noyades à l'instar de celles de Nantes. Mais Schneider était devenu trop riche : son opulence et son orgueil même lui avaient déjà fait de nombreux ennemis; il étalait en outre un luxe révoltant. Au retour d'une de ses courses, il entra à Strasbourg dans un carrosse à six chevaux, entouré de coureurs et précédé de gardes, le sabre nu. Saint-Just et Lebon étaient alors à Strasbourg en qualité de commissaires de la Convention. Jusqu'alors ils n'avaient point paru indignés des crimes de Schneider, mais ils le furent de son orgueil et de sa vanité. Ils le firent arrêter sur-le-champ, et le lendemain même (21 décembre 1793) il fut exposé en public sur un échafaud pendant plusieurs heures. Transféré à Paris, il resta en prison pendant quelques mois, et, traduit enfin devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort et exécuté le 1er avril 1794, convaincu d'être prêtre autrichien de Wurtzbourg, émissaire de l'ennemi, etc. »

Voilà donc à quels maîtres, à quels guides étaient confiées l'in-

struction et l'éducation de la malheureuse jeunesse allemande, et Dieu sait quels élèves sortirent de ces écoles infernales[1] !.....

On peut concevoir quel triste et douloureux spectacle c'était pour le ministre du Saint-Siége de voir sous ses yeux, pour ainsi dire, des professeurs tels que Schneider, n'ayant de l'homme que la ressemblance, corrompre la jeunesse en la nourrissant de maximes d'indifférence en matière de religion et d'un prétendu esprit philosophique qui préparait en Allemagne une funeste révolution. Robespierre lui-même parla avec horreur de Schneider à la Convention nationale.

Dans la même semaine que l'atroce Schneider, fut guillotiné aussi un autre impie, méchant comme lui, *ex-frère* comme lui : le Capucin français Chabot, membre de la Convention nationale et régicide. La nouvelle du supplice de ces deux scélérats arriva à Bonn presque en même temps. L'électeur, qui aimait assez à mortifier par le trait et le piquant des bons mots, ayant rencontré le Père gardien ou un autre religieux du couvent des Capucins : « Père, lui dit-il, quand ferez-vous dans votre église les funérailles de votre défunt confrère Chabot? — Nous attendons, répondit aussitôt le Père, que messieurs les professeurs de l'Université aient fait celles de leur collègue Schneider. » Cette vive répartie fut fort goûtée et applaudie du public, parce que la plus grande partie de la population gémissait sur l'enseignement si pervers et si dangereux de cette Université !

Dès 1790, Pie VI, informé de ces graves désordres et fidèle aux devoirs de son ministère apostolique, s'était empressé, dans un bref en date du 24 mai, d'adresser les avertissements les plus salutaires au sérénissime archevêque-électeur. Dans ce bref, le pape lui nom-

[1] Les étudiants des Universités allemandes non-seulement se montrèrent complices des révolutions, mais ils furent les premiers à lever l'étendard de la révolte contre les gouvernements qui avaient eu l'imprudence de laisser des professeurs pervers l'infecter de maximes antireligieuses et antimonarchiques. Permettre un enseignement mauvais, et en même temps espérer d'avoir des citoyens paisibles et des sujets fidèles, c'est absolument la même chose que prétendre empêcher un incendie en jetant une torche allumée sur la paille sèche, ou un charbon ardent sur un baril de poudre. *Et nunc reges intelligite, erudimini qui judicatis terram.* Ps. II, v. 10.

mait les professeurs de l'Université qui étaient les propagateurs des doctrines erronées et perverses qu'on y enseignait, et de ce nombre étaient nos deux héros *Schneider* et *Thaddée*.

Aux avertissements du Saint-Siége se joignirent les représentations du grand chapitre métropolitain, dont les chanoines suivaient les glorieux exemples de leurs prédécesseurs qui, au XVI[e] siècle, s'opposèrent d'abord par d'humbles et respectueuses remontrances, puis, avec un zèle héroïque, un courage apostolique, aux deux archevêques Hermann, comte de Weiden, et Gébard Truchsess, à leurs manéges impies, pour entraîner dans l'hérésie leurs archidiocèses. Ce chapitre adressa à l'archevêque-électeur une lettre respectueuse, lui dénonçant quelques professeurs comme propagateurs de maximes erronées et pernicieuses.

Que fit l'électeur de ces accusations, de ces avertissements du pape et du grand chapitre? Il les renvoya au curateur chancelier de l'Université, à cet homme qui était le principal auteur, le créateur de cette Université, de *cette chaire de pestilence*, le fauteur et le Mécène de ces docteurs corrompus! Cet homme ne devait pas manquer et ne manqua pas, en effet, de prendre la défense des professeurs accusés; il répondit que les accusations dont ils étaient l'objet étaient des calomnies de *la cour de Rome et des ex-Jésuites*. Car, déjà alors, pour se couvrir quand se faisait entendre la voix de la chaire de vérité, les ennemis du Saint-Siége levaient aux yeux des peuples deux épouvantails sur lesquels étaient écrits les noms de *Jésuites* et de *cour de Rome*; et comme les bonnes ou les nourrices parlent de *Croque-Mitaine* et de *Bau-Bau* pour effrayer les petits enfants, de même les ennemis de l'Eglise ne cessent aujourd'hui de prononcer les noms de *Jésuites* et de *cour de Rome*, pour effrayer les *grands enfants* et les ignorants si nombreux chez tous les peuples [1].

[1] Pendant la Révolution, la crainte réelle des Français domina et fit taire celle qu'on feignait d'avoir des Jésuites; mais aujourd'hui l'ancienne antipathie s'est réveillée. Quelqu'un élève-t-il la voix en faveur du Saint-Siége et du catholicisme; paraît-il un livre qui défend la doctrine et la discipline de l'Eglise: aussitôt les novateurs ou faux catholiques et les plus ardents protestants, avec un nez plus fin que celui des chiens de chasse, *subodorent* le jésuitisme, et un cri s'élève de toutes parts: *les Jésuites!* Parmi les écrits périodiques d'Allemagne *antijésuitiques* et *anticatholiques*, se font principalement remarquer le journal *Der Hesperus* (le Soir), et celui d'Alexandre

Ainsi, le bref du pape et les remontrances du chapitre ne produisirent aucun bon effet, parce que le curateur de l'Université sut dérober à l'électeur les erreurs de son enseignement. Cependant quelques années après, avant mon départ de l'Allemagne, j'appris que l'électeur avait enfin ouvert les yeux sur la perversité de cet enseignement, mais trop tard, quand il n'était plus temps d'y remédier. A l'approche de l'armée républicaine française, les professeurs de l'Université firent demander à l'électeur comment ils devaient se conduire et comment ils pourraient se maintenir, si les ennemis s'emparaient de la ville; l'archevêque leur fit répondre : « *Que des personnes qui pensaient* « *comme eux n'avaient rien à craindre de la part des Français.* »

Mueller, conseiller de Weimar, intitulé : *Der kanonische Waechter, eine antejesuitische Zeitschrift ;* c'est-à-dire : *la Sentinelle canonique, écrit périodique antijésuitique.*

CHAPITRE IV.

Fin de ma nonciature. — Mon retour en Italie.

L'année 1793 n'offrit à ma nonciature aucun fait digne de mention, si ce n'est ma réception publique à la cour électorale de Coblentz, avec tout le cérémonial usité à l'égard de mes prédécesseurs. Cette réception fut un événement, puisqu'elle était comme le gage d'une réconciliation trop tardive, hélas! de cette cour avec Rome. Ceci demande quelques explications.

L'électeur de Trèves, quand je lui fis part de ma nomination à la nonciature de Cologne, me fit une réponse froide, mais cependant polie, en date du 22 juillet 1785. A mon arrivée à Cologne, au mois de juin de l'année suivante, je lui adressai, selon l'usage, le bref de créance du pape avec une lettre respectueuse de ma main. Quelques jours après, non l'électeur, mais son ministre, le baron de Duminique, me répondit que Son Altesse électorale reconnaîtrait ma qualité de nonce apostolique et me recevrait à sa cour, lorsque j'aurais reçu de Rome un autre bref de créance, sans la mention du *titre d'ordinaire*, parce que ce titre indiquait l'exercice d'une juridiction que Son Altesse ne pouvait ni ne devait permettre. Je vis bien que ce n'était là qu'un prétexte pour évincer le nonce, sans lui donner un refus formel, comme l'avait fait la cour de Bonn. Je répondis donc simplement que j'en écrirais à Rome, ce que je fis en effet. La réponse du Saint-Siége fut telle que je l'attendais, et, en conséquence, je signifiai au ministre que le Saint-Siége ne pouvait ni s'éloigner du style d'usage, ni renoncer à ses justes droits. Ainsi fut rompue avec la cour de Coblentz la négociation relative à la réception du nonce.

Mais en novembre 1791, sans que je pusse m'y attendre, le baron de Duminique m'écrivit une lettre fort polie, me disant que, si je voulais venir à Coblentz rendre mes devoirs au sérénissime électeur, il disposerait toutes choses pour que je fusse bien accueilli; mais que, de part et d'autre, il ne faudrait parler ni de renoncement à la juridiction, ni de son exercice. Aussitôt je transmis copie de cette lettre à Rome, pour avoir des instructions, me bornant, pour le moment, à faire une réponse de simple politesse au baron de Duminique.

Quelques semaines après, je reçus de Rome l'ordre de profiter de quelque occasion favorable pour aller rendre mes devoirs au sérénissime électeur, mais de laisser encore s'écouler quelque temps, pour que cette démarche ne parût pas être la suite d'une invitation, parce qu'il fallait qu'elle ne pût jamais être considérée comme une acceptation des prétentions de cette cour archiépiscopale. En conséquence, j'écrivis au baron de Duminique que je ne pouvais, pour le présent, accepter son invitation; puis je demeurai tranquille, attendant le moment favorable pour exécuter fidèlement les ordres de la secrétairerie d'État.

Peu de mois après eut lieu l'invasion française sur le territoire allemand, et l'électeur de Trèves se réfugia à Munster, puis dans son évêché d'Augsbourg, où il passa un an. Après la reprise de Mayence et l'expulsion des Français des bords du Rhin, l'électeur revint à sa résidence de Coblentz.

Ce retour me parut le moment favorable que j'attendais, parce que l'initiative prise alors par moi ne pouvait être regardée comme la suite de l'invitation que m'avait faite, à la fin de 1791, le baron de Duminique. Je lui adressai donc, le 6 novembre 1793, une lettre de félicitation sur l'heureux retour à Coblentz de Son Altesse électorale, et j'ajoutai que je serais heureux de pouvoir offrir, en personne et de vive voix, à Son Altesse électorale, l'expression des sentiments de joie bien vifs et bien sincères que j'éprouvais pour un événement si fortuné, qu'il ne me fallait que l'assurance préalable d'être reçu par Son Altesse avec tout le cérémonial usité à l'égard de mes prédécesseurs. Courrier par courrier, ce ministre me transmit une réponse tout à fait satisfaisante. De mon côté, je lui envoyai une copie de mon protocole d'archive où était enregistrée la manière dont cette cour avait reçu Mgr Bellisomi; je reçus bientôt l'assurance qu'il ne

serait fait aucune innovation préjudiciable à ma représentation, et le 15 décembre eut lieu ma réception à la cour de Coblentz : réception que les bons Allemands virent avec la plus grande joie, comme le gage de la réconciliation, du retour de la bonne harmonie entre le Saint-Siége et le sérénissime électeur. Je dus m'abstenir de parler directement d'affaires avec ce prince ; mais je sus à propos, dans mes conversations avec son ministre, hasarder quelques propositions sur les affaires ecclésiastiques, et ses réponses me donnèrent l'espérance de pouvoir bientôt arriver à un arrangement convenable. Mais l'année suivante (1794), les affaires d'Europe changèrent entièrement de face, et empêchèrent la réalisation de cette espérance : les progrès des armées de la république française forcèrent l'électeur d'abandonner son électorat de Trèves, et moi-même je dus quitter l'Allemagne pour passer à la nonciature de Portugal, à laquelle Pie VI m'avait nommé dans la promotion du 21 janvier 1794.

Je séjournai encore quelques mois à Cologne pour y attendre mon successeur, Mgr Annibal della Genga, et l'installer dans sa nonciature. Mais j'attendis en vain : lorsque ce prélat arriva en Allemagne, déjà la ville de Cologne était occupée par les Français.

Cette année 1794 commença cette époque de vingt ans si funeste pour l'Europe, si glorieuse pour la France, dont les soldats parcoururent en vainqueurs tous les États de cette partie du monde, furent la terreur des peuples et *la verge du Seigneur*. Les Prussiens et les Autrichiens, après avoir été chassés de la France, furent encore forcés d'évacuer les Pays-Bas et la partie de l'Allemagne située sur la rive gauche du Rhin. Le corps d'armée commandé par le général Jourdan entra à Bruxelles le 11 juillet, et le 24 septembre à Aix-la-Chapelle.

Je prévis alors que je serais forcé de partir avant l'arrivée de Mgr della Genga. Je nolisai un bateau, et je fis transporter les archives de la nonciature dans un village de la rive droite du fleuve ; puis je fis mes préparatifs de départ, bien décidé néanmoins à n'abandonner qu'à la dernière extrémité le poste que le pape m'avait confié. Le 1er octobre les Autrichiens commencèrent à jeter sur le Rhin un pont de bateaux, et le 2, se retirant d'Aldenhoven, petite ville du duché de Juliers, près de Cologne, ils vinrent s'adosser aux remparts de cette dernière ville. Le 3, l'armée commandée par le général Clairfait battit en retraite et traversa le Rhin.

Le 4 octobre, au matin, je reçus l'avis que déjà, à quelques milles de la ville, on voyait les Français qui s'avançaient. Alors il me fallut dire un douloureux adieu à ma bonne ville de Cologne dont je conserve toujours le plus agréable, le plus doux souvenir. Les deux ponts étaient encombrés par les bagages de l'armée autrichienne, ce qui permettait difficilement aux autres voitures d'approcher et de s'ouvrir un passage. Tous les abords étaient obstrués de gens qui s'agitaient et se foulaient pour passer sur l'autre rive, se figurant avoir déjà les Français sur leurs talons. Toute cette journée et toute la nuit suivante, j'eus sous les yeux un spectacle qui me déchira le cœur, me jeta dans la plus profonde tristesse, et dont le souvenir seul me fait encore frissonner. La route de Francfort, où se portaient la plupart des émigrants, était encombrée des chariots et des bagages de l'armée autrichienne qui battait en retraite. Le nombre des fuyards était immense. C'étaient, d'abord, tous les émigrés français qui s'étaient réfugiés dans les Pays-Bas et dans les provinces de la rive gauche du Rhin; ensuite, un grand nombre de familles nobles, flamandes ou allemandes, qui, épouvantées par les excès commis en France contre la noblesse, fuyaient leur patrie pour ne pas s'y trouver à l'entrée des Français; enfin, presque tous les ministres et les employés de divers gouvernements qui suivaient leurs princes. Et cependant, tout ce jour-là et toute la nuit suivante, la pluie tombait par torrents et rendait les chemins presque impraticables. Mais ce qui excitait surtout en moi une profonde pitié, c'était de voir, sans que je pusse leur venir en aide, de vénérables ecclésiastiques français, quelques-uns même à cheveux blancs, portant leurs sacs de voyage sur les épaules, et des dames françaises, nobles et délicates, toutes baignées par la pluie, marcher tous péniblement dans une fange profonde où l'on enfonçait jusqu'à mi-jambe; tous incertains où ils pourraient se diriger, et s'ils trouveraient quelque assistance dans un pays dont la population était presque toute protestante.

Je fus forcé de voyager avec mes propres chevaux, les postes ne pouvant servir les voyageurs. Quand la nuit arriva, je ne pus entrer dans aucune auberge, à cause de la quantité des chariots autrichiens qui obstruaient la route. Force me fut donc de demeurer immobile sous un déluge d'eau, qui dura une grande partie de la nuit, et d'attendre ainsi le jour pour me déterminer sur la direction que je

devais prendre. Aussitôt qu'il fit jour, je quittai la route postale, et je me dirigeai vers un village où avait coutume de passer la saison de campagne un certain baron de Proff, que je connaissais à peine de nom.

Je me présentai à son habitation, et j'y fus accueilli et traité avec toutes les démonstrations possibles de politesse, de respect et d'affection. Je profitai trois jours de cette hospitalité si bienveillante et si généreuse. De là je partis pour Grottorf, grand palais de campagne, fief des comtes de Hatzfeld, dans la Wétéravie, avec des dépendances assez considérables. Le domaine était alors administré par un certain Veri de Limont, ancien notaire de la nonciature de Cologne, qui m'avait offert un asile chez lui, dans le cas d'une invasion française. Je profitai alors de son invitation, espérant avoir bientôt des nouvelles de mon successeur, Mgr della Genga.

Il me fallut passer bien tristement le mois d'octobre dans ce vrai désert, presque séparé de tout commerce humain. Enfin arrivèrent à Grottorf le secrétaire de Mgr della Genga et son auditeur, le comte Troni, et j'appris que ce prélat, à la nouvelle des progrès des Français et de la prise de Cologne, s'était arrêté à Augsbourg. Je résolus alors de passer par cette ville, pour lui donner les renseignements que tout ministre qui se retire doit à son successeur. Le 4 novembre, je quittai la solitude de Grottorf, et en quatre jours, voyageant lentement avec mes chevaux, j'arrivai à Francfort, où je passai trois jours dans une hôtellerie renommée, appelée la *Maison Rouge*.

Deux jours après moi arriva aussi à Francfort l'électeur de Cologne, fugitif lui-même. Il descendit au même hôtel et daigna grâcieusement me faire une visite.

De Francfort, continuant de voyager lentement, parce que j'avais toujours les mêmes chevaux, et aussi parce que le froid, cette année-là, se faisait vivement sentir, je traversai la Franconie, puis j'entrai en Souabe et j'arrivai à Augsbourg. Mgr della Genga, mon successeur, me logea et me traita avec tous les témoignages d'amitié et d'estime. L'électeur de Trèves, qui avait quitté Coblentz devant l'occupation française, avait fixé sa résidence à Augsbourg. Le 23 novembre tombait la fête de saint Clément, pape et martyr, dont Clément-Venceslas de Saxe, électeur de Trèves, prince-évêque d'Augsbourg, portait le nom. Ce prince daigna m'inviter à dîner le jour de sa fête.

Après trois jours passés à Augsbourg, je continuai mon voyage et je voulus passer à Munich, pour offrir mes hommages à l'électeur palatin, Charles-Théodore, prince qui avait soutenu avec tant de fermeté les droits du Saint-Siége dans le malheureux conflit élevé au sujet des nonciatures. A mon arrivée à Munich, quoi qu'il fît déjà nuit, je fis aussitôt savoir à Mgr Zollio, nonce de Bavière, mon désir d'être présenté à cet excellent souverain. Charles-Théodore ne devait pas donner audience le lendemain, et cependant il voulut bien faire répondre à mon collègue qu'il me recevrait avec plaisir. Le lendemain matin, Mgr Zollio me conduisit au palais électoral, et le bon Charles-Théodore m'accueillit avec une faveur si particulière, avec tant de témoignages d'amitié et d'honneur, que son nom est resté gravé dans mon cœur, et que je conserve de lui le souvenir le plus sensible.

Le jour suivant, la cour donna un grand dîner à l'occasion de l'arrivée de l'archevêque-électeur de Trèves et de la princesse Cunégonde, sa sœur, abbesse de Thorn et d'Essen. J'y fus invité et traité avec les marques d'honneur les plus distinguées. Je remarquai à la table six siéges d'honneur, séparés de ceux des autres convives : ces siéges furent occupés par l'électeur-bavarois palatin, par la veuve du dernier électeur de Bavière, par l'électeur de Trèves, par la princesse Cunégonde, et par les deux nonces, Mgr Zollio et moi. Je remarquai encore qu'au moment du dessert on plaça devant l'électeur une assiette de six belles poires, de celles qu'il faisait, me dit-on alors, venir d'Italie ; et ces six poires furent distribuées aux six personnes que je viens de nommer. J'ai voulu consigner ici ces petits détails, pour laisser une preuve et un souvenir des marques d'honneur qu'on accordait aux nonces du Saint-Siége, même dans les cours des grands princes d'Allemagne. Il y eut ensuite à la cour une soirée avec concert, et, Mgr Zollio et moi, nous eûmes l'honneur de jouer avec les souverains à des tables séparées. Je passai trois jours à Munich, et, le dernier jour, l'excellent Charles-Théodore voulut bien encore me donner une audience particulière.

Le jour de mon départ de Munich, j'arrivai le soir même à un grand monastère de Bénédictins, appelé *Benedictbeuren*, appartenant alors à l'électorat de Bavière. L'excellent abbé et tous ses dignes religieux m'entourèrent de témoignages de respect et de la plus ai-

mable cordialité : accueil qui me fit penser aux beaux temps de l'antique hospitalité qui avait toujours l'amitié pour compagne. Ces bons moines me pressèrent de passer au milieu d'eux la journée suivante, pour visiter l'abbaye, ce que je fis avec plaisir. Je vis tous les paysans employés à labourer les terres du monastère et tous les gens de service se réunir au lieu ordinaire, pour prendre leur repas en commun avec leurs familles. Je voulus assister à cette réunion intéressante, et je pus remarquer quelle différence existait entre les paysans des bons religieux et ceux des domaines laïques. Dans l'extérieur de ces derniers, tout offrait l'aspect d'une vie de souffrances et de misères, tandis que ceux de l'abbaye, bien vêtus, bien nourris, avaient bonne mine et portaient sur leur visage un air de joie et de contentement, preuve certaine de leur bien-être.

Si toutes les nations doivent de la reconnaissance aux moines, parce qu'il est constaté qu'ils ont été les conservateurs des sciences, des arts et des bonnes traditions de la culture, quelle nation leur en doit plus que l'Allemagne, puisque ce pays est pour ainsi dire la création des moines ? Ces cités aujourd'hui si populeuses et si florissantes, où régnent tous les arts d'une civilisation avancée, ces belles et riantes campagnes, fertilisées par une savante culture, qu'étaient-elles jadis ? Des déserts horribles, des forêts épaisses, abandonnées aux bêtes sauvages et indomptées, des lagunes et des marais qui répandaient au loin des exhalaisons pestilentielles. Ce sont les moines qui ont opéré, comme par enchantement, cette prodigieuse et si utile métamorphose; et les noms de maintes villes, de maintes terres seigneuriales, restent pour témoigner qu'elles doivent leur origine à des abbayes, à des monastères. Au moment où ma main trace ces lignes, une pensée vient me remplir d'amertume et de tristesse : c'est le souvenir du sort que subirent, après mon départ d'Allemagne, les derniers héritiers de ces insignes bienfaiteurs de leur patrie, quand ils entendirent retentir à leurs oreilles cette condamnation pleine d'injustice et de cruauté :

Veteres migrate coloni;

quand, chassés de leurs pacifiques demeures, ils se virent dépouillés du fruit des pénibles labeurs, des sueurs de leurs premiers fonda-

teurs. Que sont devenus, que deviendront les vastes édifices, les riches et belles églises de ces antiques abbayes?

Pour peu qu'un Allemand veuille considérer les avantages que l'industrie et les travaux des moines ont procurés à sa nation, il pourra bien justement s'écrier avec un de nos poëtes modernes :

Qual terra, o patria mia, fu tanto occulta
Che non fiorisse dai sudori industri?
Qual v'ha città in lungo obblio sepulta
Che almen non risorgesse in ville illustri?
Qual fu laguna, e qual palude inculta
Che non desse per lor, spighe e ligustri ?
Deh! voi, ditelo alfine a' tempi ingrati,
Ruderi de' lor templi abbandonati [1].

« Quelle terre, ô ma patrie, si inconnue quelle soit, que n'aient fait fleurir leurs sueurs industrieuses ? Quelle cité, ensevelie dans un long oubli, par eux ne s'est relevée au moins en illustre *villa?* Quelle mouvante lagune, quel inculte marais par eux n'a pas produit des épis ou des arbres féconds ? Hélas ! dites-le maintenant à ces temps ingrats, vous, au moins, ruines de leurs temples abandonnés ! »

M'arrachant à la douce hospitalité du couvent de *Benedictbeuren*, je continuai mon voyage vers l'Italie, et je traversai les Alpes en décembre 1794, année dont l'hiver est compté parmi les plus rigoureux. Je séjournai un jour et demi à Trente, dont le prince-évêque, le comte de Thun, me fit l'accueil le plus cordial et le plus honorable.

Quoique le temps de ma nonciature à Cologne ait été une époque funeste, celle d'une guerre aussi injuste qu'acharnée contre le Saint-Siége, je n'ai pas, je l'avoue, à me plaindre de la nation allemande ; et l'étude que je fus à même de faire de cette nation m'en avait fait concevoir une bien plus haute opinion que celle que j'en avais à mon arrivée en Allemagne. A l'époque de ma jeunesse, les Italiens ne connaissaient encore qu'imparfaitement la nation allemande ; ils savaient, il est vrai, que les Allemands sont braves à la guerre et forts dans les sciences ; ils estimaient leurs ouvrages de droit, de jurisprudence, et leurs patientes recherches d'érudition, ce que les Italiens appellent *lavori di schiena.* Mais cependant ils n'avaient qu'une

[1] Angelo-Maria Ricci, *San Benedetto*, poema, cant. XII, ottava 38.

idée très-imparfaite de leur littérature, par un petit nombre de traductions italiennes, telles que celles de Bertola, traductions d'ailleurs pâles et défectueuses, qui ne pouvaient pas faire apprécier le mérite des grands poëtes et des écrivains élégants d'Allemagne, généralement trop peu connus en Europe par la difficulté de bien traduire leur langue. Dans mes rapports avec la noblesse et la bourgeoisie, je remarquai des formes courtoises, beaucoup de savoir-vivre et un degré de culture qui annonçait une bonne éducation. Quant à la religion, malgré tous les efforts des sectes et des sociétés secrètes pour la déraciner du cœur des bons Allemands, je puis dire qu'elle y était encore pleine de vie dans la plupart des catholiques; et cette conservation, on peut le dire, était un véritable prodige. Car, loin de pouvoir affaiblir ici les couleurs du tableau si triste, si déplorable, que j'ai déjà fait de l'état de la religion en Allemagne, par rapport aux lois des princes et à l'enseignement universitaire, je dois dire, au contraire, que ce tableau s'était encore rembruni durant les neuf ans de ma nonciature, et que je sortis de l'Allemagne le cœur profondément affligé des maux présents, et gros du triste pressentiment d'un plus funeste avenir.

La naissante secte des illuminés, par ses intrigues secrètes, avait réussi et continuait à introduire ses membres dans les cours, près des souverains, et aussi dans les principales chaires des Universités. Par là elle avait acquis une grande influence dans les affaires publiques et dans l'enseignement. Elle sut habilement se servir des démêlés entre le Saint-Siége et les princes ecclésiastiques pour fomenter et propager l'incendie. Sous l'hypocrite prétexte de réclamer en faveur de l'épiscopat allemand ses prétendus droits primitifs, elle attaquait le Saint-Siége avec une fureur plus qu'hérétique, ressuscitant contre lui toutes les vieilles calomnies enfantées par les hérésies dès les premiers siècles. Les archevêques, séduits ou gagnés, laissèrent courir un torrent de livres impies qui, en renversant l'autorité pontificale, le soutien de tous les pouvoirs subalternes, devait bientôt entraîner leur propre ruine, la chute des principautés ecclésiastiques.

Comme je traversais le Tyrol[1], souvent, sur les cimes de ses mon-

[1] Voici le texte, qui a été mal traduit par plus d'une personne : *Attraversando il Tirolo, spesso, dalle cime di quegli alti monti, mi volgeva in dietro a guardare la Germania*, etc.

tagnes, je m'arrêtais pour tourner mes regards vers l'Allemagne et lui jeter un dernier adieu, non de courroux et d'indignation, comme Mgr Campano [1], mais de douleur et de compassion, en pensant qu'une grande partie de ce bon peuple était séparée de la vraie Eglise, et que l'erreur employait toutes ses ruses pour séduire celle qui reposait encore dans le sein de sa vraie mère.

Les observations que j'ai pu faire sur cet important objet, dans mon long séjour en Allemagne, termineront ces Mémoires.

Dans ma jeunesse, lorsque je lisais les annales de l'histoire ecclésiastique, je ne pouvais pas m'expliquer comment une grande partie de l'Europe restait, depuis trois siècles, plongée dans les erreurs du protestantisme, assise dans les ténèbres de la mort, sans ouvrir enfin les yeux à la lumière, alors que la publication de tant de chefs-d'œuvre avait victorieusement réfuté ces erreurs, et vengé d'une manière éclatante les dogmes de l'Eglise catholique; alors que la succession, sur la chaire de Pierre, de tant de pontifes illustres et vénérés par la profondeur de leur doctrine et la sainteté de leur vie, avait hautement démenti les calomnies des coryphées du protestantisme. Ce long aveuglement, ce sommeil si prolongé au sein de l'erreur, me causait un grand étonnement. Mais la mission apostolique que Pie VI, de sainte mémoire, me confia en Allemagne, me mit à même de connaître les causes qui retenaient encore si fortement dans la prétendue réforme tant de provinces et tant de royaumes : je pus bien constater que la douloureuse séparation de nos frères errants provenait de ce qu'ils ne connaissaient pas et ne voulaient pas connaître la vraie doctrine de l'Eglise catholique romaine.

A peine un jeune protestant est-il en âge de recevoir l'instruction religieuse que tout ce qui l'entoure, parents, maîtres, pasteurs de sa secte, ne cessent de lui répéter que l'Eglise catholique a falsifié et corrompu la doctrine enseignée par Jésus-Christ; qu'elle préfère la parole d'un pape et le décret d'un concile à la sainte Écriture, à la

[1] Jean-Antoine Campano fut employé par Paul II et par Sixte IV dans les affaires de l'Allemagne alors si épineuses; l'ennui des difficultés de ses négociations avec une nation qui était loin encore de l'état de civilisation où nous la voyons aujourd'hui lui fit concevoir pour elle un souverain mépris; et, à son retour en Italie, comme il traversait les Alpes, il s'inspira de quelques idées satiriques contre l'Allemagne qu'il publia ensuite, ce que les Allemands ne lui ont jamais pardonné.

parole même de notre Rédempteur; que l'Église romaine, en s'éloignant de la véritable foi, est tombée d'erreur en erreur dans l'exécrable crime de l'idolâtrie, puisqu'elle fait adorer les images de la sainte Vierge, Mère de Dieu, et des saints, de la même manière que les aveugles païens adoraient les statues et les images de leurs faux dieux; que le pape est *l'homme de péché*, *le fils de perdition*, *l'Anté-Christ* dont parle l'apôtre; que, se faisant passer pour Dieu lui-même, il commande ce que Dieu défend, défend ce que Dieu ordonne.

Imbu et nourri de ces erreurs, de ces calomnies, le jeune protestant conçoit une horreur presque invincible pour l'Église catholique, et il avance dans la vie sans soumettre à l'examen toutes les fausses idées qu'il a reçues; car, aujourd'hui, qui a le temps de s'occuper encore de religion? Si parfois il s'élève en lui quelque triste pensée, quelque vague inquiétude sur l'avenir, quelque doute sur la vérité de la secte dans laquelle il est né, loin de reconnaître dans cette inquiétude et dans ces doutes un trait d'amour, la voix de la divine grâce qui veut lui ouvrir les yeux sur sa vraie mère, l'Eglise catholique, il les repousse au contraire avec horreur et les déteste comme une tentation, comme une suggestion de l'enfer. Il arrive quelquefois, dans le cours de la vie, à quelques protestants, de jeter un coup d'œil sur des ouvrages religieux catholiques, mais ils le font sans aucune attention sérieuse, de la même manière que nous lisons dans les auteurs classiques de Rome ou de la Grèce les rits et les cérémonies de la religion païenne. D'autres, principalement parmi ceux qui se destinent à être ministres ou prédicants, recherchent parfois et lisent avec avidité les ouvrages catholiques; mais dans quelles intentions et de quelle manière? comme certains avocats lisent avec attention, étudient les mémoires de la partie adverse, non pour connaître la vérité, pour découvrir de quel côté est le bon droit, mais uniquement pour trouver une réponse quelconque aux allégations de leur adversaire; de même les jeunes protestants, déjà prévenus par les préjugés de leur secte, entreprennent la lecture et l'étude des auteurs catholiques, non pour connaître la force, la solidité des arguments sur lesquels est établie la doctrine de l'Eglise, mais pour trouver quelque moyen de les éluder par des subtilités et des sophismes, pour s'affermir davantage dans leurs erreurs. Ils se vantent cependant d'aimer la vérité, de ne chercher que la vérité; mais ce qu'ils aiment, c'est leur propre

sentiment ; ce qu'ils cherchent, c'est à se faire illusion à eux-mêmes. C'est de cette classe de personnes que le grand docteur saint Augusin a dit : *Sic amatur veritas, ut hoc quod amant velint esse veritatem*[1]. Ces jeunes gens, établis ensuite légalement *maîtres d'erreurs dans les chaires de pestilence*, ne réussissent que trop à maintenir les peuples dans le plus déplorable aveuglement[2].

Ainsi la cause principale à laquelle il faut attribuer la continuation du schisme entre l'Eglise catholique et les sectes, c'est l'ignorance de la véritable doctrine de l'Eglise romaine. Mais à cette cause s'en était jointe une autre depuis quelques siècles : c'était la conduite peu régulière, souvent scandaleuse, du haut clergé d'Allemagne, c'est-à-dire des prélats et des chanoines des grands chapitres ; car, pour avoir droit à ces dignités, l'unique mérite exigé par la coutume était l'illustration, l'éclat de la naissance. Lors de ma nonciature, il est vrai, la plupart des prélats, archevêques ou évêques d'Allemagne, menaient une conduite sage, digne de l'état ecclésiastique ; mais malheureusement on ne pouvait en dire autant de leurs prédécesseurs. Mgr Bellisomi, dans son rapport sur l'état de la religion en Allemagne, disait déjà que les évêques de son temps avaient une conduite plus régulière, et je ne pus m'empêcher de rire en voyant la preuve qu'il en donnait, savoir : *que ces évêques ne dansaient plus!* En vérité, pour arriver de cette privation de la danse à cette vie irrépréhensible que saint Paul exige dans les évêques, il y a encore bien du chemin à faire, *adhuc longa restat via.*

Pour dire toute la vérité, je ne puis dissimuler que, pendant ma nonciature, quelques princes-évêques s'occupaient plus d'affaires séculières, du gouvernement temporel, que de l'administration des Eglises qui leur étaient confiées. Et que dirai-je des membres des grands chapitres? Sans doute je dois le reconnaître, dans tous les chapitres de ces églises métropolitaines ou épiscopales, il y eut toujours parmi

[1] « Ils aiment la vérité, à condition que ce qu'ils aiment soit la vérité. » *Confess.*, liv. X, ch. 23.

[2] Je dois dire cependant qu'à l'époque de mon séjour à Cologne les personnes bien élevées, les ministres protestants les plus instruits de la Basse-Allemagne, sujette au roi de Prusse et comprise dans le district de ma nonciature, s'abstenaient de renouveler les anciennes calomnies contre les papes; ils en parlaient même avec plus de respect qu'on ne faisait alors dans quelques pays catholiques.

les dignitaires quelques hommes remarquables par leur science ecclésiastique, vénérables par leur conduite édifiante, digne de leur état et conforme aux règles canoniques; mais, à côté de ces exemples de vertus, la conduite d'un grand nombre de chanoines offrait un bien triste contraste : ceux-ci, issus des plus anciennes et des plus illustres familles d'Allemagne, cumulaient les canonicats, quelquefois jusqu'à cinq dans des villes différentes, et ils étaient sans cesse par voies et par chemins, pour arriver dans chaque église au jour et à l'heure où l'on distribuait aux présents la majeure partie des revenus des prébendes. Ils se montraient partout avec des vêtements presque séculiers; ils étaient de tous les banquets, fréquentaient les théâtres, et on les voyait, mêlés aux militaires, danser à tous les bals, assez fréquents en Allemagne, à cause de la passion du peuple pour cet exercice corporel. Une conduite aussi scandaleuse faisait nécessairement la plus fâcheuse impression sur le public, surtout sur les protestants, qui tenaient les yeux ouverts sur le clergé catholique et faisaient tout retomber sur l'Eglise romaine. Car, quoique notre divin Maître ait dit, en parlant des scribes et des pharisiens : « Faites ce qu'ils enseignent et non ce qu'ils font, » parce que l'enseignement peut être bon, conforme à la vérité, tandis que la conduite est mauvaise, irrégulière, le monde, cependant, raisonne tout autrement : il juge de la doctrine par la conduite des pasteurs, et si celle-ci n'est pas régulière, exemplaire, il passe du mépris pour les personnes au mépris pour la doctrine qu'elles enseignent.

Telles sont les principales causes qui empêchent la plupart des protestants de rentrer dans le sein de leur ancienne mère, l'Eglise catholique. Et si d'autres causes sont venues s'y ajouter à une époque récente, ces dernières sont suffisamment connues, ou de telle nature que la prudence ne permet pas d'en parler.

Pendant ma nonciature commença en Allemagne un mal plus grand encore : c'est le système machiavélique inventé par les cabinets protestants pour obtenir par la séduction ce qu'ils n'avaient pu obtenir par la violence. Ils accordaient[1] aux catholiques quelque chose qui ressemblait au bienfait de la paix et de la tranquillité :

[1] On peut mettre *au présent* ce verbe et tous ceux qui suivent.

(*Note du traducteur.*)

paix insidieuse, calme trompeur, puisque aux attaques ouvertes on substituait de secrètes intrigues de corruption, tactique beaucoup plus pernicieuse que la persécution déclarée [1]. Ils appelaient la jeunesse catholique aux écoles des Universités protestantes, où tous les professeurs, même de grammaire, de littérature, des sciences les plus étrangères à la religion, s'efforçaient de déposer dans ces âmes neuves des maximes défavorables à l'Eglise catholique romaine. Ils faisaient attaquer, décrier dans leurs journaux, dans une multitude d'ouvrages, la discipline catholique, principalement sur l'usage de la langue latine dans la liturgie, sur le célibat ecclésiastique [2] et sur d'autres points importants. Ils voulaient ainsi détruire peu à peu le mur le plus apparent de séparation, celui de la discipline, le seul peut-être qui retient le peuple, sachant bien qu'après cette destruction le passage à l'autre croyance s'opérerait facilement et sûrement. C'est dans ce but qu'on tournait en dérision sur les théâtres, sinon ouvertement, au moins par des allusions, les cérémonies catholiques, et surtout les ordres religieux de l'un et de l'autre sexe. Ils conféraient aux protestants toutes les charges, tous les emplois, et si l'un d'eux avait le courage d'abjurer l'erreur, aussitôt on le destituait, on s'efforçait de le rendre l'objet du mépris public, pour le forcer, s'il était possible, de rentrer dans sa secte.

Qui ne voit combien un tel système, si astucieux, si inique, est propre à entraîner dans l'erreur une jeunesse irréfléchie et sans expérience, la jeunesse catholique ? Aussi Dieu sait les maux que ce machiavélisme a déjà produits !.....

[1] « Unum nomen est persecutionis, sed non una est causa certaminis, et plus plerumque periculi est in insidiatore occulto quam in hoste manifesto. » S. Léo, *de Serm.* 9 *quadrag.*

[2] J'apprends avec douleur que les attaques continuées sur ce point important de la discipline ecclésiastique ont déjà produit et continuent de produire de bien funestes effets. Dans le royaume de Würtemberg il s'est formé une société d'ecclésiastiques et de laïques dont le but est d'obtenir à tout prix l'abolition du célibat ecclésiastique ; et naguère, déjà, deux cents ecclésiastiques s'étaient agrégés à cette société. Ainsi les réformateurs allemands du XIXe siècle veulent absolument imiter leurs prédécesseurs du XVIe : il faut, suivant le bon mot d'Erasme, que le complément de leur réforme soit comme le dénoûment de la comédie : *le mariage*. Tel est encore le but des *Rongistes* ou *Séparatistes*, qui font aujourd'hui quelque bruit en Allemagne.

Et si les exemples d'apostasie ne sont pas plus nombreux, à quoi doit-on l'attribuer? A cette opinion générale, fausse en principe, mais salutaire en ce cas, que c'est un déshonneur, une déloyauté d'abandonner la religion de ses pères.

Ce n'est pas tout encore. Déjà lorsque j'étais en Allemagne, les cabinets protestants cherchaient à se mettre en rapport avec Rome, dans le but insidieux de s'immiscer peu à peu dans les affaires des catholiques et d'entraver l'exercice de la juridiction pontificale, prétendant qu'eux, comme souverains, pouvaient bien faire dans leurs propres Etats tout ce que les princes catholiques faisaient dans les leurs, *jure vel injuria* (à tort ou à raison). En un mot, je vis avec douleur que les catholiques, sous les princes protestants, étaient plus en danger de perdre la foi qu'aux temps de la persécution et de l'intolérance.

Que le Saint-Siége donc et les évêques d'Allemagne s'efforcent, par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, d'arrêter les progrès d'un si grand mal, afin que, *quod bellum servavit, pax ficta ne auferat*[1], c'est-à-dire, afin qu'une fausse paix ne vienne pas enlever ce que la guerre (la persécution) avait conservé.....

En passant de l'Allemagne en Italie, je voulus visiter Venise, ville intéressante à tant de titres, et prendre sur les lieux une idée de cette république jadis si célèbre, mais qui déjà alors, affaissée et décrépite, penchait vers sa ruine. De Venise je m'embarquai pour Ravenne; et de là, continuant mon voyage par terre, j'arrivai à Rome dans les premiers jours de janvier 1795. Je demandai aussitôt audience pour baiser les pieds de l'immortel Pie VI et le remercier des bienfaits qu'il avait, je puis le dire, versés sur moi à pleines mains. Ce grand pape qui, à tant de vertus éclatantes qu'il avait portées sur le trône, joignait un cœur plein de gratitude pour les services rendus, me combla des témoignages de la plus singulière clémence, de la plus paternelle affection, et me fit oublier, par la plus douce des récompenses, toutes les peines et les fatigues d'une nonciature si laborieuse et si tourmentée.

[1] S. Hieronimus, *In fine proem. dialog. adversus Pelagianos.*

FIN DES MÉMOIRES SUR LA NONCIATURE DE COLOGNE.

DOCUMENTS HISTORIQUES

Pour la Nonciature de Cologne.

N° I.

Notices sur les nonces de Cologne ou des provinces du Rhin.

Avant d'avoir établi à Cologne une nonciature stable ou ordinaire, le Saint-Siége y avait souvent envoyé des légats pour les affaires d'une importance majeure. En 1579, à la requête de l'empereur, il s'y tint un congrès de quelques princes et grands personnages, pour rétablir la paix entre le roi d'Espagne et les provinces belges révoltées contre lui. Le pape Grégoire XIII s'y fit représenter par un nonce, le célèbre Mgr Castagna, archevêque de Rossano, qui devint ensuite le pape Urbain VII. L'archevêque-électeur de Cologne, Gébard Truchsess, qui était ou feignait d'être catholique, fit précéder l'ouverture des conférences, non par de longs pourparlers et des repas splendides, selon l'usage d'aujourd'hui, mais par une procession religieuse avec le Saint-Sacrement, procession que décrit Michel d'Ysselt dans son *Histoire de la guerre de Cologne* [1].

La nonciature ordinaire de Cologne a commencé en 1583 dans la personne de Mgr Bonomo, a fini en 1794 dans la personne de Mgr della Genga, et comprend trente-quatre nonces, dont voici la liste, avec quelques renseignements qui pourront être utiles [2].

[1] Michaelis ab Isselt : *de Bello Coloniensi libri quatuor*. Coloniæ.

[2] Ces notices sont tirées des archives de la nonciature de Cologne, de la lettre de l'avocat Pacicchelli au cardinal Cibo, de la collection des conciles d'Allemagne, de divers historiens contemporains, de la relation d'Alexandre Borgia, d'abord auditeur du nonce Bussi, ensuite administrateur de la nonciature de Cologne.

1583.— I[er] nonce : *Jean-François* Bonomo, évêque de Verceil[1].—Il mourut à Liége le 25 février 1587, et fut enterré dans le couvent de saint Jacques. Il publia à Cologne, en 1585, un livre intitulé : *Reformationis ecclesiasticæ decreta generalia omnium Ecclesiarum usibus accommodata.*

1587. — II[e] nonce : *Octave-Mirto* Frangipani, d'abord évêque de Cajazzo, ensuite de Tricarico.— Il s'occupa avec beaucoup de zèle et de succès de la réforme du clergé, et du rétablissement de la discipline dans l'archidiocèse de Cologne. Il passa ensuite dans les Pays-Bas, où il mit un terme aux controverses qui s'étaient élevées à l'Université de Louvain sur les matières de la grâce. Il publia à Cologne un livre intitulé : *Directorium ecclesiasticæ disciplinæ Coloniensi præsertim Ecclesiæ accommodatum.*

1595. — III[e] nonce : *Coriolan* Garzadori, évêque d'Osero. — Il négocia l'affaire de la coadjutorerie de l'archevêché en faveur du prince Ferdinand de Bavière, et rétablit en personne le culte catholique dans la ville de Wesel, duché de Clèves.

1606.— IV[e] nonce : *Attilius* Amaltée, archevêque d'Athènes. — Nicius Eritrée, dans sa *Pinacotheca*, fait un grand éloge de ce prélat, qui mourut à Rome.

1610.— V[e] nonce : *Antoine* Albergati, évêque de Bisceglia.— Il érigea à Cologne, dans l'église des Capucins, la confrérie dite *de la Propagande*, dont le principal objet était de propager la foi parmi les hérétiques, et de subvenir à l'indigence de ceux qui avaient fait ou étaient sur le point de faire profession de la foi catholique. Cette pieuse fondation subsistait encore en 1794, et le nonce était le supérieur de la Propagande.

1621.— VI[e] nonce : *Pierre-François* Montorio, évêque de Neocastro.— La relation qu'il adressa à Rome sur l'état de la nonciature a été insérée en allemand dans un journal intitulé : *Gœttingisches historiches Magazin*, c'est-à-dire *Magasin historique de Gœttingue*, 1787.

1624.— VII[e] nonce : *Pierre-Louis* Carafa, évêque de Tricarico. — Ce grand et digne prélat, après avoir rendu les plus grands services à l'Eglise dans sa nonciature de Cologne, s'arracha aux succès de sa brillante carrière pour revenir au sein de son troupeau chéri de Tricarico; pendant onze ans encore il gouverna cette Eglise, la combla de bienfaits, ne recevant lui-même aucun avancement, aucune récompense de ses services éclatants, de ses travaux apostoliques en Allemagne. Cet oubli fut attribué à l'envie d'un grand personnage, très-influent à la cour de Rome, et aux intrigues des courtisans qui poursuivent ceux qui rentrent

[1] *Voyez* sur ce nonce les détails qui se trouvent à la fin de la 2[e] partie des *OEuvres diverses.*

à Rome avec l'éclat d'une réputation acquise dans les ministères apostoliques.

Rome cependant n'est point une marâtre, et si quelquefois elle diffère, très-rarement elle oublie de récompenser les grands services.

Enfin Carafa fut créé cardinal en 1645 par Innocent X, qui lui donna la légation de Bologne, et le nomma bientôt après préfet de la sacrée congrégation du concile.

Après avoir fourni une belle et utile carrière, Carafa, dont on peut dire : *Pertransiit benefaciendo*, mourut à Rome en 1665, et fut enterré dans l'église du Jésus.

Carafa publia à Liége, en 1634, la belle relation de sa belle nonciature sous le titre de : *Legatio apostolica Petri-Aloysii Carafæ, episcopi Tricariensis, sedente Urbano VIII, pontifice maximo, ab anno* 1624 *usque ad annum* 1634. Cet ouvrage, malheureusement fort rare, est généralement attribué au confesseur de ce nonce, le Père Pietra-Santa, Jésuite, qui composa un autre ouvrage intitulé : *Iter Feldense ad visitationem cœnobii, et iter Moguntinum Petrii-Aloysii Carafæ ad electionem archiepiscopi Moguntini.* Liége, 1629.

1635.— VIIIe nonce : *Martin* ALFIERI, d'abord évêque d'Isola, puis archevêque de Cosenza.

1639. — IXe nonce : *Fabius* CHIGI, évêque de Nardo. — Il prit part, comme nonce extraordinaire, au congrès de Munster, célèbre par la paix de Westphalie, s'acquit la réputation d'un profond politique et d'un habile négociateur, publia une protestation célèbre contre le traité de paix de Westphalie, fonda à Cologne le séminaire *Fabio Chigiano* pour les jeunes étudiants de l'ordre des Prémontrés, consacra archevêque, en 1651, Maximilien-Henri de Bavière; il fut élevé au cardinalat en 1652, et ensuite au souverain pontificat sous le nom d'Alexandre VII.

On lui attribue une relation conservée dans les archives de la nonciature.

1651. — Xe nonce : *Joseph-Marie* SAINT-FÉLIX, Napolitain, archevêque de Cosenza. — Envoyé par le pape Alexandre VII, en 1658, à la diète électorale de Francfort pour l'élection de l'empereur Léopold Ier, il négocia avec beaucoup d'adresse et d'énergie pour faire supprimer, dans la capitulation impériale, un article inséré dans la capitulation de Ferdinand, article qui défendait l'appel au tribunal de la nonciature pour les causes civiles. Il ne réussit pas à faire retrancher cet article, mais il obtint des ministres électoraux une reversaille déclarant que l'article inséré au préjudice de la juridiction des nonces resterait sans effet. Néanmoins, il publia une protestation dans laquelle il inséra cette reversaille.

Il eut pour auditeurs deux célèbres littérateurs : d'abord Gilles Gelenius, de Kempen, auteur de plusieurs savants ouvrages sur l'histoire sacrée et profane de Cologne ; ensuite Pierre de Wallembourg, de Rotterdam, auteur d'ouvrages de controverse très-estimés [1].

1659. — XI[e] nonce : *Marc* GALLIO, Milanais. — Rappelé de sa nonciature de Cologne pour venir occuper à Rome le poste de vice-gérant, il fut nommé évêque de Rimini, puis nonce de Naples. Dépouillé de cette nonciature par l'influence d'une personne puissante près du pape, il retourna à son évêché de Rimini ; mais il reçut bientôt la même réparation que Carafa : Innocent XI le décora de la pourpre romaine en 1681. Ainsi, les dignes prélats oubliés ou disgraciés par les intrigues des courtisans jaloux sont, pour l'ordinaire, largement récompensés sous le règne suivant.

1666. — XII[e] nonce : *Augustin* FRANCIOTI, archevêque de Trébisonde. — Il assista comme médiateur, au nom du pape, au congrès d'Aix-la-Chapelle, et signa le traité de paix conclu entre la France et l'Espagne. On voit souvent dans l'histoire les envoyés du pape jouer ce rôle de médiateurs entre les princes irrités, les réconcilier et empêcher l'effusion du sang des peuples.

Francioti mourut subitement à Aix-la-Chapelle le 30 janvier 1670.

1670. — XIII[e] nonce : *François* BONVISI, archevêque de Thessalonique. — Il fut bientôt nommé nonce en Pologne et à Vienne, puis élevé au cardinalat par Innocent XI, en 1681, nommé par Alexandre VIII à l'évêché de Lucques, sa patrie, où il mourut en 1706.

1672. — XIV[e] nonce : *Opizius* PALLAVICINI, archevêque d'Ephèse. — Après avoir rempli avec honneur les nonciatures de Florence, de Cologne et de Varsovie, il fut décoré de la pourpre, et mourut à Rome en 1700.

Il eut pour auditeur l'abbé Pacicchelli, auteur d'une lettre au cardinal Cibo, laquelle a fourni des renseignements sur la suite des nonces, leurs qualités et leurs promotions. Cet abbé Pacicchelli publia à Naples, en 1685 et 1691, la relation de ses voyages dans différentes parties de l'Europe.

1680. — XV[e] nonce : *Hercule* VISCONTI, de Milan, archevêque de Damiette. — Il fut nonce de Florence, puis de Cologne, enfin majordome des sacrés palais apostoliques. En 1693, par suite de quelques mécontentements, il quitta Rome, se retira dans son abbaye de Merate, près de Milan ; et là, loin des dangers de la cour et du tumulte du siècle, il

[1] Savoir : 1° *Tractatus generales de controversiis fidei.* Cologne, 1669 ; 2° *Tractatus speciales de controversiis fidei.* Cologne, 1671.

mena une vie solitaire et privée, employant ses biens à des œuvres de bienfaisance; il y mourut en 1712 [1], justement regretté des pauvres dont il était le père.

1687.—XVI[e] nonce : *Sébastien-Antoine* TANARA, de Bologne, archevêque de Damas.—Après avoir rempli pendant trois ans la nonciature de Cologne, il eut, en 1690, l'honorable mission d'aller à Lisbonne porter, au nom du pape Alexandre VIII, à l'infant, prince du Brésil, les *fasce* ou langes bénits que les papes offrent au fils aîné des rois de Portugal. Il fut ensuite nommé nonce à Vienne, décoré de la pourpre en 1696, et il mourut doyen du sacré collége.

1690.—XVII[e] nonce : *Jean-Antoine* DAVIA, de Bologne, archevêque de Thèbes.—Il fut nonce à Cologne jusqu'en 1696, puis à Varsovie, enfin à Vienne. En 1706, il fut forcé de quitter Vienne par suite du différend survenu entre le Saint-Siége et la cour impériale, à l'occasion de la guerre pour la succession d'Espagne, après la mort de Charles II. Le grand pontife Clément XI le nomma cardinal en 1712, le chargea de la légation de la Romagne, puis de celle d'Urbin, où il s'acquit une grande réputation d'intégrité et de prudence. Il mourut à Rome en 1726.

1696.—XVIII[e] nonce : *Fabricius* PAOLUCCI, de Forli, évêque de Macerata et de Tolentino.—Il fut nonce à Cologne jusqu'en 1698, fut envoyé en Pologne comme nonce extraordinaire, puis décoré de la pourpre.

Cet illustre cardinal occupa presque tous les postes les plus éminents de Rome : il fut secrétaire d'Etat et grand-pénitencier sous Clément XI; vicaire de Rome sous Innocent XIII; de nouveau secrétaire d'Etat sous Benoît XIII, préfet des sacrées congrégations des évêques et réguliers, des rits, de Lorette et d'Avignon; doyen du sacré collége, évêque d'Ostie et de Velletri. Il mourut à Rome en 1726.

1699.—XIX[e] nonce : *Horace-Philippe* SPADA, de Lucques, archevêque de Thèbes.—Il fut nonce à Cologne jusqu'en 1702, puis envoyé comme nonce extraordinaire à la cour impériale de Vienne, pour arranger le différend qu'avait fait naître la guerre entre l'Autriche et la France pour la succession d'Espagne. N'ayant pas été reçu, il passa comme nonce en Pologne, et s'y trouva à l'époque de la guerre que Charles XII, roi de Suède, fit au roi Auguste, électeur de Saxe. Il fut décoré de la pourpre en 1706, et mourut à Rome en 1714.

1703.—XX[e] nonce : *Jules* PIAZZA, de Forli, archevêque de Rhodes.—Il remplit successivement la nonciature de Suisse, celle de Cologne jusque

[1] *Voyez* l'ouvrage du professeur Renazzi, intitulé: *Notizie istoriche degli antichi vice-domini del patriarchio lateranense, et de' moderni prefetti del sagro palazzo apostolico, ovvero maggiordomi pontifici.* — Un oubli bien étonnant de l'auteur est le défaut de mention des deux nonciatures de Florence et de Cologne.

vers la fin de 1706, celle de Pologne; la charge de secrétaire des mémoires à Rome, sous Clément XI; enfin, la nonciature de Vienne. Elevé au cardinalat en 1712, il mourut, en 1726, à Faenza, dont il fut évêque.

1706.— XXIe nonce : *Jean-Baptiste* Bussi, archevêque de Tarse.— Il défendit avec beaucoup de zèle et de courage la religion et les droits du Saint-Siége contre les efforts opiniâtres des hérétiques pour intoduire leur culte dans la ville de Cologne. Décoré de la pourpre par Clément XI en 1712, il mourut à Rome en 1726.

La juste réputation dont jouissait à Rome cette nonciature fut due en grande partie à l'auditeur de Bussi, Alexandre Borgia, de Velletri. Après le départ du nonce, Borgia administra quelque temps la nonciature avec autant d'habileté que de fermeté; il laissa dans les archives une relation étendue et un catalogue des nonces auquel j'ai beaucoup emprunté. Borgia est de plus auteur de plusieurs ouvrages très-estimés d'érudition sacrée.

1713.— XXIIe nonce : *Jérôme* Archinto, de Milan, archevêque de Tarse. — Fut nonce à Cologne jusqu'au 20 juillet 1721, partit ensuite pour la nonciature de Varsovie, et mourut en voyage.

1721.— XXIIIe nonce : *Vincent* Santini, de Lucques, archevêque de Trébisonde.— Fut nonce à Cologne jusqu'en 1723, puis en Pologne.

1723.— XXIVe nonce : *Gaétan* Cavalieri, archevêque de Tarse. — Il résida à Cologne jusqu'en juillet 1732, puis partit pour la nonciature de Portugal, et mourut à Lisbonne.

1732.— XXVe nonce : *Jacques* Oddi, de Pérouse, archevêque de Laodicée.— Il fut nonce à Cologne, à Venise et en Portugal. La bonne réputation qu'il avait laissée à Lisbonne existait encore du temps de ma nonciature.

1735.—XXVIe nonce : *Fabricius* Serbelloni, de Milan, archevêque de Patras. — Il fut sept ans vice-légat à Ferrare, puis inquisiteur à Malte, puis gouverneur de Lorette, puis nonce de Florence, de Cologne, de Varsovie et de Vienne, puis, enfin, promu au cardinalat, récompense de grands et longs services. Il serait bon de mettre cet exemple sous les yeux des jeunes prélats de nos jours, qui, après quelques années de prélature, veulent avoir une des charges qui mènent directement au cardinalat.

1740. — XXVIIe nonce : *Ignace* Crivelli, de Milan, archevêque de Césarée. — Ne pouvant d'abord résider dans la ville de Cologne, à cause d'un différend survenu avec les bourgmestres ou les chefs de la magistrature, il habita le couvent des Bénédictins de Brauweiler, près de la ville, faisant juger les causes par son auditeur. Mais bientôt le différend

fut arrangé; il remplit cette nonciature jusqu'au 9 avril 1744, puis fut nonce à Bruxelles, à Vienne, et, enfin, décoré de la pourpre.

1744. — XXVIII[e] nonce : *Jérôme* SPINOLA[1], archevêque de Laodicée. — Il passa à la nonciature des Suisses en 1754, puis à celle d'Espagne, et il fut décoré de la pourpre. La bonne réputation qu'il avait laissée à Cologne existait encore du temps de ma nonciature.

1754. — XXIX[e] nonce : *Nicolas* ODDI, de Pérouse, archevêque de Trajanopolis. — Ce digne prélat, du caractère le plus aimable, passa de Cologne à la nonciature de Lucerne, en 1760; puis, en 1764, envoyé comme nonce extraordinaire à la diète électorale de Francfort, pour l'élection, comme roi des Romains, de l'archiduc Joseph, il s'opposa avec force aux manéges des ennemis du Saint-Siége qui commençaient à tramer les innovations tendantes au schisme qui se manifestèrent avec tant d'éclat dans les dernières années du XVIII[e] siècle. En récompense de ses grands mérites, il fut nommé cardinal, légat de la Romagne et archevêque de Ravenne. Mais il mourut bientôt après.

1760. — XXX[e] nonce : *César-Albéric* LUCINI, de Milan, archevêque de Nicée. — De Cologne, il passa à la nonciature d'Espagne, en 1767. Déjà sous son ministère on put craindre de la part des hérétiques la sécularisation de quelques principautés ecclésiastiques : projet plusieurs fois mis en avant, et enfin malheureusement exécuté dans les funestes révolutions de l'Europe.

Il mourut à Madrid dans un âge peu avancé.

1767. — XXXI[e] nonce : *Jean-Baptiste* CAPRARA, de Bologne, archevêque d'Iconium. — Il fut nonce ordinaire de Cologne, de Lucerne et de Vienne, nonce extraordinaire à la diète électorale de Francfort, en 1790, pour l'élection de Léopold II; nommé cardinal le 18 juin 1792.

Envoyé comme légat en France, par Pie VII, pour l'exécution du concordat de 1801, il jouit de la faveur de Napoléon, qui le nomma archevêque de Milan et le décora du cordon de la Légion-d'Honneur. Il mourut à Paris et fut enterré au Panthéon.

1775. — XXXII[e] nonce : *Charles* BELLISOMI, de Pavie, archevêque de Tyane. — Il passa de Cologne à la nonciature de Lisbonne, en juin 1786, nommé cardinal réservé, *in petto* en 1785, proclamé en 1794.

Il mourut à Césène, dont il était évêque, en 1809.

Prélat pieux, versé dans la littérature sacrée, il cultivait aussi la littérature profane, surtout la poésie.

1786. — XXXIII[e] nonce : *Barthélemy* PACCA, de Bénévent, archevêque de Damiette. — Nommé nonce le 27 juin 1785, il résida à Cologne depuis le 9 juin 1786 jusqu'au 4 octobre 1794.

Forcé de se retirer devant l'invasion des armées de la république française, il passa à la nonciature de Portugal. Pie VII le créa cardinal le 23 février 1801. Mort à Rome, doyen du sacré collége, dans sa quatre-vingt-huitième année, il est enterré dans l'église de *Santa-Maria in Portico.*

1794. — XXXIV[e] nonce : *Annibal* DELLA GENGA, archevêque de Tyr.— N'ayant pu arriver jusqu'à Cologne, déjà occupée par les troupes françaises, il se tint à Augsbourg, à Munich, et dans d'autres villes de la nonciature.

Pie VII l'envoya deux fois à Paris, d'abord vers Napoléon, puis vers Louis XVIII; mais il ne put, par des circonstances particulières, remplir ni l'une ni l'autre de ces missions.

Décoré de la pourpre en 1816, puis nommé vicaire de Rome, il succéda au pape Pie VII, sous le nom de Léon XII. Il publia la bulle pour le Jubilé solennel de l'année sainte 1825, ouvrit et ferma en personne la porte sainte de la basilique du Vatican, et, pendant toute cette année, édifia par sa grande piété le peuple romain et les nombreux étrangers accourus à Rome de toutes les parties de l'Europe. Il publia la célèbre constitution qui commence ainsi : *Quod divina sapientia de recta ordinatione studiorum in ditione ecclesiastica.*

Il méditait d'autres projets de réforme et de pieuses fondations, mais il ne put les réaliser à cause de sa santé toujours maladive et de sa mort prématurée, le 10 février 1829.

Nous terminerons ces notices par quelques mots sur la place distinguée qu'occupait partout le nonce pontifical. Les nonces ordinaires de Cologne ou des provinces du Rhin, surtout dans le premier siècle, furent considérés comme autant de souverains, et traités comme tels dans les cours électorales et princières; et même dans les malheureuses dernières années du XVIII[e] siècle, le nonce de Cologne était considéré comme un grand personnage, et la plupart des évêques et des abbés conservaient encore l'antique vénération et un souverain respect pour ce représentant du Saint-Siége.

N° II.

Lettre de Mgr Charles Bellisomi, nonce de Cologne, à Son Eminence le cardinal Boncompagni, secrétaire d'État.

Depuis la lettre de Mgr Pacca, écrite d'Augsbourg le 30 mai dernier, au moment de son départ pour Cologne, je n'ai plus entendu parler de lui; mais j'ai reçu des nouvelles assez désagréables touchant sa nonciature. J'avais quelque motif de soupçonner qu'on méditait à Bonn des nouveautés. Devais-je rester dans le doute, exposer le Saint-Siége à un grave affront, ou tâcher de savoir ce qu'on nous préparait? Je m'arrêtai à ce dernier parti. C'était un devoir pour moi, aussitôt que Mgr Pacca arriverait, d'en donner avis à la cour, et de solliciter une audience où je devais présenter mon successeur et moi-même prendre congé. J'anticipai donc cette communication, et je m'adressai au grand-écuyer, baron de Fortmeister, mon ami et confident de Son Altesse l'électeur; sans rien laisser entrevoir de mes soupçons, je lui disais qu'ayant entendu parler d'un projet de voyage de Son Altesse électorale, je le priais de m'indiquer le jour précis de son départ, pour que, dans le cas de l'arrivée de mon successeur, j'eusse à demander aussitôt audience pour nous deux, ou à l'ajourner pour un temps plus opportun.

Le grand-écuyer me répondit que, pour moi, je devais être sûr de recevoir tous les honneurs qui m'étaient dus, mais qu'il fallait me hâter d'aller à Bonn, parce qu'il était vrai que Son Altesse électorale devait faire, la semaine suivante, une tournée dans son électorat. Dans cette réponse, il n'y avait pas un seul mot de mon successeur. Alors je crus devoir écrire une seconde lettre en disant que, si Mgr Pacca arrivait à temps, j'irais certainement à Bonn avant le lundi suivant. Le grand-écuyer n'a pas répondu à cette seconde lettre, mais hier au soir j'ai reçu de Son Altesse électorale une réponse que je vous transmets ci-après. On y voit que le nonce de Cologne ne sera plus reconnu à Bonn, s'il ne renonce, *disertis verbis*, à sa juridiction; et quand même il y renoncerait, si le nonce de Munich ne fait pas la même renonciation, celui de Cologne, par contre-coup, ne serait probablement pas reçu. Si je puis me féliciter d'avoir évité à la cour une scène qui n'eût pu qu'affliger le Saint-Père, d'un autre côté j'ai la douleur de me trouver, ainsi que Mgr Pacca, dans une situation des plus désagréables.

Je joins à ma dépêche copie de la réponse en italien que m'a faite l'électeur de Cologne :

« Révérendissime et illustrissime Seigneur,

« Trois nouvelles reçues hier, qui coïncident avec votre départ, savoir : votre intention de présenter Mgr Pacca, l'envoi d'un bref de créance de la part de Mgr Zollio, de Munich, la publication électorale de Bavière, qu'on lit dans les gazettes de Cologne, m'ont d'autant plus surpris qu'à la manière dont elles sont formulées on ne peut trop savoir quel est le but de tout cela.

« Mes remontrances vous sont parfaitement connues, et vous savez bien que, précisément sur le point où j'attendais une réponse favorable, les négociations ne sont pas encore terminées ; vous concevrez donc facilement que, en pareil cas, je ne puis répondre à la lettre de Mgr Zollio, ni recevoir chez moi Mgr Pacca, avant d'avoir reçu l'assurance que ni l'un ni l'autre n'entendent exercer aucune juridiction dans mon diocèse. Car tel est le devoir que m'imposent le respect pour le rescrit impérial et mes obligations envers mon diocèse.

« Pour éviter donc tout ce qui pourrait occasionner quelque scène et faire murmurer le public, je vous avertis, avec cette confiance qui a toujours existé entre nous, de ne pas vous exposer à des désagréments sur la fin de votre ambassade ; car, s'il me sera toujours agréable de voir votre personne en congé, et de vous prouver mon inaltérable amitié, d'un

Reverendissimo ed illustrissimo Signore,

Tre nuove ricevute jeri, quasi al punto della di lei partenza, che voleva presentare Mgr Pacca, una credenziale inviata da Mgr Zollio di Monaco, e la publicazione elettorale di Baviera, che si legge nelle Gazette di Colonia, mi hanno sorpreso tanto più che, allo stile come sono concepite, non si può rilevare il loro fine.

Le sono più che note le mie rimostranze, e che su questo punto, ove m'aspettava risposta favorevole, le negoziazioni non sono ancora terminate, ne capira facilmente, come in questo caso io non possa rispondere alla lettera di Mgr Zollio, nè ricevere in casa mia Mgr Pacca, prima che io non sia rassicurato che nè l'uno nè l'altro intenda di esercitare giurisdizione veruna nella mia diocesi. Questo è debito mio, in riguardo al rescritto imperiale, ed agli obblighi che ho verso la mia diocesi.

Per cercare dunque ad allontanare tutto quello che potrebbe occasionare scene, e far mormorare il pubblico, l'avviso con quella confidenza usata fin quì tra noi, che non si esponga à digusti pel fine della sua ambasciata, perchè, sebbene il vedere la persona sua in congedo e il provarle la mia inviolabile amicizia, mi sarà

autre côté, la présence de Mgr Pacca avec vous, à Bonn, pourrait me donner la même *migraine* que la présence de Mgr Caprara donna à feu l'électeur de Cologne.

« Si Mgr Pacca ne veut pas se décider à renoncer à la juridiction, il pourra chercher à gagner du temps pour obtenir d'autres instructions de Rome, sous prétexte de quelque maladie, des fatigues de voyage, etc. ; mais il ne sera pas reçu, et Mgr Zollio n'aura pas de réponse avant que le point de la juridiction ne soit clairement décidé.

« Ne considérez dans ma lettre que l'amitié avec laquelle je vous donne cet avis.

« Je suis avec la plus parfaite considération,

De votre Seigneurie révérendissime et illustrissime,

« Le très-affectueux serviteur,

« MAXIMILIEN-FRANÇOIS, *électeur de Cologne.*

« Bonn, le 7 juin 1786. »

sempre grato, l'arrivo di Mgr Pacca in sua compagnia in Bonna mi potrebbe dare le istesse emicranie che procurò in altri tempi, al fu elettore, Mgr Caprara.

Se Mgr Pacca non vuol dichiararsi a rinunziare alla giurisdizione, potrà cercare di guadagnar tempo ad ottenere altre istruzioni da Roma, protestando malattie, fatiche di viaggio, ec. Ma non sarà ricevuto, nè Mgr Zollio avrà risposta, prima che il punto della giurisdizione non sia chiaramente stabilito.

Non consideri in questa mia lettera che l'amicizia colla quale ne la rendo avvisata.

Essendo colla pienissima considerazione,

Di V. S. Rma ed Illma affmo per servirla,

MASSIMILIANO-FRANCESCO,
Elettore di Colonia.

Bonna, li 7 giugno 1786.

Lettre du 11 juin 1786, envoyée à Rome par Mgr Bellisomi.

Vendredi, j'allai à Bonn, où je pris congé avec les formalités d'usage, au moins dans la partie la plus importante. Je profitai de cette occasion pour prier Son Altesse électorale de changer de résolution, lui montrant évidemment : d'abord que la cour de Rome était tout à fait étrangère à l'insertion, dans la *Gazette de Cologne*, de l'ordre de l'électeur palatin ; en second lieu, que le bref envoyé par Mgr Zollio est la marque d'un égard dont Sa Sainteté a voulu honorer l'auguste personne de l'é-

lecteur. Tout fut inutile. Je retournai à Cologne, où je trouvai Mgr Pacca, qui m'a beaucoup consolé en approuvant ma conduite. Sur-le-champ, la résolution a été prise d'expédier sans retard les brefs aux princes, ce qui a été exécuté en partie hier et en partie aujourd'hui. On doutait s'il fallait envoyer à Bonn annoncer la venue du nouveau nonce, mais il a été décidé que nous ne devions pas contribuer aux nouveautés, et donner occasion à Son Altesse électorale de s'offenser, en ne s'annonçant pas à elle, tandis qu'on s'annonçait à tous les autres princes. Mgr Pacca a donc envoyé ce matin le comte Borrì, et aujourd'hui il fait part de son arrivée au clergé et au sénat de Cologne.

N° III.

Articles du congrès d'Ems, avec des notes extraites de Feller [1].

Préambule des signataires du congrès.

Sa Majesté impériale, dans sa très-gracieuse lettre du 12 octobre 1785 [2], adressée aux quatre archevêques de l'empire germanique, de Mayence, de Trèves, de Cologne et de Salzbourg, ayant bien voulu promettre aux évêques de l'Eglise germanique, non-seulement de maintenir leurs droits épiscopaux dans leurs diocèses respectifs, parce qu'ils forment une partie essentielle de la vraie discipline de l'Eglise, mais encore de prendre les mesures nécessaires pour réintégrer [3] les évêques dans tous les priviléges dont ils ont été dépouillés par une épouvantable usurpation, et pour rétablir l'ordre primitif conservé durant plusieurs siècles; Sa Majesté impériale a manifesté à tout l'empire les sentiments dont elle était animée comme son souverain protecteur, et en même temps elle a fait signifier au Saint-Siége que dorénavant elle ne peut plus permettre que les archevêques et les évêques de l'empire soient troublés dans l'exercice de leurs droits épiscopaux qu'ils tiennent de Dieu et de l'Eglise.

Encouragés par les promesses du *chef de l'Eglise germanique* [4], con-

[1] *Coup d'œil sur le congrès d'Ems*. Dusseldorff, 1787. Nous avons cru devoir abréger ces notes, et nous en conservons le sens plutôt que le texte. Quant à la traduction des articles, nous avons conservé le texte français de Feller, et n'avons fait que les changements nécessaires pour le rendre moins barbare et moins inintelligible.

[2] Maximilien, électeur de Cologne, était allé à Vienne pour solliciter cette lettre, qui lui fut remise le 12 octobre, pour sa fête, en guise de bouquet.

[3] *Comment* et *de qui* la puissance temporelle tient-elle un tel pouvoir ?

[4] Ainsi les archevêques obéissent à l'*empereur, le chef de leur église,* plutôt qu'au Saint-Siége !

formes aux vœux exprimés depuis longtemps dans le pays, les quatre archevêques ont résolu de se débarrasser des entraves dont ils avaient été chargés jusqu'alors, ainsi que toute l'Eglise d'Allemagne, et ils ont envoyé les quatre députés soussignés pour spécifier les principaux droits épiscopaux dont ils ont été dépouillés dans des siècles d'ignorance, et pour examiner ces droits avec attention, conformément aux vrais principes.

Le pape de Rome est, il est vrai, et continue d'être le chef et le primat de l'Eglise universelle, le centre de l'unité, ayant reçu de Dieu la juridiction nécessaire pour cet objet, en sorte que tout catholique, dans quelque fonction qu'il soit, lui doit une obéissance canonique. Cependant toutes les prérogatives et réserves qui, dans les premiers siècles, n'ont pas été liées avec la primauté, mais qui ont leur source dans les fausses décrétales d'Isidore, au préjudice notoire des évêques [1], ne sauraient, depuis que la fiction et la fausseté de ces décrétales ont été suffisamment reconnues, être comprises dans l'étendue de cette juridiction, et doivent être rangées parmi les usurpations de la cour de Rome. Les évêques sont donc justifiés en ressaisissant, sous la protection de Sa Majesté Impériale [2], l'exercice des droits qu'ils tiennent de Dieu, d'autant plus qu'ils savent que tout recours au pape à ce sujet resterait sans résultat.

Les principaux points de ces questions ont été réunis dans les articles suivants avec les conséquences qui en découlent.

[1] 1° Plusieurs auteurs ont prouvé d'une manière péremptoire que les souverains pontifes ne doivent rien aux fausses décrétales, et que les évêques seuls ont pu en profiter : *voyez* les frères Ballerini, Dissertation sur les collections des canons, IIIe partie, chap. VII ; Blasco, *de Collectione canonum Isidori Mercatoris commentarius ;* Zaccaria, *Anti-Febron.,* IIIe dissertation, chap. III, IV et V. 2° Les décrétales, lors de leur apparition, furent reçues dans l'Eglise sans opposition; donc elles étaient conformes à la doctrine et à la discipline alors en vigueur dans l'Eglise; donc on ne peut leur attribuer aucune innovation. *Voyez* l'ouvrage intitulé : *S. D. N. Pii Papæ Sexti responsio ad metropolitanos super nuntiaturis apostolicis,* editio altera. Romæ, 1790, n° 99, page 236.

[2] 1° Les droits qu'on réclame ici tenant à la puissance spirituelle, l'autorité impériale ou temporelle est incompétente pour décider si on les réclame avec justice ou non. 2° Dire que les évêques, avec le concours de la puissance temporelle, peuvent, sans recourir au pape, rétablir les droits et les usages primitifs, c'est dire que les évêques et la puissance temporelle peuvent, sans le pape, renverser la discipline actuelle, introduire l'anarchie dans l'Église. A quelle époque faudra-t-il remonter pour retrouver ces droits, ces usages primitifs? Car la discipline n'a pas toujours été uniforme dans les premiers siècles, ni toujours constante dans les mêmes pays. Faudra-t-il renouveler la défense du premier concile de Jérusalem de manger les viandes suffoquées ? faudra-t-il rétablir les agapes et les diaconesses, la communion sous les deux espèces, le baptême par immersion, les anciennes cérémonies du culte public, l'élection des évêques par le peuple ou par tout le clergé ? etc.

ARTICLE PREMIER.

Jésus-Christ, fondateur de notre sainte Eglise, a donné aux apôtres et à leurs successeurs les évêques un pouvoir illimité de lier et délier [1], pour tous les cas où la nécessité et l'utilité de leurs Eglises ou de leurs ouailles pouvaient l'exiger. Il n'est point douteux, suivant la nature de la constitution primitive de l'Eglise, que toutes les personnes habitant dans les diocèses des évêques leur sont, sans distinction, subordonnées [2] dans les affaires internes et externes de religion ; c'est pourquoi il doit être défendu à tous les diocésains de recourir à Rome en sautant leurs chefs immédiats [3] ; cependant il leur sera libre, dans les cas qualifiés de droit,de se servir graduellement des moyens d'appel suivant la constitution de la hiérarchie.

Aucunes exemptions ne sauraient plus avoir lieu, puisqu'elles sont contraires à l'exercice de l'office épiscopal, qu'en faveur néanmoins des corps et membres dont l'exemption est confirmée par des priviléges impériaux, ou généralement reconnus dans l'empire [4].

Il ne sera désormais permis à aucun ordre religieux de s'attribuer, soit dans les manuscrits [5], soit dans les écrits publics, le titre à l'exemption.

Il est défendu aux religieux de recevoir des ordonnances ou mandements de leurs généraux ou chapitres généraux, ou d'autres supérieurs

[1] 1° Si le pouvoir de chaque évêque était *illimité*, il y aurait autant d'églises qu'il y a d'évêques, et par conséquent Jésus-Christ n'aurait pas institué *une Eglise*, mais *plusieurs églises ;* 2° cette assertion est opposée au décret du concile de Trente, sess. 14, chap. VII, *de Pœnit.*

[2] Oui, autant que l'évêque est subordonné au pape, qui est d'institution divine le chef suprême de l'Église. C'est ainsi que saint Jérôme ne reconnaissait son évêque, Paulin, qu'autant que Paulin reconnaissait la chaire de Pierre : *Beatitudini tuæ, id est, cathedræ Petri, consocior ; Paulinum ignoro.* Lettre au pape Damase.

[3] Il est donc défendu aux évêques de recourir à Rome en *sautant les métropolitains,* qui sont leurs chefs immédiats. Mais la supériorité des métropolitains est d'institution humaine, tandis que celle du pape est droit divin.

Si le pouvoir des évêques est *illimité,* comment le recours à Rome peut-il avoir lieu dans aucun cas ?

[4] Le pape ne peut donc pas accorder d'exemptions, mais celles que l'empereur confirme sont valides et respectées. D'abord, comment peut-il se faire que la confirmation d'un privilége nul ne soit pas nulle par là même ? Ensuite, comment se fait-il que la *confirmation* émanant du pouvoir temporel ne soit pas plus contraire aux droits épiscopaux que l'exemption accordée par le pape qui, après tout, est le véritable supérieur des évêques en matière ecclésiastique et spirituelle ?

[5] Un religieux qui écrirait seul dans sa chambre : *Mon monastère est exempt,* encourrait donc la censure ?

L'immunité des religieux a été canoniquement établie dans l'Église : par le concile

habitant hors de l'Allemagne, de la dépendance desquels on les dispense une fois pour toutes [1]; d'assister aux assemblées générales ou d'y envoyer des contributions pécuniaires, sous quelque prétexte que ce puisse être [2].

ARTICLE SECOND.

Tout évêque peut, suivant le pouvoir obtenu de Dieu de lier et de délier, donner des lois et en dispenser [3] par des motifs suffisants. Lui seul connaît les besoins de son troupeau et les moyens nécessaires de les soulager; et il doit, par conséquent, accorder aux fidèles, tant dans les lois générales que particulières de l'Eglise, des dispenses pour un temps limité, et même aussi longtemps que les circonstances l'exigent.

Il est donc autorisé à dispenser [4] de la susdite manière, par rapport au commandement général de l'abstinence, lorsque cette dispense est fondée sur une nécessité ou utilité publique des diocésains.

De même, dans tous les empêchements matrimoniaux, pour lesquels le Saint-Siége avait coutume [5] d'accorder aux évêques le pouvoir général de dispenser, et même quelquefois dans des cas particuliers, pour des degrés plus proches, savoir, pour le second degré de consanguinité et pour les premier et second degrés d'affinité; en quoi cependant il reste

d'Arles, en 455; par celui de Carthage, en 525; par un autre de Carthage, en 534; par le concile de Trente, sess. 25, chap. XX, *de Reformatione*.

[1] Détruire les rapports qui unissent les religieux à leurs supérieurs, c'est détruire l'ordre religieux; ce que les évêques n'ont pas le droit de faire. Le concile de Trente (*loco citato*) a pourvu à ce que les rapports des religieux avec leurs supérieurs généraux, l'intégrité de leurs règles, l'esprit de leur institut fussent à l'abri du caprice et des innovations arbitraires.

[2] Il y a des besoins généraux dans un ordre religieux comme dans toute société; empêcher qu'on y pourvoie est une politique meurtrière et tyrannique.

[3] Il peut dispenser des lois qu'il a faites, mais non certainement des lois de l'Église universelle. *Voyez* le concile de Tours, en 1582; celui de Toulouse, en 1590; celui de Narbonne, en 1609. Ils ne peuvent même pas dispenser des lois portées par les conciles particuliers. *Voyez* Thomassin, *Discip. eccles.*, part. II, lib. III, cap. 24.

[4] S'il s'agit d'une dispense générale, indéfinie, indépendante des circonstances locales, les évêques n'ont pas plus le droit de la donner en fait d'abstinence qu'en fait de tout autre objet arrêté par une loi de l'Eglise universelle. S'il s'agit de l'abstinence quadragésimale, considérée dans les circonstances particulières de chaque année, de diverses causes locales, éphémères, souvent imprévues et subites, qui ne permettent pas de recourir au Saint-Siége, il est naturel que l'*Epikeia* ou favorable interprétation de la loi doive souvent avoir lieu à cet égard, la volonté du législateur ou légitime dispensateur supposée. Quelques évêques ont, dans cette matière, des *indults* particuliers, d'autres une possession immémoriale qui fait supposer un ancien titre légitime. *Voyez l'Encyclique* de Benoît XIV.

[5] C'est donc par un pouvoir *communiqué* que les évêques avaient dispensé jusqu'alors. Donc ce pouvoir appartenait à celui qui le leur avait *communiqué*.

libre à tout archevêque et évêque de demander l'avis de Sa Sainteté dans les cas importants qui se présenteront.

Mais comme on dispense presque toujours dans les troisième et quatrième degrés de consanguinité et d'affinité, ainsi que dans le cas de parenté spirituelle, et dans ce qu'on nomme *impedimentum publicæ honestatis*, on pourrait aviser avec les autres évêques [1] s'il ne conviendrait pas d'abolir entièrement tous les susdits empêchements.

Il appartient pareillement au pouvoir de chaque évêque d'abolir les obligations qui résultent des ordres sacrés [2], et les archevêques et évêques useront de ce droit, lorsqu'il y aura des raisons importantes et urgentes, à l'égard des sous-diacres et des diacres ;

D'absoudre les religieux de leurs vœux solennels [3], lorsqu'il y aura des raisons canoniques suffisantes, et d'ordonner que l'émission des vœux ne se fasse, dans les couvents d'hommes, qu'après la vingt-cinquième année accomplie, et, dans les couvents de femmes, après la quarantième année [4].

ARTICLE TROISIÈME.

L'expérience prouve que les meilleures intentions et vues à l'égard de plusieurs fondations pieuses ne sont plus remplies comme elles l'étaient du temps passé. Les évêques sont en droit, dans ce cas, de changer [5],

[1] Les évêques ayant voulu s'attribuer ce droit s'en sont bientôt vus dépouillés par l'empereur, qui posait en principe que les dispenses de mariage regardaient uniquement le pouvoir civil. Ainsi, jusqu'à ces derniers temps, dans les Etats autrichiens, c'étaient les magistrats, les baillifs et les mayeurs de villages qui accordaient les dispenses ; et Sa Majesté Impériale faisait enseigner dans les écoles cette proposition : « *L'Église n'a pas le pouvoir d'établir des empêchements dirimants, à moins qu'elle ne l'ait reçu des princes ;* » proposition qualifiée *hérétique* dans la bulle *Auctorem fidei.*

[2] Cette abolition n'appartient pas plus à l'évêque que celle des autres lois de l'Église universelle, et ne pourrait lui appartenir sans que la constitution et la législation de l'Eglise ne fussent renversées de fond en comble. Et pour ce qui regarde la loi de continence attachée aux ordres religieux, jamais aucun évêque n'a cru pouvoir en dispenser. Lorsqu'il s'agit de faire occuper le trône de Pologne par le prince Casimir, diacre et religieux de Cluni, les évêques s'adressèrent unanimement au pape, comme au seul qui pût donner cette dispense.

[3] Aucune raison canonique ne peut donner aux évêques un droit de dispense qu'ils n'ont pas, et que jamais ils ne se sont attribué. Ainsi, pour en citer une preuve récente, les évêques de Hongrie, assemblés à Vienne en 1782, et formant un concile national, déclarèrent que ce droit ne leur appartenait pas, *id non esse potestatis nostræ;* et le pape lui-même déclara n'avoir pas le pouvoir de dispenser *directement* des vœux solennels ; et cependant les quatre délégués ne craignent pas d'attribuer de leur propre autorité ce pouvoir à chaque évêque.

[4] Cet article est identique au 84e du synode de Pistoie, condamné par la bulle *Auctorem fidei.*

[5] Ce moyen est excellent pour empêcher que personne ne fasse de fondations. Qui

pour le bien de la religion et l'intérêt commun, une fondation en une autre qui soit plus conforme au but général et aux besoins réels.

ARTICLE QUATRIÈME.

Cela étant, on ne demandera plus à l'avenir à la cour de Rome les soi-disant *facultés quinquennales*, mais la dispense pour les cas y énoncés sera accordée par l'évêque, s'il y a des motifs canoniques; toutes dispenses qu'on demandera ailleurs seront nulles [1].

Tous les autres brefs, bulles, ou autres dispositions papales, n'obligeront point s'ils ne sont pas dûment acceptés par l'évêque [2].

Tous les mandements, déclarations et ordonnances des congrégations de Rome, de quelque dénomination que ce soit, ne seront point reconnus en Allemagne sans le consentement de l'évêque [3].

Les nonciatures cessent entièrement pour l'avenir [4]. Les nonces ne sauraient être que des ministres du pape, et ne peuvent plus, suivant la déclaration de Sa Majesté Impériale du 12 octobre 1785, fondée sur les lois fondamentales [5] de l'Eglise et de l'empire, exercer aucun acte de juridiction arbitraire ou contentieuse.

Toutes les fonctions officielles des notaires et protonotaires apostoliques en Allemagne n'auront plus lieu, à moins qu'elles n'aient été examinées et immatriculées aux tribunaux des évêques. Chaque évêque peut aussi créer ses propres notaires dans son diocèse. Mais le pouvoir que les supérieurs des ordres s'attribuaient, de créer leurs propres

voudra consacrer son bien et ses dernières volontés à un ouvrage mobile et inconstant, qui pourra changer de nom et même de destination sous chaque évêque futur?

[1] Le concile de Trente a voulu que les dispenses du troisième et du quatrième degré fussent comme auparavant réservées au pape (*Acta conc. Trid.*, par Paleotti, *ad diem* 17 *aug.* 1563). A Ems, les évêques peuvent accorder les dispenses, le pape ne le peut pas.

[2] Il est juste que l'évêque voie si la bulle émane effectivement du pape, qu'il soit le premier à être instruit de son existence, de son contenu, et que l'ordre de la publier lui soit réservé. Mais s'il dépendait de l'évêque de la rendre inutile et sans effet par un refus quelconque de l'accepter, la primauté du pape et sa juridiction seraient anéanties. La doctrine de ce paragraphe est condamnée dans la bulle *Auctorem fidei* comme *fausse, téméraire,* favorisant le schisme et l'hérésie.

[3] Chaque évêque interprétera donc à sa mode le concile de Trente, disposera selon son bon plaisir de la liturgie, des rits sacrés, de tout ce qui fait l'objet des congrégations de Rome et des soins du premier pasteur. Et la précieuse identité du culte, et tant d'autres choses que l'autorité du pape tient dans un admirable ensemble, malgré la diversité des nations et des langues, deviendront la proie du caprice et de cette manie d'innovation.

[4] Les papes par leur primauté divine ont le droit incontestable d'envoyer des nonces dans tout l'univers, ce qui est parfaitement prouvé dans l'ouvrage de Pie VI, sur les nonciatures, *Responsio ad metropolitanos,* etc.

[5] Ainsi les empereurs et les évêques, qui jusqu'alors avaient reconnu la juridiction des nonces, ignoraient complétement *les lois fondamentales de l'Église* et de l'empire.

notaires pour les fonctions de leur ordre, n'existera plus pour l'avenir.

ARTICLE CINQUIÈME.

Il est dans le seul pouvoir de l'évêque de dispenser à l'égard de la pluralité des prébendes[1], et cette dispense ne saurait être accordée, à moins que le cas du chapitre *de multa* n'existe, attendu qu'il est contraire à l'esprit de l'Eglise et des fondateurs qu'un ecclésiastique, qui est à peine en état de satisfaire aux devoirs d'une prébende, en possède deux ou plusieurs. C'est à l'évêque à décider dans les collégiales si le cas susdit existe ou non.

C'est pourquoi il est défendu aux chapitres d'accorder à qui que ce puisse être la possession de la seconde prébende, jusqu'à ce qu'ils aient reçu la déclaration de l'évêque de la dispense accordée; mais si les collégiales sont situées dans divers diocèses, l'évêque sous la dépendance duquel est la seconde prébende aura à examiner les motifs de la dispense demandée et à l'accorder[2].

ARTICLE SIXIÈME.

La nation germanique a porté ses plaintes contre les susdites innovations occasionnées par les fausses décrétales, et en a cherché le redressement dans les conciles de Constance, de Bâle et de Trente. Mais les décrets de Bâle, rédigés pour ledit redressement, furent limités par le concordat d'Aschaffenbourg[3], et, enfin, ces mêmes décrets, ainsi que les concordats, furent, à l'égard de certains points, mal interprétés, au préjudice de la nation germanique, et transgressés en plusieurs autres points[4]; sur quoi les empereurs Frédéric III, Maximilien Ier et Char-

[1] Ainsi le droit du pape, droit qui lui est assuré par les concordats et une paisible et perpétuelle possession, lui est enlevé par ces messieurs d'un trait de plume. Si les évêques tiennent tant à pouvoir *seuls* dispenser dans ce cas, c'est qu'ils y voient un nouveau moyen de subjuguer leurs chapitres, *dominari in cleris;* voilà le grand but. Mais est-ce un bien que les chapitres soient dans la dépendance absolue des évêques? *Voy.* l'ouvrage de Benoît XIV, *de Synodo diœcesana,* lib. XIII, cap. IX.

[2] Tous les évêques, et spécialement celui de Spire, dans une lettre à l'empereur, du 2 novembre 1786, réclament contre ces articles tout en faveur des métropolitains, qui voulaient devenir *papes,* chacun dans sa province ecclésiastique.

[3] Dans toute espèce de convention, traité, contrat, c'est toujours le dernier qui fait règle; or, les articles du concile de Bâle, introduits en Allemagne par l'empereur Albert II, ayant été modifiés par le concordat d'Aschaffenbourg, c'est à ce contrat seul qu'il faut s'en rapporter.

[4] Si le concordat d'Aschaffenbourg a été mal observé dans quelques points, on n'a jamais songé pour cela à l'abroger. C'est un plaisant moyen de veiller à l'exécution d'un contrat que de l'anéantir. — Quand il s'est élevé des plaintes à ce sujet, elles ont toujours

les V ont porté des plaintes aux diètes de Nüremberg [1], Fribourg, Worms et Augsbourg, ainsi que cela avait déjà été fait auparavant par le clergé du Rhin, savoir : que les concordats arrêtés à Bâle [2] entre la cour de Rome et la nation germanique étaient enfreints en plusieurs points.

La lettre du collége électoral du 19 mars 1764 à Sa Majesté Impériale [3], les griefs rédigés à Coblentz par les trois électeurs ecclésiastiques [4], et l'expérience journalière attestent que les susdits griefs existent encore.

ARTICLE SEPTIÈME.

Pour le redressement provisionnel desdits griefs, il est statué de recourir à l'intervention efficace de la protection impériale, et de l'employer en cas de besoin [5];

Qu'aussi longtemps que les concordats subsistent encore [6], et que la nation germanique n'aura pris d'autres mesures, les décrets de Bâle, tels qu'ils ont été reçus, en 1439, sous le roi Albert, à Mayence, seront tenus *pro regula concordatorum* [7], et que les droits stipulés provi-

été pleines de respect envers le Saint-Siége, si ce n'est quand elles ont été faites par les électeurs protestants, qui ne s'arrangeaient pas trop des arrangements pris avec Rome. Nous ne rapporterons que la plainte contenue dans la capitulation de Rodolphe II, avec laquelle toutes les autres conviennent, ces choses étant un *stylus curiæ :* « Nous voulons entrer avec le pape, notre très-saint Père, dans une négociation particulière, pour prévenir ces plaintes à l'avenir, et pour que rien ne se fasse contre les concordats et conventions réciproques. » Du reste, le pape aussi avait souvent des plaintes à faire, de sorte que les choses restaient dans les rapports d'une bonne harmonie.

[1] On veut parler sans doute des *Centum gravamina,* mais on sait que cette pièce est l'œuvre de quelques particuliers protestants, et que jamais elle n'a été approuvée par la nation germanique.

[2] Les décrets de Bâle ne furent jamais reçus en Allemagne qu'en partie pour ce qui concerne les *matières bénéficiales;* d'ailleurs il faut se rapporter au concordat d'Aschaffenbourg, qui est postérieur.

[3] Cette lettre regardait une affaire particulière entre le chapitre de Spire et son doyen, et, dès qu'elle fut terminée, les électeurs palatin et de Mayence, qui avaient pris le plus de part à cette affaire, renouvelèrent leurs protestations d'attachement au Saint-Siége, promettant de soutenir les droits dont il jouissait dans l'empire. *Voy.* la lettre du premier à Clément XIII, 11 août 1764, et la déclaration du second, du 27 août.

[4] On peut les regarder comme les préliminaires des articles d'Ems.

[5] Efficace et surtout légitime; car l'empereur, proclamé par ces messieurs *le chef de l'Eglise d'Allemagne*, peut bien de son autorité propre annuler le concordat d'Aschaffenbourg et les décrets du concile de Trente qui ont modifié ce concordat !

[6] Ils doivent subsister tant qu'ils n'ont pas été défaits d'un commun accord, et jusque-là les décrets du concile de Bâle ne peuvent être en cause, puisqu'ils leur sont antérieurs.

[7] Les décrets de Bâle ne peuvent pas être la règle des concordats : 1° parce qu'ils leur sont antérieurs et qu'ils n'ont été reçus qu'en partie; 2° parce que nous manquons de documents authentiques qui nous apprennent quels sont les décrets acceptés. *Voy.* la réponse d'Æneas Silvius à Meyer.

sionnellement au Saint-Siége dans le concordat d'Aschaffenbourg, en 1448, seront censés faire exception à la règle.

La bulle *Execrabilis* n'ôte point aux églises cathédrales et collégiales, ni aux collateurs, le droit de conférer les prébendes qui vaquent en conformité de cette bulle[1]. La première prébende ne vaque point par cela seul que le prébendié est domiciliaire, ou qu'il obtient une prébende qui ne suffit pas à sa subsistance.

Les réservations énoncées dans la bulle *Ad regimen* ne sauraient avoir lieu pour l'Allemagne; elles ne cadrent nullement avec la situation de l'Eglise germanique, et, par conséquent, les cas allégués de translation, déposition, privation, etc., n'y sont pas applicables[2]. Dans ces cas, il n'y a que la confirmation du nouvel élu qui appartienne encore pour le moment à la cour de Rome, et qui, sans des raisons canoniques essentielles, ne saurait être refusée. Il en est cependant autrement à l'égard des provisions, qui dépendent uniquement de la libéralité et du bon plaisir du siége apostolique.

Les clauses qui ordinairement sont ajoutées aux indults *de retinendis dignitatibus et beneficiis prohibitis* n'ont point de force, et celles aussi qui doivent encore suspendre et différer, *effectum reservationis*, sur les cas de *vacationis per obitum.*

Nulles sont aussi les réservations introduites par la cour de Rome[3], après les concordats, contre les libertés germaniques.

Les brefs d'éligibilité peuvent néanmoins, dans les cas y qualifiés, encore être demandés en cour de Rome, jusqu'à ce que, par une réformation générale ecclésiastique, il en soit disposé autrement à cet égard.

ARTICLE HUITIÈME.

Quant à la succession héréditaire dans les prébendes ecclésiastiques, qu'elle soit entièrement abolie.

Les résignations *in favorem*, qu'elles soient vraies ou feintes, seront rejetées partout en Allemagne, et défendues tant à la cour de Rome que devant les évêques. Elles doivent être faites sans aucune réserve de la part de celui qui résigne, de telle sorte que l'évêque ou celui qui a le droit de collation ait le plein pouvoir d'accorder la prébende à qui il veut.

[1] Les divers concordats disent expressément que la bulle est en vigueur pour le cas spécifié.

[2] Tout cela est cependant formellement accordé au pape par les concordats. *Voy.* Barthel, *Dissert. de concord.*, § 23—28.

[3] Mais il serait difficile d'en citer une seule.

Au cas que, malgré tout cela, un évêque d'Allemagne voulût encore permettre en cour de Rome les résignations des prébendes, il ne sera pas tenu pour cela de recevoir une collation, si le pourvu n'a pas reçu de lui le témoignage d'idonéité, et cela sous l'expression de la prébende déterminée ; ce témoignage ne doit pas passer la date de six mois depuis le jour de son expédition, et le refus ou la concession en *dépend uniquement du bon plaisir de tout évêque*, *contre lequel aucun recours ultérieur ne saurait avoir lieu* [1].

Le résignateur est, dans ce cas, obligé de présenter, dans le délai de trois mois, la collation papale à l'évêque et au chapitre dans le diocèse duquel la prébende est située, sans quoi la résignation est tenue nulle.

Au reste, les évêques sont en droit *d'accepter les résignations de tous les bénéfices de leurs diocèses* [2], sans préjudice néanmoins du droit de patronat dans chaque mois, et de les conférer ou déclarer vacants, suivant que le cas existe.

ARTICLE NEUVIÈME.

Les évêques ne permettront pas non plus que les coadjutoreries, prévôtés, doyennés et personnats en Allemagne, accordés en tout cas par la cour de Rome, soient de quelque effet [3].

ARTICLE DIXIÈME.

Les dignités majeures post-pontificales dans les églises cathédrales, et les dignités principales dans les collégiales, ne sont point, en vertu des concordats, réservées au siége papal [4]; c'est pourquoi il y sera nommé par ceux à qui il appartient dans les cas de vacature. Aucune provision

[1] Ainsi l'évêque sera un petit prince absolu, *dont le bon plaisir réglera tout, et contre lequel aucun recours ne saurait avoir lieu.* A quoi bon un pape, quand l'Eglise sera ainsi réformée ?

[2] Alors tout le chapitre sera composé de favoris de l'évêque; l'épiscopat sera un petit Etat oriental, où la contradiction, la remontrance n'auront plus lieu. La *dominatio in cleris*, dont saint Paul avait une si grande aversion, sera la plus chère prérogative des évêques. Ce pouvoir donné aux évêques est contre toutes les règles du droit canon. *Voy.* Van Espen, part. II, tit. XXVII, c. 2, n° 5.

[3] Les évêques sont donc au-dessus du pape, puisqu'ils annulent les actes que fait le souverain pontife en vertu du droit que lui confèrent l'usage, sa primauté, les concordats, etc.

[4] Si les concordats ne sont pas bien clairs sur ces articles, la possession n'est-elle pas un titre assez respectable pour asseoir un jugement? Que deviendront toutes les choses humaines, ecclésiastiques et politiques, si ce grand titre vient à s'abîmer dans le gouffre ouvert par la témérité des novateurs ?... Pour ce qui est de la provision ou confirmation des prévôts, si la confirmation a été jusqu'ici faite par indult, il paraît que c'est déraisonner que d'abolir une de ces choses en laissant subsister l'autre.

ou confirmation à l'égard des prévôts, qui jusqu'ici ont été élus par indult du pape, ne saurait plus avoir lieu.

ARTICLE ONZIÈME.

Les évêques veilleront aussi avec fermeté à ce que les dignités et bénéfices ecclésiastiques ne soient accordés dans leurs diocèses par la cour de Rome, aussi longtemps qu'elle accordera des bénéfices allemands, autrement que sur le susdit témoignage préalable d'idonéité, de même que par d'autres patrons et par eux-mêmes, qu'à des personnes capables, dignes et pleines de mérite, mais principalement à celles qui se sont vouées longtemps avec utilité à la charge d'âmes ou à professer, et qui ont rendu ou rendent encore des services salutaires à l'Eglise dans laquelle elles sont incorporées [1].

Les années requises pour obtenir un bénéfice devront être déterminées suivant la qualité du bénéfice qu'on devra posséder. C'est pourquoi, pour obtenir le sous-diaconat, l'on devra être entré dans sa vingt-deuxième année; pour le diaconat dans sa vingt-troisième, et pour la prêtrise dans sa vingt-cinquième année [2].

ARTICLE DOUZIÈME.

Et afin que ces sortes de chapitres et autres églises ne soient point privées du service nécessaire de leur clergé, les chanoines et prébendiers qui ont l'âge légitime devront, dans l'espace d'un an, recevoir les ordres sacrés, et se rendre provisionnellement capables aux sciences pour ce requises, et s'acquitter des devoirs qui leur incombent en raison de leurs prébendes; sinon l'évêque sera en droit, après avoir au préalable dûment exhorté les désobéissants, non-seulement de déclarer leur prébende ou le canonicat vacant [3], mais aussi d'en disposer sur-le-champ, s'il n'existe point un droit de patronat, à moins que l'empêchement ne provienne point du prébendier, mais de la prébende elle-même.

ARTICLE TREIZIÈME.

Et enfin, pour empêcher qu'il n'y ait des candidats étrangers pour les

[1] Il fallait ajouter qu'il y avait une loi sévère contre les évêques et archevêques qui disposaient des prébendes et bénéfices en faveur d'indignes sujets. Cap. *Grave nimis*, 29, *de Prebendis et dignitatibus*.

[2] Cela étant tiré du concile de Trente peut être admis en toute confiance.

[3] L'évêque a sans doute le droit d'*exhorter* ses chanoines, mais *déclarer leur prébende vacante et en disposer* SUR-LE-CHAMP, cela est un peu fort.

Eglises d'Allemagne, tous ceux qui ne sont pas natifs d'Allemagne seront, suivant l'exemple de plusieurs Eglises étrangères, déclarés inhabiles à obtenir une prébende, à moins qu'ils n'aient été incorporés auparavant à la nation germanique. Cependant cela ne peut déroger en rien aux statuts qui existent en tout cas dans quelques chapitres [1].

ARTICLE QUATORZIÈME.

Les dispenses de la cour de Rome ne sauraient avoir lieu à l'égard des statuts des Eglises allemandes [2].

ARTICLE QUINZIÈME.

L'indult perpétuel accordé d'abord, après les concordats [3], aux trois archevêques, dans les églises où l'alternative des mois a lieu, et en vertu duquel ils doivent conférer les prébendes vacantes, dans les mois impairs, non-seulement la cour de Rome l'a limité à des années, mais aussi, pour les mois appartenant aux archevêques en vertu de l'indult, elle en a conféré quelques-uns à d'autres corps subordonnés à l'archevêque dans l'un ou l'autre archevêché.

C'est pourquoi Sa Majesté devra être suppliée de s'employer efficacement auprès de Sa Sainteté pour que les mois papaux, abandonnés, contre ledit *factum post concordata*, au préjudice de l'indult, à d'autres qu'à l'archevêque, soient restitués et rendus seulement à l'archevêque [4].

L'*indultum perpetuum* devra être expédié d'abord aux archevêques, à leur avénement, avec la bulle de confirmation. Mais au cas que, à l'égard de ces susdits deux points, la cour de Rome fût, contre toute attente, rémittente, les archevêques seront en droit de conférer, sans autre formalité, les prébendes qui vaqueront dans les mois papaux, et Sa Majesté daignera très-gracieusement accorder, contre tous les attentats, sa protection aux archevêques, à l'égard de ce droit, et nommé-

[1] C'est un moyen de rompre l'unité qui doit exister entre toutes les nations chrétiennes.

[2] Ainsi, d'après le système de théologie et de droit canon exposé dans ces articles, chaque évêque peut dispenser des lois de l'Eglise universelle, mais le pape ne peut dispenser, même lorsqu'il ne s'agit que des statuts d'un chapitre.

[3] Preuve que le pape ne songeait pas à enfreindre les concordats, puisqu'il se dépouille de ce que les concordats lui ont assuré.

[4] Ainsi l'autorité impériale doit intervenir pour obliger le pape à n'accorder de grâces qu'aux archevêques, à ne se dépouiller qu'en leur faveur des droits que lui assurent les concordats. Voilà une prétention vraiment curieuse.

ment à l'égard des droits particuliers de l'archevêque de Salzbourg [1].

Et comme la collation des bénéfices est nécessaire aux archevêques et évêques pour l'administration régulière de leurs diocèses [2], et que les six mois n'ont pas été accordés aux papes pour toujours, il faut espérer qu'on trouvera moyen d'y remédier dans le concile national qui, comme on l'espère, pourra bientôt avoir lieu.

ARTICLE SEIZIÈME.

La seconde provision, inconnue dans les concordats, et que Rome ensuite a glissée par surprise dans les indults [3], doit, pour l'avenir, entièrement cesser, parce que non-seulement elle cause sans nécessité de grands frais au pourvu, mais aussi qu'elle donne matière à bien des contestations et captures de bénéfices.

ARTICLE DIX-SEPTIÈME.

Comme le procès informatif à l'égard des nouveaux évêques doit, suivant le concile de Trente, sess. XXII, cap. 2, *de Reform.*, être fait soit par les nonciatures, ou les ordinaires, et, au défaut de ceux-ci, par les évêques les plus voisins, et que d'ailleurs les nonciatures cessent sans cela [4], ladite ordonnance du concile devra, avec l'exclusion desdites nonciatures, être fidèlement observée à l'avenir; mais, afin qu'il n'y ait point de difficulté pour savoir qui des évêques voisins sera chargé du procès informatif, il devra, suivant l'ancienne discipline ecclésiastique, être fait par la consécration.

ARTICLE DIX-HUITIÈME.

A l'égard des évêques *in partibus*, le témoignage ordinaire d'idonéité, de la part des évêques qui les nomment et les présentent à la cour de

[1] De plus fort en plus fort : le pape devra accorder d'abord la grâce dont les archevêques ont besoin pour dominer dans le chapitre; et si cette grâce n'est pas accordée, lesdits archevêques s'en empareront en rompant les concordats, et le refus de cette *grâce* sera considéré comme un *attentat!*

[2] Non, elle n'est pas nécessaire à l'évêque pour l'administration régulière de son diocèse, et d'ailleurs le concile national ne pourrait anéantir les concordats, parce que les concordats sont un pacte que ne peut rompre une seule des parties contractantes.

[3] Quand le pape met à sa libéralité les conditions qu'il juge convenables, il le fait selon le droit qu'il a, et non par surprise.

[4] Elles cessaient si peu alors que toute la partie catholique de l'empire reconnaissait la juridiction des nonces, et que le coadjuteur de Mayence fit faire le *processus informationis* par Mgr Pacca, nonce de Cologne.

Rome, sera, au lieu dudit procès, d'autant plus suffisant que ceux-ci doivent le mieux connaître les qualités nécessaires des nommés [1].

ARTICLE DIX-NEUVIÈME.

L'indult d'administration, que ci-devant on a souvent voulu forcer de recevoir [2], et la clause *in temporalibus* dans les bulles de confirmation de l'élection, ne seront plus permis à l'avenir, et cette dernière est entièrement contraire aux droits de Sa Majesté Impériale et de l'empire [3].

ARTICLE VINGTIÈME.

Le serment des évêques, *inventé* par le pape Grégoire VII [4], inséré dans la suite par le pape Grégoire IX dans les décrétales, serment qui est plutôt fait pour les devoirs d'un vassal que pour l'obéissance canonique, peut d'autant moins être conservé que les évêques s'y obligent à ce qu'il leur est impossible de tenir, eu égard à leurs liaisons avec l'empire ; il conviendra par conséquent d'introduire une nouvelle formule de serment qui puisse se concilier tant avec la primauté papale qu'avec les droits des évêques.

ARTICLE VINGT ET UNIÈME.

Rien ne prouve plus combien les évêchés d'Allemagne sont opprimés par les taxes pécuniaires pour les *annates* et le *pallium* que les sommes immenses qui, jusqu'ici, ont été envoyées de l'Allemagne à Rome [5], et les

[1] Le père doit connaître son fils mieux que tout autre, et cependant son attestation ne serait-elle pas suspecte de partialité? Pourquoi d'ailleurs cette exception? les évêques *in partibus* n'ont-ils pas tout le caractère et la dignité de l'épiscopat?

[2] Cet indult a toujours été demandé par les évêques.

[3] Comment se fait-il que ni Sa Majesté Impériale ni l'empire n'ont pas reconnu cette *contrariété* avant 1786?

[4] Saint Grégoire VII n'a pas inventé ce serment, puisqu'il existait avant lui. Il est vrai que l'usage en avait été interrompu, et que saint Grégoire le rétablit à l'occasion du honteux et déplorable schisme des trois métropolitains de Mayence, de Trèves et de Cologne. *Voy.* Thomassin, *Disc. eccles.*, part. II, lib. II, cap. XLIV, XLVI. Le grand point qui gêne les métropolitains, c'est l'obéissance au pape, vraie et proprement dite, telle que celle qu'un curé, dit Gerson, doit à son évêque. Or, le concile de Trente prescrit le serment de cette obéissance, et dans une formule qui vaut bien le serment inventé par Grégoire VII, savoir : *Romano pontifici, beati Petri apostolorum principis successori, ac Jesu-Christi vicario, veram obedientiam promitto et juro.* Tant que les évêques feront et tiendront ce serment, toutes les décisions d'Ems ne seront que des rêves.

[5] Voici ce que dit des annates Fébronius lui-même : « Les annates sont un secours légitime dû à l'Eglise de Rome, qui veille, travaille, et fait des dépenses pour toutes les églises ; et l'usage en doit subsister au moins jusqu'à ce qu'on soit convenu avec le pape d'un

dettes considérables occasionnées et accumulées par là dans plusieurs évêchés. La cour de Rome en avait elle-même reconnu l'injustice dans le concordat d'Aschaffenbourg, et promis des relaxations qui jusqu'ici n'ont pas encore eu lieu. Or, puisque la nation germanique ne se refusera pas à fournir une certaine taxe pour l'argent des *annates* et du *pallium*, taxe exigée pour en gratifier les personnes employées à l'expédition, elle doit cependant souhaiter et espérer que ladite taxe soit, dans l'espace de deux ans, modérée et déterminée suivant la proportion des revenus des archevêques et évêques, soit dans un concile national, ou, si ce concile ne pouvait avoir lieu, par Sa Majesté Impériale et tout l'empire.

Or, si, dans ce cas, la cour de Rome voulait refuser la confirmation promise dans les concordats [1], et qu'elle ne saurait refuser sans *raison canonique* [2], ou si elle refusait le *pallium*, les archevêques et évêques trouveront dans l'ancienne discipline ecclésiastique des moyens avec lesquels ils exerceront tranquillement leur office archiépiscopal et épiscopal, sous la protection suprême de Sa Majesté Impériale [3], tout en conservant le respect et la subordination dus au siége de Rome.

ARTICLE VINGT-DEUXIÈME.

Toutes les affaires qui, suivant l'observance de l'empire et l'ancienne discipline de l'Eglise, appartiennent à la juridiction ecclésiastique, doivent être portées en première instance devant le tribunal établi suivant la constitution de chaque évêché, et vont immédiatement, au cas d'appel, de l'évêque au tribunal du métropolitain [4].

Les nonces du pape ne devront, ni en première instance, ni dans les suivantes, s'ingérer dans aucune affaire, comme il a déjà été dit plus haut.

autre moyen également propre à l'entretien des officiers pontificaux, aux charges sans nombre du siége de Rome. »

Les sommes dont on parle ici sont si loin d'être *immenses* qu'elles ne peuvent souvent suffire à couvrir les dépenses que fait le Saint-Siége pour maintenir la foi et la discipline dans les pays qui fournissent ce secours légitime à Rome. D'après les chiffres authentiques fournis par Zaccaria (*Anti-Febron. vindicatus*), la somme des taxes annuelles envoyées à Rome de l'Allemagne ne s'élevait qu'à 5,655 écus.

[1] Ces messieurs déclarent les concordats abolis, puis ils demandent qu'on les exécute.

[2] Il convient bien à ceux qui abrogent le concile de Trente, et qui livrent au caprice des évêques les lois de l'Eglise universelle, de parler de *raison canonique*.

[3] Nous l'avons déjà dit, les évêques, avec le concours de la puissance temporelle, ne peuvent pas renverser la discipline établie, porter le trouble et l'anarchie au sein de l'Eglise. *Voy.* l'abbé Pey, *des Deux Puissances*, t. II, p. 407.

[4] Comment pourrait-on préférer le tribunal des métropolitains, qui sont *d'invention humaine*, à celui qui est d'institution divine?

En conséquence, les archevêques et évêques feront en sorte que leurs tribunaux ecclésiastiques soient composés de personnes capables, versées et intègres, et qu'il leur soit prescrit un ordre judiciaire, là où il n'existe pas encore, conforme tant au droit canon [1] qu'à la pratique usuelle dans l'empire, afin que l'administration de la justice ne soit aucunement gênée ou blessée au préjudice des parties contentieuses.

Si les parties appellent à la cour de Rome, celle-ci sera tenue de donner dans la troisième instance *judices in partibus*, mais qui soient des nationaux [2]; on les déterminera suivant ce qui est prescrit par le concile de Trente, et on les désignera ensuite en cour de Rome.

Il serait cependant encore plus convenable et plus conforme au but que chaque archevêque voulût, en se concertant avec ses suffragants, établir dans la province un seul tribunal provincial synodal [3] pour la troisième instance, et y envoyer toutes les causes en appel. L'archevêque pourrait nommer le directeur et quelques assesseurs, chaque suffragant un ou deux assesseurs, et les entretenir à ses frais.

ARTICLE VINGT-TROISIÈME.

Dès que les archevêques et évêques seront une fois rétablis, par la puissante protection de Sa Majesté Impériale, dans la possession de ces droits qui leur appartiennent d'institution divine [4], et affranchis des principaux griefs contre la cour de Rome, alors seulement ils seront en état et résolus de procéder à la correction de la discipline de l'Eglise, dans toutes ses parties, suivant les principes communs, d'ordonner ce qui est nécessaire touchant un meilleur arrangement des cures, des

[1] Mais l'*ancienne discipline*, d'après laquelle tout doit se régler selon ces messieurs, n'offre aucun de ces tribunaux ecclésiastiques si versés dans la pratique usuelle de l'empire.

[2] Ces juges *nationaux* et locaux n'auront-ils pas trop peur de réformer les jugements d'un archevêque-électeur, surtout quand celui-ci tiendra dans sa main les bénéfices, prébendes, résignations, coadjutoreries, pouvoir de casser et de dépouiller les chanoines? etc.

[3] Ainsi, contrairement à ce qu'ils viennent de dire dans les lignes précédentes, ces messieurs finissent par anéantir tout appel à Rome. Or, dit saint Bernard (lib. III, *de Consideratione*), l'appel à Rome est aussi nécessaire dans l'Eglise que le soleil dans le monde; car, par la cessation de cet appel, l'union est rompue, et le chef de l'Eglise perd le droit le plus essentiel de sa primauté, droit que l'Eglise d'Orient et celle d'Occident ont constamment reconnu. *Voy.* Lupus, *de Appellationibus*, et le *Traité des deux Puissances*, t. II, p. 141 et suiv.

[4] L'*institution divine* n'empêche pas la soumission au supérieur légitime. Les prêtres, qui sont, eux aussi, d'institution divine, n'en sont pas moins subordonnés aux évêques. Le souverain qui donne immédiatement par lui-même, par sa volonté personnelle et directe, tel emploi, telle fonction à un de ses sujets, ne le dispense pas de la subordination et de l'obéissance dues aux chefs de l'administration de laquelle ressort son emploi.

monastères et couvents, et de remédier foncièrement aux abus qui se sont glissés jusqu'ici à cet égard [1].

Au reste, comme le concordat d'Aschaffenbourg a toujours été, depuis son origine, un des principaux griefs de la nation germanique, que les évêques ont été par là notablement empêchés dans l'exercice de leurs droits primitifs, qu'ils n'ont consenti dans ledit concordat que pour un temps et jusqu'au prochain concile [2], et que, dans celui tenu un siècle après, à Trente, le redressement promis ne s'en est point suivi, la nation germanique ne peut que désirer ardemment que Sa Majesté Impériale, comme chef suprême de l'empire, s'emploie près du Saint-Siége, afin que le concile, au moins national [3], promis comme une condition essentielle [4] dans ledit concordat, puisse, au moyen de l'intervention impériale, avoir lieu au plus tard dans deux ans, pour le redressement final de tous les griefs, et que, si les obstacles qui ont subsisté jusqu'ici ne peuvent se lever, Sa Majesté Impériale voulût au moins effectuer par des mesures constitutionnelles de l'empire le soulagement indispensable desdits griefs.

Les soussignés ont mûrement pesé les susdits points, les ont unanimement arrêtés, et, après s'être communiqué réciproquement les pleins pouvoirs de leurs commettants, les ont signés et y ont apposé les cachets de leurs armes.

Aux bains d'Ems, le 23 août 1786.

Valentin HEIMES;
Joseph-Louis BECK;
Georges-Henri TAUTPHAEUS;
Jean-Michel BOENIKE.

[1] *Voyez* les réflexions du cardinal à ce sujet, page 195.

[2] Sans doute le concordat n'était valable que jusqu'à la tenue du prochain concile; donc légalement il a cessé d'exister lors de la tenue du concile de Trente; donc les règlements de ce concile, acceptés par la nation germanique, qui y avait envoyé ses orateurs pour solliciter les réformes qu'elle désirait, doivent servir de règle en Allemagne, comme partout ailleurs.

[3] Un concile national ne pourrait remédier efficacement au mal, parce que, chaque évêque pouvant, selon ces messieurs, déroger même aux lois de l'Eglise universelle, abolir les décrets du concile de Trente et d'autres conciles généraux, les canons de ce concile national ne pourraient subsister longtemps.

[4] C'est une fausseté. *Voy.* toute cette matière parfaitement traitée dans le chap. VI de l'ouvrage intitulé : *S. D. N. Pii papæ sexti responsio ad metropolitanos super nuntiaturis.*

N° IV.

Dilectis filiis, rectori, decanis et professoribus Universitatis Coloniensis,

PIUS PP. VI.

« Dilecti filii, salutem, etc. Transmisit ad nos venerabilis frater Bartholomæus, archiepiscopus Damiatensis noster, et apostolicæ sedis ad tractum Rheni ordinarius nuntius, typis editas propositiones theologicas in publica disputatione isthuc, præside Joanne Weimer, propugnandas, ex quibus, non sine magna animi admiratione, intelleximus eumdem Weimer, qui paulo ante plurimam sibi laudem ex defensis de summo pontifice thesibus reportarat, nunc in tam diversas sententias abiisse. Idem etiam nuntius certiores nos fecit, quantopere apud vos egerit ne ea fieret disputatio, quæ multis offensioni esse possit, quamque vos præstantem dederitis operam, et ad eam disputationem prohibendam, et ad decernendum ut deinceps, duobus adjunctis censoribus, aditus novis hujusmodi doctrinis in vestra Universitate obstruatur. Hæ nuntii curæ a vobis adjutæ felicem, Deo juvante, habuerunt exitum, idemque vestrum hoc studium merita laudum prædicatione apud nos est prosecutus. Itaque has ad vos dare litteras voluimus, amplas benevolentiæ nostræ existimationisque testes, quibus vobis prolixas agimus gratias, et gaudium nostrum de tali vestræ virtutis et religionis indicio declaramus. Quod hoc tam difficili ac tam adverso Ecclesiæ tempore, tam opportune, tam fortiter utiliterque egistis, id certe nos maximam in spem erigit fore ut pristinam vestram vestræque Universitatis gloriam non retenturi solum in posterum sitis, sed majorem etiam in modum amplificaturi, semperque magis, prout tempus ac res exiget, vestram nobiscum conjunctionem et erga apostolicam sedem observantiam confirmaturi. Deum optimum maximum obsecramus ut tam præclara consilia actaque vestra sua cœlesti fœcundet gratia, semperque magis faciat de Ecclesia ac de hac beati Petri cathedra Universitatem vestram bene mereri. Vobisque universis, dilecti filii, apostolicam benedictionem in amplius paternæ eximiæ voluntatis pignus peramanter impertimur. Datum Romæ, die 14 februarii 1787, pontificatus nostri ann. XII. »

N° V.

« Bartholomæus Pacca, Dei et apostolicæ sedis gratia archiepiscopus Damiatensis, sanctissimi domini nostri Pii divina providentia Papæ VI prælatus domesticus, et pontificio solio adsistens, ejusdem ac dictæ sanctæ sedis ad tractum Rheni aliasque inferioris Germaniæ partes, cum potestate legati de latere, nuntius.

« Quum ad notitiam sanctissimi domini nostri Pii PP. VI pervenerit in quibusdam diœcesibus et a nonnullis archiepiscopis concedi dispensationes ab impedimentis matrimonialibus, in gradibus nequaquam expressis aut comprehensis in facultatibus a sede apostolica impetratis : idcirco Sanctitas Sua, ne quid temere per hujusmodi dispensationes obrepat, quod fideles in errorem inducat, et ne quis factorum ignorantiam in re tam gravi prætexere unquam valeat, districte nobis præcepit, die 18 octobris proxime elapsi, ut facultates quas a sancta sede ab antiquissimo tempore nominatim postularunt et obtinuerunt, atque etiam nunc de quinquennio in quinquennium sibi confirmari postulant et obtinent reverendissimi archiepiscopi Moguntinus, Coloniensis et Trevirensis, palam omnibus faceremus, et si quid contra factum fierique contingeret irritum diceremus.

« Nos igitur, sanctissimi domini nostri Papæ jussa exequentes, præsentibus nostris litteris notum omnibus facimus et declaramus non alias dispensandi facultates præfatis reverendissimis archiepiscopis competere præter eas quæ in singulis eorum indultis explicite continentur : dispensandi nimirum in tertio et quarto simplici, et mixto tantum cum pauperibus in contrahendis ; in contractis vero cum hæreticis conversis etiam in secundo simplici, et mixto, dummodo nullo modo attingat primum gradum, ut liquet ex tenore indultorum juxta formulam tertiam typis impressam.

« Ubi enim primum, quorumdam episcoporum et archiepiscoporum necessitatibus et precibus occurrere volens, apostolica sedes prædictam formulam concessionis invexit (antea enim perraro, et plerumque in hæreticorum ad unitatem Ecclesiæ redeuntium gratiam dispensandi facultas uni aut alteri ordinario concedebatur), indulta apostolica indesinenter enixis precibus de quinquennio in quinquennium a reverendissimis archiepiscopis expostulata sunt, et benigne concessa, licet aliquando aliqua interjecta mora.

« Reverendissimus archiepiscopus Coloniensis Ferdinandus primum quidem confirmationis indultum obtinuit, die 21 decembris 1645 ; quo defuncto, illius in archiepiscopatu successor Maximilianus-Henricus, cum, die 12 januari 1651, easdem sibi facultates a sede apostolica tribui obtinuisset, de quinquennio in quinquennium sibi prorogari facile consequutus est, 16 decembris 1655, prima die julii 1662, 30 junii 1667, 30 junii 1672.

« Item Joseph-Clemens ex principibus Bavariæ, cui, præter Coloniensem archiepiscopatum, ecclesiarum quoque Hildeshemiensis et Leodensis administratio concredita fuit, postquam indultum juxta prædictam formulam tertiam a sancta sede impetrasset, 6 maii 1677, idem prorsus sibi confirmari summo studio contendit quinquennio quolibet exeunte, videlicet 30 aprilis 1682, 9 aprilis 1687, 29 januarii 1693, 10 decembris 1698, 20 septembris 1703, 26 septembris 1708, 14 septembris 1713 et 1718, 17 junii 1723.

« Post illius obitum renuntiatus archiepiscopus Coloniensis Clemens-Augustus consuetas dispensandi facultates sibi a summo pontifice quæsivit anno 1728, easque statis temporibus confirmari curavit, repetitis indultis 13 augusti 1733, 6 augusti 1738, 4 julii 1743, 22 maii 1748, 10 maii 1753, 13 aprilis 1758.

« Neque secus actum est ab reliquis episcopis Coloniensibus successoribus, quorum extant concessiones atque confirmationibus habitæ, 23 junii 1761, 26 junii 1766, aliæque usque ad hodiernum serenissimum archiepiscopum Maximilianum, ex archiducibus Austriæ, qui, post impetratas a sanctissimo domino nostro dispensandi facultates, juxta prædictam formulam tertiam, prout cum illius prædecessoribus factum fuerat, easdem ad quinquennium prorogari petiit 27 maii 1784.

« Coloniensium archiepiscoporum exemplis excitati, archiepiscopi Moguntuni, jam pridem ab anno 1653, de hujusmodi facultatibus impetrandis instaurandisque admodum solliciti fuerunt, ut constat ex pontificiis decretis editis 6 junii 1658, 3 maii 1663, 12 aprilis 1668, 7 junii 1674, 5 martii 1676, 14 martii 1680, itemque 28 martii 1685, 12 martii 1772, 13 maii 1728, 11 decembris 1732, 2 januarii 1738, 25 aprilis 1743, 22 maii 1748, 5 julii 1753, 17 augusti 1758, 22 septembris 1763, 22 septembris 1768, 11 julii 1782.

« His demum apprime cohærent facultates, quas sibi a summis pontificibus delegari confirmarique curarunt archiepiscopi Trevirenses, 5 aprilis 1662, 27 novembris 1667, 20 novembris 1681, 27 novembris 1686, 15 novembris 1691, 3 januarii 1697, 9 martii 1702, 28 martii 1711 et 1717, 26 martii 1722, 10 junii 1727, 26 januarii 1730, 3 februarii 1735,

27 januarii 1740, 4 martii 1745, 3 aprilis 1750, 17 aprilis 1755, 12 februarii 1756, 13 novembris 1761, 20 februarii 1766, 13 junii 1768, 12 martii 1778, 7 aprilis 1783.

« Quamvis autem hodiernis celsissimis archiepiscopis Coloniensi ac Trevirensi, circa annum 1782, a summo pontifice concessum fuerit dispensandi (cum subditis Austriacis), in gradibus tertio, et quarto simplici, et mixto tantum, nedum cum pauperibus, sed etiam cum nobilibus in contrahendis, non ideo licet superadditam hanc facultatem aut extendere ad tertium et quartum gradum mixtum cum secundo, quod ne per formulam quidem tertiam unquam licuit, aut ad alios gradus, ad alias personas, et loca extra ditionem Austriacam posita, ampliare.

« Cum itaque ex his omnibus pateat reverendissimos archiepiscopos Moguntinum, Coloniensem et Trevirensem, non aliis potiri dispensandi facultatibus nisi contentis et expressis in formula tertia, quas ipsi de quinquennio in quenquennium sibi confirmari a sancta sede hactenus instIterunt, itemque certum sit ejusdem formulæ tertiæ ampliationem a summo pontifice nuper invectam pro diœcesibus Trevirensi et Coloniensi, subditos ditionesque Austriacas dumtaxat attingere ; idcirco noverint omnes ad quos pertinet, immotumque permaneat, quascumque dispensationes, secus quam per formulam tertiam ejusque novissimam ampliationem, liceat aliunde quam ab apostolica sede profectas nemini suffragaturas, neque propterea ratum validumque futurum desuper matrimonium sobolemque, si quæ ex ejusmodi incestis nuptiis prodierit, quocumque legitimitatis jure destitutum iri.

« Datum Coloniæ, pridie kalendas decembris 1786. »

N° VI.

A notre vénérable frère Maximilien, archevêque de Cologne, évêque de Munster, prince-électeur du saint empire romain,

PIE VI, PAPE.

« Vénérable frère, salut.

« Notre cher fils, le marquis d'Antici, votre chargé d'affaires près de nous, nous a communiqué vos griefs contre une déclaration circulaire du 30 novembre, touchant des empêchements de mariage, publiée par voie d'impression (pour éviter le pénible travail de transcrire tant

d'exemplaires), par le vénérable frère Barthélemy, archevêque de Damiette, nonce apostolique dans les provinces du Rhin. Il est évident que ces plaintes ne tombent pas tant sur lui que sur nous, vu que c'est par nos ordres que cette déclaration a été faite, et notre cœur a été vivement affligé, vénérable frère, de vous voir ainsi éclater en murmures contre nous, d'autant plus que la lecture de cette même déclaration a dû vous convaincre des motifs qui nous portaient à prendre ce parti, et combien il était nécessaire, notre sollicitude pastorale s'étendant à toutes les Eglises, de faire *conster* à qui il appartient de la nullité des dispenses matrimoniales que certains archevêques, à ce que nous avons appris, accordaient dans leurs diocèses pour des degrés nullement exprimés ou compris dans les facultés obtenues du Saint-Siége apostolique. Et comme il s'agissait d'une chose de la plus grande importance, c'est-à-dire de la validité du sacrement de mariage, chose touchant laquelle il n'est pas permis de rien hasarder lorsqu'il est possible d'employer un moyen assuré, pouvions-nous ne pas instruire et avertir tous ceux que cela regardait, des bornes que nous avions prescrites dans les facultés des dispenses, et que, si la dispense les outrepassait, le mariage serait invalide, et les enfants qui en naîtraient illégitimes? Mais, pour vous faire d'autant mieux connaître que la déclaration faite de notre part par le nonce apostolique ne porte aucune atteinte à votre juridiction épiscopale, nous vous répéterons ici, en y joignant même de nouvelles autorités et de nouvelles raisons, ce que nous avons déjà bénignement et paternellement exposé au vénérable frère, archevêque de Trèves, lorsque, sur la demande qu'il nous faisait, vers la fin de l'année 1782, de pouvoir dispenser, en faveur des sujets autrichiens ressortissant de son diocèse, de tous les empêchements de mariage établis de droit humain, nous lui démontrâmes, dans notre réponse, l'impossibilité dans laquelle nous étions de satisfaire à sa demande. Et d'abord, pour commencer par la sanction du concile de Trente, il y est dit, sess. 24, *du Mariage*, can. 3: « Si « quelqu'un dit que l'Eglise n'a pu établir des empêchements dirimants « du mariage, ou qu'elle ait failli en les établissant, qu'il soit anathème. » Cette loi dogmatique, appuyée sur les monuments les plus anciens, montre évidemment que la dispense des empêchements établis dans l'Eglise compète uniquement au pontife romain en qualité de chef. Et en effet, saint Grégoire-le-Grand avait usé de cette autorité dans quelques degrés en faveur de la nation anglaise, convertie alors à la foi, ce qui se voit dans la lettre de ce pontife à Félix de Messine (Reg. liv. 12, lettre 31). De même Innocent III avait dispensé Othon IV dans l'empêchement de consanguinité au quatrième degré, à condition qu'il fondât deux grands

monastères, et que, par de ferventes prières et d'abondantes aumônes par tout l'empire, il compensât cette plaie faite à la discipline de l'Eglise. Dans cet intervalle de six siècles écoulés d'un pontife à l'autre, on ne trouve aucun exemple d'évêque qui ait présumé d'accorder quelque dispense dans les degrés matrimoniaux. Il fut arrêté dans un concile de Cologne tenu en 1536, can. 46, « que, quant aux degrés de consanguinité ou « d'affinité qui invalident le mariage fait ou à faire, l'on observerait le « décret du concile général, hormis le cas où le pontife romain aurait « jugé à propos, par un diplôme dispensatoire, d'approuver un mariage « contracté contre la loi reçue. » Ce qui justifie pleinement cette résolution, c'est la dispute élevée entre les Pères du concile de Trente, pour savoir s'il était convenable d'accorder aux évêques le pouvoir de dispenser au moins dans le quatrième degré, dans laquelle dispute prévalut solennellement l'opinion de Marc-Antoine Bobba, évêque d'Aost, ambassadeur du duc de Savoie , savoir : qu'un pareil pouvoir ne devait pas être conféré aux évêques. Pallavicin rapporte cette dispute d'après les actes de Paleotti, dans son *Histoire du concile de Trente*, édition de Rome, 1664, tome III, liv. XXIII, chap. 9, numéro 17, page 767.

« Après le concile de Trente viennent plusieurs conciles provinciaux, et nommément celui de Tours, de l'an 1583, titre 9, *du Mariage*, où on lit : « Nous déclarons que, dans le quatrième degré de consanguinité et « d'affinité, et dans les degrés défendus d'alliance spirituelle, il n'est « pas permis aux évêques de dispenser. » Le concile de Toulouse de l'an 1590, chap. 8, *du Mariage*, n° 3, ordonne : « Que les curés ne re« çoivent point l'union conjugale de ceux qui, empêchés par les degrés « d'alliance, sont exempts et dispensés des lois, à moins qu'ils n'aient « vu auparavant la dispense du souverain pontife. » De même dans le concile de Diamper, tenu en 1599, titre *du Sacrement du Mariage*, décret 6, n° 189, il est statué ce qui suit : « Cependant, comme il peut « arriver quelquefois que, pour de justes raisons, on veuille contracter « le mariage dans des degrés défendus seulement par le droit positif, « il faudra demander alors la relaxation de la loi ecclésiastique ou au « Saint-Siége, ou à quelque évêque pourvu à cette fin d'une autorité « déléguée par le Saint-Siége. » C'est ce qu'on lit dans les suppléments de Mansi , au recueil de Labbé, édit. de Lucques, 1752, tom VI, col. 141; viennent ensuite à l'appui de ces décrets les rituels des églises et l'autorité des canonistes et théologiens catholiques. Et certes les princes et électeurs d'Allemagne s'étant adressés à Pie IV pour différents griefs, entre lesquels ils comptaient les dispenses réservées au Saint-Siége, ce pontife leur répondit : « Que leurs demandes n'étaient pas justes,

« attendu qu'il est indubitablement contraire à tout droit et à toute « raison que les archevêques ou évêques aient le pouvoir de dispen- « ser dans des choses qui sont établies par l'autorité de ce Saint-Siége, « à moins que cela ne leur soit expressément permis; autrement les in- « férieurs et leurs sujets pourraient dispenser dans la loi de leurs su- « périeurs. » (Rainaldi, *Continuation des Annales de Baronius*, édit. de Lucques, 1756, tome XV, année 1563, n° 44, page 371, art. 11.) Et en effet, si les évêques avaient le droit de relâcher la loi des empêchements de mariage établie par l'autorité de l'Église, et reçue dans tous les pays catholiques, toute la discipline ecclésiastique serait énervée, le chef se trouverait soumis aux membres, et enfin c'en serait fait de la hiérarchie de l'Église, dont l'institution vient de Dieu, comme l'a généralement déclaré le pape Nicolas Ier dans une lettre à l'empereur Michel. Car c'est *un dogme de foi que l'autorité et juridiction des évêques est subordonnée à celle du souverain pontife, et qu'en vertu de la primauté de juridiction que Jésus-Christ, par une faveur spéciale, a accordée à saint Pierre et à ses successeurs, ils doivent obéir aux règlements du siége apostolique;* vérité que tout catholique est obligé de reconnaître, et que nous avons soigneusement démontrée dans nos lettres en forme de bref, publiées le premier du mois de décembre dernier, portant condamnation du livre d'Eybel : *Qu'est-ce que le Pape?* lequel nous avons réprouvé comme contenant des propositions schismatiques, erronées, conduisant à l'hérésie, et autres condamnées par l'Église.

« De tout cela il résulte d'abord que le pouvoir de dispenser, en fait de mariage, a commencé par être exercé par le siége apostolique, et lui a appartenu exclusivement, ainsi qu'il a été reconnu par le consentement et l'usage de toute l'Église; car il ne conste nullement que les autres évêques se soient jamais attribué ce pouvoir, à moins qu'ils ne se crussent autorisés par un privilége exprès ou présumé du Saint-Siége.

« Si donc maintenant dans votre diocèse de Cologne, pour lequel jusqu'à présent les archevêques vos prédécesseurs ont obtenu du Saint-Siége la permission de pouvoir dispenser dans les degrés exprimés dans la formule; si donc, disons-nous, vous commenciez à dispenser de votre propre autorité, que feriez-vous autre chose, sinon que dépouiller le Saint-Siége d'un droit qu'il a toujours exercé exclusivement depuis les temps les plus reculés, et de l'exercice duquel il a conservé une possession non interrompue, mais constante et approuvée de l'Eglise? possession qui, ne la considérât-on que par rapport à son ancienneté et abstraction faite du fondement qu'elle a dans la primauté, devrait généralement être un titre suffisant. En vain voudrait-on opposer ici

quelque édit de l'empereur, puisqu'il existe entre nous un concordat assez connu, duquel il appert que nous sommes convenus que les facultés de dispenser des empêchements, que le siége apostolique accordait auparavant aux évêques de sa domination, s'étendraient aussi dans la suite aux mariages des riches, tellement néanmoins qu'elles ne passeraient pas les limites prescrites des degrés plus prochains. On reconnaît donc par là même la juridiction exclusive et uniquement compétente des souverains pontifes relativement aux dispenses des empêchements de mariage, puisque l'on permet aux évêques d'user de la même juridiction en vertu d'une délégation pontificale, et que l'on réserve encore au pontife l'usage de dispenser pour les degrés les plus proches. D'où il est aisé de voir que Sa Majesté Impériale, dans la convention faite entre nous, a mieux aimé se désister de l'édit antérieur, par lequel elle avait ordonné aux évêques de dispenser de leur propre autorité, que d'occasionner des troubles de conscience aux peuples qui lui sont soumis et d'ouvrir même une voie au divorce. Car, en cas de dissension entre les époux, l'un ou l'autre saisirait, comme une raison de dissoudre le mariage, la nullité et l'inefficacité des dispenses données par les évêques. Or, quelle source de troubles et de calamités ne serait-ce pas dans l'Eglise catholique et dans l'Etat ?

« Ces choses ainsi suffisamment discutées, si nous revenons à la déclaration dont il s'agit, nous voyons que c'était à nous uniquement qu'il appartenait d'empêcher cette erreur de se répandre parmi les fidèles, puisque ce serait à nous que l'on imputerait et l'erreur et le désordre qui en résulteraient, si, par notre silence, nous laissions subsister un doute sur une chose d'aussi grande importance.

« Ne pouvant donc négliger un devoir si pressant, nous avons eu néanmoins, en nous en acquittant, un soin particulier pour que notre manière d'agir fût à l'abri de tout reproche; c'est pourquoi, dans la susdite déclaration, nous n'avons voulu rien exprimer qui ne fût modéré, simple et nécessaire à la chose; évitant d'y nommer formellement personne, ne l'affichant nulle part dans les lieux publics, mais la faisant passer avec précaution de main en main, n'ayant d'autre vue en cela que de faire connaître le contenu de notre instruction. Or, on ne peut nier qu'il ne doive y avoir quelque voie ouverte au suprême pasteur pour instruire et avertir ses ouailles, laquelle on ne peut certainement lui fermer sans le dépouiller de l'emploi qu'il tient de Jésus-Christ, qui l'a chargé de *paître ses brebis.*

« Cependant, nous voyons qu'aucune raison, qu'aucune précaution n'a pu faire impression sur vous. Aussitôt, vous avez sévèrement or-

donné, par votre édit, à tous ceux à qui cette déclaration serait parvenue, de la renvoyer sur-le-champ d'où elle était venue, étouffant ainsi et interceptant la voix du pasteur. Vous témoignez en outre que le vénérable frère, l'archevêque de Damiette, par qui la déclaration a été faite, vous a déplu en prenant le titre de notre nonce et du Saint-Siége apostolique dans les provinces du Rhin. Mais pourquoi ne le prendrait-il pas, lorsque, par notre autorité, nous l'avons revêtu de cette charge, et que nous l'avons envoyé pour en remplir les fonctions dans votre diocèse et dans tous les autres, comme avaient fait ses prédécesseurs? La plupart des évêques et princes, chacun pour la partie du pays qui lui appartient dans cette contrée, l'ont reconnu en cette qualité et reçu avec honneur. Quant à vous, vous n'avez voulu ni le recevoir ni le reconnaître, quoiqu'il déclarât qu'il était porteur de nos lettres pontificales de recommandation, et qu'il vous fît offre de ses services. Au contraire, vous le traitez d'*étranger*, comme si les affaires de votre diocèse ne pouvaient le regarder aucunement, et comme *si nous-mêmes nous étions étranger dans l'Église et dans votre diocèse, où, en vertu du droit de primauté établi par Jésus-Christ, et à nous transmis par saint Pierre, nous l'avons constitué pour gérer nos affaires, et pour exercer conséquemment l'autorité apostolique que nous lui avons confiée.*

« Il est hors de doute que nos prédécesseurs, dès les temps les plus reculés, ont toujours usé du pouvoir d'envoyer leurs apocrisiaires, leurs légats, leurs nonces dans les diocèses des autres évêques, pouvoir qu'ils avaient certainement reconnu et annexé à leur droit de primauté. On peut voir aisément, par la lettre qu'écrivit Innocent III au doyen de Saint-Hilaire et de Saint-Pierre, et aux sous-doyens de Saint-Hilaire de Poitiers, qui est la douzième du recueil de Baluze, t. II, liv. XVI, d'où vient au souverain pontife le droit d'envoyer des légats, pour le suppléer dans ses fonctions, dans les différentes parties du monde chrétien, où il ne peut pas être présent. Saint Léon-le-Grand avait déjà exercé ce droit bien des siècles auparavant, comme on peut le voir par sa lettre aux évêques métropolitains établis en Illyrie; cette lettre est la cinquième, t. II de ses œuvres, édit. de Tyrnaw, 1767, p. 34. « Et « parce que nos soins s'étendent sur toutes les Eglises, le Seigneur l'ayant « ordonné ainsi lorsqu'il conféra à saint Pierre, en récompense de la « foi, la primauté de la dignité apostolique, et qu'il établit l'Eglise sur « la solidité de ce fondement, nous partageons la charge d'une si grande « sollicitude avec ceux que la dignité épiscopale nous attache par les « liens d'une même charité. C'est pourquoi nous avons chargé de nos « affaires notre frère l'évêque Anastase, suivant en cela l'exemple de

« ceux dont la mémoire nous est chère, et lui avons enjoint de veiller « assidûment, pour que personne ne se porte à des choses illicites, aver- « tissant Votre Charité de lui obéir en ce qui regarde la discipline ec- « clésiastique; car ce ne sera pas tant à lui que l'on obéira qu'à nous, qui « déclarons l'avoir établi dans ces provinces comme notre représentant. »

« Le même saint Léon envoya une autre légation *a latere* vers Fauste, Marcien et autres archimandrites de Constantinople, pour secourir la foi qu'Eutychès tentait de troubler, comme on le voit par la lettre XXVIII, t. VIII de l'édit. citée, p. 155. Saint Grégoire-le-Grand en envoya une autre en Angleterre; saint Grégoire II chargea saint Boniface d'une légation en Allemagne, qui lui fut confirmée par saint Zacharie, et dont il resta chargé pendant l'espace de trente-six ans, jusqu'au pontificat d'Etienne II, qui la lui renouvela, ainsi qu'on l'apprend par la lettre XCI de saint Boniface, dans le recueil de Nicolas Serrarius, édition de Mayence, 1605. Saint Nicolas envoya pareillement plusieurs légats, savoir : l'évêque Arsène pour les Gaules et une partie de l'Allemagne, et Donat, Léon et Marin à Constantinople. Il en fut envoyé aussi, par Léon VII, près des évêques de France, de Germanie, de Bavière et d'Allemagne; par Paschal II, dans les provinces de Bourges, Bordeaux, Auch, Tours et Bretagne, légations confirmées par Calixte II. Mais la plus remarquable est celle dont Adrien VI chargea Hillin, archevêque de Trèves, *pour gérer les affaires pontificales par tout le royaume teutonique, et s'acquitter des fonctions de légat par l'autorité du siége apostolique.* Arnold de Mayence, irrité d'abord contre cette légation, y acquiesça ensuite, et, *au nom du pontife, Hillin fut introduit dans cette ville avec beaucoup d'honneur,* comme on le voit dans la lettre d'Adrien, t. I[er] de l'*Hist. diplom.* de Trèves, avec les notes de l'évêque de Myriophite, rédacteur de ce recueil. Ainsi, par une suite non interrompue de nonces jusqu'à présent, le droit du siége apostolique a été conservé en entier; et ces légations et nonciatures pontificales ont toujours passé pour être tellement nécessaires à la conservation de l'union entre le premier siége et les siéges inférieurs que, dès qu'elles étaient négligées, les troubles naissaient dans la discipline ecclésiastique. C'est ce qu'atteste une lettre d'Honoré III à Roger, archevêque de Pise, rapportée par Ughelli dans l'*Italia sacra,* t. III, dernière édit. de Venise, col. 382 : « La Corse, tant à « cause de son étendue que par la négligence des pasteurs, l'insolence « des maîtres et *le défaut de légat* du siége apostolique, s'était refroidie « dans son attachement et son obéissance à l'Eglise romaine; livrée à la « dissipation et à la licence, elle avait presque abandonné la discipline « de l'ordre ecclésiastique. »

« Quoique ces droits si clairs du siége apostolique dussent vous être connus, et à vos collègues les archevêques-électeurs, de même que la nécessité de conserver l'union des membres avec leur chef, cependant vous n'en avez pas moins publié un édit concerté entre vous, par lequel, comme nous l'avons déjà dit, vous ordonniez de renvoyer au nonce de Cologne l'instruction susdite ; en quoi certainement vous paraissiez tous avoir imité cet évêque de Poitiers, dont Innocent III, dans la lettre XII, ci-dessus metionnée, se plaignait de ce qu'il publiait hautement vouloir être évêque et pape dans son diocèse. C'est pourquoi il chargea ses délégués d'exécuter ses ordres les plus sévères, sans respect humain, de même que sans ressentiment et sans crainte, *pour que vous ne vous rendiez pas*, leur disait-il, *répréhensibles par votre négligence, mais plutôt recommandables par votre zèle.* Saint Léon-le-Grand, animé du même sentiment contre les évêques qui enfreignaient les saints canons, s'exprime de la sorte dans la troisième lettre adressée aux évêques établis dans la campagne de Rome, le Pisan, la Toscane, et généralement toutes les provinces, chap. 5 de l'édition citée : « Nous avertissons par la pré-
« sente déclaration que, si quelqu'un d'entre nos frères présume d'aller
« à l'encontre de ce que nous y prescrivons, et qu'il ose faire ce que
« nous y défendons, il doit s'attendre à être privé de son office, et, pour
« ne pas avoir voulu suivre la même discipline que nous, d'être exclu de
« notre communion. »

« Peut-être objecterez-vous, comme un obstacle pour vous, l'ordre impérial contenu dans la lettre circulaire du 12 octobre 1785. Mais d'abord, lorsqu'on se plaignit à l'empereur contre le pouvoir du Saint-Siége d'envoyer des nonces, le prince répondit que non-seulement il pouvait en établir un, mais même trois ; et si ensuite, sur les instantes sollicitations qu'on lui fit, il donna cette lettre circulaire que l'on rapporte, il en tempéra les expressions de manière qu'il ne parut pas vouloir porter une injuste atteinte à l'autorité que le Saint-Siége a exercée jusqu'à présent par ses nonces. Mais, sans examiner si cette *circulaire pouvait faire loi, tandis qu'elle serait si fort en opposition avec les lois canoniques, suivant lesquelles non-seulement les archevêques et évêques, mais encore tous les catholiques, sont obligés à reconnaître et recevoir les envoyés du souverain pontife,* il est assez constant qu'elle ne doit pas être considérée comme telle, mais comme une simple lettre d'intimidation arrachée à l'empereur par l'importunité, et qu'en cela il n'agissait pas en qualité de législateur, mais seulement de défenseur, et pour conserver les anciens droits des archevêques, que, dans des griefs qui ne sont fondés que sur l'erreur, on disait leur avoir été ôtés par des moyens illicites et contrai-

res au droit de l'Eglise : il a déclaré non qu'il ordonnait, mais qu'il exhortait. « En même temps nous vous invitons, dit-il, à défendre de concert, « avec vos évêques suffragants et exempts, vos droits métropolitains « contre toute atteinte. » Qui ne voit dans ces paroles, et autres semblables, que les archevêques et évêques conservent une entière liberté, vu qu'une exhortation ne la leur ravit pas, et qu'ils n'acquièrent pas plus d'autorité sur leurs suffragants, puisqu'on les avertit de défendre leurs droits de concert avec eux ? Et comment s'imaginer que l'empereur ait voulu porter une loi pour tout l'empire contre l'autorité des nonces, lorsque lui-même sait très-bien que l'empire, en matières ecclésiastiques, ne se gouverne que par les lois de l'Eglise, et que, dans les autres matières, les lois ne s'établissent que par la sanction de la diète ou de tout le corps germanique, et que, de plus, la diète elle-même ne peut rien retrancher du droit suprême de ses princes dans leurs principautés, en ce qui ne blesse pas la constitution du corps germanique ? Nous avons développé plus au long ces choses, et autres qui y sont relatives, dans notre lettre au vénérable frère Louis-Joseph, évêque de Freilingue, en date du 12 octobre de l'année dernière, et imprimée à Munich en langue latine et allemande.

« Au reste, vénérable frère, après vous avoir exposé plus haut la manière dont nos prédécesseurs, qu'une grande sainteté et beaucoup de science rendaient recommandables, ont jugé devoir venger et soutenir le droit de leur siége, nous ne suivrons avec vous que notre manière accoutumée. C'est pourquoi nous vous conjurons dans le Seigneur, autant que nous pouvons, pour que dans ces temps malheureux pour l'Eglise il ne nous soit pas porté de nouveaux coups, qui de votre part, vénérable frère, seraient d'autant plus sensibles à notre cœur que nous aurions moins eu lieu de les attendre de vous, de qui, au contraire, nous attendions des secours pour l'Eglise, et les sentiments propres à resserrer plus étroitement les liens de la grande union catholique. Nous espérons de votre âme généreuse et loyale que vous ne rejetterez pas ces prières et ces raisons. Que si vous continuez à nous presser, et à combattre nos intérêts et ceux du Saint-Siége, vous augmenterez notre douleur sans doute ; mais, quelque grande qu'elle puisse être, elle ne pourra jamais nous induire à renoncer au droit de primauté qui nous a été transmis.

« Nous terminerons cette lettre par ces paroles de notre prédécesseur saint Nicolas Ier, qui, dans la sienne à Rodolphe, archevêque de Bourges (lettre XIII du suppl. au recueil de Labbé, tome IX des *Conciles*, édit. de Venise, 1729), s'exprime ainsi : « Que Votre Révérence ne croie pas que,

« parce que nous lui parlons en faveur de nos intérêts, nous lui disions « la moindre chose qui ne soit conforme à la vérité ; car il s'agit plutôt « des intérêts de Dieu, confiés au siége de Rome à cause des mérites de « saint Pierre, que des nôtres ; nous croyons même que vous n'ignorez « nullement la vérité de nos présentes assertions, et que vous possédez « dans vos propres archives des preuves de ce que contient cette lettre. »

« Implorant le Dieu très-grand et très-miséricordieux pour qu'il répande sur vous l'esprit du conseil, nous vous donnons, vénérable frère, la bénédiction apostolique, comme un présage des dons du Ciel et un gage de notre amour paternel.

« Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 20 janvier 1787, de notre pontificat le douzième. »

N° VII.

Dilectis filiis consulibus et senatui civitatis Coloniæ Agrippinæ,

Clemens PP. XI.

« Dilecti filii, salutem, etc.

« Etsi plane confideremus irritam perpetuo fore apud vos eorum operam qui niterentur animos vestros, sanctæ Romanæ Ecclesiæ et apostolicæ sedi peculiari devotione addictos, vel minimum adducere a veteri sancteque a majoribus vestris retento ac custodito proposito servandi inter vos purum ac illibatum catholicæ religionis cultum, exultavimus tamen et summopere delectati sumus ubi audivimus præclarum vestræ pietatis ac constantiæ specimen a vobis editum fuisse, tum cum obstitistis invicto animo non tam petitionibus quam minis acatholici principis contendentis per delegatum suum a vobis obtinere ut fas esset administro suo pro tempore istic residenti exercitia sui ritus, hoc est damnatæ sectæ, privatim saltem isthic habere, quod nihil aliud sane erat quam obtinere ut error inter vos, quasi in angulo, delitesceret. Sed vos plane ostendistis vigere in vobis cum divini honoris zelo amorem patriæ, et cum eximia pietate singularem prudentiam, ac conscii in civitate probe constituta quemcumque aditum pestiferæ labi esse occludendum, cum nequeat contagium finibus coerceri, sed facile effundatur in perniciem multorum, illud præsertim quod animis inficit, et de mente in mentem celeri ac irreparabili excursu facillime gliscit, nil tale apud vos hospitari voluistis. Quam ob rem eximiam in Domino laudem, quam

propterea consecuti estis, ex animo vobis gratulamur ; uberius vero gratulamur meritum, quod apud Deum vobis conciliastis. Interim autem scire vos volumus paternam nostram charitatem et pontificiæ auctoritatis præsidium vobis sic præclare animatis nunquam defuturum, dilecti filii, quibus apostolicam benedictionem peramanter impertimur.

« Datum Romæ, die 14 julii 1708. »

N° VIII.

Dilectis filiis consulibus et senatui civitatis Coloniæ Agrippinæ,

CLEMENS PP. XI.

« Dilecti filii, salutem, etc.

« Non patitur paterna charitas, qua inclytam istam civitatem de Romana Ecclesia ac de apostolica sede jamdudum probe meritam prosequimur, ut fidem præponere adhibeamus publico rumori ad nos nunc maxime allato, quo fertur versari adhuc inter vos in deliberatione utrum assentiendum sit petitioni acatholici principis, præsumentis ac contendentis fas esse suo apud vos administro exercitia saltem privata damnatæ suæ sectæ intra domum, in qua isthic residet, habere. Nam ut nullam modo earum rationum attingamus, ex quibus facile esset evincere ut indebite, ita falso hic prætexti jura publicæ legationis id quod prudentiæ vestræ satis superque perspectum esse arbitramur, illud certum est nihil tam sacrum ac sanctum, nihil tam commendatum vobis esse debere quam ne ullo unquam tempore decidatis ab insigni laude veterique prerogativa quam a majoribus vestris in custodiendo veræ religionis cultu, veluti jure hæreditario, accepistis. Gloriæ enim vobis, nec immerito, hactenus tributum fuit, quod omnem aditum hæresi perpetuo occluseritis, quodque orthodoxa religio ita apud vos constiterit, ut ope pietatis, fidei ac vigilentiæ vestræ, tanquam firmissimo vallo communita, semper isthic illibata, atque ab omni pravi cultus aut reprobatæ doctrinæ contagione immunis permanserit. Et nos quidem gratulati vobis non ita pridem sumus hoc ipsum illustre propositum, ubi agnovimus vos similibus conatibus invicta constantia ac summa virtute obstitisse. Verum suadet nobis magnitudo periculi ne zelum aut sollicitudinem remittamus, cum eamdem petitionem vehementius in præsens urgeri intelligimus. Quam ob rem, pro nostro jure ac munere, vos monitos facimus ut vestri similes esse pergatis, eodemque vestigio

consistatis, ubi præsertim contigerit insidiose vobis suggeri ut hujus articuli definiendi, tanquam si de veteri controversia dirimenda ageretur, arbitrium penes eum in quem utriusque conventum fuerit, ex parte vestra constituatis. Ut quid enim in re certa cujusmodi est vetus vestrum ac salutare institutum excludendi isthinc perpetuo abominationes hæreticorum, audebitis alienum judicium, non sine manifesto causæ vestræ discrimine, subire? Absit vero ut existimemus posse vos aut ullis pollicitationibus allici, aut ambitu impelli, aut minis absterreri, quominus pristinam laudabilemque consuetudinem adversus novum teterrimumque exemplum, pro quo inducendo tam acriter contenditur, strenue propugnetis. Sane, ubi serio consulatis quid Ecclesiæ, quid huic sanctæ sedi, quid patriæ vestræ debeatis, pie ac recte, ut decet, et id quod maxime coram Deo expediet, constituturos vos esse confidimus, dilecti filii, quibus apostolicam benedictionem peramanter impertimur.

« Datum Romæ, die 19 januarii 1709. »

N° IX.

PIUS PP. VI.

« Serenissime ac potentissime Rex,

« Cum relatum nobis esset Regiam Majestatem Tuam propediem esse ad Cliviensem ducatum adventuram, cæteraque invisuram loca quæ in tua sunt ibidem ditione, statim mandavimus venerabili fratri Bartholomæo, archiepiscopo Damiatensi, nostro ac apostolicæ sedis ad tractum Rheni ordinario nuntio, ut te in ista vicinitate adeat, tibique plurimas suæ deferat observantiæ obsequiique significationes, una etiam hasce a nobis tibi reddet litteras, amplum nostri in te officii existimationisque testimonium exhibentes. In iis primum a te vehementer petimus teque rogamus ut eumdem nuntium benigne clementerque excipias, tuaque regia digneris gratia, cum ob hoc ipsum a nobis impositum illi munus, tum etiam ob ejusdem proprias animi ingeniique dotes, quas ad sui generis splendorem adjunxit. Ex hac ipsa legatione ad te nostra perspicere potes, serenissime ac potentissime Rex, qua tui erga nos animi fiducia simus, quantumque nobis ex humanitate tua polliceamur. Proinde illi tecum nostris agenti verbis eamdem præstari a majestate tua fidem cupimus ac postulamus, quam nobis, si te coram alloqueremur, adhiberes. Aget autem de iis, quæ isthic nuper exortæ sunt circa ipsam nuntiaturam suam, novitatibus, teque nostro nomine obsecrabit ne quid, non solum in tuis istis ditionibus,

sed etiam in cunctis aliis ejusdem nuntiaturæ locis, circa eamdem immutari, aut eidem detrahi, ex aliorum imitatione patieris, sed iis omnibus insisti velis, quæ ab antiquissimo tempore sunt recepta, diuturnoque usu semper confirmata. Maxime profecto apud omnes valebit auctoritas et potentia tua, plurimumque ex tuo regio exemplo ponderis ad causam nostram accedet. Ad hoc a te petendum non solum tuæ æquitatis ac magnanimitatis fama permovemur, sed ipsa etiam inducimur regiæ in nos voluntatis tuæ experientia, cujus præclara ac perhonorofica, ex quo regnare cœpisti, habemus indicia, ut proinde minime dubitemus novas hasce tibi magis magisque nos devinciendi suppeditare rationes; demum officia hæc in te nostra singularibus cumulamus erga Majestatem Tuam tuasque res omnes votis, Deumque optimum maximum precamur ut te, serenissime ac potentissime Rex, regiamque familiam tuam cœlestibus suæ gratiæ donis uberrime muneretur.

« Datum Romæ, apud Sanctum-Petrum, sub annulo piscatoris, die 5 aprilis MDCCLXXXVIII; pontificatus nostri anno XIV.

« Serenissimo ac potentissimo Frederico-Wilhelmo, Borussiæ regi illustri. »

Nº X.

Fredericus-Guillelmus, Dei gratia rex Borussiæ, sacri Romani imperii princeps elector, supremus Silesiæ dux, etc., etc.,

Pio VI, supremo Ecclesiæ Romano pontifici, salutem plurimam dicit.

« Exhibitæ nobis sunt Vesaliæ, a nuntio tuo, archiepiscopo Damiatensi, litteræ quas die 5 aprilis hujus anni ad nos dedisti, et idem nuntius tuus tam amicam animi tui erga nos sententiam quam desideria tua super litibus quæ tibi cum archiepiscopis Germaniæ observantur, uberim nobis exposuit. Pergratæ nobis fuerunt tam hæ litteræ tuæ quam legatio viri tam egregiis animi ingeniique dotibus conspicui, et qui officio suo a te ad nos delegato summa cum dexteritate perfunctus est. Gratias tibi agimus, serenissime Princeps et præsulum maxime, pro hoc voluntatis et æstimationis tuæ erga nos documento, quod nobis tam majori in pretio est, cum ex omni tempore eximiam tuam prudentiam insignesque virtutes, quibus solium Romanæ Ecclesiæ exornas, suspexerimus, et perso-

nam tuam æquali studio et veneratione prosequamur. Speramus quoque et confidimus quod ratio illa, qua subditi nostri tuæ religionis in ditionibus nostris habentur, tibi non ingrata, sed suffragio tuo digna erit. Dolemus multum de contentionibus illis quæ tibi cum archiepiscopis Germaniæ obtigerunt. Valde optamus et desideramus ut illæ amicabili ratione componi queant. Nulli dubitamus quin, temporum rationem habens, pro moderatione et sapientia tua, jam toti Europæ cognita et probata, forsan amicabili tractatione cum archiepiscopis, per idoneum legatum instituta, media ad exoptatam hanc finem adsequendam invenies, ad quam quoque nos omnia, quæ in nobis sunt, officia conferre semper parati erimus.

«Quod superest, fausta tibi quævis et felicia a summo Numine expetimus et ad precamur.

« Datæ sunt Berolini, die 23 junii 1788.

FREDERICUS-GUILLELMUS, *Borussiæ rex.*

HERTZBERG.

N° XI.

Vœux des sieurs G. R. et F.

« Voici les principales réformes indispensables :

« 1° Les ecclésiastiques seront en petit nombre, et ceux qui ont charge d'âmes seront les seuls obligés au célibat. Les chanoines, vicaires et bénéficiers pourront rester minorés (*in minoribus*), et ceux qui prendront le sous-diaconat et le diaconat ne seront pas forcés au célibat, selon l'ancienne discipline de l'Eglise, et conserveront la liberté de retourner à l'état séculier (*ad statum sæcularem*).

« 2° Les moines et les religieuses ne devront plus prononcer des vœux perpétuels (*vota perpetua*), mais seulement des vœux temporaires de courte durée. Ils porteront un habit convenable au climat et conforme au costume du pays. Tous les religieux et toutes les religieuses devront ou tenir des écoles, ou soigner les malades. On leur défendra les quêtes, et aucun couvent ne sera autorisé s'il n'a des reveuus suffisants pour subsister. Il faudrait, de plus, ne laisser qu'un petit nombre de prêtres dans les couvents, parce que de cette manière on diminuerait le nombre des messes.

« 3° Les curés et les prêtres qui ont charge d'âmes ne seront pas tenus

à la récitation du bréviaire, mais seulement à la lecture de la sainte Ecriture et à d'autres exercices ecclésiastiques conformes au temps et aux circonstances; le bréviaire, pour les chapitres et les cloîtres, sera réformé et purgé des légendes suspectes.

« Les messes et les autres parties du service divin ne se célébreront qu'en langue vulgaire ; il n'y aura plus qu'un seul autel dans chaque église, qu'une seule messe dans le même moment, et que le nombre suffisant de messes pour la population. Les ecclésiastiques attachés aux églises participeront, selon l'ancienne discipline, à la sacrée communion. On accordera, comme jadis, aux laïcs l'usage du calice : concession nécessaire pour réaliser la réunion avec l'église protestante.

« On ne permettra pas la confession aux prêtres avant l'âge de trente ans. On s'adressera aux évêques, et non à Rome, pour les indulgences, et l'indulgence plénière sera accordée une fois l'an tout au plus.

« Seront rayés du calendrier quelques saints qu'une saine critique montre n'avoir jamais existé ou ne pouvoir être offerts comme modèles de vertu. Les reliques des saints seront placés sans... sous les autels.

« Sur l'autel des messes et de la communion on ne verra d'autre image que celle du crucifix.

« Ne seront plus tolérées dans les églises les statues vêtues, surtout celles conservées sous verre ou dans des urnes; encore moins sera-t-il permis de les porter aux processions. On n'allumera aucun cierge devant les images.

« Ne seront plus tolérées les images faussement dites miraculeuses, et quand même il serait prouvé que Dieu aurait permis qu'un miracle fût opéré devant une image, on aura soin d'instruire le peuple pour qu'il ne l'attribue pas à cette image.

« Partout les confréries et congrégations seront uniformes, ayant la même règle, la même manière de servir Dieu, la même dévotion.

« Plus de processions, autant que faire se pourra.

« Plus d'exercices de piété le soir et pendant la nuit.

« Plus de défense de lire la Bible; on procurera à bas prix une édition exacte des livres saints.

« On ne multipliera pas les églises sans nécessité. Dans les villes qui ont des églises, on ne tolérera pas les chapelles, et l'on purgera ces églises de tous les ornements inutiles.

« Plus de *droits d'étole* partout où sera possible cette abolition ; on pourvoira d'une autre manière au *congru* des curés et des prêtres qui ont charge d'âmes.

Addition du sieur de G. B. — « Toute la messe, et, si cela n'est possible

« partout, au moins l'épître et l'évangile, devront être chantés ou lus en « langue allemande. Tout le reste du service divin se célébrera en alle- « mand. »

« Les dimanches et les jours de fête, on ne permettra ni bal, ni comédie, aucun divertissement public. »

Addition du sieur de G. R. — « L'excommunication *latæ sententiæ*, fruit « de la scolastique, sera à jamais abolie. »

« La liturgie a besoin de quelques réformes, surtout le *pontificat.* »

Addition du sieur de G. R. — « Le bréviaire, pour le chœur, devra être « réformé ou mieux rédigé. Hors du chœur, le bréviaire sera remplacé « par l'étude quotidienne et nécessaire de la sainte Ecriture. »

« Tout ecclésiastique qui déclarera par *serment* qu'il ne peut sauver « son âme dans l'état ecclésiastique devra, *præviis monitis* et *causæ cog-* « *nitione*, obtenir, par le jugement du métropolitain, le retour au siècle « (*ad sæculum*). »

« *Sacramenta omnia gratis administranda, gravamen plebei paupercula* « *contra clerum* [1]. »

N° XII.

Calculs d'un certain Friedel sur les sommes (prétendues) immenses que Rome retirait des Etats catholiques de l'Europe.

Ce Friedel, qui était, me dit-on alors, conseiller d'une cour catholique d'Allemagne, avait publié, deux ans avant mon arrivée à Cologne, un ouvrage intitulé : *Cinquante lettres sur divers sujets, écrites de Vienne à un ami de Berlin* [2].

Ces lettres ne sont que le recueil des calomnies et des grossières injures que vomissaient contre les papes et le Saint-Siége les hétérodoxes et les philosophes incrédules du XVIIIe siècle. Je me bornerai à citer les calculs poétiques et romanesques de l'auteur sur les sommes immenses que Rome tirait, selon lui, de toutes les parties de l'Europe ; et je dois

[1] Je ne doute pas que la réunion du synode projeté par l'électeur de Mayence n'eût été un sujet de douleur et de scandale pour les bons catholiques, à cause des nouveautés qu'on méditait ; mais je ne puis croire cependant que l'archevêque eût approuvé toutes les extravagances des sieurs G. R. et F. Je soupçonne que M. Kopp a fait exprès d'extraire des archives les projets les plus scandaleux, les plus favorables au schisme, pour encourager les tentatives de ceux qui, de nos jours, s'efforcent d'arracher les bons catholiques allemands du sein de leur mère, l'Eglise romaine.

[2] *Fünfzig Briefe aus wien verschiedenen inhalts an einen Freund in Berlin von Johann Friedel.* Leipzig et Berlin, 1784.

avertir, pour qu'on ne croie pas que j'exagère, que je vais traduire fidèment le texte allemand que j'ai sous les yeux.

Dans cette lettre, Friedel fait d'abord les éloges les plus extraordinaires du traité du Portugais Pereira, intitulé : *Des Droits des métropolitains sur leurs suffragants*, ouvrage condamné par le Saint-Siége, à cause de nombreuses et graves erreurs ; puis il aborde son thème favori à la page 128. Nous allons le laisser parler :

Quinzième lettre du conseiller Friedel.

« Vous ne pourriez, mon cher ami, vous figurer à quel point Rome « est habile, par ses manœuvres coupables, à faire venir à elle des « sommes immenses de toutes les provinces catholiques. La députation « *ad causas pias* (pour les causes pies), chargée par la république de « Venise de rechercher les défauts de la discipline ecclésiastique et d'in- « diquer au sénat les moyens d'y remédier, fit son rapport le 9 mai 1769; « or voici, d'après ce rapport, les sommes envoyées à Rome dans les « dix dernières années :

	Ecus.
1° Sommes pour bénéfices envoyées à des ecclésiastiques étrangers, par an 39,962 écus, pour dix ans.	399,620
2° Suivant une liste spéciale, pensions payées à des ecclésiastiques étrangers, par an 11,000 écus ; en dix ans.	110,000
3° Pour vingt-huit bulles envoyées aux églises patriarcales, métropolitaines, épiscopales des Etats de Venise.	780,679
4° Quarante-deux bulles pour abbés, préposés, prieurs.	7,717
5° Cent dix bulles pour diverses pensions	12,125
6° Id. pour églises paroissiales.	20,087
7° Id. pour dignités, canonicats, etc., de Rome. . .	12,665
8° Pour cent cinquante bénéfices n'obligeant pas à résidence.	1,948
9° Dans la seule année 1768, pour onze cent trente décrets, rescrits, indulgences, priviléges d'autels, etc., on a envoyé à Rome 6,859 écus ; approximativement, pour dix ans.	48,013
« Ici, dit *la députation pour les causes pies*, il faut surtout « remarquer les priviléges pour les ordinations, les oratoires privés, les titres de comte et autres qui s'accordent « aux sujets de la république.	
A reporter	1,392,854

	Écus.
Report. .	1,392,854
10° Pour cinq cent quatre-vingt-neuf dispenses matrimoniales, en 1768, 160,800 écus; en dix ans.	1,286,400
11° Pour titres quinquennaux, vicennaux, procurations générales.	30,690
12° Pour visites, taxes, messes de certains ordres religieux..	50,220
Total. . .	2,760,164
En francs environ. . .	14,932,297

« Voilà la somme que, de Venise seulement, Rome a su attirer à elle « par sa chancellerie !

« Mais les sources de richesses que nous venons d'indiquer ne sont « pas les seules pour Rome. D'abord, il faut penser que, malgré tous « les soins, on ne parviendra jamais à connaître toutes les voies secrètes « de Rome. Puis, il ne faut pas oublier les pèlerinages aux sanctuaires « de la Romagne, les indulgences d'Assise, les messes que les reli- « gieux envoient secrètement à leurs supérieurs et aux couvents de la « Romagne, les contributions pour les canonisations de nouveaux saints, « les payements dits de *componenda*, les sommes que les prédicateurs « romains apportent avec eux, les taxes pour tant de titres d'honneur, « pour l'usage de la cire et du canon, pour les vêtements qui distin- « guent les ecclésiastiques entre eux, et que sais-je encore..... S'il est « impossible de déterminer les sommes annuelles que Rome, par toutes « ces minuties, attire à elle, on peut bien en conjecturer l'énormité de « celles qu'elle reçoit tous les ans de toutes les autres parties de la chré- « tienté. C'est merveille de voir par quels petits moyens les papes réus- « sissent souvent à tirer les sommes les plus considérables des autres « Etats catholiques.

« *La députation* de Venise *pour les causes pies* cite un rapport fait au « conseil *des Dix*, le 12 juin 1767, touchant le préjudice porté à l'Etat « par la richesse des clercs et des couvents; et l'on y voit qu'une « congrégation ou confrérie, créée en 1740, comptait, en 1756, vingt- « trois mille confrères, et avait recueili en dix ans 315,587 livres, dont « 144,336 avaient été envoyées à Rome. »

Seizième lettre du conseiller Friedel.

« Oui, cher ami, ils sont infinis les canaux secrets qui apportent à

« Rome des sommes incalculables. Parmi les canaux les plus productifs, on doit surtout remarquer celui des généraux des ordres religieux. « Sachez bien d'abord que chaque général d'ordre est le vrai souverain de tous les individus du même ordre répandus par toute la chrétienté. Or, chaque couvent, c'est-à-dire chaque prieur, gardien, abbé, « prélat, doit tous les ans transmettre au provincial, non-seulement « un rapport sur la conduite des sujets, mais encore l'état exact des « revenus du monastère, et cela sous peine d'excommunication. Le provincial, réunissant tous ces compte-rendus partiaux, dresse un tableau des biens et des revenus de toute la province, et l'envoie au « général à Rome. Le général, à son tour, réunissant tous les tableaux « provinciaux, dresse un tableau général, à l'aide duquel il peut voir « d'un seul coup d'œil l'état des revenus de toutes les provinces qui « lui sont soumises. A quoi sert ce tableau? me direz-vous. Il sert « beaucoup et merveilleusement, mon ami; vous allez le comprendre. « Le pape, qui regarde tous les ordres du monde comme des légions à « lui soumises et obligées de lui rendre tous les services temporels « possibles, sait habilement exploiter les biens des ordres réguliers. « Rome doit-elle faire quelque dépense extraordinaire; prend-il surtout envie au pape d'avoir sous sa main plusieurs millions : que fait « le Père apostolique? Il appelle près de lui les généraux des ordres, « les comble de caresses, les gagne par des bagatelles, des indulgences, « des reliques, des titres honorifiques et semblables colifichets. Puis, « après avoir épuisé les faveurs et les doux compliments, le Père apostolique leur expose que l'Église est dans l'indigence, qu'elle a besoin que ses chers fils la secourent dans l'angoisse de son cœur, et enfin il articule la somme nécessaire. Les généraux, quoiqu'ils fassent « souvent triste mine, sont obligés de se montrer en cette circonstance « fils dociles et dévoués au siége papal.

« Alors, la somme désirée par la cour romaine se fixe d'après l'état « des revenus des divers ordres. Chaque général impose son ordre selon ses richesses, chaque province selon ses revenus, et le provincial « reçoit l'ordre de faire de même à l'égard de chaque couvent. Voilà « comment se fait, par le pape, la répartition entre les couvents les « plus éloignés de la chrétienté. Ainsi, les deniers passent successivement de la bourse des couvents dans celle des provinciaux, de la « bourse des provinciaux dans celle des généraux, et enfin viennent « s'engouffrer dans la bourse insatiable du vicaire du Christ. Maintenant « que vous voyez comment les richesses de tous les couvents sont à la « disposition du pape en cas de besoin, vous devez comprendre pour-

« quoi le pape montre tant de zèle pour propager le monachisme et le « rendre puissant..... Au moyen de ses réserves dans toutes les parties « du monde, Rome se fait des partisans, des champions zélés de ses « doctrines et de ses usurpations ; puis, par les couvents elle s'ouvre « la voie aux trésors de toute la chrétienté. Peut-on trouver un sys- « tème plus habile et plus injuste que celui de Rome ?

« Pour vous donner une idée des trésors immenses dont le pape peut « disposer en cas de besoin, je prendrai pour base l'état des richesses « du clergé de Venise, qui est bien loin d'être le plus puissant ; nous « le trouvons dans le rapport dont nous avons déjà parlé, rapport « présenté au conseil des Dix par la *députation pour les causes pies*, le « 12 juin 1767. Voici cet état :

	Ducats.
1° La valeur des biens, d'après la somme des dîmes annuelles dans tout l'Etat.	39,127,923
2° La valeur, d'après la taxe de chaque séculier. .	36,300,869
3° La valeur du testatico ecclésiastique sur la terre ferme.	7,315,231
4° Capital, par estimation, des revenus des ordres religieux.	8,657,290
5° Valeur des choses laissées au clergé.	26,716,249
6° Valeur des choses laissées en terre ferme.	1,147,313
Total de l'avoir.	119,264,875
En francs environ. . . .	596,324,375

« Quelle somme monstrueuse! Et cependant ce n'est pas tout, car « voici encore d'autres rubriques rapportées par la députation :

	Ducats.
1° Avoir en aumônes et en quêtes.	4,858,984
2° Pour 3,750,332 messes de fondations, outre 320,350 anniversaires.	26,492,766
3° pour 7,177,695 messes casuelles, dans 4,795 paroisses, chapelles, écoles.	9,833,333
4° Messes casuelles de 12,988 autres paroisses. . . .	12,833,333
5° Messes de 11,644 autres prêtres.	29,297,804
6° Venu à mainmorte.	2,402,234
7° Par des testaments conditionnels, dont les legs ne peuvent être comptés qu'après l'accomplissement de la condition.	894,860
A reporter. .	86,613,314

	Ducats.
Report. .	86,613,314
8° Pour des cas semblables dans la ville même de Venise.	617,822
9° Testament du sieur André Piloni en faveur du clergé.	160,000
Total.	87,391,145
En réunissant les deux totaux, on a un total général de.	206,656,011
En francs environ. . .	1,003,280,055

« Voilà la somme incroyable des richesses du clergé de Venise !

« Or, comme le nombre des prêtres, moines et religieuses du territoire « vénitien s'élève à 45,777, il résulte que chacun d'eux a un revenu de « 120 ducats, en estimant le revenu à 3 pour 100.

« Ce tableau des biens du clergé de Venise nous permet de calculer « approximativement tous les trésors de la chrétienté qui sont aux or- « dres du pape, sous le prétexte de la religion. Laissez-moi en faire l'es- « sai par curiosité. Voici le calcul en gros sur tous les pays catholiques, « proportion gardée avec l'Etat de Venise :

	Ducats.
1° Les biens ecclésiastiques de Venise.	206,656,011
2° Le Portugal, même somme.	206,656,011
3° L'Espagne, le double.	413,312,022
4° La France, comme Venise.	206,656,011
5° Toute l'Allemagne, le double.	413,312,022
6° La Bohême.	206,656,011
7° Les autres États autrichiens.	206,656,011
8° En Pologne.	206,656,011
9° Toute l'Italie, le double.	413,312,022
10° L'Asie, l'Afrique, l'Amérique.	413,312,022
Somme totale.	2,893,184,154
En francs environ. . .	14,465,920,870

« Voilà à peu près la valeur des biens du clergé catholique !... Somme « monstrueuse, qui serait encore au-dessous de la réalité, si par toute la « terre on faisait le relevé exact des biens ecclésiastiques, comme dans « l'Etat de Venise. Mais en voilà bien assez pour prouver qu'aucun mo- « narque de la terre ne peut disposer d'autant de richesses que le pape,

« qui a tellement mêlé les cartes, dans les temps passés, qu'il a trans-
« formé des armées entières de mendiants à capuche en ses trésoriers
« secrets dans toute la chrétienté. Et maintenant, mon cher ami, dites-
« moi, est-ce que vous ne tremblez pas devant une puissance qui a tou-
« jours pour se soutenir des sommes si énormes ?... »

Voilà l'absurde imposture que le conseiller Friedel a osé publier.

Pour moi, s'il m'était permis de mêler la plaisanterie à une si grave matière, je dirais volontiers que notre conseiller a pris à tâche d'imiter l'imbécile valet de la comédie bien connue du *Menteur* (Bugiardo). Par cet échantillon, on peut juger des moyens qu'employaient nos ennemis pour rendre odieux aux peuples le clergé catholique dont ils convoitaient les biens, pour effacer du cœur de la bonne nation allemande l'antique affection et la religieuse vénération pour le Saint-Siége. On me dira peut-être qu'il faut être fou pour croire de si énormes impostures. Cela est très-vrai ; mais elle est aussi très-vraie cette parole de l'Esprit-Saint : « *Stultorum infinitus est numerus*, le nombre des insensés est infini. »

N° XIII.

Carissimo in Christo filio nostro Ludovico, Francorum regi christianissimo,

PIUS PP. VI.

« Carissime,

« Evenisse tandem, quod summopere cupiebamus [1], intelleximus, Majestatem Tuam inter varios casus, timores ac discrimina, ex illa Parisiensi efferatorum ac furentium hominum immanitate, cum universa regia familia elapsam esse, jamque in tuto consistere. Incredibile est, carissime in Christo fili noster, quæ a paterno nostro animo fuerit ex hisce recentibus nuntiis percepta consolatio, quam certe nullis satis assequi verbis ac explicare possumus. Neque nostra solum hæc maxima jucunditas est, sed et universæ civitatis nostræ, omniumque ordinum a summis ad infimos qui te tuosque salvos incolumesque, Deo protegente, a gravissimis illis periculis evasisse lætantur. Personant adhuc hujus urbis fora viæque exultantis populi Romani publicis vocibus, ac

[1] Le souverain pontife, croyant aisément ce qu'il désirait, et confirmé, par une foule de courriers partis de tous les points de la Sardaigne et de l'Italie, dans l'opinion publique, qu'à l'aide de M. de Bouillé le roi Louis XVI avait franchi les obstacles de Varennes, se livra sur-le-champ aux élans de la joie et de la tendresse, et dépêcha aussitôt à Sa Majesté un nonce extraordinaire avec le bref ci-joint.

de tua salute gratulantis; cujus lætitiæ testes, ne quid hic a nobis exageratum suspicari possit, ipsas adducimus regias principissas, dilectissimas in Christo filias nostras, Mariam-Adelaïdem et Victoriam-Mariam, præstantissimas amitas tuas, necnon et venerabilem fratrem nostrum cardinalem de Bernis, qui certe in hoc communi animorum studio continere lacrymas minime potuerunt. Sed si in percipienda de te consolatione cæteros omnes a nobis superari dicimus, id verissime dici facile tibi persuaseris, qui jam præclare noveris quæ magna tecum semper fuerit amoris officiorumque omnium conjunctio, quantamque, hoc postremo adversissimo tempore doloris, angustiarum ærumnarumque tuarum partem in nos ipsos susceperimus.

« Nunc vero hæc omnia tanto solantur magis quod hoc ipso egressu tuo percipiamus, qui tuus semper animus fuerit erga religionem atque Ecclesiam, ac erga egregios illos pene omnes Galliarum antistites, quibus summa est, vel per exilia dispersis, in fide omnique virtute constantia. Quid jam dicemus de immenso bonorum virorum numero, de profuga præclara illa nobilitate in te respiciente, pro teque capita sua devovente? Horum omnium te in libertatem vindicato, teque suo recepto rege, cumulantur in nos gaudia, eorum de te vota spesque maxima in nos nunc ipsos redundant. Itaque non potuimus hoc tempore plurimas immortalesque non agere Deo optimo gratias, cujus misericordiæ accepta referre hæc successuum initia debemus, neque non Majestati Tuæ nostros animi communicare sensus per hasce plenas lætitiæ, studii gratulationisque litteras, ad te ipsum, a venerabile fratre Bartholomæo, archiepiscopo Damiatæ nostro, et apostolicæ sedis ad tractum Rheni ordinario, perferendas. Dum eas ipse tibi reddet, et coram impositum a nobis munus explebit, valde a te petimus ut ipsum regia humanitate excipias, eamdemque in omnibus præstes fidem quam nobis ipsis te alloquentibus præstiturus esses. Quas nos tecum partes peragimus, easdemque et cum carissima in Christo filia nostra Maria-Antonia, regina conjuge tua, et cum dilectissimo in Christo filio nostro Ludovico, delphino, cæteraque regia familia, luculentiore, quo possumus, animo exhibemus. Quas nunc preces obsecrationesque nostras ad omnipotentem Deum pro te, carissime in Christo fili noster, quæ vota, quas lacrymas non effundimus! Imploramus tibi promptum, pacificum gloriosumque in regnum reditum, receptam a te pristinam potestatem tuam, reductas leges, juraque omnia restituta. Te illuc religio deducat cum amplissimo præsulum in suas sedes redeuntium comitatu; tecum illa regnet in populos, quorum jam contumaciam licentiamque fregerit, volentesque animos ad mores, ad pietatem, ad officia revocarit. Hæc

sunt assidua ad Deum pro te vota nostra, huc nostræ cogitationes, studia, curæque omnes unice conversæ collocatæque sunt. Hoc animo apostolicam benedictionem, quæ divinarum omnium benedictionum auspicio esse possit, tuaque omnia consilia atque incœpta compleat, tibi, carissime in Christo fili noster, una cum augusta conjuge tua, omnique regia familia, ex intimo paterno corde amantissime impertimur.

« Datum Romæ, die 6 julii MDCCXCI, pontificatus nostri anno XVI. »

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE DES OEUVRES DIVERSES.

ŒUVRES DIVERSES.

QUATRIÈME PARTIE.

MÉMOIRES

SUR LA NONCIATURE DE PORTUGAL,

SUIVIS

DE LA RELATION D'UN VOYAGE A GIBRALTAR.

ŒUVRES DIVERSES

DU CARDINAL B. PACCA.

QUATRIÈME PARTIE.

INTRODUCTION DE L'AUTEUR[1].

Les révolutions d'Espagne et de Portugal, auxquelles nous venons d'assister, ou plutôt auxquelles nous assistons encore; les discours séditieux, scandaleux, et quelquefois impies, prononcés par les députés des *Chambres*, ont causé en Europe un grand étonnement, je dirai même une sorte de stupeur. Tandis que les révolutionnaires s'applaudissent de voir les progrès de leurs doctrines au delà des Pyrénées, les gens de bien se demandent avec douleur comment deux peuples aussi célèbres par leur foi et leur zèle pour la religion ont pu se souiller de tant d'excès, se livrer à tant d'horreurs. Ce triste spectacle n'étonne point ceux qui ont connu la Péninsule avant les funestes événements dont nous parlons.

Tant qu'ils furent libres dans l'exercice de leur juridiction, les tribunaux ecclésiastiques arrêtèrent l'invasion du jansénisme qui menaçait ces belles contrées, et déployèrent, pour les préserver des mauvais livres, autant de zèle et d'activité que les commissions sanitaires pour éloigner des ports de mer les marchandises infectées de la peste. Un siècle de paix et de prospérités fut le prix de leur vigilance. Les hérétiques, les incrédules ne cessaient alors de répéter que l'Espagne et le Portugal étaient plongés dans la plus stupide igno-

[1] On trouvera dans les chapitres suivants les preuves de ce qui est avancé dans cette introduction.

rance. Nous prouverons bientôt la fausseté de cette assertion ; mais, quand même cela serait vrai, si nous comparions les effets de cette ignorance à ceux des *lumières du siècle*, ce ne serait pas nous peut-être qui aurions à rougir. Heureuse ignorance ! pourrions-nous dire, qui maintenait l'ordre et la paix au sein des peuples, donnait des fils soumis à l'Eglise et des sujets fidèles aux souverains.

Vers la fin du XVIII[e] siècle, sous le ministère du comte d'Aranda, en Espagne, et sous celui du marquis de Pombal, en Portugal, les digues qui arrêtaient le torrent des mauvais livres[1] furent rompues, et le jansénisme commença à trouver quelque faveur. On vit alors cette secte, la plus astucieuse de toutes celles qui ont troublé la paix de l'Eglise, nier d'abord sa propre existence ; puis, sous le masque de l'hypocrisie la plus habile, persuader aux gouvernements que dans son sein se trouvaient les sujets les plus fidèles, les défenseurs les plus intrépides des droits du trône contre les usurpations de la cour de Rome et la redoutable puissance du clergé. Les souverains pontifes se hâtèrent d'élever la voix pour avertir les gouvernements et leur annoncer les suites déplorables des doctrines qu'ils laissaient si imprudemment se propager ; partout leur voix fut méconnue. La postérité, du moins, rendra justice à leur zèle et à leur prévoyance. Bientôt éclata la révolution française, et cet événement terrible aurait dû dessiller les yeux des moins clairvoyants. Les jansénistes, qui s'étaient vantés jusqu'alors d'être le plus ferme appui de la royauté, se hâtèrent de lever le masque, et furent les premiers à se ranger sous l'étendard du philosophisme et des ennemis du trône[2]. Le con-

[1] *Le Constitutionnel* du 3 septembre 1836 dit, en parlant de la classe moyenne de l'Espagne : « Les philosophes du XVIII[e] siècle sont ses oracles, Voltaire et Diderot « ses bréviaires. » (*Note du Trad.*)

[2] « Les systèmes des philosophes et des jansénistes sont en parfait accord, se « soutiennent mutuellement, visent au même but, et ont produit, comme ils le de- « vaient et comme le voulaient leurs auteurs, les fruits amers dont les gens ver- « tueux sont plus que rassasiés, » Page 6 de l'ouvrage intitulé : *Ligue de la théologie moderne* (janséniste) *avec la philosophie contre l'Église de Jésus-Christ.*

« La manière d'agir de ces novateurs, leur marche insidieuse et leurs menées « frauduleuses sont très-bien développées dans ce livre. Il sera très-utile de le lire « en entier (*integer legendus*). » *Réponse de S. S. Pie VI aux métropolitains de Mayence, de Trèves,* etc. *sur les nonciatures apostoliques.* Rome, 1790.

(*Note du Trad.*)

ventionnel Grégoire, le chef ou plutôt le patriarche des jansénistes français, s'empressa d'aller visiter Utrecht, la Jérusalem du jansénisme, pour réchauffer le zèle de ses cosectaires et les confirmer dans le schisme et l'hérésie. Eloigné de Paris par suite d'une commission dont il fut chargé en province, lorsque l'infortuné Louis XVI fut condamné à mort, il se hâta d'écrire à la Convention pour revendiquer l'honneur du régicide. Plusieurs autres ecclésiastiques mirent le même empressement à faire éclater leur haine contre les rois. De ce nombre fut l'abbé Adrien Lamourette, que je ne cite que pour faire voir en lui *le janséniste avant et pendant la Révolution.* En 1788, Lamourette publia un ouvrage assez estimé[1], dans lequel on remarque le passage suivant : « Examinez bien, Philémon, quels sont encore aujourd'hui les hommes les plus turbulents et les plus dangereux. Ce n'est pas ce bon peuple qui vit au fond de nos champs et de nos provinces ; ce peuple qui ne sait pas raisonner, mais qui sait agir ; ce peuple si humble, si laborieux et si doux, qui va écouter assidûment la voix de son pasteur, et qui paie tranquillement le tribut à son prince. Mais les vrais perturbateurs de la religion et de l'Etat, ce sont ces faux sages qui, à force d'analyser des vérités sacrées, et de vouloir réduire nos devoirs religieux, anéantissent l'Evangile ; et qui, au lieu de faire servir leurs talents et leur raison à fortifier dans le cœur de leurs concitoyens le saint amour de la justice, et à affermir les puissances contre les agitations de l'indépendance et de l'orgueil, osent s'établir publiquement les juges des rois, régler les limites de leur pouvoir, déterminer jusqu'où leurs sujets leur doivent l'obéissance, et faire chanceler, par les séditieuses maximes qu'ils sèment dans le sein des empires, l'unique base de toutes les sociétés de la terre. » Dans le chapitre IX du même ouvrage, on lit encore ces paroles : « Jésus-Christ, dans l'Evangile, ne fait point sonner à nos oreilles les noms fastueux de *patrie*, d'*humanité*, d'*égalité*, etc. »

Celui qui avait écrit ces paroles en 1788 fut, en 1789, un des premiers à déserter la religion dont *il avait vanté les délices*, et mérita d'être nommé archevêque intrus de Lyon. En 1791, il publia quel-

[1] *Les Délices de la religion, ou le pouvoir de l'Évangile pour nous rendre heureux.* Paris, 1788.

ques discours intitulés : *Vêpres et Prônes civiques*, ou *le Pasteur patriote*. En voici un échantillon : « On croit d'ordinaire que les sys-« tèmes irréligieux qui, depuis un demi-siècle, inondent nos villes et « nos provinces, sont le fruit des efforts que le libertinage a opposés « en tout temps à la voix importune des remords et à la crainte de « l'avenir ; mais l'intérêt du vice n'est que la cause secondaire de « l'impiété. L'incrédulité réduite en système a sa première origine « dans la haine que les esprits réfléchis et sensés ont conçue contre « une théologie qui a consacré la tyrannie, qui a flatté l'orgueil des « dépositaires du pouvoir, qui a fait une loi à tous les peuples de la « terre de souffrir l'esclavage, et qui ouvre l'enfer sous les pieds de « quiconque oserait dire à ses frères : DEVENONS LIBRES. »

Les déclarations solennelles et les écrits des jansénistes français ne produisirent point les effets salutaires qu'on pouvait en espérer, et partout le jansénisme conserva de puissants protecteurs. En 1794, les illustres cardinaux Mendoza, patriarche de Lisbonne, et Bellisomi, prononce du Saint-Siége, ne purent obtenir la permission de publier la bulle dogmatique *Auctorem fidei*, tandis qu'on laissait pénétrer en Portugal des exemplaires du synode condamné de Pistoie. La faction janséniste devint encore plus puissante en Espagne, et j'appris, pendant mon séjour à Lisbonne, qu'une multitude de livres impies et un très-grand nombre d'exemplaires de la Théologie de Lyon avaient été expédiés des ports de Carthagène et de Cadix pour les colonies espagnoles. On a recueilli ce que l'on a semé. Mais lorsqu'on voit des pays qui ont déjà reçu les plus terribles leçons caresser encore les serpents qui les ont déchirés d'une manière si cruelle, quelle espérance peut-on concevoir pour l'avenir? Le grand orateur de Rome appelle l'histoire l'école de la morale, l'institutrice du genre humain, *magistra vitæ*. Il y a plus de quatre mille ans que le genre humain est à son école, et, quoiqu'elle lui offre toujours les mêmes scènes, nous ne savons pas que ses leçons aient eu une bien salutaire influence. Toutefois, depuis que la philosophie s'est emparée de l'enseignement de l'histoire, nous croyons qu'il importe de bien établir la vérité historique ; il importe surtout aujourd'hui de faire connaître aux gouvernements et aux peuples les causes des maladies appelées indéfinissables dont la société moderne est travaillée, et qui se terminent par de si violentes convulsions. *Et nunc, reges, intelligite !...*

MÉMOIRES

SUR LA NONCIATURE DE PORTUGAL,

SUIVIS

DE LA RELATION D'UN VOYAGE A GIBRALTAR.

CHAPITRE Ier.

Pourquoi le Portugal est un des pays les plus mal connus de l'Europe. — Coup d'œil général sur son histoire. — Sa décadence. — Ministère de Pombal. — Mémoires de la duchesse d'Abrantès.

Le Portugal et les Portugais sont généralement mal connus; peu d'étrangers vont visiter cette contrée, située à l'extrémité de l'Europe, et dont l'accès par le continent n'est ni sans difficultés ni sans danger. D'un autre côté, le Portugais est si attaché au sol qui l'a vu naître qu'il a, pour ainsi dire, l'horreur des voyages, et il est rare de trouver dans les capitales même de l'Europe d'autres Portugais que le consul ou l'ambassadeur de cette nation. Parmi les négociants qui se rendent par mer à Lisbonne ou à Porto, les uns s'y établissent, et les autres ne sont pas assez instruits ou n'ont pas assez de renseignements pour bien connaître le Portugal. En général, ceux qui ont écrit sur ce pays sont des philosophes ou des protestants qui nous représentent la nation portugaise comme un peuple barbare, plongé dans la plus profonde ignorance, livré aux superstitions les plus ridicules, et qui attribuent l'abaissement de ce malheureux pays aux dogmes catholiques et à l'influence de la papauté. Il est temps de faire connaître la vérité; je la dirai tout entière avec la plus grande franchise.

La nation portugaise est une de celles qui méritent le plus d'être connues, à cause de ce qu'elle a été, et du rôle qu'elle pourrait jouer encore, si un gouvernement sage améliorait l'éducation des hautes classes et répandait, à l'aide de bonnes méthodes, une instruction bienfaisante parmi le bas peuple. Cette nation a brillé, à différentes époques, du plus grand éclat, et l'histoire lui a donné une place distinguée parmi les peuples les plus célèbres de notre ère. Je n'ai pas besoin de rappeler que les premiers rois de Portugal, à la tête d'une poignée d'hommes, osèrent affronter et vainquirent par des prodiges de valeur la puissance des Maures. Il est une époque bien plus glorieuse encore pour les Portugais, celle de 1481 à 1557, appelée avec raison le *siècle d'or* du Portugal. C'est alors qu'on vit d'intrépides navigateurs portugais aller les premiers chercher de nouveaux mondes ; leurs succès enflammèrent tous les esprits ; la navigation prit un grand essor ; on connut bientôt de nouvelles productions, de nouveaux trésors, et l'Europe se trouva comme souveraine sur tous les points du globe. Ce fut le Portugais Vasco de Gama qui, le premier, en 1486, osa doubler le redoutable cap de Bonne-Espérance et montra le chemin maritime des Indes. Quelques années après (1520), Magalhaens, appelé par nous Magellan, autre navigateur portugais, au service du roi de Castille, doubla l'Amérique méridionale et découvrit le passage de la mer Atlantique à la mer Pacifique. En 1500, huit ans après la découverte de l'Amérique par Colomb, Pierre Alvarez Cabral découvrit le Brésil, et les Portugais furent si fiers d'être parvenus aux antipodes que leurs écrivains répétèrent souvent avec complaisance ces paroles emphatiques : *Les Portugais ont trouvé fond avec leurs ancres là où saint Augustin n'avait pas trouvé fond avec son génie* [1]. Les Portugais offrirent alors au monde le spectacle d'une poignée d'Européens conquérant en Asie un multitude de provinces et de royaumes, et faisant subir leur joug, non, comme les Espagnols en Amérique, à des peuplades sauvages que la seule explosion des armes à feu renversait de frayeur, mais à des peuples valeureux que les Vénitiens avaient pourvus d'armes et de munitions de guerre pour empêcher l'établissement des Portugais dans l'Inde. Ils firent de tels

[1] Os Portuguezes derao fundo com as ancoras, onde santo Agostinho nao achou fundo com intendimento.

prodiges de valeur que le nom portugais devint la terreur de l'Orient, comme le nom romain avait été jadis celui de l'Occident. A cette époque, les belles-lettres et les sciences sacrées florissaient en Portugal, comme le prouvent les ouvrages élégants de Osorio [1], évêque d'Algarve, appelé le Cicéron portugais; le célèbre poëme de Camoëns, *la Lusiade*, et l'éclat que jetèrent au concile de Trente les prélats et les théologiens portugais. Trois rois seulement occupèrent le trône de Portugal pendant cette période, Jean II, Emmanuel Ier et Jean III, ceux qui ont montré le plus de vénération pour le Saint-Siége et de dévouement à l'Eglise. La grande prospérité de leur règne fut, au dire d'un historien, une récompense temporelle du zèle de ces grands princes pour la propagation de la foi, qu'ils étendirent en Afrique et dans les Indes avec plus d'ardeur que leur propre domination. Que les écrivains irréligieux cessent donc de nous répéter que l'abaissement et la décadence du Portugal sont dus aux principes catholiques et à l'influence de la cour de Rome.

La gloire du Portugal commença à s'éclipser à la suite de la malheureuse expédition et de la mort du roi Don Sébastien en Afrique [2], sous le règne du vieux et faible Henri, cardinal et roi, dans lequel s'éteignit la première dynastie des rois portugais. Après la mort de ce prince, le Portugal devint une province de l'Espagne, et resta durant soixante ans effacé de la liste des puissances européennes.

En 1640, la nation portugaise sortit tout à coup de son sommeil de mort, se leva comme un seul homme, s'affranchit, et plaça sur le trône la famille de Bragance : révolution d'autant plus prodigieuse qu'elle eut lieu presque sans effusion de sang. La supériorité des Portugais dans la longue lutte qu'ils eurent à soutenir avec une puissance colossale relativement à eux, les deux célèbres victoires d'Ameixial en 1663, et de Montes-Claros en 1665, rendirent à ce peuple tout l'éclat de son ancienne réputation. Les princes de la maison de Bragance, dont l'Espagne fut obligée de reconnaître la souveraineté, montrèrent la même piété que leurs prédécesseurs. Le premier roi de cette maison, Don Jean IV, sollicité par les hérétiques ses alliés de se

[1] Ses écrits, tous en latin, sont : 1° *De Nobilitate, de gloria, de regis institutione;* 2° une histoire fort estimée, intitulée : *De Rebus gestis*, Lisbonne, 1571; 3° des *Traités théologiques.* (*Note du Trad.*)

[2] Défait et tué en 1578 à la bataille d'Alcaçar. (*Note du Trad.*)

séparer de Rome, rejeta ces conseils perfides, quoiqu'il dût être fort mécontent de la conduite du Saint-Siége à son égard, et voulut conserver dans toute sa pureté la foi de ses ancêtres. Son exemple fut suivi par ses fils, Don Alphonse V et Don Pedro II, et le règne de ce dernier fut marqué par la réconciliation et l'harmonie la plus parfaite avec la cour de Rome. Son successeur, Jean V, dont les Portugais parlaient encore avec enthousiasme en 1795, embellit Lisbonne et ses environs d'édifices aussi utiles que magnifiques, fut le protecteur des sciences et des arts, le bienfaiteur des églises, et mérita le titre glorieux de *très-fidèle*, qui lui fut donné par l'immortel Benoît XIV. Sous son règne, le Portugal fut si florissant et si riche qu'on pouvait appliquer à ce prince ces paroles de l'Ecriture au sujet de Salomon : « Que de son temps l'argent devint commun comme les « pierres[1]. » Les maladies continuelles dont il fut affligé dans ses dernières années affaiblirent son corps et son esprit, et la prospérité publique reçut de graves atteintes. Dans la période comprise entre l'incorporation du Portugal à l'Espagne et le règne de Jean V, quoique les sciences et les belles-lettres fussent loin de briller de tout leur ancien éclat, le Portugal montra cependant encore des écrivains remarquables, philosophes, historiens, théologiens, et la chaire compta plusieurs prédicateurs distingués.

Don Joseph Ier, fils de Jean V, hérita du respect et de la vénération de son père pour le Saint-Siége, mais malheureusement il n'eut pas la même énergie, et ce roi est compris au nombre des souverains qui sont les sujets et quelquefois même les esclaves de leurs ministres. Alors, quand, par une juste punition du Ciel, le pouvoir tombe aux mains d'hommes ambitieux et méchants, l'Écriture sainte nous apprend par l'histoire d'Aman les calamités qui peuvent peser sur le malheureux peuple. Le ministre qui tint les rênes du gouvernement, sous Don Joseph, fut le fameux Sébastien Carvaglio[2] ou Carvalho, plus connu en Europe sous le nom de Pombal. Arrêtons-nous quelques instants en présence de cet homme dont le nom a eu tant de retentissement.

Amis et ennemis, tous ont parlé de Pombal avec partialité. Les

[1] «*Fecit ut tanta esset abundantia argenti quanta et lapidum.*» 3 Reg., X, 27.
[2] Les Portugais prononcent *Carvaglio*.

uns, pénétrés d'horreur en présence de ses actes de cruauté, peignent toutes actions sous les plus noires couleurs, et lui refusent la justice qui lui est due pour la justesse de quelques vues administratives. Les jansénistes, au contraire, et les philosophes nous le représentent comme un grand ministre, osent même le comparer aux Ximenès, aux Sully, aux Richelieu et aux Colbert, et l'ont appelé l'*illuminateur* de sa nation. Pour nous, nous ne le jugerons que d'après les actes de son ministère.

Sébastien Carvaglio fut homme de talents peu communs, d'un caractère fier et énergique, impatient de toute opposition, et dominé par le désir de se faire un grand nom. Lorsqu'il entra au ministère, il méditait de grands et utiles projets de réforme : il voulait faire cesser les désordres qui régnaient en Portugal depuis les dernières années du règne de Jean V, encourager le commerce et l'agriculture, mettre la marine sur un pied respectable, diminuer le poids du joug que l'Angleterre avait imposé au Portugal, et rendre plus soumise à la couronne la première noblesse de Lisbonne, qui affectait un air de hauteur et d'indépendance en présence du faible roi Joseph. L'activité intelligente et prodigieuse qu'il déploya à l'occasion du terrible tremblement de terre de Lisbonne, les applaudissements publics qu'il recueillit, lui gagnèrent la confiance entière de son souverain. Tout fléchit bientôt devant l'inflexible volonté de ce ministre, qui, durant un quart de siècle, gouverna despotiquement le Portugal, ayant sous la main tous les éléments désirables pour faire prospérer cette nation. L'accomplissement des plus vastes projets aurait dû signaler son administration, s'il avait eu les qualités des grands hommes auxquels ses panégyristes l'ont comparé. Mais, parmi les mesures qu'il méditait à son entrée au ministère, et qui auraient pu lui mériter le nom de grand ministre, les unes restèrent incomplètes, les autres sans exécution, et d'autres, pour n'être pas conduites avec assez de modération, devinrent très-funestes. Il ne sut pas mettre en valeur les vastes terrains incultes qui couvrent près du tiers du Portugal; il ne sut pas non plus retirer des colonies, et surtout de celle du Brésil, une des plus riches colonies du monde, toutes les ressources qu'elles lui offraient pour alimenter le commerce; il ne donna aucun essor à la marine marchande, qui, en enrichissant l'État, lui aurait fourni une pépinière de marins habiles pour la marine royale; il encouragea peu

les beaux-arts, et laissa peser de tout son poids le joug anglais sur le Portugal. S'il abaissa la noblesse et la rendit plus soumise à la couronne, il ne fit en cela qu'imiter le sauvage qui coupe et abat l'arbre pour en recueillir les fruits. Une seule plaisanterie sur sa personne, la moindre critique de ses actes ministériels, une parole imprudente suffisaient pour faire arrêter et jeter en prison les premiers seigneurs de Lisbonne.

Pombal n'avait pas besoin de faire graver sur la porte des prisons ces terribles paroles du Dante : « *Lasciate ogni speranza, voi ch' entrate;* Vous qui entrez, laissez toute espérance : » ses victimes le savaient bien. Ainsi périrent le vicomte Ponte de Lima, le comte d'Obidos, Don Emmanuel Souza Calharis, capitaine des gardes, aïeul du duc actuel de Palmella, et plusieurs autres personnages illustres, dont quelques-uns ne purent obtenir sur leur lit de mort l'assistance d'un médecin, ni celle d'un ministre de la religion. On ne doit pas s'étonner si les philosophes et les libéraux, toujours si empressés de crier au despotisme à chaque édit d'un roi, à chaque ordre d'un ministre, se sont faits les panégyristes de Pombal. La cruauté de ce ministre envers la noblesse, sa haine contre la religion, qui le rendit le vil instrument des sectes ennemies de l'Eglise, voilà ce qui lui a mérité, dans le siècle de la philosophie et des lumières, les titres glorieux de grand homme et de grand ministre.

Pombal commença sa carrière diplomatique en Allemagne, et c'est à ce foyer du protestantisme qu'il apprit à haïr l'Eglise et les ordres religieux. Dans la guerre qu'il déclara au Saint-Siége et au sacerdoce, il eut recours à des armes qui, dans des mains habiles, ont toujours fait les blessures les plus profondes à l'Eglise.

Après avoir donné le premier signal de la persécution contre un ordre célèbre par les services qu'il a rendus à la religion et aux sciences, il corrompit l'enseignement public dans les écoles, les Universités, et surtout dans celle de Coïmbre. Il mit entre les mains de la jeunesse des livres remplis de maximes schismatiques et tendant à l'hérésie, tels que les *Dissertations historiques* de Dupin [1], et le fameux livre de Mgr de Hontheim, connu sous le nom de Justin Fé-

[1] *De antiqua Ecclesiæ disciplina dissertationes historicæ;* ouvrage condamné par un bref d'Innocent XI, du 22 janvier 1688.

bronius[1]. Il ouvrit l'entrée du royaume aux ouvrages des écrivains appelés *royalistes*, et la ferma à ceux qui défendaient l'autorité du Saint-Siége. Il ne souffrit même point qu'une seule voix s'élevât pour en défendre les droits sacrés, et il ne rougit pas de jeter dans une étroite prison un vénérable évêque, dont tout le crime était d'avoir averti son troupeau de s'éloigner des sources empoisonnées qui lui étaient offertes. Il fit imprimer et circuler des ouvrages conformes à ses principes, composés par des écrivains qui lui étaient vendus, et surtout par le fameux Oratorien Antoine Pereira. Celui-ci publia divers écrits condamnés par la Congrégation de l'Index[2], dans lesquels il exalte l'autorité des évêques pour rabaisser la primauté du pape, et attribue une si grande autorité aux souverains, en matière ecclésiastique, que sa doctrine n'est qu'une sorte d'anglicanisme. Enfin, Pombal rompit toute communication avec le Saint-Siége, et laissa pendant quelques années le Portugal dans un état de schisme. Plus tard, pour plaire à la princesse Marie, qui devait être l'héritière du trône, et peut-être aussi pour tranquilliser l'esprit du roi, il ouvrit une négociation avec Rome pour le rétablissement de la *nonciature de Lisbonne*, qui fut occupée par Mgr Conti, de l'illustre famille de ce nom, et petit-neveu d'Innocent XIII; mais les intérêts de l'Eglise restèrent toujours sacrifiés, parce qu'on ne révoqua pas les lois destructives de la liberté et des immunités ecclésiastiques, qu'on ne mit aucun frein aux usurpations des tribunaux civils en matière religieuse, et que l'Université de Coïmbre continua d'être la propagande des doctrines les plus perverses. Marie Ire, qui succéda à Don Joseph, améliora la condition du clergé, mais l'œuvre de Pombal subsista toujours. Bientôt la génération qui, sous ce ministère, avait fréquenté l'Université de Coïmbre, envahit toutes les charges de l'Etat, propagea les maximes les plus pernicieuses, et prépara les voies aux révolutions qui déchirent aujourd'hui ce malheureux pays[3]. On a re-

[1] *De statu Ecclesiæ et legitima potestate Romani pontificis;* ouvrage condamné par un décret du 29 février 1764.

[2] Sous le titre de *thèses,* condamnées par un décret du 16 juin 1766.

[3] Madame la duchesse d'Abrantès, femme du général Junot, d'abord ambassadeur de France en Portugal, et ensuite gouverneur général de ce royaume, sous le titre de duc d'Abrantès, a publié sur le Portugal de longs mémoires, écrits avec beaucoup d'esprit et de grâce, mais qui laissent souvent à désirer, sous le rapport de l'exactitude et de la vérité. Je n'en fais pas un crime à cette dame, qui sans

cueilli ce que l'on a semé ; et c'est ainsi que se vérifient chaque jour ces paroles de notre divin Rédempteur : *Prudentiores filii tenebrarum filiis lucis.*

doute aura été trompée par les personnes qui l'entouraient. Lorsque madame l'ambassadrice arriva à Lisbonne, les Portugais mécontents, qui méditaient déjà des innovations, s'empressèrent, sans doute, de lui faire la cour pour gagner ses faveurs. Ces personnes durent lui vanter le ministère de Pombal, pour dénigrer le gouvernement qui existait alors, et lui présenter, sous les couleurs les plus défavorables, les princes de la famille royale, la première noblesse de Lisbonne, et surtout le clergé. Madame la duchesse, dont tout le temps était partagé entre les visites, les conversations du monde et les dîners diplomatiques, n'eut certainement pas le temps de soumettre à une critique sévère les renseignements qu'elle recueillait. Lorsque le Portugal fut occupé par les Français, cette dame se trouva entourée de révolutionnaires, qui durent faire les frais des matériaux de ses Mémoires. Si elle avait interrogé les bons vieux Portugais, qui avaient vu dans leur jeunesse le gouvernement de Pombal, elle n'aurait pas fait de ce ministre de si magnifiques éloges.

On trouve, du reste, dans les Mémoires de madame la duchesse d'Abrantès, des aveux remarquables. Dans le XIIe volume, chapitre IX, l'auteur, quoique admiratrice de Bonaparte, avoue ingénument que son héros a fait de grandes fautes, qui l'ont perdu, et que celle qui a le plus contribué à sa chute est sa conduite envers le pape Pie VII. Après avoir dit que la captivité de ce pontife, l'occupation des États de l'Église et la bulle d'excommunication irritèrent fortement contre lui l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne, elle finit par ces paroles : « En 1814, l'empereur, « privé de quatre cent mille braves soldats, immolés en Espagne au démon du fana- « tisme, put connaître combien lui coûtait cher la violation du domicile de saint « Pierre. »

CHAPITRE II.

Mon arrivée à Lisbonne. — Situation de cette ville. — Détails sur le règne de la princesse Marie. — Sa démence. — Du prince régent. — Du ministère. — Aventures de Séabra. — Du clergé. — De l'épiscopat. — Patriarche de Lisbonne. — L'évêque de Coïmbre persécuté par Pombal. — Pombal aux pieds de l'évêque de Coïmbre. — Lémos Faria. — Inquisitions de Portugal, d'Espagne et de Rome. — Du grand inquisiteur Mello. — Causes de la destruction des ordres religieux en Europe. — Causes de la décadence de la discipline monastique en Portugal. — Effets de l'enseignement de Coïmbre. — Cérémonie des *fasce*.

Nommé par Pie VI à la nonciature de Portugal le 2 février 1794, je ne partis pour ma résidence que vers la fin du printemps de l'année suivante. Le 10 mai 1795, je m'embarquai à Livourne sur un petit vaisseau ragusien. Après quatorze jours d'une navigation heureuse, le 24 du même mois, nous arrivâmes le soir près de la rade de Lisbonne, à laquelle les Portugais donnent le nom de *barra.* Le capitaine du vaisseau ne voulut point entrer le même jour, à cause du danger du passage, pour lequel on est obligé de prendre un pilote portugais. Le lendemain, nous entrâmes de bonne heure dans la rade, et nous vîmes tout à coup se dérouler devant nous, comme par enchantement, un des plus magnifiques tableaux qu'on puisse contempler. D'un côté s'offrait à nos regards la ville de Lisbonne, qui, des bords du Tage, ou plutôt du golfe où ce fleuve se jette, s'élève en amphithéâtre sur le penchant d'une colline; situation ravissante que l'on peut comparer à celles de Naples et de Constantinople, les deux plus célèbres du monde. De l'autre côté, c'est-à-dire sur la côte qui regarde Lisbonne, dans un éloignement d'environ quatre milles, on apercevait la forteresse d'Almada et plusieurs villages disséminés

sur les revers pittoresques de plusieurs collines couvertes de beaux vignobles qui produisent les vins si connus sous le nom de *barra barra*. Lorsque le capitaine eut jeté l'ancre, j'envoyai annoncer mon arrivée au cardinal Bellisomi mon prédécesseur, et je le priai de faire auprès de la cour les démarches nécessaires pour ma réception et mon entrée à Lisbonne. La cour habitait alors le château royal de Quéluz, à sept milles de la capitale, ce qui m'obligea de rester trente-six heures à bord. Le lendemain matin, un bâtiment de la cour, appelé *galiote royale*, vint me prendre, et, comme j'approchais de la plage, la forteresse de Belem, qui commande le port, fit entendre une salve d'artillerie. Le vicomte d'Asséca, un des premiers nobles de Lisbonne, qu'on nomme *hidalgos*, m'attendait sur le rivage avec une voiture attelée de huit chevaux pour me conduire chez le cardinal Bellisomi. Quelques jours après, je fus admis à présenter mes lettres de créance.

Pour donner une idée exacte de la position d'un ministre du Saint-Siége à Lisbonne, je dois exposer ici le tableau de la cour et faire connaître les personnages qui étaient alors sur la scène politique.

L'année de mon arrivée à Lisbonne était la dix-huitième du règne de Marie Ire. Cette princesse, en montant sur le trône en 1777, avait brisé le joug tyrannique que Pombal avait fait peser sur le Portugal. Son affabilité, son amour maternel pour ses peuples et sa grande piété avaient fait saluer son avénement comme l'aurore d'un règne heureux. Marie fit quelque bien, mais ne réalisa pas les espérances qu'elle avait données, parce qu'elle n'avait pas assez de connaissance des affaires, et qu'elle n'eut pas le bonheur de trouver, ou peut-être le talent de choisir un conseiller habile et prudent. Le roi Don Pierre III, son oncle et son mari, était un très-bon chrétien, mais n'avait pas la portée d'esprit et les lumières nécessaires pour diriger sa femme dans l'art difficile de régner. Les ministres que Marie avait choisis, quoique opposés à Pombal, étaient élèves de l'Université de Coïmbre, par là même peu favorables à l'Eglise, et d'ailleurs peu capables. Si l'épiscopat, à l'avénement de cette princesse, eût montré plus de zèle, et le ministre du Saint-Siége plus d'activité, peut-être auraient-ils repris une grande partie du terrain qu'on avait perdu; mais malheureusement il n'en fut pas ainsi, et le nouveau ministère ne fut que le continuateur du système de Pombal, système qui était

un anglicanisme caché. On espéra quelque temps que Marie, éclairée par l'expérience, rendrait enfin à l'Eglise la liberté dont elle avait joui sous ses prédécesseurs. Mais cet espoir ne tarda pas à s'évanouir par un événement funeste, la démence de la reine, troublée par l'idée fixe que l'arrêt irrévocable de sa réprobation était déjà écrit dans le ciel. On vit alors cette princesse, naguère si pieuse, prendre subitement en horreur les exercices de la religion, refuser d'entrer dans une église ou dans son oratoire, et fuir à la vue d'un crucifix ou d'une image de la sainte Vierge. De temps en temps, dans ses conversations, elle s'écriait tout à coup : *Je suis damnée, je suis damnée.* Marie, étant encore fort jeune, fut longtemps tourmentée par les scrupules ; mais un vieux Carme, qui la dirigeait, lui apprit à triompher de ce défaut, et rendit la paix à cette âme agitée. Après la mort de ce religieux, on lui donna pour confesseur un jeune Oratorien, de l'illustre famille de Mello, parent du marquis Ponte de Lima, alors premier ministre ; car, en Portugal comme ailleurs, le confesseur des princes est un personnage de cour qui ne se tient pas toujours dans les limites que son ministère lui prescrit.

C'est à ce jeune Mello, évêque *in partibus,* que la voix publique et le prince du Brésil lui-même attribuaient la démence de la reine. Ce qui fortifiait cette accusation, c'est que Mello était fort attaché aux maximes de Quesnel, cet Oratorien si fameux dans l'histoire du jansénisme, dont les dogmes effrayants ont porté plus d'une fois au désespoir. On fit venir d'Angleterre le docteur Willis, célèbre pour la guérison des fous ; ce médecin déclara que la maladie était au moins aussi morale que physique ; qu'il avait bien l'espoir de rétablir la santé de la reine, mais qu'il fallait appeler un ministre de la religion pour la maladie morale. Cette malheureuse princesse recouvra la santé, mais jamais la raison ; toutefois elle conserva dans sa démence ses anciens sentiments de respect et de vénération pour le Saint-Siége. Lorsqu'on apprit à Lisbonne que les troupes de la république française s'étaient emparées de Rome, et avaient violemment transporté Pie VI en Toscane, une personne de la cour communiqua cette nouvelle à la princesse. Le lendemain, lorsque le prince de Brésil entra chez sa mère pour lui baiser le main, selon sa coutume : « Jean, « lui dit-elle, est-ce bien vrai que les Français se sont emparés de « Rome, et qu'ils ont enlevé le pape ? — Ce n'est que trop vrai, lui ré-

« pondit le prince. — Et vous autres souverains catholiques, ajouta-t-« elle, vous ne faites rien pour rétablir le Saint-Père sur son siége? « Vous ne tenez donc plus à la religion catholique ? » Cette malheureuse princesse vécut encore plusieurs années, et fut conduite au Brésil lorsque son fils Don Jean abandonna le Portugal à l'approche de l'armée française commandée par le général Junot. Elle mourut dans ses Etats d'Amérique, sans qu'une lueur de raison vînt éclairer ses derniers moments, grâce cependant assez ordinaire aux personnes qui sont dans la même situation.

Don Jean, qui gouverna le royaume au nom de sa mère, fut un prince excellent, remarquable par sa piété filiale, mais peu jaloux de l'honneur du trône. Après l'incendie du palais royal de l'*Ajuda,* il se retira dans une maison de campagne à sept milles de Quéluz, et y vécut pendant tout le temps de ma nonciature avec la simplicité d'un particulier. Si son règne ne fut pas aussi heureux qu'on pouvait l'espérer, c'est que ce bon prince, comme la plupart des rois du Portugal, n'avait pas reçu cette éducation forte, si nécessaire à ceux qui sont chargés de la mission la plus difficile à remplir sur la terre, celle de gouverner les peuples.

Vers la fin de son règne, il s'éleva en Portugal une terrible tempête politique, et le roi Don Jean n'était point capable de l'affronter ni de l'apaiser. Il souffrit l'insulte d'une faction séditieuse qui le força à jurer une constitution destructive des droits de sa couronne ; alors il put prévoir les malheurs qui allaient fondre sur son royaume avec les fureurs d'une guerre civile, funestes effets des maximes révolutionnaires que ni lui ni sa mère n'avaient su réprimer. La fin de son règne fut marquée par la séparation du Brésil et du Portugal.

Les personnes qui occupaient le ministère à mon arrivée à Lisbonne étaient : Don Thomas-Joseph Vasconcellos Tellès Nogueira de Silva, marquis de Lima, premier ministre ; le chevalier Pinto, ministre des affaires étrangères ; Joseph Séabra, ministre de l'intérieur ; le ministère de la marine était vacant par la mort de Martin de Mello. Le premier ministre, qui appartenait à une des premières maisons du royaume, était chargé d'un poids au-dessus des forces de son âge ; c'était, au reste, un gentilhomme aimable et religieux, qui, sans avoir de grands talents, aurait pu aider le prince à détruire les abus dont j'ai parlé, s'il n'avait été entouré d'ecclésiastiques entachés de

jansénisme. Le chevalier Pinto, qui avait été, durant quelques années, ambassadeur en Angleterre, était parfaitement à la hauteur de son ministère.

Joseph Séabra est un des hommes dont la vie offre les phases les plus opposées. Dans sa jeunesse, il mérita toute la faveur du puissant Pombal, qui lui confia de hauts emplois, en fit le dépositaire de sa pensée et l'instrument principal de son despotisme. Mais bientôt il le précipita du faîte où il l'avait élevé, le bannit du Portugal, et le fit jeter sur les côtes d'Afrique, dans le royaume d'Angola, où il fut recueilli par un nègre qui lui donna la plus généreuse assistance. Après la mort du roi Don Joseph, la reine Marie le rappela de l'exil et le nomma secrétaire d'Etat. On a lieu d'être étonné qu'une princesse aussi pieuse eût confié à un homme dont les principes irréligieux lui étaient connus un ministère qui lui donnait une grande influence dans les affaires de l'Eglise. Les causes de la disgrâce et de l'élévation de Séabra, lesquelles méritent de trouver place ici, expliqueront le motif de ce choix. Sous le règne du roi Joseph, le marquis de Pombal, prévoyant qu'il ne serait pas du tout en faveur auprès de la princesse Marie, qui était l'héritière du trône, et craignant peut-être même d'être soumis à un procès criminel, conçut le hardi projet d'exclure Marie du trône au profit de son fils Don Joseph, auquel il avait donné des maîtres qui lui étaient dévoués. Pour avoir, dans l'exécution de ce projet, l'appui d'une grande puissance, il entreprit une négociation secrète avec la cour de France, à l'effet de concerter le mariage de ce prince avec une princesse de cette cour. Pombal communiqua l'affaire à son favori Séabra : celui-ci, prenant conseil de ses intérêts, qui étaient ici d'accord avec la justice, dévoila toute la trame à la princesse, et fit par là même échouer le projet de Pombal. Ce fut alors que ce ministre, exerçant sa rage contre Séabra, le priva de toutes ses charges et le fit déporter en Afrique. La princesse Marie, en montant sur le trône, n'oublia point le service de Séabra, et, pour lui témoigner sa reconnaissance, elle sacrifia les intérêts de la religion; car Séabra fut du nombre de ceux qui ne deviennent pas meilleurs à l'école de l'adversité; il fut après sa catastrophe ce qu'il avait été auparavant, le disciple de Pombal, l'héritier de ses préjugés et de sa haine contre l'Eglise.

Du Clergé. — Je ne puis dissimuler, quelque pénible que soit cet

aveu, qu'une grande ignorance régnait dans le bas clergé du Portugal. Quant à ceux qui aspiraient aux dignités ecclésiastiques, comme c'était une nécessité pour eux de fréquenter l'Université de Coïmbre, ils étaient tous plus ou moins entachés de principes voisins du schisme et de l'anglicanisme.

L'épiscopat, qui comprenait un patriarche et dix évêques, était composé de personnes d'une conduite exemplaire et qui ne manquaient pas de science ; mais, accoutumés jusqu'alors à trembler au seul nom de Pombal, la plupart, ayant conservé l'esprit de cour, observaient scrupuleusement le précepte divin qui ordonne de rendre à César ce qui est à César, mais n'avaient pas le même zèle pour l'observation du précepte que l'Evangile ne sépare pas de celui-là. Toutefois je dois dire à leur décharge que peut-être ils n'auraient pas réussi à faire cesser les désordres et les abus du clergé, à cause de la protection que les tribunaux civils accordaient aux ecclésiastiques rebelles. Les magistrats, qui étaient presque tous élèves de l'Université de Coïmbre, ce foyer du jansénisme et du schisme, opposèrent toujours de grands obstacles au libre exercice de la juridiction ecclésiastique.

Le patriarche de Lisbonne était le cardinal Joseph de Mendoza, de l'illustre famille des comtes de Valdoreis, avec lequel j'eus toujours des rapports extrêmement agréables : c'était un prélat instruit, pieux, d'une doctrine pure, et dévoué de cœur au Saint-Siége ; mais la timidité naturelle qui le dominait l'empêcha de se prévaloir de l'autorité de son nom pour attaquer et dénoncer aux souverains, avec une liberté apostolique, l'enseignement pernicieux de Coïmbre, l'abus du pouvoir civil dans les affaires de l'Eglise, et les lois destructives des droits du souverain pontife.

Parmi les évêques de cette époque, il en est un auquel je dois une mention toute particulière, mais certes bien peu honorable ; c'est Don François Faria Lémos, évêque de Coïmbre, celui qui après Carvaglio fut le plus ardent propagateur du jansénisme et des doctrines perverses qui portent aujourd'hui des fruits si amers dans ce malheureux royaume. Voici l'histoire de son élévation au pontificat. En 1768, l'évêque de Coïmbre, Don Michel de l'Annonciade, voyant avec la plus amère douleur son diocèse inondé de livres dangereux, impies et schismatiques, fit plusieurs instances auprès du ministère pour ob-

tenir la permission de publier une lettre pastorale sur le danger des mauvais livres. Lorsqu'on voit ceux auxquels notre divin Maître a dit : *Ite, docete omnes gentes,* demander la permission de remplir leur devoir le plus sacré, on peut juger combien devait être enchaînée l'autorité épiscopale. Le prélat, voyant que ses démarches restaient sans succès, suivit le précepte apostolique, *obedire oportet magis Deo quam hominibus,* et publia la lettre pastorale que l'amour de son troupeau lui avait dictée. Au nombre des livres qu'il déclarait pernicieux et condamnés par le Saint-Siége se trouvaient le fameux ouvrage de Fébronius et les *Dissertations historiques* de Dupin, que Pombal faisait répandre. Ce ministre entra alors dans une grande colère, ordonna que le prélat fût arrêté, le fit conduire publiquement à Lisbonne par la force armée, le jeta dans une étroite prison destinée aux criminels d'Etat, envoya la lettre pastorale à un tribunal établi par lui sous le nom de *Censure royale* pour l'examen des ouvrages qui devaient être livrés à l'impression. Ce tribunal, composé des créatures de Pombal, s'abaissant jusqu'à la plus honteuse condescendance, osa déclarer cette lettre pastorale un *libelle diffamatoire, téméraire, insolent, séditieux*, *et indigne de la sainteté d'un évêque.* Bien plus, un décret du roi Don Joseph, notifié au chapitre de la cathédrale de Coïmbre, en date du 9 décembre 1768, déclarait le prélat coupable du crime de *lèse-majesté*, puni de mort civile, et le siége vacant. Ce décret portait en outre que, conformément aux canons du concile de Trente, on devait procéder à l'élection d'un vicaire capitulaire, et désignait pour cet office Don François Lémos Faria, l'ami de Pombal. Les chanoines, qui tremblaient au nom seul du roi, dont la volonté était celle de son cruel ministre, se montrèrent dociles à ces injonctions. Lémos se rendit aussitôt à Lisbonne, s'annonça comme pasteur légitime, et fit traduire, imprimer et publier le Catéchisme de Colbert, de la première édition condamnée, avec des notes injurieuses au Saint-Siége, dans lesquelles il se déclarait ouvertement pour la secte janséniste. Il mit de plus entre les mains de la jeunesse des livres pernicieux, tels que Fébronius, enfin travailla avec ardeur à la corruption de son diocèse. Jamais pasteur ne mérita davantage le nom de *loup ravisseur.* Cependant le ministère voulait intenter un procès au vénérable évêque Michel, comme coupable de félonie ; mais celui-ci répondit qu'en sa

qualité d'évêque il ne pouvait reconnaître d'autre juge que le souverain pontife, et qu'il ne répondrait jamais aux interrogatoires qui lui seraient faits par des personnes que le pape n'aurait pas investies de ce droit. Quelques années après eut lieu la réconciliation de la cour avec le Saint-Siége, mais le vénérable évêque continua de gémir sous le poids de ses chaînes, tandis que Lémos Faria, loin d'être repoussé comme intrus, fut nommé par Clément XIV, sur les instances du roi Don Joseph, évêque *in partibus* et coadjuteur de Coïmbre pour en occuper le siége lorsqu'il serait vacant. Après la mort du roi Don Joseph, la reine Marie se hâta de faire ouvrir la prison où languissait Michel de l'Annonciade; à l'aspect de ce vieillard vénérable, à qui la consécration du malheur et des souffrances avait encore donné quelque chose de plus auguste, tous s'inclinèrent, saisis d'un profond respect; la cour et la ville de Lisbonne l'accueillirent comme un saint, et il fut reconduit sur son siége au milieu des applaudissements et des bénédictions de tout le peuple. Un des premiers soins de ce pasteur rendu à son troupeau fut de faire la visite de son diocèse. Comme il entrait dans la terre de Pombal qui en faisait partie, son persécuteur vint au-devant de lui et se jeta à ses pieds; alors le saint évêque se mit aussi à genoux, le serra tendrement dans ses bras, et tous deux se mirent à pleurer; mais combien était différente la cause de leurs larmes! Cette scène émut si profondément Pombal, cet homme connu par la dureté de son cœur, qu'il ne put s'empêcher de dire à tous ceux qu'il rencontrait : *C'est un saint*, *c'est un saint.*

Ce vénérable évêque mourut deux ans après, et Lémos, en vertu des bulles de Clément XIV, alla prendre le gouvernement de l'église de Coïmbre, où il continua le rôle de *loup ravisseur :* même mépris pour le Saint-Siége et ses représentants, même zèle pour la propagation du jansénisme. Dans le temps de ma nonciature, il était en correspondance avec le fameux Grégoire, évêque intrus de Blois, fanatique janséniste, républicain et régicide. On se demandera comment cet homme a pu impunément jouer un pareil rôle sous le règne de Marie Ire et de Jean VI, tous deux connus par leur éminente piété. Deux mots suffisent pour l'expliquer : *la richesse de l'évêché de Coïmbre et la générosité de Lémos;* avec cela il lui fut facile de trouver des amis dans le ministère et dans les tribunaux.

De l'Inquisition.— Mgr Mello, confesseur de la reine, était grand-

inquisiteur lorsque j'arrivai à Lisbonne. Une seule anecdote suffira pour bien faire connaître ce prélat. Dans les premiers temps qu'il dirigeait la reine, il lui conseilla d'abolir le tribunal de l'Inquisition ; comme la princesse parut surprise et peut-être même scandalisée de ce conseil, le rusé prélat l'engagea à consulter quelques évêques qui se trouvaient alors à Lisbonne. La reine y consentit, et fixa à Mello le jour où ils seraient admis à son audience. Le prélat courut sur-le-champ prévenir ces évêques, et, comme il trouva en eux peut-être plus de complaisance qu'il n'espérait, il les conduisit à l'audience le jour fixé. Aussitôt qu'ils furent introduits, la reine leur dit : « Puis-« je, sans charger ma conscience, abolir de ma propre autorité le tribunal de l'Inquisition ? — Vous le pouvez, » lui répondirent les prélats. Alors la reine ajouta : « Puis-je pareillement, sans charger ma « conscience, conserver ce tribunal, à l'exemple de mes prédéces-« seurs? » Après un moment de surprise causée par cette demande imprévue, les évêques lui répondirent qu'elle le pouvait encore. « Eh bien, reprit la reine, si je puis, sans charger ma conscience, abo-« lir ou conserver le tribunal de l'Inquisition, je veux le conserver. » A ces mots elle congédia les prélats. Ce qui fut vraiment curieux, ce fut de voir, quelque temps après, ce même Mgr Mello briguer la charge de grand-inquisiteur d'un tribunal qu'il avait voulu abolir. J'ignore quelle fut sa conduite dans les affaires secrètes de l'Inquisition, parce que ce tribunal était tout à fait indépendant de Rome et des nonces. La seule chose que j'appris à Lisbonne, c'est que Mello se servit de son autorité pour empêcher l'impression et l'introduction en Portugal des ouvrages favorables au Saint-Siége [1].

[1] On trouve dans les Mémoires de la duchesse d'Abrantès un trait qui achèvera de peindre Mello.

Le général Junot avait désigné douze seigneurs de Lisbonne pour présenter à l'empereur Napoléon une Adresse au nom de la nation portugaise, et le grand-inquisiteur Mello fut mis à la tête de cette députation. Parmi les demandes contenues dans l'Adresse, on remarque celles-ci : « Nous voulons une constitution et un roi « constitutionnel ; nous voulons que ce roi soit un prince de votre famille ; nous « voulons le libre exercice des cultes. »

Le protégé de la famille de Bragance qui demande la déchéance de ses bienfaiteurs ! le grand-inquisiteur qui demande le libre exercice des cultes ! Voilà le janséniste Mello.

Puisque nous sommes sur le chapitre de l'Inquisition, je me permettrai une digression qui ne sera pas inutile.

On a inventé beaucoup de calomnies contre les tribunaux de l'Inquisition, et particulièrement contre ceux d'Espagne et de Portugal. Je ne dirai pas qu'il n'y ait jamais eu d'abus, et d'abus même très-graves, dans ces deux derniers tribunaux; mais ces abus, c'est aux ministres, au gouvernement de ces deux pays, et non au Saint-Siége, qu'il faut les attribuer, puisque les tribunaux de ces deux royaumes étaient tout à fait indépendants de Rome et des nonces. Plusieurs fois Pombal, pour cacher la main qui immolait ses victimes, déposa despotiquement le grand-inquisiteur Don Joseph de Bragance, frère naturel du roi alors régnant, Joseph Ier, et le remplaça par Paul Carvaglio son frère, promu au cardinalat par Clément XIV, mais bien connu par sa haine contre le Saint-Siége.

En 1769, le roi Don Joseph publia un décret dans lequel il ordonnait qu'à l'avenir on donnât le titre de Majesté au tribunal du Saint-Office; voici la substance de ce curieux décret : « Moi, LE ROI, *à tous « ceux qui verront le présent édit.* Quoiqu'on ait toujours jusqu'ici « donné le titre de *Majesté* aux tribunaux qui composent ma cour, « comme étant les dépositaires de ma royale juridiction, j'ai été in« formé que, par un abus extraordinaire, on donne au conseil géné« ral du Saint-Office, tribunal qui, par ses institutions et ses fonc« tions, appartient de plus près à ma royale personne, le même titre « et nom qu'à son président, sans considérer que les délégués qui le « composent sont tous membres de mon conseil, qu'ils y exercent ma « royale juridiction, non-seulement dans les causes criminelles et « la recherche des délits qui intéressent la religion, mais encore dans « l'expédition de quelques causes civiles qui lui sont soumises, etc. « Pour abolir un si énorme abus, je veux et ordonne qu'à l'avenir, « en s'adressant à ce conseil général du Saint-Office, soit de bouche, « soit par écrit, on lui donne le titre de *Majesté*, etc. » Ces paroles suffisent pour prouver combien il est injuste d'imputer au Saint-Siége les abus qui quelquefois ont eu lieu dans ce tribunal.

Il me reste à dire un mot de la congrégation du Saint-Office de Rome. Il fut un temps où les ennemis du Saint-Siége ne cessaient de répéter que, si les archives de ce tribunal leur étaient ouvertes, ils y trouveraient les preuves des plus noires injustices, des plus révol-

tantes atrocités. La Providence ne leur a pas ouvert seulement ces archives, mais elle a permis qu'elles fussent transportées sur les lieux mêmes où se trouvaient les ennemis les plus acharnés de l'Inquisition. Là, les curieux n'ont pas manqué sans doute de faire les plus minutieuses investigations. Qu'ont-ils découvert? Nous l'ignorons encore. C'est ainsi que la Providence fait servir à la défense de son Eglise les moyens mêmes par lesquels ses ennemis espèrent lui nuire. Je reviens maintenant à la nonciature de Portugal.

Le tableau que j'ai donné de la situation politique et morale du Portugal, à mon arrivée à Lisbonne, doit faire croire que le ministère du nonce apostolique resta sans aucune influence. Toutefois, loin de perdre du terrain, l'exercice de la juridiction ecclésiastique fit au contraire quelques progrès; ce qui doit être principalement attribué à la piété du prince du Brésil et à l'influence des événements terribles sur lesquels étaient alors attachés les yeux de l'Europe : un des plus puissants monarques du monde, emprisonné, condamné et traîné au supplice par ses propres sujets; les magistrats, la première noblesse de ce florissant royaume massacrés par la fureur populaire ou réduits à mendier du pain et un asile sur la terre étrangère; ces malheurs et ces crimes, fruits de l'impiété et du philosophisme, étaient une leçon bien éloquente et bien terrible pour les gouvernements. D'un autre côté, l'enlèvement sacrilége du vénérable pontife Pie VI, qui gémissait dans les fers; la dispersion des cardinaux et des évêques, la désolation et la viduité de la ville sainte, à laquelle on pouvait appliquer ces paroles de Jérémie : « Comment l'éclat de l'or s'est-il éclipsé, et « les pierres du sanctuaire ont-elles été dispersées[1]? » ce spectacle, qui ravivait la foi dans le cœur des fidèles, arrêtait les entreprises que les ennemis de l'Eglise pouvaient méditer contre elle, par la crainte qu'ils avaient de soulever contre eux l'indignation générale. Aussi le cours de ma nonciature fut-il pacifique et tranquille. Toutefois, l'enseignement pernicieux de Coïmbre se propageait de plus en plus, et l'on voyait, par la fermentation qui régnait dans les jeunes têtes, que le présent était gros de l'avenir, gros d'une tempête politique et religieuse.

[1] «*Quomodo obscuratum est aurum, mutatus est color optimus, dispersi sunt lapides sanctuarii in capite omnium platearum?*» Jérém., IV, 1.

Affaires du ressort de la nonciature. — La surintendance des ordres religieux, la concession des dispenses de mariage et des grâces du Saint-Siége, la communication des causes ecclésiastiques aux tribunaux dépendants de la nonciature, et les visites de cour, voilà quels étaient tous les devoirs du nonce à Lisbonne.

Avant de parler des communautés religieuses de Portugal, nous croyons qu'il est utile d'exposer les causes de la destruction des ordres religieux en Europe.

Aux disciples de Luther, de Zwingle et de Calvin, qui donnèrent le premier signal de la guerre contre les ordres religieux, vinrent bientôt se joindre de puissants auxiliaires : les philosophes et les ministres politiques; ceux-là, animés par une haine implacable contre les champions du Saint-Siége et de la religion, ceux-ci excités par l'appât de riches dépouilles dont les gouvernements n'ont pas été les seuls à profiter. Partout où ils ont été maîtres du pouvoir, les communautés religieuses ont été dissoutes par un coup de despotisme : ainsi firent les princes d'Allemagne qui embrassèrent le luthéranisme dans le XVI[e] siècle; ainsi fit en France l'Assemblée nationale en 1790; ainsi fit en 1834 Don Pedro de Bragance, empereur du Brésil, dans les royaumes de Portugal et d'Algarve. Dans les pays où ils ne disposaient pas du pouvoir, ils marchèrent à leur but par les voies de la stratégie la plus habile. D'abord ils suggérèrent aux gouvernements catholiques de rendre les maisons religieuses de leur royaume indépendantes des généraux de Rome, sous prétexte que ceux-ci n'étaient pas à même de bien connaître le caractère, les habitudes et les talents des religieux éloignés des Etats romains, que ces généraux n'étaient d'ailleurs que l'instrument dont se servait le Saint-Siége pour propager ses maximes d'envahissement, et faire de tous les religieux du monde catholique autant de satellites de sa puissance et de contribuables qui grossissaient le trésor pontifical. Qui pourrait le croire? ces absurdes calomnies trouvèrent de l'écho, et eurent en quelques pays le succès le plus complet.

Encouragés par cette première victoire, qui détruisait le centre d'unité si nécessaire pour conserver parmi les religieux l'esprit de leur vocation, ils tournèrent leurs armes contre les supérieurs des communautés. Pour mettre le trouble dans l'intérieur des couvents, ils excitèrent les jeunes religieux à dénoncer, devant les tribunaux

ecclésiastiques et civils, leurs supérieurs comme des hommes excessivement durs, cruels, en un mot comme les tyrans de leurs communautés. Lorsque les religieux rebelles et discoles se virent couverts de la protection des tribunaux, les désordres se multiplièrent, et les supérieurs restèrent tristes spectateurs de la décadence de la discipline sans pouvoir y porter remède. Ainsi arriva la déconsidération des ordres religieux, unique but que leurs ennemis avaient en vue en travaillant à la ruine de la discipline régulière.

Alors ils changèrent de langage, et, rappelant les temps heureux où les ordres religieux rendirent de si grands services à la religion, à l'Eglise et aux Etats, ils proposèrent des visites pour la recherche des abus, comme le seul moyen de faire refleurir l'antique discipline. Plusieurs princes donnèrent dans le piége, et leurs perfides conseillers eurent soin de choisir pour visiteurs des ouvriers *de destruction* qui complétèrent le triomphe des ennemis des institutions monastiques.

C'est l'Angleterre qui a donné le premier exemple de ces sortes de visites sous le règne de l'apostat Henri VIII. Les historiens anglais racontent tous les artifices auxquels les visiteurs eurent recours, les promesses, les menaces, les vexations qu'ils employèrent tour à tour pour obtenir des religieux l'abandon de leurs abbayes; lorsque ces moyens restaient sans succès, ils les accusaient d'immoralité et de rébellion, et confisquaient leurs biens au profit du trésor public et de la noblesse.

Les États catholiques nous offrent plusieurs exemples de ces visites funestes; nous ne citerons que celles qui se firent en France sous Louis XV, en 1760. Un des principaux moteurs et excitateurs de cette mesure fut Etienne-Charles de Brienne [1], d'abord évêque de Condom, puis archevêque de Toulouse, et enfin de Sens, élevé à la dignité de cardinal, dont il fut ensuite ignominieusement dépouillé à cause de ses prévarications. La suppression de quelques maisons religieuses, la destruction de quelques ordres, la paix troublée dans plusieurs monastères, la sécularisation de plusieurs religieux, voilà quels furent les résultats immédiats de ces visites [2]. Depuis cette épo-

[1] Voy. dans le Dictionnaire de Feller l'article *de Brienne.*

[2] « Les religieux Célestins, ceux de la Merci, de l'ancienne observance de Cluni, les Chartreux, furent sécularisés, et quelques évêques s'approprièrent les monas-

que, les désordres allèrent croissant, et, quelques années après, sous l'Assemblée nationale, tandis que les communautés de religieuses donnaient les exemples les plus admirables de constance dans leur vocation, un assez grand nombre de moines apostasièrent, et l'on vit avec horreur, parmi les furieux députés des assemblées révolutionnaires, le Chartreux dom Gerle et le scélérat Chabot, ex-Capucin.

Des communautés religieuses en Portugal. — Toutes les entreprises *antimonastiques* dont je viens de parler ont été imitées en Portugal. Le despote Pombal commença par rendre les communautés indépendantes des généraux de Rome; et les tribunaux laïques, sous prétexte de mettre un frein aux abus d'autorité des supérieurs, accueillaient les plaintes et les dénonciations des religieux insubordonnés. A ce fléau ordinaire de la discipline s'en joignait un autre particulier au Portugal: c'était la familiarité qui existait entre les moines et les séculiers de tout rang; là, tous s'immisçaient dans les affaires des couvents, s'intéressaient aux élections et cherchaient à les influencer. Assez souvent, avant la formation des chapitres, une dépêche de la cour désignait au nonce le président du chapitre à nommer, et les religieux dont la promotion aux charges monastiques serait vue avec plaisir. Voici à peu près la teneur banale de ces dépêches :

« Sa Majesté, informée que la discorde règne entre les religieux de

tères supprimés pour en faire leur maison de campagne. Villeneuve, monastère de Célestins, devint la maison de campagne des évêques de Soissons. Le couvent de Saint-Thierry, celle de l'archev. de Reims; celui de Basse-Fontaine, voisin de la villa de Brienne, servit à l'agrandir.» (Suppl. au *Dict. hist.* de Feller, t. IX. Paris, 1819.)

Un vénérable ecclésiastique français, qui fut quelque temps mon hôte après mon retour du Portugal, me parla d'une caricature qui parut en France à l'occasion de ces visites et qui offrait un contraste assez piquant entre les réformateurs et les réformés.

La partie supérieure de la caricature représentait quatre religieux de différents ordres, avec des attributs indiquant leur institut et les services qu'ils ont rendus à l'État et à l'Église. Ainsi on voyait un Bénédictin occupé à réviser, à confronter les diverses éditions des Pères. Un autre religieux était prosterné devant un crucifix dans l'exercice de la contemplation et de la prière, etc. La partie inférieure de la caricature représentait les *quatre prélats* visiteurs, avec des signes mémoratifs de leurs vices, de quelques actions coupables de leur vie. L'un était vêtu en chasseur et entouré d'une meute de chiens; un autre ornait délicatement, d'un bouquet de fleurs, une jeune dame très-gracieuse (anecdote connue), et ainsi des deux autres. On lisait au bas : *Et ce sont ceux-ci qui veulent réformer ceux-là.*

l'ordre de..., du couvent de..., pour prévenir tout désordre et tout scandale, insinue à Votre Excellence de nommer pour président du chapitre Monseigneur l'évêque de..., pour provincial le Père..., pour gardien le Père..., etc. »

Les choix ne tombaient pas toujours sur les sujets les plus dignes, mais sur des religieux dominés par la gloriole de figurer à la tête de leur ordre, peu soucieux d'ailleurs de l'observance de la discipline qu'ils étaient les premiers à violer. Ces religieux, pour obtenir la recommandation du prince auprès du nonce, fréquentaient les antichambres des ministres et avaient recours à tous les artifices de cour ; ils s'introduisaient auprès des personnages et des dames les plus considérables, et cherchaient à gagner leur faveur par des hommages et des dons incompatibles avec la pauvreté religieuse. La nomination d'un évêque pour président du chapitre donnait lieu à d'autres intrigues qui avaient les mêmes résultats.

Enfin arriva le tour des visites, dissolvant le plus actif de la discipline. En 1789, on conseilla à la reine Marie de demander au Saint-Siége l'établissement à Lisbonne d'un tribunal chargé *de connaître de la situation temporelle des couvents pour l'améliorer*. La reine trouva ce projet fort sage, et, sur ses instances, Pie VI approuva l'érection du tribunal, et nomma pour président le grand-inquisiteur Mgr Mello. Ce tribunal resta inactif et comme paralysé sous ma nonciature, par la bienveillance du prince régent pour les ordres religieux et la disgrâce dans laquelle était tombé Mello, depuis la démence de la reine. Mais sous mon sucesseur, Mgr Caleppi, on ne tarda pas à voir que l'objet de cette institution était tout autre que *celui d'améliorer l'état temporel des couvents*. Le nonce, dans une de ses dépêches, déclarait que cette commission était la principale cause de la décadence des ordres religieux. « Ce tribunal, disait-il, est un nouveau tourment pour les nonces ; couvert de la faveur de la cour, et non content des pouvoirs déjà très-étendus qui lui ont été accordés par le Saint-Siége, il s'en arroge beaucoup d'autres relatifs à la discipline ; tous ses ordres sont expédiés au nom du souverain, et les religieux ont recours à lui dans les cas de refus de la part de la nonciature. »

Quelque grande que fût la décadence des ordres monastiques, on comptait néanmoins en province et à Lisbonne plusieurs communautés remarquables par la conservation de l'esprit religieux. Je devais

faire cet aveu pour rendre hommage à la vérité, et pour montrer tout ce qu'il y a d'exagération dans le rapport adressé le 30 mai 1834 à Don Pedro, ex-empereur du Brésil, par le ministre Don Hyacinthe-Antoine d'Aguiar, qui, après avoir vomi contre le clergé régulier les injures les plus grossières, et toutes les calomnies des hérétiques et des incrédules, finit par proposer la suppression totale de tous les ordres religieux. Nous le répétons encore : si la discipline monastique était relâchée, si des abus graves s'étaient introduits dans les communautés, ce n'était ni au Saint-Siége, ni aux nonces, ni aux généraux de Rome, ni aux supérieurs de ces communautés qu'il fallait les attribuer, mais aux ministres et aux tribunaux laïques, qui étaient les fauteurs de la rébellion et des désordres des mauvais religieux.

Je pus, pendant le cours de ma nonciature, empêcher quelques abus par une opposition opportune ; mais il n'était pas possible d'extirper le mal dans sa racine.

Quelque affligeante que fût cette impuissance de remédier aux abus dont je viens de parler, il y avait pour un ministre du Saint-Siége quelque chose de plus douloureux encore : c'était de voir la philosophie incrédule et l'hérésie[1] triomphantes *décatholiciser* et corrompre ce beau pays, tandis que la vérité proscrite était réduite au silence ; c'était de voir la jeunesse du royaume et des colonies venir puiser la science à des sources de mort, sans pouvoir neutraliser le poison qu'on versait dans ces jeunes âmes. En Allemagne aussi j'avais vu la jeunesse se presser autour des chaires du mensonge ; mais là, du moins, au milieu des ténèbres de l'erreur, on pouvait montrer dans tout son éclat le flambeau de la vérité ; là, des ouvrages remarquables par la force du raisonnement, par l'éclat du style et par la pureté des principes, venaient souvent renverser et mettre à néant les systèmes de l'incrédulité et les maximes de l'hérésie. En Portugal, pas un seul ouvrage ne parut en faveur du Saint-Siége pendant les sept années de ma nonciature, et les tribunaux de censure repoussaient même les bons livres publiés à l'étranger. Ce silence de la vérité laissait les esprits s'endormir dans les bras de l'erreur, dont l'empire s'étendait chaque jour davantage. Les élèves des Universités, aussi dociles que les anciens disciples d'Aristote, prenaient pour au-

[1] Le jansénisme et le fébronianisme.

tant d'oracles les paroles qui sortaient de la bouche de leurs maîtres, tandis que la haute magistrature, qui se regardait comme un autre aréopage, était occupée à fulminer des sentences contre le clergé.

Mon prédécesseur, Mgr Bellisomi, ne manqua pas de parler au roi des dangers de l'enseignement que recevait la jeunesse. Mais Séabra, l'évêque de Coïmbre, et leurs adhérents, soit par leurs dénégations, soit par des interprétations favorables des paroles des professeurs, soit enfin en ressuscitant des accusations banales contre le Saint-Siége, telles que les prétentions d'un Hildebrand et d'un Boniface VIII, réussirent trop bien à tromper le roi Jean, qui n'avait si assez de lumières ni assez d'énergie pour prendre une détermination par lui-même. On continua donc de laisser couler le torrent : nous venons d'entendre le bruit de son débordement impétueux, et le Portugal est aujourd'hui couvert de ses ravages.

Toutefois la saine doctrine n'avait point quitté entièrement le Portugal : les cloîtres étaient le sanctuaire où elle s'était réfugiée. Les religieux de ces communautés, qui fréquentaient les maisons des *hidalgos*, conservaient encore la plus grande vénération pour le Saint-Siége et ses ministres. L'impiété n'était pas non plus descendue dans le bas peuple, parce qu'il n'est pas *liseur* ou *légomane* comme en France et en Allemagne ; mais l'instruction populaire était si négligée, je le dis avec douleur, par le clergé lui-même, que cette ignorance portait naturellement le peuple à la superstition, et l'aurait livré sans défense au fanatisme d'un novateur qui, comme Muncer, chef des anabaptistes en Allemagne, serait venu enflammer et soulever la populace par des discours séduisants et incendiaires.

Une des choses qui décourageaient et attristaient le plus le ministre du Saint-Siége en Portugal était le refroidissement du clergé séculier et même du clergé régulier pour le Saint-Siége. Ce refroidissement avait pris naissance sous le ministère de Pombal, à l'époque de la réconciliation de la cour avec Rome. On doit supposer que, dans cette circonstance, Clément XIV n'oublia pas les devoirs qui lui étaient imposés, et qu'il s'en acquitta par la voie de la diplomatie ; mais malheureusement il n'y eut rien de public et de solennel. Le premier protecteur des ministres du sanctuaire n'éleva pas hautement la voix pour prendre la défense de tant de vénérables ecclésiastiques victimes des fureurs ministérielles, et pour flétrir la con-

duite des ennemis du Saint-Siége et des plus ardents fauteurs du schisme. Tandis que Michel de l'Annonciade et plusieurs religieux gémissaient dans les fers, Lémos Faria était nommé évêque *in partibus,* coadjuteur de Coïmbre, et l'on élevait à la dignité de cardinal Paul Carvaglio, qui valait moins encore que son frère Pombal. Ce contraste affligeant, le silence de Clément XIV scandalisèrent les ecclésiastiques portugais, portèrent le découragement et la défiance dans leurs âmes, et y firent une blessure profonde qui n'était pas encore fermée lors de ma nonciature.

Quoique placé au milieu du débordement des mauvaises doctrines, et en présence des tribunaux empressés de contrarier le pouvoir ecclésiastique, je pus toujours exercer librement la partie de ma juridiction qui avait pour objet la concession des grâces du Saint-Siége en matière disciplinaire. Quant à la juridiction contentieuse exercée par l'auditeur et les juges de la nonciature, elle était souvent troublée par les tribunaux civils, qui, sous prétexte de recevoir les *appels comme d'abus*, usurpaient le droit d'examiner et de réformer les causes purement ecclésiastiques. Cette usurpation, qui existait depuis plusieurs années, avait jeté de profondes racines, et il ne fut pas possible de la faire cesser entièrement,

Au mois de mars 1798, un courrier extraordinaire, envoyé par l'ambassadeur de Portugal à Madrid, apporta la nouvelle de l'occupation de Rome par les Français et de la proclamation de la république. Le lendemain, le prince du Brésil, Don Jean, envoya le chevalier Pinto, ministre de l'extérieur, pour me communiquer cette nouvelle, et me donner l'assurance de son intérêt à ma personne pour toutes les circonstances qui pourraient survenir. La bienveillance de ce bon prince me donna du courage, et contribua au succès d'une affaire extrêmement grave dans ces circonstances. L'invasion des Français à Rome, l'enlèvement et la captivité de Pie VI, l'exil et la dispersion des membres du sacré collége, avaient dissous les congrégations et les tribunaux ecclésiastiques de Rome. Le ministère portugais et quelques évêques, prévoyant l'impossibilité du recours au chef de l'Eglise, parlaient déjà de se conformer à la doctrine de Pereira, qui encourageait les évêques à profiter de toutes les circonstances favorables pour reprendre la juridiction primitive qu'il prétendait avoir été usurpée par la cour de Rome. J'appris que le procurateur de la cou-

ronne, dont la haine pour le Saint-Siége était connue, avait dit, à cette occasion, à un évêque : « Aujourd'hui que l'ennemi dort, vous « reprendrez ce qu'il vous a ôté. » D'un autre côté, le ministère espagnol avait adressé une circulaire aux évêques de ce royaume pour leur insinuer de se faire les dispensateurs des grâces réservées au Saint-Siége, et l'on disait même que l'Espagne engageait le prince du Brésil à suivre son exemple. Pour éloigner la tempête dont j'étais menacé, je résolus de prévenir le prince, et je lui demandai audience au moment même où il me fit savoir qu'il voulait me parler. Ce bon prince me reçut avec son affabilité ordinaire, et s'empressa de me dire : « Comment se règleront les affaires ecclésiastiques, aujour-« d'hui que le pape est en prison et que Rome est au pouvoir des « Français ? » Je compris sur-le-champ que j'avais déjà été prévenu. Après avoir remercié le prince de son zèle pour les intérêts de l'Eglise, je le priai de ne permettre dans son royaume aucune innovation en matière ecclésiastique, et je lui promis d'avoir, dans deux mois au plus tard, les instructions nécessaires sur la conduite à tenir pendant la persécution dirigée contre le chef de l'Eglise. Le prince fut satisfait de ma réponse, et aucune innovation ne fut tentée. Aussitôt après cette audience, j'écrivis à Mgr Zondadari, archevêque de la ville de Sienne, où Pie VI avait été transporté ; je le priai de manifester au Saint-Père les sentiments de ma profonde douleur à l'occasion de l'attentat dont il avait été l'objet, et de lui demander en mon nom deux brefs, l'un pour la reine, contenant le récit de ce qui était arrivé à Rome, et l'autre pour moi, contenant des pouvoirs extraordinaires pour ôter aux évêques tout prétexte de toucher aux réserves pontificales. Les deux brefs ne se firent pas longtemps attendre, et je reçus des pouvoirs plus étendus que je ne l'avais demandé. Je me trouvai alors dans un grand embarras. J'aurais dû, selon l'usage, remettre ce bref au ministère pour être examiné par le suprême tribunal de la justice, appelé *desembargo do paço,* qui ne faisait ordinairement que des observations insignifiantes. Mais cette fois il était à craindre que les ennemis du Saint-Siége ne déterminassent, par leurs instances et leurs clameurs, le ministère à ne point permettre au nonce l'exercice d'une juridiction si étendue. Après de mûres réflexions, je résolus de ne point exhiber de bref, et d'annoncer simplement à la cour que j'avais des pouvoirs extraordinaires pour les

circonstances malheureuses où se trouvait l'Eglise. L'exercice de ma juridiction ne fut jamais entravé, parce que j'en usai avec une grande modération.

Je dus faire connaître au peuple portugais la captivité de Pie VI, la dispersion du sacré collége, et tous les outrages soufferts par le souverain pontife, les cardinaux et une grande partie du clergé romain. J'ai remarqué dans ces temps malheureux combien le récit simple et fait sans amertume de la persécution de l'Eglise est propre à raviver dans les cœurs des fidèles le respect et la vénération pour le Saint-Siége et les ministres du sanctuaire. Une neuvaine eut lieu dans la chapelle de la nonciature pour demander au Ciel la paix de l'Eglise et la délivrance de son chef. On y voyait chaque jour quelque archevêque ou évêque portugais ; et ce témoignage d'attachement, donné par les prélats du pays au souverain pontife et à son représentant, servit beaucoup à retenir les hommes inquiets et ennemis du Saint-Siége, qui regardaient ce temps comme très-favorable pour l'exécution des scandaleuses innovations qu'ils avaient méditées.

Le 24 septembre eut lieu à la cour la cérémonie de la présentation des langes bénits, *fasce*, présent que les souverains pontifes sont dans l'usage d'envoyer aux fils aînés des quatre souverains catholiques, c'est-à-dire de l'empereur d'Autriche et des rois de France, d'Espagne et de Portugal. L'offre de ce don se faisait avec une grande pompe que la religion rendait encore plus solennelle.

L'année qui précéda mon arrivée en Portugal (1794), la princesse dona Carlotta, épouse du prince du Brésil, mit au monde son premier fils, l'héritier présomptif de la couronne. Pie VI, le parrain de ce royal enfant, dont les deux noms, Antoine-Pie, rappelaient, le premier, celui de son père, et le second celui du saint pontife, m'adressa, selon l'usage, la layette destinée à ce jeune prince. Les objets dont elle se composait restèrent quelques jours exposés au palais de Quéluz pour satisfaire la curiosité publique. On y voyait de riches coussins, quelques pièces de linge ornées de superbes dentelles de Flandre, une couverture richement brodée, et une ceinture d'étoffe avec une élégante bordure représentant le baptême de Notre Seigneur par Jean-Baptiste. Le jour fixé pour la cérémonie, je me rendis au château de Quéluz, accompagné du marquis de Pombal, fils du ministre de ce nom, qui devait me servir d'introducteur. Ce gentilhomme

n'avait ni les talents ni les défauts de son père ; il était bon, religieux et dévoué à la maison de Bragance. Nous fûmes reçus à Quéluz avec tous les honneurs militaires. Introduit par quelques seigneurs dans la salle du trône, je trouvai le prince régent entouré des principaux personnages de la cour. Je m'approchai du prince afin de lui présenter le bref qui indiquait l'objet de mon honorable mission, et je prononçai un petit discours analogue à la circonstance, en m'empressant de prévenir le sourire moqueur de quelque bel-esprit par les paroles suivantes : « Quelques personnes peut-être seront tentées de « ranger cette cérémonie au nombre des spectacles ridicules et fri- « voles; mais il n'en est point ainsi. Cette cérémonie a été sagement « établie par les souverains pontifes pour montrer que l'Eglise, comme « une tendre mère, s'empresse de réchauffer dans son sein et de « couvrir du manteau de la sollicitude maternelle ceux qui doivent « être sur la terre les représentants de la divine Providence pour le « bonheur des peuples. » Le prince dit ensuite quelques mots de remerciement pour le Saint-Père, et nous passâmes dans la salle d'audience, où je trouvai l'infant auprès d'une dame chargée de sa première éducation. Je mis alors la *fascia* sur le berceau du jeune prince, et je récitai les prières d'usage pour demander au Ciel, en faveur d'Antoine-Pie, toutes les vertus qui peuvent former un excellent monarque. Me tournant ensuite vers la gouvernante, je lui recommandai, au nom de son auguste parrain, le dépôt précieux qui lui était confié ; je lui dis combien il était important de jeter de bonne heure dans son esprit les premiers germes des sublimes vérités de la religion catholique; et, pour flatter un peu l'orgueil national, si grand chez les Portugais, sans cependant blesser la vérité, j'ajoutai : « Madame, les quatre parties du monde regardent avec affection ce royal enfant dont doit dépendre un jour le bonheur de tant de millions d'hommes. » On reconnaîtra qu'il n'y avait pas d'exagération dans ces paroles si l'on fait attention que la maison de Bragance, outre le Portugal et les Algarves, avait alors des possessions importantes en Afrique, en Amérique et dans l'Inde. »

Après cette cérémonie, le prince me fit demander une copie des deux petits discours que j'avais faits, et je reçus une belle croix d'évêque ornée de diamants.

L'infant Don Antoine-Pie, dont je viens de parler, avait une figure

agréable, annonçait un heureux naturel, beaucoup d'inclination à la piété, et donnait les plus belles espérances; mais le Ciel ne fit que montrer ce prince au Portugal, qui peut-être n'en était pas digne, et l'on vit encore se renouveler le malheur que la maison de Bragance a eu tant de fois à déplorer. Par la mort d'Antoine-Pie, le droit héréditaire du trône passa à l'infant Don Pedro, empereur du Brésil, puis régent du royaume, enlevé à la fleur de l'âge (trente-six ans), et dont le nom rappellera toujours en Portugal une des époques les plus funestes de ses annales...

L'année suivante, le même jour, 24 septembre, j'eus à remplir un devoir bien douloureux, celui d'annoncer au prince régent la mort du grand pontife Pie VI. Quelques jours après je fis célébrer dans l'église de Notre-Dame-de-Lorette, paroisse des Italiens, un service solennel auquel assista la famille royale. Quelques mois après j'annonçai dans une audience publique l'élection du nouveau pontife Pie VII, et durant trois jours toute la ville fut illuminée, même les maisons occupées par les ministres et les chargés d'affaires des cours protestantes.

Le 23 février 1801, je fus élevé au cardinalat, et mon neveu Tibère Pacca, en qualité d'ablégat apostolique, fut chargé de me remettre le chapeau de cardinal que je reçus à Quéluz dans la chapelle de la cour. Obligé d'attendre l'arrivée de mon successeur, Mgr Caleppi, je ne pus partir de Lisbonne qu'au mois de mai 1802.



CHAPITRE III.

Détails sur l'état de l'agriculture, du commerce, de la marine, des forces de terre, des arts et manufactures, et de l'instruction en Portugal.

Mon séjour de sept ans à Lisbonne me permit d'étudier à fond l'état politique, financier, industriel, commercial et artistique de ce royaume ; je vais consigner ici les renseignements que j'ai recueillis.

Lorsque je passai de la nonciature de Cologne à celle du Portugal, j'avais de ce dernier pays l'idée la plus avantageuse. Le beau rôle que la nation portugaise avait joué à différentes époques, les possessions importantes du Portugal dans les quatre parties du monde, les éloges pompeux que j'avais lus du marquis de Pombal, les descriptions, les tableaux enchanteurs que quelques Portugais m'avaient faits de leur patrie, tout cela m'avait fait croire que je trouverais dans ce pays un second paradis terrestre, un royaume florissant par l'agriculture et la discipline militaire. On peut juger quel dut être mon étonnement en voyant, au contraire, sa décadence et son abaissement, dont je vais donner de nouvelles preuves.

Agriculture.— La culture de la vigne, la seule qui ait été encouragée, rapporte chaque année à la nation portugaise et au trésor public des sommes considérables; mais la culture des autres produits naturels, celle des céréales surtout, est si négligée que le sol du Portugal, un des plus fertiles du monde, pourrait à peine nourrir ses habitants durant quelques mois, sans le blé qu'on importe de Barbarie. Cette disette perpétuelle a pour cause principale que la population n'est pas proportionnée à l'étendue du territoire, dont une grande partie reste inculte. Cette dépopulation du Portugal, comme

celle de l'Espagne, les protestants et en général les écrivains modernes l'attribuent aux richesses du clergé, et à la surabondance d'abbayes, de couvents et de monastères. Nous laisserons répondre ici un auteur dont le témoignage n'est pas suspect, Victor Riqueti, marquis de Mirabeau. « Il n'y a que les sots et les enfants, dit cet écrivain, qui attribuent la dépopulation de l'Espagne à ses religieux et à son clergé [1]. » En effet, il ne serait pas difficile de citer d'autres pays qui ont été florissants par leur population, quoiqu'ils fussent couverts, pour ainsi dire, de riches monastères. Tels je vis, en 1793, les Pays-Bas autrichiens, ou la Belgique. L'agriculture, le commerce, les manufactures, les beaux-arts, tout florissait et prospérait dans ce beau pays, où l'on remarquait plusieurs villes opulentes et de nombreux canaux de navigation. Et cependant ce pays était habité par de zélés catholiques, le clergé y était instruit, les abbayes et les couvents riches et nombreux. Comme mon témoignage pourrait être suspect, j'invoquerai celui d'un oracle de la philosophie, d'un coryphée de la révolution française, le fameux comte de Mirabeau, fils de celui que je viens de citer. « Les Pays-Bas catholiques, dit-il, sont peuplés, riches et bien cultivés. Les mœurs y sont simples et pures. Ainsi la pauvreté, la corruption du peuple ne viennent ni de la superstition, ni d'une surabondance de monastères, comme on l'a tant dit et répété [2]. »

Cette dépopulation du Portugal et de l'Espagne, c'est aux colonies qu'il faut l'attribuer, à ces continuelles émigrations qui ont décimé la fleur de la population, épuisé la sève de ces deux pays, et ne leur ont donné en échange que la corruption. C'est donc l'or du Nouveau-Monde qui a ruiné ces deux royaumes.

Commerce. — La situation du Portugal sur les bords de l'Océan est tout à la fois une des plus agréables de l'Europe et une des plus favorables pour le commerce des cinq parties du monde. Aux vaisseaux qui viennent de l'Orient, comme à ceux qui viennent d'Amérique, ce pays offre des ports sûrs et commodes; et Lisbonne, Porto peuvent être regardés comme le centre de l'échelle de commerce entre la Baltique et la Méditerranée. Le spectacle qu'offrait, il y a

[1] Dans un ouvrage intitulé : *l'Ami des hommes.*

[2] Dans un ouvrage intitulé : *Doutes sur la liberté de l'Escaut.*

quelques années, la rade de Lisbonne, par la multitude, je dirai même par la forêt de mâts où flottaient les pavillons de presque toutes les nations, les colonies importantes que possédait le Portugal, tout cela donnait l'idée d'un commerce considérable et florissant qui versait des richesses immenses au sein de la nation et dans le trésor public. Mais quelles que fussent ces richesses, la plus grande partie passait dans les mains des étrangers, et surtout dans celles des Anglais, qui ont, pour ainsi dire, le monopole du Portugal. Les bénéfices mêmes du transport des produits coloniaux étaient enlevés aux Portugais, à cause de l'insuffisance de leur marine marchande. Aujourd'hui, le commerce de cette puissance est déchu. Goa, autrefois la métropole de l'Asie portugaise, l'entrepôt des richesses des Indes, sous les rois de la première dynastie, a perdu toute son importance depuis que les Espagnols et les Hollandais occupent presque toutes les anciennes possessions des Portugais. Mais ce qui a le plus contribué à faire déchoir la puissance portugaise, c'est la perte du Brésil, cette colonie qui était la base de la grandeur de la maison de Bragance, le plus beau fleuron de sa couronne. On a lieu d'être étonné que le gouvernement n'ait pas prévu ou n'ait pas cherché à prévenir cette catastrophe. Tous les ministères, même celui de Pombal, eurent l'imprudence de laisser subsister les lois odieuses et oppressives qui enchaînaient la liberté de la culture et du commerce au profit des Européens. Les Brésiliens cependant, humiliés de voir peser sur leur beau et vaste pays la domination d'un État aussi petit et aussi éloigné d'eux, ne cachaient ni leurs vœux ni leurs espérances. L'exemple des colonies anglaises, qui s'étaient rendues indépendantes de la métropole, aurait dû être une leçon salutaire pour le Portugal et pour l'Espagne; ces deux puissances auraient dû comprendre que des colonies florissantes, qui possédaient des villes populeuses et de vastes provinces, ne voudraient plus dépendre d'un souverain que plusieurs milliers de lieues séparaient de ses peuples, ni souffrir la tyrannie des gouverneurs et des vice-rois européens, dont l'avidité a rappelé de nos jours celle des proconsuls et des préteurs de la république romaine, ces spoliateurs insatiables des provinces soumises à leur administration.

Du reste, le Portugal ne sut jamais exploiter la mine inépuisable de richesses que lui offrait le Brésil. Tous les économistes portugais et étrangers sont d'accord sur ce point. « Il n'est pas nécessaire, dit

« un auteur français[1], d'entrer dans de grands détails sur les res« sources des colonies du Brésil, pour voir que le Portugal pourrait « en tirer des richesses immenses; qu'il pourrait y étendre, presque « sans bornes, la culture des denrées les plus nécessaires à l'Europe, « y multiplier infiniment les consommateurs, et y faire un commerce « d'économie plus riche qu'aucune des branches du commerce que « l'Europe fait avec l'Amérique. Le Brésil suffirait seul pour assurer « la prospérité d'une nation dont le gouvernement protége le com« merce. » A l'appui d'un tel témoignage, nous pourrions citer un auteur brésilien, Mgr de la Cunha de Averedo Coutinho, évêque d'Olinda (Fernambouc), qui, dans un ouvrage publié en 1794, sous le titre : *Essai économique sur le commerce du Portugal et de ses colonies*, etc.[2], représentait en termes respectueux au gouvernement portugais tous les avantages qu'il aurait pu tirer des richesses naturelles du Brésil, avec un meilleur système de finance et d'administration. Au nombre des produits qui pouvaient être l'objet d'un revenu considérable, l'auteur compte la salaison des poissons et de la viande. La côte du Brésil, qui a six cents lieues d'étendue, est une des plus poissonneuses du monde, et l'intérieur du pays est sillonné par plusieurs fleuves qui sont aussi très-fertiles en poissons[3]. Quant aux bestiaux, l'abondance en est telle que la viande que les habitants consomment n'est rien auprès de celle qui se perd et qui devient la proie des oiseaux, des tigres et des bêtes féroces. On ne tue même la plupart des bœufs que pour le seul profit de la peau. Si les Hollandais, avec la pêche des harengs, gagnent chaque année plusieurs millions de florins, et les Anglais avec celle de la morue des millions de livres sterling, quels bénéfices le Portugal n'aurait-il pas retirés des produits dont nous venons de parler? Une fausse opération de finance lui faisait perdre tous ces avantages. Le commerce libre du

[1] L'auteur d'un ouvrage intitulé : *Intérêts des Nations.*

[2] *Ensaio economico sobre o comercio do Portugal e sus colonias, oferecido ao serenissimo principe de Brazil, e publicado de ordem da Academia real das sciencias pelo seu socio Joze Joaquim da Cunha de Azeredo Coutinho. Lisboa, na oficina da mesma Academia,* 1794.

[3] Leri, dans son *Histoire de la navigation au Brésil*, chap. 3, assure que la mer et les fleuves de ce pays sont très-poissonneux : *Mare piscosissimum, et fluvii vario natantium genere celebres.*

sel était prohibé au Brésil, parce que le gouvernement en faisait le monopole en Portugal; la ferme de ce produit, qui rapportait au trésor public 48 millions de reis, ou 60,000 écus, laissait au fermier un bénéfice beaucoup plus considérable; et c'est ainsi, dit l'auteur, que, pour enrichir un seul homme, les colons brésiliens et le commerce portugais étaient privés d'une branche importante d'industrie, qui aurait certainement rapporté à l'État plus de 48 millions de reis par la perception des droits de douane et par le grand accroissement du commerce [1].

Marine. — Les rois de Portugal de la première dynastie, qui avaient bien compris l'importance de la position favorable de ce pays, alors le seul domaine de la couronne, avaient su former une marine florissante qui ne le cédait en rien à celles des autres puissances européennes; ce fut cette marine qui recula les bornes du monde connu, et dota son pays de vastes et riches possessions. Après les conquêtes du Portugal en Asie et l'occupation du Brésil, aucune autre puissance européenne n'eut autant d'éléments favorables pour augmenter sa marine et la rendre formidable. Les possessions du Portugal, toutes maritimes, lui offraient des populations prêtes à s'élancer sur la mer, et familiarisées avec cet élément terrible; les forêts du Brésil donnaient des matériaux de construction pour les vaisseaux, supérieurs à tous ceux des autres puissances [2]. Malgré ces avantages, la marine portugaise, qui avait été quelque temps la terreur de l'Orient et le modèle de celles de l'Europe, tomba, sous la seconde dynastie, dans un état sensible de décadence qui alla toujours croissant; elle comptait encore quelques officiers habiles, mais l'armée navale était peu nombreuse, indisciplinée et sans expérience, parce qu'elle se composait en grande partie d'hommes ramassés dans

[1] Chap. 1, § VIII.

[2] « Les bords de Rio-Grande sont couverts de gros arbres qui firent naître aux Portugais la pensée d'y venir construire des vaisseaux. Celui qu'on nomme le *Misheri* donne d'excellentes planches qui sont aisées à travailler et qui ont la propriété d'être à l'épreuve des vers, non-seulement sur cette côte où les vaisseaux s'en ressentent beaucoup, mais encore dans toutes les parties de l'Afrique, de l'Europe et de l'Amérique. La résine onctueuse dont cet arbre est rempli a tant d'amertume qu'on n'attribue pas sa vertu à d'autre cause. » *Histoire générale des Voyages,* part. III, livr. I, chap. 9, p. 388.

les rues de Lisbonne et que l'on jetait à bord au moment du départ [1]. En 1802, une belle frégate portugaise bien armée se laissa capturer près du détroit de Gibraltar par une frégate algérienne qui lui était bien inférieure. Les officiers firent quelque résistance et furent tués ou blessés; mais l'équipage, à la première décharge des Algériens, se réfugia dans la cale et se livra lâchement aux pirates, qui les conduisirent en triomphe à Alger.

L'auteur brésilien que j'ai cité, Mgr l'évêque d'Olinda, fait observer que les tribus sauvages soumises ou alliées au Portugal offraient à cette puissance, pour la marine, un moyen de recrues dont elle aurait pu tirer les plus grands avantages. Si le gouvernement avait su profiter du penchant de ces sauvages pour la pêche, il aurait pu, en les formant dans cet art, les préparer à entrer dans la marine marchande, et de là dans la marine militaire.

L'essentiel était de trouver le moyen d'humaniser et de civiliser ces tribus; mais la Providence, toujours si prodigue de ses faveurs pour le Portugal, s'était elle-même chargée de ce soin en conduisant, dans les vastes dépendances des Portugais, des missionnaires pleins de zèle et de douceur, que les philosophes mêmes ont été forcés de reconnaître comme les plus habiles artisans de la civilisation. « Les « missions, dit Buffon [2], ont formé plus d'hommes dans les nations « barbares que les armées victorieuses des princes qui les ont subju- « guées. Le Paraguay n'a été conquis que de cette façon : la douceur, « le bon exemple, la charité et l'exercice de la vertu constamment « pratiqué par les missionnaires ont touché ces sauvages et vaincu leur « défiance et leur férocité ; ils sont venus souvent d'eux-mêmes de- « mander à connaître la loi qui rendait les hommes si parfaits ; ils se « sont soumis à cette loi et réunis en société. Rien ne fait plus d'hon- « neur à la religion que d'avoir civilisé ces nations et jeté les fonde- « ments d'un empire sans autres armes que celles de la vertu. »

Le Portugal, au lieu de reconnaître les bienfaits signalés de la Providence, chassa les missionnaires de la manière la plus cruelle, et les ténèbres de l'idolâtrie vinrent de nouveau remplacer la lumière de l'Evangile et de la civilisation, qui avait un instant éclairé quelques

[1] Je tiens ces renseignements d'officiers français émigrés qui avaient passé au service de la marine portugaise.

[2] Dans son Discours sur les *Variétés de l'espèce humaine.*

tribus sauvages. Le ministère portugais eut même l'impudeur de répandre la calomnie que les Jésuites avaient voulu se rendre indépendants dans les possessions portugaises, et que deux ingénieurs allemands, les Pères Eccarth et Meisterbourg, déguisés sous l'habit religieux, avaient été envoyés d'Europe pour commander l'artillerie jésuitique contre les armées de Portugal et d'Espagne. On sait le reste : les missionnaires furent conduits comme des criminels en Portugal et entassés dans d'affreuses prisons. Qui sait si tant de cruautés jointes à tant d'injustice n'ont pas coûté bien cher à ce royaume et à l'Espagne, et si, sans cette mesure impolitique, ces deux puissances ne conserveraient pas encore leurs colonies d'Afrique?...

Puisque nous avons eu lieu de jeter ici le nom du Père Eccarth, il importe de faire connaître ce missionnaire ; cette digression ne sera pas inutile. Je l'ai connu en Allemagne, où il fut mon hôte durant quelques jours. Le Père Eccarth était de Bingen, ville de l'électorat de Mayence; il se trouvait aux missions au Brésil, lorsque, par l'ordre du roi Joseph, les Jésuites furent arrêtés et conduits comme prisonniers en Portugal. Durant dix ans il resta enfermé avec plusieurs autres Pères dans une horrible prison du fort Saint-Julien, à l'embouchure du Tage. A l'avénement de la reine Marie, le Père Eccarth fut rendu à la liberté et retourna en Allemagne. Lorsqu'il apprit que Pie VII, sur la demande de Paul Ier, avait rétabli la Société de Jésus en Russie, on vit ce vénérable vieillard, portant le poids de quatre-vingts ans de ses travaux apostoliques et des souffrances d'une affreuse captivité, dire adieu à sa patrie, pour entreprendre un long et pénible voyage au terme duquel il espérait mourir avec l'habit de son ordre. Voilà ce fameux Père Eccarth, représenté par Pombal comme un ingénieur allemand déguisé sous l'habit de religieux.

Troupes de terre.— L'état de l'armée de terre en Portugal était dans ces derniers temps plus déplorable encore que celui de la marine. Cette armée, qui jetait autrefois tant de gloire sur son pays, a bien flétri de nos jours ses vieux lauriers. Pour ne rappeler qu'un des jours néfastes de cette puissance, quels ne furent pas, en 1800, la honte du Portugal et l'étonnement de l'Europe, en voyant les troupes qui défendaient la place d'Olivenza fuir lâchement à l'approche d'un petit corps de l'armée espagnole, et acheter chèrement son honneur et son humiliation! Cependant le soldat portugais est brave, coura-

geux, sobre, infatigable. Une organisation vicieuse, l'indiscipline, l'incapacité des officiers, jointe à une excessive présomption, voilà les causes de la décadence des troupes portugaises. Avant l'époque dont nous venons de parler (1800), le ministère portugais, qui prévoyait l'invasion des Français et une prochaine rupture avec l'Espagne, fit venir d'Angleterre quelques officiers français émigrés qui avaient été les chefs ou les compagnons d'armes de Napoléon Bonaparte, dont le talent comme officier d'artillerie est incontesté. Mais telles furent la jalousie nationale et la faiblesse du gouvernement que ces officiers ne purent ni visiter ni manier un seul canon. Dans le même temps, le prince Waldek, général au service de l'Autriche, que le Portugal avait demandé à l'empereur François, fut traité avec mépris et couvert d'injures par les officiers portugais qui commandaient les troupes de terre.

Industrie et manufactures.— Il n'y a pas bien longtemps qu'on ne trouvait dans toute l'étendue du Portugal aucun établissement industriel et manufacturier. Les pays étrangers, et principalement l'Angleterre, fournissaient tout aux Portugais, tout, jusqu'aux souliers. Les écrivains de l'école protestante n'ont pas manqué d'attribuer cet paresse et cette insouciance du peuple portugais aux superstitions et aux richesses du clergé. Nous avons déjà répondu à ces absurdes calomnies, et nous croyons qu'il est inutile d'y revenir. Nous dirons maintenant qu'il ne serait pas bien difficile de trouver la cause de cette absence de toute industrie sur le sol portugais. Quelques paroles échappées à la plume du baron Bielfeld sont pour nous un trait de lumière. « Si les Portugais, dit cet-auteur [1], s'appliquaient aux fa- « briques et à l'industrie, il faudrait leur faire la guerre ou leur sus- « citer des embarras. Je ne vois pas comment on pourrait faire au- « trement. »

Depuis quelques années, on a établi quelques manufactures en Portugal, et les résultats ont prouvé l'habileté des Portugais.

Des sciences et des lettres.— Les règnes de Jean II, d'Emmanuel I[er] et de Jean III réunirent à la gloire militaire et des découvertes celle des sciences et des lettres. Depuis cette époque, la décadence des lettres devint de plus en plus sensible, et les bonnes études qui se

[1] Dans ses *Institutions politiques,* article *Portugal.*

faisaient encore chez les Jésuites ne purent l'arrêter. Un écrivain cependant jeta un grand éclat dans cette longue nuit de la décadence ; c'est le Père Vieira, Jésuite, que les Portugais, par suite de l'exagération qui leur est naturelle, ont placé au-dessus de Démosthènes, de Cicéron, de Bossuet, et de tous les grands orateurs anciens et modernes[1]. Bientôt arriva l'expulsion des Jésuites sous le roi Joseph, et les lettres semblèrent avoir quitté entièrement le Portugal. A Lisbonne, il ne parut pas un seul ouvrage digne des honneurs de l'annonce et encore moins de la traduction. Le trop fameux Pereira vivait encore ; mais cet écrivain, dont le mérite était d'avoir compilé les ouvrages des jansénistes français et allemands, jouissait d'une réputation usurpée.

Beaux-Arts. — Les beaux-arts, qui font les délices des nations les plus civilisées, n'ont jamais prospéré sur le sol ingrat du Portugal. La reine Marie avait établi à Rome une académie à l'instar de celle de la France ; les jeunes élèves portugais, dirigés par le chevalier Gian Gherardo de Rossi, homme d'un très-grand mérite et d'un goût parfait, commençaient à donner les plus belles espérances, lorsqu'en 1798 ils furent expulsés de Rome comme sujets d'une puissance ennemie de la république. De retour en Portugal, leurs talents naissants furent si peu encouragés que quelques-uns passèrent en Angleterre, et les autres furent obligés de renoncer à leur profession.

Instruction en général. — Les premiers nobles de Lisbonne, appelés *hidalgos*, et les familles surtout qui avaient eu des ambassadeurs et des ministres, ne manquaient pas en général d'une certaine instruction. La classe moyenne, qui fréquentait les écoles publiques, n'avait qu'une science superficielle et par là même dangereuse. Ces demi-savants présomptueux, incapables de disséquer le sophisme, de reconnaître l'erreur sous tous ses déguisements, se laissaient faci-

[1] Les Portugais l'ont appelé le *prédicateur royal* et le *roi des prédicateurs*, l'*oracle de toutes les nations du monde*, le *maître de toutes les sciences*, le *nouveau Salomon*, l'*ornement du Portugal*, le *prodige de l'éloquence sacrée et profane*, l'*orateur de tous les siècles*, etc. (*Dictionnaire portugais de l'Académie des Sciences de Lisbonne*, 1793.) Depuis un siècle et demi, le Portugal retentit de ces éloges pompeux.

J'ai lu les sermons du P. Vieira. On ne peut refuser à cet auteur une vaste érudition, une grande hauteur de pensées et une connaissance profonde de sa langue ; mais il a les défauts des écrivains qu'on appelle en Italie *Seicentisti ;* son style haché et saccadé fatigue le lecteur.

lement séduire par la lecture des mauvais livres et les discours des hérétiques, selon cette maxime de Bacon : *Une petite dose de philosophie peut conduire à l'athéisme*[1]. Le danger est peut-être plus grand en Portugal que partout ailleurs. Les protestants anglais, et en général les négociants étrangers, les colporteurs des iniquités de tous les pays, qui abondent à Lisbonne et à Porto, ne manquent pas de déchirer le catholicisme avec l'arme terrible du ridicule, et leurs discours font la plus fâcheuse impression sur les Portugais, qui restent muets devant leurs plaisanteries et leurs sarcasmes.

Quant à la classe inférieure, j'ai déjà dit qu'elle vivait dans une profonde ignorance ; le gouvernement ne prenait aucun soin de l'intruction publique[2], et ne faisait même rien pour adoucir les mœurs du peuple que les spectacles sanglants portaient à la cruauté. A l'avénement de la reine Marie Ire, on ouvrit un combat de taureaux avec une pompe extraordinaire. Le comte d'Arcos, un des premiers seigneurs de la cour, pour montrer son courage et son adresse, entra dans la lice et attaqua un taureau ; mais la bête sauvage n'eut aucun égard pour Son Excellence et le frappa d'un coup mortel. La reine, saisie d'horreur à la vue de cet accident affreux, défendit les combats de taureaux dans son royaume, en déclarant que ces spectacles ne *convenaient qu'à des peuples barbares*. Mais, quelques années après, ces combats recommencèrent.

Je n'ai pas besoin de résumer ici les causes de la décadence du Portugal ; les lecteurs le feront facilement. Si à la bonté du cœur et aux bonnes intentions des princes de Bragance le Ciel eût joint le talent de bien choisir leurs ministres, le Portugal serait une des puissances les plus florissantes de l'Europe, et la rivale de l'Angleterre, dont il n'est aujourd'hui qu'une colonie ou une province !.....

[1] « *Leves gustus in philosophia movere posse ad atheismum.* » De Augmento scientiarum.

[2] On lit dans le *Dictionnaire géographique* de Malte-Brun : « Le Portugal n'offre « pour ainsi dire aucune industrie ; le commerce se trouve presque tout entier en- « tre les mains des étrangers, et surtout des Anglais. Quoiqu'il y ait deux Univer- « sités, une Académie royale des Sciences, et plusieurs lieux d'instruction, les « lettres ne sont pas cultivées, et l'éducation est imparfaite et mal dirigée. Les Por- « tugais sont généreux, braves, spirituels, très-attachés à leur religion ; mais les « institutions du pays ne favorisent pas l'instruction, et contribuent même à déve- « lopper et à faire ressortir les défauts des Portugais. »

VOYAGE A GIBRALTAR.

Ne voulant pas retourner par terre en Italie, je frétai un bâtiment ragusien, commandé par le capitaine Flori, jeune homme aimable et bien élevé, qui était natif de Raguse. Je lui déclarai que mon intention était de m'arrêter quelques jours à Gibraltar pour visiter cette célèbre forteresse. Le 20 mai 1802, comme j'allais me mettre à bord, l'ambassadeur de Danemark vint m'avertir que depuis quelques jours le golfe de Cadix était infesté par une barque de *fourbans ;* ces pirates impitoyables, qui ont l'habitude d'attaquer les vaisseaux de toutes les nations, de faire main-basse sur tout l'équipage, et de couler les bâtiments à fond pour ne laisser aucune trace de leur crime et de leur barbarie. Je fis aussitôt appeler le capitaine Flori pour lui communiquer cette nouvelle. Il me répondit qu'il savait déjà ce que m'avait appris l'ambassadeur de Danemark, mais qu'il n'y avait rien à craindre, parce que son vaisseau, quoique marchand, était assez bien armé pour repousser ces pirates et les faire repentir de leur témérité. Cette réponse n'était pas de nature à me tranquilliser entièrement ; mais comme j'avais fait tous mes préparatifs de voyage, je pris courage et je m'embarquai sans retard. Nous passâmes un jour entier dans la rade de Lisbonne. Le lendemain, comme nous allions déployer la voile, la mer devint agitée ; nous partîmes cependant, parce que le capitaine espérait trouver plus de calme en entrant dans le grand Océan ; mais il fut, au contraire, plus furieux. Le bruit du vent qui soufflait par violentes raffales ; le mugissement des flots qui

s'élevaient au-dessus de nous et menaçaient de nous engloutir; le vaisseau, tantôt suspendu au haut des vagues, tantôt précipité comme au fond des abîmes entre deux montagnes d'eau, tout cela était fait pour effrayer un homme qui n'était point familiarisé avec les tempêtes de l'Océan.

Sur le soir, le vent se calma, et nous eûmes la navigation la plus heureuse. Le second jour de notre traversée fut marqué par une venture qui aurait pu avoir les résultats les plus funestes, si d'avance nous n'avions été prévenus à Lisbonne. Au moment que je considérais la mer, j'aperçus une barque qui s'avançait vers nous avec rapidité. J'allai sur-le-champ demander au capitaine si ce n'était point le bâtiment de pirates dont on nous avait parlé. Il l'observa avec sa lunette d'approche, et se tournant vers moi : *C'est cela même*, me dit-il. Il fit alors charger les dix petites pièces dont le navire était armé, et distribua à l'équipage des fusils et des munitions. Il me pria de me retirer dans la cale, mais je voulus rester à son côté. Cependant les pirates avançaient de plus en plus, et l'équipage, qui était prêt à les bien recevoir, avait les yeux fixés sur eux; mais tout à coup ils virèrent de bord et s'éloignèrent rapidement. Sans doute ces forbans, qui avaient espéré nous surprendre, s'aperçurent de nos préparatifs de défense et renoncèrent au projet de nous attaquer. Le 24 mai au soir, comme nous entrions dans la rade de Gibraltar, un bateau à rames nous aborda, et un jeune officier demanda, en portugais, si notre bâtiment ne portait pas le nonce apostolique ; sur la réponse affirmative, il se hâta d'aller joindre une flottille portugaise qui était dans la rade, et qui fit entendre une salve d'honneur à notre passage près d'elle. J'appris ensuite que c'était le prince régent, Jean VI, qui avait fait donner cet ordre à la flottille. Je crus que cette salve exciterait la curiosité dans la ville et dans la forteresse, et il me parut convenable d'envoyer le capitaine annoncer mon arrivée au gouverneur de Gibraltar, le duc de Kent, fils du roi d'Angleterre, et de lui faire dire que le lendemain je m'empresserais d'aller offrir mes hommages à Son Altesse Royale. Aussitôt que j'eus débarqué, j'allai rendre visite au duc de Kent, auprès duquel je trouvai le prince Auguste, son frère, qui venait d'arriver d'Angleterre. Ces deux princes me comblèrent de politesse et de témoignages d'honneur. Sur le désir que je leur manifestai de visiter la forteresse, ils m'invitèrent à dé-

jeuner et à dîner pour le lendemain, chez le général commandant de la place, et me dirent, de la manière la plus gracieuse, qu'ils mettraient des officiers à ma disposition pour m'accompagner partout où je désirerais aller.

Gibraltar est une petite ville qui occupe une étroite lisière entre la mer et la montagne de son nom. Elle n'a qu'une seule et longue rue qui offre partout des boutiques remplies de marchandises anglaises, que l'on introduit par contrebande en Espagne. La forteresse est située sur le vaste plateau du mont, le *Calpe* des anciens, qui est tout en roche vive, à l'épreuve des bombes et des mines, et par là même inexpugnable. Si les Anglais s'en rendirent maîtres en 1704, ce ne fut, dit-on, qu'avec des bombes d'or, et, d'ailleurs, dans un temps où la couronne d'Espagne était disputée par deux prétendants, Philippe de Bourbon et Charles d'Autriche. Les Anglais y tiennent toujours une forte garnison; lorsque je la visitai, il y avait plus de six mille hommes.

Le 26 mai au matin, je me rendis à l'heure convenue chez le commandant de la place, où je trouvai le prince Auguste et deux généraux qui voulurent m'accompagner partout. Avant de commencer notre tournée, un de ces généraux mit sous mes yeux le plan de la citadelle. Gibraltar était défendu au moyen âge par un château que les Maures y avaient construit. Les Anglais y ont ajouté plusieurs autres fortifications, dont quelques-unes sont remarquables par leur luxe, et d'autres par les corridors en galeries pratiquées dans le roc, avec des embrasures pour les canons et les mortiers. D'autres fortifications s'avancent sur la partie extérieure de la montagne. Après avoir visité ces galeries et ces fortifications, nous nous dirigeâmes vers le sommet de la montagne, par un soleil ardent d'Afrique, à la fin de mai, sans rencontrer un seul arbre à l'ombre duquel on pût respirer quelques instants. Arrivés à l'endroit le plus scabreux et le plus pénible, nous trouvâmes des chevaux anglais pour continuer la route. L'idée de monter un cheval fringant que je ne connaissais point, les précipices et l'abîme de la mer au-dessus desquels nous étions suspendus, l'étroit sentier qu'il fallait suivre, tout cela était loin d'être rassurant; je n'hésitai cependant pas longtemps, et je montai à cheval comme mes deux généraux. Enfin, épuisés de forces, anéantis par la chaleur et tout couverts de sueur, nous parvînmes

au sommet de la montagne où les Anglais ont formé une grande caverne et où le voyageur « oublie l'ennui et les souffrances de la vie, »

. . . . obblia
Noja, e il mal della passata via.
TASSO, c. 3.

Le magnifique spectacle qui s'offrit à nos regards nous dédommagea amplement de la fatigue et des dangers du voyage. A droite, la vue s'étend, selon les géographes, jusqu'à quarante lieues sur la vaste étendue de l'Océan, et l'on aperçoit sur la côte septentrionale du détroit les villes d'Algésiras et de Tarifa, qui appartiennent à l'Espagne. A gauche, on voit la Méditerranée, qui, resserrée par les côtes d'Afrique, ressemble à un fleuve auprès de l'Océan. Si l'on se tourne du côté de l'Afrique, on a devant soi et comme sous les yeux le mont *Abyla* des anciens, la ville de Ceuta, possession de l'Espagne, qui y tient une garnison, et la ville de Tanger, qui fait partie du royaume de Fez, dans l'empire de Maroc. La vue s'étend au loin sur le continent d'Afrique, et l'horizon de cette scène magnifique est terminée par la chaîne des montagnes de l'Atlas.

L'aspect de ces masses gigantesques, qui semblent toucher le ciel de leurs sommets couverts de neiges éternelles, a donné lieu aux poëtes, qui personnifient les objets inanimés, pour embellir et animer la nature, de représenter l'Atlas sous la figure d'un vieillard qui soutient le ciel sur ses épaules.

Je ne tardai pas d'éprouver sur le Gibraltar ce que j'ai toujours éprouvé sur le sommet des montagnes ; l'air vif et pur qu'on y respire donne de la vigueur au corps, dissipe les nuages de l'esprit et élève singulièrement la pensée. On peut concevoir l'impression que dut produire sur moi le magnifique spectacle qu'il m'était donné de contempler. Ma première pensée se porta sur les destinées mystérieuses de cette Afrique que j'avais sous les yeux, et je comparai avec douleur son abaissement actuel à sa grandeur passée. Voilà, me disais-je à moi-même, ces côtes de la Méditerranée, autrefois habitées par des peuples nombreux et puissants ; voilà le berceau de la fameuse république de Carthage, de cette nation si aventureuse et si belliqueuse qui mit plus d'une fois Rome à deux doigts de sa perte.

Que reste-t-il sur ce théâtre si célèbre de l'histoire ? quelques peuplades barbares, quelques ruines de villes florissantes, repaires d'infâmes brigands. Le changement plus déplorable encore de l'Afrique sous le rapport religieux absorba bien plus longtemps ma pensée. Cette terre, qui vit jadis fleurir le Christianisme, cette patrie d'un Tertullien, d'un Cyprien, d'un Augustin et de tant d'évêques illustres, ces siéges de tant de fameux conciles africains qui comptaient plus d'évêques qu'on n'en compte maintenant dans toute l'Église universelle, que nous offrent-ils aujourd'hui ? quelques catholiques épars çà et là, de misérables esclaves, de pauvres artisans qui reçoivent de quelques missionnaires les secours et les consolations de la religion. Je me rappelai alors les paroles menaçantes que le divin Rédempteur adressait aux Juifs : « Le royaume des cieux vous sera en« levé, et sera donné à un autre peuple qui en retirera des fruits[1]. »

A cette triste pensée en succéda une autre plus douloureuse encore : qui sait, dis-je en moi-même, si quelque voyageur montant un jour sur le mont Abyla, et jetant les yeux sur l'Espagne et le Portugal, ne pourra pas appliquer à ces deux pays les réflexions que je viens de faire sur l'Afrique ? Fasse le Ciel que ceci ne soit qu'une vaine pensée, un songe poétique, et non le triste pressentiment d'un si funeste avenir !

Avant de quitter le sommet de la montagne, j'observai les deux extrémités de l'Afrique et de l'Europe, qui forment comme un demicercle. Les poëtes ont mis au nombre des travaux fabuleux d'Hercule l'ouverture du détroit de Gibraltar, appelé de Gadès par les anciens. Quelques auteurs pensent que le continent d'Afrique fut primitivement uni à celui d'Europe, et que le déchirement des monts Calpe et Abyla, que les anciens appelaient les Colonnes d'Hercule, est le résultat de quelque terrible phénomène de la nature, d'un tremblement de terre ou d'un volcan souterrain. Le Tasse rapporte cette opinion dans le quinzième chant de la *Jérusalem délivrée.*

Son già là, dove il mar fra terra inonda,
Per via, ch' esser d'Alcide opra si finse.
E forse è ver, ch' una continua sponda
Fosse, ch' alta ruina in due distinse :

[1] « *Auferetur a vobis regnum cœlorum, et dabitur genti facienti fructus ejus.* » (Matth. XXI, 43.)

Passovvi a forza l'oceano, e l'onda
Abila quinci, et quindi Calpe spinse :
Spagna e Libia partio con foce angusta.
Tanto mutar può lunga età vetusta [1] !

Cette opinion est contredite par d'autres écrivains, qui demandent quel était le bassin où se déchargeaient les grands fleuves d'Espagne, de France, d'Italie, et le Nil, avant la formation de la Méditerranée, lorsque l'Europe et l'Afrique adhéraient entre elles [2]?

A notre retour, les deux Altesses Royales voulurent me donner le plaisir d'un autre spectacle. Ils me conduisirent dans une grande caverne où l'écoulement des eaux a formé des stalactites. Des flambeaux étaient placés de distance en distance pour nous éclairer et pour nous servir de jalons. En descendant dans la caverne, je crus entrer dans une église obscure du genre gothique, et voir partout des tombeaux, des mausolées, de grandes orgues et d'énormes colonnes. Quelques grottes d'Italie offrent de semblables jeux de la nature ; mais dans celle de Gibraltar l'illusion est plus grande, à cause de la vaste étendue de la grotte, de la quantité et de la grandeur des stalactites. Sur la montagne de Gibraltar, je vis une race nombreuse de singes (ou magots) ; c'est, dit-on, le seul endroit en Europe où ces animaux soient indigènes.

Aux environs de la ville on me fit voir le lieu où, en 1780, le vieux général Elliot, commodément assis, donnait des ordres pour faire incendier, au moyen de boulets rouges, les batteries flottantes des Espagnols, et fit évanouir en quelques heures cette folle tentative.

De retour à Gibraltar, nous nous rendîmes chez le commandant de la place, où se trouvaient le duc de Kent, l'amiral Keit, qui commandait la flotte anglaise dans la Méditerranée, et plusieurs généraux anglais. On nous servit un dîner somptueux à la fin duquel on fit passer, comme de coutume, les vins les plus recherchés. Les deux princes n'attendirent pas que je prisse congé pour me dire qu'ils avaient

[1] « Déjà ils touchent à ce détroit que la fable compte parmi les travaux d'Alcide. Peut-être les fureurs de la mer rompirent-elles autrefois les barrières de la nature, jetèrent Calpe d'un côté, Abyla de l'autre, et par un étroit canal séparèrent l'Europe de l'Afrique. Tant est puissante l'édacité du temps. »

[2] La Méditerranée a pu exister sans communication apparente avec l'Océan, comme la mer Caspienne avec la Méditerranée. (*Note du Traducteur.*)

été invités pour le lendemain chez le commandant espagnol de Saint-Roch, et qu'ils voulaient me mener avec eux. J'acceptai l'invitation, persuadé que ma visite ne serait point désagréable au général espagnol. Le camp de Saint-Roch se compose de plusieurs forts construits dans l'Andalousie, à quelques milles de Gibraltar; l'Espagne y tient toujours une forte garnison pour surveiller les Anglais et protéger le territoire espagnol en temps de guerre.

Le lendemain, j'allai de bonne heure à l'église catholique de Gibraltar, qui était tenue avec décence et que le gouvernement anglais faisait respecter. Je passai ensuite chez le commandant, où par l'ordre des deux princes m'attendait une calèche attelée de quatre superbes chevaux anglais pour me conduire à Saint-Roch. Je montai en voiture avec deux prêtres de ma suite et mon neveu Tibère Pacca; les deux princes, l'amiral Keit et quelques généraux anglais nous accompagnèrent à cheval. Ce fut un curieux spectacle de voir un cardinal escorté par des princes protestants qui paraissaient lui faire la cour. Comme nous approchions de Saint-Roch, un fort espagnol fit entendre une salve d'honneur à laquelle répondit la forteresse de Gibraltar. Au bruit longtemps répété du canon, à l'aspect de l'appareil militaire de mon escorte, je crus me trouver sur un champ de bataille ou assister à l'attaque d'une place forte. A notre arrivée à Saint-Roch, les deux princes furent reçus avec tous les honneurs dus à leur rang, et me présentèrent au commandant qui me combla de politesse et d'honneur. Je m'empressai d'aller faire ma visite à l'église paroissiale, et je m'entretins quelque temps avec le clergé et quelques personnes du peuple.

De retour chez le commandant, j'assistai à la revue de la garnison espagnole, qui défila en présence des princes. Nous passâmes ensuite dans une salle où nous attendait un déjeuner splendide. Dans un appartement contigu à cette salle, les musiques des régiments exécutaient de temps en temps des symphonies qui étaient interrompues par le bruit de quelques canons placés sous les fenêtres. Le déjeuner se termina par les *toasts* d'usage; sur la proposition du prince Auguste, le premier toast fut porté au pape, et les autres aux rois d'Espagne et d'Angleterre.

Je me levai de table, tout étourdi par le bruit des canons et les cris des convives. Quelque temps après je remontai dans la voiture qui

m'avait amené, et je retournai à Gibraltar accompagné de la même escorte.

Le lendemain j'allai encore visiter quelques points élevés de la montagne, et entre autres le cap que l'on appelle la *Pointe d'Europe*, parce qu'il termine de ce côté le continent européen. A mon retour à la ville, je me rendis chez le commandant de la place, où se trouvaient les deux princes, et, comme c'était un vendredi, nous y trouvâmes un dîner entièrement servi en maigre, ce que je n'avais pas toujours vu dans les pays et les maisons catholiques.

Le lendemain, je pris congé des deux princes qui m'avaient fait un si gracieux accueil. Le 4 juin, nous mîmes à la voile, et le jour suivant, veille de la Pentecôte, j'entrai dans le port d'Alméria, ville du royaume de Grenade.

Ici change la scène de mon voyage. Les préparatifs d'un combat naval dans l'Océan contre les corsaires, mon arrivée dans le port de Gibraltar annoncée par les salves de plusieurs vaisseaux de guerre, mes courses sur la montagne, et la visite de toutes les places de la forteresse avec des généraux anglais, ma présence au camp de Saint-Roch et à la revue des troupes espagnoles, tout cela, il faut l'avouer, ressemble plus au voyage d'un militaire qu'à celui d'un évêque-cardinal.

Lorsque je fus entré dans le port d'Alméria, je priai le capitaine d'aller faire connaître à la première autorité du lieu mon arrivée et le désir que j'avais d'y passer les fêtes de la Pentecôte dans une maison religieuse. Le capitaine fut bientôt de retour et m'annonça que toute la ville était en mouvement, que les autorités ecclésiastiques et civiles viendraient me recevoir, et qu'on me destinait pour logement le couvent des Pères Dominicains.

Comme je débarquai, je trouvai sur le rivage l'alcade, à la tête de la magistrature, qui me complimenta et me fit l'accueil le plus honorable. Bientôt après arriva une députation du chapitre de la cathédrale; je montai en voiture avec ces ecclésiastiques, et nous nous acheminâmes vers la ville. Le peuple s'était porté en foule sur notre passage. J'entrai dans la ville au son des cloches; j'y fus reçu avec tous les honneurs militaires, et je montai au couvent des Dominicains, où ces bons Pères me firent l'accueil le plus affectueux. Quelques heures après, une députation du chapitre vint me prier de pas-

ser dans le palais épiscopal, qui était libre par la vacance du siége; malgré mes instances et le désir que j'avais de rester au milieu des bons Pères Dominicains, je me vis forcé de céder.

Le jour de la Pentecôte, le chapitre vint me prendre au palais épiscopal, et nous montâmes processionnellement à la cathédrale où je célébrai la messe. Les jours suivants, je fis plusieurs fonctions épiscopales. J'étais partout suivi par un grand concours de peuple, qui me présentait des couronnes et des crucifix à bénir.

Alméria, ville d'environ quatre à cinq mille habitants, a un bon port. Ce fut une des dernières villes et peut-être même la dernière conquise par les chrétiens sur les Maures. Pendant tout mon séjour, j'y fus traité avec une magnificence digne de la nation espagnole. Je m'y serais absolument refusé, si je n'eusse appris par les chanoines qu'en vertu d'un concordat entre le chapitre et la cour celle-ci était obligée de faire face à ces dépenses.

Le jour de mon départ, le 14 juin, un grand concours de peuple m'accompagna jusqu'à la mer. Au moment que je quittai le rivage, je vis tout ce bon peuple s'agenouiller, tendre les mains vers moi en me priant de le bénir. Profondément ému à ce spectacle, je lui donnai ma bénédiction et je ne pus retenir mes larmes.

Le vent de l'est, qui souffla presque constamment, retarda notre navigation. Au lieu de passer, comme nous en avions le projet, entre les côtes d'Afrique et la Sardaigne, ce qui aurait abrégé la traversée, nous dûmes cotoyer la Corse; nous découvrîmes au loin la ville d'Ajaccio, la patrie du grand homme qui, alors premier consul de la république française, remplissait déjà l'Europe de son nom.

Le 1er juillet, j'entrai dans le port de Civita-Vecchia, le pavillon pontifical déployé.

FIN DE LA QUATRIÈME PARTIE DES ŒUVRES DIVERSES.

ŒUVRES DIVERSES.

CINQUIÈME PARTIE.

APPENDICE SUR LES NONCES.

OEUVRES DIVERSES

DU CARDINAL B. PACCA

CINQUIÈME PARTIE.

APPENDICE SUR LES NONCES.

Arrivé près du terme de ma carrière, quand je m'arrête pour jeter un regard sur le passé, le souvenir des circonstances difficiles dans lesquelles je me suis trouvé excite en moi le plus tendre intérêt pour les jeunes gens qui doivent entreprendre le cours des nonciatures. Aussi ne puis-je résister au désir de leur donner ici quelques conseils qui sont le fruit de l'expérience : « semblable à l'un de ces vieux pilotes qui, devant céder leur place à de jeunes novices, avant que ceux-ci ne déploient les voiles, leur indiquent la direction qu'ils doivent prendre pour arriver heureusement au port, leur signalent les écueils, les bancs de sable cachés sous les eaux, et leur apprennent quels sont les vents favorables à leur navigation[1]. » Je n'ai pas l'intention de faire ici un traité de diplomatie ministérielle, parce que je dois supposer qu'un prélat choisi par le pape pour la carrière aussi brillante que difficile des nonciatures connaît parfaitement les devoirs d'un ambassadeur, d'un ministre diplomatique. Je me bornerai donc à donner quelques conseils, à exposer quelques faits qui pourront fournir des lumières et faire naître d'utiles et sérieuses réflexions.

[1] Cicéron, *Discours pour Muréna.*

ARTICLE Ier.

Conduite d'un prélat-nonce comme ambassadeur et comme évêque.

Quelle doit être la conduite morale, politique et religieuse d'un ministre du Saint-Siége dans les pays étrangers? Voilà le sujet de sérieuses méditations pour celui qui se destine à la carrière des nonciatures.

Un prélat nonce est *ambassadeur*, et il est *évêque*. Or, ces deux caractères peuvent et doivent s'harmoniser dans sa conduite. Comme ambassadeur, il doit fréquenter les réunions bruyantes, accepter et donner les fêtes et les banquets d'usage, vivre enfin dans ce qu'on appelle *le grand monde*, pour se tenir au courant de tout ce qui se passe; comme évêque, il doit ne pas se montrer trop ami des plaisirs séculiers, mêler à l'affabilité et à la courtoisie quelque chose de cette sévérité ecclésiastique qui impose le respect, et enfin se comporter de manière que toutes ses actions, autant que le permet son ministère, se rapprochent le plus possible de cette conduite irréprochable que l'Apôtre recommande aux évêques. Qui ne voit combien il est difficile de se maintenir toujours dans cette sage mesure? La chose parle d'elle-même et n'a pas besoin de commentaire.

ARTICLE II.

Grande importance du choix des ministres et des serviteurs du nonce.

Jadis les auditeurs et les secrétaires des nonces étaient des hommes d'un grand mérite, déjà connus à Rome et même à l'étranger par une réputation de science, par des publications importantes, par leur habileté dans le maniement des affaires. Cet entourage respectable inspirait de la vénération pour le nonce et une grande confiance en son ministère, auquel avaient recours les ecclésiastiques, soit pour avoir des conseils, une direction dans l'exercice de leurs fonctions, soit pour connaître les véritables maximes, la doctrine du Saint-Siége.

Mais depuis quelque temps on choisit les auditeurs des nonces,

soit parmi les secrétaires de la rote, soit parmi les stagiaires des avocats. Je veux bien croire que ce sont des jeunes gens pleins de mérite, très-versés dans la science des lois; mais comme ils n'ont pu se faire précéder à l'étranger par une réputation de science et de capacité, il leur faut longtemps pour l'acquérir dans le maniement des affaires, pour inspirer cette confiance si difficile à obtenir au milieu d'une nation étrangère, à cause des préventions de l'orgueil, de la jalousie nationale. Quand, à l'époque de mon arrivée en Allemagne, les archevêques-électeurs, en vertu d'un décret impérial obtenu par eux, défendirent l'exercice de la juridiction contentieuse des nonces, j'entendis dire avec peine à quelques personnes qu'un des motifs de cette funeste nouveauté avait été le choix des derniers auditeurs des nonciatures. Qu'on me permette de rendre ici un triste hommage à la vérité : les Allemands n'avaient pas grand tort de voir de mauvais œil que les causes déjà jugées devant le respectable tribunal d'un archevêque-électeur, ou d'un évêque-prince de l'empire, fussent portées en appel devant un seul juge, le plus souvent étranger et jeune encore.

On peut en dire autant des secrétaires des nonciatures. Depuis quelque temps, on les choisit parmi les jeunes gens qui se sont distingués dans les académies de Rome, soit par des compositions poétiques, soit par quelque discours élégamment écrit en latin ou en italien. Il faut sans doute que les secrétaires soient d'habiles rédacteurs en latin ou en italien, mais il faut aussi qu'ils aient un autre mérite que celui de l'élégance et de la pureté du style. Les dépêches des nonces doivent souvent traiter des matières théologiques, canoniques, politiques et de droit public. Or, sans une connaissance au moins passable de ces sciences, le secrétaire ne pourra apporter dans sa rédaction toute la clarté, la justesse et la précision désirables, malgré les indications et la minute fournies par le nonce.

Il fut un temps, au contraire, où les secrétaires des nonces étaient de savants littérateurs. Il nous en reste encore un exemple vivant dans le célèbre Mgr Testa (*l'abate Testa*), secrétaire des brefs *ad principes*. Ce digne prélat, après plusieurs années de professorat public au Collége romain, après s'être fait connaître par des productions en prose et en vers, suivit en France, comme secrétaire, le nonce Mgr Dugnani, soutint à Paris l'honneur de la littérature romaine et

s'acquit l'estime des savants de cette grande capitale. Quelques années après, deux membres de la légation du cardinal Caprara, à Paris, firent encore grand honneur à Rome et à l'Italie : ce furent les deux illustres prélats Mazio et Sala, plus tard décorés de la pourpre romaine.

ARTICLE III.

Le nonce doit tenir au maintien du cérémonial usité à l'égard de ses prédécesseurs, à la conservation des priviléges et des prérogatives de sa nonciature.

Que le nonce prenne bien garde de ne pas se laisser séduire par ces maximes aujourd'hui à la mode, qu'il convient de renoncer aux cérémonies, aux rites, à tous les anciens usages dits d'*étiquette*, sous prétexte qu'ils nous ont été transmis par des siècles moins civilisés que le nôtre. Quel est le but des partisans, des propagateurs de ces maximes? C'est d'avilir, de déprimer toutes dignités, tant ecclésiastiques que séculières. En écoutant ces malicieuses insinuations, de grands personnages, et même des souverains, ont contribué par imprudence à l'abaissement actuel des trônes. Quand ces perfides conseillers prêteront à leurs insinuations les couleurs de la belle vertu d'*humilité*, que le nonce se souvienne de ces paroles de saint Grégoire-le-Grand : « L'humilité, gardons-la dans notre esprit ; mais aussi conservons la dignité de notre ordre [1]. »

Un nonce, un ministre public quelconque, a droit aux distinctions, aux marques d'honneur usitées à l'égard de ses prédécesseurs, parce que ces hommages s'adressent, non à sa personne, mais à sa représentation.

Je sais qu'il y a des circonstances où il ne faut pas se formaliser de choses de peu d'importance, où il *faut sauter par-dessus les difficultés de l'étiquette*, parce que les ministres politiques ne vous les opposent que pour arrêter ou empêcher l'accomplissement d'affaires plus importantes. Alors il faut dissimuler, et savoir supporter un inconvénient pour en éviter de plus grands, de plus funestes.

Je vais en citer un exemple tiré de la conduite d'un de mes prédé-

[1] « *Humilitatem teneamus in mente, et tamen ordinis nostri dignitatem servemus.* » S. Greg. Magn. lib. IV, epist. 36, ad Eulogium.

cesseurs dans la nonciature de Portugal. Le fameux Sébastien Carvaglio, plus connu en Europe sous le nom de marquis de Pombal, cherchait un prétexte, une occasion favorable de rompre avec le Saint-Siége. Quand fut conclu le mariage entre Dona Maria, fille du roi Joseph, et Don Pedro son oncle, Carvaglio ordonna d'en faire part à tout le corps diplomatique résidant à Lisbonne, excepté au nonce, alors le cardinal Acciajoli. Ce nonce connaissait parfaitement les vues hostiles de Carvaglio ; la prudence devait donc lui conseiller de dissimuler, d'attribuer cela à une méprise, à une équivoque, à un billet égaré, et d'afficher tous les signes de joie, de réjouissance usités en pareils cas, d'autant plus que ce mariage avait lieu avec l'applaudissement du public et la plus entière satisfaction du pape. Le cardinal Acciajoli donna au contraire, selon moi, une trop grande importance à cette affaire. Il fit ses plaintes à Don Louis de Cunha, ministre des affaires étrangères, et celui-ci, fort embarrassé, lui répondit qu'il avait trouvé dans les archives les minutes des dépêches adressées en pareil cas à des nonces prélats, mais qu'il n'y avait aucune minute ni formule qui pût servir de règle pour un nonce cardinal.

Cette insignifiante réponse fournissait au nonce le moyen d'échapper avec honneur au piége de Carvaglio ; il n'avait qu'à répondre : « Puisqu'il en est ainsi, Excellence, je regarde la lettre de part comme avenue pour moi. » Mais Acciajoli, au contraire, insista fortement, disant que la formule usitée à l'égard des nonces prélats lui suffisait. De son côté, Carvaglio tint bon, et le cardinal, débouté, crut devoir s'abstenir de prendre part aux fêtes publiques.

Le soir du mariage, au milieu de l'illumination générale de Lisbonne, organisée avec un luxe extraordinaire, un seul édifice resta dans l'obscurité, le palais du nonce, situé dans une des rues les plus populeuses et les plus fréquentées de la ville. Le lendemain, comme le nonce allait à la chapelle pour y célébrer le saint sacrifice, un officier se présenta, à la tête d'un piquet de cavalerie, lui signifia, au nom du gouvernement, l'ordre de partir à l'instant de Lisbonne, et de sortir dans un bref délai du royaume, sous escorte de la force armée jusqu'aux frontières, violence qui fut immédiatement exécutée et qui excita l'indignation publique. La prudence du serpent aurait pu éviter cet outrage si énorme fait à la représentation pontificale et les conséquences funestes qu'il amena : la rupture entre le Saint-Siége

et le Portugal, l'état voisin du schisme de ce royaume durant plusieurs années, jusqu'à la mort de l'excellent pontife Clément XIII.

ARTICLE IV.

Le nonce doit donner au Saint-Siége une connaissance exacte de l'esprit de la cour près laquelle il réside.

Aussitôt que le nonce a pu bien étudier la cour près laquelle il réside, il doit faire connaître à Rome, d'une manière exacte et sincère, la manière de penser et le caractère, non-seulement du souverain, mais encore des personnages qui ont le plus d'influence à la cour; connaissance très-utile et même nécessaire à Rome pour les négociations avec cette cour.

Dans ce rapport, le nonce doit éviter avec soin deux défauts opposés, dans l'un ou l'autre desquels tombent trop souvent les ministres diplomatiques. Les uns exagèrent le mal, les autres le bien. Les premiers peuvent être comparés à ces médecins qui, appelés près d'un malade, annoncent que la maladie est des plus graves, tout exprès pour faire valoir leur art et leur habilité. Ainsi, quelques ambassadeurs empruntent le pinceau de Tacite pour charger des plus sombres couleurs le tableau de la cour et du ministère étranger à qui ils ont affaire. Cette exagération engendre les soupçons et la méfiance entre les deux cours, souvent même l'aversion, la haine, et finit par produire quelquefois les plus tristes et douloureuses conséquences.

Le nonce, au contraire, doit être un ange de paix entre le Saint-Siége et la cour près laquelle il réside; il doit toujours montrer un esprit conciliateur pour éviter ou apaiser les controverses, les différends qui naissent ou peuvent naître en matière de religion et de discipline ecclésiastique.

Le défaut contraire à celui dont nous venons de parler n'est pas moins dangereux. Il y a des ministres diplomatiques qui voient tout couleur de rose, qui font les plus pompeux éloges du souverain près lequel il résident, ainsi que de son ministère, et qui promettent une facile, infaillible et heureuse conclusion des affaires. Leur gouvernement, séduit par de si belles espérances, s'engage avec confiance dans la voie des négociations; puis tout à coup des obstacles

imprévus s'élèvent de toute part et arrêtent la marche des affaires; de là des collisions, l'anéantissement des beaux projets qu'on avait formés, et quelquefois la rupture de la bonne harmonie qui régnait entre les deux cours.

Le nonce doit se dépouiller de toute inclination naturelle, de tout intérêt personnel, et faire connaître à Rome, avec une exactitude sévère, avec une scrupuleuse impartialité, l'état et l'esprit de la cour près laquelle il réside.

ARTICLE V.

Le nonce doit avoir une représentation honorable, sans imiter le luxe des ambassadeurs séculiers.

Puisque le nonce est ambassadeur, il devra nécessairement donner de temps en temps à la nonciature des réceptions, des soirées, des banquets. Tout cela devra se faire avec la grandeur et le décorum qu'exige sa représentation. Mais que le nonce se garde bien de la prétention (d'ailleurs ridicule) de surpasser, d'éclipser dans ses réceptions les ambassadeurs des grandes puissances du siècle, auxquels il convient de montrer, par la magnificence et la pompe des fêtes, la puissance des souverains qu'ils représentent. Trop de luxe, des banquets trop fréquents, chez les nonces, confirmeraient la fausse opinion qu'ils s'enrichissent dans les pays étrangers, et deviendraient l'objet d'une sévère critique, d'une amère censure. Sans doute, les parasites et les amis de la table ne manqueraient pas d'applaudir à cette généreuse somptuosité, d'en faire les plus grands éloges; mais les hommes peu favorables au clergé en feraient le sujet des plus malicieuses moqueries. Je me souviens d'avoir lu dans un auteur ultramontain, au sujet d'un nonce, cet ironique sarcasme : « On ne pouvait nier que ce fût un grand homme, car il avait le meilleur cuisinier de la ville. »

ARTICLE VI.

Le nonce doit tenir le Saint-Siége au courant de tout ce qui se passe. La correspondance ordinaire et régulière du nonce avec le Saint-Siége demande beaucoup de tact, d'impartialité, de prudence et de perspicacité.

Il est facile de comprendre toute l'importance qu'il y a pour une

cour d'être régulièrement et fidèlement informée par ses agents diplomatiques de tous les événements qui surviennent, non-seulement dans les Etats où ils résident, mais encore dans les pays voisins; car les renseignements sont souvent la base des conjectures, des déterminations d'un cabinet; or, si ces renseignements sont inexacts, les déterminations fondées sur cette fausse base pourront avoir des conséquences funestes; et il va sans dire que l'agent diplomatique perdra la confiance de son souverain.

On s'imagine communément que la partie la plus facile de la correspondance d'un ministre diplomatique est celle qui expose les nouvelles du jour, les événements qui font le sujet des conversations publiques; mais l'expérience de plusieurs années, les fréquentes occasions où j'ai pu avoir sous les yeux les dépêches de quelques nonces, des ministres des puissances séculières, m'ont démontré le contraire; et si la prudence ne me fermait la bouche, je pourrais en donner plus d'une preuve. Quelquefois les ministres d'un gouvernement, plus souvent les gros négociants, les capitalistes qui jouent sur les fonds publics, ont intérêt à cacher la vérité, à répandre de fausses nouvelles, et il est quelquefois difficile de ne pas s'y laisser prendre. Pour moi, j'avoue que, durant les seize années que j'ai été nonce, quand il fallait prendre la plume pour donner les nouvelles *courantes*, j'étais loin d'avoir l'esprit calme et tranquille.

Que le nonce s'applique surtout à surprendre, à découvrir adroitement les demandes qu'on doit adresser à Rome, afin d'en prévenir, s'il est possible, le Saint-Siége, en lui indiquant quel est le mobile du gouvernement et des ministres, et quelles sont les véritables intentions du souverain. Car il arrive souvent que des ministres adressent de vives instances à Rome, au nom des souverains, tandis que ceux-ci y sont indifférents, et qu'ils verraient même avec plaisir le refus du Saint-Siége. Charles VII, roi de France, recommanda au pape Eugène IV, pour un siége archiépiscopal, un gentilhomme qui n'avait pas encore l'âge voulu par les canons, et peut-être bien moins encore les qualités requises pour ce sublime ministère. Le pape, croyant être agréable à ce souverain, accorda ce qu'on lui demandait. Mais cette promotion suscita de grands murmures en France et fut un vrai scandale pour les bons catholiques; il y eut même à la cour (chose assez rare) des personnes assez religieuses pour faire au roi de respectueux

reproches de sa recommandation. Charles VII leur répondit ingénument : « Que voulez-vous ! pressé par les instances importunes de « quelques personnes de la cour, j'ai cédé ; mais je n'aurais jamais « cru que le pape consentît à donner cet archevêché à mon protégé[1]. »

Un fait arrivé sous ma nonciature à Lisbonne justifiera davantage encore mon assertion. Le chargé d'affaires du Portugal à Rome reçut l'ordre de solliciter un bref de réforme pour les règles du riche monastère de Belem, de l'ordre de saint Jérôme, et l'on fit croire à Rome que ce bref était vivement désiré du prince du Brésil, qui fut ensuite le roi Jean VI. J'avais lieu de soupçonner qu'on ne demandait cette réforme que pour s'approprier une portion des revenus du monastère. Tandis que l'affaire se traitait à Rome, ce prince, dans une audience, me dit, avec l'accent du regret : « Je vois bien que Rome donnera une déci« sion contraire à ces pauvres moines de Belem. — Comment, lui ré« pondis-je, n'est-ce pas Votre Altesse Royale qui sollicite cette déci« sion ? — Non, répliqua le prince, je ferai ce que le Saint-Père « décidera ; mais je serais bien plus satisfait si rien n'était innové « contre ces religieux. » Alors je lui donnai l'assurance que j'allais faire connaître à Rome ses véritables sentiments, et qu'il ne serait plus question de cette affaire, et il en fut ainsi.

Quelquefois on cache avec soin au nonce la demande qu'on veut faire à Rome, et l'on obtient ainsi ce qu'on désire, au préjudice des droits du Saint-Siége. En vérité, quand de pareilles instances sont poursuivies avec chaleur par les ministres étrangers, sans que le nonce en donne aucun avis, il semble qu'on devrait concevoir quelque soupçon, et ajourner au moins une détermination. Mais souvent le nonce n'apprend les demandes que par l'avis qu'il reçoit de la concession des faveurs. Que doit-il faire alors ? Se conformer à ce vieux dicton : *Commande qui peut, obéisse qui doit.*

ARTICLE VII.

Il est utile à Rome que le nonce lui communique ses conjectures, ses prévisions sur les événements qui se préparent non-seulement dans l'Etat où il réside, mais encore dans les pays voisins et même dans des contrées plus éloignées.

Une correspondance étendue, la méditation de l'histoire, l'expé-

[1] Lettres du célèbre Amanati, ou Cardinal de Pavie.

rience du monde et la perspicacité de l'esprit font souvent prédire l'avenir. Les gouvernements séculiers peuvent quelquefois être indifférents aux révolutions qui agitent des pays éloignés avec lesquels ils n'ont aucun ou presque aucun rapport ; mais pour Rome, à qui est confié le gouvernement spirituel de tout l'univers, les événements du monde entier excitent son intérêt et sa sollicitude, et des renseignements exacts peuvent lui aider à prévenir ou affaiblir les maux qui menacent la religion, dans quelque partie de la terre que ce soit. Le grand pape Pie VI fut toujours très-satisfait de ma correspondance à ce sujet, et alla même jusqu'à m'appeler *le nonce qui lisait les événements dans l'avenir.*

Voici comment je parvenais à m'éclairer sur l'avenir. Quand j'apprenais quelque grand événement qui pouvait être fécond en résultats heureux ou malheureux, j'étudiais les époques de l'histoire qui offraient des circonstances semblables chez une ou plusieurs nations, et comme le monde n'est qu'un théâtre où les mêmes scènes se répètent avec des acteurs différents, à l'aide du passé je parvenais à conjecturer l'avenir, et je puis dire que rarement mes conjectures se trouvèrent en défaut. Je vais en donner quelques exemples.

En 1792, deux grands monarques, François d'Autriche, alors empereur d'Allemagne, et Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, firent alliance pour porter la guerre dans le cœur de la France et tirer de l'oppression le bon et malheureux Louis XVI. L'année suivante, l'Angleterre et l'Espagne entrèrent dans cette ligue, et leurs flottes, agissant de concert dans la Méditerranée, occupèrent Toulon. La coalition de ces grandes puissances contre la révolution française avait fait espérer aux cabinets de l'Europe que le parti des factieux serait bientôt vaincu et Louis XVI mis en liberté, parce qu'on croyait aux assurances données par les émigrés français, qu'à l'apparition d'un corps de troupes sur les frontières de France la plus grande partie de la nation, impatiente de secouer le joug tyrannique de l'Assemblée législative, se soulèverait contre les révolutionnaires. Je me mis aussitôt à étudier les diverses époques de l'histoire qui nous apprennent les résultats des ligues entre les souverains des temps passés [1] ; ensuite, rapprochant

[1] Je lus avec profit l'ouvrage assez estimé de l'abbé Dubois, intitulé : *Histoire de la ligue de Cambrai, de l'an* 1508, *contre la république de Venise.*

quelques circonstances semblables, je conjecturai qu'une ligue et des puissances souvent ennemies, toujours rivales et jalouses, n'aurait pas les résultats que toute l'Europe en attendait. J'étais d'ailleurs persuadé qu'on ne devait pas accorder une grande confiance aux assertions des émigrés français [1], parce que les exilés se font trop facilement illusion et sont d'ailleurs intéressés à faire croire au succès de tout ce qui est entrepris en leur faveur. J'écrivis donc que tous ces futurs et prochains triomphes que l'Europe entière attendait des armées autrichiennes et prussiennes n'étaient que des rêves qui ne se réaliseraient pas ; et les événements justifièrent bientôt ces prévisions.

En 1792, pendant la tenue de la diète électorale de Francfort, on m'écrivit de Rome que, depuis quelques jours, le bruit se répandait que la diète devait s'occuper du projet de séculariser quelques principautés ecclésiastiques d'Allemagne. On me demandait ce que j'en pensais, ce que je prévoyais. Le projet en question dormait alors véritablement, mais je connaissais les dispositions des hétérodoxes, et, pour éclairer davantage mes conjectures, je lus avec la plus grande attention les deux ouvrages estimés du Père Bougeant, Jésuite, sur le traité de Westphalie [2]. Je répondis à Rome que je n'avais aucun motif de croire qu'on s'occupât alors du *projet de sécularisation ;* que, si la coalition contre la France venait à triompher, on pouvait espérer la conservation des principautés ecclésiastiques à laquelle avaient le plus grand intérêt d'abord l'empereur, parce que ce n'était plus que dans les Etats ecclésiastiques qu'il exerçait encore l'influence de chef de l'empire ; ensuite, les familles princières souveraines d'Allemagne, à cause des places et dignités réservées aux princes cadets [3] dans les

[1] Au congrès de Mayence de 1792, en présence du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II, de plusieurs généraux prussiens et autrichiens, on introduisit quelques maréchaux et généraux de France émigrés, afin de se concerter avec eux sur la future campagne de France. Comme les émigrés français assuraient qu'on ne rencontrerait aucune forte résistance et que cette campagne ne serait qu'une promenade, le vieux général autrichien Lasey leur répondit froidement : *Une promenade! je le désire, et surtout qu'elle soit de courte durée.*

[2] L'un est intitulé : *Histoire des guerres et des négociations qui précédèrent le traité de Westphalie ;* l'autre : *Histoire du traité de Westphalie.*

[3] On peut se convaincre par la liste des archevêques d'Allemagne que, depuis plusieurs siècles, la plupart appartiennent aux plus anciennes familles souveraines de l'empire. Pendant près de deux siècles, les archevêques-électeurs de Cologne

archevêchés et les évêchés; que si, au contraire, la coalition contre la France avait le dessous, on verrait probablement se renouveler le fatal exemple du traité de Westphalie, qui supprima et sécularisa plusieurs églises épiscopales et un archevêché, donnés à des princes allemands en compensation des parties de leurs Etats cédées à la France et à la Suède. Cette fois encore mes présages se vérifièrent. En 1794, les armées françaises conquirent la rive gauche du Rhin, et bientôt portèrent leurs conquêtes sur la rive droite; dès qu'on commença à négocier la paix, on adopta le principe et l'exemple du traité de Westphalie, *dépouiller l'Eglise pour se dédommager des pertes de la guerre;* c'est ainsi que tant d'archevêchés, d'évêchés, d'abbayes, furent les innocentes victimes immolées à l'ambitieuse politique.

J'eus encore en Allemagne un autre moyen de découvrir ce qui se tramait contre les nonces, contre le Saint-Siége et contre le clergé. Quelques cabinets, avant de réaliser un changement politique, une innovation en matière de discipline ecclésiastique, lançaient adroitement dans le public quelque ouvrage où ce changement était proposé ou défendu comme opinion particulière d'un auteur privé; on voulait par là sonder l'opinion publique et la préparer au changement désiré. Je lisais moi-même attentivement les ouvrages qu'on publiait, puis j'en faisais faire des extraits pour mon usage, et, dans mes dépêches, je rendais compte du tout à la secrétairerie d'Etat.

Ainsi, la presse est un des moyens qui doivent éclairer le nonce. Quand on fit publier tant d'ouvrages en Allemagne relatifs à la suppression des principautés ecclésiastiques, le but qu'on se proposait pouvait-il être plus clair? J'en citerai un autre exemple. On se souvient que mon encyclique adressée aux curés de ma nonciature, relativement aux dispenses matrimoniales [1], fut dénoncée et portée par les archevêques-électeurs au conseil aulique de Vienne. Ce conseil avait pour usage, quand il trouvait l'accusation évidemment fondée

furent des princes de la maison de Bavière, et à l'époque de ma nonciature, Maximilien, archiduc d'Autriche, frère des empereurs Joseph et Léopold, était archevêque-électeur de Cologne, évêque-prince de Munster, et Clément-Venceslas de Saxe, fils d'Auguste III, roi de Pologne, était archevêque-électeur de Trèves, évêque-prince d'Augsbourg, prince prévôt d'Ellwangen.

[1] Voyez page 211.

et l'accusé injustifiable, de juger sans entendre la défense de celui-ci, et de rendre un décret appelé *Mandatum sine clausula*[1], selon le style de la cour. Or, quelque temps après la dénonciation de mon encyclique, il me tomba sous la main un nouvel opuscule qu'on répandait, ayant pour titre : « Sur la lettre séditieuse et *tout à fait in-« justifiable* de Mgr Pacca, qui se dit nonce de Cologne. » Je regardai cet opuscule comme le messager du décret du conseil; et, en effet, mon encyclique fut bientôt frappée du *Mandatum sine clausula.*

ARTICLE VIII.

Le nonce ne doit jamais effrayer mal à propos son souverain ou son ministre, pour obtenir quelque faveur, quelque concession agréable à la cour étrangère près laquelle il réside.

On voit tels ambassadeurs et quelquefois tel nonce qui, ayant promis à une cour étrangère quelque concession ou faveur de leur souverain, poussés par un trop grand désir d'arriver à leurs fins, recourent aux moyens d'intimidation, font un tableau triste et lugubre de l'avenir, montrent un abîme ouvert sous le trône de leur souverain, etc. Cette astuce diplomatique, ou plutôt cette perfidie, cette trahison, tout honnête homme doit l'avoir en horreur. Un bon ambassadeur, surtout un nonce, quand il est forcé d'annoncer à sa cour des choses désagréables, défavorables, doit en adoucir l'amertume, non par de vaines paroles flatteuses, mais en proposant modestement quelques conseils, quelque moyen de prévenir le mal ou de le rendre moins nuisible s'il est déjà arrivé. Le nonce doit se conformer à ces paroles de l'Esprit-Saint : « *Sicut frigus nivis in die messis, sic legatus fidelis ei qui misit illum; animum ejus requiescere facit.*

[1] Jean Putter, célèbre professeur de droit public à Gœttingue, dans son nouvel épitomé, *Processus imperii tribunalium*, a écrit ce qui suit : « *Jam si quærebatur quibusnam in casibus* mandatum sine clausula *decerni posset*, *responderi : Solebat in quatuor casibus : quoties nempe aut factum injustificabile*, etc. »

ARTICLE IX.

Le nonce doit, par ses qualités personnelles, mais sans faiblesse, sans trop de condescendance, s'accréditer et se recommander lui-même près la cour où il est envoyé.

J'ai dit [1] que le nonce doit être un ange de paix entre le Saint-Siége et la cour près de laquelle il est envoyé. J'ajouterai qu'il doit mériter la confiance du souverain près lequel il est accrédité, se concilier l'estime et l'amitié des ministres parmi lesquels se trouve toujours quelque homme probe et loyal, étranger au système à la mode d'une opposition continuelle aux instances et aux désirs du Saint-Siége. Mais qu'il prenne bien garde que la douceur de son caractère, sa modération ne dégénèrent pas en une excessive condescendance, au préjudice des droits du souverain pontife. Quelquefois les ministres du Saint-Siége, pour revenir à Rome escortés d'un grand nombre de recommandations de haut lieu, fermèrent les yeux quand il fallait les tenir bien ouverts, restèrent muets quand il fallait se souvenir de ce précepte de l'Esprit-Saint : *Tempus loquendi;* oubli coupable de leurs devoirs essentiels. C'est pour détruire un désordre si grave, si préjudiciable à la primauté pontificale, que le pape Pie IV soumit la matière à une congrégation particulière, composée de trois illustres cardinaux, Moroni, saint Clément et Amulius, personnages dont le nom seul commande le respect; et le travail de cette congrégation, approuvé à l'unanimité par les autres cardinaux, servit à former la constitution de Pie IV commençant par ces mots : *Etsi Romanum pontificem*, etc. Je ne ferai pas l'analyse de cette constitution, parce que tous les nonces doivent la lire et la méditer. Je dirai seulement qu'elle défend expressément à tous les ministres du Saint-Siége, même archevêques, évêques, patriarches, de solliciter des cours étrangères aucunes recommandations ou démarches afin d'obtenir du pape, soit pour eux-mêmes, soit pour leurs parents, des bénéfices, honneurs, charges, dignités, *voire même le cardinalat.* Elle leur défend encore d'accepter celles que les souverains pour-

[1] Dans le quatrième article.

raient leur offrir spontanément et gracieusement; et tout cela est interdit au nom de la sainte obéissance, sous la peine de l'excommunication majeure, *latæ sententiæ*, de la privation des charges et bénéfices qu'ils possèdent, et de l'inhabilité perpétuelle à toute dignité. Qu'on juge par la sévérité des peines de la gravité de la chose, et combien il importe au Saint-Siége d'apporter un remède efficace à un si grave désordre s'il venait à se reproduire. Cette constitution est-elle de nos jours obligatoire ou non? Il ne m'appartient pas de le décider; mais je me suis toujours cru obligé de m'y conformer entièrement.

ARTICLE X.

Le nonce doit avoir le machiavélisme en horreur.

Depuis longtemps règne dans le monde l'opinion que, pour être un habile négociateur diplomatique, il faut suivre les errements de cet art machiavélique justement condamné par le pape saint Grégoire-le-Grand, et dont les principales maximes se réduisent aux quatre suivantes: *Cor machinationibus tegere*, *sensum verbis velare*, *quæ falsa sunt vera ostendere, quæ vera sunt falsa demonstrare.* L'histoire et l'expérience ne nous prouvent que trop qu'on a fait de ce machiavélisme un art qui s'étudie et aux règles duquel on se conforme. Je puis cependant dire, pour l'honneur de la vérité, que j'ai rencontré dans ma carrière diplomatique des ambassadeurs pleins de sincérité et de loyauté, qui abhorraient cette conduite artificieuse. Si cette inique duplicité est indigne du représentant d'un prince séculier, ne serait-elle pas abominable dans le représentant du chef suprême de l'Eglise, du maître et du docteur des fidèles? Un ministre pontifical doit toujours suivre la ligne droite, et ne connaître que cette franchise évangélique: *Est, est, non, non.* Qu'il ne craigne pas que cette droiture puisse être nuisible au succès de son ministère; tout au contraire, en lui faisant la réputation d'un homme sincère et loyal, elle rendra les négociations plus faciles et plus courtes. C'est la méfiance entre les agents diplomatiques qui est souvent la cause des lenteurs, des complications si difficiles et si épineuses des négociations. On s'arrête à chaque fait avancé par la partie adverse, parce qu'il faut s'en assu-

rer par des informations scrupuleuses ; à chaque phrase ou proposition, pour examiner si elle ne cache pas un double sens, si elle ne sera pas passible d'une interprétation arbitraire.

Que le nonce parle donc toujours avec loyauté et candeur, bien persuadé qu'il en retirera honneur et avantage ; car, ou les ministres avec qui il traite croient à sa parole ou ils n'y croient pas. Dans le premier cas, les ministres, en voyant les faits postérieurs justifier les assertions du nonce, auront désormais en lui une grande confiance, ce qui contribuera aux succès des traités ; dans le second cas, il ne s'ensuivra que la non-conclusion d'une affaire qui ne pourra pas être attribuée au nonce. Je me souviens d'une anecdote qui vient fort à propos. Un sage gentilhomme, qui avait suivi la carrière diplomatique, dit un jour que, dans les négociations, il avait toujours trompé ceux avec qui il traitait. A ces paroles sorties de la bouche d'un homme qui avait une réputation de piété, on resta fort surpris, peut-être même scandalisé ; mais aussitôt : « Permettez que je m'explique, ajouta-t-il. Je ne disais jamais que la pure et simple vérité ; « mais ceux à qui j'avais affaire, croyant que je suivais les errements « d'une diplomatie mensongère, me supposaient des pensées tout à « fait contraires à mes paroles, et des projets qui n'étaient jamais entrés dans ma tête. D'après cette fausse supposition, ils envoyaient à « leurs cours des informations inexactes, leur proposaient des projets « inexécutables ; en un mot, tandis que j'avais la conscience tranquille pour avoir dit la vérité, eux, craignant d'être trompés par « moi, se trompaient et se fourvoyaient eux-mêmes. »

ARTICLE XI.

Utilité d'une correspondance périodique entre tous les nonces et ministres du Saint-Siége.

Il serait très-utile d'établir une correspondance périodique entre les divers nonces et agents du Saint-Siége, dans laquelle ils se communiqueraient entre eux les nouvelles politiques et religieuses de leurs nonciatures respectives, en les accompagnant de judicieuses réflexions, de prudentes conjectures. Cette correspondance leur fournirait à tous de grandes lumières : elle leur ferait connaître les maximes des divers

gouvernements en matière de religion, elle leur dévoilerait les intentions hostiles de quelques cabinets, dans les choses de l'Église, les dispositions favorables des autres ; elle les préviendrait à temps des tentatives, des projets d'innovation des ennemis du clergé, et chaque nonce pourrait alors avertir respectueusement la cour près laquelle il réside de prendre les mesures convenables pour s'opposer à l'invasion des innovations irréligieuses, qui passent d'un pays à l'autre aussi vite que les maladies épidémiques.

Ce que je vais ajouter fera parfaitement comprendre l'utilité de cette correspondance. Il n'est pas rare qu'un gouvernement cache avec soin au ministre du pape ce qu'il a l'intention de faire ; mais, comme les ambassadeurs de ce gouvernement près les cours étrangères sont ordinairement informés du secret, il se trouve toujours parmi eux quelqu'un qui, n'en sentant pas toute l'importance, le laisse deviner, et alors le nonce près de la cour où a lieu la révélation peut en prévenir son collègue. Au mois de mars 1767, le comte Marchisio de Modène, gentilhomme dévoué au Saint-Siége, avertit le pape Clément XIII que le cabinet de Madrid avait pris la résolution de chasser les Jésuites des Espagnes, de tous les domaines de la monarchie, et qu'il ne tarderait pas à exécuter ce projet. L'excellent pape refusa d'y croire, disant que le ministre de Modène ne pouvait pas être mieux informé que son nonce près la cour d'Espagne ; que celui-ci, dans ses dernières dépêches, bien loin de lui annoncer rien de semblable, l'assurait, au contraire, qu'il n'y avait rien à craindre pour les Jésuites. Cependant, quelques jours après, arriva la triste nouvelle de l'expulsion de ces religieux.

Pendant mon séjour à Cologne, l'ambassadeur de la république de Hollande me fit lire sur une feuille imprimée quelques nouvelles relatives à la nonciature de Lisbonne, et m'apprit que le gouvernement hollandais tirait des dépêches de ses ministres près les cours étrangères les nouvelles les plus importantes, les faisait imprimer, et en envoyait un exemplaire à chacun de ses agents, pour que tous fussent également bien informés de l'état des affaires de l'Europe.

Si Rome ne croyait pas devoir adopter cet usage, elle pourrait y suppléer en exigeant des nonces une correspondance périodique entre eux, comme je viens de l'indiquer.

ARTICLE XII.

Le nonce doit respecter les droits et l'autorité des évêques.

Le nonce doit éviter avec soin dans l'exercice de sa juridiction de porter aucune atteinte aux droits et à l'autorité des évêques. Qu'il se garde donc bien d'écouter ceux qui le pousseraient à envahir la juridiction épiscopale, soit par ignorance, soit par malice, pour exciter des collisions entre le ministre pontifical et le corps épiscopal. De plus, le nonce doit montrer beaucoup de prudence et de modération dans l'exercice des facultés qu'il tient du Saint-Siége.

On pourra se demander si, durant ma nonciature à Cologne, à l'époque des grandes controverses qui agitaient les Églises d'Allemagne, je fus moi-même fidèle observateur des conseils que je donne ici aux nonces. Ma réponse sera franche et facile : durant les huit ans et demi de mon ministère apostolique à Cologne, malgré cette multitude d'yeux de lynx qui observaient ma conduite pour y trouver quelque matière de censure et de blâme, quels griefs put-on articuler contre moi ? Deux seulement : l'exécution d'une dispense matrimoniale dans un degré réservé au Saint-Siége, et mon encyclique dans laquelle je faisais connaître aux curés les limites des facultés de dispenses accordées par le siége apostolique aux archevêques et aux évêques. Or, c'était le pape lui-même qui m'avait commis l'exécution de la dispense matrimoniale, et c'était encore le pape qui m'avait expressément ordonné d'écrire l'encyclique.

ARTICLE XIII.

Le nonce doit être un homme remarquable pas ses connaissances scientifiques et littéraires.

Les ministres du Saint-Siége doivent être versés dans les hautes sciences et dans les diverses branches de la littérature universelle.

Aux ministres des grandes puissances qui disposent de puissantes armées, de flottes nombreuses, d'importantes alliances politiques, il ne sied pas mal quelquefois d'élever la voix ; leurs paroles ont l'élo-

quence d'Hercule, qui ne parlait que la massue levée et brandissante ; mais aux ministres du Saint-Siége, il ne reste aujourd'hui qu'une seule arme, qu'un seul moyen de succès, celui de la persuasion.

Il est nécessaire à tout ministre diplomatique de bien connaître le caractère, les mœurs et coutumes de la nation chez laquelle il doit résider, pour ne jamais les heurter de front, pour s'y conformer dans les choses indifférentes et permises, pour respecter même les préjugés nationaux quand ils sont innocents[1]. Le nonce devra donc étudier d'abord l'histoire ecclésiastique et civile du pays où il est envoyé.

Il est nécessaire surtout que le nonce soit très-versé dans les matières religieuses et de discipline ecclésiastique, le plus souvent controversées entre le Saint-Siége et le gouvernement près duquel il réside : connaissance indispensable non-seulement pour les négociations qu'il devra entreprendre, mais encore dans les audiences particulières du souverain ou des ministres, et dans les conversations avec les hautes classes du pays.

C'est un déplorable défaut, presque général dans ce siècle, de prétendre faire preuve de bel-esprit, se poser comme penseur supérieur aux préjugés, en lançant des traits mordants, de bons mots fort inexacts contre la cour de Rome, contre l'Église, quelquefois même en présence des ministres du Saint-Siége. Le nonce doit, autant qu'il peut, dissimuler par prudence, faire semblant de n'avoir pas entendu ; mais si le propos lui est adressé directement ou tenu tout exprès en sa présence, qu'il relève le gant par une bonne réplique. Je ne veux pas dire qu'il doive entamer une dispute théologique ou canonique, ce qui ne conviendrait pas à sa dignité, et aurait devant le monde l'apparence d'une ridicule pédanterie ; il faut que sa répartie, prompte et concise, sans dureté et sans amertume, mais de bon genre, confonde et mortifie le faiseur de bel-esprit. Voici quelques exemples qui pourront servir de règle et de modèle.

[1] Mon séjour dans divers pays de l'Europe m'a mis à même de connaître combien est grande la susceptibilité de l'orgueil national chez tous les peuples, même chez ceux qui ne peuvent pas se vanter de grand'chose. Il suffit qu'un ambassadeur parle avec complaisance, avec éloge de son pays, pour que les étrangers y voient un signe de mésestime et de mépris pour leur nation. Le nonce devra donc avoir la prudence de parler le moins possible de sa nation, et louer à propos ce qu'il y a de bien et de bon dans le pays où il réside, sans tomber dans une sotte et ennuyeuse adulation.

Il n'y a pas longtemps, un nonce apostolique faisait à un ministre étranger des remontrances sur des innovations qui se faisaient en matière de religion, et sur d'autres qu'on projetait ; il termina en disant : « Si l'on poursuit ce système d'innovations, peu à peu la foi s'en « ira de ce pays. — Que dites-vous là ? monsieur le nonce, répondit « le ministre bel-esprit ; vous me scandalisez ; la foi ne peut pas s'é« teindre, parce que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais con« tre l'Église. — Je sais, répliqua le nonce, que la foi ne peut pas s'é« teindre par toute la terre, mais je ne savais pas qu'il fût de foi « qu'elle ne pût s'éteindre dans ce pays-ci ; comptez les provinces « d'Europe, les Eglises d'Asie et d'Afrique où elle s'est éteinte. »

L'ambassadeur d'un prince catholique près une cour protestante, rétabli d'une grave maladie, s'empressa d'aller à l'audience du souverains du pays ; celui-ci, après l'avoir félicité sur son rétablissement, ajouta avec malice : « Durant votre maladie, vous deviez être « bien malheureux de penser que vos os pouvaient être mêlés à ceux « de nous tous, hérétiques. — J'y avais pourvu, répondit l'ambas« sadeur, en consignant dans mes dernières volontés l'ordre que ma « fosse fût creusée un peu plus profonde que d'ordinaire, pour ren« contrer les os de vos pères qui étaient catholiques, et à côté des« quels je voulais reposer. » Réponse fort spirituelle, qui rappelait la nouveauté des sectes, et leur défection de l'Eglise catholique romaine.

Les réparties promptes et sensées donnent une grande idée de l'esprit et des connaissances d'un nonce, et font bien vite passer aux beaux-esprits l'envie de les mortifier par de bons mots.

Il est des circonstances où le nonce doit répondre d'une manière grave et même un peu sévère. La vie du célèbre cardinal Commendone nous en fournit un bel exemple.

Commendone, n'étant encore que prélat, reçut du pape la mission de se rendre près des évêques et des princes d'Allemagne, pour inviter les premiers à venir en personne au saint concile de Trente, et les seconds à y envoyer un représentant. Il se présenta même à la cour de l'électeur de Brandebourg, qui avait abandonné la religion catholique pour embrasser le luthéranisme. Il y fut bien accueilli, traité avec toutes sortes d'égards, et il passa quelques jours chez ce souverain d'un caractère doux et aimable. Pendant tout ce temps, les

ministres de la secte firent en sorte d'être toujours présents à la table de l'électeur, de crainte que le nonce ne le convertît à la religion catholique. Un jour, un de ces ministres, nommé Abdie, eut la témérité d'éclater en invectives contre l'Eglise romaine, disant qu'elle avait toujours été l'ennemie de l'Allemagne, qu'elle avait fait le plus grand mal à ce pays. Commendone, quoique dans le palais et en présence d'un prince hétérodoxe, quoique sous la main des furieux propagateurs de la secte naissante, eut le courage de reprendre, avec une liberté apostolique, le téméraire docteur, lui prouva son ignorance par de nombreux faits historiques, lui démontrant que les papes avaient toujours été les puissants protecteurs, les insignes bienfaiteurs de l'Allemagne. Le prince ne s'offensa pas de la courageuse et docte réponse du nonce ; au contraire, se tournant vers le luthérien confondu : « Cet évêque, dit-il, a bien fait de vous redres- « ser. Il ne convient jamais de tenir des propos qui peuvent offenser « nos hôtes. Remarquez le courage, la fermeté d'un homme qui ne « craint rien quand il s'agit de défendre les intérêts et la dignité de « l'Eglise romaine. Qu'aurait-il donc dit si vous aviez été à Rome, « puisqu'il n'a pu souffrir vos discours dans mes Etats et dans ma « maison ? »

Ce prince, après avoir traité Commendone avec une royale magnificence, voulut, au moment de son départ, lui faire présent des quatre plus beaux chevaux de ses écuries, de plusieurs vases d'argent, de deux magnifiques coupes d'argent doré, d'une horloge richement travaillée par un des meilleurs artistes d'Allemagne, et de 500 écus d'or. De tout cela, Commendone ne voulut rien accepter ; mais il accompagna son refus d'excuses si respectueuses et si obligeantes que le prince ne put s'en offenser. Assurément ceci fait autant d'honneur à la générosité de ce souverain qu'au désintéressement du ministre pontifical. Dans toute sa belle carrière, Commendone suivit le modèle que saint Bernard nous trace des nonces apostoliques : *Qui regibus Joannem exhibeant, Ægyptiis Moysen... Petrum mentientibus, negotiantibus Christum* [1].

On peut encore citer le bon mot, un peu trop acerbe toutefois, du

[1] « Ils doivent présenter dans leurs personnes aux rois un Jean-Baptiste, aux Egyptiens un Moïse, aux menteurs un saint Pierre, aux trafiquants des choses saintes le Christ lui-même. »

comte d'Avaux, célèbre ministre et négociateur de la cour de France en Allemagne. Comme les ministres et chargés d'affaires des princes protestants affectaient d'appeler l'union de leurs souverains, ou la communion protestante, tantôt *le corps évangélique*, tantôt *l'Eglise évangélique*, le comte d'Avaux, enfin ennuyé de cette jactance, leur dit : « Vous avez raison ; vos princes sont *évangéliques* de la même « manière que Publius-Emilius Scipion était l'*Africain* et le *Numanti-* « *que*, pour avoir détruit les deux célèbres villes de Carthage et de « Numance. »

Je terminerai cet appendice par l'indication des livres les plus utiles aux nonces.

LIVRES LES PLUS INDISPENSABLES AUX NONCES.

1° L'ouvrage de saint Bernard : *De Consideratione, ad Eugenium III ;* livre que les ministres du Saint-Siége devraient toujours avoir sous les yeux. Les prélats destinés aux nonciatures y trouveront de sages conseils, surtout au livre IV, où il traite spécialement *de Legatione pro Christo*, etc.

2° Les ouvrages d'*Enée-Sylvius Piccolomini* (le pape Pie II), et surtout ses commentaires.

3° *La vie du cardinal Commendone*, par Mgr Graziani, qui fut l'ami et le compagnon des voyages et des travaux apostoliques de ce grand homme.

Cet ouvrage, élégamment écrit en latin, a été traduit en français par le célèbre Fléchier. Dans la préface de la traduction, dédiée à Louis XIV, on remarque le passage suivant :

« On peut dire que l'histoire de la vie du cardinal Commendone est un de ces ouvrages qui animent l'esprit des lecteurs, et qui les portent à l'admiration et à la pratique des vertus morales et chrétiennes. La cour de Rome n'eut jamais de ministre plus éclairé, plus agissant, plus désintéressé, ni plus fidèle. Il passa dans les royaumes les plus éloignés avec une diligence incroyable. Il s'acquit l'amitié des princes, sans jamais condescendre à leurs erreurs ni à leurs passions. Il travailla sans relâche à rétablir la foi et la discipline de l'E-

glise, et il s'opposa au torrent des hérésies naissantes avec une fermeté et une sagesse extraordinaires.

« Ses vertus, qui furent l'admiration du siècle passé, peuvent être imitées en celui-ci, et sa vie peut servir de règle à tous ceux qui se trouvent dans les grands emplois, pour le service de leurs princes ou pour l'intérêt de l'Eglise. Les uns y remarqueront les qualités qui sont nécessaires à ceux qui traitent les affaires publiques ; les autres y apprendront de grands principes de religion et des maximes très-utiles pour la conduite des peuples, et chacun y trouvera des exemples de piété, de zèle, de prudence et de modestie. Mais quoique les actions de ce grand homme soient des instructions pour ceux qui les lisent, elles ont des suites si considérables, et sont mêlées de tant de circonstances, que son histoire comprend l'histoire de quatre pontificats différents, et renferme presque tous les mouvements et toutes les affaires importantes du dernier siècle. Ainsi elle a de quoi instruire les sages et de quoi satisfaire les curieux. Les uns y considéreront un prélat infatigable dans le travail, humble dans l'élévation et constant dans l'adversité. Les autres y admireront un ministre toujours employé, toujours agissant, qui s'élève insensiblement par de grands et longs services. »

Cet éloge d'un prélat italien par un célèbre littérateur français suffit pour faire juger du mérite extraordinaire de Commendone, et de l'utilité du livre que nous recommandons aux nonces.

4° *Les œuvres de Mgr Louis Beccadelli,* archevêque de Raguse.

Elles ont été imprimées à Bologne, en 1797, par l'Institut des Sciences, avec des notes d'érudition, sous ce titre : *Monumenti di varia letteratura.*

Cet ouvrage contient la vie de Beccadelli, celle de plusieurs évêques et cardinaux, nommément des cardinaux Bembo, Contarini et Polo ; les actes du concile de Trente, sous Pie IV, qui peuvent fournir des connaissances fort utiles.

5° *Les Mémoires du cardinal Bentivoglio*, qui forment le tome V de ses œuvres.

On y trouve l'histoire de sa vie et le récit des choses les plus remarquables qui, de son temps, se passèrent à Rome, en Italie et ailleurs.

6° *L'Histoire du concile de Trente par le cardinal Pallavicini ;*

Ouvrage vraiment classique, indispensable au théologien, au canoniste, à l'érudit, et qui peut former un habile négociateur politico-ecclésiastique.

7° *Les Lettres du célèbre cardinal d'Ossat ;*

Ouvrage si nécessaire aux nonces que je n'aurais même pas besoin d'en parler.

Les diplomates de toutes les nations s'accordent à regarder les *Lettres d'Ossat* comme un chef-d'œuvre de diplomatie. M. Wicquefort [1], après avoir fait le plus grand éloge de ce cardinal, ajoute : « Les dépêches d'Ossat doivent être pour un ambassadeur ce qu'est la Bible pour un théologien et le Code pour un jurisconsulte. »

[1] Dans un ouvrage intitulé : *L'Ambassadeur et ses Fonctions*, IIe partie, section XVIIe.

FIN DE LA CINQUIÈME PARTIE DES ŒUVRES DIVERSES.

OEUVRES DIVERSES.

SIXIÈME ET DERNIÈRE PARTIE.

CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES

ET

DERNIER DISCOURS

PRONONCÉ DEVANT L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE.

ŒUVRES DIVERSES

DU CARDINAL B. PACCA.

SIXIÈME PARTIE.

CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES.

L'histoire, pour qui se borne à la parcourir, n'est qu'une occupation avec laquelle on peut passer quelques heures d'une manière assez agréable ; mais quel fruit pourra-t-on en retirer? Presque aucun. Pour obtenir des lumières, de sages conseils de cette *maîtresse de la vie*, il faut s'arrêter devant elle, l'interroger, et méditer sur ce qu'elle nous enseigne ; alors la connaissance du passé nous éclairera sur l'avenir et donnera de sages règles de conduite. « Ce qui a été, dit l'Esprit-Saint, c'est précisément ce qui sera. *Quid est quod fuit? Idipsum quod futurum est*[1]. »

Les principaux faits historiques que nous avons exposés peuvent fournir matière à d'utiles et sérieuses réflexions ; arrêtons-nous quelques instants sur l'histoire de l'apostasie de Hermann de Weiden et de Gébard Truchsess. Cette histoire nous montre combien l'hérésie, tendant sans cesse à se propager, à augmenter sa puissance, sait habilement exploiter les circonstances, les caractères divers des hommes et leurs violentes passions. Il faut donc toujours tenir sur elle un œil de méfiance et ne pas se laisser prendre à ses paroles de paix. J'ose

[1] Eccles. cap. I.

le dire, il y a beaucoup à craindre, aujourd'hui que le philosophisme et l'hérésie sont ligués contre l'Eglise catholique, aujourd'hui que tant de siéges épiscopaux appartiennent à des gouvernements hétérodoxes, sous lesquels de vénérables évêques et pasteurs sont souvent exposés à divers genres de persécutions; et, malheureusement, nous ne pouvons pas espérer que tous auront la fermeté, la constance des Athanase d'Alexandrie, des Thomas de Cantorbéry, des Stanislas de Cracovie, et de quelques prélats de nos jours, qui ont suivi, avec un courage apostolique, les glorieux exemples de ces saints.

Les craintes que je viens d'exprimer, quelques personnes, je n'en doute pas, les trouveront exagérées et mal fondées. On dira que les scandaleuses scènes de l'apostasie de quelques dignitaires de l'Eglise, de quelques princes souverains, ne peuvent pas se renouveler de nos jours; qu'aux temps de Hermann de Weiden et de Gébard Truchsess vivaient encore les fondateurs des sectes naissantes ou leurs premiers disciples, qu'on subissait alors le premier feu de l'enthousiasme des nouveautés, de la ferveur du prosélytisme; mais que depuis tout s'est calmé, s'est affaibli, comme il arrive dans toutes les institutions humaines; que l'esprit général du siècle est manifestement celui de l'indifférence en matière de religion, esprit pernicieux, sans doute, contraire au bien spirituel et temporel des peuples, mais qui, du moins, tue l'esprit de fanatisme et de prosélytisme; qu'il n'y a rien à craindre pour la religion catholique dans les pays qui viennent de passer sous l'obéissance de princes protestants, parce que ceux-ci ont fait la solennelle promesse de maintenir ce qui existait lorsque ces pays leur ont été cédés; et, enfin, que les protestants des Etats catholiques resteront paisibles et tranquilles, parce qu'ils n'ont plus rien à désirer, aujourd'hui qu'ils ont obtenu plus qu'ils ne pouvaient espérer.

Nous ne pouvons pas nous bercer de ces illusions, et nous allons en dire les motifs. Il est des animaux qui, plus on les caresse, plus ils sont furieux. Tel est le caractère de l'hérésie. Ainsi vient de se rallumer dans le cœur des protestants leur haine, leur ancienne animosité contre le catholicisme, au moment où l'on devait le moins s'y attendre, puisque voilà plus de treize lustres que les gouvernements catholiques, cédant aux cris des philosophes qui proclamaient la tolérance, n'ont cessé de favoriser et de caresser le protestantisme.

La tolérance qu'on réclamait a été admise de la manière la plus large dans les Etats allemands qui sont restés à des princes catholiques. Mal conseillé, l'infortuné Louis XVI rétablit le fameux édit de Nantes révoqué par Louis XIV. Un congrès fameux, dont la plupart des membres étaient catholiques ou représentants de puissances catholiques, a, de nos jours, cédé, livré à des princes hétérodoxes plusieurs provinces, plusieurs millions d'hommes soumis auparavant à des princes ecclésiastiques. Ce congrès a refusé à quelques républiques catholiques la liberté, l'indépendance qu'elles avaient perdues sous l'empire de Napoléon ; mais cette liberté, cette indépendance, le même congrès les a rendues à la *républicule* de Genève, l'ennemie irréconciliable du nom catholique ; il a fait plus encore, il a enlevé au gouvernement si doux, si paternel, des princes de la maison de Savoie, quelques terres, quelques pays, pour les soumettre à Genève, pour agrandir le territoire de cette ville, qui se glorifie d'être appelée la *Rome protestante*. Que pouvait-on faire pour les protestants qu'on n'ait pas fait? Il me semble que si les caresses, si les bienfaits peuvent apaiser l'hérésie, on les lui a suffisamment prodigués.

Cependant, comment a-t-elle répondu à tant de faveurs? Par la plus noire ingratitude. Les calvinistes de France, sans reconnaissance pour leur bienfaiteur Louis XVI, furent les plus furieux artisans de la Révolution, contribuèrent au renversement du trône, en haine de Louis XIV, et, pour que leur esprit de vengeance fût satisfait, il leur fallut voir couler de l'échafaud le sang du petit-neveu et du successeur de ce grand monarque. Depuis cette funeste époque, les protestants français n'ont cessé et ne cessent d'employer les moyens les plus astucieux pour avilir et déprimer le clergé catholique, pour séduire les populations simples et crédules, faisant vendre à vil prix, par des agents soudoyés, une foule d'ouvrages en faveur de l'hérésie, une multitude de Bibles où le texte sacré est altéré et corrompu selon les principes de la secte. Leurs prédicants ont le privilége de pouvoir s'assembler afin de se concerter sur les moyens de propager le protestantisme. C'est ainsi que, dans la Pâque de 1838, quarante-quatre prédicants, dont quatre de Genève, se réunirent à Paris et y tinrent librement un concile hétérodoxe. Permettrait-on aux évêques catholiques de s'assembler de la même manière?

La petite république de Genève, non contente de l'agrandissement

de son erritoire par la cession de plusieurs paroisses catholiques détachées de la Savoie, voulut encore enlever ces paroisses à la juridiction des successeurs du grand François de Sales, et le Saint-Siége consentit à ce qu'elles fussent soumises à l'évêque de Lausanne et de Fribourg ; nous allons voir quelle a été la reconnaissance de Genève. On sait que, sous le gouvernement du furibond Calvin, Genève avait placé sur le frontispice de son hôtel-de-ville une inscription qui appelait la papauté la *tyrannie de l'Ante-Christ,* et la doctrine catholique un *amas de superstitions :*

PROFLIGATA ANTICHRISTI TYRANNIDE
ABROGATISQUE EJUS SUPERSTITIONIBUS.

Cette infâme inscription ne fut enlevée qu'à l'époque de l'occupation française, quoique hautement désapprouvée de tous les hommes de bon sens parmi les protestants et parmi les philosophes. Il nous suffira de citer le témoignage du célèbre d'Alembert [1]. « Cette inscription, dit-il, que le fanatisme de la liberté et de la nouveauté se permit dans un siècle encore demi-barbare, nous paraît aujourd'hui peu digne de la philosophique Genève. Pour les catholiques, le pape est le chef de l'Église, et pour les protestants sages et modérés, il est un souverain pour lequel ils ont le respect qu'on doit aux autres princes. » Or, qu'a fait aujourd'hui Genève de cette infâme inscription désapprouvée par les protestants *sages* et *modérés*, appelée par le philosophe d'Alembert l'*œuvre du fanatisme d'un siècle demi-barbare ?* Genève l'a exposée dans une des salles de sa bibliothèque publique [2]. Voilà sa reconnaissance pour la condescendance du Saint-Siége !

Genève, non contente de maintenir l'hérésie dans son territoire, continue, comme par le passé, de mettre tout en œuvre pour la propager en France, non plus par des manéges, des artifices secrets, mais agissant tête levée et au grand jour. C'est ainsi que, dans ses réunions annuelles, la soi-disant *Société évangélique* de Genève annonce ses projets sans aucun mystère, indique les pays de la France où l'*épais brouillard du papisme commence à se dissiper davantage*,

[1] *Encyclopédie,* t. VII.

[2] Voy. l'ouvrage intitulé : *la Religion catholique dans le canton de Genève.*

c'est-à-dire où l'hérésie fait le plus de progrès, et rend compte de la quantité de livres bibliques répandus chaque année dans la France.

Quelque chose de plus téméraire encore, de plus audacieux, ce sont les entreprises, les manéges des méthodistes, dans l'empire du Brésil. On sait que naguère un député de *la Chambre* à Rio-Janeiro proposa à cette assemblée de se séparer du Saint-Siége, d'abolir le célibat ecclésiastique, et d'introduire d'autres innovations religieuses. Dès que cette motion schismatique fut connue dans l'Amérique du Nord, la *Société des Missions,* formée par les méthodistes à New-York, s'empressa de profiter de cette circonstance favorable pour introduire les erreurs de la secte dans le Brésil et y abolir la religion catholique. Elle envoya donc à Rio-Janeiro un de ses membres avec le titre de missionnaire. Celui-ci y loua une maison, ouvrit une école publique, et, quelque temps après, il adressa à la *Société méthodiste* un compte rendu de ses opérations dans une lettre publiée à New-York, le 2 décembre 1836, dans le journal *Christian Avocate* (l'Avocat chrétien). Je vais en citer quelques passages, qui révèlent suffisamment les projets et les audacieux manéges de cette infâme et fanatique secte.

MISSIONS DU BRÉSIL.

« Très-révérend et cher Monsieur [1],

« D'après le règlement spécial de notre excellente discipline, je me fais un devoir d'écrire une relation de la situation et des espérances de cette nouvelle mission, qui m'est d'autant plus agréable que je connais les désirs et les projets chrétiens des églises américaines et surtout de la nôtre en faveur de ses voisins, dans cette partie australe du continent.

« Aussitôt après mon arrivée ici, j'ai commencé le culte religieux pour le public dans ma maison. Le nombre des personnes qui s'y rendaient fut d'abord de trente, et bientôt de quarante, en sorte que nous avons dû chercher un local plus spacieux et plus convenable. Si cette mission a tous les succès que nous pouvons en espérer, il nous faudra bientôt bâtir une église, parce que la salle de notre réunion

[1] Probablement le président de la Société.

sera trop petite, et qu'il nous serait difficile d'en trouver une plus grande, et dans une meilleure situation..,.

« Si nous pouvons fonder ici un établissement stable, cette situation de Rio-Janeiro sera de la plus grande importance pour les progrès des missions dans ce pays. De ce lieu-ci, comme d'un centre commun de commerce et d'influence, nous pourrons publier l'Evangile et répandre les lumières des sciences, avec tous les bienfaits de la civilisation, dans toutes les parties de ce vaste empire, dont l'étendue égale celle des Etats-Unis.

« Nous avons organisé une école pour le dimanche sous le nom d'*Ecole dominicale de la Mission de l'Amériqne du Sud, fondée par l'union des écoles dominicales de l'église des méthodistes épiscopaux.* Le succès a dépassé nos espérances.... »

Le missionnaire méthodiste fait ensuite le tableau de l'état religieux et moral du Brésil, et l'œil de l'hérétique ne voit partout que *dissolution, crasse ignorance, ridicules superstitions.* J'ai été pendant huit ans nonce du Portugal; le Brésil était alors colonie de ce royaume, et je puis affirmer avec connaissance de cause que le missionnaire méthodiste a tout exagéré, tout présenté sous un aspect défavorable et perfide. Sans doute, je dois l'avouer, l'état de la religion était déplorable dans ce pays, parce que le ministère portugais entravait tellement l'autorité des évêques et des supérieurs réguliers qu'ils ne pouvaient maintenir dans l'observation de la discipline le clergé séculier et régulier; quant à la morale publique et aux mœurs, comment pouvaient-ils en prendre souci, ces ministres, presque tous élèves de l'irréligieuse Université de Coïmbre, qui n'allaient en Amérique que pour s'enrichir, et qui revenaient bien vite étaler et prodiguer en Europe des richesses qu'ils n'avaient pas toujours légitimement acquises? Malgré tout cela, je répète qu'il y a beaucoup d'exagération dans le récit du missionnaire méthodiste.

Et les sociétés bibliques des Provinces-Unies de l'Amérique, que ne font-elles pas pour propager les doctrines du protestantisme dans les nouvelles républiques qui furent jadis des colonies du royaume d'Espagne? Il y a quelques années, on envoya au Chili et au Pérou le protestant Isaac Whechurigt, agent de la Société biblique américaine, lequel passa ensuite dans la république de l'Équateur, partie

de l'ancienne province du Pérou. Là, pourra-t-on le croire? le général Vincent Rocafuert, président de cette république, lui accorda la permission d'ouvrir une école pour les garçons et les filles de la ville de Quito, la capitale de la république. L'agent biblique ne tarda pas d'insinuer et de répandre les doctrines du protestantisme. Aussitôt l'évêque, Mgr Nicolas-Joachim d'Arteta, animé d'un juste zèle et fidèle à ses devoirs les plus essentiels, adressa au président de la république une représentation sur cette nouveauté si dangereuse, dans un pays tout catholique. Il n'obtint qu'une réponse insignifiante et dérisoire, et l'agent biblique continua de pervertir impunément la jeunesse catholique des deux sexes.

Cette irréligieuse conduite de ces gouvernements d'Amérique, le Ciel la punit aujourd'hui, et je vois se vérifier les paroles de saint Paul : « Parce qu'ils n'ont pas reçu la charité de la vérité pour être sauvés, Dieu leur enverra l'esprit d'erreur, et ils croiront au mensonge [1]. » Pendant plusieurs années, l'Amérique, le Brésil surtout, eut de pieux missionnaires de la Compagnie de Jésus, dont le zèle pour le bien spirituel des âmes et pour la civilisation des tribus opéra des prodiges, réussit à former un grand nombre de sociétés si florissantes par le règne des vertus chrétiennes et de la tranquillité qu'elles méritèrent d'être surnommées le *Christianisme heureux*. Mais on a cruellement chassé les maîtres de la vérité et de la foi, et, par un juste châtiment du Ciel, ces gouvernements sont aujourd'hui livrés aux maîtres du mensonge et de l'erreur.

Mais quittons l'Amérique, et jetons les yeux sur des contrées plus rapprochées de nous. Là, pour tranquilliser les populations catholiques qui passaient avec douleur sous l'obéissance de princes hétérodoxes, on leur a promis de la manière la plus solennelle de conserver intacte la religion de leurs pères, de laisser entièrement libre le plein exercice du culte catholique. Ces promesses, les a-t-on tenues, les tient-on aujourd'hui ? On a promis le libre exercice du culte catholique, et cependant on a empêché et l'on empêche encore la libre et immédiate communication avec le chef suprême des fidèles, avec le Saint-Siége, une des choses les plus essentielles à la constitution de l'Eglise

[1] « *Et quod caritatem veritatis non receperunt, ut salvi fierent, ideo mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio.* » Ep. II ad Thessal.

catholique ; et cette libre communication, ce n'est pas seulement aux simples fidèles qu'on la défend, mais aux évêques eux-mêmes, en exigeant que leur correspondance pour affaires religieuses, et souvent même celle relative à l'administration des sacrements, soit soumise à des ministres laïques, hérétiques même, qui nient les sacrements de l'Église catholique, qui condamnent et rejettent ses lois disciplinaires comme des abus et des superstitions. On a promis le libre exercice du culte catholique, et cependant on veut par les menaces de l'exil, de la prison, de la confiscation des biens, forcer les curés catholiques d'élever les mains au ciel pour implorer les célestes bénédictions sur des mariages que l'Église a toujours détestés et déclarés illicites. On a promis le libre exercice du culte catholique, et cependant un gouvernement hétérodoxe d'Allemagne[1] a osé naguère publier un règlement pour les églises catholiques, par lequel il est ordonné aux confesseurs de révéler aux tribunaux les choses apprises en confession, qui peuvent intéresser la tranquillité de l'Etat, *parce que,* dit-on, *le devoir de citoyen doit être préféré au secret de la confession,* proposition qui fait frissonner d'horreur tout bon catholique. On a promis aux chapitres des cathédrales le libre exercice du droit d'élection des évêques ; et cependant, quand un chapitre élit un ecclésiastique catholique, non pas de nom seulement, mais de principes et de conduite, on refuse de le reconnaître, parce qu'on veut un sujet plus favorable aux nouveautés, moins dévoué au Saint-Siége, plus courtisan, plus adulateur du pouvoir séculier, un homme, enfin, qui pourrait bien un jour imiter le déplorable exemple d'un Hermann et d'un Gébard.

Il me serait facile de citer d'autres exemples d'une contradiction aussi manifeste ; mais en voilà assez, je pense, pour prouver que les gouvernements hétérodoxes veulent, par des moyens indirects, par d'étranges et inadmissibles prétentions, détruire cette religion catholique qu'ils ont solennellement promis de laisser libre et intacte dans leurs États.

Une entreprise aussi étrange que téméraire achèvera de bien faire connaître l'activité et le but du protestantisme de nos jours. Dans ces dernières années, on a voulu répandre en Italie les erreurs de la

[1] Celui de Saxe-Weimar.

secte, par l'introduction clandestine de livres hérétiques anglais ou allemands, traduits en italien ; et ces livres, on les jetait sur les voies publiques, on les laissait comme par oubli dans les auberges, dans les maisons particulières, on les distribuait même quelquefois à des jeunes gens imprudents, aux personnes du peuple. Et où a-t-on osé employer de pareilles manœuvres ? à Rome même, à côté du siége du chef suprême de l'Église, dans cette Rome où, selon le grand évêque et martyr saint Cyprien, aucune fausse croyance ne peut avoir accès : *Non potest accessum habere perfidia.* C'est de ce centre de l'unité catholique que naguère un protestant annonçait à ses cosectaires d'Allemagne qu'*à Rome commençait l'agonie du catholicisme :* proposition qui peut faire le pendant de cette inscription du temps de l'empereur Dioclétien, laquelle annonçait le rétablissement du culte des dieux sur les ruines du nom et des superstitions des chrétiens.

Permis à nous catholiques de rire de cette forfanterie, puisque nous sommes assurés par les promesses de notre Rédempteur que jamais les portes de l'enfer ne prévaudront contre son Église. Mais nous devons savoir et ne jamais oublier que, de toute part, on conspire contre notre sainte religion, ici par des menées ténébreuses, là par une persécution ouverte. Je crois avoir suffisamment prouvé ce que j'ai avancé, que nous avons beaucoup à craindre, aujourd'hui que le philosophisme et l'hérésie sont ligués contre le catholicisme.

A Dieu ne plaise que je veuille, par tous ces détails et ces réflexions, exciter à la haine contre les hétérodoxes ; rien n'est plus opposé à mon caractère, et je puis appeler en témoignage les nombreux protestants d'Allemagne avec qui j'ai eu des rapports personnels. Mon unique but a été d'éclairer, d'avertir les pères de famille, et ceux qui sont chargés de veiller à l'enseignement public, afin qu'ils puissent préserver leurs enfants, la jeunesse catholique qui fréquente les écoles publiques, les Universités, des piéges si perfides, si dangereux de cette conspiration hérétique et philosophique contre notre sainte religion.

Je ne crains pas que l'esprit actuel du prosélytisme protestant puisse faire des progrès en Italie ; ce que je crains, ce que j'ai raison de craindre, c'est que les secrètes intrigues de séduction, la lecture des livres hérétiques répandus clandestinement en Italie ne corrompent l'esprit et le cœur d'une jeunesse imprudente et peu instruite,

n'étouffent en elle les premiers sentiments de vénération pour le Saint-Siége, de respect pour ses ministres, et d'une soumission docile aux saintes lois et à la discipline de l'Eglise. Nous n'aurons pas de protestants parmi nous, non; mais nous aurons des catholiques de nom, insoumis aux lois de l'Eglise, le sujet d'un scandale grave pour les âmes pieuses et timorés. Et puis, quels maux, quelles pertes n'éprouverait pas l'Eglise, si, « quand nos péchés auront dépassé les bornes du pardon[1], » Dieu, dans sa juste colère, permettait qu'il s'élevât des hommes superbes, ambitieux et turbulents, fondateurs de nouvelles sectes, tels qu'un Arius, dans le IV[e] siècle de l'Eglise; un Nestorius, un Eutychès, dans le V[e]; un Luther et un Calvin, dans le XVI[e]? Tous les préjugés, toutes les préventions défavorables à l'Eglise et à ses ministres, fruits des mauvaises lectures, n'aideraient-elles pas immensément à la propagation, aux progrès de l'erreur!.....

Pour nous, catholiques, défendons l'Eglise avec courage; mais gardons-nous bien, à l'exemple de nos ennemis, d'employer les armes du ridicule, du mensonge, de la calomnie. Laissons les calvinistes[2], du sein d'une nation aimable et justement célèbre par son urbanité, nous adresser ces grossières injures : « L'Eglise romaine est plus jalouse de sa propre gloire que de celle de Jésus-Christ. Il y a trop longtemps qu'elle fait le procès à la Parole divine... Elle a dû ordonner à ses agents de combattre la sainte Ecriture. Cacher cette sainte lumière, voilà son unique but. Elle n'a pas rougi de l'indigne supercherie d'effacer un des commandements de Dieu. Il se manifeste aujourd'hui en elle une sorte de rage qui anime ses prêtres contre les divins oracles, et il semble qu'elle ait fait un pacte avec les Turcs pour empêcher la propagation des livres saints..... Concluons de tout cela qu'il est plus clair que le jour que l'Eglise romaine est Babylone, la grande courtisane, et que le pape est l'Antechrist[3]. » Je le demande, est-ce là ce qu'on appelle la civilisation

[1] Il giusto Dio, quando i peccati nostri
Han di remission passato il segno [1].
ARIOSTE, *c. XVII*, *stanze* 1.

[2] Les calvinistes de Toulouse, dans une réponse au mandement de l'archevêque de Toulouse pour le carême de l'année 1838.

[3] Si le cardinal Pacca avait vécu deux ans de plus, il aurait pu ajouter : Laissons les professeurs philosophes de Paris insulter l'Église, en l'accusant de *rester assise*

du XIX[e] siècle ? Laissons les luthériens d'Allemagne nous insulter ; laissons-les épuiser contre Rome, contre les papes, contre le Saint-Siége ce répertoire de mots grossiers et indécents qui leur a été légué par leur patriarche. Laissons les prédicants anglais nous insulter dans Rome même, payer l'hospitalité par l'ingratitude, et tourner en ridicule les cérémonies de notre Eglise. Laissons à l'erreur le triste et honteux privilége qui distingue les enfants de lumière des enfants des ténèbres. Ne manquons pas toutefois d'avertir les bons catholiques, la jeunesse surtout, présomptueuse et sans expérience, des piéges que l'hérésie leur tend, des artifices qu'elle emploie pour les séduire ; mais au mal qu'on nous dit et qu'on nous fait, à la persécution des gouvernements hétérodoxes, aux injures et aux calomnies de leurs écrivains, opposons la dignité de la vérité, et répondons surtout par la prière, selon l'invitation et l'exemple de l'Eglise qui, dans la touchante cérémonie du Vendredi-Saint, demande instamment à Dieu la conversion des hérétiques et des schismatiques ; prions donc avec elle le Seigneur de dissiper de leur esprit les nuages de l'erreur, afin que, voyant la vérité, ils retournent dans le sein de notre tendre mère, l'Eglise catholique.

Cette touchante prière de son Eglise, Dieu l'exauce aujourd'hui d'une manière remarquable ; car si, dans quelques pays, cette sainte Eglise gémit au milieu des tribulations et des angoisses, d'un autre côté, Dieu la console surabondamment en ramenant dans son sein maternel plusieurs milliers d'hérétiques et de schismatiques, et parmi eux des hommes illustres dans les sciences et dans les lettres, un Stolberg, un Haller, un Schlegel, un Werner, un Jeux, un Hürter, etc. ; preuve irréfragable que l'Eglise romaine ne craint pas la lumière, mais qu'au contraire ses dogmes et sa discipline, soumis à l'impartial examen d'hommes d'une science profonde, triomphent d'une manière éclatante de la doctrine erronée que les hétérodoxes sucent avec le lait, de tous les préjugés d'une éducation fanatique et corruptrice.

à son festin de Balthasar plutôt que de marcher dans la voie réformatrice, selon les avertissements donnés par Jean Hus, par les Vaudois, les Albigeois, etc. Les avertissements donnés par M. Quinet et compagnie seront peut-être les derniers. Pauvre Eglise, qui va périr, parce qu'elle croit plus à l'assistance que Jésus-Christ lui a promise qu'aux paroles d'un Quinet ! (*Note du Traducteur.*)

Qui aurait pu prévoir, il y a quelques années, qu'au sein de cette Angleterre, ennemie acharnée de la papauté, armée de lois pénales persécutrices du catholicisme, nous verrions de nos jours poindre une belle aurore messagère d'un plus bel avenir? Là où naguère l'exercice public du culte catholique était proscrit, on voit aujourd'hui s'élever de belles églises, des monastères, des couvents, des colléges, des écoles catholiques, et le culte divin se fait avec toute la majesté et la pompe qui sont si légitimement dues à Dieu. Ce qu'il y a de plus prodigieux encore, ce sont les progrès de l'Eglise romaine parmi les fiers presbytériens d'Ecosse, et dans ce pays, où l'on comptait à peine quelques familles catholiques, il y a quelques années, on compte à cette heure plusieurs milliers de catholiques. L'Irlande, toujours ferme dans la foi catholique, sous une constante et cruelle oppression, respire enfin aujourd'hui, libre et tranquille, dans l'exercice de sa religion. Or, si le Seigneur daigne continuer à bénir les fatigues et le zèle de ses ministres, pour la propagation de la foi dans cette contrée, qui sait si nos neveux ne pourront pas bientôt rendre aux Iles Britanniques leur ancien et glorieux titre d'*Iles des Saints?*

Jusqu'en 1807, il n'y eut dans toute la vaste étendue des Etats-Unis d'Amérique qu'un seul siége épiscopal, celui de Baltimore. En 1808, tandis que Napoléon usurpait les domaines temporels de l'Eglise, tandis que Rome était occupée par les troupes de l'empire français, le souverain pontife Pie VII, quoique prisonnier et persécuté dans son propre palais, put exercer, au mois d'avril, un des plus grands actes de la puissance pontificale, un des plus consolants pour les bons catholiques: il éleva le siége épiscopal de Baltimore à la dignité de métropole, et il érigea quatre siéges épiscopaux suffragants à New-York, à Boston, à Charlestown et à Philadelphie. Les années suivantes, comme le nombre des catholiques croissait d'une manière merveilleuse, on érigea dix autres siéges épiscopaux; ce qui fait en tout aujourd'hui quatorze évêchés outre Baltimore, et cela dans l'espace de vingt-neuf ans!...

Un autre grand sujet de consolation que Dieu daigne donner à son Eglise, ce sont les conquêtes de la foi parmi les peuplades restées plongées jusqu'ici dans une stupide idolâtrie. Dans ces dernières années, tandis que les missions protestantes étaient frappées de stérilité, la nacelle de Pierre, voguant heureusement sur des mers nou-

velles, a pu planter l'étendard de la croix dans des îles inconnues, et porter à des tribus barbares, mais simples, le précieux don des célestes grâces, enlevé peut-être à quelque nation qui ne le faisait plus fructifier. Les chefs de ces populations si simples, pour montrer leur affection filiale à leur nouvelle mère, l'Eglise romaine, ont voulu, dans leur régénération par les eaux du baptême, prendre et porter le nom glorieux de Grégoire, le chef suprême et le père commun des fidèles.

Mais de tous les heureux événements de nos jours, le plus grand, le plus consolant, le plus inespéré, qui nous est donné comme les prémices de plus grandes consolations, c'est le retour à la foi chrétienne des côtes de l'Afrique, de cette Afrique jadis si célèbre dans les annales de l'Eglise par les grands hommes qu'elle a produits, par tant de fameux conciles dont plusieurs canons sont encore aujourd'hui en vigueur dans l'Eglise. Quel cœur catholique peut ne pas tressaillir de joie en voyant les autels du vrai Dieu rétablis, les saints mystères célébrés sur les ruines de cette Hippone qui fut le siége du grand docteur de l'Eglise, saint Augustin ?

En présence de tant d'événements heureux, sachant d'ailleurs que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre l'Eglise, gardons-nous bien de nous laisser abattre par les tristes détails de la persécution que la religion catholique souffre dans quelques régions, ni par la prévarication et l'apostasie de quelques hommes « qui sont sortis du milieu de nous, mais qui n'étaient pas de nous, *ex nobis prodierunt, sed non erant ex nobis* [1]. »

[1] Joan. Epist. I, cap. II, v. 19.

DISCOURS DU CARDINAL PACCA

SUR L'ÉTAT ACTUEL

ET LES DESTINÉES FUTURES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE,

PRONONCÉ A L'OUVERTURE SOLENNELLE DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE, A ROME, LE 27 AVRIL 1843[1].

C'est avec un véritable plaisir, illustres Académiciens, que je me suis chargé d'ouvrir, cette année, le cours de vos savantes dissertations. Je suis heureux de venir vous féliciter des travaux littéraires que vous avez entrepris pour la défense de notre sainte religion catholique. Vous avez su unir la force du raisonnement à la richesse de l'érudition pour combattre et détruire les accusations mensongères et odieuses que l'hérésie et le schisme ont multipliées contre les souverains pontifes, en représentant comme les tyrans et les oppresseurs des nations ceux qui ont été les bienfaiteurs de l'humanité, les véritables auteurs de tant de bienfaisantes institutions chrétiennes et civiles, dont des étrangers ont osé s'attribuer injustement l'honneur, comme si c'était leur propre ouvrage. Puissé-je inspirer en même temps à votre courage une nouvelle ardeur dans cette glorieuse et utile entreprise !

On ne peut se le dissimuler ; dans les diverses parties de l'Europe, la religion catholique est attaquée ou à force ouverte, ou par une perfidie secrète et d'obscures machinations ; mais du sein de ce té-

[1] Nous sommes autorisés à réproduire la traduction publiée par le journal *l'Univers*.

nébreux et effrayant horizon s'échappent quelques rayons lumineux, présage consolant d'un avenir meilleur et plus heureux.

J'essaierai donc, pour vous indiquer le but où doivent tendre vos travaux, de vous retracer les principales vicissitudes de l'Église catholique dans ce siècle, de vous dépeindre, avec la situation actuelle de cette même Église, celle des sectes dissidentes, et de vous proposer les conjectures que l'on peut former sur l'avenir, conjectures que m'inspirent et le long séjour que j'ai fait en différentes contrées de l'Europe, et les nombreux rapports que j'ai eus avec des hommes, des savants, des ministres mêmes attachés aux diverses erreurs opposées à la foi catholique, et enfin l'expérience recueillie dans un temps aussi fécond que le nôtre en grands événements : ils se sont succédé si rapidement qu'en peu d'années nous pouvons nous flatter d'avoir vécu plus d'un siècle.

Vous ne donnerez à ces conjectures que le degré d'importance et de probabilité que vous jugerez convenable ; pour moi, je m'appliquerai ces paroles du prophète Joël : « *Seniores vestri somnia somniabunt*, vos vieillards auront des songes[1]. »

Église d'Allemagne. — Quand j'arrivai en Allemagne, en 1786, on pouvait dire que les églises et le clergé de ce pays étaient au comble des grandeurs humaines. Deux siéges archiépiscopaux étaient occupés l'un par un frère de l'empereur alors régnant, l'autre par le fils d'un roi de Pologne, électeur de Saxe. A la tête de toutes les autres églises archiépiscopales étaient placés des prélats issus des plus anciennes et des plus illustres familles. De vastes portions du sol de l'Allemagne, les plus belles et les plus fertiles, appartenaient au clergé avec un droit de souveraineté temporelle qui s'étendait sur plusieurs millions de sujets. Grandes étaient aussi dans l'empire l'autorité et l'influence du clergé. Dans le collége électoral, sur huit membres électeurs, trois étaient ecclésiastiques, les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne ; le collége des princes était présidé par l'archevêque de Salzbourg, et tous les évêques, ainsi qu'un grand nombre d'abbés, apportaient leur vote à la diète. Tant d'opulence, de splendeur et de puissance ont disparu devant la domination injuste et la rapacité sacrilége du XVIIIe et du XIXe siècle, et le

[1] Joël, ch. II, v. 11.

clergé d'Allemagne est aujourd'hui réduit à l'état de dépendance et de médiocrité où se trouve placé presque tout le reste du clergé catholique.

Or, faut-il voir ici un malheur pour l'Église? Je n'ose le dire. Je considère que les évêques, privés d'un domaine temporel qui pouvait être très-utile au soutien de l'autorité ecclésiastique spirituelle, quand il était appliqué à cet objet, et dépouillés d'une partie de leurs richesses et de leur puissance, seront plus dociles à la voix du pontife suprême, et qu'on n'en verra aucun marcher sur les traces des superbes et ambitieux patriarches de Constantinople, ni prétendre à une indépendance presque schismatique. Maintenant aussi les populations catholiques de tous ces diocèses pourront contempler dans les visites pastorales le visage de leur propre évêque, et les brebis entendront au moins quelquefois la voix de leur pasteur. Dans la nomination des chanoines et des dignitaires des chapitres de cathédrales, on aura peut-être plus d'égard au mérite qu'à l'illustration de la naissance; il ne sera plus nécessaire de secouer la poussière des archives pour établir, entre autres qualités des candidats, seize quartiers de noblesse; et les titres ecclésiastiques n'étant plus, comme ils l'étaient, environnés d'opulence, on ne verra plus ce qui s'est vu plus d'une fois, lorsque quelque haute dignité ou un riche bénéfice était vacant, des nobles, qui jusqu'alors n'avaient eu de poste que dans l'armée, déposer tout à conp l'uniforme et les décorations militaires pour se revêtir des insignes de chanoines, et orner d'une riche et brillante mitre épiscopale une tête qui, peu d'années auparavant, avait porté le casque. Les graves idées du sanctuaire ne dominaient pas toujours celles de la milice. On peut donc espérer de voir désormais un clergé moins riche, il est vrai, mais plus instruit et plus édifiant.

Quant aux différentes sectes qui se trouvent en Allemagne, les obstacles qui s'opposaient au retour de leurs membres au catholicisme sont également diminués. Il y a des États, des gouvernements qui se nomment encore protestants, mais où le protestantisme n'existe plus. Ce qu'avaient prédit, au XVIe siècle, les apologistes de la religion catholique, s'est pleinement accompli. Le principe du jugement privé triomphant, et chaque protestant pouvant s'attribuer le droit d'expliquer le sens des Écritures, peu à peu disparurent tous

les dogmes qu'avait conservés d'abord la prétendue réforme, et il fallut tomber dans un pur déisme.

Au commencement de mon séjour à Cologne, un jour que je m'entretenais avec un diplomate protestant, homme instruit et écrivain distingué, la conversation tomba sur les journaux scientifiques qui se publiaient alors en Allemagne. Ce diplomate m'apprit que depuis quelques années paraissait à Berlin un recueil intitulé *Bibliothèque allemande universelle,* et qu'on y proposait diverses réformes en matière religieuse; ce qu'il entendait du protestantisme. Je voulus avoir les premiers volumes de ce journal, et me mis à les lire. Or, voici en peu de mots quelles étaient ces réformes théologiques : l'inspiration des livres saints, des divines Écritures, était rejetée; on ne disait pas un mot des mystères, bien entendu parce qu'on ne les admettait plus ; il n'était pas question de ministère et de hiérarchie ecclésiastiques ; en un mot, dans leur prétendue religion évangélique, il n'y avait plus aucune trace de l'Évangile. Dès ce temps, une partie des ministres protestants, c'est-à-dire la partie enseignante de la secte, était déjà tombée dans des erreurs semblables, et plusieurs des ministres portaient l'incrédulité jusqu'à se railler ouvertement des choses les plus saintes.

Après la mort de Frédéric II, roi de Prusse, plusieurs ministres protestants n'eurent pas honte, en administrant le baptême aux enfants, de substituer au nom adorable de l'auguste Trinité le nom de ce monarque incrédule qui venait de mourir. Depuis cette époque, les sociétés secrètes et les révolutions politiques portèrent les derniers coups aux idées religieuses, en sorte, comme je l'ai déjà dit, que le protestantisme ne vit plus que de nom. Mais cet abîme affreux où sont tombées les sectes hétérodoxes offre, à mon avis, à un grand nombre de protestants, une heureuse facilité pour rentrer dans le sein de l'Église catholique. Le cœur de l'homme ne saurait se passer de religion, et quand son intelligence secoue le joug des erreurs qu'elle avait reçues dès l'enfance et puisées dans les principes d'une fausse éducation, il lui devient facile de découvrir la lumière de la vérité. Les nombreuses conversions qui se font aujourd'hui de l'hérésie au catholicisme viennent à l'appui de mon opinion.

Église de France. — Mais si l'on voit, en Allemagne, sortir du sein

même des ténébreuses doctrines de l'erreur des rayons de lumière et d'espérance pour l'Église catholique, la France nous offre dans l'avenir un horizon plus consolant encore. Dès les premiers siècles du christianisme, les Églises des Gaules se distinguèrent par leur attachement et leur dévouement filial à la chaire de Pierre; dès lors elles combattirent avec un zèle ardent toutes les hérésies naissantes. Pendant de longs siècles, on vit se perpétuer cette union étroite avec l'Église-mère de Rome; et ces Églises, ses filles dévouées par leur fidélité, méritèrent une glorieuse illustration.

Aux jours malheureux du XVI[e] siècle, où s'échappèrent des portes de l'enfer, pour inonder l'Europe, les sectes de Luther, de Zwingle et de Calvin, la Sorbonne, à la tête de toutes les autres Universités, se leva tout à coup pour défendre les pures et antiques doctrines de l'Église avec toute la vivacité et l'ardeur qui caractérisent la nation française.

Tout le monde sait les généreux efforts des Églises de France, au siècle suivant, pour combattre et renverser l'hydre du jansénisme; mais, dans ce siècle aussi, et précisément dans l'année 1682, de tristes nuages vinrent éclipser en partie l'antique splendeur et la gloire de ces Églises. Cependant, cette obscurité ne fut pas longue et se dissipa bientôt; une révolution terrible vint éclater dans ce royaume, apportant ses affreuses conséquences, et, entre autres, celle qui ne manque jamais, la persécution contre l'Église. Alors l'illustre clergé français comprit ce que celui des autres pays ne comprend pas toujours, que le corps épiscopal et le clergé d'une nation, étroitement liés et attachés à la chaire de Saint-Pierre, forment une phalange impénétrable à toutes les attaques de la fausse politique et de l'impiété philosophique liguées contre elles; il reprit son antique courage et son dévouement filial pour le Saint-Siége, et depuis cette époque il s'est montré de nouveau, par ses œuvres, par ses écrits et par son zèle pour propager la foi, le fils le plus affectueux et le plus soumis de la sainte Église romaine. Il est vrai que ce royaume compte encore de nombreux ennemis de la religion, et que ses Églises ne jouissent pas assurément d'une tranquillité parfaite; mais pouvait-il en être autrement?

Lorsque la mer a été soulevée violemment, l'agitation des flots ne cesse pas tout à coup avec la tempête, et ce n'est que lentement et

par degrés que les eaux reprennent leur premier calme. La religion et l'Eglise se voient encore attaquées de tous côtés par une foule d'ennemis ; et, tandis que les partisans des doctrines irréligieuses de Voltaire et des autres philosophes du XVIII[e] siècle s'efforcent sans cesse de séduire toutes les classes, en répandant à vil prix des livres infectés d'un déisme sans pudeur, on voit aussi les sociétés bibliques semer avec profusion des textes qu'elles ont altérés et falsifiés, et les protestants s'armer d'une nouvelle audace. Pour ajouter encore à la confusion et au désordre, de nouveaux ennemis ont paru dans ce camp ; ce sont les faiseurs de religions nouvelles, avec leurs systèmes extravagants et sacriléges, les saint-simoniens, les socialistes, et le malheureux Châtel, proclamateur d'une nouvelle église française. A ces attaques et à ces efforts de l'enfer, vinrent s'unir de coupables écrivains, avec leurs romans impies et licencieux, et jusqu'aux poëtes dramatiques eux-mêmes, qui osèrent mettre en scène des forfaits atroces qui endurcissent le cœur de l'homme, porter en triomphe les vices les plus honteux, et reproduire impudemment sur le théâtre les sacrés mystères et les plus augustes cérémonies de l'Eglise. Enfin, à cette multitude d'ennemis acharnés contre lui, le clergé voit se joindre l'Université, qui devrait être son alliée la plus fidèle.

Toutefois, ce qui aurait peut-être épouvanté tout autre clergé n'effraie pas le clergé de France. Il ne cherche pas à se soustraire à la lutte ; il oppose à tous ses adversaires une résistance et un courage héroïques. Aussi, malgré les violentes attaques faites à la religion, l'Eglise, dans ce royaume, gagne toujours du terrain, et les peuples y manifestent d'heureuses tendances à reprendre la foi antique de leurs pères. C'est donc avec raison que nous espérons de cet illustre clergé, non-seulement qu'il persévérera dans une entreprise si glorieusement commencée, mais que son zèle pour la défense de la religion ira sans cesse croissant.

Pour moi, il me semble que le Seigneur, enfin apaisé, destine aujourd'hui la France à être l'instrument de ses divines miséricordes. Il veut qu'elle répare elle-même les maux nombreux qu'elle a causés au monde, dans le siècle passé et au commencement de celui-ci, par tant d'écrits impies et par cette propagande philosophique, dont les apôtres allèrent semer au milieu des peuples les principes de la révolte contre tous les gouvernements aussi bien que contre l'Eglise.

Et, en effet, c'est la France qui a conçu et exécuté la première le magnifique projet d'une *Association pour la propagation de la foi*, destinée à seconder l'admirable institution de la *Propagande* de Rome; c'est la France qui a replanté sur les côtes d'Afrique l'étendard triomphant de la croix et donné naissance à une nouvelle Eglise africaine; c'est la France enfin qui, sous les auspices et la direction du Saint-Siége, travaille à dissiper les ténèbres de l'idolâtrie parmi les pauvres sauvages de l'Océanie, et à soutenir dans la Cochinchine et le Tong-King la religion persécutée de Jésus-Christ, avec un admirable zèle apostolique, des fatigues incalculables, et le sang glorieux des missionnaires martyrs qui sont sortis de son sein[1].

Mais le cœur des bons catholiques est douloureusement attristé à la vue de ce qui se passe aux deux extrémités de l'Europe.

Église de Russie.—Pour dépeindre l'état de la religion catholique dans le Nord, et surtout en Russie et dans l'infortunée Pologne, je ne trouve aucunes paroles que celles des souverains pontifes, quand ils préconisent en consistoire des siéges épiscopaux des pays infidèles : « *Status plorandus, non describendus*, état qu'on ne peut ex« primer que par des larmes ! » Je n'ose jeter un regard scrutateur dans l'avenir incertain réservé à ces peuples. Je sais seulement, comme l'enseignent et les divines Ecritures et l'histoire du genre humain, que, lorsque l'Eglise a épuisé toutes ses ressources, le Seigneur se lève pour juger sa cause, et qu'on entend alors le bruit avant-coureur de ces terribles châtiments dont le Ciel frappe les nations tout entières, sans épargner les têtes couronnées. Certes, nous en avons bien vu de nos jours quelques exemples !

Église d'Espagne et de Portugal.—A l'extrémité opposée de l'Europe se présentent à nos regards l'Espagne et le Portugal. Ces deux royaumes, si remarquables et si célèbres pendant bien des siècles par leur piété, leur dévouement sincère et leur obéissance filiale au Saint-Siége, eurent le malheur, au milieu du dernier siècle, de voir monter sur le trône des princes estimables par leurs qualités personnelles, mais d'un caractère tel que pourraient le désirer aujourd'hui

[1] Le Saint-Siége poursuit activement la canonisation des martyrs de la Cochinchine, qui étaient pour la plupart d'origine française.

ces hommes qu'on appelle libéraux. Ils régnèrent, ils ne gouvernèrent pas. Ils abandonnèrent les rênes de leurs Etats à des ministres ambitieux et impies, l'un des plus terribles châtiments que Dieu, dans sa juste colère, inflige aux nations coupables, quand leurs crimes, selon l'expression du poëte :

De sa miséricorde ont franchi les limites.

En effet, le comte d'Aranda en Espagne, et Sébastien Carvaglio, plus connu sous le nom de marquis de Pombal, en Portugal, excités, l'un par les philosophes de la France, où il avait été ambassadeur, l'autre par les jansénistes, et poussés tous deux par une haine profonde contre Rome et le siége apostolique, ne négligèrent aucun moyen de corrompre l'enseignement public, retirant, éloignant des chaires et des écoles les professeurs attachés aux saines doctrines, pour les remplacer par des hommes imbus des erreurs des Dupin, des Febronius, des Pereira, et des divers auteurs animés du même esprit. Ils s'efforcèrent de fermer l'entrée de ces royaumes à tout livre sincèrement catholique, tandis qu'ils laissaient un libre passage aux ouvrages où étaient attaqués les droits sacrés et l'autorité du souverain pontife, et aux productions même de l'impiété philosophique. Sous les successeurs de ces deux ministres, on continua ce coupable système; et maintenant tous ces actes d'hostilité contre le Saint-Siége ont produit leurs déplorables effets. Ce qui se passe dans ces royaumes n'est que la douloureuse conséquence de cette œuvre de schisme.

Quand je partis de Lisbonne, l'âme pleine de tristes pensées et de funestes pressentiments, au moment où le vaisseau s'éloignait du rivage, je jetai un dernier regard sur cette ville, *et je pleurai sur elle.* Mais ma douleur fut encore plus amère en Espagne. Etant monté au sommet élevé du mont Calpe, aujourd'hui Gibraltar, d'où l'œil saisit une partie considérable des côtes d'Afrique, je comparai la déplorable situation de ces contrées, asservies aux infidèles et aux pirates, avec celle de ce même pays aux premiers siècles de l'Eglise, lorsque sur ces rivages habitaient les Tertullien, les Cyprien, les Augustin, et qu'on y célébrait les conciles fameux de l'Afrique.

En ce moment, je ne sais comment mon esprit se trouva saisi de

cette triste pensée que, parmi tant de vicissitudes des choses humaines d'ici-bas, de même que je déplorais alors le sort de ces malheureux Africains ensevelis dans les ténèbres d'un absurde mahométisme, peut-être aussi un jour, le christianisme renaissant en Afrique, quelque voyageur européen irait contempler du sommet opposé du mont Abila les côtes de l'Espagne et du Portugal, et sentirait dans son cœur une compassion semblable à celle que j'éprouvais alors pour l'infidélité et l'apostasie de ces deux royaumes auparavant catholiques. Je ne voulus voir dans cette pensée qu'un rêve poétique, et non un fatal pressentiment de l'avenir, comme je l'ai déjà dit dans la relation de mon voyage de Lisbonne en Italie.

Mais, hélas ! bientôt l'état déplorable des affaires religieuses en Portugal et en Espagne me rappela ces tristes pressentiments, et je craignis que le jour fatal ne fût venu où la foi abandonnerait ces royaumes, jadis si catholiques et si fidèles. J'ai vu sur les côtes d'Afrique la vaillante nation française relever en triomphe l'étendard de la croix, redresser les autels, convertir des mosquées profanes en temples consacrés au Seigneur et construire de nouvelles églises, tandis que, sur les plages opposées, on dépouillait en Espagne les saints autels, et qu'on renversait ou qu'on livrait aux flammes les édifices destinés au culte divin. Sur cette même terre d'Afrique, un respectable saint et pasteur, entouré de prêtres zélés, a été non-seulement accueilli par les acclamations et les cris d'allégresse des catholiques, mais respecté, vénéré des infidèles, des Arabes, et des Bédouins eux-mêmes; tandis qu'en face, dans la malheureuse Espagne, on citait à des tribunaux laïques les fidèles pasteurs, on leur faisait subir des jugements iniques, à la suite desquels ils étaient jetés en prison ou chassés de leurs siéges. Le temple même du Seigneur a été souillé par le meurtre des ministres du sanctuaire, égorgés par de fanatiques ennemis de la religion catholique. Enfin, Alger a reçu comme des anges descendus du ciel les filles de saint Vincent de Paul, ces vénérables Sœurs de la Charité, qui, n'ayant pour armes que leur douceur, leur bonté, leur tendre sollicitude pour les malades, armes si victorieuses et si puissantes, excitent l'admiration et l'enthousiasme des infidèles, et les disposent à recevoir les lumières de l'Evangile, à embrasser une religion qui inspire et produit tant de vertus; pendant ce temps, l'Espagne chassait de leurs asiles sacrés

les vierges consacrée au Seigneur, et cherchait tous moyens de les priver des ressources nécessaires au soutien de leur vie.

Tout cela ne semblerait-il pas annoncer, comme je l'ai dit, et faire craindre pour l'Espagne que ce moment terrible ne soit arrivé où Dieu, dans sa justice, veut porter ailleurs le flambeau de la foi, et accomplir la fatale menace que le Sauveur faisait aux Juifs : « Le « royaume des cieux vous sera ôté pour être donné à un autre peu- « ple qui en produira les fruits[1]. »

Cependant ces craintes trop légitimes sont combattues par des espérances consolantes d'un avenir meilleur. Une grande partie de cette valeureuse nation et de son clergé a conservé au fond du cœur la foi de ses ancêtres et un attachement filial pour le Saint-Siége, comme sur les rivages de Babylone les Israélites captifs conservaient leurs pensées et leurs cœurs pour leur chère Jérusalem. D'ailleurs, l'Espagne compte dans le ciel de si nombreux intercesseurs que mes espérances ne sauraient être vaines. Il me semble voir au pied du trône du Tout-Puissant l'ange tutélaire de ce royaume, environné de tous les saints que la terre d'Espagne a enfantés, de ces fondateurs et de ces réformateurs d'ordres qui, après avoir fait pendant leur vie tant de bien dans l'Église par leur sainteté, continuent à en opérer encore par le zèle de leur sainte et nombreuse postérité, les Dominique, les Ignace, les Joseph Cazalanze, les Jean de Dieu, les Pierre d'Alcantara, les Thérèse. Ah ! mon cœur me dit que la voix, les ardentes prières de tant d'héroïques intercesseurs apaiseront la justice divine, et que le Seigneur abaissera sur l'Espagne et le Portugal les regards de sa miséricorde. Mais, en attendant que le jour de sa clémence se lève sur ces peuples, que notre soumission aux ordres de sa Providence soit inébranlable !

Eglise d'Angleterre. — Je n'ai pu contempler qu'avec douleur la situation de l'Église catholique dans ces deux royaumes, où elle était autrefois si florissante. C'est avec un sentiment bien différent que je vais considérer maintenant ce qui se passe dans un autre pays, où depuis plusieurs siècles elle gémissait sous la plus dure et la plus tyrannique persécution. Là on refusait aux infortunés catholiques jus-

[1] Matth., ch. XXI, v. 43.

qu'à la consolation d'exercer librement leur culte ; et non-seulement ce culte n'était pas toléré, mais il était proscrit sous les peines les plus sévères et les plus cruelles. Aujourd'hui, par un merveilleux changement, on voit, dans ces mêmes régions, s'élever en l'honneur de Dieu de nouveaux temples et de magnifiques cathédrales ; on voit construire des couvents et des monastères pour les religieux des deux sexes, et une bienveillante et généreuse hospitalité est offerte aux prêtres des nations étrangères que la persécution de leur patrie a frappés. On voit aisément que je veux parler de l'Angleterre. Ces faits sont on ne peut plus consolants ; cependant il ne faut pas se flatter, comme le font quelques personnes, que la secte appelée anglicane soit déjà sur le point d'expirer. Il est bien vrai que chaque jour elle perd du terrain, abandonnée comme elle l'est et par d'innombrables sectateurs qui sont tombés dans une incrédulité complète, et par beaucoup d'autres qui, éclairés de la grâce divine, retournent au sein de leur mère, l'Église catholique, qui n'a cessé de les aimer avec tendresse ; néanmoins, cette église anglicane est un édifice qui, tout délabré et tout chancelant qu'il paraît, s'appuie sur deux fermes soutiens : la puissance de l'aristocratie et l'opulence du clergé.

Tant qu'il sera permis aux grands seigneurs de ce pays de distribuer à leurs frères, à leurs enfants, à leurs neveux, les opulents revenus des menses épiscopales et des riches bénéfices qui s'élèvent annuellement à 6 millions de livres sterling, c'est-à-dire 32,800,000 écus romains (150 millions de fr.), c'est en vain qu'on se flattera de voir disparaître cette secte. Mais, si le Seigneur continue à bénir le zèle et les travaux de notre clergé en Angleterre, on verra bientôt les pasteurs protestants abandonnés de la plus grande partie de leur troupeau. Il y a peu de temps que le curé protestant d'une paroisse d'Irlande n'avait plus d'autres paroissiens que sa femme, ses enfants et sa servante. Au reste, ce fait, que les anglicans appellent défection, que nous nommons conversion, forcera le gouvernement à faire des réflexions sérieuses. Dans d'autres temps, on aurait pu craindre qu'il ne servît qu'à rendre la persécution plus violente ; mais dans l'état actuel de l'Europe, on ne peut attendre que des résultats favorables à la cause des catholiques.

Église de Belgique. — L'Angleterre nous offre donc des consolations

au milieu des douleurs de l'Eglise; mais nos consolations et notre joie s'accroissent encore lorsque nous considérons l'Eglise en Belgique. J'ai vu dans le cours de ma vie quatre dynasties différentes régner successivement dans cet industrieux et intéressant pays. Les trois premières, rivales et souvent même opposées par les intérêts politiques et commerciaux, s'accordèrent et se ressemblèrent parfaitement en une seule chose, dans leur application à contrarier, à tourmenter ce bon peuple, si franchement catholique, par des innovations religieuses.

Ces trois premières dynasties ayant été chassées ou par la force des armes étrangères ou par le soulèvement et la résistance des peuples, la divine Providence voulut enfin accorder la paix à ces bons catholiques, et elle exécuta son dessein par un coup merveilleux de sa toute-puissance, par un de ces moyens que les vues étroites de la sagesse humaine trouveraient contraire au but proposé, moyen très-énergiquement exprimé par les Portugais dans ce dicton ingénieux : « *Deos escreve direito sobre uma regra estorta :* Dieu écrit droit sur une ligne courbe. » En effet, le Seigneur, pour procurer la paix aux catholiques, appela la quatrième dynastie. Il éleva sur le trône un nouveau prince, étranger de nation, né et élevé dans le protestantisme, et attaché à la secte de Luther. Qui n'eût pensé que les ennemis de la religion trouveraient en lui un appui ? Eh bien, ce prince, digne d'être proposé pour modèle à ceux même qui ont eu le bonheur de naître dans le sein de la véritable Eglise, a compris parfaitement la vérité et la justesse des paroles célèbres du grand Osius, évêque de Cordoue, à l'empereur Constance : « *Tibi Deus imperium commisit,* « *nobis quæ sunt Ecclesiæ credidit :* C'est à vous, prince, que Dieu a « confié l'empire; mais c'est à nous qu'il a confié les intérêts de son « Eglise. »

Quand le nouveau roi des Belges prit possession du trône, les paroles qu'il adressa au clergé de Belgique exprimaient la même pensée, et il a tenu fidèlement sa promesse; car, pour donner à son peuple une garantie et une assurance complètes de l'attachement de la dynastie nouvelle à la religion catholique, il voulut que ses enfants fussent baptisés et élevés dans notre sainte et auguste religion.

Église d'Italie.—Mais pourrais-je oublier notre chère Italie, qui

devait sans doute se présenter la première à ma pensée? Cette belle et riche contrée d'Europe, l'une des plus privilégiées, l'une des plus favorisées des dons de la nature, possède un doux et bienfaisant climat, un ciel presque toujours serein, un sol fertile qui sait récompenser généreusement les sueurs du cultivateur laborieux; elle a produit des peuples intelligents et capables de grandes choses, comme le prouvent assez dans les temps reculés les anciens Romains, et, dans les siècles modernes les souverains pontifes, issus pour la plupart de notre nation. Oui, les papes ont fait de bien grandes choses, non-seulement dans le gouvernement de l'Église, mais aussi en faveur des intérêts temporels du monde et de la société civile par leur bienfaisante influence et leur sage autorité.

C'est ce que vous avez prouvé d'une manière savante, illustres Académiciens, dans le cours des années précédentes. Mais que sont ces faveurs du Ciel en comparaison d'un bienfait beaucoup plus grand, celui d'avoir reçu de l'Orient au sein de l'Italie, dans notre heureuse ville de Rome, la chaire de vérité, le tribunal suprême de l'Eglise, en un mot, le siége de Pierre et de ses successeurs? C'est l'Eglise de Rome, cette bonne et tendre mère, qui a toujours nourri et ne cesse de nourrir du lait le plus pur des doctrines célestes toutes les Eglises de l'Italie; c'est elle qui a combattu et combat encore chaque jour pour éloigner de son sein le venin infernal de l'hérésie et du schisme. Depuis ces siècles anciens où l'on vit d'abord les empereurs de Constantinople, ensuite les rois des Goths, protéger et soutenir l'arianisme, l'Eglise romaine a toujours su empêcher les sectes hérétiques de s'établir dans ce pays; et au XVI[e] siècle en particulier, quand du fond des enfers tant d'hérésies fondirent sur le Nord et s'efforcèrent de pénétrer en Italie et d'y prendre racine, ce fut Rome qui éloigna de nous le fléau terrible de ces guerres de religion qui inondèrent de sang l'Allemagne pendant trente années, et pendant près de quarante la France d'abord, et ensuite l'Angleterre, la Bohême et la Hongrie.

Cependant nous avons aussi eu le malheur de voir pénétrer en Italie, dans le XVII[e] siècle, une secte hypocrite, née en Flandre, qui, pour cacher plus sûrement sa marche et ses ténébreux projets, désavoue sa propre existence. Quoique proscrite et frappée des anathèmes du Saint-Siége, elle trouva un facile accès, un accueil bien-

veillant dans quelques cloîtres, dont elle méditait déjà perfidement la destruction, et dans les Universités, où des enfants dénaturés de l'Italie, indignes d'en porter le nom, et ingrats envers le Ciel et ses nombreux bienfaits, embrassèrent les erreurs de cette secte et osèrent la défendre. De cette double source d'instruction publique se répandirent et se propagèrent rapidement, parmi les hommes politiques, les magistrats, et au sein des tribunaux civils, ces principes de défiance, de jalousie et de haine pour le Saint-Siége, qui, sous le règne même de princes dont la conduite privée et publique est chrétienne, et dont les intentions sont pures et religieuses, réduit l'Église à la triste servitude d'Agar, elle qui, dans les choses sacrées, devrait être libre et reine indépendante.

Un des plus illustres évêques du XVII[e] siècle, dans un discours prononcé devant un des plus puissants monarques, l'immortel Bossuet, parlant à Louis XIV, disait :

« Sainte autorité de l'Église, frein nécessaire de la licence et uni-
« que appui de la discipline, qu'es-tu maintenant devenue? Aban-
« donnée par les uns et usurpée par les autres, ou elle est entière-
« ment abolie, ou elle est dans des mains étrangères. Mais il faudrait
« un trop long discours pour exposer ici toutes ces plaies. Sire, le
« temps en éclairera Votre Majesté [1]. »

Ainsi parlait Bossuet; mais, depuis son temps jusqu'au nôtre, les plaies faites à l'Église dans notre chère patrie, aussi bien qu'en d'autres pays, ne sont pas cicatrisées; elles saignent abondamment. Mais espérons, dirai-je avec l'illustre Bossuet, que le temps pourra éclairer les bons princes, et à la fin les désabuser. Peut-être le Ciel a-t-il réservé cette ère de consolation et de bonheur au glorieux pontife qui gouverne aujourd'hui l'Église, pour récompenser cette fermeté sacerdotale, ce courage apostolique avec lesquels il a su faire retentir des hauteurs du Vatican, en présence des grandes puissances de l'Europe, la voix solennelle de Pierre, cette voix que les ennemis de la religion feignent de ne pas craindre, et qu'ils redoutent pourtant, cette voix qui ébranle encore aujourd'hui le monde, et qui peut toujours, sinon arrêter en un instant tous les maux, du

[1] 3[e] serm. pour le *dimanche des Rameaux,* 2[e] partie.

moins consoler et fortifier les justes, et préparer aux hommes égarés la voie qui les ramènera dans le sein compatissant de leur mère !

Ne soyez pas étonnés, mes bien-aimés collègues, et vous tous, illustres auditeurs, si j'ai parlé avec liberté et franchise. Pensez qu'un homme courbé sous le poids de quatre-vingt-sept années, et déjà proche du tombeau où il va bientôt descendre, est ordinairement sourd aux conseils pusillanimes de la prudence humaine.

FIN DU TOME SECOND ET DERNIER.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES SUR LE PONTIFICAT DE PIE VII.

Cinquième Partie.

(*Nouveaux Mémoires.*)

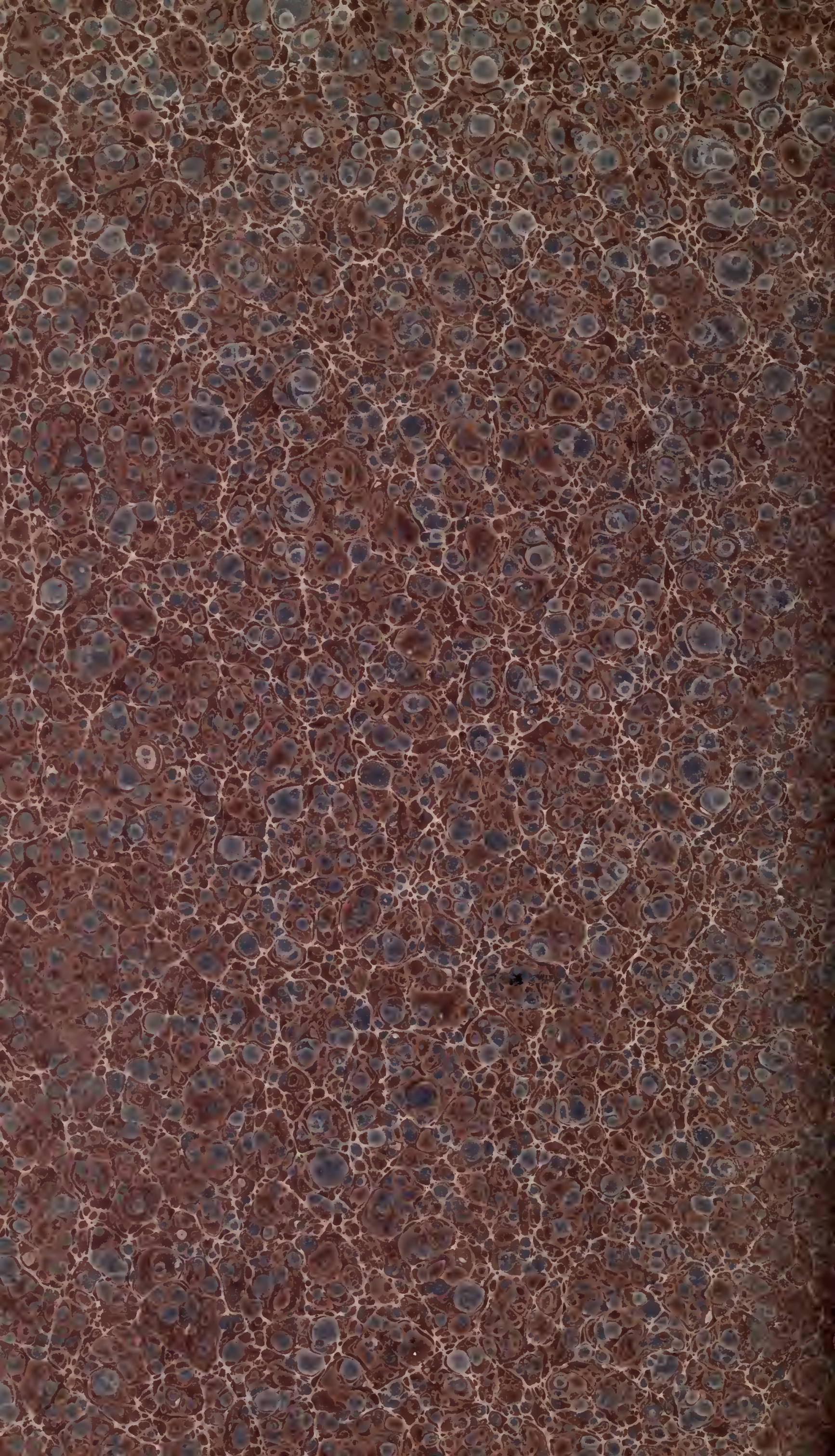
ŒUVRES DIVERSES.

Première Partie.

Deuxième Partie.

Troisième Partie.

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND ET DERNIER.



282.092
PI14
II3834
v.2
Bacca, Bartolommeo